
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817

L'ANNÉE SOCIOLOGIQUE

IX

L'ANNÉE
SOCIOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE

ÉMILE DURKHEIM
Professeur de sociologie à l'Université de Bordeaux.
Chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.

AVEC LA COLLABORATION DE MM.

A. MEILLET, professeur au Collège de France ;
RICHARD, professeur a l'Université de Bordeaux ;
BOUGLÉ, professeur de philosophie sociale à l'Université de Toulouse ;
HUBERT et **MAUSS**, maitres de conférences à l'École des Hautes-Études ;
HUVELIN et **E. LÉVY**, professeurs à la Faculté de droit de Lyon ;
LAPIE, professeur-adjoint à l'Université de Bordeaux ;
VACHER, Maitre de conférences à l'Université de Rennes ;
AUBIN, inspecteur d'académie à Aurillac ;
H. BOURGIN, FAUCONNET, HALBWACHS, HERTZ, HOURTICQ, PARODI, F. SIMIAND, agrégés de l'Université.
G. BOURGIN, archiviste-paléographe.

NEUVIÈME ANNÉE (1904-1905)

I. — MÉMOIRES ORIGINAUX

A. Meillet. — *Comment les mots changent de sens.*

M. Mauss. — *Essai sur les variations saisonnières des sociétés eskimos. Essai de morphologie sociale.*

II. — ANALYSES

Des travaux du 1er juillet 1904 au 30 juin 1905. *Sociologie générale, religieuse, morale et juridique, criminelle, économique. Morphologie sociale. — Divers.*

PARIS

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1906

L'ANNÉE SOCIOLOGIQUE

1905-1906

PREMIÈRE PARTIE

MÉMOIRES ORIGINAUX

I

COMMENT LES MOTS CHANGENT DE SENS

Par A. MEILLET

I

Le langage a pour première condition l'existence des sociétés humaines dont il est de son côté l'instrument indispensable et constamment employé ; sauf accident historique, les limites des diverses langues tendent à coïncider avec celles des groupes sociaux qu'on nomme des nations ; l'absence d'unité de langue est le signe d'une nationalité récente, comme en Belgique, ou artificiellement constituée, comme en Autriche; le langage est donc éminemment un fait social. En effet, il entre exactement dans la définition qu'a proposée M. Durkheim ; une langue existe indépendamment de chacun des individus qui la parlent, et, bien qu'elle n'ait aucune réalité en dehors de la somme des individus en question, elle est cependant, outre sa généralité, extérieure à chacun d'eux : ce qui le montre, c'est qu'il ne dépend d'aucun d'entre eux de la changer et que toute déviation de l'usage provoque une réaction ; cette réaction n'a le plus souvent d'autre sanction que le ridicule auquel elle expose l'homme qui ne parle pas comme tout le monde, mais, dans les nations civilisées modernes elle va jusqu'à exclure des emplois publics, par des examens, ceux qui ne savent pas se conformer au bon usage admis par

un groupe social donné. Les caractères d'extériorité à l'individu et de coercition par lesquels M. Durkheim définit le fait social apparaissent donc dans le langage avec la dernière évidence.

Néanmoins la linguistique est demeurée jusqu'à présent à l'écart de l'ensemble des études sociologiques qui se constituent si activement, et, ce qui est plus grave, étrangère presque à toute considération systématique du milieu social où se développent les langues. Cet état de choses, au premier abord surprenant et paradoxal, s'explique quand on se rend compte de la manière dont s'est créée la linguistique; les langues ne sont pas étudiées d'ordinaire pour elles-mêmes; toutes les fois qu'on les a étudiées, ç'a a été en vue de la récitation correcte d'un rituel religieux, ou de l'intelligence de vieux textes religieux ou juridiques, ou pour entendre des langues étrangères, ou enfin pour parler ou écrire correctement la langue d'un grand groupe social, devenue différente de la langue de tous les jours et surtout de celle des diverses parties du groupe; on n'étudie que les langues qu'on ne parle pas naturellement, et pour arriver à les pratiquer. L'objet premier de l'étude linguistique a été partout une pratique, et l'on a été conduit ainsi à envisager, non pas les procès par lesquels se développent les langues, mais les faits concrets : la prononciation, les mots, les formes grammaticales et les agencements de phrases. La linguistique y a gagné d'être une étude strictement objective et méthodiquement poursuivie, en un temps où la plupart des autres sciences sociales n'existaient pas ou bien n'étaient encore que de vagues idéologies, mais tout ce que l'on peut obtenir si l'on ne sort pas de cette considération étroite des faits de langue, c'est de constater des rapports plus ou moins définis de simultanéité ou de succession entre ces faits sans jamais arriver à déterminer quelles sont les conditions générales qui en règlent l'apparition et le devenir, c'est-à-dire sans en jamais déterminer les causes.

Un grand pas a été fait, et la linguistique a déjà échappé aux limites de l'ancienne grammaire, quand on s'est attaché à définir d'une part les conditions anatomiques et physiologiques de l'articulation, de l'autre les phénomènes psychiques qui interviennent dans le langage humain. Par là on parvient à se rendre compte de la raison d'être d'un grand nombre de faits linguistiques qui relèvent immédiatement ou de la physiologie ou de la psychologie. Mais dès l'abord il apparait

qu'on ne saurait expliquer les faits uniquement à l'aide de considérations physiologiques et psychologiques ; les procédés par lesquels se réalisent les faits de langue sont devenus en partie plus clairs, mais les causes qui les déterminent sont toujours également obscures ; on voit mieux comment les langues se développent ; mais on continue d'ignorer quelles actions déterminent les innovations et les conservations dont l'ensemble constitue l'histoire du langage. Et il n'y a là rien que de naturel : si le milieu dans lequel évolue le langage est un milieu social, si l'objet du langage est de permettre les relations sociales, si le langage n'est maintenu et conservé que par ces relations, si enfin les limites des langues coïncident avec celles des groupes sociaux, il est évident que les causes dont dépendent les faits linguistiques doivent être de nature sociale, et que seule, la considération des faits sociaux permettra de substituer en linguistique à l'examen des faits bruts la détermination des procès, c'est-à-dire à l'examen des choses l'examen des actions, à la pure constatation de rapports entre phénomènes complexes, l'analyse de faits relativement simples considérés chacun dans leur développement particulier.

Une fois le problème ainsi posé, on s'aperçoit immédiatement que des faits qui semblent identiques tant que l'on se place au point de vue purement linguistique, sont en réalité hétérogènes. Par exemple le passage du groupe français *wè* (écrit *oi*, suivant une graphie ancienne qui avait déjà cessé d'être exacte au XIIIe siècle) à *wa* dans des cas tels que *moi*, *roi*, *boire*, etc., est à Paris le résultat d'un procès phonétique spontané, et qui a dû se réaliser d'une manière indépendante et nécessaire en chacun des sujets qui y ont appris à parler à une certaine date ; ailleurs cette même substitution s'est réalisée par imitation de la langue parisienne et est un fait d'emprunt; elle peut alors parvenir à la même extension qu'à Paris ; mais le phénomène est d'ordre différent ; le linguiste pur sera sujet à confondre les deux types de faits, et il est même inévitable qu'il lui arrive de les confondre là où il n'est pas renseigné sur la façon dont le résultat identique a été obtenu sur les deux domaines considérés, — mais, s'il essaie de déterminer les causes, il ne le pourra qu'en séparant rigoureusement les deux procès, et que là où il a le moyen de les isoler ; car, d'un côté, il est en présence du type des innovations phonétiques spontanées dont le

mode physiologique de développement est déjà connu avec une grande précision dans un grand nombre de cas et dont on peut même déterminer les modalités générales comme l'a fait pour certaines transformations M. Grammont, mais dont les causes efficientes n'en sont pour cela ni moins obscures ni moins énigmatiques ; et de l'autre côté, il est en présence de la substitution du français aux parlers locaux, fait historique dont les raisons immédiates sont claires et qui rentre dans le type général de la substitution des grandes langues communes de civilisation aux langues particulières de petits groupements locaux.

Le second phénomène manifeste la tendance qui entraîne les membres d'un même ensemble social à se conformer les uns aux autres en tout ce qui est utile à l'exercice de leurs fonctions communes. Le premier phénomène seul, la transformation spontanée, est à expliquer par une action identique qui s'est exercée d'une même manière chez tous les enfants nés à Paris durant un certain laps de temps. La distinction des deux procès est tout à fait essentielle ici ; il est clair en effet qu'on n'a chance d'arriver à déterminer la nature de cette action directe que si l'on a d'abord réussi à la localiser d'une manière précise.

II

Le groupe de faits linguistiques où l'action de causes sociales est dès maintenant reconnue de la manière la plus certaine et le plus exactement déterminée est celui des innovations apportées au sens des mots[1]. Mais, conformément au principe qui vient d'être posé, celui de la distinction des procès, il convient de ne pas envisager tous les changements de sens d'une manière globale.

La première classification des changements de sens a été naturellement une classification logique ; on s'est demandé comment avaient varié l'extension et la compréhension des mots ; et l'on a vu dans les changements de sens l'effet des diverses sortes de métaphores. Le petit livre d'Arsène Darmes-

1. On trouvera l'essentiel de la bibliographie et un bref historique de la sémantique dans un article de M. Jaberg, *Zeitschrift für romanische Philologie*, vol. XXV, p. 561 et suiv.

teter sur la *Vie des mots* est encore tout dominé par ces conceptions.

Mais M. M. Bréal, dans un compte rendu, a fait dès l'abord remarquer ce qu'il y a de scolastique dans ce procédé et a mis en évidence les réalités psychiques et sociales qui se cachent sous ces abstractions (voir l'article sur l'*Histoire des mots*, reproduit dans l'*Essai de sémantique*, 3e édition, p. 279 et suiv.) Depuis, ces observations ont été reprises par M. Bréal dans son *Essai de sémantique* et développées avec la finesse et le sens de la réalité, qui caractérisent l'auteur, mais sans recherche d'un système complet et fermé.

D'autre part, et plus récemment, M Wundt, dans sa *Sprache*, consacrait aux changements de sens un long chapitre et montrait par quel jeu complexe d'associations et d'aperceptions les mots changent de sens, substituant d'une manière définitive aux subdivisions *a priori* des logiciens l'examen détaillé de la réalité psychique, et rendant impossible de parler désormais des métaphores de langage d'une manière vague, comme on le fait encore trop souvent. Mais M. Wundt, lui-même, ne conteste pas que l'association est loin de tout expliquer, et il serait aisé de montrer que, si elle est toujours l'élément fondamental des faits psychiques qui interviennent dans les changements de sens, elle n'est nulle part la cause efficiente qui les détermine ; ce qui fait que les études sur le développement du sens des mots, malgré de nombreuses tentatives, n'ont pas encore abouti à une théorie complète, c'est qu'on a voulu deviner les faits et qu'on ne s'astreint pas à suivre l'histoire des mots, et à tirer de l'examen de cette histoire des principes généraux fixes; or, nulle part moins qu'en sémantique, on ne peut déterminer *a priori* les conditions de production des phénomènes ; car en aucune partie de la linguistique les conditions ne sont plus complexes, plus multiples et plus variées suivant les cas.

Néanmoins, il est permis de dire que, si, faute de renseignements suffisants, il est souvent — et peut-être même le plus souvent — impossible de déterminer les causes d'un changement de sens particulier, les causes générales de ces changements sont maintenant connues pour l'ensemble, et il suffit de classer systématiquement les faits observés et les explications certaines qu'on en a trouvées, pour reconnaître que, sous le nom de changements de sens, on réunit des

faits de natures bien distinctes, relevant de procès différents, et dont l'étude ne saurait par suite former un chapitre unique de la linguistique.

Avant d'énumérer les procès qui aboutissent aux changements de sens, il importe d'ailleurs de rappeler que les phénomènes linguistiques ont une spécificité caractéristique et que les causes efficientes qui vont être examinées n'agissent pas seules, qu'elles interviennent seulement au milieu de groupes de faits d'une nature toute spéciale qui sont les faits linguistiques.

Il faut tenir compte tout d'abord du caractère essentiellement discontinu de la transmission du langage : l'enfant qui apprend à parler ne reçoit pas la langue toute faite : il doit la recréer tout entière à son usage d'après ce qu'il entend autour de lui, et c'est un fait d'expérience courante que les petits enfants commencent par donner aux mots des sens très différents de ceux qu'ont ces mêmes mots chez les adultes dont ils les ont appris. Dès lors, si l'une des causes qui vont être envisagées vient à agir d'une manière permanente, et si, par suite, un mot est souvent employé d'une manière particulière dans la langue des adultes, c'est ce sens usuel qui s'impose à l'attention de l'enfant, et le vieux sens du mot, lequel domine encore dans l'esprit des adultes, s'efface dans la génération nouvelle; soit, par exemple, le mot *saoul* dont le sens ancien est « rassasié »; on en est venu à appliquer ce mot aux gens ivres, qui sont « rassasiés de boisson » ; les premiers qui ont ainsi employé le mot *saoul* s'exprimaient avec une sorte d'indulgence ironique et évitaient la brutalité du nom propre *ivre*, mais l'enfant qui les entendait associait simplement l'idée de l'homme ivre à celle du mot *saoul*, et c'est ainsi que *saoul* est devenu le synonyme du mot *ivre* qu'il a même remplacé dans l'usage familier; par là même le mot *saoul* est celui qui maintenant exprime la chose avec le plus de crudité. Cette discontinuité de la transmission du langage ne suffirait à elle seule à rien expliquer, mais, sans elle, toutes les causes de changement auraient sans doute été impuissantes à transformer le sens des mots aussi radicalement qu'il l'a été dans un grand nombre de cas : d'une manière générale d'ailleurs, la discontinuité de la transmission est la condition première qui détermine la possibilité et les modalités de tous les changements linguistiques ; un théoricien est même allé jusqu'à vouloir expliquer par la discontinuité tous les

changements linguistiques (voy. E. Herzog, *Streitfragen der romanischen Philologie*, I).

En ce qui concerne spécialement le changement de sens, une circonstance importante est que le mot, soit prononcé, soit entendu, n'éveille presque jamais l'image de l'objet ou de l'acte dont il est le signe; comme l'a justement dit M. Paulhan cité par M. Leroy, *Le langage*, p. 97: «comprendre un mot, une phrase, ce n'est pas avoir l'image des objets réels que représente ce mot ou cette phrase, mais bien sentir en soi un faible réveil des tendances de toute nature qu'éveillerait la perception des objets représentés par le mot ». Une image aussi peu évoquée, et aussi peu précisément, est par là même sujette à se modifier sans grande résistance.

Tous les changements de forme ou d'emploi que subissent les mots contribuent indirectement aux changements du sens. Aussi longtemps qu'un mot reste associé à un groupe défini de formations, il est tenu par la valeur générale du type, et sa signification garde par suite une certaine fixité; mais, si par quelque raison que ce soit, le groupe se disloque, les divers éléments qui le constituent, n'étant plus soutenus les uns par les autres, sont exposés à subir l'action des influences diverses qui tendent à modifier le sens. Soit par exemple le mot latin *vivus*: il est en latin inséparable du verbe *vivere*, du substantif *vita*, etc., et, par suite ne saurait d'aucune manière perdre le sens de « vivant ». Mais du jour où la prononciation a, comme en français, séparé l'adjectif *vif* du verbe *vivre* et où la communauté de formation avec le mot *vie* a cessé d'être perceptible, une nuance de sens qui existait déjà en latin, celle de « mobile, animé » a pu prendre le dessus. — Un mot tel que *tegmen*, qui relève d'un type de formation productif en latin, est par là même inséparable du verbe *tegere* et garde le sens général de « couverture ». Au contraire un substantif tel que *tectum*, dont le type de formation n'est plus productif en latin, peut recevoir un sens spécialisé, celui de « toit »; un autre substantif, appartenant à ce type de formation également improductif dans la même langue, *tegula* a pris un sens plus étroitement spécialisé encore, celui de « tuile »; enfin *toga*, qui est une formation très ancienne et presque unique en son genre en latin, a le sens le plus éloigné de celui du groupe principal constitué par *tegere*, *tegmen*, et désigne un vêtement. — En latin, le mot *captivus* était étroitement associé à *capere*, *captus*, etc., et le sens de « captif » ne

pouvait par suite être perdu de vue; mais *capere* a en partie disparu, en partie subsisté avec des significations particulières, et ce sont les représentants de *prehendere* qui expriment l'idée de « prendre » dans les langues romanes ; dès lors *captivus* était à la merci des actions extérieures, et le mot prend le sens de « misérable, mauvais » dans l'italien *cattivo*, le français *chétif* (provincial *cheti*, signifiant « mauvais » dans une grande partie de la France). — En allemand le mot *schlecht* « uni, simple » a eu sous l'influence de *schlichten* « unir, aplanir, débrouiller », un doublet *schlicht*; *schlicht* étant associé à *schlichten* », a gardé le sens ancien ; mais *schlecht*, devenu un adjectif isolé, a subi un fort changement; *ein schlechter mann* un simple homme du commun, par opposition aux gens qui est occupent un rang plus ou moins élevé; dans une société aristocratique comme celle du XVIIIe siècle, où les rangs étaient bien marqués, celui qui était un *schlechter mann* était peu considéré, c'était un homme de peu, un homme sans valeur, et le mot *schlecht* a ainsi suivi la voie qu'avait suivie *captivus* en roman; il a fini par signifier « mauvais » tout simplement, et ce sens est entièrement fixé dès le début du XIXe siècle. — Le mot français dialectal *maraud* « matou » a fourni un verbe *marauder* « faire le matou » ; en Berry, où le mot *maraud* tend à disparaître, *marauder* qui, signifiait d'abord « miauler bruyamment » a été appliqué à l'acte de « pleurer avec bruit et d'une manière désagréable » (employé avec une intention plutôt méprisante); le français littéraire, où *maraud* n'a jamais existé, a emprunté *marauder* au sens de « voler » avec une nuance particulière) ; ni l'un ni l'autre de ces développements de sens n'aurait sans doute abouti aussi complètement dans des parlers où *maraud* « matou » aurait existé (sur les faits voir Sainean, *La création métaphorique en français et en roman*, I, [Halle, 1905], p. 73 et 84). — Les exemples de ce genre sont innombrables.

Mais qu'il s'agisse de la discontinuité de la transmission du langage ou de l'isolement de certains mots, les conditions linguistiques considérées ne sont jamais que des conditions en quelque sorte négatives; elles créent la possibilité linguistique du changement de sens, mais elles ne suffisent pas à le déterminer, elles sont des conditions nécessaires, mais non pas des conditions suffisantes, et il reste à mettre en évidence les causes efficientes des innovations.

Les causes générales qui peuvent servir à expliquer les changements de sens semblent pouvoir être ramenées à trois grands types irréductibles les uns aux autres, et qui constituent trois sortes d'actions différentes; le résultat est, dans les trois cas, un changement de sens, et pour cette raison, le linguiste est disposé à les grouper; mais les trois procès sont spécifiquement distincts et n'ont en réalité rien de commun que le résultat, si bien que, dans une étude réellement scientifique, il y a lieu de les traiter séparément.

Quelques changements, en nombre assez restreint du reste, procèdent de causes proprement linguistiques : ils proviennent de la structure de certaines phrases, où tel mot paraît jouer un rôle spécial. Ainsi, dans les phrases négatives, interrogatives ou conditionnelles, un mot vague comme *homme*, *chose* se trouve souvent avoir une valeur tout à fait indéfinie; ainsi qu'on l'a déjà noté, les mots n'éveillent en général pas expressément l'image des objets auxquels ils sont associés; et dans des tours de ce genre, très vagues par eux-mêmes et rendus plus inexpressifs encore par la fréquente répétition, aucune image n'est évoquée, ni chez celui qui parle, ni chez celui qui écoute; le mot arménien moderne *marth* « l'homme », dans une phrase telle que *marth tch ga* « nul homme n'est ici (il n'y a personne) » ou *marth egav* « un homme est venu? » (quelqu'un est-il venu?) a déjà la valeur d'un indéfini pur et simple; le mot *manna* « homme » s'emploie de la même manière dans les textes gotiques, les plus anciens textes germaniques suivis qu'on possède; le mot « homme » est susceptible d'acquérir ainsi la valeur d'un indéfini, et c'est par ce procédé que le français *on* (continuation du latin *homo*), l'allemand et anglais *man* (correspondant au gotique *manna*) ont pris leur sens caractéristique. Le mot latin *alter* signifiait « autre », quand il s'agit de deux objets, par conséquent « second, l'un des deux »; mais dans une phrase négative, *alter* ne se distingue pas essentiellement pour le sens de *alius* « autre par rapport à plus de deux »; la phrase d'Ovide : *neque enim spes altera restat* peut se traduire à volonté : « il n'y a pas un second espoir », ou « il n'y a pas d'autre espoir », sans que le sens soit au fond changé; le mot *alter* a pris dans ce type de phrases la valeur de *alius*; cette valeur a été transportée dans des phrases quelconques, et les langues romaines, laissant tomber *alius*, n'ont conservé que *alter*, pour exprimer le sens

de « autre »; la disparition du comparatif et du superlatif avait du reste fait perdre l'habitude d'opposer la comparaison entre deux objets (type *validior manuum* « la plus forte des deux mains ») à la comparaison entre plusieurs (*validissimus virorum* « le plus fort des hommes »). De même, sous l'influence de *ne*, les mots français *pas*, *rien*, *personne* ont pris, dans les phrases négatives, une valeur négative, si bien que la négation *ne* est devenue inutile dans le français actuel et que *pas*, *rien*, *personne* sont négatifs par eux-mêmes dans la langue familière et courante. Le mot latin *magis* « plus, de plus, bien plus », placé en tête de la phrase, comme il arrive déjà en latin, fait l'effet d'une liaison entre deux phrases et devient le français *mais*. On le voit, tous ces procès purement linguistiques aboutissent moins à créer un changement de sens qu'à transformer des mots à sens concret en simples outils grammaticaux, en éléments de construction de la phrase. C'est une conséquence immédiate de la nature même du procès en question.

Inversement, les catégories grammaticales servent parfois à transformer le sens d'un mot : le latin *homo* servait à indiquer l' « homme » en tant qu'être humain, sans acception de sexe ; mais le genre grammatical de *homo* était le masculin qui, là où il a une valeur définie, a celle de désigner le sexe mâle; le représentant roman de *homo* a été amené ainsi à joindre au sens de « être humain » celui de « homme de sexe masculin », et le mot *vir*, qui avait ce sens en latin ancien, a été éliminé. — Une même racine fournit en grec un aoriste signifiant « voir », ἰδεῖν, et un parfait signifiant « je sais », οἶδα; ces deux sens sont anciens, car ils se retrouvent l'un dans latin *videre*, etc., l'autre dans sanskrit *veda* « je sais », gotique *wait* (allemand *weiss*), etc., et le slave oppose également *viděti* « voir » à *vêdêti* « savoir »; ils tiennent à ce que l'aoriste indiquant l'action pure et simple se prête à noter une simple sensation : « voir », tandis que le parfait, qui indique le résultat acquis d'un acte antérieur, convient pour signifier « savoir ».

Ces cas où l'agent essentiel du changement est la forme grammaticale sont d'une espèce assez rare, car les catégories grammaticales qui répondent à quelque réalité objective sont en petit nombre, et par suite les conditions de réalisation de ces procès ne se rencontrent pas très souvent; mais la forme grammaticale du mot est partout l'un des

éléments dont dépend le changement ou le maintien du sens.

Un second type de changements de sens est celui où les choses exprimées par les mots viennent à changer. Les mots français *père* et *mère* sont la continuation exacte des mots indo-européens qui indiquaient le père et la mère, et pourtant les mots français ne sont pas associés aux mêmes représentations que les mots indo-européens correspondants; ces mots indo-européens désignaient des relations sociales définies bien plutôt qu'ils ne visaient la relation de paternité et de maternité physiologiques, cette dernière étant exprimée par des mots qui sont en latin *genitor* et *genetrix*; mais la structure sociale ayant changé, la famille patriarcale indo-européenne ayant disparu, les mots *père* et *mère* expriment avant tout la paternité et la maternité physiques; et dès lors on est conduit à appliquer les mots de *père* et *mère* aux animaux; en français populaire, un *père* est un « mâle », et une *mère* une « femelle », et ce sens est si complètement développé qu'il y a des patois français où les formes locales de *père* et *mère* signifient simplement « mâle » et « femelle » d'animaux, et où l'on recourt aux formes françaises communes pour désigner proprement le « père » et la « mère »; dans les anciennes langues indo-européennes, les mots qui correspondent au latin *pater* et *mater* n'admettent pas cet emploi.

Un autre exemple montre à quels changements étranges peut entraîner la variation des choses. La peine infligée aux criminels français à un certain moment a été de les envoyer ramer sur les *galères* du roi; la locution *envoyer aux galères* était donc une manière d'exprimer la condamnation à une peine grave; on a cessé ensuite d'employer les rames sur les vaisseaux, les criminels ont été envoyés dans des bagnes de terre ferme; mais l'expression *envoyer aux galères* a subsisté, et un *galérien* a été un forçat qui subissait sa peine dans une sorte de prison; le terme est maintenant en voie de disparition, mais dans la mesure où l'on s'en sert encore, il n'a plus d'autre valeur que celle de forçat.

Les changements de ce genre atteignent constamment presque tous les mots; mais on ne les remarque que lorsqu'ils présentent quelque chose de singulier et d'étrange : on dit du *papier* (latin *papyrum*) de chiffons; la *plume* de fer est substi-

tuée à la *plume* d'oie sans que le nom ait varié; et ainsi de suite : les changements de choses ne se traduisent que d'une manière restreinte par des changements de mots : car les mots étant associés à des représentations toujours très complexes s'associent facilement à des représentations qui ont avec celles d'une génération précédente quelques traits communs. Et c'est ainsi que la variation de sens de beaucoup de mots, c'est-à-dire au fond la variation des notions auxquelles est associé le nom donné, traduit des changements sociaux profonds : toute l'histoire de la société grecque se réfléchit indirectement dans le contraste entre le compagnon de guerre et d'expédition maritime homérique, l'ἑταῖρος, et la courtisane athénienne ou alexandrine, l'ἑταίρα.

De cette catégorie il faut rapprocher les changements qui ont lieu quand un mot doit en remplacer un autre frappé de quelque tabou, ou, ce qui est un fait d'espèce voisine, éliminé pour quelque raison de convenance : si les noms propres de la prostituée sont évités par convenance, on est conduit à associer à la prostituée le nom de la femme mariée; et c'est ainsi que *garce*, puis *fille* ont été appelés successivement à fournir le nom de la fille publique : il y a ici une application d'un nom à un objet dont il n'était pas le nom propre, mais qui a été attribué à cet objet par un acte exactement comparable à celui qui a fait nommer *plume* la pointe de fer substituée à la plume d'oie taillée qu'on employait antérieurement; la cause initiale est ici de nature sociale, mais cette cause sociale agit à peu près de la même manière qu'agit le changement de la réalité désignée par le nom.

Un même mot change de sens suivant les lieux; ainsi un mot indo-européen **prtu*-, qui désigne un « endroit par où on peut passer », signifie, suivant le cas, un pont, une porte, un gué (ces trois sens sont attestés en ancien iranien, dans la langue de l'Avesta); c'est le hasard des circonstances locales qui fait que le latin ne garde *portus* qu'au sens de « port » (tandis que le mot voisin *porta* prend celui de « porte »), et que le gaulois *ritu*- dans *Ritu-magus* « champ du gué », le vieux gallois *rit* et l'anglo-saxon *ford*, vieux haut allemand *furt* (qui sont le même mot) conservent seulement la valeur de « gué ».

Les développements de sens reflètent l'organisation sociale, l'organisation domestique. Il est intéressant par exemple de voir comment le mot qui signifie « dehors » provient du nom de la porte, ainsi en latin *foras* et *foris*, en grec : θύραζε, θύρασι,

θύραζε, en arménien : *durs*, en persan : *dar ;* et ceci coïncide avec le fait que simultanément « dehors, se dit « au champ » « c'est-à-dire « hors de la maison » dans irlandais *immag* « foras » et *immaig* « foris », à côté de *mag* « champ », dans breton *erméaz*, gallois *i maes* à côté de *méaz*, *maes* « champ », dans lituanien *laukan*, *lauke*, à côté de *laukas* « champ » et dans arménien *artakhs* à côté de *art* « champ » ; ce sont les expressions qui avaient cours dans chacune des grandes familles qui étaient l'unité sociale par excellence ; on y opposait l'enclos familial, le *dvor* slave, à tout ce qui était en dehors, notamment aux champs. — Un mot tel que le latin *sponsa* « promise » prend le sens de « fiancée » d'où dans certaines langues romanes celui d' « épouse », parce que le verbe latin *spondeo* « je promets » est le terme rituel prononcé par le père pour répondre « oui » à un prétendant à la main de sa fille.

Et ceci amène naturellement à envisager l'ordre des causes qui forme l'objet principal de la présente étude, la répartition des hommes de même langue en groupes distincts : c'est de cette hétérogénéité des hommes de même langue que procèdent avant tout le plus grand nombre des changements de sens, et sans doute tous ceux qui ne s'expliquent pas par les causes précitées.

III

L'action de la division des hommes en classes distinctes sur le sens des mots a déjà été souvent signalée par les auteurs qui ont écrit sur la sémantique ; et M. Bréal en particulier l'a exprimée avec une grande précision : « A mesure qu'une civilisation gagne en variété et en richesse, les occupations, les actes, les intérêts dont se compose la vie de la société se partagent entre différents groupes d'hommes : ni l'état d'esprit, ni la direction de l'activité ne sont les mêmes chez le prêtre, le soldat, l'homme politique, l'agriculteur. Bien qu'ils aient hérité de la même langue les mots se colorent chez eux d'une nuance distincte, laquelle s'y fixe et finit par y adhérer... Au mot *d'opération*, s'il est prononcé par un chirurgien, nous voyons un patient, une plaie, des instruments pour couper et tailler ; supposez un militaire qui parle, nous pensons à des armées en campagne ; que ce soit un financier, nous comprenons qu'il s'agit de capitaux en mouvement ; un maître de

calcul, il est question d'additions et de soustractions[1]. Chaque science, chaque art, chaque métier, en composant sa terminologie marque de son empreinte les mots de la langue commune » (*Essai de sémantique*, 3e édit., p. 285 et suiv.; voir surtout les chapitres de la *Polysémie*, p. 143 et suiv., et *D'un cas particulier de polysémie*, p. 151 et suiv.). On trouvera des observations analogues de L. Duvau, *Mémoires de la Société de linguistique*, XIII, 234 et suiv., de M. Meringer, *Indogermanische Forschungen*, XVII, de M. Schuchardt, dans son travail sur *trouver*, *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, phil. hist. cl. vol. CXLI (année 1899) ; on consultera aussi Roques *Méthodes étymologiques*, *Journal des savants*, août 1905). Dans sa publication dédiée à Adolf Mussafia (Graz, 1905), M. Schuchardt écrit : « Bien que l'origine de tous (les mots signifiant « devoir » [all. *müssen*] en italien dialectal) ne soit pas éclaircie, il semble qu'il s'y réfléchisse surtout des différences sociales. Le devoir de l'esclave n'est pas celui du maître, l'esclave aura aussi facilement un *mihi ministerium est* aux lèvres que le maître un *mihi calet* ».

Le fait fondamental est donc qu'un mot qui, dans la langue commune d'une société, a un sens étendu s'applique, dans un des groupes restreints qui existent à l'intérieur de cette société, à des objets plus étroitement déterminés, et inversement ; M. Meringer dit très bien, dans *Indogermanische Forschungen*, XVIII, 232 : « un mot élargit sa signification quand il passe d'un cercle étroit à un cercle plus étendu ; il la rétrécit quand il passe d'un cercle étendu à un cercle plus étroit ». L'exemple du mot *opération* définit assez le principe pour qu'il soit inutile d'en ajouter d'autres ; aussi bien le fait est-il d'expérience courante. Chaque groupe d'hommes utilise d'une manière particulière les ressources générales de la langue.

Les groupes où le sens des mots se précise ainsi ne sont pas seulement des groupes professionnels ; tout ensemble d'individus, qui a, à quelque point de vue que ce soit, des relations spéciales à l'intérieur d'une société a, par là même, des notions spéciales et obéit à des convenances spéciales au petit groupe qu'il constitue, soit transitoirement, soit d'une manière permanente; or, la signification d'un mot est définie par l'ensemble des notions auxquelles est associé le mot, et les asso-

1. M. Bréal aurait pu ajouter qu'aux entrepôts de vin de Bercy, *opération* désigne un mélange de vin, et que tout le monde y entend par *vin d'opérations* un vin de coupages.

ciations diffèrent évidemment suivant le groupe où le mot est employé. Le vocabulaire des femmes n'est pas identique à celui des hommes : le mot *habiller* a, en français, une tout autre valeur chez les femmes que chez les hommes, parce qu'il s'applique à un acte dont le caractère et l'importance sont entièrement différents. Ailleurs c'est par convenance que les femmes s'expriment autrement que les hommes : on cite par exemple un dialecte serbe où les femmes évitent le nom propre du bœuf, *kurjak*, employé par les hommes, parce que ce mot a en même temps le sens de « *penis* », et recourent à d'autres mots. On emploie partiellement une terminologie spéciale à la caserne, dans un groupe d'étudiants, dans un groupe sportif; et, il importe de le noter, les mêmes individus appartiennent simultanément ou successivement à plusieurs des groupes en question, si bien qu'ils subissent à la fois ou à divers moments de leur vie des influences diverses.

Les hommes qui exercent une même profession ont à désigner un grand nombre d'objets et de notions pour lesquels la langue commune n'a pas de noms parce que le commun des hommes ne s'en occupe pas. Beaucoup de ces désignations sont obtenues en attribuant à des objets le nom d'autres objets avec lesquels ceux-ci ont une ressemblance plus ou moins lointaine; on désigne ainsi sous le nom de *chèvre* telle machine servant à porter, l'anglais *cat* « chat » est aussi un crampon qui sert à saisir l'ancre (d'après les griffes du chat, etc.). On n'entend marquer par là que des analogies vagues, et très souvent, au lieu de recourir au mot lui-même, on se sert d'un dérivé : le *chevalet* est autre chose que le *cheval*, la *manette* autre chose que la *main ;* ce procédé de dérivation est de règle en russe, où le « bec » d'une cafetière est un *nosik* et non un *nos* « nez » (voir Boyer et Spéranski, *Manuel de russe* p. 113, n. 4).

Quelle que soit la nature du groupe considéré, le sens des mots est sujet à y varier non seulement en raison des circonstances spéciales qui le déterminent, comme il arrive par exemple pour le mot *opération*, mais aussi en raison de ce qu'il s'agit d'un groupe plus ou moins isolé du reste de la société, plus ou moins fermé, plus ou moins autonome ; car la variation du vocabulaire ne se limite pas à ce qu'exige la nature même du groupe ; elle est grossie intentionnellement par suite de la tendance qu'a chaque groupe à marquer extérieurement son indépendance et son originalité ; tandis que

l'action de la société générale tend à uniformiser la langue, l'action des groupements particuliers tend à différencier sinon la prononciation et la grammaire, qui restent sensiblement unes, du moins le vocabulaire des individus qui y prennent part; il y a là deux tendances antagonistes qui résultent immédiatement et du caractère de la langue générale et du rôle spécial des langues particulières.

Les langues de groupes particuliers deviennent ainsi des argots, et ces argots eux-mêmes se constituent parfois en langues artificielles, par des altérations systématiques, ainsi en France le jargon des bouchers, le *loucherbème* : ce qui montre bien que le fait est naturel, c'est qu'il se retrouve dans des langues tout à fait différentes. M. Chéon décrit ainsi les argots des marchands de porcs, des marchands de grain, des sampaniers, des chanteuses, etc., du Tonkin, qui sont autant de déformations de l'annamite (voir *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, V, 47 et suiv.).

L'action de la tendance aux innovations de sens dans les langues particulières est d'ailleurs facilitée par plusieurs circonstances. Dans un groupe limité, il est souvent question des mêmes choses ; les associations d'idées sont les mêmes chez les divers individus, et l'on s'y entend sans avoir besoin de préciser ; d'autre part ce qui, pour une personne étrangère au groupe, serait obscur est clair pour les membres du groupe dès l'instant que certains procédés d'expression ont commencé d'y avoir cours, qu'une manière s'y est créée.

Ainsi s'explique le trait caractéristique des changements de sens argotiques que M. Schwob et G. Guieysse ont mis en évidence (*Mémoires de la Société de linguistique*, VII, 33 et suiv.) : la dérivation synonymique. Si un mot A a simultanément deux significations, l'une x dans la langue générale, l'autre y en argot, tous les synonymes approximatifs du mot A de la langue générale au sens x seront admis en argot à avoir la signification y de l'argot ; par exemple, si *polir* est employé en argot au sens de « voler », qui se rencontre déjà chez Villon, on pourra employer de même *fourbir*, *brunir*, *sorniller nettoyer ;* si *battre* signifie une fois « tromper » en argot, on pourra donner le même sens à *taper*, *estamper*, etc. Le souci de demeurer inintelligible au vulgaire est pour beaucoup dans le développement considérable qu'a reçu le procédé en argot ; mais le principe même n'est pas propre à l'argot entendu au sens étroit, et le procédé se retrouve, en une

mesure plus ou moins étendue, dans toutes les langues de groupes particuliers; par exemple, dans un groupe où l'on s'est mis à employer des adverbes tels que *terriblement* pour exprimer ce que la langue commune indique par *très*, on est conduit à employer à l'occasion tous les synonymes approximatifs tels que *effroyablement, redoutablement,* ou des adverbes de même sorte; c'est sans doute à quelque synonymie de ce genre que les formes négatives *pas*, *point*, *mie* du français doivent leur origine; du jour où l'un de ces mots a pris une valeur proprement négative, il a éliminé les autres; *mie* est sorti de tout l'usage français, *point* de l'usage dans la langue parlée, et il n'est resté que *pas*, lequel a cessé d'être une détermination de la négation, pour devenir par lui-même la négation usuelle en français parlé. De pareilles modifications du sens des mots par synonymie ne s'expliquent que dans des groupes fermés; la résistance à l'innovation linguistique, qui est chose normale dans l'ensemble du groupe social, est anéantie sur un point particulier dans le petit groupe en question où, en se singularisant à l'égard de l'ensemble, l'individu ne fait que mieux marquer sa solidarité avec le groupe étroit dont il fait partie.

L'une des causes qui font que les groupes particuliers sont éminemment propres à modifier leur vocabulaire, c'est que les éléments qui constituent chaque groupe ne sont souvent pas homogènes au point de vue linguistique et que, de plus, ils sont soumis à des influences étrangères. En effet les groupements qui se forment à l'intérieur d'une société, et notamment les groupements professionnels, sont composés de gens qui ne sont pas nécessairement issus d'une même localité, ni même d'une même région, et dont, par suite, la langue n'est pas identique : par elle-même et sans qu'on fasse intervenir l'action de l'une quelconque des langues locales en question, cette absence d'homogénéité est évidemment une cause d'instabilité et d'incertitude, et — on ne l'a pas assez remarqué — c'est l'une des principales causes, la principale peut-être, de tous les changements linguistiques, de ceux de la prononciation et de la grammaire comme de ceux du vocabulaire, des changements spontanés comme des emprunts.

De plus, les éléments étrangers tendent à introduire dans la langue du groupe des formes de leur propre langue : c'est ainsi que la langue des étudiants allemands renferme des mots d'origines dialectales très diverses; dans sa *Studenten-*

sprache, 65, M. Kluge en fournit des exemples, notamment le bas allemand *gnote* au lieu du haut allemand *genosse* « compagnon ». M. Horn fait la même remarque pour la langue des soldats allemands, dans sa *Soldatensprache*, 9 et suiv. Cette influence d'éléments étrangers se manifeste souvent par des traductions ; ainsi, dans la langue spéciale des premiers chrétiens, l'« ancien » qui était le « prêtre » était désigné par le mot πρεσβύτερος en grec ; dans le groupe des chrétiens de langue latine, où se trouvaient mêlés de nombreux éléments helléniques ou hellénisés, le mot a été gardé tel quel ; on dit *presbiter*, qui a subsisté en français sous les formes *prêtre* et aussi *prouvoire* en vieux français.

On conçoit enfin qu'on puisse recourir à un autre procédé et que, au lieu d'employer le mot étranger, on le traduise, c'est ce qui a été fait en Orient : en Arménie le mot *erêc* «ancien » a aussi reçu le sens de « prêtre », et le géorgien fait exactement de même avec son mot signifiant « ancien ». Ou bien encore on peut ce qui revient à peu près au même, charger un mot national d'un sens étranger ; ainsi l'anglo-saxon *eorl* « homme libre (qui va à la guerre), noble » a reçu sous Knut le sens du mot norrois *jarl* « vice-roi, gouverneur de province » qui était reconnu par le sujet parlant pour identique au mot anglais ; sous la domination normande, le même *eorl* a servi d'équivalent au français *comte*, et c'est la valeur que *earl* a encore en anglais moderne.

De ce double procédé d'emprunt et de traduction de termes étrangers il résulte que les vocabulaires des groupes particuliers qui sont en relation avec des groupes pareils dans des pays parlant d'autres langues présentent d'ordinaire un grand nombre de ressemblances. Le vocabulaire militaire par exemple est à peu près le même d'un bout de l'Europe à l'autre.

Le fait est particulièrement sensible dans les groupes composés de savants, ou bien où l'élément scientifique tient une place importante. Les savants, opérant sur des idées qui ne sauraient recevoir une existence sensible que par le langage, sont très sujets à créer des vocabulaires spéciaux dont l'usage se répand rapidement dans les pays intéressés. Et comme la science est éminemment internationale, les termes particuliers inventés par les savants sont ou reproduits ou traduits dans des groupes qui parlent les langues communes les plus diverses. L'un des meilleurs exemples de ce fait est fourni par la

scolastique dont la langue a eu un caractère éminemment européen, et à laquelle l'Europe doit la plus grande partie de ce que, dans la bigarrure de ses langues, elle a d'unité de vocabulaire et d'unité de sens des mots. Un mot comme le latin *conscientia* a pris dans la langue de l'école un sens bien défini, et les groupes savants ont employé ce mot même en français ; les nécessités de la traduction des textes étrangers et le désir d'exprimer exactement la même idée ont fait rendre la même idée par les savants germaniques au moyen de *mith-wissei* en gotique, de *gi-wizzani*, en vieux haut-allemand (allemand moderne *gewissen*). Souvent les mots techniques de ce genre sont traduits littéralement et n'ont guère de sens dans la langue où ils sont transférés ; ainsi le nom de l'homme qui a de la pitié latin, *misericors*, a été traduit littéralement en gotique *arma-hairts* (allemand *b-arm-herzig*) et a passé du germanique en slave, par exemple russe *milo-serdyj*. Ce sont là de pures transcriptions cléricales de mots latins.

Quand, comme il est arrivé assez souvent au cours de l'histoire, les éléments dominants d'une nation ont parlé une langue différente de celle des autres groupes, les parties de la nation qui approchent immédiatement la caste dominante et qui nécessairement apprennent plus ou moins la langue de cette caste se constituent un vocabulaire où figurent un grand nombre de termes étrangers au moins pour les notions qui importent à la caste. Le nom vieil anglais de l'armée *here* a été éliminé dans le langage des gens qui entouraient l'aristocratie normande au profit des mots d'origine française *army* et *host*.

A l'intérieur d'une langue donnée, définie par une prononciation une et surtout par l'identité des formes grammaticales, il y a en réalité autant de vocabulaires particuliers qu'il y a de groupes sociaux ayant une autonomie dans la société qui parle cette langue, et tout groupe d'hommes a ses désignations spéciales, non seulement de ce qui lui est particulier, mais aussi de nombreuses choses qui lui sont communes avec les autres membres des groupes plus étendus dont ces hommes font partie ; les exemples pourraient aisément être multipliés ; les types indiqués suffisent à fixer les idées.

Les changements de sens qui viennent d'être sommairement décrits ne restent pas confinés dans les cercles où ils se produisent. Une fois sortis des groupements particuliers où ils ne figurent que d'une façon transitoire ou périodique, les

individus n'échappent pas aux habitudes qu'ils y ont contractées, et même quand ils ont affaire à des personnes étrangères aux divers groupes dont ils font eux-mêmes partie, ils restent sujets à employer les mots avec le sens que ceux-ci ont pris dans un groupe. D'autre part, s'il s'agit de groupes qui ont un prestige, notamment de groupes aristocratiques ou de groupes savants, les individus qui n'y ont pas accès se plaisent à en reproduire les usages, et notamment le vocabulaire ; ainsi des mots germaniques qui désignaient anciennement le « chef », le « seigneur », à savoir *frô* et *truhtîn*, le premier n'apparaît plus en vieux haut allemand qu'en fonction de vocatif, pour interpeller, et le second sert presque uniquement à désigner « Dieu » (le seigneur céleste) ; le chef terrestre, le seigneur est désigné par un mot calqué sur le latin *senior*, le mot *hêrro*, et ce mot nouveau, emprunté par l'aristocratie germanique à la nomenclature latine, a si bien remplacé dans tout l'ensemble de l'allemand les vieux mots que, dès le XIe siècle, le vieux haut allemand tend à employer *hêrro* même pour Dieu et qu'aujourd'hui seul subsiste le mot *Herr* (voir Ehrismann, *Zeitschrift fur deutsche Wortforschung*, VII, p. 173 et suiv). Cette extension est d'ailleurs nécessaire dans beaucoup de cas ; car c'est seulement dans les vocabulaires spéciaux que nombre de notions nouvelles ont trouvé d'abord une expression propre et exacte.

Les sens particuliers qui se sont produits dans des groupements étroits ont donc de nombreuses occasions de passer à la langue commune, soit par mode, soit par nécessité ; il y a là de véritables *emprunts* à l'intérieur d'une même langue.

Il importe de définir ici ce que l'on entend en linguistique par l'emprunt.

Soit une langue considérée à deux moments successifs de son développement ; le vocabulaire de la seconde époque considérée se compose de deux parties, l'une qui continue le vocabulaire de la première ou qui a été constituée sur place dans l'intervalle à l'aide d'éléments compris dans ce vocabulaire, l'autre qui provient de langues étrangères (de même famille ou de familles différentes) ; s'il arrive que quelque mot soit créé de toutes pièces, ce n'est, semble-t-il, que d'une manière exceptionnelle, et les faits de ce genre entrent à peine en ligne de compte. Soit par exemple le latin à l'époque de la conquête de la Gaule par les Romains et le

français (c'est-à-dire la langue de Paris) au commencement du xxe siècle ; il y a des mots comme *père*, *chien*, *lait*, etc., qui continuent simplement des mots latins ; il y en a comme *noyade* ou *pendaison* qui ont été faits sur sol français avec des éléments d'origine latine, et il y en a d'autres qui sont entrés à des dates diverses : *prêtre* est un mot qui est entré par le groupe chrétien à l'époque impériale romaine, sous la forme *presbyter* ; *guerre*, un mot germanique, apporté par les invasions germaniques, et entré dans la langue par le groupe des conquérants qui ont été maîtres du pays, à la suite de ces invasions ; *camp* est un mot italien venu au xve siècle par les éléments militaires qui ont fait les campagnes d'Italie ; *siècle* est un mot pris dès avant le xe siècle au latin écrit par les clercs et qui avait disparu de la langue commune ; *équiper* est un terme de la langue des marins normands ou picards ; *foot-ball* est un terme de sport venu de l'anglais il y a peu d'années, mais par rapport au latin de l'époque de César, tous les mots en question sont également empruntés, car aucun n'est la continuation *ininterrompue* de mots latins de cette date, ni ne s'explique par des formes qui se soient perpétuées dans la langue sans interruption entre l'époque de César et le commencement du xxe siècle. Il n'importe pas que le mot soit emprunté à une langue non indo-européenne, comme il arrive pour *orange*, ou à une langue indo-européenne autre que le latin, comme *prêtre*, *guerre*, ou au latin écrit comme *siècle*, *cause*, ou à un dialecte roman comme *camp*, *camarade*, ou même à des parlers français plus ou moins proches du parisien, comme le mot *foin*, pris à des parlers ruraux, et que sa phonétique dénonce comme n'étant pas parisien ; en aucun cas il n'y a eu continuation directe et ininterrompue du mot latin depuis l'époque de César jusqu'au début du xxe siècle, et ceci suffit à définir l'*emprunt* pour la période considérée. On notera que la nation d'*emprunt* ne saurait être définie qu'à l'intérieur d'une période strictement délimitée.

Mais d'après ce qui a été exposé ci-dessus, un mot peut porter toutes les marques phonétiques et morphologiques auxquelles on reconnaît un mot non emprunté ; il peut même avoir subsisté sans interruption dans la langue, et être néanmoins au fond un mot *emprunté*, si, pendant un temps plus ou moins long, il n'a plus fait partie de la langue commune et s'il a été employé seulement dans des groupes sociaux particuliers. Sans parler des autres causes qui ont pu intervenir,

c'est sans doute pour n'avoir subsisté que dans le langage rural que des mots latins comme *ponere* « placer », *cubare* « être couché », *trahere* « tirer », *mutare* « changer » ont pris des sens tout particuliers et techniques et ont fourni au français actuel *pondre*, *couver*, *traire*, *muer*; c'est ainsi que, dans le patois français de Charmey (canton suisse de Fribourg), le mot *χlâ* « fleur », qui répond au français *fleur*, disparaît en ce sens, mais se maintient au sens de « crème », technique dans le parler de ce pays de laitage (voir Gauchat, *L'unité phonétique*, dans *Aus romanischen Sprachen*, Festschrift-Morf, p. 191). Au sens de « couper le blé », Furetière (cité dans le *Dictionnaire général* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, sous « scier ») indique que quelques personnes disent *soyer* ou *seier* au sens de « scier » (couper) du blé; c'est un mot rural que l'on avait transporté à Paris, mais qui aurait tout aussi bien pu prendre cette forme à Paris. A prendre le terme dans un sens strict et rigoureux conforme à l'esprit même de la définition, les mots français *pondre*, etc., sont encore des mots *empruntés*, bien qu'ils n'aient peut-être jamais cessé d'exister à Paris et qu'ils aient tous les caractères phonétiques et morphologiques de mots français. MM. Gilliéron et Mongin ont, dans leur étude de géographie linguistique, *Scier dans la Gaule romane*, posé ce principe capital que beaucoup de mots qui ne se dénoncent pas par leur forme phonétique comme des emprunts sont néanmoins empruntés à des parlers voisins et peuvent être reconnus pour tels à certains indices; « le mot *scier*, qui continue le latin *secare* « couper » ne représente, d'après ces auteurs, qu'un emploi tout particulier et spécialement rural de *secare*, à savoir « couper le blé (avec la faucille dentelée) »; c'est un exemple à joindre à *pondre*, *couver*, etc.

Inversement, les mots empruntés ne le sont pas en principe par la langue générale; c'est dans les groupements particuliers qu'on emprunte des mots, et, presque pour chacun des exemples cités ci-dessus, on aperçoit aisément quel est le groupe qui a fait l'emprunt. C'est par les milieux militaires, par les commerçants et par les prêtres que le germanique a emprunté au latin la grande masse des mots qu'il s'est assimilés à date ancienne; c'est aussi par les milieux militaires et par les prêtres que le slave a, à date ancienne, reçu des mots du latin et du germanique; aujourd'hui c'est surtout le monde du sport qui emprunte des mots à l'anglais, c'est le monde militaire qui en emprunte à l'allemand, etc.

L'emprunt qui est, de tous les faits linguistiques, le plus important sans doute a donc avant tout des causes sociales, et comme les causes sociales sont ici évidentes et que leur action y est immédiate tandis que pour d'autres faits linguistiques elle est plus obscure et moins directe, on est allé jusqu'à proposer de qualifier les emprunts morphologiques de faits de linguistique sociale, par opposition aux développements spontanés qui seraient individuels (Wrede, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, CXI, p. 33) ; il n'y a pas lieu de discuter ici cette proposition dont il serait du reste aisé de montrer l'inexactitude.

La nature et la portée de l'emprunt étant ainsi définies, on peut poser en principe que la langue commune emprunte beaucoup aux langues particulières. Une langue telle que le français se compose pour la plus grande partie de mots empruntés. Seuls font exception les termes généraux de la langue commune, et c'est pour cette raison que les linguistes font reposer sur ce petit nombre de mots leurs théories.

Si les mots sont empruntés par la langue générale seulement pour exprimer les notions auxquelles les a associées la langue particulière par laquelle ils ont passé, il n'y a rien de plus à en dire ; ils demeurent à l'état de corps plus ou moins étrangers, de termes techniques et ne sont dans la langue commune que des éléments accessoires ; c'est le cas qui a le premier attiré l'attention, mais dont l'importance est le moindre.

S'ils pénètrent vraiment dans la langue commune et y sont employés couramment, les mots empruntés ne le font qu'en subissant un changement de sens. La valeur précise et rigoureuse d'un terme tient à l'étroitesse d'un milieu où dominent les mêmes intérêts et où l'on n'a pas besoin de tout exprimer ; sorti de ce milieu étroit auquel il devait sa valeur spéciale, le mot perd immédiatement de sa précision et tend à devenir de plus en plus vague. Pour un marchand des rues, *camelotte* signifie la marchandise quelconque qu'il a entre les mains (et de même pour le chiffonnier) ; en entrant dans la langue commune, le mot a pris le sens vague de « marchandise de peu de valeur, mauvaise marchandise ». Soit encore, par exemple, le mot latin *caussa (causa)* ; dans la langue du barreau romain, il désignait « une affaire judiciaire, un procès » ; passant de là dans la langue commune, il n'a plus signifié qu'une « affaire »,

et enfin une « chose » si bien qu'il a pu s'appliquer non seulement à une affaire, mais à un « objet » et que *chose* est devenu l'un des mots les plus vagues de toute la langue française. Le même mot, emprunté, sous forme savante, à la langue spéciale de la scolastique avec le sens de « cause », qui était le sens général du mot en latin, a passé aussi dans la langue commune, mais avec une valeur de plus en plus imprécise et sert à désigner non plus la cause efficiente ou la cause finale, mais tout motif d'action : *à cause?* équivaut à « pourquoi? » dans la langue populaire. Et ceci n'empêche pas que, au barreau, il n'existe un mot *cause*, emprunté au latin par les juristes, auquel on garde son sens premier latin « d'affaire judiciaire »; toutefois comme le terme appartient surtout aux avocats et ne désigne souvent une affaire qu'en tant qu'elle est confiée à un avocat, un mot *cause* signifiant « affaire à plaider » a passé en français commun, et toute personne qui défend un parti s'attache à la bonne ou à la mauvaise *cause;* de nouveau on se trouvé très loin du point de départ du sens du mot.

De même que l'emploi dans une langue particulière détermine un changement de sens, l'emprunt fait par les langues générales à une langue *particulière* en détermine donc un autre dans un sens tout différent. Et ce n'est qu'une conséquence de la manière dont s'établit le sens des mots. M. Wundt, *Sprache*, 2[e] édit., vol. II, p. 484 et suiv., montre bien comment un mot ne désigne pas nécessairement une idée générale : pour chaque individu, le mot ne désigne même le plus souvent que certains objets particuliers, qui font partie de son expérience. Mais le mot sert en même temps à d'autres membres de la communauté pour lesquels il désigne d'autres objets plus ou moins semblables ; il se dépouille par là de tout ce qu'il a de particulier, pour ne garder d'autre rôle que celui d'indiquer les seuls caractères communs à tous les objets désignés par le mot dans un groupe social donné; l'enfant qui apprend le mot *chien* est naturellement porté à ne l'appliquer qu'au chien de la maison, et c'est seulement au fur et à mesure qu'il entend ce même mot appliqué à d'autres animaux qu'il lui ôte son caractère concret et lui attribue une valeur générale. On voit par là que la valeur générale des mots est, dans une très large mesure, un fait social, et que la généralité du sens d'un mot a souvent chance d'être proportionnée à l'étendue du groupe : dans le patois d'un village de pasteurs, le *chien* est par excellence le chien de berger ; mais dans une

langue telle que le français, le mot *chien* exclut toute association spéciale à un type déterminé et désigne d'une manière abstraite une espèce animale.

Il apparaît ainsi que le principe essentiel du changement de sens est dans l'existence de groupements sociaux à l'intérieur du milieu où une langue est parlée, c'est-à-dire dans un fait de structure sociale. Il serait assurément chimérique de prétendre expliquer dès maintenant toute les transformations de sens par ce principe : un grand nombre de faits résisteraient et ne se laisseraient interpréter qu'à l'aide de suppositions arbitraires et souvent forcées ; l'histoire des mots n'est pas assez faite pour qu'on puisse, sur aucun domaine, tenter d'épuiser tous les cas et démontrer qu'ils se ramènent sans aucun reste au principe invoqué, ce qui serait le seul procédé de preuve théoriquement possible ; le plus souvent même ce n'est que par hypothèse qu'on peut tracer la courbe qu'a suivie le sens d'un mot en se transformant. Mais, s'il est vrai qu'un changement de sens ne puisse pas avoir lieu sans être provoqué par une action définie — et c'est le postulat nécessaire de toute théorie solide en sémantique —, le principe invoqué ici est le seul principe connu et imaginable dont l'intervention soit assez puissante pour rendre compte de la plupart des faits observés ; et d'autre part l'hypothèse se vérifie là où les circonstances permettent de suivre les faits de près.

Quelques exemples montreront comment se font les changements de sens et quelle est l'application du principe.

Soit le mot latin *nidus* « nid » ; l'étymologie indo-européenne en est transparente ; c'est le résultat de la combinaison d'un préverbe **ni-* qui marque mouvement de haut en bas et d'un nom radical **zdo-* appartenant à la racine du verbe latin *sedere* « être établi, être assis » ; ces deux éléments sont de date indo-européenne ; le mot a eu anciennement un sens très vaste, encore conservé dans les langues indo-européennes orientales : en sanskrit et en arménien ; ainsi l'arménien *nist* signifie « lieu où on est établi, résidence, séant » ; mais dans les langues plus occidentales, depuis le slave jusqu'au celtique et au latin, le mot a été limité à un emploi tout particulier — connu même du sanskrit, mais ignoré de l'arménien — celui de lieu où est établi un oiseau, « nid » ; les conditions linguistiques du fait sont bien connues : le préverbe **ni-* a cessé

d'être employé comme préverbe et ne subsiste plus que dans quelques mots isolés où sa valeur propre n'est plus sensible; d'autre part, la racine **sed-* n'était plus reconnaissable non plus dans **nizdo-*, et moins encore dans les formes que **nizdo-* a prises dans les diverses langues considérées: mais on ignore quelles conditions de fait ont pu déterminer la limitation que l'isolement linguistique du mot rendait facile; comme la limitation est de date indo-européenne, on ne peut faire là-dessus que des hypothèses inconsistantes, et il n'y a lieu que de la constater ici, en attendant que la découverte de quelque fait ou quelque observation générale permette de déterminer en quel groupe spécial le mot **nizdo-* a pris son sens particulier; il est permis de conjecturer cependant que ce doit être un terme de chasseur. Du mot latin *nidus* ainsi obtenu, le roman a tiré un dérivé **nidiace(m)* (à l'accusatif), d'où italien *nidiace*, français *niais*; ce dérivé désigne naturellement « (l'oiseau) au nid » ; il a été employé dans la langue de la fauconnerie, pour désigner l'oiseau pris au nid; mais pour le fauconnier, l'oiseau au nid est celui qui n'est pas encore dressé et qui est sans habileté : c'est cette dernière notion qui est pour lui la notion dominante. Passant de là dans la langue commune, le mot *nidiace*, *niais* désignera donc un être gauche, maladroit, emprunté, incapable de se tirer d'affaire et ne comprenant rien. Avec la disparition de la fauconnerie, *niais* a perdu toute trace de sens technique, d'autant plus que le rapport linguistique entre *nid* et *niais* n'est plus senti par le sujet parlant français; *niaiserie* n'a plus rien de commun avec le sens étroit du mot *niais*, lequel était déjà singulièrement éloigné de celui de la racine **sed-* « être assis ».

Au surplus, la fauconnerie et, d'une manière générale, la chasse, ont fourni beaucoup de termes à la langue commune, on le sait (voir A. Darmesteter, *Vie des mots*, p. 97 et suiv.). Ces divertissements de cercles aristocratiques ayant un prestige particulier, on s'est plu à employer les mots des langues spéciales de ces sports, comme de tous les sports, et on n'a pas tardé à en oublier la valeur exacte; *leurre* (et *déluré*) sont aussi des termes de fauconnerie qui ont reçu une signification étendue. Le mot *chasser* lui-même est un exemple remarquable, puisque le mot latin vulgaire *captiare* dont il est la continuation se rattache à *capere* « prendre » et n'a pu recevoir sa signification particulière que dans la langue des chas-

seurs. Passé de la langue des chasseurs dans la langue commune, il signifie « pousser devant soi pour prendre »; en perdant sa précision technique, il passe au sens de « pousser devant soi », et par suite « mettre dehors », si bien qu'un mot dont le sens était « tenter de prendre » aboutit au sens d' « éloigner ». Ici encore, les deux moments, celui de la langue particulière, et celui de la langue commune, se laissent bien distinguer.

On a souvent dit que les langues étaient pleines de métaphores usées. M. Wundt a déjà montré ce que cette manière de voir a de peu précis et même d'inexact au point de vue proprement psychologique. On voit maintenant, d'un autre point de vue, combien peu on a ainsi une idée des procès réels auxquels sont dus les changements de sens. *Arriver* signifie étymologiquement « aborder », c'est *ad-ripare*, et ce sens s'est bien maintenu par exemple dans le portugais *arribar;* mais pour un marin, aborder c'est être au terme du voyage : si, de la langue des marins, le terme passe à la langue commune, il signifie simplement ce que signifie le français *arriver*. Le mot *arracher* représente un ancien *ex-radicare* « tirer la racine »; dans le langage des cultivateurs, ce terme est d'usage fréquent et employé en quantité de circonstances; s'il passe à la langue commune, la notion de racine disparaît, et il ne reste que l'idée de tirer un objet engagé dans quelque chose. Le mot *équiper*, emprunté à la langue des marins de la côte normande ou picarde, signifie « pourvoir un bateau de ce qui est nécessaire », et, comme dans la langue technique, l'idée de bateau va de soi, « pourvoir de ce qui est nécessaire »; que le mot passe dans la langue commune, et *équiper* n'aura que ce dernier sens : on dit dès lors *équipage* (être en piteux équipage), *équipement* (équipement militaire), sans qu'il reste trace du fait que le centre étymologique du terme est un mot germanique signifiant « bateau », le nom qui subsiste dans anglais *ship*, allemand *schiff*. Dans ces cas et dans les cas innombrables de ce genre, il n'est pas légitime de parler de figures, de métaphores, car tant que les mots sont restés dans la langue particulière, il n'y a pas eu figure à proprement parler, mais emploi d'une manière de s'exprimer où l'idée étymologique n'arrivait pas à la pleine conscience : pour un marin qui aborde, l'idée de rive va de soi, l'essentiel est qu'il arrive au but; et quand les mots passent de la langue spéciale à la langue commune, ils y passent non avec une valeur étymo-

logique qu'ils ont perdue, mais avec la valeur secondaire qu'ils ont acquise : l'idée d'arriver au rivage qui, pour un marin, subsiste obscurément dans *arriver* est alors éliminée sans même qu'on y prenne garde, car elle n'était plus aperçue.

Ce n'est pas à dire que l'emploi de ces termes empruntés à des langues particulières n'ait pas pour objet de donner à l'expression plus de force et de vivacité : la satisfaction qu'éprouve un marin à parvenir au rivage donnait au mot *arriver* une force de sens qui manquait naturellement au mot de la langue commune ; même sans qu'on se représente d'une manière quelconque le détail d'un échouement de bateau, *échouer*, pris aussi à la langue des marins, exprime l'idée qu'on n'aboutit pas avec plus d'énergie que « ne pas réussir ». Le long usage affaiblit la valeur des mots, et l'emprunt aux langues particulières permet de substituer à des termes inexpressifs des termes auxquels sont associés des sentiments plus vifs. Mais ceci ne fournit qu'un motif pour faire emprunter les mots des langues spéciales, et on n'a pas à y chercher un procès indépendant de changement de sens.

Les faits de ce type sont si naturels qu'on les voit se reproduire d'une façon indépendante dans des langues diverses et à des époques diverses. En germanique, une expression composée signifiant « qui (mange) le pain avec un autre » a pris, évidemment dans des groupements militaires, le sens de « compagnon », gotique *ga-hlaiba,* vieux haut-allemand *galeipo*; sous l'influence germanique, cette expression a été exactement traduite en roman ; de là en français *compain* (cas sujet, aujourd'hui inusité, sauf la forme familière abrégée *copain*) et *compagnon* (cas régime), italien *compagno*, etc. ; nulle part l'idée de « compagnon » n'a un sens plus saisissable que dans un corps de troupes, et l'on conçoit que la langue commune ait trouvé ainsi dans la langue militaire une manière d'exprimer très fortement cette idée ; mais du fait même du passage dans la langue commune, la notion de partage du pain, qui avait assurément cessé de dominer déjà dans la langue militaire, disparaissait entièrement, et en effet *compagnon* indique simplement en français celui qui est en société intime avec quelqu'un ; de là le mot a de nouveau passé dans une langue particulière, celle des artisans, où il désigne l'ouvrier qui n'est pas patron et qui travaille pour un patron. Un composé tout à fait analogue au gotique *gahlaiba* a été formé, peut-être indépendamment, en arménien ancien où *enker,* littéralement « qui

mange avec », signifie simplement « compagnon »; les rapports des Gots avec les Arméniens n'ont pas été assez intimes pour qu'on soit autorisé à voir dans l'expression arménienne un calque de l'expression germanique; cependant, la chose est possible à la rigueur.

D'autre part, on voit, beaucoup plus tard, la langue militaire fournir un nouveau terme ayant ce même sens, *camarade*; *camarade* est l'espagnol *camarada* « chambrée »; ma *chambrée* a désigné « un compagnon de chambrée », et, la notion de compagnon dominant, le mot a passé au sens de « compagnon » dans la langue française commune, et non seulement en français, mais aussi dans les langues voisines, notamment en allemand. Le mot *camarade* ne signifie pas autre chose que ce que signifie *compagnon*; mais, surtout au moment de l'emprunt à la langue militaire, il avait une force et une fraîcheur de sens que l'emploi dans la langue commune a fait promptement disparaître.

Parfois le point de départ de tout un développement est un simple nom propre qui prend une valeur déterminée dans un groupe particulier. Ainsi en 1880, un propriétaire d'Irlande nommé *Boycott*, a été, au cours du mouvement nationaliste irlandais, mis à l'index par les voisins Irlandais qui ont refusé d'avoir aucun rapport avec lui; le procédé a été d'après lui appelé *to boycott* dans le parti nationaliste irlandais ; ce mot a été emprunté par la langue anglaise commune à laquelle l'ont emprunté ensuite les autres langues de l'Europe ; quand on emploie l'anglais *to boycott* et, à plus forte raison, l'allemand *boycotten*, le français *boycotter*, personne ne pense plus au personnage qui a fourni son nom à ce procédé de lutte sociale et politique, et il va sans dire que le mot désigne quelque chose de beaucoup plus vague et plus général que ce qu'il désignait dans le milieu rural où il a été créé.

Le fait que le mot est pris à une langue particulière n'est pas moins clair en ce qui concerne l'allemand *philister* au sens de « personne fermée aux choses de l'esprit » (et le français *philistin* qui a reçu le même sens sur le modèle de l'allemand, au cours du XIX[e] siècle). C'est seulement dans des corps d'étudiants, et particulièrement d'étudiants en théologie, que le nom de l'ennemi national du peuple élu, celui des Philistins, a pu, par une association naturelle devenir celui de tout le vulgaire, par opposition à un petit groupe d'élus, ce qui est arrivé au XVIII[e] siècle; aussitôt que le mot s'est étendu au-

étudiants des autres facultés, il a pris une valeur plus vague et plus générale, et le sens propre de peuple des Philistins s'est effacé de plus en plus ; enfin, en passant dans la langue commune, *philistin* s'est dépouillé presque de toute association avec le nom biblique et, quand Schumann a écrit pour son *Carnaval* une marche des alliés de David contre les Philistins, il réveillait par plaisanterie un vieux souvenir effacé bien plus qu'il ne faisait allusion à une chose courante.

On reconnaît souvent la trace des groupes particuliers où les mots ont séjourné aux nuances de sens qu'ils ont prises. Un mot comme *maréchal*, par exemple, a des sens divers suivant le groupe social auquel la langue générale l'a pris. C'est un mot germanique, venu dans le monde romain par le groupe des conquérants militaires; le germanique *marahskalk* est un mot composé qui signifiait « garçon de cheval, garçon d'écurie » ; suivant que le mot était employé dans le langage de la cour à désigner un personnage de la suite royale chargé de la surveillance des chevaux ou dans la langue des garçons d'écurie proprement dits, il a pris deux sens bien distincts ; le *maréchal* est un haut fonctionnaire du roi, ou bien il est chargé du soin matériel des chevaux; et c'est ainsi qu'on a d'un côté le *maréchal* de France, de l'autre le *maréchal* ferrant, ou le *maréchal* des logis, simple sous-officier. — Le *comes stabuli* n'existait qu'à la cour ; c'est le *connétable* ; et en effet le mot latin *comes* n'a persisté que dans le monde de la cour royale perdant ainsi le sens de « compagnon » pour prendre le sens particulier de compagnon du roi, dans le vieux français *cuens* (cas sujet), *comte* (cas régime); l'idée de « compagnon » était exprimée par un mot nouveau comme on l'a vu ci-dessus, p. 28.

D'une manière plus générale, le caractère des groupes spéciaux qui ont parlé à un certain moment la langue commune détermine le caractère des innovations sémantiques ; les développements de sens qui se produisent dans les couches inférieures d'une population divisée en classes distinctes ne sont pas les mêmes que celles qui se produisent dans les couches supérieures. Ainsi l'expression de « voler » ou de « pleurer bruyamment » par *marauder* (agir en matou) qui a été signalée ci-dessus, p. 8 est essentiellement populaire. Le français est la continuation, non du latin classique et littéraire qui a disparu dans la ruine de la civilisation romaine, ni non plus de la langue des chefs germaniques qui ont dominé la Gaule à l'époque mérovingienne et à l'époque caro-

lingienne, et qui était le germanique, mais du latin des couches inférieures de la population; il résulte de là que des éléments de vocabulaire appartenant à la langue du bas peuple ont remplacé des mots latins communs : « *Caballus* (la rosse) remplace *equus*, *minare* (mener des troupeaux à force de cris) se substitue à *ducere*. Dans la seule désignation du corps humain abondent des exemples de ce genre : *bucca* (la joue gonflée) remplace *os*, *pellis* (peau d'animal) remplace *cutis*; *perna* (le jambon) ou *camba* (l'articulation entre le sabot et la patte du cheval) remplacent *crus* » (Brunot, *Histoire de la langue française*, I, 131). C'est pour cela que toute la partie un peu relevée du vocabulaire des langues romanes est empruntée, et presque tout entière à la langue écrite.

L'étroitesse du point de départ de certains mots qui sont devenus courants dans la langue commune est parfois surprenante. Ainsi le vieux nom indo-européen du « foie », fidèlement conservé par le latin *jecur*, a disparu de toutes les langues romanes au profit d'un mot de la langue des cuisiniers, mot formé lui-même sur un modèle grec qui a subi en roman même des influences diverses de ce mot grec, à savoir *ficatum* « (foie) garni de figues »; le nom d'un mets tout particulier est devenu le nom d'un organe (voir Grammont, *Revue des langues romanes*, année 1901, p. 186, avec l'article de G. Paris, auquel il renvoie). De même on a souvent supposé que la « truie farcie » *sus trojanus*, ou tout simplement *troja* (par allusion au cheval de Troie) est devenu le nom de la femelle du porc; l'hypothèse de l'emprunt à une langue technique est le seul moyen de sauver cette étymologie contestée. Ce sont là des exemples extrêmes, mais qui, par leur caractère excessif même, mettent en pleine évidence quels changements de sens subissent des mots en passant d'un milieu social dans un autre.

Les dictionnaires étymologiques qu'on possède actuellement laissent presque tout à désirer dans l'indication de ces causes de changement. On sait depuis longtemps que le verbe italique qui signifie « dire » latin *dicere*, osque *deicum*, dont une trace se retrouve sans doute en irlandais, est apparenté à une grande famille de mots[1] dont le sens général est « montrer, indiquer »,

1. Les mots rapprochés ici et dans la suite de ce paragraphe pourront sembler assez distants les uns des autres aux personnes qui ne sont pas familières avec la grammaire comparée des langues indo-européennes. En réalité tous ces rapprochements sont rigoureusement justifiés par les règles

celle de grec δείκνυμι, de sanskrit *diçati*, de vieux haut allemand *zeigôn* (all. mod. *zeigen*). Mais on ne marque pas par quel rapport historique *dicere* se rattache au sens de « montrer, indiquer ». Ce n'est naturellement pas par un rétrécissement abstrait du sens général de « montrer » au sens spécial de « dire », qui n'en est en effet, au point de vue logique, qu'un cas particulier. Le changement s'est produit sans doute de la manière suivante. La racine **deik-* « montrer, indiquer » s'employait en indo-européen avec une valeur juridique définie : « à côté de δείκνυμι, qui a un sens général, le grec a δίκη qui désigne « l'accusation, le jugement » à côté de *zeigôn*, le vieux haut allemand a *zîhan* « accuser », *in-zicht* « accusation »; et le latin même à *index* « celui qui dit le droit », *vin-dex*, *caussi-dicus*, etc., les mots *dicio condicio*, sont des termes juridiques, *dicare* indique une proclamation faite dans des formes juridiques ou religieuses définies, et le sens est encore plus net dans *de-dicare*; l'ombrien *tikamne* signifie « par consécration ». C'est dans la langue de la procédure, dans *jus dicere* « indiquer le droit » par exemple que *dicere* a paru avoir le sens de « dire »; mais ce n'est qu'en passant de la langue juridique à la langue commune que *dicere* a fixé le sens général de « dire » ; du reste ce verbe est resté affecté à tout ce qui se dit dans des formes fixes, et notamment à la parole publique, et, ainsi que le marquent bien MM. Bréal et Bailly dans leur *Dictionnaire étymologique latin*, où les emplois juridiques du groupe de *dicere* sont d'ailleurs soigneusement notés, *dicere* est resté le terme solennel qui s'oppose à la causerie désignée par *loqui*. Cet emprunt fait par la langue commune à la langue juridique et religieuse n'est pas un fait isolé; car la racine **kens-*, celle qui a fourni au latin *censere*, et qui, d'après le témoignage concordant de l'indo-iranien et du latin, avait le sens de « prononcer une formule religieuse ou juridique » a donné au slave et à l'albanais des mots qui signifient purement et simplement « dire ». Il est curieux que la famille du mot slave qui tient exactement la place de la racine **deik-* pour le sens, celle de *kazati* « montrer », ait fourni aussi au russe un verbe dont le sens le plus anciennement attesté est « prêcher » mais qui aujourd'hui signifie « dire » à savoir *s-kazat'*. On n'a pas toujours le moyen de déterminer

générales de la phonétique et de la formation des mots, tant en indo-européen commun que dans les langues considérées.

avec quelque probabilité la série successive des emprunts par lesquels le sens des mots s'est progressivement transformé, mais des exemples tels que celui-ci indiquent au moins en quelle direction on a chance d'apercevoir l'explication des changements qu'on constate d'une période linguistique à une autre.

Toutefois on ne saurait démêler les actions et réactions complexes auxquelles sont dus les changements de sens, là où l'histoire des faits n'est pas exactement connue. Sans des témoignages historiques détaillés on n'aurait sans doute pu arriver à reconnaître comment, c'est-à-dire dans quels groupes sociaux, un mot qui signifiait en latin « tambour » a pu prendre en français le sens de « timbre-poste » (voir A. Darmesteter, *Vie des mots*, p. 81 et suiv., sur le mot *timbre*). Par le fait même qu'ils dépendent immédiatement de causes extérieures à la langue, les changements sémantiques ne se laissent pas restituer par des hypothèses proprement linguistiques.

Il est dès lors impossible, on l'a vu, de donner une démonstration en règle de la théorie proposée ici : cette démonstration ne pourrait résulter que de l'examen de tous les changements de sens constatés dans une langue donnée entre deux périodes données et de la constatation que tout ce qui ne s'explique pas par des causes proprement linguistiques ou par des changements des choses désignées provient du passage des mots de langues particulières à la langue commune ou du passage inverse de la langue commune à une langue particulière ; pareille constatation est irréalisable en l'état actuel des connaissances car on n'a sur aucun domaine linguistique. le moyen de procéder à un examen complet de cette sorte. Mais là même où aucune indication de fait ne permet de marquer par quelle série d'emprunts intérieurs un mot a changé de sens, la possibilité de ces passages demeure vraisemblable la plupart du temps, et on est obligé de les supposer si l'on ne veut pas admettre que les générations successives ont par pur caprice associé des notions différentes à un seul et même mot. Les conditions psychiques de la sémantique sont constantes ; elles sont les mêmes dans les diverses langues et aux diverses périodes d'une même langue ; si donc on veut expliquer la variation, il faut introduire la considération d'un élément variable lui-même, et, étant données les conditions du langage, cet élément ne peut être que la structure de la société où est parlée la langue considérée.

IV

Ces principes une fois posés, la méthode qu'il convient d'appliquer dans l'étude de la sémantique ressort, semble-t-il, assez nettement. En présence d'un mot donné il convient d'examiner tout d'abord la forme du mot et son degré d'isolement dans la langue ; un mot isolé se comporte autrement qu'un mot qui fait partie d'un groupe ; il faut d'autre part se rendre compte de l'influence possible de la forme, du rôle dans la phrase des associations phoniques qu'il éveille (voir Grammont, *Onomatopées et mots expressifs*, *Revue des langues romanes*, XLIV, 97 et suiv.). En second lieu, on doit suivre l'histoire des choses signifiées, qui réagit sur le mot et sur ses connexions avec le reste du vocabulaire. Enfin, et surtout, il faut marquer par quels groupes sociaux le mot a été transmis, passant d'une langue particulière à la langue générale, ou inversement, ou même d'une langue particulière à une autre langue particulière. Ce sont là autant de procès distincts, que l'analyse doit isoler, car ils sont d'espèces différentes : mais dans la réalité ces diverses actions ne se séparent pas les unes des autres ; elles s'appliquent à un même mot tantôt simultanément et tantôt successivement ; elles se contrarient en s'ajoutant les unes aux autres, elles se combinent de telle sorte qu'il devient souvent malaisé de marquer ce qui revient à chacune d'elles. De plus les passages de la langue commune aux langues particulières sont en grande partie insaisissables ; car il n'y a nulle part de limite précise entre les langues particulières et la langue commune, et dans la mesure où la différence se laisse préciser, il y a réaction constante du vocabulaire commun sur les vocabulaires particuliers et des vocabulaires particuliers sur le vocabulaire commun : ce n'est que par abstraction qu'on a pu ci-dessus isoler le passage du mot de la langue commune dans un vocabulaire particulier ou inversement ; dans la plupart des cas, le passage est incessant, et il y a va et vient du mot entre les deux vocabulaires. Les complications qui résultent du croisement de tous ces faits d'espèces variées sont inextricables d'autant plus que chaque procès comporte un nombre illimité d'actions autonomes de chacune des trois espèces définies au début de ce travail. Et de plus ce n'est que par hypothèse

qu'on peut apprécier le degré d'influence de chacune des actions qu'on envisage. Enfin il est toujours impossible de faire un dénombrement complet des actions qui interviennent pour un mot donné, car les renseignements que l'on possède ne suffisent jamais pour cela. L'examen d'une question de sémantique se réduit dans la pratique, la plupart du temps, à un examen de possibilités et de probabilités, et il n'est pas licite d'ordinaire d'aboutir à des conclusions trop résolument affirmées ni trop absolues.

Le mot haut-allemand *rappe* signifiait à l'origine « corbeau » : c'est la forme du haut-allemand qui répond exactement à l'allemand classique *rabe ;* cette forme a été employée au moyen âge pour désigner une monnaie où figurait la tête de corbeau qui se trouve dans les armes de la ville de Fribourg en Brisgau ; plus tard on a employé la même forme pour désigner un « cheval noir » ; si la forme était demeurée confinée en haut-allemand, elle aurait eu peine à se fixer en ce sens, mais elle a été empruntée vers le XVII[e] siècle par les autres dialectes allemands, sans doute dans les armées de mercenaires qui étaient composées d'hommes de provenances diverses ; *rappe* n'avait pas dans ces groupes son sens de « corbeau » et signifiait seulement « cheval noir ». C'est en ce sens que l'allemand moderne a adopté ce terme, et il en est résulté que dès lors les dialectes même du haut-allemand ont tendu à ôter ce sens de « corbeau » à *rappe* et à n'employer pour désigner l'oiseau que le mot commun *rabe.*

Le latin *augur* désigne le citoyen qui était officiellement chargé d'examiner le vol des oiseaux et de tirer de là des conséquences sur l'issue des affaires publiques en discussion. Au point de vue étymologique, c'est un nom composé dont le premier terme est le thème de *avis* « oiseau », mutilé par une altération phonétique ; le second terme n'était pas reconnaissable en latin même, si bien que, aujourd'hui encore on n'en saurait déterminer la nature et le sens d'une manière certaine ; au point de vue latin, le mot n'est donc pas clair pour la forme, et a l'aspect d'un mot isolé. Les dérivés *augurium* « prévision de l'avenir par l'auguration » et *auguror* « je prévois l'avenir par l'auguration » ont pris dans la langue spéciale des magistrats romains, le sens de « prévision de l'avenir » qui était la représentation dominante à leur point de vue, l'auguration n'étant qu'un moyen. Dès lors la langue commune a été amenée à employer ce mot pour

toute prévision de l'avenir, au moins quand on voulait s'exprimer d'une manière noble; déjà dans la tragédie latine *auguror* est employé pour signifier « je m'attends à »; plus l'auguration devenait un simple rite auquel on attribuait moins de foi, et plus ces mots se limitaient au sens de prévision de l'avenir que le triomphe du christianisme rendait enfin le seul possible : c'est celui que présentent les mots romans issus de *auguror* (prononcé *aguror* en latin vulgaire), par exemple espagnol *agorar* signifie « prévoir, s'attendre à », les mots *bonum agurium*, *malum agurium* ont abouti de leur côté à français *boneür*, *maleür*, d'où *bonheur*, *malheur*, qui, entrant tout à fait dans la langue commune, n'ont pas gardé trâce même du sens ancien de « prévision », attente de l'avenir » : le mot *(h)eur*, issu d'*agurium*, a pris à lui seul le sens de *bonheur* par opposition à *malum agurium*, d'où le dérivé *heureux*, qu'on applique à tout événement agréable, à toute personne favorisée du sort, et même à tout ce qui est réussi. Entièrement séparé de son sens étymologique par des circonstances linguistiques, puis historiques, *augurium* a abouti ainsi en français à un sens très vague par suite du passage du mot de la langue des magistrats romains dans celle de cercles de plus en plus étendus.

Le mot *hospitale* « lieu où on reçoit des hôtes » s'est trouvé séparé du mot *hospes* dont il est dérivé en latin; en effet le suffixe *-ale* a cessé d'être productif; il n'y a donc presque plus rien eu de commun en français ancien entre *oste* et *ostel*; le mot *ostel* a été appliqué dans certains groupes d'individus à désigner la grande maison où ils recevaient l'hospitalité, où ils étaient hébergés; cette grande maison peut être suivant les cas un *hôtel-dieu*, où l'on reçoit des malades et des infirmes (c'est aussi le sens de l'italien *ospedale spedale*), une maison de ville ou *hôtel* de ville, un *hôtel* de voyageurs, ou une grande maison particulière. De ces sens particuliers, deux ont survécu et ont passé dans la langue commune en s'isolant de plus en plus l'un de l'autre, celui d'*hôtel* de voyageurs, qui a fourni les dérivés *hôtelier*, *hôtellerie*, etc., et celui d'*hôtel* particulier; en ce dernier cas, ce mot a pris dans la bourgeoisie parisienne du XIXe siècle un sens tout particulier : celui de maison séparée consacrée à une seule famille, par opposition aux maisons de rapport, divisées en appartements séparés, et louées à des locataires différents; et dès lors, on a pu habiter un *petit hôtel*, c'est-à-dire une petite maison

séparée. Sauf la forme isolée *hôtel-dieu*, *hôtel* ne sert plus à désigner l' « endroit où l'on reçoit des malades, des infirmes » pour une raison historique : les maisons de cette sorte étaient essentiellement des fondations pieuses, et le nom qui a prévalu est la forme latine savante provenant de la langue du clergé, *hospital*, d'où *hôpital ;* pour la même raison, le mot *hospitium* a été aussi employé à un usage analogue sous la forme légèrement francisée *hospice* ; et il y a eu répartition du sens en français de Paris entre *l'hôpital*, qui reçoit les malades, et l'*hospice*, lieu de refuge pour les infirmes et les vieillards. Ces mots, et surtout le mot *hôpital*, sont à leur tour entrés dans la langue commune avec l'importance prise par cette forme d'assistance dans la vie parisienne ; rien n'y indique plus la notion de réception d'un hôte, et la représentation qui domine est celle de soins à donner à des malades.

Le mot grec ἐκκλησία, de la famille de ἐκκαλέω « j'appelle, je convoque » signifiait « assemblée » en grec ; dans les milieux chrétiens, il a désigné spécialement l'assemblée des fidèles : il a passé en ce sens dans la langue spéciale des chrétiens de Rome ; là il a désigné l'assemblée des chrétiens (voir Kretschmer dans *Zeitschrift für vergleichende sprachforschung*, XXXIX, 539 et suiv.) ; d'autre part le mot ἐκκλησία signifiait « lieu de réunion des fidèles », exactement comme *marché* signifie « lieu où on tient le marché » ; le développement de sens se produit tout naturellement dans des phrases comme « je vais au marché », « je vais à la réunion » : le latin a pris aussi le mot grec en ce sens ; comme, en latin, le sens de réunion, convocation, n'étaient pas attachés au mot, isolé de toutes ses connexions linguistiques par l'emprunt, et que *ecclesia* était un pur terme de langue particulière, sans usage dans la langue commune, ces deux sens de « groupe des fidèles » et de « lieu de réunion des fidèles » se sont fixés sans aucun mélange, et ils se sont transmis aux langues romanes ou du moins au groupe occidental des langues romanes. Sur le sol français, le mot *église* est entré dans la langue commune, avec le christianisme qui est devenu la religion de tous les habitants du pays ; les fidèles ont cessé de former une « assemblée » pour devenir un vaste groupe uni par une foi commune et par des institutions communes, et l'*ecclesia*, devenue en français l'*église*, a été le nom de ce vaste groupe en même temps que des bâtiments où se réunissaient les fidèles ;

dans la langue populaire il ne désigne même guère que les bâtiments.

Ces exemples, où l'on a marqué seulement les plus gros faits et les plus généraux, permettent de se faire une idée de la manière dont les faits linguistiques, les faits historiques et les faits sociaux s'unissent, agissent et réagissent, pour transformer le sens des mots : on voit que, partout, le moment essentiel est le passage d'un mot de la langue générale à une langue particulière, ou le fait inverse, ou tous les deux, et que, par suite, les changements de sens doivent être considérés comme ayant pour cause principale la différenciation des éléments qui constituent les sociétés.

II

ESSAI SUR LES VARIATIONS SAISONNIÈRES DES SOCIÉTÉS ESKIMOS

ÉTUDE DE MORPHOLOGIE SOCIALE

Par M. MAUSS
Avec la collaboration de M. H. Beuchat.

Nous nous proposons d'étudier ici la morphologie sociale des sociétés Eskimos. On sait que nous désignons[1] par ce mot la science qui étudie, non seulement pour le décrire, mais aussi pour l'expliquer, le substrat matériel des sociétés, c'est-à-dire la forme qu'elles affectent en s'établissant sur le sol, le volume et la densité de la population, la manière dont elle est distribuée ainsi que l'ensemble des choses qui servent de siège à la vie collective.

Mais parce que notre travail porte sur une population géographique déterminée, il faut se garder d'y voir une étude de pure ethnographie. Notre intention n'est nullement de rassembler, en une monographie descriptive, les particularités diverses que peut présenter la morphologie des peuples Eskimos. Nous entendons, au contraire, à propos des Eskimos, établir des rapports d'une certaine généralité. Et si nous prenons pour objet spécial de notre étude cette remarquable population[2]

1. Voy. *Année Sociologique*, note de M. Durkheim, II, p. 520, sq., et les années suivantes (VIe section).

2. Nous disons « population » faute d'un meilleur mot. Il serait en effet parfaitement inexact de parler d'une nation, dont les tribus eskimos, elles-mêmes mal délimitées, n'ont jamais même eu l'embryon. Mais il serait aussi parfaitement inexact de s'imaginer entre les tribus de ce groupe, peu nombreux (on évalue leur nombre à à peine 60.000 individus, v. H. Rink, *The Eskimo Tribes, Their distribution and Characteristics* in *Meddelelser om Grönland*, XI., I., p. 31, sq., et les chiffres donnés n'ont pas été controuvés par les recherches ultérieures), des différences du genre de celles qui séparent entre elles les tribus des autres populations dites primitives. La civilisation tout entière ainsi que la race y sont d'une remarquable uniform

c'est que les relations sur lesquelles nous voulons appeler l'attention y sont comme grossies et amplifiées, elles y présentent des caractères plus accusés qui permettent d'en bien comprendre la nature et la portée. On est ainsi mieux préparé à les apercevoir même dans les sociétés où elles sont moins immédiatement apparentes, où la trame formée par les autres faits sociaux les dissimule davantage à l'observateur. Ce qui fait que les Eskimos offrent, sous ce rapport un champ d'étude privilégié, c'est que leur morphologie n'est pas la même aux différents moments de l'année : suivant les saisons, la manière dont les hommes se groupent, l'étendue, la forme de leurs maisons, la nature de leurs établissements changent du tout au tout. Ces variations, dont on verra plus loin l'amplitude exceptionnellement considérable, permettent d'étudier dans des conditions particulièrement favorables, la manière dont la forme matérielle des groupements humains, c'est-à-dire la nature et la composition de leur substrat, affectent les différents modes de l'activité collective.

On trouvera peut-être qu'une seule et unique population constitue une base bien étroite pour une étude où l'on vise à

Sur l'unité de la race voir Rink, *ibid.*, p. 8, sq. et Bahnson, *Ethnografien*. Copenhague, 1894. I., p. 223. Sur l'unité de la langue, voir Rink, *ibidem*, et *ibid.* vol. II, p. 6, sq. (nous n'admettons pas, naturellement, toutes les hypothèses de Rink) et surtout l'excellent livre de M. W. Thalbitzer, *A Phonetical Study of the Eskimo Language*, etc. *Meddelelser om Grönland*, vol. XXXI, Copenhague, 1904. p. 225 et suiv. Cette unité était un fait bien connu des plus anciens explorateurs, et a servi de base aux instructions de Franklin et des successeurs de Franklin. Cf. Franklin, *Narrative of an Expedition to the shores of the Polar Sea*, London. Murray. 1823. p. 43 : Miertsching, *Reisetagebuch*, p. 37, p. 42; Markham, in *Arctic Papers*, p. 151. Sur l'unité de la situation matérielle et morale le livre de M. Murdoch, *The Point Barrow Eskimo*, *X*[th] *Annual Report of the Bureau of American Ethnology*, abonde en renseignements. Celui de M. H. P. Steensby, *Om Eskimo Kulturens Oprindelse, en etnografisk og antropogeografisk studie*, Copenhague 1905, est plus spécialement consacré à la civilisation matérielle et constitue une excellente démonstration du fait que nous avançons en ce moment. Un certain nombre de travaux ethnographiques spéciaux sont tout aussi probants : ce sont ceux : de M. O. Mason, v. plus bas, p. 45, n. 6, de M. Murdoch, *The forms of the Eskimo Bows*, *Naturalist*, VIII, surtout p. 869, *A Study of the Eskimo Bows*, *Rep. U.S.N.M*, 1884, II, p. 307-316 : de MM. Rink et Boas, sur les légendes, *Journal of American Folk-Lore*, II, p. 122, sq. *The Folklore of the Eskimos*, *ibid.*, vol. XVII, p. 1-14 ; Cf. *The Eskimos of Baffin Land*, *Bull. of the Amer. Mus. of Nat. Hist.*, XV, 1. 1901, p. 355 et suiv. Les différents groupes Eskimos ont une seule mythologie, une seule technologie, une seule organisation sociale, une seule langue; il n'y a que des différences dialectales en ce qui concerne la langue, et des variations pratiques en ce qui concerne le reste de leurs traits collectifs. Le présent travail servira aussi à démontrer qu'ils n'ont qu'une morphologie. La comparaison et la généralisation seront de plus, par là, infiniment facilitées et garanties.

établir des propositions qui ne s'appliquent pas uniquement à un cas particulier. Mais tout d'abord il ne faut pas perdre de vue que les Eskimos occupent une aire immense de côtes, sinon de territoires [1]. Il y a, non pas une, mais des sociétés Eskimos [2] dont la civilisation est assez homogène pour qu'elles puissent être utilement comparées, et assez diversifiée pour que ces comparaisons soient fécondes. De plus, c'est une erreur de croire que le crédit auquel a droit une proposition scientifique dépende étroitement du nombre des cas où l'on croit pouvoir la vérifier. Quand un rapport a été établi dans un cas, même unique, mais méthodiquement et minutieusement étudié, la réalité en est autrement certaine que quand, pour le démontrer, on l'illustre de faits nombreux, mais disparates, d'exemples curieux, mais confusément empruntés aux sociétés, aux races, aux civilisations les plus hétérogènes. Stuart Mill dit quelque part qu'une expérience bien faite suffit à démontrer une loi : elle est surtout infiniment plus démonstrative que beaucoup d'expériences mal faites. Or, cette règle de méthode s'applique à la sociologie tout comme aux autres sciences de la nature. D'ailleurs, nous indiquerons en terminant ce travail quelques faits qui témoigneront que les relations que nous allons constater chez les Eskimos ne sont pas sans généralité.

En traitant ces questions, nous sommes amenés à spécifier notre position à l'égard des méthodes que pratique la discipline spéciale qui a pris le nom d'anthropogéographie [3]. Les

1. Voy. plus bas p. 47.

2. Nous ne pouvons donner ici une énumération des sociétés Eskimos avec leurs noms. Nous nous contentons d'indiquer les principaux travaux qui se sont occupés de cette question de nomenclature géographique. Ce sont en commençant par l'Alaska : Dall, *Alaska and its Resources*, 1872. I, p. 180 sq. et in *Contributions to North American Ethnology*, I, p. 1-8; ceux de Porter et de Wells et Kelley cités plus bas. p. 48, n. 2; celui du P. Petitot, *Monographie des Esquimaux Tchiglit*. Paris, 1872, p. XIII, sq. ; Boas, *The Central Eskimos*, *Sixth Annual Report of the Bureau of American Ethnology*, p. 414. sq. Comme on le verra, les divers groupes du Labrador et du Grœnland ne semblent pas porter de noms tribaux (cf. plus bas, p. 51). La carte la meilleure et plus explicative que toute énumération est celle de M. Thalbitzer *A Phonet. Stud.*, in *Medd. Gr.* XXXI.

3. On sait que le fondateur de cette discipline a été M. Ratzel, dont les principaux ouvrages : *Anthropogeographie*. Iᵉ partie, 2ᵉ éd. 1899, IIᵉ partie, 1ᵉ édit. 1891, *Politische Geographie*, 1897, ont été recensés ici, ainsi que d'autres ouvrages du même esprit, voy. *Année sociologique*, II, p. 522; III, p. 550 : IV, p. 565, etc. ; VI, p. 539, sq. VIII, p. 612, 620. (Cf. un résumé. par Ratzel, *Année* III p. 9. On trouvera : *Anthropogeographie* I ², p. 579 sq. une bibliographie exhaustive de ces travaux jusqu'en 1899 : bibliographie conti-

faits dont elle traite sont bien, en un sens du même genre que ceux dont nous allons nous occuper. Elle aussi se propose d'étudier le mode de répartition des hommes à la surface du sol et la forme matérielle des sociétés, et l'on ne saurait contester sans injustice que les recherches qu'elle a entreprises dans cette direction ne sont pas restées sans résultats importants. Rien donc n'est plus éloigné de notre pensée que de déprécier soit les découvertes positives soit les suggestions fécondes que l'on doit à cette brillante pléiade de travailleurs. Ne concevant les sociétés que comme des groupes d'hommes organisés sur des points déterminés du globe, nous ne commettons pas la faute de les considérer comme si elles étaient indépendantes de leur base territoriale ; il est clair que la configuration du sol, sa richesse minérale, sa faune et sa flore affectent leur organisation. Mais parce que les savants de cette école sont des spécialistes de la géographie, ils ont été tout naturellement induits à voir les choses dont ils s'occupent sous un angle très particulier ; en raison même des études auxquelles ils se consacrent, ils ont attribué au facteur tellurique une prépondérance presque exclusive [1]. Au lieu d'étudier le substrat matériel des sociétés dans tous ses éléments et sous tous ses aspects, c'est surtout, c'est avant tout sur le sol que se concentre leur attention ; c'est lui qui est au premier plan de leurs recherches et toute la différence qu'il y a entre eux et des géographes ordinaires c'est qu'ils considèrent le sol plus spécialement dans ses rapports avec la société.

nuée à la rubrique *Géographie humaine* dans la *Bibliogr. des Annales de Géographie*. Les plus importants des travaux récents de cette école sont ceux de l'école française de MM. Vidal de la Blache, de Martonne, Brunhes, Demangeon. (Cf. Vidal de la Blache, *La géographie humaine, ses rapports avec la géographie de la vie*, *Rev. de Synth. Histor.*, III, 1903, p. 219-240.)

1. Nous ne pouvons naturellement tenir compte, dans un exposé aussi court, de travaux d'un genre encore mal classé, et qui se rapprochent plus de la sociologie que de la géographie parce qu'ils sont plutôt des travaux de géographie historique, et consistent plutôt en considérations de philosophie géographique de l'histoire sociale : tels ceux de M. Ramsay, *The geographical Conditions determining History and Religion*, etc. *Geogr. Jour.* 1902, p. 257, sq. de M. Mackinder, *The geographical Pivot of History Geogr. Jour.*, 1904 p. 421, sq., et surtout le *Tableau de la géographie de la France*, par M. Vidal de la Blache, cf. C. R. de M. Vacher, *Année* VIII, p. 613. Nous ne tenons également pas compte de certaines ébauches, dues surtout à des ethnographes américains, et qui se rapprochent encore plus de ce que nous allons tenter ici. Il s'y agit surtout de montrer l'action immédiate du milieu physique sur la vie sociale, surtout technique et religieuse ; voy. particulièrement les leçons de MM. Mac Gee, Mason et autres, in *Report of the United States National Museum*, 1895 p. 741 et sq.

D'un autre côté, ils ont attribué à ce facteur nous ne savons quelle parfaite efficacité, comme s'il était susceptible de produire les effets qu'il implique par ses seules forces[1], sans qu'il ait, pour ainsi dire, à concourir avec d'autres qui ou le renforcent, ou le neutralisent soit en totalité, soit en partie. On n'a pour ainsi dire qu'à ouvrir les ouvrages des anthropogéographes les plus réputés pour voir cette conception se traduire dans l'intitulé même des chapitres : il y est successivement traité du sol dans ses rapports avec l'habitation, du sol dans ses rapports avec la famille, du sol dans ses rapports avec l'État, etc., etc.[2] Or, en fait, le sol n'agit qu'en mêlant son action à celle de mille autres facteurs dont il est inséparable. Pour que telle richesse minérale détermine les hommes à se grouper sur tel point du territoire, il ne suffit pas qu'elle existe ; il faut encore que l'état de la technique industrielle en permette l'exploitation. Pour qu'ils s'agglomèrent, au lieu de vivre dispersés, il ne suffit pas que le climat ou la configuration du sol les y invitent, il faut encore que leur organisation morale juridique et religieuse leur permette la vie agglomérée[3]. Bien loin que la situation proprement géographique soit le fait essentiel sur lequel il faille avoir les yeux presque exclusivement fixés, elle ne constitue qu'une des conditions dont dépend la forme matérielle des groupements humains ; et le plus souvent même elle ne produit ses effets que par l'intermédiaire de multiples états sociaux qu'elle commence par affecter et qui seuls expliquent la résultante finale. En un mot, le facteur tellurique doit être mis en

1. Le dernier des géographes de cette école, et aussi le seul qui fasse vraiment exception à cette coutume, M. Demangeon croit en effet (*La Plaine Picarde*. Paris 1905, p. 455-456) que c'est par l'intermédiaire de la société que le sol agit sur l'homme. Il arrive ainsi à notre théorie, ou, si l'on veut, nous n'avons qu'à nous rattacher à la sienne quoiqu'il ne l'applique pas toujours. Une comparaison nous fera mieux comprendre. M. Davis, dans un curieux article, *A scheme of Geography* (*Geographical Journal.*, XXII, 1903, p. 413, sq.), propose, à la géographie d'être explicative de la vie humaine que la terre supporte. Il tente de figurer par un schéma intéressant les lignes de corrélations que la géographie a pour but de tracer, et les plans que ces lignes traversent. A notre avis un de ces plans est, précisément et toujours, la société, et c'est en traversant la société que les conditions telluriques viennent affecter, par la masse sociale, l'individu.

2. Ceci est le plan du Ier volume de l'*Anthropogeographie* de Ratzel, le plus proprement sociologique des deux. Cf. *Année Soc.*, III, le résumé de Ratzel lui-même.

3. Ainsi l'augmentation de population en Meurthe-et-Moselle est due non seulement à l'existence de mines, de canaux, etc., mais encore à la découverte du traitement des pyrites de fer et au protectionnisme.

rapport avec le milieu social dans sa totalité et sa complexité. Il n'en peut être isolé. Et, de même, quand on étudie les effets, c'est dans toutes les catégories de la vie collective qu'il en faut suivre les répercussions [1]. Toutes ces questions ne sont donc pas des questions géographiques, mais proprement sociologiques; et c'est dans un esprit sociologique que nous allons aborder celles qui font l'objet de ce travail. Si au mot d'anthropogéographie nous préférons celui de morphologie sociale pour désigner la discipline à laquelle ressortit cette étude, ce n'est pas par un vain goût de néologisme; c'est que cette différence d'étiquettes traduit une différence d'orientation.

D'ailleurs, bien que la question de l'anthropogéographie des Eskimos ait assez fréquemment attiré les géographes, toujours curieux des problèmes posés par les régions polaires, le sujet qui va nous occuper n'est guère traité dans leurs travaux que d'une manière incidente et fragmentaire. Les deux ouvrages les plus récents sont ceux de M. Steensby, *Om Eskimo Kulturens oprindelse* [2] et de M. Riedel, *Die Polarvölker. Eine durch naturbedingte Züge characterisierte Völkergruppe* [3]. Le premier, qui est aussi le meilleur, est plutôt une étude d'ethnographie; il a pour principal objet de marquer l'unité de la civilisation Eskimos et d'en chercher l'origine que l'auteur croit trouver ailleurs que chez les Eskimos eux-mêmes, sans que, d'ailleurs, cette thèse s'appuie sur des preuves bien démonstratives. L'autre livre est plus exclusivement géographique; il contient une bonne description qui nous ait été donnée jusqu'ici des tribus eskimos et de leur habitat. Mais on y trouve, sous une forme exagérée qui n'est pas surprenante dans une disser-

1. Pour bien faire comprendre notre point de vue, toute une critique des travaux récents nous serait naturellement nécessaire. Non seulement, selon nous, les effets des phénomènes morphologiques ne se bornent pas à certains phénomènes juridiques, du genre par exemple, de ceux que M. Brunhes a indiqués à propos du régime des eaux et des droits d'irrigation, mais ils s'étendent aux sphères les plus élevées de la physiologie sociale (cf. Durkheim. *Division du travail*, 2e édition, p. 252 sq., cf. Durkheim et Mauss. *Essai sur quelques formes primitives de classification*; *Année socio.*, VI, p. 75 sq.). Et de plus c'est par l'intermédiaire de phénomènes physiologiques ou grâce à l'absence de ces phénomènes que les facteurs telluriques produisent leur effet. Ainsi quand on rattache, comme M. de Martonne, le nomadisme à la steppe (*Peuples du haut Nil*, *Annales de Géographie*, 1896), on oublie que la steppe Nilotique est, en partie, cultivable et que c'est l'absence de toute technique agricole qui maintient certains peuples en état de nomadisme.

2. Copenhague, Salmonsen 1905.

3. Inaugur. Diss., Halle 1902.

tation d'élève, la théorie de l'action exclusive du facteur tellurique. Quant aux autres travaux qui ont été publiés, ils portent presque uniquement sur le problème des migrations. Ce sont ceux de MM. Hassert [1], Boas [2], Wachter [3], Issachsen [4], Faustini [5]. La troisième partie du travail de M. Mason [6] sur les moyens de transport concerne plus spécialement les Eskimos, mais c'est une étude surtout technologique, principalement consacrée aux moyens de transport et de voyage.

En définitive, M. Steensby est à peu près le seul qui ait accordé quelque attention à la question spéciale des variations saisonnières de la morphologie Eskimos ; pour la traiter, nous n'aurons donc guère recours qu'aux données immédiates des observateurs [7].

1. *Die Völkerwanderung der Eskimos. Geogr., Zeitschr.*, I. 1895. p. 302-332. Ce travail porte surtout sur l'origine asiatique et les questions d'adaptation au sol. Du même auteur, *Die Polarforschung*, etc. Leipzig, 1902, remet ce premier travail au point.

2. *Ueber die ehemalige Verbreitung der Eskimos im Arktischen Amerikanischen Archipel, Zeitschr. d. Gesell. f. Erdkunde Berl.* 1893.

3. *Grönlandische Eskimos, Natur*, 1898.

4. *Die Wanderungen der Eskimos. Petermanns Mittheilungen.* 1903, p. 75-79. Le capitaine Issachsen a eu le mérite d'émettre et de démontrer par son exploration du North-Devon, l'hypothèse la plus vraisemblable sur le peuplement du Grönland occidental. Cf. Sverdrup. *Nyt Land*, 1904, II, p. 275, de *New Land*, II. p. 212.

5. *L'Esodo Eskimese. Un capitolo di anthropogeografia artica, Riv. d. Fis. Mat. Sc. Nat. Pavia*, IV, 1903, p. 28. Cf. *C. R.* in *Geogr. Jour.*, 1904, XXIII, p. 392. M. Faustini divise avec assez de raisons les Eskimos en deux branches, l'une du S.-W, l'autre du N. qui se seraient séparées aux environs du Cap Nome, Alaska.

6. O. Mason. *Primitive Travel and Transport* in *Report of the United States National Museum* (Smiths. Inst.), 1896.

7. Il est utile de donner ici une bibliographie sommaire des principaux ouvrages dont nous nous sommes servis, ne fût-ce que pour permettre de les citer dorénavant en abrégé. On trouvera des bibliographies plus complètes et presque exhaustives dans Pilling, *Bibliography of Eskimauan Languages*, Smiths.-Inst., 1893, et dans Steensby, *op. cit.*, p. 207, sq.

Les plus anciens ouvrages sur le Grönland sont parmi les meilleurs ; ce sont entre autres : H. Egede, *Det Gamle Grönlands Nye Perlustration*, etc., Kjöbenhavn, 1741, (nous avons aussi consulté les éditions antérieures, mais celle-ci est celle que nous désignerons sous l'abbréviation de *Perlus.*), on en trouvera une bonne traduction française, publiée par M. D. R. P. (des Roches de Parthenay) en 1763 à Genève, sous le titre de : Egede, *Description et Histoire Naturelle du Grœnland*; D. Cranz, *Historie von Grönland*, Leipzig-Barby, 1745 (seule bonne édition, éd. angl., moins rare, *Description of Greenland*, Londres 1757) porte sur les tribus plus méridionales et constitue une source relativement indépendante ; nous citerons la première simplement sous le nom de l'auteur. Viennent ensuite les livres de Rink qui sont, outre ceux déjà cités, *Grönland, geografisk og statistisk beskrevet*. Copenhague, 1852-1857, *Grönlandsk Eskimoiske Eventyr og Sagn*. Kbhvn. 1856, 1871, Trad.

I

MORPHOLOGIE GÉNÉRALE

Mais avant de rechercher quelles formes spéciales la morphologie de ces sociétés présente aux différents moments de l'année, il nous faut tout d'abord déterminer quelles en sont les caractères constants. Par quelques changements qu'elle passe, il y a pourtant certains traits fondamentaux qui restent toujours les mêmes et dont dépendent les particularités variables qui nous occuperont ensuite. La manière dont les sociétés Eskimos sont fixées au sol, le nombre, la nature, la

Angl. *Tales and Traditions of the Eskimo*, Edinburgh, 1875, (= *T.T.*). Tous ces ouvrages ont trait aux Eskimos du Grönland Occidental. Le principal travail consacré aux Eskimos Orientaux est celui de Holm, *Ethnologisk Skizze af Angmagsalikerne* in *Meddelelser om Grönland*, 1888, vol. X. (= Holm). L'ensemble des publications de La « Commission for Ledelsen af de Geologiske og Geografiske Undersögelser i Grönland est des plus précieux ; cette commission a bien voulu nous en octroyer un exemplaire, nous la remercions ici de sa générosité (cité *Meddel. Grl.*).

Sur les Eskimos du Labrador nous n'avons que des sources éparses qui ne valent pas d'être citées ici ; la seule monographie porte sur ceux du S. du Détroit d'Hudson. L. M. Turner. *The Hudson Bay Eskimo*, in *XIth Ann. Rep. of Bur. of Amer. Ethn.* (1889-1890) (= Turner).

Sur les Eskimos centraux les meilleurs documents sont, par rang de date : W. E. Parry, *Journal of a Second voyage of discovery of a North West Passage*, 1821, 1822, 1823. Lond. 1824 (= Parry) et G. F. Lyon, *The private Journal of Capt. Lyon, during the recent Voyage of discovery with Capt. Parry*, Lond. 1824 (= Lyon), les deux relations portent toutes deux surtout sur la tribu qui stationna à Igloulik deux hivers de suite. Viennent ensuite les documents de Hall, malheureusement sujets à caution, et, pour partie, très mal publiés ; ceux de l'expédition de Schwatka, surtout la relation de Klutschak, *Als Eskimo unter den Eskimos*, Wien 1881 (= Klutschak), et enfin les deux monographies de F. Boas : *The Central Eskimo*, in *VIth Ann. Rep. Amer. Bur. Ethn.*, 1884-1885 (= *C.E*), et *The Eskimo of Baffin Land and Hudson Bay*, in *Bull. Amer. Mus. Nat. Hist.*, XV, 1. New-York 1901 (= *E. B. L.*).

Sur les Eskimos du Mackenzie nous n'avons que des informations éparses et deux ouvrages peu sûrs du P. Petitot ; l'un, *Monographie des Esquimaux Tchiglit*, Paris 1872 (= *Mon.*).

Les publications redeviennent abondantes quand nous arrivons à l'Alaska. Mais les meilleures et les seules dont nous aurons constamment à nous servir sont : J. Murdoch, *Ethnological Results of the Point Barrow expedition*, in *IXth Ann. Rep. of the Bur. of Amer. Ethn.*, 1887-1888 (= Murdoch) ; et, E. W. Nelson, *The Eskimo about Bering Strait*, *XVIIIth Ann. Rep. Bur. Amer. Ethn.*, pt. 1, 1899 (= Nelson).

Les autres publications seront citées au fur et à mesure. En tout cas s'il n'est pas possible de dire, comme on l'a dit, que les Eskimos sont la famille de peuples la mieux connue ; il faut cependant convenir que nous disposons, en ce qui la concerne, d'un corps de monographies relativement satisfaisantes.

grandeur des groupes élémentaires dont elles sont composées, constituent des facteurs immuables et c'est sur ce fond permanent que se produisent les variations périodiques que nous aurons, plus tard, à décrire et à expliquer. C'est donc ce fond qu'il nous faut, avant tout, chercher à connaître. En d'autres termes, avant de faire leur morphologie saisonnière, il nous faut constituer, dans ce qu'elle a d'essentiel, leur morphologie générale [1].

Les Eskimos sont actuellement [2] situés entre le 78° 8′ de latitude nord (établissement d'Itah. Détroit de Smith sur la côte nord-ouest du Grönland [3]) et le 53° 4′ au sud, sur la baie d'Hudson (côte ouest), limite extrême qu'ils atteignent régulièrement, mais où ils ne séjournent pas [4]. Sur la côte du Labrador, ils vont environ jusqu'au 54° degré, et, sur le Pacifique, jusqu'au 56° 44 [5], de latitude nord. Ils couvrent ainsi un

1. On trouvera dans Steensby, *Om Eskimo Kulturens*, etc. p. 50, sq. un grand nombre de données de morphologie générale sur chaque groupe de tribus pris à part.

2. Sur l'extension ancienne de la civilisation Eskimo voir Steensby, *ibid.* p. 23. sq., p. 50. sq. Le point le plus extrême N. qui ait été trouvé avoir été habité est par 83°, près du lac Hazeu (T. de Grinnell), voy. Greely, *Three years of Arctic Service*, I. p. 379-383. Tout l'archipel septentrional a été peuplé. On trouvera dans Markham, *Arctic Papers*, p. 140 et sq., une liste des ruines constatées par les voyages antérieurs à 1875. Au sud, le point extrême atteint sur le Pacifique a été Terre-Neuve et le Nouveau Brunswick. A Terre-Neuve, au XVIII° siècle les Eskimos passaient régulièrement l'été. Cf. Cartwright, *A Journal of Transactions and Events*, etc., Newark, 1792, III, p. 11. Packard, *The Labrador Coast*, p. 245; Cranz. *Fortsetzung* Barby. 1770, p. 301-313. D'autre part toute la partie méridionale de la baie d'Hudson semble avoir été également peuplée d'Esquimaux. Cf. A. Dobbs. *An Account of the countries adjoining to Hudsons Bay*, etc. Lond. 1754, p. 49 (d'après La France). Sur le Pacifique ils ont probablement occupé la côte américaine jusqu'à la rivière Stikine, v. Dall, *Tribes of the Extreme North West, Contrib. to N. Amer. Ethno.*, I, 1877, p. 21. Il est précisément remarquable que même cette immense extension ancienne ait, elle aussi, été exclusivement côtière.

3. Sur la tribu d'Itah, voy. Kane, *Arctic Explorations*, 1853, etc. Philad. 1856; Hayes. *An Arctic Boat Journey*, Lond. 1860; *The open Polar Sea*, New-York, 1867 (2° voy.); Bessels, *Die Amerikanische Nordpol Expedition*, Leipz. 1875. (L'édition par Davis des notes du journal de Hall est sans valeur); Peary, surtout *Northward over the Great Ice* (New York et Lond. 1898, 2 vol.): Kroeber, *The Eskimo of Smithsound, Bull. of Amer. Mus. Nat. Hist.*, 1896. XII, p. 246, sq; le livre arrivé récemment de M. Knud Rasmussen. *Nye Mennesker*, Kjbhvn. 1905, nous apporte un ensemble de faits tout nouveaux.

4. Turner, p. 176.

5. Ile de Kadiak. Nous considérons les Aléoutes comme formant un rameau très éloigné de la civilisation Eskimo, et par suite ne le faisons pas entrer en ligne de compte; de même nous considérons comme mélangés les Kaniagmiutes, habitants de l'île de Kadiak. cf. Pinart. *Esquimaux et Koloches*, etc. *Rev. d'Anthro.*, 1873, p. 12, sq.

espace immense de 22 degrés de latitude et de près de 60 degrés de longitude, qui s'étend jusqu'en Asie, où ils ont un établissement (celui d'East Cape)[1].

Mais de cette vaste région, aussi bien en Asie qu'en Amérique, ils n'occupent que les côtes. Les Eskimos sont essentiellement un peuple côtier. Seules, quelques tribus de l'Alaska habitent dans l'intérieur des terres[2] : ce sont celles qui sont établies soit dans le delta du Youkon et celui de la Kuskokwim ; encore peut-on les considérer comme situées sur la partie maritime des rivières.

Mais nous pouvons préciser davantage. Les Eskimos ne sont pas seulement des peuples côtiers; ce sont des peuples de falaise, si du moins nous employons ce mot pour désigner toute terminaison relativement abrupte de la côte sur la mer. C'est qu'en effet — et c'est là ce qui explique la différence profonde qui sépare les Eskimos de tous les autres peuples hyperboréens[3] — les côtes qu'ils occupent, sauf les deltas et les rivages toujours mal connus de la Terre du roi Guillaume, ont toutes un même caractère : une marge plus ou moins étroite de terre, borde les limites d'un plateau qui s'affaisse plus ou moins brusquement vers la mer. Au Grönland, la montagne vient surplomber la mer, et, de plus, l'immense glacier auquel on donne le nom d'*Inlandsis* (glace de l'intérieur) ne laisse même qu'une ceinture montagneuse dont la partie la plus large (large à cause des fiords et non pas par elle-même) mesure à peine 140 milles. De plus, cette ceinture est coupée

1. Sur les Yuit ou Yuin, d'East Cape, souvent à tort confondus avec les Chukchis de la Péninsule, voy. Nordenskiöld, *Voyage de la Véga*, trad. fr., II, p. 22, sq. ; Krause (Frères) in *Geographische Blätter* (Geogr. Ges. Hamburg, 1884, III).

2. Il n'en est nulle part donné une bonne énumération ; mais on peut en composer une à l'aide des descriptions de Porter et de ses recenseurs, Schultze et Woolfe; voy. Porter, *Report on the Populations and Resources of Alaska, U. S. Eleventh Census*, 1890, Wash. 1893, p. 99-152, 166 sq. La tribu des Kopagmiutes que Petroff, *Report on the Population, etc, of Alaska, U. S. Tenth Census*, 1880, Wash. 1884, p. 121 décrit comme habitant l'intérieur des terres entre le Kotzebue Sound et la Colville est une pure invention, cf. Murdoch, p. 47, n. 7 ; cf. Steensby, *Esk. Kult.*, p. 120 ; la confusion s'explique par le fait qu'on a dû confondre les Kowagmiutes, avec les Nunatagmiutes, tribu mélangée qui, en effet, a récemment réussi à étendre ses voyages de la rive N. du Kotzebue Sound aux bords de l'océan Arctique, cf. Wells et Kelly, *English Eskimo and Eskimo English Vocabularies*. (Bur. of Educ. Cir., n° 2, 1890, n° 165), Wash. 1890, sur les Nooatakamutes (gens du pays boisé), p. 14, cf. Carte.

3. Les habitants de la côte asiatique de l'océan glacial sont en effet des habitants de Toundras.

par les décharges, sur la mer, des glaciers intérieurs. Les fiords et les îles des fiords sont seuls à être protégés contre les grands vents, et, par suite, à jouir d'une température supportable; seuls, ils offrent des champs de pâture au gibier ainsi que des fonds poissonneux, facilement accessibles, où viennent pêcher et se faire prendre les animaux marins[1]. Comme le Grönland, la presqu'île de Melville, la terre de Baffin, les côtes septentrionales de la baie d'Hudson présentent aussi des côtes très découpées et escarpées. Le plateau intérieur, s'il n'est pas occupé par des glaciers, est balayé par le vent et toujours couvert de neige; il ne laisse guère d'habitables qu'une bordure de grèves, de profondes vallées aboutissant à des lacs glaciaires[2]. Le Labrador a le même caractère, avec un climat intérieur encore plus continental[3]. Les terrains Laurentiens du nord du Canada et de la Boothia Felix se terminent plus doucement sur une certaine étendue, surtout au Bathurst Inlet; mais, comme dans les autres régions, le plateau intérieur réduit à des espaces relativement minimes l'étendue qui, à ne considérer que la carte, semblerait devoir être habitable[4]. La côte à l'est du Mackenzie offre le même aspect à la terminaison des montagnes rocheuses jusqu'au cap glacé sur le détroit de Behring. A partir de ce point, jusqu'à l'île de Kadiak, limite méridionale de la zone Eskimo, celle-ci est alternativement constituée par la tundra des deltas et par la chute des montagnes ou du plateau[5].

Mais si les Eskimos sont des peuples côtiers, la côte n'est pas pour eux ce qu'elle est d'ordinaire. Ratzel[6] a défini les côtes d'une manière générale « des points de communication entre la mer et la terre, ou bien entre celle-ci et d'autres

1. L'une des meilleures descriptions du Grönland est encore celle du vieil Egede, *Perlus*. p. 1. sq., de Dalager, *Grönlandske Relationer*. Kbhvn, 1752; voy. surtout, Kornerup, *Bemærkninger om Grönlands almindelige Naturforhold*, in *Meddel. Gr.* III, 1880, p. 87.

2. Boas, *C. E.*, p. 414, sq.

3. Stearns, *The Labrador*, p. 22, sq.

4. La meilleure description est la plus récente, Hanbury, *Sport and Travel in Northern Canada*, Lond. 1904, p. 64 sq., cf. *Geological Survey of Canada*, 1898. Les expéditions antérieures de Richardson, de Rae, de Dease et Simpson ont toutes été des expéditions en canot où la côte n'a été vue que de loin et aux atterrissages.

5. Pour une bonne description de la côte de l'Alaska, voir encore maintenant, Beechey, *Narrative of a voyage to the Pacific*. Lond. 1821 et *United States Coast land geodetic Survey, Bulletin* 40, *Alaska*, 1901.

6. Entre autres, *Anthropogeogr.*, I, p. 286.

terres plus distantes ». Cette définition ne s'applique pas aux côtes qu'occupent les Eskimos [1]. Entre elles et les terres situées en arrière il n'y a, en général, que très peu de communications. Ni les peuples de l'intérieur ne viennent faire sur la côte des séjours durables [2], ni les Eskimos ne pénètrent dans l'intérieur des terres [3]. La côte est ici, exclusivement, un habitat : ce n'est pas un passage, un point de transition.

Après avoir ainsi décrit l'habitat des Eskimos, il nous faut chercher comment ces peuples sont distribués sur la surface qu'ils occupent, c'est-à-dire de quels groupements particuliers ils sont composés, quel en est le nombre, la grandeur et la disposition.

Tout d'abord, il nous faudrait savoir quels sont les groupements politiques dont la réunion forme la population Eskimo. Les Eskimos sont-ils des agrégats de tribus distinctes, ou une nation (confédération de tribus)? Malheureusement, outre que cette terminologie usuelle manque encore de précision, elle est, en l'espèce, d'une application difficile. La composition de la société Eskimo a, par elle-même, quelque chose d'imprécis et de flottant et il n'est pas aisé de distinguer de quelles unités définies elle est formée.

Un des signes les plus certains auxquels on reconnaît une individualité collective, tribu ou nation, c'est un langage distinctif. Mais les Eskimos se trouvent avoir une remarquable unité linguistique sur des espaces considérables. Quand nous sommes informés sur les frontières des divers dialectes [4] — et

1. Il est vrai que Ratzel définit ailleurs les Eskimos comme étant des « *Randvölker* », des peuples du bord de l' « Œkoumène », *ibid.*, I, p. 35. p. 75 sq. Mais cette notion, sur laquelle il s'étend d'ailleurs, est purement descriptive. En tout cas elle n'explique nullement ce qu'elle prétend expliquer, à savoir l'énorme extension et la petite densité de la population Eskimo.

2. Naturellement il ne peut s'agir ici du Grönland, couvert en son centre par un immense glacier, ni de tout l'archipel arctique, peuplé des seuls Eskimos.

3. Les seuls endroits où un contact régulier ait été établi entre Indiens et Eskimos sont : 1° l'embouchure du Mackenzie, voy. Anderson, *The Rupert Land*. 1831; voy. Franklin. *Narrative of a Voyage*, etc., 1821, p. 48 etc.; voy. Petitot, *Les grands Esquimaux*, Paris, 1884, p. 35, 37, sq., et encore faut-il remarquer que les échanges et rassemblements sont surtout causés par la présence du commerce avec les blancs; 2° le haut Yukon, cf. Porter, *Rep. Alaska. U. S. A. Tenth Census*, 1880, p. 123, et encore faut-il remarquer que les tribus du Haut Yukon sont sous l'influence blanche et sont fortement mélangés d'Indiens dits Ingalik.

4. Sur l'unité linguistique, voy. les ouvrages cités plus haut. Il est néanmoins très remarquable que, pour la région dont la langue est la mieux connue, le Grönland Occidental, on ne distingue en somme que

nous ne le sommes qu'exceptionnellement — il est impossible d'établir un rapport défini entre l'aire d'un dialecte et celle d'un groupement déterminé. Ainsi, dans le nord de l'Alaska, deux ou trois dialectes s'étendent sur les dix ou douze groupements que certains observateurs ont cru y distinguer et auxquels ils donnent le nom de tribus[1].

Un autre critère, distinctif de la tribu, c'est le nom collectif que portent tous ses membres. Mais la nomenclature est manifestement, sur ce point, d'une extrême indétermination. Dans le Grönland, il ne nous est donné aucun nom qui s'applique à une tribu proprement dite, c'est-à-dire à une agglomération d'établissements locaux ou de clans[2]. Pour le Labrador, outre que les missionnaires moraves ne nous ont pas conservé un seul nom propre, les seuls que nous possédions pour le district d'Ungava (détroit d'Hudson), sont des expressions dont le sens est extrêmement vague, non de vrais noms propres (gens de loin, gens des îles, etc.)[3]. Il est vrai que, dans d'autres endroits, nous trouvons des nomenclatures plus

deux dialectes, l'un méridional, l'autre septentrional, séparés par d'assez grandes différences, Thalbitzer. *A phonetical Study*, etc. *Meddel. Gr.* XXXI, 1904, p. 396, sq. et que Schultz Lorentzen, *Eskimoernes Indvandringi Grönland.* ibid. XXVI, 1904, p. 302, sq. nous parle précisément d'une ancienne différence sentie par les deux populations, différence effacée maintenant. Quant aux renseignements divergents, peu nombreux, où il est question de l'impossibilité de se comprendre entre Eskimos éloignés, ils sont entièrement fondés sur des remarques fortuites d'observateurs mal informés, et incapables d'attendre le temps nécessaire pour voir s'opérer la soudure entre les dialectes.

1. Nous parlons surtout du district, dit Arctique, de l'Alaska, V° de Petroff, VII° de Porter. Or, non seulement la nomenclature des tribus donnée par Dall, *Tr. Extr. N.-W. Cont. N. Amer. Ethn.*, I, p. 37 sq. n'est pas identique à celle de Petroff, *Rep. Alaska X^th Cens.* 1880, p. 15 sq. et p. 125, qui a pourtant contribué à son établissement ; mais encore celle de Porter (Woolfe) en diffère complètement. *Rep. Alaska. XIth Cens.* ; et même, entre Porter et son correspondant, il y a des divergences (cf. p. 62 et p. 142). Enfin on trouvera dans Wells et Kelly, *op. cit.*, un tableau encore divergent des dialectes et de leurs relations avec les tribus, p. 14, 26 et 27, avec une excellente carte évidemment très approximative.

2. Les seuls noms propres que nous trouvions sont les noms de lieu. même il ne nous est pas dit qu'ils comportent l'addition du suffixe *miut*, qui désigne les habitants d'un lieu, soit employé (absent de la liste d'affixes donnés par Rink. *Esk, Tr.*, I, p. 65, mais se retrouve *T. T.*, p. 20, sans que son usage soit spécifié aux habitants du lieu). Tout lien entre les différentes « wintering places » nous est d'ailleurs dit inexistant, *ibid.* p. 23.

3. Turner, p. 179, sq. : Itiwynmiut (peuples du Nord), Koksoagmiut (gens de la Koksoak, rivière), etc.

nettement arrêtées[1]. Mais sauf à la Terre de Baffin et sur la côte ouest de la Baie d'Hudson où les dénominations employées paraissent être restées constantes et nous sont rapportées identiquement par tous les auteurs[2], partout ailleurs il y a entre les observateurs les divergences les plus graves[3].

Même indécision en ce qui concerne les frontières. C'est par là pourtant que s'accuse le plus nettement l'unité d'un groupe politique qui a conscience de soi. Or, il n'en est question qu'une seule fois et à propos de portions de la population Eskimo qui sont le plus mal connues[4]. Les guerres tribales sont une autre manière, pour une tribu, d'affirmer son existence et le sentiment qu'elle a d'elle-même : or nous n'en connaissons pas de cas, sauf dans les tribus alaskanes et centrales, qui ont, d'ailleurs, une histoire[5].

1. Voy. les nomenclatures de Richardson, *Arctic Searching Expedition*, II, p. 87, *Polar Regions*, p. 299.

2. Les cartes données par les Eskimos à Parry, et reproduites par lui, p. 370 sq., où il y a sinon des frontières indiquées, du moins des aires définies au nomadisme d'hiver; enfin et surtout, Boas, *C. E.*, p. 419-460 et la carte dont nous construisons une partie plus loin, p. 88. Les nomenclatures de Parry et de Richardson, celles de Boas, sont identiques à celles de Hall, *Life with the Esquimaux*, pour la baie de Frobisher et le Cumberland Sound, à celle du même Hall pour l'W. de la Terre de Baffin et de la Baie d'Hudson.

Sur les frontières, à la Terre de Baffin, voy. Boas, *C.E.* p. 421, p. 463 (Nugumiut considérés comme *étrangers* dans le Cumberland Sound), p. 444. (Padlirmiut ne s'approchent pas des terrains de chasse [d'été] des Talirpingmiut et des Kingnamiut. Les cartes de ces frontières données par Boas, n'ont cependant qu'une valeur tout à fait conventionnelle, surtout en ce qu'elles indiquent les aires de circulation à l'intérieur comme si c'étaient de véritables aires de peuplement. Sur les frontières à la Péninsule Melville, à la Baie d'Hudson, et à la Back. River, nous avons même un ensemble d'affirmations de Richardson, voy. n. 4, de Schwatka, in Gilder, *Schwatka's Search*, 1880, p. 38, sq., Klutschak, p. 66, 68, 227 et *Deut. Rund. f. Geogr. u. Stat.*, III, p. 418, sq., mais *contra* voy. *Boas C. E.*, p. 466.

3. Ainsi en ce qui concerne l'Alaska même un groupe unique d'observateurs, ceux qui ont passé au détroit de Behring entre 1880 et 1890 n'est pas d'avis unanime. Cf. nomenclature de Petroff. *Rep. Al.* 1880, p. 15, avec celle résumée de Porter, p. 164; avec celle de Nelson. p. 13. sq. et carte, et celle de Nelson avec celle de Woolfe, de Schanz, puis de Porter. *Rep. Al.* p. 108. et avec celle de Jacobsen, in Woldt, *Jacobsens, Reise*, (éd. allem.) Ber. 1886, p. 166, sq.

4. Richardson, *Arctic Searching Expedition*, II, p. 128, cite le texte de Simpson sur les territoires de chasse qui porte sur les terrains réservés aux familles, à la Pointe Barrow. *The Western Eskimos.* in *Arctic Papers*, p. 238, et Murdoch, p. 27, dit ne pas avoir pu constater ce fait.

5. Sur ces guerres, à la Terre de Baffin et à l'W. de la baie d'Hudson, voy. Kumlien, *Contributions to Nat. Hist. of Arctic Amer.* in *Bull. U. S. Nat. Mus.* n° 15, p. 28, presque contre Boas, *C.E.* p. 464, 465, qui cependant donne

De tous ces faits, on n'est assurément pas fondé à conclure que l'organisation tribale est complètement étrangère aux Eskimos[1]. Nous venons, au contraire, de rencontrer un certain nombre d'agrégats sociaux qui semblent bien avoir certains des traits qui passent, d'ordinaire, pour appartenir à la tribu. Mais en même temps on a vu que la plupart du temps ces agrégats ont des formes très incertaines, très inconsistantes; on sait mal où ils commencent et où ils finissent; ils semblent bien se mêler aisément les uns aux autres et former entre eux des combinaisons protéiformes; on les voit rarement se concerter pour une action commune. Si donc la tribu n'est point inexistante, elle n'est certainement pas l'unité sociale, solide et stable, sur laquelle reposent les groupements Eskimos. Elle ne constitue pas, à parler exactement, une unité territoriale. Ce qui la caractérise surtout, c'est la constance de certaines relations entre groupes agglomérés et entre lesquels les communications sont faciles, beaucoup plutôt que la main-mise d'un groupe unique sur un territoire avec lequel il s'identifie et que des frontières définies distinguent nettement de groupes différents et voisins. Ce qui sépare les tribus eskimos les unes des autres, ce sont des étendues désertes, dénuées de tout, difficilement habitables, des caps impossibles à doubler en tout temps, et la rareté des voyages qui en résultent[2]. Il est même remarquable que le seul groupe qui donne l'impression d'une tribu proprement dite, soit celui des Eskimos du détroit de Smith que des circonstances géographiques isolent complètement de toutes les autres, et dont les membres, quoique occupant un immense espace, ne forment pour ainsi dire qu'une seule famille[3].

La véritable unité territoriale, c'est beaucoup plutôt l'*établissement* (*settlement*)[4]. Nous désignons ainsi un groupe de familles agglomérées qu'unissent des liens spéciaux et qui occupent un habitat sur lequel elles sont inégalement distri-

des faits contraires *E. B. L.* p. 18, 27 ; à l'Alaska, voy. surtout Wells et Kelly, *Engl. Esk. Dict.*, p. 13, 14, histoire des Nunatagmiut, cf. p. 25; cf. Petroff, *op. cit.*, p. 128 etc., cf. Nelson, p. 127, 3.

1. Un groupe de la terre de Baffin, celui des Oqomiut, semble même se composer d'un ensemble d'agrégats tribaux, cf. Boas, *C.E.*, p. 424.

2. Rink, *Dansk Grönland*, II, p. 250, *T. T.*, p. 17, 21. Voy. Turner, p. 177 (à propos des Tahagmiut); Boas, *C. E.*, p. 424.

3. Voy. Kane, *Artc. res.*, II, p. 103.

4. Sur la définition de l'établissement au Grönland voy. Egede, p. 60.

buées aux différents moments de l'année, comme nous le verrons, mais qui constitue leur domaine. L'établissement, c'est le massif des maisons, l'ensemble des places de tentes et des places de chasse, marine et terrestre, qui appartiennent à un nombre déterminé d'individus, en même temps que le système des chemins et sentiers des chenaux et ports dont usent ces individus et où ils se rencontrent constamment[1]. Tout cela forme un tout qui a son unité et qui a tous les caractères distinctifs auxquels se reconnaît un groupe social limité.

1° L'établissement a un nom constant[2]. Tandis que les autres noms, tribaux ou ethniques, sont flottants et différemment rapportés par les auteurs, ceux-ci sont nettement localisés et toujours attribués de façon identique. On pourra s'en convaincre en rapprochant le tableau que nous donnons plus bas des établissements de l'Alaska avec celui donné par Petroff. Ces tableaux n'offrent pas (sauf pour le district dit Arctique) de variations sensibles, alors que la nomenclature tribale de Porter est très différente de celle de Petroff[3].

2° Ce nom est un nom propre; porté par *tous* les membres de l'établissement, il n'est porté que par eux. C'est d'ordinaire un nom de lieu descriptif suivi du suffixe *miut* (originaire de...)[4].

3° Le district de l'établissement a des frontières nettement arrêtées. Chacun a son espace de chasse, de pêche à terre et en mer[5]. Les contes eux-mêmes en mentionnent l'existence[6].

1. Il semble même qu'il y ait une espèce de retour régulier du vieillard à sa place de naissance, au moins dans quelques cas, v. Boas, *C. E.*, p. 466. Cf. un conte du Grönland, *T.T.*, n° 36 (Nivnitak), p. 247. V. un rite dans Klutschak, p. 153.

2. Parmi les listes de noms de lieux et d'établissements nous citerons la meilleure et la plus scientifiquement établie, elle a trait au Grönland occidental; voy. Thalbitzer, *A phonetical Study*, p. 333. Il est remarquable que presque tous les noms désignent des particularités naturelles. Ainsi le nom par lequel l'Eskimo se désigne n'est pas autre chose que géographique.

3. Cf. les tableaux. Petroff, *Rep. Alaska, XIth Cens.* p. 12 et suiv. avec Porter. *Rep. on Alaska. U. S. A. XIth Census*, p. 18, sq.; sur les nomenclatures voy. les textes cités plus haut, p. 51, n° 1.

4. Il y a une difficulté insoluble, dans l'état actuel de nos connaissances, à savoir si l'individu se désigne par le nom du lieu de sa naissance ou par le lieu actuel de son habitation. Il nous est bien dit que dans des circonstances très solennelles (les fêtes dont nous parlerons plus loin, p. 114) l'individu décline son nom et lieu de naissance, voy. Boas, *C. E.*, p. 605, *E. B. L.*, p. 142 sq.; Nelson, p. 373 l'usage revient au même.

5. Voy. Rink, *T. T.*, p. 23, à propos du Grönland, un texte particulièrement démonstratif.

6. Rink, *T. T.*, p. 256.

Au Grönland, à la Terre de Baffin, au nord du Labrador, les établissements localisés étroitement, comprennent un fiord avec ses pâturages alpestres; ailleurs, ils embrassent tantôt une île avec la côte d'en face, tantôt un cap avec son *hinterland*[1], tantôt un coude de fleuve dans un delta avec un coin de côte, etc. Partout et toujours, sauf à la suite des grandes catastrophes qui bouleversent l'établissement, ce sont les mêmes gens qu'on trouve au même endroit ou leurs descendants; les héritiers des victimes de Frobisher au XVIe siècle gardaient encore au XIXe le souvenir de cette expédition[2].

4° L'établissement n'a pas seulement un nom et un sol, il a encore une unité linguistique et une unité morale et religieuse. Si nous rapprochons ainsi ces deux groupes de faits, au premier abord disparates, c'est que l'unité linguistique sur laquelle nous voulons appeler l'attention, tient à des causes religieuses, aux notions concernant les morts et leurs réincarnations. Il y a, en effet, un remarquable système de tabou du nom des morts chez les Eskimos, et ce tabou s'observe par établissement; il en résulte la suppression radicale de tous les noms communs contenus dans les noms propres des individus[3]. Il y a ensuite un usage régulier de donner le nom du dernier mort au premier né de l'établissement; l'enfant est réputé le mort réincarné et, ainsi chaque localité se trouve posséder un nombre déterminé de noms propres, qui constituent, par conséquent, un élément de sa physionomie[4].

En résumé, sous la seule réserve que les établissements sont, dans une certaine mesure, perméables les uns aux autres, nous pouvons dire que chacun d'eux constitue une unité sociale définie et constante qui contraste avec l'aspect protéique des tribus. Encore ne faut-il pas s'exagérer l'importance de notre réserve : car, s'il est bien vrai qu'il y a des

1. Voy. une bonne description de ces droits éminents de deux villages sur leur hinterland in Murdoch, p. 27 sq.

2. Hall, *Life with the Esquimaux*, I, p. 320 ; II, p. 24, 34.

3. Voir Turner, p. 201. Boas, *C. E.*, p. 613. Il semble que ce tabou ne doive durer que jusqu'au moment où un nouveau né reprend le nom ; v. Cranz, *Hist. Grönl.*, *Fortzetzung*, Barby, 1770, p. 110, n.

4. Boas, *C. E.* p. 613, Nelson p. 291 nous dit même plus précisément, p. 289 que ce nom est donné, chez les Malemiut, dans l'établissement d'hiver, l'enfant en ayant reçu un provisoire dans la tundra où ses parents chassent. Sur l'extension dans toutes les sociétés Eskimos et le sens de cet usage, nous pensons nécessaire un travail étendu, mais dès maintenant nous pouvons dire que ce système de réincarnation perpétuelle donne à l'établissement Eskimo un singulier air de clan américain.

échanges de population d'un établissement à l'autre, cette perméabilité[1], cette mobilité relatives ont toujours pour causes des nécessités vitales urgentes, si bien que, toute variation étant aisément explicable, la règle ne semble pas être violée.

Après avoir ainsi montré dans l'établissement l'unité qui est à la base de la morphologie eskimo, il nous faut, si nous voulons avoir de cette dernière une représentation un peu précise, rechercher comment les établissements sont distribués sur la surface du territoire, quelle est leur grandeur, quelle est la proportion respective des divers éléments dont ils sont composés sous le rapport du sexe, de l'âge, de l'état civil.

Dans les tribus Grönlandaises, sur lesquels nous sommes bien renseignés, les établissements sont peu nombreux. En 1821, Graah n'en rencontra que 17 du cap Farvel à l'île Graah ; et pourtant son expédition a été faite dans d'assez bonnes conditions pour qu'il n'y ait pas lieu de penser qu'il en ait laissé échapper un seul[2]. Cependant le nombre en diminua encore. Lors de la visite de Holm, en 1884, presque tous avaient disparu. Aujourd'hui, le désert est à peu près complet[3]. Cette raréfaction progressive est le produit de deux causes. D'abord, dès 1825, les établissements européens du sud, par suite des ressources et de la sécurité plus grande qu'ils offraient, ont attiré les Eskimos de l'Est à Frederiksdal[4]. Ensuite, les établissements plus au Nord se sont concentrés vers Angmagsalik[5]. Il est raisonnable de supposer que le retrait des Eskimos

1. Voy. des exemples de cette relative perméabilité, dans Parry, p. 124, sq. à propos de la tribu d'Igloulik.

2. Graah. *Undersœgelsesreise til Östkysten af Grönland*. 1824, p. 118 sq.

3. Graah avait trouvé 600 habitants environ, divisés en un nombre inconnu d'établissements, 17 + x (le voyage a été fait en été). Sur une étendue presque double de côtes, Holm ne trouve plus que 182 Eskimos, voy. J. Hansen, *Liste over Beboerne af Grönland Östkyst* in Holm, p. 185, sq.

4. On trouvera dans les *Periodical Accounts of the United Brethren* à partir du t. II, p. 414 l'histoire de la formation de Frederiksdal : 50 personnes reviennent de Lichtenau, et 200 païens du S. et de l'Est s'y concentrent, et un grand nombre annoncent leur volonté d'y venir. Cf. p. 421. En 1827, 1828, 1829, la population s'accroit régulièrement dans le district, et par un afflux du S.-Est, voy. *Per. Acc.*, X, p. 41, p. 68, p. 103, p. 104, Cf. Holm, d'après les archives de la mission, p. 201.

5. Holm, p. 201, nous parle d'un homme de Sermilik, qu'il a vu à Angmagssalik, et qui avait vu Graah, étant enfant.

depuis le Scoresby-Sund — retrait qui a précédé l'arrivée de Scoresby (1804), a dû s'opérer de la même façon, mais cette fois-ci par force, et non pas seulement par intérêt.

En même temps que peu nombreux les établissements sont très espacés et très petits. Au fiord d'Angmagsalik, sur un développement considérable de côtes, il n'y avait en 1883, que 14 établissements comprenant en tout 413 habitants. Le plus peuplé, Ikatek, en avait 58 ; le plus petit (celui de Nunakitit) n'en comptait que 14[1]. Il est d'ailleurs intéressant de suivre les mouvements de la population que reproduit le tableau suivant :

ANNÉES	TOTAL	CENSEURS	HOMMES	FEMMES	MORTS	NAISSANCES	TENTES	ÉTABLISSEMENTS (maisons).	ÉMIGRATION et immigrations.
1884 [1]. .	413	(Holm).	193	220	13	5	37	14 (15)	
1892 [2]. .	293	(Ryder).	132	161	107	92 [7]	29	11	— 118 [8]
1894 [3]. .	235	(Pétersen-Ryberg).							
1895 [4]. .	247	»	108	139	5	5		13	+ 12
1896 [5]. .	372	»	166	216	7	14	26	14	+ 118 [9]
1897 [6]. .	372	»	161	211	19	19	27	13 (14)	+ 20-20 [10]

1. Holm, p. 193, sq.

2. Ryder, *Den östgrönlaudske Expedition*, 1891-1892, I. *Medd Gr.* XVII ; 1895, p. 163, sq.

3. Ryberg, *Fra Missions og Handelsstation ved Angmagssalik. Geogr. Tidskrift*, 1897-1898, XIV, p. 129, col. 1. Le journal de Petersen (agent de la Cie Royale) ne donne que des indications sommaires pour cette année, date de la fondation de la station. La diminution considérable est due surtout à une forte épidémie de grippe, suite du séjour de l'expédition Ryder. Cf. Holm, *Oprettlsen af Missions, etc. Angmagssalik. Geogr. Tidskr*, 1893-1894, XII, p. 247 sq., *Is og Vejrforholdene*, etc., *ibid.* XIII, p. 89.

4. Ryberg, *ibid*, col. 2, l'arrivée de 12 individus s'était produite avant le 31 décembre 1894, mais on avait négligé de les compter.

5. Petersen in Ryberg, *ibid.* ; l'année 1895-1896 fut particulièrement favorable, au contraire de l'année 1894-1895, de là le petit chiffre des morts relatifs aux naissances, cf., p. 118, pour le chiffre des tentes.

6. Ryberg. *Fra Missions*, etc. (1896-1897), *Geogr. Tidskr*, XIV, p. 170.

7. Ryder, *Östgrönl Exped.* in *Medd. Gr.* XVII, 1895, p. 144, attribue à de mauvais renseignements concernant les naissances, l'écart entre le recensement de Holm et les résultats du sien.

8. Ryder, *ibid*, dit que l'émigration s'est dirigée vers le Sud.

9. Les 118 émigrés de Ryder sont donc revenus au complet (morts et naissances s'étant équilibrées pendant les quatre années du départ). Ryberg, *loc. cit.*, p. 119, col. 2.

10. 3 Oumiaks sont partis, et un autre, avec 20 Eskimos, est revenu.

1. Voy. Holm, p. 193, sq.

On y peut voir combien est précaire et instable l'existence de cette population. En huit ans, de 1884 à 1892, elle perd soit par la mort, soit par l'émigration les deux tiers de son effectif. Inversement, en 1896, une seule année favorable et le confort dû à l'installation définitive des Européens relève, en un clin d'œil, la situation ; le nombre des habitants passe de 247 à 372 avec une augmentation de 50 p. 100.

Nous avons sur la population des établissements de la côte occidentale des renseignements détaillés et fort précis[1]. Mais, comme ils sont postérieurs à l'arrivée des Européens, nous n'en tiendrons pas grand compte, si ce n'est pour mettre en évidence les deux particularités suivantes que l'on observe également à Angmagssalik[2]. C'est d'abord le chiffre élevé de la mortalité masculine et, par suite, la proportion considérable de femmes dans l'ensemble de la population. Au Grönland méridional, en 1861 et 1891, sur 100 morts 8,3 étaient dues à des accidents de kayak, donc étaient exclusivement des morts d'hommes chavirés sur ces dangereux esquifs; 2,3 étaient dues à d'autres malheurs. On remarque le nombre énorme de morts violentes. Au Grönland septentrional, les chiffres étaient de 4,3 pour les morts en kayak, de 5,3 pour les autres morts violentes. Pour Angmagsalik, on peut, d'après les informations de Holm et de Ryder, évaluer à 25 ou 30 p. 100 la part des morts violentes d'hommes dans l'ensemble de la mortalité[3].

Le second fait sur lequel nous voulons appeler l'attention, c'est l'existence de mouvements migratoires qui limitent la population de chaque établissement. Les tableaux que M. Ryberg nous transmet et qui remontent à 1805, pour descendre jusqu'à 1890, démontrent ce fait pour les districts

1. Egede. *Perlus*, p. 101, pour Disco. Paul Egede, *Efterretninger*, etc., Kbhvn, 1788, p. 235 sq., Cranz, I. p. 380 sq. pour Godhavn et les établissements méridionaux donnent les renseignements statistiques des missions danoises et méridionales : Dalager, *op. cit.*, en donne de concordants. Mais tous ne sont à aucun degré des documents sûrs, et ils ne portent que sur les populations flottantes attachées aux missionnaires. Les chiffres donnés dans Rink. *Dansk Gr.*, etc. II, p. 259. sq. ne nous intéressent pas grandement; nous ne nous servons donc que des documents les plus récents.

2. Voy. Ryberg. *Om Ehrvervs og Befolknings Forholdne i Grönland*, *Geogr. Tidskr*, XII, p. 114, 115, 121, table G.; même titre, *ibid.*, XVI, p. 172; pour la proportion d'hommes et de femmes à Angmagssalik, les textes cités plus haut.

3. Voy. in Holm, J. Hansen, p. 204 sq., cf. Ryder, *loc. cit.*, p. 144.

septentrionaux du Grönland méridional : ceux de Godthaab et de Holstenborg augmentent régulièrement au détriment de ceux du sud. On peut même observer à ce propos combien a été lente et, finalement, minime l'influence de la civilisation européenne (nous entendons parler de la civilisation matérielle. En effet, de 1861 à 1891, la moyenne du rapport entre les naissances et les morts a été de $\frac{39}{40}$, passant de $\frac{33}{48}$ en 1860 à $\frac{44}{35}$ en 1891 [1].

A l'autre extrémité de l'aire Eskimo, dans l'Alaska, nous pouvons faire des observations identiques. Les renseignements les plus anciens dont nous disposons et qui se rapportent aux tribus du sud — renseignements qui nous viennent des premiers colons russes — ne sont, il est vrai, ni très sûrs, ni très précis et ne permettent guère que des appréciations un peu vagues, mais dans le journal de route de Glasunov, nous trouvons des informations plus circonstanciées; elles concernent les Eskimos du delta de la Kuskokwim. Le maximum des habitants par établissement était de 250 personnes [2]. D'après le recensement de Petroff [3] suivi du recensement de Porter que l'on trouvera plus loin, et lequel est bien supérieur [4], la densité maxima est atteinte dans cette région par les établissements de la rivière Togiak. D'autre part la tribu des Kuskowigmiut [5] est la plus forte de toutes les tribus

1. Sur les diverses fluctuations et leurs causes, fort nettes, voy. Ryberg. *Geogr. Tidskr.*, XII, p. 120, 122. Une analyse des divers renseignements numériques contenus dans les *Periodical Accounts* des frères Moraves. depuis 1774, montrerait que les mêmes faits se sont régulièrement reproduits au Labrador.

On trouvera, dans Boas, *C. E.*, p. 425, 426 et suiv. une série de renseignements statistiques sur les Oqomiut, leurs 4 sections, et leurs 8 établissements, ainsi que sur les âges, sexes et états civils. Les faits coïncident remarquablement avec les faits grönlandais. Les tableaux transmis par le capt. Comer et le Rev. Peck, concernant les Kinipetu et les Aivillirmiut, concordent de même. Voy. Boas, *E. B. L.*, p. 7.

2. Wrangell, *Statistische und Ethnographische Nachrichten*, etc. in Baer u. Helmersen, *Beitr. z. Kenntn. d. Russ. Reiches*, K. A. K. d. W. vol. I. Saint-Pétersb. 1819, p. 141 suiv. Le voyage de Glasunov a l'avantage d'avoir été fait en hiver, et conserve même cet avantage sur les recensements ultérieurs. Petroff, *Report of the Resources. etc. of Alaska*, *U. S. Tenth census*, p. 23 sq. donne un aperçu d'une discussion assez mal conduite des divers recensements russes antérieurs à 1870.

3. *Loc. cit.*, p. 4, p. 17 sq.

4. Voy. plus bas, appendice. I.

5. Porter, p. 154 (tableau des tribus). cf. p. 170. On trouvera dans Porter, une description détaillée, p. 100-114, des divers établissements, décrits un

eskimos connues, mais non la plus dense si l'on tient compte de l'aire où elle vit. Il est intéressant de noter qu'elle est établie comme les Togiagmiut auprès de rivières exceptionnellement poissonneuses et par suite échappe à certains dangers. Encore ne faut-il pas s'exagérer l'importance même de ces établissements relativement privilégiés. Des tableaux de Porter il semble bien résulter qu'aucun d'eux n'atteint les chiffres considérables indiqués par Petroff. L'établissement de Kassiamiut marqué par ce dernier comme contenant 605 individus semble être non un établissement proprement dit, mais un agrégat de villages[1], et de plus comprend nombre d'éléments créoles et européens[2]. — Une autre région où les établissements sont également plus considérables et plus serrés les uns sur les autres, ce sont les îles qui sont situées entre le détroit de Behring et la partie méridionale de l'Alaska[3]; et cependant la densité, calculée sur l'ensemble des terres habitables (?) reste encore très faible (13 par kilomètre carré)[4].

De tous ces faits il résulte qu'il y a une sorte de limite naturelle à l'étendue des groupes Eskimos, limite qu'ils ne peuvent pas dépasser et qui est très étroite. La mort ou l'émigration, ou ces deux causes combinées, les empêchent d'excéder cette mesure. Il est dans la nature de l'établissement eskimos d'être de petites dimensions. On peut même dire que cette grandeur restreinte de l'unité morphologique est aussi caractéristique de la race Eskimo que les traits du visage ou les traits communs aux dialectes qui y sont parlés. Ainsi, dans les listes de recensement, on reconnaît à première vue les établissements qui ont subi l'influence européenne, ou qui ne sont pas proprement eskimos : ce sont ceux dont les dimensions dépassent trop sensiblement la moyenne[5]. C'était le cas pour le soi-disant

par un, avec un certain nombre de doubles indications sur l'établissement d'hiver et sur ceux d'été (Greenfield).

1. Cf. Petroff, page 12 et Porter, page 5. Kassiachamiut. 50 habitants, page 164, ib.

2. Petroff, 96 Européens habitent ce même district.

3. Sur les îles, voy. Porter, p. 110 sq., Nelson, pp. 6, 256 : King Island. 400 habitants, Nunivak. 400 habitants.

4. Porter, p. 162.

5. Nous ne tenons pas compte, en parlant ainsi, des cas où la moyenne elle-même est loin d'être atteinte, comme dans les indications du genre de « Single house » ou « Summercamp ». Porter, p. 165, Petroff, p. 11, 12.

établissement de Kassiamiut dont nous parlions tout à l'heure; c'est le cas aussi de Port-Clarence qui sert actuellement de station aux baleiniers européens[1].

La composition de l'établissement n'est pas moins caractéristique que ses dimensions. Il comprend peu de vieillards et aussi peu d'enfants; pour différentes raisons, la femme Eskimos n'en a généralement qu'un petit nombre[2]. La pyramide des âges se pose donc sur une base étroite, et elle va en s'amincissant d'une manière marquée à partir de soixante-cinq ans. D'autre part, la population féminine est considérable, et dans la population féminine, la part des veuves est tout à fait exceptionnelle[3]. (V. Appendice II). Ce nombre élevé de veuves, d'autant plus remarquable que le célibat est presque inconnu et que les Eskimos épousent des veuves de préférence à des jeunes filles, est dû presque entièrement aux accidents de la vie marine. Il importait de bien établir ces particularités sur lesquelles nous aurons à revenir dans la suite.

Quant à leurs causes, il faut aller les chercher dans le régime de vie pratiqué par les Eskimos. Ce n'est pas qu'il soit inintelligemment entendu; c'est, au contraire, une application remarquable des lois de la biophysique et du rapport nécessaire de symbiose entre les espèces animales. Les explorateurs européens ont maintes fois insisté sur ce fait que, même avec tout l'équipement européen, il n'y a pas, dans ces régions, de régime alimentaire et de procédés économiques meilleurs que

1. Voy. Porter, p. 137.

2. C'est un des faits les plus anciennement remarqués : on le trouve déjà signalé dans Vormius, *Museum Naturale*, Kbhvn, 1618, p. 15; d'après des sources de dernier ordre dans Coats, in J. Barrow, *The Geography of Hudson's Bay*, Lond. Hakluyt, 1852, p. 35, dans Egede, *Perlus*, p. 60. Cf. *Nye Perlustration*, 1re édit., p. 27, et il est tellement évident qu'il n'est peut-être pas d'auteur qui ne l'ait attesté. Il est même dit que les femmes Eskimos se refusent complètement à croire que les femmes Européennes puissent avoir 10 et 12 enfants. Voy. Woolfe in Porter, p. 137, le maximum semble être 4 à 5 enfants. Le seul cas contraire, statistiquement connu de nous est celui (Boas, *E. B. L.*, p. 6, 7) d'une famille Kinipetu, recensée en 1898, par le Capt. Comer, avec 8 enfants, mais il y a probablement une erreur d'observation. (Le même auteur parle de deux familles aussi nombreuses, mais une seule apparaît à son tableau).

3. Nous publions plus loin les tableaux empruntés à M. Porter. Pour le nombre des veuves, on trouvera des documents concordants dans le recensement des Aivilik (6 veuves (?) sur 34 femmes). Par contre on remarquera qu'il n'y a que deux veuves chez les Kinipetu, mais cela provient du plus grand nombre de cas de polygamies. Boas, *E. B. L.*, p. 7 et 8.

ceux qu'emploient les Eskimos[1]. Ils sont commandés par les circonstances ambiantes. N'ayant pas, comme d'autres hyperboréens, domestiqué le renne[2], les Eskimos vivent de chasse ou de pêche. Le gibier consiste en rennes sauvages (il s'en trouve partout), en bœufs musqués, en ours polaires, en renards, en lièvres, quelques animaux carnassiers à fourrure, assez rares d'ailleurs, diverses espèces d'oiseaux (ptarmigans, corbeaux, cygnes sauvages, pingouins, petites chouettes). Mais tout le gibier de terre est, en quelque sorte, accidentel et de fortune et, faute d'une technique appropriée, il ne peut être chassé en hiver. Sauf donc les passages d'oiseaux et de rennes et quelques heureuses rencontres, les Eskimos vivent surtout du gibier marin : les cétacés forment le principal de leur subsistance. Le phoque, dans ses principales variétés, est l'animal le plus utile; aussi dit-on que là où il y a du phoque, il doit y avoir des Eskimos[3]. Cependant les delphinidés (orque, baleine blanche ou baleine franche), sont activement chassés ainsi que les troupeaux de morse; ceux-ci principalement au printemps; à l'automne, on s'attaque même à la baleine[4]. Les poissons de mer, ceux d'eau douce et les échinodermes forment un léger appoint. Le kayak en eau libre, une attente patiente sur la glace de terre permettent aux hommes d'aller lancer leurs remarquables harpons sur les animaux marins. On sait qu'ils en mangent la chair crue et cuite.

1. Voy. Markham, *Arctic géography and Ethnology Papers*, 1875, p. 163, sq.: cf. Peary, *Northward over the Great Ice*, I, App. I, préface p. VII; cf. Sverdrup, *Nyt Land*, I, préf., *New Land*, 1904, I, *ibid*. Etant données les ressources animales, ces auteurs soutiennent avec raison que de *petites* expéditions même non approvisionnées ont plus de chance de survie que des expéditions mieux approvisionnées mais trop grandes. Les dernières explorations de l'Amérique du Nord, celles de Hanbury, en particulier, comme celles plus anciennes de Boas, de Hall, et de Schwatka ont été faites par des voyageurs s'adjoignant à des Eskimos. Le sort fameux de Franklin fut dû précisement au nombre excessif des hommes qu'il avait avec lui. Le premier qui ait vu cette loi est vraisemblablement Hall, *Life with the Esquimaux*, I, p. XII.

2. Il est vraisemblable que l'introduction récente du renne domestique en Alaska va changer la morphologie même des sociétés Eskimos qui réussiront dans cet élevage, cf. Sheldon, *Report on the Introduction of the Reindeer in Alaska*, *Rep. U. S. N. M.*, 1894.

3. Cf. Hall, *Life*, I, p. 138, cf. Peary, *Northward over the Great Ice*, II, p. 15.

4. A la pointe Barrow, au lieu de passage des baleines qui se rendent périodiquement de l'océan Glacial dans le Pacifique et vice versa, la chasse a lieu deux fois par an. Elle devient de moins en moins prospère, voy. Murdoch, p. 272, Woolfe dans Porter, p. 145. Les baleiniers européens ont d'ailleurs transporté leurs plus importantes pêcheries aux bouches du Mackenzie.

Trois choses sont donc nécessaires à un groupe Eskimo : en hiver et au printemps, de l'eau libre pour la chasse aux phoques, ou de la glace de terre ; en été, un territoire de chasse et de pêche en eau douce[1]. Ces trois conditions ne se trouvent combinées, qu'à des distances variables les unes des autres, et sur des points déterminés, en nombre limité ; c'est là et là seulement qu'ils peuvent s'établir. Aussi ne les trouve-t-on jamais sur les mers fermées[2] : ils se sont certainement retirés de certaines côtes qui étaient autrefois ouvertes selon toute vraisemblance, mais qui se sont fermées depuis[3]. C'est la nécessité de cette triple condition qui oblige les établissements Eskimos à se renfermer dans d'étroites limites ; l'étude de quelques cas particuliers va montrer pourquoi.

Prenons pour exemple les établissements d'Angmagssalik[4]. Angmagssalik est situé sur le littoral oriental de Grönland à une latitude relativement basse. La côte est bloquée par les glaces jusqu'au 70° de latitude nord. Cet amas de glace est maintenu par le courant polaire qui, descendant du Spitzberg, vient passer dans le détroit de Danemark, jusqu'au cap Farvel, et au détroit de Davis. Par l'est, la côte est inabordable ; mais la latitude est assez basse, l'éclairage d'été assez beau pour que la mer se dégage toujours, à ce moment, sur une suffisante étendue, de telle sorte qu'on y peut chasser. Comme on voit, ces conditions sont instables et précaires. La mer peut ne pas se libérer ; le gibier s'épuise assez vite et, en hiver, sur la glace de terre, il est assez difficile de le prendre. D'autre part, l'étroitesse du bassin d'eau libre, le danger que constituent les icebergs continuellement détachés des glaces ne permettent pas aux groupes de se déplacer aisément en dehors du voisinage des fiords. Ils sont obligés de se maintenir

1. On trouvera une excellente description des conditions générales de la vie eskimo dans Boas. *C. E.*, p. 419, 420.

2. Sur la fermeture des mers dans l'Archipel Nord-Americain, voy. Markham, *Arctic Papers*, p. 62, sq., cf. *Arctic Pilot* (Amirauté anglaise) 1900-1902. Lond., 1904, I, p. 28, sq.

3. Sur les causes du dépeuplement de l'Archipel septentrional, voy. Sverdrup, *Nyt Land*, I, p. 145.

4. Sur les conditions de la vie, climatériques, maritimes et économiques, voy. Holm, *Den Östgrönlandske Expedition*, etc. *Medd. Gr.* IX, p. 287 sq. ; *Etn. Skizze*, p. 47, 48 ; Ryder, *loc. cit.*, p. 138 sq. ; Ryberg, *loc. cit.*, plus haut, p. 114 sq. Ajoutons qu'avant l'arrivée de Holm s'était produit le phénomène grave de la perte presque totale des chiens, *Östgr. Exped.* p. 134. On peut dans le tableau donné plus haut apercevoir au simple mouvement de la population les années favorables.

très près du point où se trouvent réunies toutes les conditions nécessaires à leur existence; si quelque accident vient à s'y produire, si l'une de leurs ressources ordinaires vient à y manquer, ils ne peuvent pas aisément chercher un peu plus loin de quoi y suppléer. Il leur faut tout de suite se transporter sur un autre point éloigné et également privilégié, et ces migrations lointaines ne vont pas sans grands risques, sans pertes d'hommes. On conçoit que, dans ces conditions, il soit impossible aux groupements humains d'atteindre des dimensions un peu considérables. Tout dépassement, toute modification, imprudente à d'implacables lois physiques, toute malheureuse conjecture du climat ont pour conséquence fatale une réduction du nombre des habitants. Que la glace à la côte tarde à se fondre, et la chasse printanière aux cétacés devient impossible. Qu'elle se fonde trop vite sous l'action d'un des grands Föhn, et il est impossible de sortir en kayak ou de chasser sur la glace de terre; car les phoques et les morses ne viennent plus s'y reposer, dès que la fonte a commencé. Que l'on essaye, sans avoir réuni toutes les conditions de succès, de partir vers le nord ou vers le sud, et les *umiaks*, chargés de plusieurs familles, coulent lamentablement[1]. Si, acculé aux nécessités extrêmes, on mange les chiens, on redouble ainsi la misère; car même les déplacements en traîneaux sur la neige et sur la glace deviennent impossibles[2].

Transportons-nous maintenant au point le plus septentrional de la côte américaine, à la Pointe Barrow[3]; nous y observerons des faits du même genre. Si la mer y est rarement fermée, elle y est aussi rarement libre. Le gibier marin et terrestre, de l'avis de tous les Européens qui ont passé par là, y est *juste* ce qu'il faut pour la population. Or la chasse présente des aléas constants qu'on ne sait conjurer que par des moyens religieux; de plus, elle offre en outre des dangers continus que l'emploi des armes à feu n'a pas encore fait disparaître. Le chiffre de la population se trouve ainsi limité par la nature des choses. Il est si exactement en rapports avec

1. V. Nansen, ***Eskimoleben***, Leipzig, 1904, p. 46 sq.

2. Les conditions d'existence sont également précaires à la Terre de Baffin, et dans des temps récents, des famines ont régulièrement décimé les gens. Voy. Boas. *C. E.*, p. 426, sq., l'historique de certaines tribus.

3. Le tableau que nous faisons de la vie à la Pt Barrow, est composé d'après Simpson, *Western Eskimos*, in Markham, *Arct. Papers*, p. 245 (repr. des Parliamentary Reports, 1852); et d'après Murdoch, p. 45, sq.

les ressources alimentaires que celles-ci ne peuvent pas diminuer, si peu que ce soit, sans qu'il en résulte une diminution importante dans le nombre des habitants. De 1851 à 1881 la population a baissé de moitié; or cet abaissement considérable vient de ce que la chasse à la baleine est devenue moins fructueuse, depuis l'établissement des baleiniers européens[1].

En résumé on voit par ce qui précède que la limitation des établissements eskimos tient à la manière dont le milieu agit, non sur l'individu, mais sur le groupe dans son ensemble[2].

II

MORPHOLOGIE SAISONNIÈRE

Nous venons de voir quelle est la morphologie générale des Eskimos, c'est-à-dire les caractères constants qu'elle présente en tout temps. Mais nous savons qu'elle varie selon les moments de l'année; il nous faut chercher maintenent quelles sont ces variations. C'est d'elles surtout que nous devons nous occuper dans ce travail. Si, en tout temps, l'établissement est l'unité fondamentale des sociétés Eskimaux, il présente suivant les saisons des formes très différentes. En été, les membres qui le composent habitent dans des tentes et ces tentes sont dispersées; en hiver, ils habitent dans des maisons resserrées les unes près des autres. Telle est l'observation générale qu'ont faite tous les auteurs depuis les plus anciens[3], quand ils ont eu l'occasion d'observer le

1. L'affirmation de Woolfe, in Porter, p. 145 que la proportion des naissances serait réduite à 1 contre 5, ne mérite qu'une créance relative; et les documents de Petroff, p. 14, sont parfaitement inexacts; même le compte des villages n'y est pas.

2. D'ailleurs le groupe intervient violemment, en tant que groupe, pour limiter le nombre des membres qui lui seraient à charge : 1° par l'infanticide surtout des enfants du sexe féminin qui nous est attesté pour plusieurs tribus, voy. Egede, *Perlustr.*, p. 91, Cranz, III, 3,21, Rasmussen, (tribu du C. York), *Nye Menneskier*, 1905, p. 29. Boas, *C. E.* p. 580. (Bessels, *Naturalist*, XVIII, p. 874, *Nordpol Exped.*, p. 185, parle d'infanticide d'enfants des deux sexes à Itah), Gilder, *Schwatka's Search, etc.*, p. 246, 247, Murdoch, p. 417, cf. Simpson, *Western Eskimos*, p. 250, Nelson, p. 289; infanticide qui a évidemment pour but de diminuer le nombre des non chasseurs; 2° par le meurtre, généralement attesté, des enfants malingres et chétifs; 3° par l'abandon des vieillards, des malades, voy. plus loin, p. 18, n. 7; 4° dans quelques tribus par l'abandon, voire la mise à mort de la veuve; voy. en particulier, Parry, p. 529, 400, 409; Lyon, p. 323, Hall, *Life with the Esqui.*, I, p. 97.

3. Frobisher (1577), *Second voyage* (Beste), Hakluyt soc. ed, p. 283. Cf.

cycle de la vie eskimo. Nous allons tout d'abord décrire chacun de ces deux genres d'habitat et les deux modes de groupement correspondants. Nous nous efforcerons ensuite d'en déterminer et les causes et les effets.

1° *L'habitat d'été.*

La tente. — Commençons par l'étude de la tente[1] puisqu'aussi bien c'est une construction plus simple que la maison d'hiver.

La tente porte partout le même nom, *tupik*[2], et, partout aussi, d'Angmagssalik jusqu'à l'île de Kadiak, elle affecte la même forme. Schématiquement, on peut dire qu'elle est composée de perches disposées en forme de cône[3] ; sur ces perches sont placées des peaux, le plus souvent de rennes, cousues ou non ensemble, et tenues à la base par de grosses pierres capables de contrebalancer l'effort souvent terrible du vent. A la différence des tentes indiennes, celles des Eskimos n'ont pas de vide au sommet, parce qu'il n'y a pas de fumée qu'il soit nécessaire de laisser échapper ; leur lampe n'en produit pas. Quant à l'entrée, elle peut être close hermétiquement. Les habitants sont alors plongés dans l'obscurité[4].

Hakluyts' Voyages. 1589, p. 628 ; James Hall, in Luke Foxe *Fox North West Passage*. 1635, p. 56 ; Coats, in *The Geography of Hudsons Bay, Being the remarks of Cpt...*, ed. Barrow, Hakluyt, ed. 1852, p. 35, 75, 89 et 90 ; Egede, *Nye Perlustration*. 1° édit. 1721, p. 27 ; *Perlustration*. p. 60 ; Cranz, Livre III. 1, 4 ; Lars Dalager, *Grönlandske Relationer*. Nous ne citons pas les autres auteurs anciens, tous ayant connu l'une des sources que nous venons de citer : le livre de Cranz en particulier a été extrêmement populaire et utilisé par tous les voyageurs et ethnographes.

1. Sur la tente Eskimo en général, voy. Murdoch, p. 84.

2. Voy. les dictionnaires *ad verb.*, P. Egede. *Dictionarium Grœnlandico Latinum*, p. 128 ; Parry, p. 562 ; Erdmann, *Eskimoisches Wörterbuch* : Wells et Kelly, *Engl. Esk. Dict.*, p. 36, 43 ; voy. Rink. *Meddel.*, XI, suppl. p. 72 sq.

3. Cf. Steensby, *Esk. Kult. Opr.*, p. 143. qui arrive aux mêmes conclusions que nous. Le cône est, suivant les cas, sectionné en avant, ou forme un cône parfait. La forme du cône parfait est celle de la civilisation Eskimo occidentale. Les anciennes relations groenlandaises nous représentent la tente comme munie d'une espèce de porte, voy. les planches d'Egede, *Perlus.*, p. 61 ; de Cranz. I. pl. III ; Graah, *Undersögelsesreise*, pl. VI, fac. p. 73. Il y a probablement aussi une exagération de dessin qui transforme en porte le rideau de peaux, perpendiculaire il est vrai, qui ferme la tente en avant.

4. Coats remarque, *loc. cit.*, p. 35, la différence entre les modes d'habitat Eskimos et les tentes indiennes (Crees et Montagnais), cf. Hearne, *Journey to the shores of the Arctic Sea*, p. 180.

Ce type normal présente naturellement quelques variations suivant les localités, mais elles sont tout à fait secondaires. Là où le renne est rare[1], comme à Angmagssalik et dans tout le Grönland oriental la tente est faite avec des peaux de phoques; comme, en même temps, le bois n'y est pas abondant, la forme de la tente y est aussi un peu différente. Elle est placée à un endroit où la pente est brusque[2], de façon à ce qu'elle puisse s'appuyer au fond sur le terrain lui-même; une perche-poutre horizontale supportée à l'avant par un bâtis angulaire, vient s'enfoncer dans le sol; c'est sur elle que sont disposés les peaux et le maigre lattis de perche. Il est curieux de remarquer comment soit à Igloulik[3], dans la baie d'Hudson, soit à la partie méridionale de la Terre de Baffin[4] les mêmes causes produisent les mêmes effets. Par suite de la rareté du bois, remplacé souvent par des os de narevhal, la tente y a une forme singulièrement analogue à celle d'Angmagssalik.

Mais ce qui est plus important que tous ces détails de technologie, c'est de savoir quel est le groupe qui habite la tente. D'un bout à l'autre de l'aire eskimo, c'est la famille[5],

1. Holm, *Ethn. Sk.*, p. 71, sq. Voy. pl. 10 et 11; Graah, *Undersögelses-reise*, p. 73.

2. Holm, *ibid.*, p. 72, 74.

3. Voy. les bonnes descriptions de Parry et Lyon, in Parry, p. 270 sq., pl. VII, le bâtis était déjà alors souvent fait d'os de narwhal; à son premier voyage, au Nord de la Terre de Baffin, Parry avait vu un autre type de tentes, où les côtes de baleines avaient un emploi, probablement faute de bois, *Journ. of a Voy. of Discov.*, 1819, p. 283.

4. Boas, *C. E.*, p. 552. Cf. Chappell, *Narra. of a Voy. to Hudsons' Bay*, Lond. 1817, p. 29. Pour les types de tente en Alaska, voy. Nelson, p. 258 sq. Les ruines les plus septentrionales trouvées par les expéditions de Hall, Bessels, *Nordpol Expedition*, p. 235, cf. Markham, *Whaling Cruize*, p. 285, par Greely, *loc. cit.*, p. 47, n. 2; par Markham et Nares, cf. Markham, *The Great Frozen Sea*, 1877, p. 79, cf. p. 391; celles trouvées par Sverdrup, *Nyt Land*, II, p. 171, p. 121 sont toutes des cercles de pierre circulaires qui font supposer des tentes du type régulier. Une seule ruine, vue par Lyon, autrefois, au C. Montague est inexplicable comme reste de tente, Parry, p. 62. Nous ne connaissons d'exception véritable à la règle technique que les maisons d'été des îles du détroit de Bering; voy. Nelson, p. 255 et 256, mais les conditions de vie des Eskimos de ces îles presque complètement fixés, et habitant sur de véritables escarpements sont assez particulières et expliquent l'exception. Cependant l'existence de *maisons* d'été isolées semble fréquente en Alaska. Cf. Nelson, p. 260 sq. Jacobsen (trad. Woldt), *Reise*, p. 161, etc.

5. Holm, p. 87 (Angmagssalik), Rink, *T. T.* p. 19. Egede, *Perlus.*, p. 60 (Grönland Occidental); Boas, *C. E.* p. 581 (Eskimos centraux); Klutschak et Schawtka d'une part, chez les Netchillik et Ukusiksalik; Hall chez les Aiwillik (2e voyage) et chez les Nugumiut (1er voyage). Hanbury, entre

au sens le plus étroit du mot, c'est-à-dire un homme avec sa femme ou, s'il y a lieu, ses femmes, leurs enfants non mariés (naturels ou adoptés); exceptionnellement on y trouve aussi un ascendant, ou une veuve qui n'est pas remariée, ses enfants, ou enfin un hôte, ou des hôtes. Le rapport est si étroit entre la famille et la tente que la structure de l'une se modèle sur la structure de l'autre. C'est une règle générale dans tout le monde eskimo qu'il y a une lampe par famille; aussi y a-t-il d'ordinaire une lampe et une seule par tente[1]. De même, il n'y a qu'un banc (ou un lit de feuilles et branchages surélevé au fond de la tente) recouvert de peaux sur lequel on couche; et ce lit ne comporte pas de cloison pour isoler la famille de ses hôtes éventuels[2]. Ainsi la famille vit parfaitement une dans cet intérieur hermétiquement clos et c'est elle qui construit et transporte cette habitation d'été, si exactement faite à sa mesure.

2° *L'habitat d'hiver.*

La maison. — De l'hiver à l'été, l'aspect morphologique de la société, la technique de l'habitat, la structure du groupe abrité changent du tout au tout; les habitations ne sont pas les mêmes, leur population est différente et elles sont disposées sur le sol d'une tout autre façon.

Les habitations d'hiver eskimos ne sont pas des tentes, mais des maisons[3], et même de longues maisons[4]. Nous

la Back River et le Mackenzie, ont fait leurs explorations d'*ete* avec des familles Eskimos vivant ainsi dans la tente ou, selon les temps, dans les iglous de neige. Petitot, *Monographie*, p. XX; Murdoch, p. 80, sq. Nelson, *loc. cit.*; on peut déduire des listes données plus haut, p. 57, que chaque famille a sa tente au Grönland Oriental. Il nous semble impossible d'ailleurs que la tente comprenne plus qu'une ou deux familles, et nous croyons inexacte à quelque point de vue l'affirmation de Back, *Narrative of a Boat Journey*, p. 383, qui trouve 35 personnes en 3 tentes (Ukusiksalik).

1. Voy. Lyon, in Parry, p. 270, cf. p. 360.

2. Graah nous décrit pourtant une double tente à cloison, *loc. cit.*, p. 93.

3. Le nom de la maison est *iglu*; sur ce mot voir les dictionnaires cités plus haut, p. 66, n. 2 et Rink, *Meddel*, suppl. XI, p. 72 sq. Les exceptions ne sont nullement probantes. S'il existe des noms différents, ou bien si le mot équivalent a des sens plus ou moins précis. Cela provient de causes déterminées. Ainsi en Alaska l'autre mot désigne plutôt l'appartement, Wells et Kelly, *Engl. Esk. Dict.*, p. 44. Nous verrons pourquoi, dans les régions centrales, le mot d'iglu a été restreint à la maison de neige, la maison se restreignant elle-même à ce type.

4. Cf. pour tout ce qui va suivre le chapitre de M. Steensby, *Esk. Kult.*

allons commencer par en décrire la forme extérieure; nous dirons ensuite quel en est le contenu.

La longue maison eskimo est faite de trois éléments essentiels qui peuvent servir à la caractériser; un couloir qui commence au dehors et qui vient déboucher à l'intérieur par

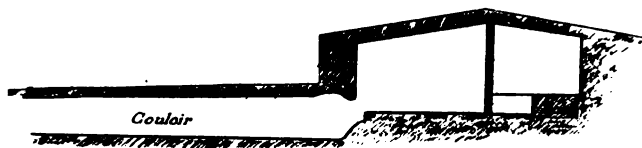


Fig. 1. — Coupe de la maison d'Angmagssalik (H. B.).

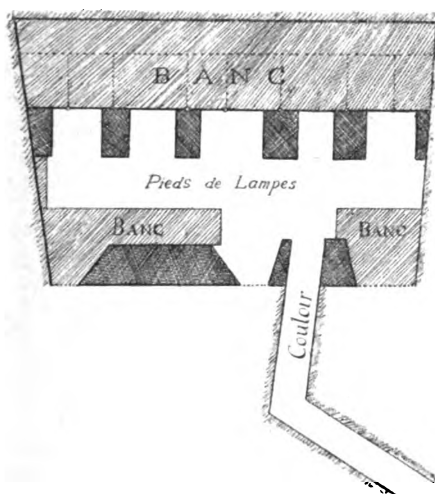


Fig. 2. — Plan de la maison d'Angmagssalik (H. B.).

une entrée à demi-souterraine; 2° un banc avec des places pour les lampes; 3° des cloisons qui déterminent sur ce banc un certain nombre de cellules. Ces traits distinctifs sont propres à la maison eskimo; ils ne se retrouvent réunis[1] dans

Opr., p. 182, sq. avec lequel nous nous accordons sur le point le plus important, à savoir le caractère primitif de la longue maison. Même l'effort fait par M. Steensby pour rattacher la maison d'hiver eskimo à la longue maison indienne (Mandan et Iroquois pris comme spécimens), si mal venu qu'il soit, démontre que, pour cet auteur comme pour nous, ces deux types de maisons sont homologues.

1. Dans la maison mandane, par exemple, manquent et le couloir, et le banc : et pourtant M. Steensby veut la rapprocher de la maison eskimo : de plus elle possède, *comme toutes les maisons* indiennes, un foyer central.

aucune autre maison connue. Mais, suivant les régions, ils présentent des particularités variables qui donnent naissance à un certain nombre de variétés secondaires.

A Angmagssalik[1], la maison a de 24 à 50 pieds de long sur 12 à 16 de large. Elle est construite sur un terrain généralement très en pente. Ce terrain est excavé de façon que le mur d'arrière se trouve à peu près de niveau avec le terrain environnant; ce mur est un peu plus large que celui de la façade. Cette disposition donne à l'observateur l'impression fausse que la maison est souterraine. Les murs sont en pierres, en bois recouvert de gazon, et souvent de peaux; les parois en sont presque toujours recouvertes. En avant, toujours à angle droit avec le mur, débouche le couloir, par une entrée tellement basse qu'on ne peut pénétrer dans la maison qu'à genoux. A l'intérieur, le sol est recouvert de pierres plates. Tout le fond est occupé par un banc profond et continu, de quatre à cinq pieds de large, et surélevé d'environ un pied et demi; actuellement, à Angmagssalik, il est porté sur des pierres et du gazon, mais autrefois, dans le Grönland méridional et occidental[2], il

qui n'existe que dans les maisons eskimos du sud de l'Alaska. La maison d'hiver du N.-W. Américain comprend, elle, le banc, et les cloisons (cf. Niblack. *The Indians of the North West Coast*, *Rep. U. S. Nat. Mus.*. 1888. p. 95 sq., cf. les ouvrages cités plus bas. p. 126. n.), mais outre la présence du foyer central l'absence du couloir vient interdire tout rapprochement.

1. Holm, *Ethn. Sk.*, p. 66, 67. Cf. pour le Grönland S. Oriental ancien, Grah, *Undersögelsesreise*, p. 32 et pl. II, excellente. Cf. Nansen, *Eskimoleben*, p. 67, cf, *Hanseråks Dagbog*, ed. S. Rink, p. 43.

2. En effet, Egede mentionne expressément que c'est sous le banc, par conséquent sous un vide (cf. les coupes de maison, *Perlustration*, pl. IX. face, p. 61, Cranz. pl. IV.) que se mettent les couples lors des cas de licences sexuelles, *Det gamle Grönlands Nye Perlustration*, 1re édit., 1721, p. 36. Cf. P. Egede, *Dictionarium Groenlandico Latinum*, 1765, p. 100 (s. v. *Malliserpok*). Il est d'autre part très remarquable que la maison d'Angmagssalik corresponde si bien, surtout quant à la forme du toit avec la maison du Grönland occidental dont les vieux auteurs nous ont conservé la reproduction, et si mal avec celle que nous dépeignent les auteurs modernes et quelques auteurs anciens (Davis, in *Hakluyts' Voyages*, etc., 1589, p. 788) pour cette même région (voy. surtout les bois qui illustrent les collections de contes, S. Rink, *T. T.* passim, surtout p. 105, 223, 191, consulter plutôt l'édition Danoise, *Æventyr og Sagn og Fortællingen*, I, II, Kbhvn., 1866-1875, l'édition Eskimo, *Kaladlit Assilialiait*, fasc. I-IV, 1860, Godthaab, pl. n° 3, n° 4, est encore meilleure). La maison au mur droit, relativement dégagé de l'enveloppe de terre, et surtout au toit posé sur des poutres placées elles-mêmes sur le mur fait une impression très nette de maison européenne et a peut-être été créée sous l'influence des anciens Norvégiens. Sur cette influence, cf. Tylor. *Old Scandinavian Culture among the Modern Eskimos*, *Journ. Anthro. Insti. Gr. Brit.*, XIII, 1883, p. 275, sq (tous les rapprochements de M. Tylor, ne nous paraissent d'ailleurs pas fondés.

reposait sur des pilots et c'est encore le cas au Mackenzie[1] et à l'Alaska[2]. Ce banc est séparé en compartiments, par une courte cloison : chacun de ces compartiments, comme nous le verrons, correspond à une famille ; à la partie antérieure de chacun d'eux est placée la lampe familiale[3]. En face du fond, tout le long, par conséquent, du mur d'avant s'étend un autre banc, moins large, qui est réservé aux individus pubères, non mariés, et aux hôtes quand ils ne sont pas admis à partager le lit de la famille[4]. — En avant de la maison sont les caches à provisions (viande glacée), les supports à bateaux, quelquefois une maison pour les chiens.

Au Mackenzie[5], comme le bois flotté est très abondant, la maison est tout entière bâtie en rondins : de grands bois posés les uns sur les autres et en équerre par creux faits aux coins. De plus, en section horizontale, elle affecte la forme, non plus d'un rectangle comme la précédente, mais d'un polygone étoilé. De là une troisième différence, elle comprend quatre compartiments nettement distincts. Le banc, un peu plus élevé qu'au Grönland, garnit le fond de chaque compartiment ; mais, au lieu d'un banc, le compartiment d'entrée en a deux, gagnés sur l'excavation et qui servent comme le banc

1. Seulement, ici, le bord du banc se trouve planchéié, et ne laisse pas de vide, voy. fig. 3 et 4.

2. Le banc est de nouveau posé à vide, cf. Murdoch, fig. 11, Nelson, fig. 80 sq.

3. Cf. Egede, p. 63, Cranz, encore plus précis en ce qui concerne la place de la lampe, L. III, chap. 1, § 4. Le cloisonnement du banc disparaît normalement là où apparaît le compartiment proprement dit, et en somme, est probablement restreint au Grönland. Au Grönland Occidental la lampe Eskimo n'a disparu devant le poêle européen que chez les riches.

4. Cf. textes cités à la note précédente, et Graah. *loc. cit.*, p. 35, *Hanserák's Dagbog*, ed. Signe Rink, p. 29, n. 1.

5. Sur la maison de la région du Mackenzie et de l'Anderson, voy. surtout, Petitot. *Mon.*, p. XXI et planche, *Grands Esquimaux*, p. 41, 49, 50 (ce couloir serait fait chez les Kragmalivit (*sic*) de morceaux de glace, il y a une contradiction entre les dires et le dessin d'après croquis (?) de la p. 193). Franklin. *Narrative of a Second Expedition to the Shores*, etc., p. 41, p. 121, pl. ; Richardson, *ibid.* (Pointe Atkinson), p. 215, 216 (un plan et une section à la section manquent les deux poutres de soutènement du rectangle central) ; cf. des indications de Mierstsching, *Reisetagebuch*.. etc., p. 35, p. 37 ; Hooper, *Tents of the Tuski*, p. 243 ; Richardson, *Arctic Search. Exped.*, I, p. 30; *Polar Regions*, p. 300 sq. ; la description donnée par M. Schultz, in *The Innuits of our Arctic Coast*, in *Trans. Roy. Soc. Canada*, 1883, VII, p. 122 n'est nullement fondée sur une observation, ni sur les dires de MM. Bompas et Sainville, et n'est qu'une copie d'Egede et de Cranz.

des hôtes au Grönland, aux hôtes et aux ustensiles[1]. Enfin, le couloir, plus surbaissé encore qu'au Grönland, vient s'enter sur celui des compartiments qui est orienté vers la mer, de préférence au sud[2].

A l'Alaska, nous trouvons un type intermédiaire entre les précédents. La forme redevient rectangulaire[3], comme dans le

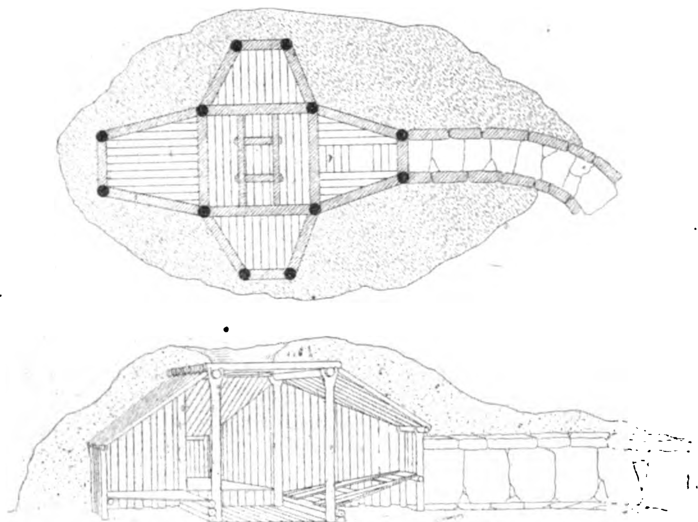


Fig. 3. — Maison du Mackenzie.

Plan et élévation, dressés par M. Champion sur nos indications. Les plans généralement reproduits de Petitot étant manifestement inexacts, et ceux de l'ouvrage de Franklin étant incomplets nous nous sommes permis cette reconstitution.

Grönland, mais comprend souvent plusieurs rectangles greffés sur un seul couloir[4]. Comme, surtout dans l'Alaska méridional, le bois est encore abondant, le sol du rectangle central est planchéié. Le seul caractère qui appartient en propre aux maisons de cette région, c'est la disposition du couloir qui, au lieu de déboucher dans le mur d'entrée,

1. Voy. Petitot, *Grands Esquimaux*, p. 41.

2. Richardson, in Franklin, p. 216 sq., le couloir d'après la planche 8 semble être assez court.

3. Sur la maison à la Pointe Barrow, Murdoch, p. 72 sq.; Simpson, *Western Eskimos*, p. 256, 258. Sur la maison au détroit de Bering, voy. Nelson, p. 253 sq. fig. 80 sq.

4. Voy. plan de maison du cap Nome, Nelson, p. 254.

vient aboutir sous le sol même de la portion centrale[1].

On entrevoit aisément comment ces différentes sortes de maisons ne sont que des déviations d'un même type fondamental, dont celui du Mackenzie nous donne peut-être l'idée la plus exactement approchée. Un facteur qui contribue, pour une très large part, à déterminer ces variations, c'est la nature variable des matériaux dont l'Eskimo dispose suivant les régions. Ainsi, dans certains points du détroit de Behring[2], à la Terre de Baffin[3] au N. W de la baie d'Hudson[4] le bois flotté est rare ou manque totalement[5]. On emploie alors les côtes de baleine. Mais il en résulte un nouveau système d'habitation. La maison est petite, peu haute, à forme circulaire ou elliptique. Le mur est recouvert de peaux, recouvertes, à leur tour, de gazon ; et par-dessus les murs s'élève une sorte de dôme. C'est ce qu'on appelle le *qarmang*. Le *qarmang* a aussi son couloir.

Supposons maintenant que cette dernière ressource du

1. Voy. Nelson, fig. 74. Elliot, *Our Arctic Province*, p. 378. p. 379, au Sud, dans le district de Nushagak un foyer de bois, souvent utilisé, et central affecte la construction même et fait tendre la maison Eskimo vers le type de la maison Chilcotin. Jacobsen. *Reise* (éd. Woldt) p. 321 : sur les divers types de maison à l'Alaska, voy. Porter, *Rep. Alaska*, p. 146 sq., et les figures, p. 96, 106 ; les anciennes expéditions de Beechey, *Voy. Pacif.* II, 568, 569 et des Russes, cf. Wrangoll, *loc. cit.*, p. 143 sq. s'accordent et nous montrent que la répartition des types est toujours à peu près la même.

2. Sur les maisons en côtes de baleine au détroit de Behring, voy. Nelson, p. 257 sq., Petroff, *Tenth Census*, p. 38 sq. Cf. pour les Eskimos sibériens, Nelson, p. 263.

3. Sur ces maisons, voy. surtout Boas, *C. E.* p. 548 sq., Kumlien, *Contributions to N. Amer. Nat. Hist.* p. 43 ; Hall, *Life with the Esquimaux*, I, p. 131, cf. ruines, II, p. 289. Les figures 499 à 502 de Boas sont particulièrement intéressantes (fig. 500 d'après Kumlien), en ce qu'elles expliquent les ruines trouvées par Parry, p. 105, et qui sont évidemment des traces de *qarmang*. Hall mentionne expressément que les Nugumiut n'ont renoncé à ce mode de constructions et fait des iglous de neige, que parce qu'ils ne possédaient plus de côtes de baleines. Voy. aussi Markham, *Whaling Cruize in Baffins Bay*, p. 263, 264.

4. Sur les maisons de cette région, voy. Parry, p. 280, ruines sur le plateau d'Igloulik, p. 258, 358, 545, Lyon, *Private Journal*, p. 115. Boas, *E. B. L.*, p. 96.

5. Parry parle formellement de l'absence du bois flotté et des difficultés de construction qui s'ensuivent, p. 390, 423. Boas mentionne aussi l'abandon de la butte d'os pour l'iglou de neige. Cf. pour les ruines de l'île Bathurst, Boas, *Ehemalige Verbreitung*, etc., *Zeitschr. d. Ges. f. Erdk. Berl.*, XVIII, p. 128 : John Ross, *Narra. of a Second Voy.* 1833, p. 389 (qui sont des maisons d'hiver). Des constructions en côte de baleine sont mentionnées par la tradition au Grönland, voire constatées, Carstensen, *A Summer in the Arctic*, p. 124.

constructeur eskimo, la côte de baleine, vienne, elle aussi, à manquer, et alors d'autres formes apparaîtront. Très souvent l'Eskimo recourera à une matière première qu'il sait mer-

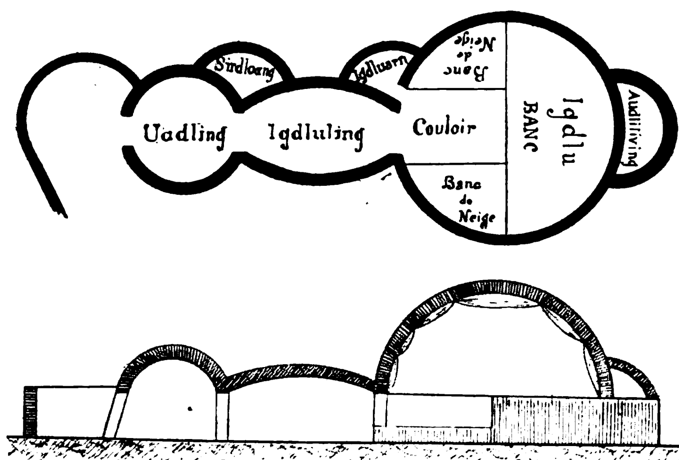


Fig. 4. — Plan et élévation d'un iglou de neige simple, du N. W. de la baie d'Hudson (H. B.). *Igdluling* (couloir, et niche à chiens), *Uadling* (cuisine et dépotoir). Les petits segments tangents sont les caches à provision, etc.

veilleusement utiliser et qu'il a toujours sous la main : c'est la neige[1]. De là l'*iglou* ou maison de neige telle qu'on la trouve à la Terre de Baffin[2] et sur la côte septentrionale de l'Amérique[3].

1. Il peut sembler que l'iglou de neige est une chose parfaitement primitive chez les Eskimos, car nous savons que partout l'abri temporaire sous la neige a été usité, et le couteau à neige nécessaire fait partie du matériel préhistorique eskimo. Mais il y a iglou et iglou, et selon nous, l'iglou permanent de neige, la maison d'hiver est d'origine récente. L'iglou à couloir est inconnu partout sauf là où nous le signalons. Cf. la planche d'Egede, *Perlustration*, p. 71. Cf. la figure in Rink, *T. T.* p. 247. Il a été formellement dit à M. Rasmussen par les Eskimos du détroit de Smith que ce sont les immigrés de la Terre de Baffin qui leur ont appris à confectionner l'iglou de neige proprement dit, *Nye Mennesker*, p. 31.

2. Boas, *C. E.*, p. 539, sq., *E. B. L.*, p. 95, sq., fig. 40, p. 97, Hall, *Life with the Esquimaux*, I, p. 21 ; Kumlien, *Contributions*, 26, p. 40.

3. Voy. Parry, p. 159, 160 et planche, p. 358, 499, 500, excellent plan d'un iglou composé. Le meilleur plan a été donné par Augustus, de la tribu de Fort Curchill à Franklin, *Narrative of a Journey to the shores of the Polar Sea*, 1823, p. 287 ; v. aussi Peck, *The Life of Rev. Peck*, etc., p. 47, 56, 55 et 94 avec photographie (Little Whale R.) ; Tyrrell *Across the Barren Grounds*, etc., p. 136, 137 cf 179, avec plan, se rapporte au Labrador et à la région du fiord de Chesterfield, Hanbury, *Sport and Travel*, p. 77 et 78, un plan (Bake lake) ; Gilder, *Schwatkasr Search, etc.*, p. 256 ; Schwatka, *Nimrod in the North*, p. 18 : Klutschak, p. 23, etc. ; John Ross, *Narrative*

L'iglou présente d'ailleurs tous les caractères essentiels de la grande maison : il est, d'ordinaire, multiple, composite[1]; c'est-à-dire que deux ou trois iglous s'agglomèrent ensemble et viennent déboucher sur un même couloir ; il est toujours excavé en terre ; il est toujours muni d'un couloir dont le débouché est à demi souterrain ; enfin, il contient, au minimum, deux bancs de neige avec deux places de lampes[2]. Au reste, on peut établir historiquement que l'iglou est un succédané de la maison rectangulaire ou polygonale. En 1582, Frobisher, sur la *Meta incognita*, nous décrit des huttes de terre et de gazon[3]. Un peu plus tard, Coats trouve plus loin le même genre de hutte[4]. Or, à ce moment, le climat et les courants étaient différents de ceux qui se sont lentement établis entre le XVIe et le XIXe siècle[5]; il est donc très possible que le bois flotté déjà rare au XVIe siècle, se soit fait rare au point qu'on en réserve l'emploi aux outils, aux armes. Alors, on a construit, et de plus en plus, des *qarmang*. En 1829, Parry trouve encore des villages entiers composés de maisons en os de baleines[6]. Mais ces villages eux-mêmes ont dû devenir impossibles au fur et à mesure que les baleiniers

of a Second Voyage, etc. 1833, p. 230 (Netchillirmiut), Hall, *Narrative of the Second Arctic Exped.* ed. Nourse, p. 128. — L'iglou de neige serait, à en croire quelques auteurs peu sûrs la forme de la maison d'hiver au Labrador. Maclean, *Twenty five years service, etc.*, II, p. 145, 146. Ballantyne, *Ungava Bay...*, p. 28 sq.: mais cf. Turner, p. 224 sq. : outre que l'iglou d'Ungava est sans couloir (Turner, fig. 48), le fait doit être restreint aux Eskimos, plutôt dégénérés du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava, et il est certain que la maison du type grönlandais a précédé même là l'iglou de neige, voy. Murdoch, p. 228; pour une description de la vieille maison au Labrador, voy. *Moravians in Labrador*, p. 17.

1. Voy. les plans, Boas, *C. E.*, p. 546 sq. *E. B. L.*, p. 96.

2. Voy. Parry, p. 502.

3. Beste, *The voyages of Martin Frobisher* (récit), Hakluyt, ed. Collinson, 1er voyage, p. 82, 84; 2e voyage, cap Warwick, p. 137, 138, décrit un village de qarmang.

4. Coats, in J. Barrow, *The Geogr. of Hudsons'Bay*, Lond. Hakluyt. 1852, p. 35, 76; Henri Ellis, *A voyage to Hudsons Bay*, etc. 1746, 1747. Lond. 1758, p. 87. Cf. Ruines à la Péninsule Melville, Bellot, *Journal d'un Voyage aux Mers Polaires*, p. 354.

5. Il est certain que les mers actuellement fermées ne l'étaient pas, il y a peu de siècles, et que ceci a dû provenir d'un déplacement des courants polaires. Sur ceux-ci voy. *Arctic Pilot* (Amirauté anglaise), *Sailing Directions*, 1905, p. 11 sq. Cf. Richardson, *Polar Regions*, p. 210 sq.

6. Voy. textes cités plus haut p. 73 n. 4 Cf. Lyon, *A Brief Narrative of unsuccessful attempt*, etc., 1825, p. 67.

européens ont dévasté les détroits et les baies de l'archipel arctique[1].

Dans d'autres conditions, où bois et os de baleines manquaient également, c'est à la pierre qu'on a recouru. C'est ce qui s'est produit dans la tribu du détroit de Smith[2]. A l'arrivée des premiers européens, cette tribu était dans un état lamentable[3]. L'extension considérable de la glace de terre et la persistance, pendant presque toute l'année, de la glace de dérive non seulement supprimaient toute arrivée de bois flotté, mais encore arrêtaient la baleine et rendaient impossible la chasse en eau libre aux morses, aux phocidés et aux delphinidés[4]. Faute de bois, l'arc disparut ainsi que le kayak, l'oumiak et la plupart des traîneaux. Les malheureux Eskimos se trouvaient ainsi réduits à ne garder que le souvenir de leur ancienne technique[5]. De là vint pour eux la nécessité de construire des maisons exclusivement faites de pierre et de gazon. Seulement avec la nature des matériaux, la forme de la maison se modifia. Comme de grandes maisons de pierres étaient trop difficiles à construire pour cette misérable peuplade, il fallut se contenter d'en faire de petites[6]. Mais le lien de parenté qui les unit au type de la grande maison reste

1. Voy. Hall *Life with the Esqui.* I.

2. Sur les changements morphologiques subis par cette tribu, voy. Preuss. *Die Ethnographische Veränderung der Eskimos des Smithsundes*, etc. *Ethnolog. Notizblatt*, Kgl. Mus. Völkerk. Berl., II, I. 1899, p. 38-43.

3. Voy. J. Ross. *A voyage of Discovery... explor. Baffins Bay*, Lond. 1819, I, p. 114, sq., Kane, *Arctic Researches*, 1853, etc., I, p. 206, 416. sq : Hayes, *Boat Expedition*, p. 224; le changement est déjà sensible en 1861, lors de la seconde expédition de Hayes. *Open Polar Sea*, N.-Y., 1867, p. 245. D'ailleurs, Hans Hendrik, l'Eskimo Grönlandais s'était enfui chez eux, et c'est vers cette époque qu'a dû se produire la grande immigration dont M. Rasmussen nous transmet le récit, *Nye Mennesker*, p. 21, sq. et dont, nous ne savons comment, M. Peary semble ignorer l'importance et Hayes, comme Hall et Bessels, semblent la cacher. Sur la situation actuelle, voy. Peary. *Northward over the Great Ice*, app. à I et I, p. XLIX. Astrup, *With Peary Toward the Pole*, p. 138 sq., et surtout le livre infiniment plus véridique de M. Rasmussen.

4. On ne pratiquait plus que les chasses aux ours, oiseaux et rennes, et la chasse dangereuse au bord de la glace.

5. Le mot d'oumiak avait parfaitement persisté, Kane, II, p. 124, sq.

6. Sur ces petites maisons, voy. surtout Peary, *Northward*., I, p. 113 sq. avec les plans et coupes d'Astrup, p. 108 (village de Keate, Northumberland Island), cf. sur la construction, I, p. 91, 87, figure, cf. Mrs. J. D. Peary, *My arctic Journal*, etc. Lond. 1893; *Children of the Arctic*, Lond. 1903 (Etah, avec photographies), p. 67, Cf. Rasmussen, *Nye Menn*. p. 9, sq. L'iglou de neige remplace d'ailleurs en fait maintenant la maison de pierres.

encore évident malgré ces changements. Par ses traits essentiels, la petite maison ressemble encore à la grande maison grönlandaise dont elle n'est au fond qu'une miniature : on y retrouve l'entrée enterrée, la fenêtre à la même place, le banc surélevé à compartiments[1]. Enfin et surtout, elle est souvent habitée par plusieurs familles, ce qui, comme nous le verrons tout à l'heure, est un trait distinctif de la longue maison.

Cette petite maison de pierre n'est donc, pour nous, qu'une transformation de la grande maison du Grönland ou du Mackenzie. Pourtant certains archéologues ont soutenu que c'était elle, au contraire, qui constituait le fait primitif. Mais le seul fait sur lequel s'appuie cette hypothèse est le suivant : dans le Grönland du nord-ouest d'une part, à la terre de François-Joseph, au Scoresby Sound[2], à l'archipel Parry[3] de l'autre, on a trouvé des ruines d'anciens établissements d'hiver qui semblent bien avoir été des petites maisons de pierre, analogues à celles du détroit de Smith. Mais ce fait unique n'est nullement probant. En effet on trouve ailleurs un grand nombre de ruines de grandes maisons et dont le caractère est relativement uniforme[4] ; ensuite, rien ne prouve que ces ruines soient vraiment les plus anciens vestiges de maisons d'hiver que nous possédions ; enfin, si la petite maison avait été le fait initial, on s'expliquerait bien difficilement la généralité et la permanence, sous des modalités diverses, du type de la grande maison[5]. Il faudrait admettre qu'à un moment donné,

1. Voy. surtout Kane, I, p. 124, II, face p. 113, hutte d'Itah ; le dessin est certainement fait de chic. Cf. Ross, *Voy.* 1819, p. 130.

2. Voy. Ryder, *Om den tidligere eskimoiske Bebyggelse af Scoresby Sund*, 1895, *Meddel. Grönl.*, XVII, p. 290 sq. L'affirmation que cette maison n'avait qu'une place de lampe (p. 299), donc ne contenait qu'une famille, ne nous paraît pas justifiée. Cf, Von Drygalski, *Deutsche Nordpol Expedition*, I, p. 585.

3. Voy. Boas, *Ehemalige Verbreitung*. etc. p. 128 et textes cités. Cf. Greely, *Three Years of Arctic Service*, 1875, p. 379 sq.

4. Voy. Catalogue des ruines in Markham, *Arctic Geogr., Papers*, p. 115 sq.

5. Au surplus, toutes ces ruines ultra-septentrionales sont évidemment les restes de populations prêtes à émigrer ou tout près de leur extinction. Or, dans la relation de Neu-Herrnhut, 1757, Cranz (*History of Greenland*, Lond. II, p. 258, n.) rapporte que lors d'une famine, à l'île de Kangek, 15 personnes, qui ne pouvaient plus allumer les lampes faute d'huile se réfugièrent dans une toute petite maison de pierres où ils se chauffaient plus aisément et par leur contact. Il est raisonnable de supposer que des causes de ce genre ont produit le même effet de rétraction, sinon de la famille d'hiver, du moins de son contenant.

mais mal déterminé, et pour des causes tout aussi indéterminées et bien malaisées à apercevoir, les Eskimos seraient passés dans l'hiver de la famille isolée à la famille agglomérée. On ne voit aucune raison assignable à cette transformation ; au contraire nous avons montré, à propos de la tribu du détroit de Smith, comment la transformation en sens inverse est facilement explicable.

Le contenu de la maison. — Maintenant que nous connaissons l'aménagement de la maison, voyons quelle est la nature du groupe qui y habite.

Tandis que la tente ne comprend qu'une famille, l'habitat d'hiver, sous toutesses formes, en contient normalement plusieurs [1] ; c'est ce dont on a pu déjà s'apercevoir au cours de la description précédente. Le nombre de familles qui cohabitent est, d'ailleurs, variable. Il s'élève jusqu'à six [2], sept, neuf même dans les tribus grönlandaises orientales [3] ; autrefois dix au Grönland occidental [4], il s'abaisse jusqu'à deux dans les plus petites maisons de neige et dans les petites maisons de pierre du détroit de Smith. L'existence d'un minimum de familles par maison est même tellement caractéristique de l'établissement d'hiver eskimo que partout où on voit ce trait régresser, on peut être assuré qu'il y a, en même temps, un effacement de la civilisation eskimo. Ainsi, dans les recensements relatifs à l'Alaska, on peut, d'après le rapport du nombre des familles au nombre des maisons, dire si l'on se trouve en présence d'un village eskimo ou d'un village indien [5].

1. Presque tous les textes cités plus haut contiennent des renseignements sur cette question, évidente pour toutes les longues maisons, ou les maisons composites. Il nous suffit d'indiquer que dans la seule petite maison actuellement habitée, celle du détroit de Smith, habitent et habitaient normalement au moins deux familles, voy. Hayes, *Boat Expedition*, p. 64 ; Kane, *Arctic Explorations*, II, p. 114, 116 (contient des invraisemblances). Hayes, *Open Polar Sea*, p. 262, 270 (une famille va s'installer en plus de trois autres chez Kalutunah à Ittiblik (Itiblu de Peary). L'introduction de l'iglou de neige a d'ailleurs changé la morphologie elle-même.

2. Maximum atteint en Alaska, cf. Porter, *Eleventh Census*, p. 164 ; Jacobsen nous décrit une maison de riche Malemiut, voire de chef à Owirognak, où habitent environ sept groupes de parents (adoptifs et autres), Woldt, *Jacobsens' Reise*, p. 241.

3. Maximum atteint à Angmagssalik, où la maison se confond d'ailleurs avec l'établissement d'hiver, cf. Holm, *Ethn. Sk.*, p. 87 sq. Cf. tableau plus haut.

4. Cranz, III,I, § 4.

5. Voy. app. I, les villages de l'Alaska où le nombre de familles et celui des maisons coïncident sont Indiens.

A l'intérieur de la maison grönlandaise, chaque famille a son emplacement déterminé. Dans l'iglou de neige, chaque famille a son banc spécial[1]; elle a son compartiment dans la maison polygonale[2]; sa part de banc cloisonné dans les maisons du Grönland[3], son côté dans la maison rectangulaire[4]. Il y a ainsi un rapport étroit entre l'aspect morphologique de la maison et la structure du groupe complexe qu'elle abrite. Toutefois, il est curieux de constater que l'espace occupé par chaque famille peut n'être pas proportionnel au nombre de ses membres. Elles sont considérées comme autant d'unités, équivalentes les unes aux autres. Une famille restreinte à un individu occupe une place aussi grande qu'une descendance nombreuse avec ses ascendants[5].

Le kashim. — Mais en dehors des habitations privées, il existe une autre construction d'hiver qui mérite d'attirer particulièrement notre attention, parce qu'il achève de mettre en relief les caractères particuliers de la vie que mènent les Eskimos pendant cette saison ; c'est le Kashim, mot européen abrégé d'un mot Eskimo qui signifient *mon lieu d'assemblée*[6].

Le kashim, il est vrai, n'existe plus aujourd'hui partout. Cependant, on le rencontre encore dans tout l'Alaska[7] et dans

1. V. les textes cités, p. 74, n. 3, la description donnée par Lyon d'une maison d'Igloulik qui représente deux familles sur un même banc d'iglou de neige doit être légèrement erronée.

2. Voy. les textes de la p. 72, n. voy. Petitot. *Monographie*, p. XXVIII.

3. Voy. les planches dans Rink, *T. T.* p. 74. 86, etc. Cf. pour le Labrador. *Periodical Accounts*, 1790.

4. Voy. Murdoch. p. 83, à Nunivak Island la maison comprend normalement quatre familles. Porter, Report Alaska, p. 126, de même dans le district de Nushagak, voy. Porter, p. 108. C'est probablement en partant de ce fait que M. Boas a cru pouvoir rattacher définitivement la maison d'hiver Eskimo à celle des Indiens du N.-Ouest Américain. (*Rep. North-Western Tribes of Canada*, British Association Advancment Sciences Bristol, 1887.

5. Ceci peut être déduit de plusieurs des descriptions indiquées, mais est formellement affirmé, et prouvé sur un plan, pour Angmagssalik, cf. Holm. *Ethn. Sk.* pl. XXIII, cf. p. 66. Le n° 7. aïeul veuf, occupe une place entière, mais n'a pas de lampe.

6. Sur le kashim en général, voy. Richardson, *Polar Regions*, p. 318, 319, *Arctic Searching Exped.*, I, p. 365.

7. Sur le Kashim en Alaska. voy. surtout Nelson, p. 241. sq. ; les plus anciens textes en font une expresse mention, voy. Glasunov, in Wrangell, *Statistische Ergebnisse*, etc. p. 149, 145, 151, 154 ; Beechey, *Voyage to the Pacific*, I. p. 267, etc.. II, p. 569, cf. p. 542, 550 ; le Lieut. Zagoskin, in Petroff. *Report Alaska*, p. 38, sq.; Simpson, *Western Eskimos*, p. 259, (Poir

toutes les tribus de la côte occidentale américaine, jusqu'à la pointe Atkinson[1]. Lors des dernières explorations dont nous avons le récit, il existait encore à la terre de Baffin et sur la côte nord-ouest de la baie d'Hudson ainsi que sur la côte méridionale du détroit d'Hudson[2]. D'autre part, les premières missions moraves au Labrador en signalent l'existence[3]. Au Grönland, bien qu'on n'en trouve pas trace ni dans les ruines (sauf un cas douteux[4]) ni dans les anciens auteurs danois, le langage[5], quelques contes nous en ont conservé le souvenir.

Barrow). Les recensements de Dall, *Alaska*, p. 406, etc.; ceux de Petroff, p. 35, sq., ceux de Porter, *Rep. Al.*, p. 103, sq., abondent en renseignements, cf. Elliott, *Our Arctic Province*, p. 385, 386. Les villages prospères ont jusqu'à deux et trois kashims, voy. Nelson, p. 242, sq, cf. p. 391. (Kushunuk, cap Vancouver, où il est expressément établi que les deux kashims sont en même temps usités). Porter, p. 105, 107, 114, 115, etc. Il y a une légende d'une ville, à l'entrée du Yukon, aux cent kashims, dit Jacobsen, *Reise* (ed. Woldt), p. 179, 207, cf. Nelson, p. 242). Voy. d'autres énumérations dans Jacobsen de villages à plusieurs kashims, p. 225, 226, 228. Il est très difficile de savoir à quelle structure sociale correspondent ces deux kashims, et quelle est leur utilité. Peut-être sont-ils attachés à l'espèce d'organisation en clans que M. Nelson a signalés? Le village de P[t] Barrow qui avait trois kashims en 1851, n'en avait plus que deux en 1856, voy. Murdoch, p. 79, sq., cf. Woolfe in Porter, p. 144. (nous ne comprenons pas que ces kashims aient été bâtis de glace en 1889).

1. Sur le kashim, à la P[t] Warren, Miertsching, *Reisetagebuch*, p. 121, cf. Armstrong, *A Personal Narrative of the discovery of the North West Passage*, p. 159: Petitot, *Monographie*, p. XXX; Richardson, (P[t] Atkinson), in Franklin, *Narra. Second Exped.*, p. 215, 216, description importante (cf. textes cités plus haut, etc. et *Arctic Search. Exped.*, I, p. 254, 255).

2. Boas, *C.E.*, p. 601 sq; cf. Hall, *Narra. Second Exped.* ed. Nourse, p. 220 Les ruines de Parry, p. 362, sq., sont évidemment celles d'anciens Kashims en côtes de baleines. Le souvenir des fêtes et pratiques s'était conservé. Beechey qui a fait partie de la première expédition de Parry rapproche, *Voy. to the Pacific*, etc., II, p. 542, le kashim de P[t] Hope et celui des Eskimos orientaux. Cf. (Gore Bay) Lyon, *Journal*, p. 61. Cf. conte n° 16, in Boas, *E.B.L.* (Kashim de pierre).

3. Lettre d'Okkak, 1791, in *Periodical Accounts rel. t. t. Missions of the church of the United Brethren*. Lond. 1792, I, p. 86. « The Kivalek people built a snow house to game and dance in, and being reproved for it, their answer was « that it was so difficult to catch whales, they would have a katche-game to allure them ». Mais certaines femmes qui avaient dansé meurent subitement et on renverse le « gaming house ». Il est remarquable que le dictionnaire d'Erdmann (si du moins nous l'avons bien feuilleté) ne contienne pas de référence au mot *Kache* (?) *qagche* (?). Voir aussi Turner, p. 178. Cf. Turner, *American Naturalist*, 1887 (Ungava Bay).

4. Rink, in *Geogr. Tidskr*, VIII, p. 141. (Disco). cf. plus précis, conte dans Thalbitzer, *A Phonetical Study*, etc. p. 275, cf. p. 297.

5. Cf. Rink, *T.T.*, p. 8, contes, p. 273, 275, 276, cf. Kleinschmidt *Grönlandske Ordbog*, Copenhague, 1871, p. 124 col., et 125 col. a. Rink, *Esk. Tribes*, p. 26, ibid. *suppl.*, sect. 20, n° 16; cf. *ibid.*, sect. 29, n° 11. Probablement des indications de Cranz, entre autres *History of Greenl.* (Ed. angl.)

On a donc de bonnes raisons pour penser qu'il entrait normalement dans la composition de toute station primitive eskimo.

Le kashim est une maison d'hiver, mais agrandie. La parenté entre ces deux constructions est si étroite que les formes diverses que revêt le kashim suivant les régions sont parallèles à celle que revêt la maison. Les différences essentielles sont au nombre de deux. D'abord le kashim a un foyer central, alors que la maison n'en a pas (sauf dans l'extrême sud de l'Alaska où l'influence de la maison indienne se fait sentir). Ce foyer se retrouve non seulement là où il a une raison d'être pratique par suite de l'emploi du bois comme combustible[1], mais aussi dans les kashims provisoires en neige de la Terre de Baffin[2]. Ensuite, le kashim est presque toujours sans compartiment et souvent sans banc, souvent avec sièges[3]. Même quand il est bâti en neige et que, par suite, il n'est pas possible de construire un grand dôme unique parce que cette matière première ne s'y prêterait pas, la façon dont les dômes sont accolés et les parois évasées donne finalement au kashim la forme d'une sorte de grande salle à piliers.

Ces différences dans l'aménagement intérieur correspondent à des différences fonctionnelles. S'il ne s'y trouve ni division, ni compartiment, s'il a un foyer central, c'est que c'est la maison commune de la station tout entière[4]. Là, où nous sommes bien informés, il s'y tient des cérémonies qui réunissent toute la communauté[5]. A l'Alaska c'est plus spécialement la maison des hommes[6]; c'est là qu'adultes, mariés ou non mariés, couchent à part des femmes et des enfants. Dans les tribus du sud de l'Alaska, il sert de maison de sueur[7]; mais cette destination est, croyons-nous, de date relativement récente et d'origine indienne, voire peut-être russe.

II, p. 29, cf. p. 73, (Relat. de Neu Herrnhut, 1743, 1744), cf. p. 365, 367, peuvent faire soupçonner l'existence de quelque chose du genre du kashim.

1. Voy. Elliott, *Our Arct. Prov.* p. 385, 386, cf. Jacobsen, *Reise*, p. 321.

2. Boas. *C.E.*, p. 601, 602. *E.B.L.* (Nugumiut) p. 141, Hall, *Life with the Esqui.*, II, p. 320.

3. Cf. Jacobsen, *Reise*, p. 323.

4. Cf. plus bas, p. 98.

5. Boas. *E.B.L.*, p. 141. (Nugumiut) ; Murdoch, p. 83.

6. Schanz, in Porter, p. 102 (semble être copié sur Glasunov), Nelson, p. 285, etc.

7. Nelson, p. 287, Jacobsen, *Reise*, p. 212, etc., Elliott, *loc. cit.*

Or le kashim est exclusivement une construction d'hiver. Voilà ce qui met bien évidence le trait distinctif de la vie hibernale. Ce qui la caractérise, c'est l'extrême concentration du groupe. Non seulement, à ce moment, on voit plusieurs familles se rapprocher dans une même maison et y cohabiter, mais encore toutes les familles d'une même station, ou tout au moins, toute la population masculine éprouve le besoin de se réunir dans un même local et d'y vivre une vie commune. Le kashim est né pour répondre à ce besoin[1].

3° *La distribution des habitations sur le sol suivant les saisons.*

C'est ce que va montrer mieux encore la manière dont les habitations sont disposées sur le sol suivant la saison. Car non seulement elles sont différentes de forme et d'étendue, non seulement elles abritent des groupes sociaux de grandeur très inégale, comme nous venons de le voir, mais encore elles sont distribuées très différemment en hiver et en été. En passant de l'hiver à l'été nous allons les voir ou se rapprocher étroitement les unes des autres, ou au contraire se disséminer sur de larges surfaces. Les deux saisons offrent sous ce rapport deux spectacles entièrement opposés.

Distribution des habitations d'hiver. — En effet, si la densité intérieure de chaque maison, prise à part, est. comme nous

1. En dehors du kashim, de la tente et de la longue maison, il existe quelques autres constructions, mais spéciales et temporaires, qui n'ont pas grand intérêt pour notre sujet et que nous nous bornons, par conséquent, à mentionner brièvement. Ce sont des maisons d'une forme intermédiaire entre la tente et l'iglou. Elles ne sont guère d'un emploi régulier que dans les régions centrales. A la Terre de Baffin, au printemps, quand la voûte de la maison de neige se met à fondre, comme on ne peut encore vivre sous la tente, on construit des iglous dont les murs sont faits de neige, le dôme étant formé de peaux. (Cf. entre autres, Parry, p. 358, de bonnes descriptions). Inversement, à l'entrée de l'hiver, on recouvre quelquefois la tente de gazon, de ronces, de mousses, on revêt ensuite de peaux cette première couche et on installe à l'entrée une voûte de neige. Cette installation devient quelquefois définitive. Boas, *C.E.*, p. 551, 553. Un peu partout il arrive qu'on recourt à ces constructions mixtes, notamment quand, au cours d'un déplacement, même d'été, une série de mauvais jours obligent à construire un abri. Kane nous décrit de ces installations mixtes en 1851, à Disco, *Grinnell Expedition*, p. 46. Nous nous contentons de signaler les petites maisons et tentes très généralement employées pour isoler la femme tabouée. Voy. surtout, Murdoch, p. 86. Woolfe, in Porter, p. 141. (Pt Barrow). C'est une réaction de la physiologie sociale sur la morphologie, et il y en a d'autres encore. Nous laissons de côté la question des maisons d'été en Alaska, un peu trop technique pour être discutée ici.

l'avons montré variable suivant les régions, en revanche on peut dire que la densité de la station, prise dans son ensemble est toujours la plus grande possible, eu égard, bien entendu aux facilités de subsistance[1]. A ce moment, le volume social, c'est-à-dire l'aire effectivement occupée et exploitée par le groupe est minimum. La chasse aux phocidés, qui oblige le chasseur à s'éloigner un peu, est exclusivement le fait des hommes ; encore ne dépassent-ils la plage ou les plages que pour des buts déterminés ou passagers ; et quelle que soit, d'ailleurs l'importance des déplacements en traîneaux surtout pratiqués par les hommes[2] ils n'affectent réellement la densité totale de la station que quand celle-ci souffre tout entière d'un excès de population[3].

Il y a même un cas où ce resserrement est aussi grand que possible ; c'est celui d'Angmagssalik ; là, la station tout entière tient dans une seule et unique maison qui comprend, par conséquent, tous les habitants de l'unité sociale. Alors que, ailleurs, une maison ne contient que de deux à huit familles, on atteint le maximum de onze familles à Angmagssalik et jusqu'à cinquante-huit habitants. Actuellement sur un développement de côtes de plus de 120 milles il y a treize stations, treize maisons que se partagent les 392 habitants de la région ; soit en moyenne trente par maison[4]. Mais cette extrême concentration n'est pas un fait primitif ; c'est certainement le résultat d'une évolution.

D'autre part, dans tous les autres cas où l'on a observé des maisons d'hiver isolées, non groupées, elles étaient, suivant toutes les vraisemblances, habitées par des familles qui, pour des raisons diverses, avaient été amenées à se séparer de leur

1. Les chiffres donnés plus haut concernant l'établissement Eskimo se rapportent à la station d'hiver. La concentration de toute l'« unité sociale » en un point aboutit évidemment à un maximum de concentration. Discussion in Rink, *Dansk Grönland*, II, p. 253, et de très bonnes descriptions in Cranz, XII, 1, § 4 et § 5 ; Boas, *C.E.*, p. 561, cf. 482 sq. ; cf Porter, (Woolfe), p. 148, (Schanz), p. 102 sq., (Porter), p. 164.

2. Les déplacements d'hiver ne sont fortement pratiqués qu'à la Terre de Baffin, voy. Boas, p. 421. La carte donnée par Boas de ces déplacements (carte II), ne doit cependant pas faire illusion sur l'amplitude de ces mouvements.

3. La seule tribu qui fasse relativement exception à la règle, est celle du détroit de Smith. Voy. Kroeber, *The Esk. of Smith Sound*, p. 41, sq. Peary, *Northward*, etc., I p. 502 sq., mais nous avons expliqué qu'il y a, pour cette tribu, des conditions toutes spéciales.

4. Voy. plus haut, p. 57. Cf. Holm, p. 89, sq.

groupe originel[1]. Les *single houses*, observées par Petroff à l'Alaska[2], semblent, d'ailleurs, presque disparaître du recensement de Porter et, en tout cas, le premier des grands recensements de cette région, celui de Glasunov en 1824, qui heureusement fut fait en hiver, ne mentionne que des villages de 8 à 15 maisons, comprenant de 200 à 400 habitants[3]. Quant aux ruines de l'archipel Parry, et du N. Devon, où nous trouvons souvent des stations d'hiver réduites à une seule maison, cette réduction, si considérable qu'elle paraisse par rapport à la moyenne ne doit pas étonner si l'on réfléchit que ces ruines datent évidemment d'une époque où les Eskimos appauvris cessaient d'habiter ces régions[4].

En résumé, élimination faite des faits en apparence contraires, on peut dire, d'une manière générale, qu'une station d'hiver se compose de plusieurs maisons, rapprochées les unes des autres[5]. Quant à la manière dont elles sont disposées, on ne nous dit pas qu'elle ait rien de méthodique[6], sauf à notre connaissance, dans deux cas relatifs aux tribus méridionales de l'Alaska[7]. Le fait a son importance.

Cette disposition des habitations suffit à montrer combien, à ce moment, la population est concentrée. Mais peut-être cette concentration a-t-elle été plus grande autrefois. La conjecture, sans doute, ne peut être, dans l'état actuel de nos informations, démontrée avec rigueur ; elle n'est pourtant pas sans quelque plausibilité. En effet, les vieux voyageurs

1. Les contes gardent tout particulièrement le thème de gens qui vivent dans des maisons isolées : mais c'est précisément à cause du caractère romanesque de ce genre de vie. *T.T.*, p. 278. 568. Boas. *E.B.L.*, p. 202, etc.; Hayes explique l'existence des isolés de Northumberland Island (Détr. de Smith). *An Arctic Boat Journey*, 1860, p. 242-244 (la femme de l'un est une sorcière).

2. *Rep. Alas.*, p. 125, 126. sq.

3. Voy. App. II. Et les textes cités plus haut, p. 59, n. 2, sq.

4. Voy. plus haut, p. 77, n. 3, 4. Cf. Sverdrup, *Nyt Land*, I, p. 150; II, p. 179, cf. cartes, I, p. 320, II. p. 128; d'ailleurs il existe aussi dans ces régions des ruines de maisons groupées, cf. Sverdrup. I, p. 211, II, p. 371.

5. La plupart des textes cités plus haut, p. 76-78, sont extraits de descriptions de stations d'hiver auxquelles nous renvoyons une fois pour toutes ; M. Steensby donne d'ailleurs, *Esk. Kult. Opr.*, p. 51-141, d'abondantes références que nous n'avons pas besoin de compléter.

6. Les plans de Lichtenfels, de Neu Herrnhut donnés dans Cranz, II, sont dus aux missionnaires européens.

7. (Rasbinzsky) Nelson, p. 247. Jacobsen, *Reise*, p. 314, cf. Porter, p. 107. L'un d'eux a été certainement construit sous l'influence russe. Il comporte un village d'hiver aligné en face du village d'été.

anglais nous parlent de villages Eskimos enfoncés dans la terre, comme des taupinières, et dont toutes les huttes étaient groupées autour d'une hutte centrale, plus grande que les autres [1]. Il est assez vraisemblable que c'était le kashim. D'un autre côté, pour les tribus de l'est du Mackenzie, il nous est expressément parlé de communications entre les maisons et même entre les maisons et le kashim [2]. On en vient ainsi à se figurer le groupe d'hiver comme ayant pu jadis être constitué par une sorte de grande maison unique et multiple à la fois. On pourrait ainsi s'expliquer comment ont pu se former des stations réduites à une seule maison comme celles d'Angmagsalik.

Distribution des habitations pendant l'été. — En été la disposition du groupe est tout autre [3]. La densité de l'hiver fait place au phénomène contraire. Non seulement chaque tente ne comprend qu'une seule famille, mais elles sont très éloignées les unes des autres. A l'agglomération des familles dans la maison et des maisons à l'intérieur de la station succède une dispersion des familles ; le groupe se dissémine. En même temps, à l'immobilité relative de l'hiver s'opposent des voyages et des migrations souvent considérables.

Suivant les circonstances locales, cette dispersion se fait de manières différentes. Le mode le plus normal est l'égaillement le long des côtes et dans l'intérieur. Au Grönland, dès que vient l'été, et il arrive vite [4], les familles concentrées dans les iglous de la station, chargent sur leur oumiaks (bateaux des femmes) les tentes de deux ou trois familles associées.

1. Voy. plus haut. p. 65, n. 4. Le texte de Coats qui parle d'une seule « case » est évidemment exagéré.

2. Richardson, texte cité plus haut, p. 80, n. 1. Cf. ruines se communiquant toutes au nord de la Péninsule Melville, Bellot, *Voyages aux mers polaires.* Paris 1854, p. 207. Richardson dit, en parlant des iglous Netchillirmint : « social intercourse promoted by building houses contiguously, and cutting doors of communications between them, or by erecting covered passages. » *Arct. Search. Exped.*, I, p. 350. Il est enfin très remarquable que dans le Cook Inlet, à la limite de fusion entre les sociétés indiennes et les sociétés Eskimos, un village où toutes les maisons d'hiver communiquent avec le kashim, nous soit signalé. Jacobsen, *Reise*, p. 362.

3. On trouvera d'abondants renseignements généraux sur un grand nombre de campements d'été dans Steensby, *Esk. kult. Opr.* p. 30-130, et concl. p. 142 sq.

4. Voy. détails météorologiques. in Kornerup, *Bemærkninger*, etc. *Meddel*, III, p. 28, sq. Holm, tables, in *östgrönl. Exped.*, p. 227 sq. Cf. Warming, *Om Naturen i det Nordligste Grönland*, *Geogr. Tidskr.*, IX, p. 139, sq.

En très peu de temps, toutes les maisons sont vides et les tentes s'étalent le long des rives du fiord. Elles sont d'ordinaire plantées à des distances relativement considérables les unes des autres[1]. A Angmagssalik, en face de treize maisons d'hiver (qui, comme nous avons dit, constituent chacune une station) vingt-sept tentes se répandent sur les îles du front de mer, puis se transportent vers les rares champs où pâture le

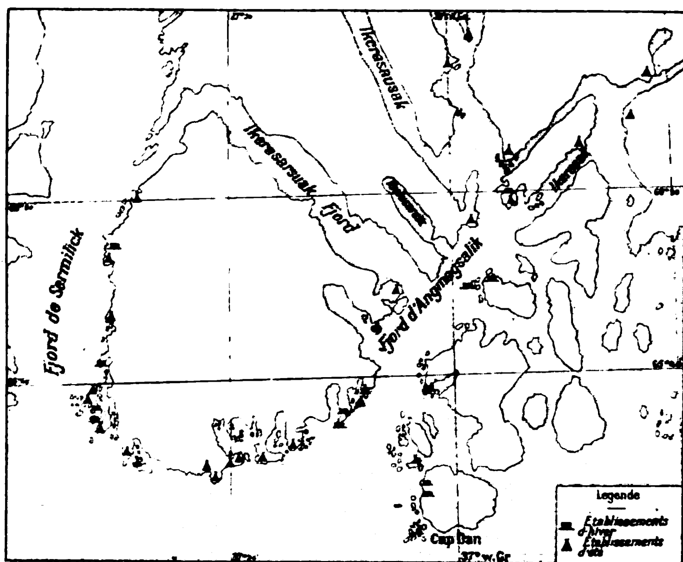


Fig. 5. — Établissements d'hiver et établissements d'été d'Angmagssalik (H. B.)[2].

renne, en près de cinquante endroits au moins. D'après les bons documents du vieux Granz[3], entre la station de Neu Herrnhut et celle de Lichtenfels, la côte était le théâtre d'une dispersion tout aussi grande, puisque, pour huit sta-

1. Voy. description Nansen, *Eskimoleben*, p. 72, sq. Egede, *Nye Perlustration*, édit., 1725, p. 25 ; *Perlustra*, p. 90. Crantz. Livre III, I, § 5, Rink, *T. T.*, p. 7, *Evéntyr og Sagn*, Suppl., p. XIII. Les contes marquent très bien le passage de l'hiver à l'été, cf. *T. T*, p. 189, 132, etc.

2. La carte donnée ici est construite d'après Holm, *Oprettelsen af Missions og Handelsstationen Angmagssalik*, *Geogr. Tidsk.* 1893-1894. XII, p. 249. Le contour des côtes au fond des fiords n'est pas encore certain, cf. *Hanserâks Dagbog*. (Ed. Signe Rink), p. 22, 23, 43.

3. Cranz, *Fortsetzung*. Barby, 1770, p. 247.

tions au plus, nous ne comptons pas moins de vingt-deux places de tentes et de campements; et certainement, Granz s'est trompé plutôt en moins qu'en plus. Outre cette dispersion le long des fiords [1], il y a aussi, au Grönland, des excursions aux pâturages de rennes et le long des rivières de saumon [2]. Il en est de même au Labrador [3].

Nous sommes bien renseignés sur l'expansion de la tribu d'Igloulik, à l'époque de Parry, grâce aux excellentes cartes Eskimo qu'il nous a transmises [4] et où l'on voit comment la tribu se disperse en été. Non seulement cette petite tribu s'étend sur un espace côtier long de plus de soixante étapes, mais encore elle essaime le long des rivières et des lacs intérieurs; nombre de familles passent, à la recherche du bois, sur l'autre face de la péninsule Melville et sur la terre de Baffin, arrivant même à traverser celle-ci. Quand on songe que ces migrations saisonnières sont faites en famille, qu'elles demandent de six à douze jours de marche, on se rend compte que ce mode de dispersion implique une extrême mobilité des groupes et des individus [5]. Selon Boas [6], les Oqomiut, au nord de la Terre de Baffin, arriveraient à traverser le détroit de Lancastre à la débâcle et à remonter sur la terre d'Ellesmere jusqu'au détroit de Smith. En tout cas, il est certain que les établissements ruinés du Devon septentrional ont eu des aires de dissémination tout aussi étendues puisque, pour huit stations d'hiver, on compte trente ruines de stations d'été sur un immense développement de côtes. On pourrait multiplier les exemples. Nous publions ci-joint la carte des aires de nomadisation de trois tribus de la Terre de Baffin.

1. Dans les districts du Sud se forment de grands campements d'été pour la pêche au capelan, mais ils sont éminemment temporaires et instables.

2. Cf. Rink, *Danskgrönlang*, II, p. 250, sq.

3. On peut extraire, pour le Labrador, des relations des frères Moraves, *Per. Accounts*, etc., pour le Grœnland, des relations de Cranz (Livre V, et suiv., *Forts.* p. 4, sq.) et de Paul Egede, *Continuation af Relationerne*, etc., Kbhvn., 1741, *Efterretninger om Grönland*, Kbhvn., 1788, p. 245, l'histoire des dispersions et des passages périodiques aux différentes missions pendant les premières années de leur établissement. Nous n'avons pas la place de publier ici ce travail que nous avons fait.

4. Cartes de Chesterfield Inlet à Repulse Bay (face p. 198 cf. p. 195).

5. Cf. p. 269, 276, et surtout Lyon, *Private Journal*, p. 343.

6. Sur les migrations des tribus de la Terre de Baffin, et leurs aires de nomadisation en été, voy. Boas, *C. E.*, p. 421 sq, où la plupart des textes se trouvent résumés.

Tout le long de la côte américaine[1], les mêmes phénomènes se reproduisent avec des amplitudes différentes; le maximum atteint est le double voyage commercial de la tribu de la pointe Barrow à Icy Cape d'une part, pour prendre les marchandises européennes qui y sont apportées, à Barter Island pour troquer ces marchandises avec les Kupungmiut[2] de Mackenzie.

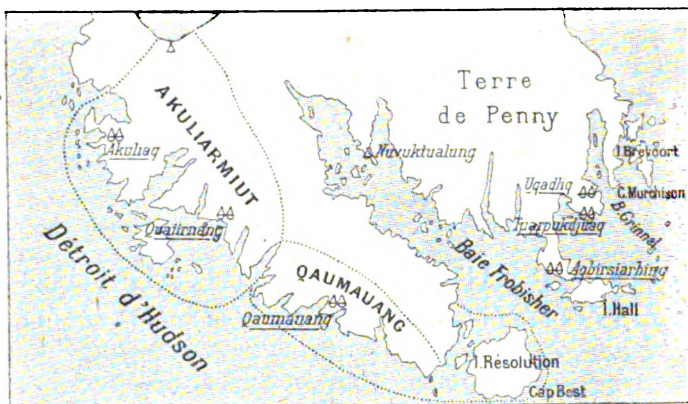


Fig. 6. — Aires de dispersement d'été des Akuliarmiut, des Qaumauang et des Nugumiut. Les établissements d'hiver sont seuls indiqués. Deux triangles seuls indiquent les endroits extrêmes des tentes d'été (H. B.).

Les trois deltas, les trois estuaires sont les seules régions où l'on trouve des modes de dispersion qui dévient quelque peu du type normal; mais chacune de ces déviations tient à des circonstances particulières et accidentelles qu'il est possible d'indiquer. En effet, sur le Mackenzie[3], le Youkon et la

1. On trouvera d'abondants renseignements dans presque tous les voyageurs, entre autres Franklin. *Narr. Sec. Exped.*, p. 120, 121, etc., et surtout dans ceux envoyés à la recherche de Franklin, qui dans leurs explorations d'été (voy. cartes, in Miertsching. *Reisetagebuch*, p. 70-80), trouvent partout les villages d'hiver abandonnés, les tentes répandues, les campements dispersés. Nous ne pouvons, faute de place indiquer toutes nos références bien données d'ailleurs par M. Steensby, nous ajoutons simplement aux siennes et à celles de M. Boas : Hanbury. *Sport and Travel in Northern Canada*. 1904, p. 42, 124, 126, 127, 142, 144, 145, 176, 214, 216; Tyrrell, *Accross the Barren*, etc., p. 105, 110, etc., sur les régions les plus mal connues, entre le Chesterfield Inlet et le Mackenzie.

2. Sur ces voyages, quelquefois étendus sur deux ans, voy. Murdoch, p. 43, 45, cf. et les textes cités. Cf. Simpson. *Western Eskimos*, p. 243, Porter (Woolfe). *Rep. Alaska*, p. 137, sq.

3. Petitot, *Grands Esquimaux*, p. 28, etc., mais la plupart sont des assem-

Kuskokwim on trouve des groupements d'été relativement considérables. On nous parle de 300 personnes de la tribu du Mackenzie réunies au Cap Bathurst[1]. Mais ce groupement, au moment où il fut observé, était tout temporaire[2]; c'est une chasse exceptionnellement abondante de baleines, de baleines blanches en particulier, qui l'avait déterminé. A d'autres moments, cette même tribu a été trouvée dispersée pendant l'été. Pour certains villages de la Kuskokwim, il est dit que les iglous d'hiver sont habités l'été; mais il semble bien qu'ils ne sont occupés que momentanément, quand le groupe qui s'est rendu à la mer pour procéder à des échanges, revient en arrière, se disperse en amont pour la pêche au saumon, et ensuite dans la toundra pour la chasse aux rennes et aux oiseaux de passage[3]. Ailleurs, surtout dans les villages des rivières maritimes, il arrive qu'en avant des maisons d'hiver abandonnées, le village range ses tentes ou ses maisons d'hiver en ordre et sans qu'elles soient très distantes les unes des autres[4]. Mais[5], outre que la densité de la population ne laisse pas d'être moindre alors qu'en hiver, il y a à ce fait particulier une raison également particulière : c'est que le groupe, été comme hiver, pratique un régime relativement identique d'ichtyophagie; il est même curieux de remarquer que, dans ce cas pourtant défavorable, la dualité morphologique se maintienne bien que le groupe reste en place et que les raisons de sa dispersion estivale aient disparu[6].

blées de commerce, avec Européens ou Indiens, et ailleurs, nous trouvons ces mêmes tribus tout à fait dispersées, ex. *ibid.* p. 166, 179, 167. A l'île Herschel, un grand camp de deux cents tentes (juillet, 1850), in Hooper *Tents of the Tuski*, p. 260, cf. Mac Clure, *North-Western Passage*, p. 92.

1. Hooper *ibid.*, p. 348, cf. image, face p. 350; cf. Richardson, *Arct. Search. Exp.* I, p. 248.

2. Des phénomènes également temporaires expliquent les grands campements observés par Beechey, *Voy. Pac.* I, p. 247, 256, qui sont tout proches d'autres petits campements.

3. Sur ces villages, voy. surtout, plutôt que Nelson, p. 285 sq. Porter (Schanz et Weber) p. 180 sq.

4. Le village observé, à Hotham Inlet (Nelson p. 261), est un village temporaire de commerce, cf. un fait de même genre plus bas, p. 128.

5. Sur ces villages, voy. Nelson, p. 242 sq. qui restreint l'existence des villages permanents d'été à la région de la Kuskokwim.

6. Cf. Porter, p. 123, Elliott. *Our. Arct. Prov.*, p. 402, 404. Pourtant les Togiagmiut, d'après Jacobsen, *Reise*, p. 347, Elliott, p. 401, vivraient en tentes d'été quoiqu'ils soient sous le même régime que les Kuskokwgmiut. et les Kvikkpagmiut, Ikogmiut, etc. Nous soupçonnons donc que l'usage

Cette dispersion de l'été demande à être mise en rapport avec un trait de la mentalité collective eskimo dont l'analyse nous permettra de mieux comprendre ce qu'est au juste cette organisation de l'été si différente de celle d'hiver. On sait ce que Ratzel a appelé le *volume géographique* et le *volume mental* des sociétés[1]. Le volume géographique, c'est l'étendue spatiale réellement occupée par la société considérée; le volume mental, c'est l'aire géographique qu'elle parvient à embrasser par la pensée. Or, il y a déjà un remarquable contraste entre les humbles dimensions d'une pauvre tribu Eskimo, et l'immense étendue de côtes sur laquelle elle se répand, ou bien les énormes distances où les tribus centrales pénètrent à l'intérieur des terres[2]. Car le volume géographique des Eskimos, c'est l'aire de leurs groupements d'été. Mais combien est encore plus remarquable leur volume mental, c'est-à-dire l'étendue de leur connaissance géographique. Les cas de voyages au loin, entrepris par traîneau avant la fonte des neiges au printemps, en *oumiak* l'été par les familles ou par les individus en hiver, sont moins que rares[3]. Il en résulte qu'il y a, chez les Eskimos, une connaissance traditionnelle de pays extrêmement éloignés, même chez ceux qui n'ont pas effectué ces voyages; aussi tous les explorateurs ont-ils utilisé le talent géographique dont les femmes eskimos elles-mêmes sont éminemment douées[4]. Nous devons donc nous figurer la société d'été, non pas seulement comme étendue sur les longueurs immenses qu'elle occupe ou parcourt, mais encore

de la maison et du village d'été (de bois), sont d'origine russe en ces régions.

1. Ratzel, *Politische Räume*, *Geogr. Zeitschr.*, I, p. 163, sq; cf. *Anthropogeogr.*, I, p. 217 sq. *Pol. Geogr.* p. 263-267 : cf. *An. Sociol.*, III, 565.

2. Voy. Boas, *C.E.* p. 421 sq, cf. carte supra; cf. carte in Parry, p. 198. Les grandes expéditions de Hall et de Schwatka, à la Boothia Félix et à la Terre du roi Guillaume, de Hanbury sur toute la côte arctique ont été faites avec des familles eskimos.

3. Le cas le plus remarquable est celui du voyage des gens de la Terre de Baffin au détroit de Smith, et de leur tentative de retour; voy. Rasmusssen, *Nye Mennesker*, 1905, p. 21, sq.: cf. Boas, *C.E.*, p. 443, 459. Les traversées d'Eskimos du Grönland occidental au Grönland méridional ont été fréquentes. Voy. Holm, *Ethn. Sk.*, p. 56.

4. Parry, p. XIII, p. 513, 514, 251, 253, 276, 195, 198, 185, cf. Lyon, *Priv. Jour.*, p. 250, 160, 161, 177 : Franklin (Herschel Isl.) *Second Exped.*, p. 132 Cf. Petitot, *Grands Esqui.*, p. 73, absurde; Beechey, II, p. 331, 291. Simpson, *Discoveries on the shores of the Arctic Sea*, etc., p. 149 : Miertsching, *Reisetagebuch*, p. 83 : Hall, *Life with the Esqui.*, II, p. 331, p. 342, Boas, *C. E.*, p. 643-648. Holm, p. 143, *Meddel.* X, tables, pl. XXXI (cartes de bois).

comme lançant au delà, très au loin, des familles ou des individus isolés, enfants perdus qui reviennent au groupe natal quand l'hiver est venu, ou un autre été après avoir hiverné au hasard; on pourrait les comparer à d'immenses antennes qui s'étendraient en avant d'un organisme déjà, par lui-même, extraordinairement distendu.

III

LES CAUSES DE CES VARIATIONS SAISONNIÈRES

Il est assez difficile de retrouver toutes les causes qui ont abouti à fixer les différents traits de cette double organisation ; car elles ont produit leur action au cours d'un développement historique probablement très long et de migrations d'une extraordinaire amplitude. Mais nous voudrions tout au moins indiquer quelques-uns des facteurs dont dépend ce phénomène, ne serait-ce que pour montrer quelle est la part des causes purement physiques et restreintes, par rapport à celle qui revient aux causes sociales.

Les observateurs se sont, d'ordinaire, contentés d'explications simplistes. Ils remarquent que la maison [1] commune et quasi souterraine retient mieux la chaleur, que la présence d'un certain nombre d'individus sous le même toit suffit à élever la température, que l'agglomération de plusieurs familles économise le combustible. Ils ne voient donc dans cette organisation qu'un moyen de lutter contre le froid. Mais si ces considérations ne sont pas sans quelque fondement, la vérité qu'elles contiennent est toute partielle. Tout d'abord il n'est nullement exact que les Eskimos habitent les régions les plus froides du monde [2]. Un certain nombre d'entre eux sont établis dans des régions relativement tempérées, par exemple, au sud du Grönland ou du Labrador, où l'opposition plus grande de l'hiver et de l'été provient plutôt du voisinage des glaces descendant par le courant glaciaire ou de l'inlandsis, que d'une réelle infériorité de température. En

1. Il faut en tout cas éliminer la notion classique de la « maison arctique », qu'on trouve encore dans Berghaus, *Physikalischer Atlas*, p. 67.

2. Voy. les isothermes, même d'hiver dans Bartholomew. *Physical Atlas Meteorology*. carte XVII. A supprimer cependant le pôle de froid de Werchoïansk (Sibérie). Cf. *Geogr. Jour.*. 1904.

second lieu, tout en habitant à des latitudes supérieures et dans des climats continentaux au fond plus rudes que ceux de leurs voisins les Eskimos de la côte, les Indiens de l'intérieur du Labrador, les Montagnais, les Crees des Barren Lands[1], ceux de la forêt alaskane[2] vivent toute l'année sous la tente; et non seulement cette tente est de même forme que celle des Eskimos, mais encore l'ouverture du sommet, le trou à fumée, que les Eskimos ne connaissent pas, la rend bien moins efficace contre le froid, même en été. Il est même remarquable que les Indiens n'aient pas emprunté à leurs voisins une aussi utile invention que la maison; c'est un fait de plus contre les théories qui croient rendre compte d'une institution sociale en faisant voir à qui elle a été empruntée. En troisième lieu — et ceci est la preuve que la maison d'hiver fait, pour ainsi dire, partie de l'idiosyncrasie des sociétés Eskimos — là même où il y aurait des raisons d'en altérer la forme, l'altération ne se produit pas. Ainsi, dans les districts boisés de l'Alaska, quelques tribus qui ont pénétré au delà de la partie maritime des rivières et qui ont leurs établissements d'hiver plus près des bois que des pêcheries de phoques, plutôt que d'installer un foyer de bois et d'ouvrir leurs toits pour en laisser échapper la fumée, aiment mieux acheter, et assez cher[3], l'huile de leurs lampes à ceux de leurs voisins qui en ont.

Une explication où perce un sentiment plus vif du problème et de sa complexité est celle qu'a proposée M. Steensby[4]. Suivant cet auteur, la civilisation primitive des Eskimos serait du type indien, et plus proche de celle qu'on observe actuellement chez eux en été; d'autre part, la forme de leurs maisons appartiendrait au même type que celle des Indiens des Prairies (depuis les Mandans jusqu'aux Iroquois); elle serait le résultat d'un emprunt primitif et se serait développée en même temps que toute la technique d'hiver, lorsque les Eskimos se seraient rapprochés, puis emparés de l'océan Glacial. Mais nous ne trouvons nulle part une seule trace

1. Hearne, l'un des premiers explorateurs, fait cette opposition, *Journey*, etc., p. 160, 162. Coats, de même, *loc. cit.* p. 33; cf. Petitot, *Grands Esquimaux*, p. 26.

2. Jacobsen remarque précisément la plus grande endurance des Indiens de l'Alaska, Woldt, *Jacobsens Reise*.

3. Voy. Porter, *Rep. Al.* p. 103. Elliot, *Our. Arct. Prov.*, p. 405.

4. *Esk. Kult. opr.*, p. 199 sq.; cf. p. 105, thèse 2.

d'Eskimos dont la principale occupation aurait été la chasse et la seule habitation la tente. Dès que les Eskimos sont donnés comme un groupe de sociétés déterminées, ils ont leur double culture parfaitement constituée et les plus anciens établissements d'été sont toujours voisins d'anciens établissements d'hiver. D'autre part, la comparaison entre la longue maison Indienne et la maison Eskimo est relativement inexacte; car il n'y a dans celle-ci ni couloir, ni banc, ni places de lampes, trois traits caractéristiques de la maison Eskimo.

Ces explications écartées, cherchons d'abord comment peuvent s'expliquer la concentration de l'hiver et la dispersion de l'été.

Nous avons eu déjà l'occasion de montrer combien est puissant l'attachement des Eskimos pour leur régime de vie, si pauvre soit-il; ils ne conçoivent même pas qu'il leur soit possible de mener une autre existence. Jamais ils ne semblent avoir fait effort pour modifier leur technique. Ni les exemples qu'ils ont sous les yeux chez les peuples voisins avec lesquels ils sont en contact, ni la perspective certaine d'une vie meilleure ne suffisent à éveiller chez eux le désir de changer la leur. Si, comme les Athapascans et les Algonquins, leurs voisins avec lesquels certains d'entre eux sont en commerce constant, les Eskimos du nord de l'Amérique avaient adopté la raquette pour glisser sur la neige, au lieu du soulier imperméable, ils pourraient. en plein hiver, poursuivre par petits groupes, le gibier qu'ils ne peuvent qu'arrêter au passage en été[1]. Mais ils tiennent tellement à leur organisation traditionnelle qu'ils ne songent même pas à changer.

Il y a, par suite de cette technique, phénomène social, un

1. La raquette n'est en usage depuis longtemps que chez les seuls Eskimos de la P[t] Barrow, cf. Murdoch, p. 344 sq. et semble même y avoir été importée. En tout cas celles que mentionnent Kumlien, *Contributions*, etc., p. 42, Boas, *E.B.L.*, p. 41, étaient certainement rares et récentes, probablement importées par les baleiniers. L'usage en a été généralisée par les Européens au Grönland, et par les Eskimo de la Terre de Baffin au détroit de Smith. Mac Lean, *Twenty five years Service*, etc., I, p. 139 rattache précisément à l'absence des raquettes la fixation de l'Eskimo à la côte. M. Steensby parle assez improprement de « Snesko », *Esk. Kult. Opr.*, p. 10, etc., probablement pour désigner le soulier imperméable. La seule exception est celle des Nooatok de l'Alaska; mais ils sont mélangés d'indiens et, pouvant suivre le gibier, vivent à l'intérieur; or ils ont précisément une morphologie presque semblable à celle des Crees ou des Tinneh.(Cf. Wells et Kelly, *Engl. Esk. Dict.*, p. 26. 27, cf. p. 14, 15; Porter, p. 125, Nelson, p. 18, nous ne savons d'ailleurs pour ainsi dire rien sur cette tribu.)

véritable phénomène de symbiose qui oblige le groupe à vivre à la façon de son gibier. Celui-ci se concentre ou se disperse, suivant les saisons. En hiver, les morses et surtout les phoques s'assemblent sur certains points de la côte. Le phoque, lui aussi, a besoin de la glace de terre pour pouvoir abriter ses petits ; lui aussi a besoin d'un endroit où la glace de terre soit libre le plus longtemps possible afin de pouvoir facilement venir respirer à la surface ; et le nombre de ces endroits, à fond doux, plages, îles, caps, est assez restreint même sur de grands espaces de côtes. A ce moment, c'est donc uniquement sur ces points qu'il est possible de le chasser, surtout en raison de l'état où se trouve la technique des Eskimos. Au contraire, dès que l'eau devient libre, dès que les *leads* y apparaissent, le phoque se déplace, se disperse, va jouer dans la mer, au fond des fiords, au-dessous des falaises abruptes, et les chasseurs doivent se disperser pour l'atteindre, dispersé comme il est ; car c'est tout à fait exceptionnellement qu'il se présente en troupe. En même temps, la pêche d'eau douce, au saumon et aux divers salmonidés, la chasse au renne et au daim [1] sur les hauts pâturages ou dans la toundra des deltas invitent à la vie nomade et à la dissémination à la suite du gibier. En été, cette dispersion est tout aussi facile aux Eskimos qu'aux Indiens leurs voisins, car ils n'ont pas alors besoin de raquettes pour suivre et poursuivre. Quant à la pêche en rivière, elle se pratique justement à proximité des endroits où passe le gibier [2].

En résumé, tandis que l'été étend d'une manière presque illimitée le champ ouvert à la chasse et à la pêche, l'hiver, au contraire, le restreint de la manière la plus étroite [3]. Et c'est cette alternance qui exprime le rythme de concentration et de

1. En 1822, il n'y a pour ainsi dire pas d'été à Igloulik, les gens le font remarquer à Parry, et ils indiquent qu'ils ne se dispersent pas pour aller à la chasse aux rennes (p. 357).

2. La description précédente est en grande partie semblable à celle donnée par M. Boas, *C. E.*, p. 419, 420. cf. Richardson, *Polar Regions*, p. 300 sq. L'exception que forment les Eskimos de la pointe Barrow, lesquels se livrent, en hiver, à la chasse aux rennes (cf. Simpson, *W. Esk.*, p. 261-263, Murdoch, p. 45 sq.) confirme précisément la règle, puisque c'est grâce à leurs raquettes qu'ils la pratiquent.

3. Nous laissons de côté, provisoirement, la question de la longueur des jours et des nuits arctiques, l'obscurité ayant pour effet le ralentissement général de la vie végétale et animale, l'énorme insolation d'été ayant au contraire un accroissement incomparable, Cf. sur ce point Gunnar Anderson, *Zur Pflanzengeogr. der Arktis*, *Geogr. Zeitschr.*, 1902, VIII : O. M. Rikli, *Die Pflanzenwelt des hohen Norden*, S[t] Gall, 1903.

dispersion par lequel passe cette organisation morphologique. La population se condense ou se dissémine comme le gibier. Le mouvement dont est animée la société est synchronique à ceux de la vie ambiante.

Toutefois, quelque certaine que soit cette influence des facteurs biologiques et techniques, nous n'entendons pas dire qu'elle suffise à rendre compte de tout le phénomène. Elle permet de comprendre comment il se fait que les Eskimos se rassemblent en hiver et se séparent en été. Mais tout d'abord, elle n'explique pas pourquoi cette concentration atteint le degré d'intimité que nous avons eu déjà l'occasion de signaler et que la suite de cette étude confirmera; elle ne nous donne pas le pourquoi du kashim ni du lien étroit qui, dans certains cas, paraît l'unir aux autres maisons. Les habitations des Eskimos pourraient se rapprocher les unes des autres sans se concentrer à ce point et sans donner naissance à cette vie collective intense que nous aurons l'occasion d'observer en étudiant les effets de cette organisation. Elles pourraient aussi n'être pas de longues maisons. Les indigènes pourraient planter leurs tentes les unes à côté des autres, les couvrir mieux, ou construire de toutes petites maisons, au lieu d'habiter sous le même toit par groupes de famille. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que le kashim, c'est-à-dire la maison des hommes, et la grande maison où cohabitent plusieurs souches de la même famille ne sont pas des faits particuliers aux Eskimos; on les retrouve chez d'autres peuples et par conséquent ils ne peuvent tenir à des particularités spéciales de l'organisation propre à ces sociétés septentrionales. Ils doivent dépendre, en partie, de certains caractères que la civilisation eskimo possède en commun avec d'autres. Quels sont ces caractères, c'est ce que nous ne pouvons rechercher ici; la question, par sa généralité, déborde les cadres de notre étude. Mais ce que l'état de la technique peut seul expliquer, c'est le moment de l'année où ces deux mouvements de concentration et de dispersion ont lieu, c'est le temps pendant lequel ils durent, la façon dont ils se succèdent et la manière tranchée dont ils s'opposent l'un à l'autre [1].

1. Nous ne pouvons traiter ici, faute de place, de la façon progressive et variable dont s'opèrent cette dispersion et cette déconcentration. Mais nous regretterions de ne pas citer la description de Parry du parfait accord, de la nature mécanique de ces mouvements (p. 531) « In all their movements they seem to be actuated by one simultaneous feeling that is truly admirable ».

IV

LES EFFETS

Après avoir décrit la nature des variations par lesquelles passe, suivant les saisons, l'organisation morphologique des Eskimos, après en avoir déterminé les causes, il nous en faut maintenant étudier les effets[1]. Nous allons rechercher la manière dont ces variations affectent et la vie religieuse et la vie juridique du groupe. Ce n'est pas la partie la moins instructive de notre sujet.

§ 1. — *Effets sur la vie religieuse.*

La religion des Eskimos passe par le même rythme que leur organisation. Il y a, pour ainsi dire, une religion d'été et une religion d'hiver, ou plutôt il n'y a pas de religion en été[2]. Le seul culte qui soit alors pratiqué, c'est le culte privé, domestique : tout se réduit aux rites de la naissance[3] et de la

1. Nous ne nous astreindrons pas ici, comme nous l'avons fait pour la morphologie, à donner un tableau de chaque type de religion et de droit eskimos, ni à donner, pour chaque trait de mœurs, une liste d'équivalents pour toutes les sociétés eskimos bien ou mal connues, ni à indiquer, à défaut d'équivalents, la cause de l'absence de tel ou tel fait. La tâche serait à la fois difficile sinon impossible, et illusoire étant donné notre sujet. Il nous suffit de rappeler la remarquable uniformité de toute la civilisation eskimo (voy. plus haut, p. 39, n. 3) et il nous suffira de montrer l'extension de quelques phénomènes principaux, d'indiquer au fur et à mesure les différents effets dans les diverses sociétés, pour que nous soyons autorisés à conclure.

Nous ne nous sommes pas donné la peine, non plus, de donner un tableau des deux technologies d'hiver et d'été dont l'opposition n'est pas moins grande que celle des deux droits ou des deux religions. M. Steensby a traité cette question en excellents termes, *Esk. Kult. Opr.*, p. 142, sq.

2. Nous sommes naturellement mal renseignés par les Européens voyageurs qui n'ont fait que passer, ou sédentaires qui n'ont pas pu suivre les migrations, sur les phénomènes religieux de l'été. Mais ils ne nous signalent rien et nous pouvons induire comme nous faisons. L'existence de fêtes collectives d'été en Alaska (voy. Porter [Woolfe], *Eleventh Cens.*, p. 141, 142; Nelson, p. 295), au Grönland, voy. Cranz, IV, 1, 5, cf. Contes, Rink, *T.T.*, p. 125, 137 sq. (fantastique en partie), sont tout simplement exceptionnelles et dues à des marchés. L'existence de fêtes en juin à la Pointe Barrow, Murdoch, p. 375, Woolfe in Porter, p. 142, est due surtout au fait que la pêche à la baleine prolonge ici le groupement d'hiver. D'ailleurs les fêtes semblent être distinctes des fêtes « formelles » d'hiver, Murdoch, p. 365.

3. D'ailleurs quelquefois différents en hiver et en été, cf. Nelson, p. 289, (nom provisoire, Unalit), cf. plus bas, la coutume d'Angmagssalik, p. 10, n. 4.

mort[1] et à l'observation de quelques interdictions. Tous les mythes qui, comme nous allons le voir, remplissent, pendant l'hiver, la conscience de l'Eskimos, semblent oubliés pendant l'été. La vie est comme laïcisée. Même la magie, qui pourtant est le plus souvent, une chose purement privée, n'apparaît plus guère que comme une assez simple science médicale[2], dont tout le cérémonial est réduit à très peu de chose.

Au contraire, l'établissement d'hiver vit, pour ainsi dire, dans un état d'exaltation religieuse continue. C'est le moment où les mythes, les contes se transmettent d'une génération à l'autre. Le moindre événement nécessite l'intervention plus ou moins solennelle de magiciens, d'*angekoks*[3]. Le moindre tabou ne se lève que par des cérémonies publiques[4], des visites à toute la communauté[5]. Ce sont, à chaque instant, des séances imposantes de shamanisme public pour conjurer les famines qui menacent le groupe surtout pendant les mois de mars à mai, alors que les provisions ou ont disparu, ou sont en mauvais état et que le gibier est instable[6]. On peut, en somme, se représenter toute la vie de l'hiver comme une sorte de longue fête. Même ce que les vieux auteurs nous rapportent sur les perpétuelles danses des Eskimos au Grönland[7], danses qui sont pour la plupart de nature certainement religieuse, est très probablement, surtout si l'on tient compte des fautes d'observation et d'expression, une autre preuve de

1. Différents encore naturellement, par le nombre et la nature des gens et des objets intéressés. ex. Turner, p. 193. (Ungava): Egede. *Perlustr.*, p. 82, 83 (Grönland).

2. La plupart des séances d'angekok qui nous sont décrites se rapportent à des maisons, par conséquent à l'hiver. Voy. cependant, Parry, p. 369, Holm dit : « De rigtige Angekokkunster foregaa kun om Vinteren. » *Ethn. Sk.*, p. 123. (Angmagssalik.)

3. Sur ces séances au Grönland, voy. Egede, *Nye Perlustr.*, 1721, p. 45; *Perlustra.*, p. 115; Cranz, III, 5, § 39, § 41, où il est dit que l'excursion du magicien chez le Torngarsuk ne peut être faite avant l'automne et qu'elle est le plus courte en hiver. Rink. *T.T.*, p. 37, 60, (le grand art semble être réservé à l'hiver); Labrador, Turner, p. 194, sq.: Régions centrales, Boas, *C.E.*, p. 592, sq. *E.B.L.*, 121, 128, sq., cf. p. 240, contes n° 53, Hall, *Life with the Esqui.* II, p. 319 : (Mackenzie) Petitot, *Monogr.*, p. XXIV ; (Pointe Barrow), Murdoch, p 430, sq., Simpson, *West. Esk.*, p. 271 : Alaska, Nelson, p. 435 sq., etc., etc.

4. Nelson, p. 284, 288. Porter (Woolfe), *Rep. Alaska*, p. 149.

5. Parry, p. 509, cf. p. 182. Hall, *Life with the Esqui.*, II p. 197.

6. Cf. Boas, (Eskimos centraux) « *C.E.* p. 611, It is a busy season » ; *E.B.L.* p. 121 sq. Cf. une anecdote frappante, Rasmussen *Nye Mennesker*, p. 29.

7. Egede. *Perlus.*, p. 85, sq. Cranz, III, 5, § 30, sq.: cf. relations de Neu-Herrnhut.

cette continuité de la vie religieuse. La conscience religieuse du groupe est même portée à un tel degré de paroxysme que, dans plusieurs sociétés eskimos[1], les fautes religieuses sont alors l'objet d'une surveillance exceptionnellement rigoureuse : toute misère collective, tempête trop longue, fuite du gibier, rupture inopportune de la glace, etc., est attribuée à la transgression de quelque interdiction rituelle. Celle-ci doit être confessée publiquement pour qu'on en puisse pallier les effets. Cet usage de la confession publique marque bien l'espèce de sainteté dont est empreinte toute la vie sociale de l'hiver[2].

Non seulement cette vie religieuse est intense[3], mais elle présente un caractère très particulier par lequel elle contraste avec la vie d'été : c'est qu'elle est éminemment collective. Par là nous ne voulons pas dire simplement que les fêtes sont célébrées en commun, mais que le sentiment que la communauté a d'elle-même, de son unité, y transpire de toutes les manières. Elles ne sont pas seulement collectives en ce sens qu'une pluralité d'individus assemblés y participent ; mais elles sont la chose du groupe et c'est le groupe qu'elles expriment.

C'est déjà ce qui ressort de ce fait c'est qu'elles ont lieu dans le kashim[4], partout où il en existe un et, comme on l'a vu probablement partout autrefois. Or, quelles que soient les modalités que présente le kashim, c'est toujours et essentiellement *un lieu public*, qui exprime l'unité du groupe. Cette unité est même si forte que, à l'intérieur du kashim, l'individualité des familles et des maisons particulières disparaît ; elles viennent se perdre indistinctes les unes des autres, dans la masse totale de la société. En effet, dans le kashim, les individus sont rangés non par familles ou par maisons, mais suivant les fonc-

1. Sur la confession, voy. Boas, *E. B. L.*, p. 128, sq., cf. Peck, *in Life of Rev. Peck*, etc., p. 63., Lyon, *Priv. Jour.*, p. 357 sq. indique les mêmes faits.

2. De là probablement la nécessité d'un *angekok* par station d'hiver. Cf. Rasmussen (Smith-Sund), *Nye Mennesker*, p. 161, et Cranz (Grönl. W.) *History of Greenland*, II, p. 304, n.

3. Cf. Petroff, *Rep. Al.*, p. 132, Wells et Kelly, *Engl. Esk. Dict.*, p. 24. Schanz in Porter, p. 94.

4. Le kashim est, pour les Nugumiut, dédié à un esprit, et tout ce qui s'y passe a par suite un caractère religieux. Boas, *C.E.*, p. 601, *E.B.L.*, p. 148, cf. p. 332, conte. Le mot qui signifie fête et assemblée au Grönland, contient le radical qagse. V. références citées plus haut, p. 80., n. 6.

tions sociales, encore très indifférenciées, qu'ils remplissent[1].

La nature même des circonstances et des rites qui sont célébrés pendant ces fêtes traduit le même caractère. C'est le cas notamment de la fête dite « des vessies », telle qu'elle se pratique dans l'Alaska et, en particulier chez les Unalit de la baie de Saint-Michel[2]. Elle comprend d'abord de nombreuses danses avec masques en présence de toute la communauté qui chante. A la fin, on jette à la mer, d'un seul coup, toutes les vessies de tous les animaux marins tués *par tout le groupe* pendant toute l'année. Les âmes animales qu'elles sont censées contenir vont se réincarner dans les femelles des phoques et des morses. C'est donc la station d'hiver dans son ensemble qui, par un rite unique, assure sa subsistance continuelle.

Une autre fête que l'on observe chez ces mêmes Unalit[3], mais dont l'équivalent semble se retrouver dans tout le pays eskimo[4], est la fête des morts. Elle comprend deux parties essentielles. On commence par prier les âmes des morts de bien vouloir se réincarner momentanément dans les homonymes que chaque mort a dans chaque station ; car c'est un usage que le dernier né porte toujours le nom du dernier mort. Ensuite, on charge de présents ces homonymes vivants qui représentent les morts ; on échange des cadeaux dans toute l'assemblée et on congédie les âmes qui quittent leurs

1. Nelson, p. 285 sq, 358 sq ; Murdoch, p. 374 ; Boas, *C.E.*, p. 602.

2. Nelson, p. 368 sq. Elliot, *Arct. Prov.*, p. 393 sq. cf. Zagoskin in Petroff, *Rep. Al.* ; cf. Porter (Woolfe), p. 143, Wells et Kelly, *Engl. Esk. Dict.*, p. 24. Cf. Murdoch, p. 434, et les rapprochements faits en notes.

3. Nelson, p. 358 sq.

4. Porter (Woolfe). p. 140, 141 ; Jacobsen. fête à Ignitkok, *Reise*, éd. Woldt, p. 260, (ces deux voyageurs font la même erreur et ne comprennent pas qu'il s'agit des namesakes). Wassilieff in Wrangell, *Stat. Ergebn*, p. 130, sq. ; Elliott, *Our Arctic Province*, p. 390, 393, cf. la relation de Zagoskin in Petroff. *Rep. Al.*, p. 130, Wells et Kelly, *ibid.* Nous ne possédons aucun renseignement sur la présence ou l'absence de ce rite à la P[t] Barrow. Pour les régions centrales jusqu'au Chesterfield Inlet nous sommes mal renseignés ; voy. pourtant, Petitot, *Grands Esqui*, p. 156, 167 (peu sûr). Pour les Eskimos du centre, cf. Boas, *C. E.* p. 608, 610, cf. p. 628, n. 6, *E. B. L.*, p. 146, 148, cf. conte, p. 330, 186 ; Hall. *Life with the Esqui.*, II, p. 120, Kumlien, *Contributions*, etc., p. 48. Peck, in *The Life of Rev. Peck*, p. 41 sq. (tribu de Fort Churchill), p. 242 (Blacklead Isl). — En ce qui concerne le Grönland nous ne connaissons que des traces de rite, voy. P. Egede *Dictionarium Grœnlandico Latinum*, 1758, p. 5. « Attekkessiorok, dat cui quid nominis gratia ». cf. (Labrador) Erdmann, *Eskimoisches Wörterbuch*, p. 42, 20, col. 2. Cf. Rink, *T. T.*, dans le conte n° 47 un rite d'offrande à un enfant qui porte le même nom qu'un mort ; Cranz *Forts.* p. 110, 334.

habitats humains pour retourner au pays des morts. Ainsi, à ce moment, non seulement le groupe retrouve son unité, mais voit se reformer dans un même rite le groupe idéal composé de toutes les générations qui se sont succédé depuis les temps les plus reculés. Les ancêtres mythiques et historiques aussi bien que récents viennent se mêler aux vivants et tous communient ensemble par des échanges de cadeaux.

Les fêtes solsticielles d'hiver ont la même portée. Le rite essentiel, chez les Eskimos du centre[1] et de l'est, consiste ou, du moins, a consisté à éteindre et à rallumer *simultanément* toutes les lampes de la station. Si nous remarquons que le feu était certainement rallumé à un feu unique, produit par friction, on voit que nous avons ici une sorte de culte du feu collectif.

Ajoutons enfin que ces différentes fêtes s'accompagnent toujours et partout de très importants phénomènes de licence sexuelle, sur lesquels nous aurons à revenir à propos du statut personnel[2]. Or le communisme sexuel est une forme de communion, et peut-être la plus intime qui soit. Quand il règne, il se produit une sorte de fusion des personnalités individuelles les unes dans les autres. — Nous voilà bien loin de l'état d'individuation et d'isolement où vivent, pendant l'été, les petits groupes familiaux dispersés sur d'énormes étendues de côtes.

Mais cette opposition de la vie d'hiver et de la vie d'été ne se traduit pas seulement dans les rites, dans les fêtes, dans les cérémonies religieuses de toute sorte; elle affecte aussi profondément les idées, les représentations collectives, en un mot toute la mentalité du groupe.

Chez les Oqomiut de la Terre de Baffin, les Nugumiut de la

1. Hall. *Life with the Esqui.*, II, p. 320 (Nugumiut), cf. Boas, *C. E.* p. 606. A notre avis le rite dit de l'extinction des lampes, et répandu au Grönland, et qui d'après les observateurs (cf. plus bas, p. 113, n. 3) ne serait plus qu'un rite de licence sexuelle attachée souvent à une séance d'angekok ailé probablement autrefois. L'accompagnement de la fête du soleil sommairement indiquée par Cranz III, 3, § 24, § 23. Cf. Hanseråks' *Dagbog* (ed. Rink. 1901), p. 44 (Qumarmiut), à propos de l'échange des femmes qui suit les extinctions de lampes « som Skik var over hele Kysten baade hvergang det var Nymaane og efter visse Fester « (comme il était d'usage de faire sur toute la côte à chaque nouvelle lune ou après certaines fêtes).

2. Cf. plus bas, p. 131 et suiv.

baie de Frobisher[1], au cours d'un complexus de fêtes, on voit tous les gens du groupe se diviser en deux camps. L'un comprend tous ceux qui sont nés en hiver; ils portent un nom collectif spécial, on les appelle des *aχigïrn*, c'est-à-dire des ptarmigans. Dans l'autre, se trouvent tous les enfants de l'été et on les nomme des *aggim*, c'est-à-dire des canards eider. Les premiers se dirigent du côté de la terre, les seconds du côté de l'eau. Chaque camp tire sur une corde, et, suivant celui qui triomphe de l'autre, c'est l'hiver ou l'été qui l'emporte. Or, cette division des gens en deux groupes, suivant la saison où ils sont nés, n'est pas particulière à ce rite spécial; mais on la retrouve à la base d'autres usages, et cela chez tous les Eskimos du centre. On nous dit, en effet, que les gens portent toute leur vie, mais plus spécialement dans les fêtes dont nous venons de parler, une amulette faite de la peau d'un animal, en général, d'un oiseau, qui est celui qui préside à leur mois de naissance[2]. Il semble bien qu'il y ait là un effet de la tendance à classer les gens en groupes différents suivant la saison où ils sont nés, les oiseaux de terre étant probablement des oiseaux d'hiver et les oiseaux d'eau des oiseaux d'été[3]. Ce qui est certain, c'est qu'à Angmagssalik[4], qui est situé pourtant à une énorme distance de la région où l'on observe ces usages, les rites de la naissance varient très sensiblement suivant qu'il s'agit d'un enfant d'hiver ou d'un enfant d'été. Si l'enfant est né en été, son premier repas est fait d'un bouillon d'animal terrien, ou de poisson de rivière cuit dans l'eau douce, et d'un bouillon d'animal marin cuit dans l'eau de mer si l'enfant est né en hiver.

Mais cette division des gens en deux grandes catégories semble bien se rattacher à une division, plus vaste et plus générale, qui comprend toutes choses. Sans parler d'un certain nombre de mythes où l'on voit l'ensemble des espèces animales et des événements capitaux de la nature se répartir en deux groupes, l'un d'hiver et l'autre d'été[5], nous retrouvons

1. Boas, *C. E.*, p. 604, cf. App. n. 6; *E. B. L.*, p. 141.

2. *C. E.*, p. 611, cf. *E.B.L.*, p.140. Hall fait allusion, *Life with the Esqui..* II, p. 313 à un rite qui consiste à presser la tête de l'enfant après sa naissance avec une peau d'oiseau.

3. Un texte de Boas *E. B. L.*, p. 140, permet de le conjecturer.

4. Holm. p. 91. Cf. texte obcur, Egede, *Perlus*, p. 81.

5. Nous faisons allusion au mythe de Sedna, dont nous croyons pouvoir retrouver des exemples dans toute la civilisation eskimo, et qui nous

la même idée à la base d'une multitude d'interdictions rituelles. Il y a des choses d'hiver et des choses d'été, et l'opposition entre ces deux genres fondamentaux est si vivement ressentie par la conscience eskimo, que toute espèce de mélange entre eux est interdite[1]. Dans les régions centrales, le contact entre peaux de renne (animal d'été) et peaux de morse (animal d'hiver) est prohibé ; il en est de même des objets divers qui peuvent être employés à la chasse de ces deux sortes d'animaux[2]. Lorsque la saison d'été arrive, on ne peut manger du caribou (animal d'été) qu'après s'être débarrassé de tous les habits qui ont servi durant l'hiver et en avoir mis des neufs ou, tout au moins, qui n'ont pas été touchés durant la saison de la chasse aux morses[3]. Les petites tentes où les chasseurs se sont abrités pendant l'été, doivent, de même que leurs vêtements, être enfouis sous des pierres ; elles sont considérées comme *shongeyew*, c'est-à-dire tabouées[4]. Aucune couverture ou courroie de peau de morse ne doit être portée dans les lieux où l'on chasse le renne, sous peine de rentrer bredouille. Les habits d'hiver, dans le cas où ils sont faits de peaux de caribou, doivent être terminés avant que les hommes ne partent pour la chasse aux morses[5]. Pendant tout le temps

semble être surtout la figure mythique destinée à expliquer, à sanctionner les tabous concernant les animaux marins, et, par suite, entre autres, les tabous saisonniers. Sur ce mythe, voy. surtout Lyon, *Priv. Jour.*, p. 362, Boas, *C. E.* p. 583 sq., *E. B. L.*, p. 120, p. 145 sq., p. 163, cf. Hall, II, p. 321. Sur l'extension et l'origine de ce mythe, cf. Boas *The Folklore of the Eskimos*, *J. Amer. Folklore*, XIII, 1904, cf. notre C. R. *Année Sociol.*, VIII, p. 349.

1. Des croyances comme celles que suppose le conte d'Igludtsialek (Grönland, Rink, *T. T.* p. 150 sq.) sont précisément le produit de ces tabous, et d'un mythe de Sedna parfaitement autochthone. La femme angekok, pour aller sur la montagne anéantir et faire craquer la glace demande son « habit d'été ».

2. Hall, *Life with the Esqui.*, II, p. 321. Boas, *E. B. L.*, p. 122 ; Cf. Tyrrell, *Accross the Subarctics of Canada*, p. 169. sq. ; Peck, *Life*, etc., p. 43, 122, etc. Hanbury, *Sport and Travel*, p. 46 sq., p. 68, 97, 100 (des détails très intéressants : l'interdiction de travailler les peaux de rennes sur la glace de terre, les peaux de phoque sur la terre, etc.).

3. Boas, *E. B. L.*, p. 122. Hall, *Life with the Esqui.* I, p. 201, 202 ; une aventure arrivée aux fondateurs de la mission du Labrador prouve que la même croyance y avait cours. Cf. *The Moravians in Labrador* (Loskiel, Lond. 1825), p. 100, cf. p. 21 et 22.

4. Boas, *E. B. L.*, p. 123.

5. Id. *ibid.*, p. 123 (cf. le mythe et *C. E.*, p. 587, 588). Il semble d'ailleurs que le mythe ait eu plusieurs formes, même chez les Aivilik, cf. Hanbury, *Sport and Travel*, *loc. cit.*

où les gens vivent sur la glace, on ne doit travailler aucune peau ni de caribou ni de renne[1]. La viande de saumon, produit de la pêche d'été, ne doit pas davantage venir en contact avec celle d'un animal marin, quel qu'il soit, même dans l'estomac des fidèles. Au contraire, le contact des chairs de phoque, animal chassé toute l'année en même temps que les autres animaux, est soumis à des règles moins sévères. — La violation d'un quelconque de ces tabous imprime à celui qui l'a commise une souillure, visible pour le gibier, et qui se communique contagieusement à tous ceux qui approchent. Alors le gibier se retire et la famine survient dans tout le pays[2]. Même l'institution de ces tabous a nécessité la formation d'une classe spéciale de courriers dont la fonction est d'annoncer la capture du premier morse[3]. C'est le signe que l'hiver a commencé. Aussitôt tout travail sur les peaux de caribou cesse. La vie change totalement d'aspect.

Ainsi, la manière même dont sont classés et les hommes et les choses porte l'empreinte de cette opposition cardinale entre les deux saisons. Chaque saison sert à définir tout un genre d'êtres et de choses. Or nous avons eu l'occasion de montrer ici même quel rôle fondamental jouent ces classifications dans la mentalité des peuples. On peut dire que la notion de l'hiver et la notion de l'été sont comme deux pôles autour desquels gravite le système d'idées des Eskimos[4].

§ 2. — *Les effets sur la vie juridique.*

Un système juridique a pour but de réglementer les relations matérielles possibles entre les membres d'une même société. Qu'il s'agisse d'exprimer les droits et les devoirs respectifs des personnes les unes par rapport aux autres (régime des personnes), ou par rapport aux choses appropriées par le groupe ou par les individus (régime des biens), les diverses institutions juridiques et morales ne font qu'exprimer à la conscience collective les conditions nécessaires de la vie en

1. Id. *Ibid*, p. 124.
2. Id. *Ibid*.
3. *Ibid*, p. 122.
4. Cf. Durkheim et Mauss, *Classifications Primitives. Année Sociol.*, V. Les Zuñis nous ont précisément paru classer suivant leurs deux phratries les choses en choses d'hiver et choses d'été. La division en choses de mer et choses de terre chez les Eskimos nous semble coïncider avec celle de l'été et de l'hiver.

commun[1]. Il faut donc nous attendre à ce que l'influence de cette double morphologie soit encore plus marquée sur la vie juridique eskimo que sur la vie religieuse. Nous allons voir, en effet, qu'il y a un droit d'hiver et un droit d'été[2] en même temps qu'une réaction de l'un sur l'autre.

La famille. — Nous n'avons pas à faire ici une étude de la famille des Eskimos. Mais nous allons montrer que les principaux traits de leur organisation domestique sont fonction de la double organisation morphologique que nous avons décrite.

On sait que la nomenclature familiale est un des plus sûrs moyens de déceler les liens qui unissent entre eux les divers membres d'un même groupe domestique. L'étude en peut être faite relativement bien, grâce aux tableaux, pourtant un peu sommaires, qu'ont publiés Dall et Morgan[3]. Or il apparaît à première vue qu'il existe deux sortes de familles, l'une où la parenté est collective, ressortit au type que Morgan a appelé classificatoire; l'autre où elle est individuelle. En effet, deux traces du premier système subsistent. En ligne descendante, le nom d'*Eng'-ota* est donné aux petits-fils, ainsi qu'aux individus, consanguins ou adoptés, qui sont d'une parenté plus éloignée: c'est-à-dire aux enfants des neveux et des cousins de la génération des fils. De même, les noms d'*E-tu-ah*, de *Ninge-o-wa*, s'appliquent non seulement au grand-père et à la grand'mère (consanguine ou d'adoption), mais encore à leurs frères et sœurs, et à tous les parents de leur génération. En ligne collatérale, les cousins des divers degrés ne sont nullement distingués d'autres groupes de parents et portent

1. Cf. Durkheim, *Division du Travail*, passim.

2. La remarque de cette opposition a été déjà faite par Parry, p. 534, par Lyon, *Priv. Journ.*, p. 250, par Boas, *C. E.*, p. 562 sq., cf. Peck. *loc. cit.*, p. 52, par Richardson, *Polar Regions*, p. 318 sq., par Glasunov et Wrangell. *Stat. Ergeb.*, p. 130, sq. (Alaska) : par Porter (Schanz), p. 106 *Rep. Alas.*, par Petroff (généralités) *Rep. Al.*, p. 125, sq. Les livres excellents par ailleurs, de Rink, *T. T.*, p. 23 sq., cf. *Esk. Tr.*, *Meddel.*, XI, 1, p. 26, de Nelson, de Murdoch, ne nous en font pas mention expresse, bien qu'ils nous fournissent un nombre considérable de faits à l'appui de notre théorie. C'est aussi une lacune du travail de M. Steensby qui, s'il a bien vu l'opposition des deux technologies, n'a pas vu celle des deux structures juridiques de la société eskimo.

3. (Grönland occidental, Cumberland Sound, Rivière Churchill). L. H. Morgan, *Systems of Consanguinity of Human Families*. Smithson. Contrib. to Knowledge. Vol. XVII. Washington, 1872, p. 275, sq. Une autre liste du Cumberland Sound a été publiée par Dall dans *Contrib. to North. Amer. Ethn.*, I, p. 95, sq.

un nom qui les confond avec les habitants de la maison[1]. En somme, aucun degré de parenté, soit utérine, soit masculine, n'est distingué en dehors des parentés suivantes : mon père, ma mère, mon fils et ma fille ; les frères et sœurs de mon père, les frères et sœurs de ma mère. les enfants des premiers, les enfants des seconds. Ainsi, à l'intérieur d'une famille qui s'étend très loin mais où les rapports de parenté sont indifférenciés en apparaît une autre très restreinte, et où la parenté, au contraire, est individualisée.

Or les deux sortes de société domestique que l'on aperçoit ainsi à travers la nomenclature existent bien réellement : l'une est la famille d'été[2], l'autre est la famille d'hiver. Et comme chacune a une composition différente, chacune a son droit propre.

Le droit de la famille d'été est relativement patriarcal. Le rôle prédominant y est tenu par le père ou, comme on dit en Anglais, le *provider*[3], et les enfants mâles en âge de chasser. Ils en sont plus que les chefs ; ils en constituent l'unique fondement. Eux disparus, la disparition *complète* de la famille en résulte nécessairement ; les enfants, s'ils sont encore jeunes et s'ils ne sont pas adoptés dans quelque autre tente, ils sont mis à mort[4]. Il convient toutefois d'ajouter que le rôle de la mère n'est pas moins essentiel ; elle aussi ne peut disparaître sans que la famille tout entière s'anéantisse[5]. Ces deux personnages sont tellement indispensables l'un et l'autre que. même si les enfants sont déjà parvenus à un certain âge, le mari qui a perdu sa femme ou la femme qui a perdu son mari essayent aussitôt de se remarier. L'existence de ce groupement est donc des plus précaires : il repose tout entier sur une ou deux têtes. Il y a là un arrangement familial très particulier et tout à fait spécial à la civilisation eskimo. C'est, en somme, le couple conjugal qui en est l'élément essentiel, tout comme dans les civilisations les plus évoluées ; fait d'autant plus

1. Cf. plus bas. p. 107, n. 3.

2. Sur la composition de la famille d'été, voy. surtout Rink, *T. T.*, p. 20 sq., Turner, p. 183.

3. Le rôle des providers a été aperçu par les premiers auteurs danois. Crantz, III, 3 et 4, cf. nombreux faits in relations de 1738. 1743, etc.

4. Voy. *T. T.*, p. 28, cf. contes, p. 169, etc.

5. Sauf si l'individu a avec lui des filles nubiles. Au cas où les enfants sont en très bas âge leur mise à mort semble régulière (*Contra*, Murdoch, p. 318, mais la population de la Pointe Barrow est, on le sait, extrêmement réduite).

remarquable que le lien conjugal y est d'une extrême fragilité.

D'autres traits viennent confirmer cette physionomie de la famille d'été. C'est d'abord la puissance relative du chef de famille, *igtuat*, au Grönland[1]. Il a le droit absolu de commandement même sur ses fils adultes, et il paraît que les cas de désobéissance sont remarquablement rares. C'est lui qui fixe les déplacements et les parts[2]. Il a le droit absolu de punir, même sa femme; mais il n'en abuse pas parce que, s'il a le droit de la répudier, elle, de son côté, a également la faculté de l'abandonner[3].

L'organisation de la famille paternelle est, d'ordinaire, liée au besoin de postérité; et ce caractère ne manque pas non plus à la famille eskimo. Même la nécessité en est ici plus marquée qu'ailleurs. En effet, l'existence de vieilles gens sans enfants est impossible. Sans fils adultes mâles consentant à chasser pour eux, surtout en été, les couples vieillis, à plus forte raison les vieilles veuves, ne trouvent même pas à vivre[4]. Ces dernières n'ont pas même la ressource du mariage ou de l'adoption que l'on n'a intérêt à pratiquer qu'avec de jeunes enfants. Ce même besoin peut, d'ailleurs, au moins dans certains cas, prendre une forme religieuse. Les ascendants savent qu'ils doivent se réincarner après leur mort dans le corps de leurs « homonymes », les derniers nés de la station; et le culte à rendre à leurs âmes dans la personne de ce représentant, est dévolu à leurs enfants. Par suite, l'absence d'enfants, légitimes ou adoptifs, mettrait en question même la vie de leurs âmes[5].

Tout autre est le droit domestique de l'hiver. La petite

1. Rink. *T. T.*, p. 24, Holm, p. 97.

2. Rink. *ibid*; Turner, p. 190 (particulièrement net): Hall, *Life with the Esqui*, I, p. 370; Boas, *C. E.* p. 545 sq.; Nelson, p. 285 sq.

3. Rink, *T. T.*, p. 25; Holm. p. 88; Boas, *C. E.*, p. 566.

4. Voy. p. 49, n. 2. Lyon mentionne en plus le fait que la jeune veuve aurait été commune pendant quelque temps avant sa mise à mort à tous les membres de la station, *Priv. Journ.* p. 353.

5. Ce dernier fait (Cf. Textes cités plus haut, p. 55, n. 4 et p. 95 n. 3, 4) pourrait servir à en expliquer un autre, fort curieux et même déconcertant au premier abord : c'est l'absolue indépendance de l'enfant, et même le respect qu'ont pour lui les parents. Ils ne le battent jamais et même obéissent à ses ordres. C'est que l'enfant n'est pas seulement l'espoir de la famille, au sens que nous donnerions aujourd'hui au mot; c'est l'ancêtre réincarné. A l'intérieur de la famille d'été, restreinte, isolée et autonome, il est comme le pôle vers lequel convergent les croyances et les intérêts.

famille, si nettement individualisée, de l'été, vient alors se perdre, en partie, dans un groupe beaucoup plus étendu, sorte de *joint-family* qui rappelle la Zadruga slave, et qui constitue alors la société domestique par excellence : c'est le groupe qui occupe en commun l'iglou ou la longue maison [1].

Il est certain, en effet, qu'il existe entre les individus qui habitent ainsi sous un même toit, non seulement des relations économiques, mais des liens moraux proprement dits, des rapports de parenté *sui* generis que décelait déjà la nomenclature [2]. Tout d'abord, il existe un nom pour désigner ce genre de parents ; ce sont les *igloq. atigit* [3] (parents de maison), mot que les observateurs anglais et danois traduisent assez bien par celui de *Husfæller* et *housemates*, et qui désigne aussi *tous les cousins*. Il est formellement attesté que l'ensemble de ces *housemates* forme le cercle de parenté le plus proche de l'individu après sa famille restreinte [4]. D'ailleurs, en fait, là surtout où nous retrouvons le type de maison le plus primitif à notre avis, le groupe qui l'habite est composé de consanguins et d'alliés. Ainsi, à Utiakwin [5] (Point Barrow), malgré l'état de désintégration où se trouve parvenue la société, une longue maison comprenait : un homme, sa femme et sa fille adoptive, deux fils mariés, chacun avec sa femme et un enfant, une sœur veuve avec son fils et sa bru et la petite fille de cette dernière. Ailleurs [6], des tableaux quasi-généalogiques que nous possédons montrent que les principes d'après lesquels se recrute la maisonnée sont sensiblement les mêmes.

Un fait bien caractéristique de cette parenté spéciale, c'est que le mariage est interdit entre *housemates* ; du moins, la prohibition semble être la règle. Car, d'une part, il est inter-

1. Le rapprochement entre le régime moral de la longue maison eskimo et celui de la maison indienne a été fait pour la première fois par Rink. *Esk. Tr., Meddel.* XI, p. 23. Cf. Tyrrel. *Accross the Subarctics of Canada* 1898, p. 68.

2. Cf. Morgan, cité plus haut, p. 104, n. 3.

3. Cf. Rink, *Esk. Tr.*, p. 93 sq. avec les équivalents, Cf. P. Egede *Dictionarium*, etc. *s. v.* iglu, p. 32 ; Kleinschmidt. *Grönlandsk Ordbog*, *s. v.* igdlo, p. 75; Erdmann, *Eskimoïsches Wörterbuch*, p. 52, 63; Petitot, *Monographie*. p. XLIII ; Cf. Egede, *Nye Perlustration*, 1re édit., 1725, p. 45.

4. Rink, II. p. 9, 26, Petitot, *Monographie*, p. XXIX.

5. Murdoch, p. 75.

6. Jacobsen, *Reise*, p. 240, 241 (La plupart des « meillagers » sont des gens adoptés par le quasi chef. Isaac). Voir une description de famille d'hiver, Holm, p. 66, table XXIII, cf. p. 95 pour les noms et généalogies.

dit en général d'épouser ses cousins germains[1]; et l'on sait qu'ils portent le même nom que les *housemates*, que ce sont d'ordinaire des frères et sœurs et des descendants de frères et sœurs qui habitent ensemble en hiver. Ainsi, là où il n'est question que d'une interdiction entre parents, des erreurs d'observation ont été possibles et d'un autre côté, il est bien précisé pour le Grönland qu'il y a interdiction de mariage entre individus élevés dans la même maison[2]. Même les textes qui nous rapportent ce fait (et ce sont justement les plus anciens) semblent rapprocher, d'une manière singulièrement étroite, la parenté entre cousins germains et celles d'habitants d'une longue maison. Il y a donc une sorte de fraternité spéciale qui imprime un caractère incestueux[3] aux unions sexuelles entre membres d'un même iglou. Il y a, il est vrai, deux faits qui semblent contredire la règle de droit que nous venons de poser. M. Nelson nous dit formellement que chez les Unalit de la baie de St-Michael[4], on se marie entre cousins germains et M. Holm mentionne à Angmagssalik des exceptions assez fréquentes à l'usage de chercher femme hors de la maison[5]. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'à Angmagssalik la confusion de la longue maison et de la station d'hiver (chaque station ne comprenant qu'une maison) vient altérer cette organisation dans ce qu'elle a de plus essentiel. C'est un cas très exceptionnel, et il n'est pas surprenant qu'il ne se conforme pas strictement à la règle. Comme toute la station habite sous un même toit, il était évidemment nécessaire que le mariage fût permis entre cohabitants et que, par suite, le principe de la prohibition fléchît. D'un autre côté, les cousins

1. *T. T.*, p. 25. Cf. Egede, *Perlus*. p. 79; Cranz, III. 2, § 13; Holm, p. 85, 94; Turner, p. 188, 189; Boas, *C.E.*, p. 579. — *Contra*, v. Lyon *Priv. Jour.*, p. 352, 354, Wells et Kelly, *Engl. Esk. Dict.*, p. 22 (Certainement inexacts, et font peut-être allusion aux licences sexuelles).

2. Depuis Egede jusqu'à Holm, p. 194, tous les auteurs danois ont employé le terme de « sammenbragde », cf. Egede, *Nye Perlustration*. 1re édit. qui ajoute. ce que ne font pas ses suivants » in dit saadan Huse ». *Perlus*, p. 79. Un conte parle pourtant *T. T.*, p. 291, d'un frère adoptif qui aurait épousé sa sœur adoptive, au Grönland, mais l'adoption a été récente. et les enfants n'ont pas été élevés ensemble.

3. Les cousins sont d'ailleurs souvent considérés comme frères et sœurs. in Point Barrow. Mur. p. 421.

4. Nelson, p. 291.

5. On peut en effet extraire du tableau généalogique de Holm, p. 95, le fait que les cousins, Angitinguak (♂), Angmalilik (♂), Kutuluk (♀), Nakitilik (♀) sont tous mariés avec des gens de leur établissement, et que leurs enfants se sont également mariés dans l'établissement où ils étaient fixés.

germains dont nous parle M. Nelson peuvent fort bien appartenir à des maisonnées différentes, voire à des stations différentes[1]. Comme justement il s'agit de la seule tribu où l'existence d'une sorte de clan totémique [2] ait été constatée, ces cousins qui peuvent s'épouser, sont peut-être les membres de deux clans qui ont entre eux le *connubium*.

Par cela même que cette grande famille d'hiver est composée autrement que celle d'été, elle est aussi organisée d'une autre manière. Elle n'a aucun caractère patriarcal. Le chef[3] n'est pas désigné par la naissance, mais par des caractères personnels. C'est généralement un vieillard, bon chasseur ou père de bon chasseur ; un homme riche, possesseur d'oumiak le plus souvent, un *angekok*, magicien. Ses pouvoirs ne sont pas très étendus : ses fonctions sont de recevoir les étrangers, de distribuer les places et les parts. C'est à lui qu'on s'adresse pour régler les différends intérieurs. Mais ses droits sur ses compagnons sont, en définitive, assez limités.

Il y a plus. Au delà de ce cercle familial, déjà très étendu, il en est un autre qui apparaît en hiver, mais en hiver seulement ; c'est celui de la station. Car il est permis de se demander si la station ne constitue pas une sorte de grande famille, en un mot de clan [4].

Déjà c'est un fait remarquable que tous les habitants d'une même station sont désignés par un nom spécial qui témoigne qu'il existe entre eux des liens moraux très particuliers : les auteurs danois traduisent ce nom par *Bopladsfæller*, *place-fellows* [5]. Ensuite, l'existence du kashim chez tous les Eskimos (sauf chez ceux du Grönland et du Labrador où il a certainement existé) prouve que tous les hommes de la station formaient une société *une* entre les membres de laquelle il y a une réelle fraternité [6]. Enfin le fait qu'à Angmagssalik la maison

1. Nelson, p. 291.

2. Sur le clan totémique Unalit et son exogamie, voy. Nelson, p. 322. sq.

3. Rink, *T. T.*, p. 25, 26, l'existence de chefs de maison proprement dits n'est vraiment accusée que pour le N. de l'Alaska. Cf. Simpson, *Western Eskimos*, p. 272 : Murdoch, p. 429 ; Petroff, *Rep. Al.*, p. 125 ; Porter (Woolfe), *Rep. Al.*, p. 135.

4. Sur ce point, voy. Rink, *Esk. Tr.*, p. 22, cf. *T. T.*, p. 26, p. 54. Cf. Cranz, *Fortsetzung*, 1770, p. 329.

5. *Nunaqatigit* en Grönlandais, cf. Rink, *Esk. Tr.*, suppl. *Meddel.* XI, p. 93, sect. 29 et les dictionnaires *ad verba*.

6. Renforcée d'ailleurs par le perpétuel repas communiel qu'est la vie au kashim, ou dans les iglous d'hiver.

se confond avec la station d'hiver marque combien la parenté de la longue maison est voisine de celle qui unit les différentes familles associées dans la station hivernale. Et si l'on admet notre hypothèse que, là même où cette confusion complète n'existe pas, les différentes maisons étaient cependant à l'origine étroitement liées les unes aux autres et au kashim [1], l'observation qui précède aurait une portée encore plus générale.

Mais, quoiqu'il en soit de ce fait particulier, tout dans le régime moral de la station d'hiver prouve que les individus y sont comme baignés dans une atmosphère familiale. La station n'est pas un simple amas de maisons, une unité exclusivement territoriale et politique; c'est aussi une unité domestique. Les membres en sont unis par un lien très fort de réelle affection, tout à fait analogue à celui qui, dans d'autres sociétés, unit entre elles les différentes familles d'un même clan. Le droit de la station n'est pas seulement la somme des droits propres à chaque maison; c'est un droit *sui generis*, mais qui rappelle celui des grands groupements familiaux.

La plupart des observateurs [2], depuis les plus anciens jusqu'à M. Nansen qui a transformé ses observations en dithyrambe, ont été frappés de la douceur, de l'intimité, de la gaieté générale qui règnent dans une station eskimo. Une sorte de bonté affectueuse semble répandue sur tous. Les crimes paraissent y être relativement rares [3]. Le vol est presque inexistant; d'ailleurs, il y a peu d'occasions, étant donné le droit de propriété, où il puisse se commettre [4]. L'adultère est presque inconnu [5].

1. Voy. plus haut, p. 85.

2. Egde. *Nye Perlustration*, 1re édit., p. 37, *Perlustr.*, p. 91; Cranz, III, 3, § 20; Dalager, *Grönlandske Relationer*; Coats, *loc. cit.* « *gentile and sociable* », plus haut, p. 65, n. : Parry, p. 500, 533 (porte à la fois sur le régime moral de la station d'hiver et celui de la longue maison d'hiver) Lyon, *Priv. Jour.*, p. 350; Wrangell (Wassilieff et Glasunov). *Stat. Ergeb.*, p. 129. Nous ne citons que les plus anciens auteurs, les remarques étant devenues depuis complètement de style. Cf. Nansen, *Eskimoleben*, p. 293, sq., p. 138, sq. *et passim*.

3. Cf. surtout Cranz, III, 4, § 28. Une espèce de tableau historique des faits divers en Alaska, en 1881, 1882, est donné par M. Nelson, p. 301 et suiv.

4. Rink, *T. T.*, p. 34.

5. Ex. Murdoch, p. 420, cf. Simpson. *West. Esk.*, p. 252; Parry (Igloulik), p. 529; Woolfe in Porter, *Rep. Alaska*, p. 135: Wells et Kelly, *Engl. Esk. Dict.*, p. 19. Le phénomène de la fidélité matrimoniale paraît à ces der-

Un des traits caractéristiques du clan, c'est l'extrême indulgence qu'il témoigne aux fautes ou aux crimes que commettent ses membres : les sanctions sont principalement morales. Or cette même indulgence se retrouve dans la station eskimo[1]. L'homicide, quand il s'en commet, est souvent réputé accidentel[2]. Les individus que leur violence rend dangereux sont considérés comme des fous et, s'ils sont tués, c'est en cette qualité[3]. La seule sanction qui soit employée à l'intérieur de la station, au Grönland du moins, est d'une véritable bonhomie : c'est le fameux « duel au chant », la danse au tambour[4] où, alternativement en vers rimés et à refrains, les deux adversaires, plaignant et défendeur, se couvrent d'injures, jusqu'à ce que la fertilité d'inventions de l'un lui assure la victoire sur l'autre. L'estime des assistants est la seule récompense, leur blâme la seule peine qui sanctionne ce singulier jugement[5]. La station d'hiver eskimo répond donc merveilleusement à la définition arabe du clan : *l'endroit où il n'y a pas de vengeance du sang*[6]. Même les crimes publics ne sont généralement l'objet que de peines morales. En dehors de la

niers auteurs contradictoire avec l'usage de l'échange des femmes, mais la contradiction n'existe pas.

1. Rink, *T. T.*, p. 34 sq., *Esk. Tr.*, p. 24 : Nelson, p. 293 ; Schanz, in Porter, *Rep. Al.*, p. 103 ; Boas, *C. E.*, p. 582, *E. B. L.*, p. 116 ; Peck, *The Life of Rev. Peck*, p. 32.

2. Rink, *T. T.*, p. 35, 36. Il est expressément dit que la menace d'un « housemate » n'est pas passible de vengeance du sang (Mais, *contra*, de nombreux contes, n° 30, 38, etc.). Cf. Hanbury, *Sport and Travel*, p. 46. Tyrrel mentionne une règle, (Labrador? Chesterfield Inlet (?) qui obligerait le meurtrier à adopter simplement la famille de la victime, *Accross*, etc., p. 170 ; nous croyons à une confusion avec l'usage indien. Pourtant, voy. Boas, *E. B. L.*, p. 118, un fait qui a pu donner naissance à l'erreur.

3. Voy. ex. dans contes, Rink, *T. T.*, n° 22. Angutisugssuk, etc., Boas, *E. B. L.* sous p. 72.

4. Egede, *Nye Perlustration*, 1re éd., p. 43, *Perlustr.*, p. 86 ; Cranz, III, 3, § 23 ; Rink, *T. T.*, p. 33, 67 ; Holm (Angmagssalik), p. 157 sq., contes, n° 47 sq. ; Rasmussen, (Cap York et détroit de Smith). *Nye Mennesker*.

5. Cf. Steinmetz, *Studien zur Ersten Entwickelung der Strafe*, Leiden, 1896, II, p. 67. D'après M. Tylor, *Scandinavian Culture*, etc. *Jour. Anthr. Inst. Gr. Br.*, XIII, p. 268, les chants seraient d'origine scandinave. C'est possible. Mais il est difficile de soutenir que le blâme public exercé en Alaska (cf. Nelson, p. 293) et qui réussit même à exécuter la sentence soit d'origine Européenne. Or une pareille institution peut fort bien donner naissance à l'institution grönlandaise. D'autre part elle a d'autres équivalents proprement esquimaux : Ex. (Fort Churchill) in Franklin, *Narrative of a second Voyage of the Shores*, Lond., p. 182, etc., p. 197. Cf. Tyrrell, *Accross*, etc., p. 132. Gilder, *Schwatkas' Search*, p. 245.

6. Cf. Cranz, III, 4, § 33.

magie maléficiaire [1], qui est plutôt attribuée aux gens d'une station voisine [2], nous ne croyons pas qu'il existe de crimes qui soient sanctionnés d'une autre manière. Même les graves fautes contre les interdictions rituelles, dont certaines sont censées mettre en cause toute la vie de la société [3]; ne sont punies, dans les régions centrales [4], que par l'aveu, la confession et les pénitences imposées. Cette extrême douceur du système répressif est la preuve de l'intimité familiale qui règne à l'intérieur du groupe.

Cette intimité s'oppose de la manière la plus nette à l'isolement où les stations voisines se tiennent les unes vis-à-vis des autres. Les *place-fellows* avaient le devoir de venger leurs morts quand l'agresseur appartenait à une autre localité [5]. Les contes, tout au moins, nous parlent avec abondances de longues vendettas exercées, au Grönland, d'une station à l'autre [6]. On nous rapporte également qu'autrefois, dans presque toute l'étendue de la Terre de Baffin et au nord-ouest de la baie d'Hudson, il y eut de véritables guerres [7]. Au Grönland oriental, il y aurait même, d'après Holm et Hanseràk, une espèce d'hostilité et de mépris constants entre les stations des différents fiords [8] Les cérémonies de réception de l'étranger au Grönland [9], à la Terre de Baffin et à celle du roi Guillaume [10], autrefois, à l'Alaska [11], comportaient régulièrement des séances de lutte. On prétend même non sans exagération sans doute, que quand un groupe venait rendre visite à une station voi-

1. Rink, *T. T.*, p. 34, 35 ; Holm, p. 58 : cf. Nelson, p. 430.

2. Rink, *ibid.*

3. Boas *E. B. L.*, p. 121 sq., voy. pourtant, une anecdote, in Rasmussen. *Nye Mennesker*. p. 31 (fille d'angekok de la Terre de Baffin abandonnée par son père pour violation de tabou, non confessée).

4. Boas. *loc. cit.*

5. Rink, *T. T.*, p. 34, Nelson, p. 291 sq. voy. un rite remarquable, Wells et Kelly, *Engl. Esk. Dict.* (de déclaration de guerre?). p. 24, Wrangell, *Stat. Ergebn.*, p. 132 (Wassilieff).

6. Rink, *T. T.*, p. 35, et. contes, p. 235, 174, 175 ; p. 206, 207, cf. p. 211 : *contra*, p. 357, 358. Cf. Schultz Lorentzen *Eskimoernes Indvandring, Meddel. Gr.*, 1904. XXVI, p. 320 (tribus du N. contre tribus du S.).

7. Boas, *C. E.*, p. 465, *E. B. L.*, p. 116, contes, n° 72 sq., Kumlien, *Contributions*, p. 12, Klutschak, p. 228.

8. Holm. *Ethn. Sk.*, p. 87 ; *Hanseràks Dagbog*. p. 45.

9. Rink, *T. T.*, p. 157, contes n° 39, 40.

10. Boas. *C. E.*, *loc. ult. cit.*, *E. B. L.*, *loc. ult. cit.*, *C. E.*, p. 609. cf. Klutschak, p. 67 sq. Schwatka, in *Science*, IV, 98, 545.

11. Nelson, p. 294, sq.

sine le duel réglé ou le jeu violent[1] qui avait lieu entre deux champions choisis se terminait par la mort d'un des combattants.

Mais ce qui établit mieux encore qu'il existe entre membres d'une même station une véritable parenté, c'est l'usage de l'échange des femmes[2]. On nous le signale dans presque toutes les sociétés eskimos. Ces échanges ont lieu en hiver entre tous les hommes et toutes les femmes de la station. Dans certains cas, au Grönland occidental par exemple, l'échange était autrefois restreint[3] aux seuls couples mariés. Mais la règle la plus générale est que tous les individus nubiles y prennent part. D'ordinaire cette pratique se rattache aux fêtes collectives d'hiver[4]; quelquefois cependant elle en est devenue indépendante, notamment au Grönland. Là, du moins dans les pays qui n'ont pas subi l'influence chrétienne, ce vieil usage survit intégralement. A un moment donné, les lampes s'éteignent et de véritables orgies ont lieu[5]. Nous sommes mal renseignés sur le point de savoir si ce sont des femmes déterminées qui sont attribuées à des hommes déterminés[6],

1. Boas, *C. E.*, p. 609, *E. B. L.*, p. 609; cf. contes, in Rink, *T. T.*, p. 211. 226 (fin sanglante d'un jeu de balle).

2. Sur la généralité de l'échange des femmes chez les Eskimos, voy. Richardson, *Polar Regions*, p. 319; Murdoch, p. 413.

3. Egede, *Perlustr.*, p. 78: Paul Egede, *Dictionarium* au mot Malliserpok. p. 100. Si Cranz ne parle pas de cet usage dans sa description, c'est à cause de ses tendances apologétiques, mais il mentionne, une « extinction de lampe » pour la chasse à la baleine, (III, 5, 43), et dans la relation des missions nous en trouverions d'autres traces, ex. en 1743, *Hist. of Green.*, éd. angl. II, p. 70. Il est très remarquable que Rink ni n'en parle ni ne nous ait laissé un conte qui s'y rapporte proprement, sauf peut-être dans le conte, universel chez les Eskimos, du soleil et de la lune, *T. T.*, p. 236, inceste qui dans les versions, à notre avis les plus primitives, se passe toujours dans un kashim, et naturellement lors de cérémonies à extinction de lampes Cf. bibliographie de ce conte in Boas, *E. B. L.*, p. 359; ajouter : Thalbitzer, *A Phonetical Study*, p. 275, très important, prouve que la scène se passe bien comme nous disons: Rasmussen, *Nye Mennesker*, p. 194).

4. Voy. plus haut, p. 100, n. 1, cf. Petitot, *Grands Esqui.* p. 166; Peck, *The life, etc.*, p. 55, 242 : après chaque cérémonie d'Angekok (Kinipetu), Boas, *E. B. L.*, p. 158, 139, Klutschak, p. 210; Turner, p. 200, 178. La seule exception probable est la tribu de la Pointe Barrow, où Murdoch a recherché vainement (peut-être insuffisamment) ce fait, voy. p. 375. La coutume de l'échange temporaire y est en tout cas pratiquée et Murdoch la rapproche du communisme sexuel, p. 415.

5. Les interdictions aux rapports sexuels entre consanguins semblent respectées (Holm, p. 98, et cf. le conte cité de la lune et du soleil).

6. Wrangell, *Stat. Ergebn*, parle de la façon dont les vieilles femm

sauf dans deux cas, mais qui sont des plus typiques. Dans les fêtes masquées du Cumberland Sound[1] dont nous avons parlé, l'un des masques représentant la déesse Sedna accouple les hommes et les femmes sans tenir compte de leur parenté, uniquement *d'après leur nom*. Il faut entendre par là que hommes et femmes sont unis comme étaient unis autrefois les ancêtres mythiques dont les sujets actuels portent les noms et sont les représentants vivants. Le même fait est attesté en Alaska[2], et semble indiqué ailleurs. Ainsi, à ce moment, toute l'organisation, de la famille restreinte et de la maisonnée disparaît avec son ordinaire réglementation des rapports sexuels : tous ces groupes particuliers viennent se perdre dans le groupe total que forme la station et dont l'organisation mythique, reconstituée pour un temps, efface toutes les autres. Pendant un instant, peut-on dire, le clan, dans tout son amorphisme[3], a absorbé la famille.

En dehors de ces échanges généraux qui ont lieu entre tous les membres du groupe et qui sont plutôt des rites sexuels, il y en a d'autres, plus ou moins permanents, qui se font entre particuliers, pour des raisons particulières[4]. Les uns se pratiquent dans la maison d'hiver[5], d'autres se contractent avant la dispersion de juin[6], en vue de la saison d'été ; ces derniers sont accompagnés d'un échange de présents[7]. Mais les uns et les autres semblent bien n'avoir lieu qu'entre gens d'une même station. Au détroit de Smith[8] ils sont nombreux pendant les premières années de mariage et ne peuvent se faire

s'offrent (Bas Youkon), en vertu de parentés éloignées. Mais le fait est peut-être le même que celui cité plus bas.

1. Hall, *Life vith the Esqui.*, II, p. 323, Peck, *Life of Rev.*, etc., p. 41. Boas, *loc. cit.*, plus haut, p. 111, 113, n. 4.

2. Nelson (Ikogmiut), p. 379, cf., p. 494.

3. D'ailleurs l'échange momentané revient au même à ce dernier point de vue, cf. Murdoch, p. 419, cf. Porter, p. 39.

4. Voy. Porter, *Alaska*, p. 103 (Weber), Wells et Kelly, *Engl. Esk. Dict.*, p. 19, Murdoch, p. 413 : Parry (Anecdote de l'angekok Toolemak), p. 300. Lyon, *Jour.*, p. 354 (parle d'échange de sœurs, bien possible), etc.

5. Voy. Lyon, *loc. cit.*

6. Parry, p. 530; Murdoch, p. 413, 419 : Boas, *C. E.*, p. 579; Kumlien *Contrib.*, p. 42 : Peck, *loc. cit.*, p. 55.

7. L'angekok semble même avoir un droit particulier (anecdote de Parry, p. 300, cf. Turner, p. 200).

8. Peary, *Northward over the Great Ice*, I, p. 497, Kroeber *The Eskimos of Smith Sound*, p. 56.

alors qu'entre individus déterminés [1] ; plus tard ils s'opèrent, pour de courtes périodes, entre des membres quelconques de cette sorte d' « unique famille [2] » qu'est la tribu du cap York. L'Alaska est la seule région où l'on nous signale des échanges entre habitants de stations différentes [3]. Mais l'exception confirme la règle. En effet les hommes qui ont procédé à ces échanges deviennent frères d'adoption, les femmes échangées sont considérées comme sœurs les unes des autres ; et il en est de même de tous les enfants issus de ces unions [4]. Les relations qui se contractent ainsi sont de tous points identiques à celles qui résultent de la parenté naturelle [5]. C'est donc une preuve nouvelle que les groupes au sein desquels se pratique le communisme sexuel sont des groupes de parents puisque là même où il a lieu entre étrangers, il crée entre eux un lien de parenté.

En définitive, le seul caractère du clan qui manque à la station est l'exogamie. Il est vrai que Nansen [6] a cru que les stations d'Angmagssalik étaient autant de clans exogamiques. Malheureusement, l'observation semble être uniquement fondée sur les renseignements de M. Holm qui se rapportent à la maison, et non à la station. De plus, d'autres documents de M. Holm, entre autres le tableau généalogique qu'il donne d'une famille qui compte des représentants dans les diverses stations de ce fiord, prouvent qu'on peut fort bien se marier à l'intérieur de la station où l'on habite [7]. Il est vrai que le mariage pourrait être prohibé entre tous les individus originaires d'une même station, et permis seulement quand on habite une station autre que celle où l'on est né. Toutefois, il est notable que le seul auteur qui nous ait parlé du clan pro-

1. Peary, *ibid.* ; Rasmussen ne mentionne pas ce détail dans son excellent tableau des échanges de femmes *Nye Mennesker*, p. 64.

2. Kane, *Arctic Explorations*, II, p. 211.

3. Nelson, p. 493, Porter, *Alaska*, p. 103 (naturellement non exclusifs de ceux faits à l'intérieur de la station, et qui aboutissent d'ailleurs aux mêmes droits, cf. Wells et Kelly, *Engl. Esk. dict.*, p. 29.

4. Nelson, *ibid.*

5. Les mêmes termes sont employés que pour ceux qui désignent la parenté naturelle au Grönland. Et les censeurs américains sont d'avis que le mélange des sangs et des droits est tellement parfait que l'établissement de généalogies est presque impossible.

6. *Eskimoleben*, p. 146, cf. p. 204, n° 1. Cf. un renseignement obscur de Klutschak, p. 234.

7. Cf. plus haut, p. 108, n. 5.

prement totémique chez les Eskimos, ne mentionne pas l'exogamie[1].

Ainsi, sous le rapport de la vie domestique comme sous le rapport de la vie religieuse, le contraste entre l'hiver et l'été est aussi accusé que possible. En été, la famille de l'Eskimo n'est pas plus étendue que notre famille actuelle. En hiver, ce petit cercle familial vient se résorber dans des groupements beaucoup plus vastes; c'est un autre type domestique qui se forme et qui tient la première place; c'est la grande famille de la longue maison, c'est cette espèce de clan qu'est la station. On dirait presque deux peuples différents, et on pourrait classer les Eskimos sous deux rubriques si l'on ne tenait compte que de ces deux structures juridiques de leur société.

§ 3. — *Effets sur le régime des biens.*

Les droits réels sont peut-être soumis à des variations saisonnières encore plus importantes que les droits et les devoirs personnels; et cela pour deux raisons. D'une part, les choses en usage varient avec les saisons; le matériel, les objets de consommation sont tout autres en hiver, et en été. En second lieu, les relations d'intérêts qui se nouent entre les individus ne varient pas moins et en nombre et en nature[2]. A une double morphologie et à une double technologie correspond un double droit de propriété.

En été les individus et les familles restreintes vivent isolés dans leurs tentes ; tout au plus sont-elles rassemblées en campements provisoires; la chasse ne se fait pas en commun, sauf pour la chasse à la baleine, et chaque hardi pêcheur ou aventureux chasseur ramène son butin à sa tente, ou l'enfouit dans sa « cache » sans avoir de comptes à rendre à personne[3]. L'individu se distingue donc fortement ainsi que la petite famille. Aussi voyons-nous se constituer nettement deux cercles de choses, et deux seulement : l'un comprend les choses appropriées par l'individu, l'autre comprend les choses que s'approprie le petit groupe familial[4].

1. M. Nelson ne nous en parle en effet pas à propos des Unalit. Et il est très remarquable que dans les fêtes masquées des tribus voisines (Ahpokagamiut, Ikogmiut), les échanges de femmes se font sans acception de parenté. Porter, *Rep. Al.*, p. 103, Nelson, p. 379, cf. p. 494.

2. Cf. Rink, *T. T.*, p. 28.

3. Cf. Cranz, III, 3, § 22, Boas, *C. E.*, p. 577.

4. Sur tout ce qui va suivre et qui porte plutôt sur le Grönland, cf.

Les biens individuels sont : les habits et les amulettes ; puis, le kayak et les armes qui naturellement sont exclusivement possédés par les hommes. La femme possède généralement en propre la lampe[1] de famille, les marmites de stéatite et l'ensemble des instruments. Tous ces objets de ménage sont attachés d'une façon magico-religieuse à la personne[2]. On répugne tout à fait à les prêter, à les donner ou à les échanger, dès qu'ils ont été usagés[3]. On les enterre avec le mort[4]. Quelques uns, les armes notamment, portent en Alaska, peut-être même partout, des marques de propriété[5]. Ces marques ont une double fonction : elle permettent de reconnaître les objets qui en sont revêtus et leur maintiennent une partie de la puissance magique de leur propriétaire[6]. En tout cas, la chose fait partie de l'individu qui ne s'en sépare, en cas de vente ou de troc, qu'après en avoir gardé un morceau[7] ou l'avoir léchée[8]. Grâce à cette précaution, ils peuvent s'en séparer, sans avoir à craindre que l'acheteur n'exerce sur eux par l'intermédiaire de la chose, une puissance malfaisante. Il est, d'ailleurs remarquable que

Dalager, *Relationer*, Egede (moins précis) *Perlus.*, p. 81. Cranz, III, 3, 25, d'après Dalager; Rink, T. T., p. 10, sq., 22, sq. Il semble que les auteurs danois se réfèrent tous à une codification faite une fois, par Dalager, Egede, et les frères Moraves, à l'origine des établissements européens Cranz, X, § 4, § 5, § 6, (cf. relations de Neu Herrnhut 1746, 1750) Cranz, *History of Greenland*, II, p. 88, 142. Nordenskiöld, *Den Andra Dicksonska Expedition*, p. 500 sq. et Nansen, *Eskimoleben*, p. 106. ne font que reproduire les données des autres auteurs danois.

1. En tout cas elle l'emporte en cas de divorce, chez les Eskimo Centraux et Occidentaux.

2. Rink, *T. T.*, p. 30, Holm. p. 118, Nelson, p. 137.

3. Cranz, III, 3 § 25.

4. Nous ne connaissons pas d'exception à cette règle dans tous les auteurs qui ont parlé des Eskimos. Nous nous abstenons donc de donner des références.

5. Sur les marques de propriété et leur extension, F. Boas, *Property marko of Alaskan Eskimo Amer. Anthropologist.* N.-S. vol. I, p. 602 sq., Hoffmann *The graphic Art of the Eskimo. Rep. U. S. Nat. Mus.*, 1895 (Washington, 1897), p. 720, sq. L'extension des marques de propriété dépasse certainement le Mackenzie, Petitot. *Grands Esquimaux*, p. 187. M. Boas affirme ne pas les connaître à la terre de Baffin ni au N.-W. de la B. d'Hudson (voy. cependant *E. B. L.*, p. 94). Mais, sans qu'il soit nécessaire de supposer les marques proprement dites, il est certain qu'un droit de chasse aussi précis que le droit Eskimo (voy. plus bas, p. 124) ne pourrait être employé que si chaque chasseur avait le moyen de prouver que l'arme était la sienne, cf. Dalager, in Cranz, III, 3 § 25.

6. Cf. Nelson, p. 323 sq. (puissance du totem).

7. Nelson, p. 438 : cf. Narra. of a Lieut. Chappel. *Voy. to Hudsons' Bay*, p. 65.

8. Lyon, *Priv., Jour.*, p. 21, et *Narrative*. etc., p. 55.

cette identification rigoureuse de la personne et de la chose soit restreinte aux objets de fabrication eskimo[1].

Le cercle des biens qui appartiennent à la famille restreinte est plus limité. Elle ne possède aucun immeuble et n'est propriétaire que d'un petit nombre d'objets mobiliers. Même la lampe est plutôt propriété de la femme[2]. Ce groupe n'a vraiment en propre que la tente, les couvertures et le traîneau[3]. Le bateau de femmes, l'oumiak, sur lequel on transporte la tente et à l'aide duquel se font les migrations d'été et la chasse aux grands cétacés, est peut-être du même ordre; peut-être, cependant, appartient-il plus spécialement aux familles groupées en hiver[4]. En tout cas, il apparaît clairement que les meubles de la famille restreinte se rapportent exclusivement à la vie d'été, et à la seule partie de la vie d'été qui subsiste en hiver. Mais là où le droit de la famille apparaît d'une manière incontestée, c'est pour tout ce qui concerne les objets de consommation. Le chasseur rapporte à la tente tout ce qu'il a pris, si loin qu'il se trouve, si affamé qu'il soit[5]. La manière rigoureuse dont est observée cette règle morale fait l'admiration des Européens. Le gibier et les produits qu'on en peut retirer appartiennent non au chasseur, mais à la famille, et cela quelque soit le chasseur. Cet altruisme remarquable contraste, d'ailleurs, étrangement avec la froideur et l'indifférence qui sont témoignés aux blessés et aux infirmes[6]; on les abandonne dès qu'ils sont incapables de suivre la famille dans ses migrations[7].

Tout autre est le droit d'hiver. A cet égoïsme individuel ou étroitement familial s'oppose un large collectivisme.

D'abord, avec les immeubles, apparaît le régime communautaire. La longue maison n'est la propriété d'aucune des familles qui l'habitent, elle est la propriété des *housemates* réunis. Elle est construite, réparée à frais communs[8]. Il

1. Anecdote dans Nansen, *Eskimoleben*, p. 91. Les raquettes (européennes) ne sont pas soumises aux règles ordinaires.

2. Enterrée avec elle. Boas. *C. E.*, p. 580.

3. Cf. Rink, *T. T.*, p. 30; Turner, p. 105; Boas, *C. E.*, p. 541.

4. Rink, *T. T.*, p. 28, 23.

5. Ex. dans Hall, *Life with the Esqui.*, I, p. 250.

6. Voy. p. 65, n. 2.

7. Cf. contes in Boas, *E. B. L.*, p. 172, 202, 211, 239, etc.

8. Cranz, III, 3, 25; Rink, p. 10, 23; Holm, p. 83, sq.; Boas, *C. E.*, p. 581, sq.; Murdoch, p. 85; Petitot, *Monogr.*, p. XXXI; Richardson, *Polar*

semble même qu'il y ait appropriation collective du terrain.

Pour ce qui est des objets de consommation, le collectivisme, au lieu de se restreindre à la petite famille comme en été, s'étend à toute la maison. Le gibier se partage également entre tous les habitants[1]. L'économie spéciale de la famille restreinte disparaît totalement. Ni sur ce qu'elle prend à la chasse, ni sur les parts qu'elle reçoit elle n'a le droit de faire des épargnes qui ne profitent qu'à elle. Les magasins extérieurs tout comme les butins gelés et ramenés des caches lointaines sont choses indivises. Provisions antérieures et rentrées nouvelles sont partagées au fur et à mesure des besoins communs[2].

Mais le droit communautaire s'affirme plus encore dans la station que dans la longue maison. C'est ici que l'opposition avec les droits individuels et patriarcaux de l'été est le plus accentuée.

Tout d'abord, il y a propriété indivise du sol occupé par la station : nul, même un allié, ne peut s'y installer sans une acceptation tacite de la communauté[3]. Bien entendu, le kashim, là où il existe, est également un immeuble commun[4].

Ensuite, le collectivisme de consommation y est encore plus remarquable que dans la longue maison. Il y a certaines tribus où, non seulement dans les moments de disette, mais encore en tout temps, tout le gibier est partagé entre tous[5]. La

Regions, p. 319 ; Porter (Woolfe) *Rep. Alaska*. p. 137, Petroff, *Rep. Alaska*, p. 125.

1. Holm, p. 87, *Hanserdks' Dagbog*, p. 51 ; Cranz. *loc. citult.*, cf. X. 7, Dalager, *loc. cit.*, Paul Egede *Efterretninger*. Rink ; *T. T.*, p. 27 (dit formellement que c'est là le régime de la station d'hiver). Nansen, *Eskimoleben*, p. 91 et suiv. (reproduit Dalager. et y ajoute quelques erreurs). Au détroit de Smith, le communisme semble à la fois absolu et restreint aux seuls *Bopladsfæller* anecdote dans Ramussen, *Nye Mennesker*, p. 81 ; Nordenskiöld, *Den Andra etc.*, p. 503 ; Boas, *C. E.*, p. 577 ; Hall, *Life with the Esqui.* II, p. 290, Klutschak, p. 66 ; Kumlien, *Contributions*, p. 18 : Petitot, *Monogr.*, p. XXXII ; Porter, p. 103, 137, 141, etc. (Nelson et Murdoch ne nous renseignent pas à ce sujet).

2. *Hanserdk's Dagbog*, p. 51 : Rink, *T. T.*, p. 26, 27 sq., etc.

3. Rink, *T. T.*, p. 26, cf. Dalager, *loc. cit.*, Cranz, III, 3, § 5 : Egede *Perlustr.*, p. 91 : Boas, *C. E.*, p. 587 (restreint au cas d'étranger).

4. Nelson dit même, p. 285, que la construction du kashim peut être faite par plusieurs villages associés de la même tribu, et que cela renforce leurs sentiments d'amitié. Simpson, *W. Eski.*, p. 259 dit que les Kashims seraient la propriété d'individus particuliers (cf. Parry, p. 360). Murdoch dit qu'il n'en est pas ainsi, p. 79.

5. Boas, *C. E.*, p. 577 : Hall, *Second. voy.* p. 226, Klutschak, p. 234.

vie d'hiver se passe ainsi en un perpétuel repas en commun que les indigènes s'offrent les uns aux autres[1]. Surtout les animaux d'une certaine grandeur, morses, petits cétacés, sont toujours la matière d'un festin absolument général, et la répartition en est faite de la manière la plus égalitaire. Les baleines échouées ou capturées sont dépecées en commun ; on invite tout le district[2]; chacun prend ce qu'il peut, et, curieux usage, au Grönland les blessures infligées à autrui pendant cette espèce de curée ne sont pas réputuées délictueuses[3].

Pour ce qui est des objets mobiliers, le droit qu'ont sur eux soit les individus, soit les familles, s'efface très facilement devant une sorte de droit latent et diffus de la communauté. Quand un objet est prêté, il y a obligation morale de le rendre ; mais il ne peut être réclamé[4]. Il faut que la restitution se fasse spontanément ; et, s'il est perdu, serait-ce par la faute de l'emprunteur, il n'a pas besoin d'être remplacé[5]. On s'explique que, dans ces conditions, le vol soit rare : il est presque impossible.

Il y a plus. Surtout dans le Labrador, le Grönland et les régions centrales, c'est une règle générale qu'une famille ne doit pas posséder plus qu'une quantité limitée de richesses[6]. Dans tout le Grönland, quand les ressources d'une maison dépassent le niveau qui est considéré comme normal, les riches doivent obligatoirement prêter aux pauvres. Rink nous dit que les gens d'une station veillent jalousement à ce que nul ne possède plus que les autres[7]; quand le cas se produit,

1. Cf. Dans Rasmussen l'histoire de l'Eskimo de la Terre de Baffin qui dit que leur troupe a introduit dans la tribu du détroit de Smith, un rite communiel du passage de l'os à la ronde. *Nye Mennesker*, p. 32. Hall, *Life*, etc., I, p. 170, II, 120, *Sec. voy.*, p. 226 ; Lyon, *Priv. Jour.*, p. 125, 127.

2. Rink, *T. T.*, p. 28, ou plutôt tout le monde du district vient tout seul. Dalager, grönlandske Relationer ; (P[t] Barow). Murdoch, p. 438.

3. Rink, *T. T.*, p. 29. Nous ne voulons pas dire que cette chasse à la baleine se pratique en hiver, ni que les échouages de baleines mortes se fassent à cette saison, nous pensons simplement que ce droit doit être rapproché du droit de la communauté rassemblée concernant les cétacés plus petits, et qui, lui, fonctionne surtout en hiver.

4. Rink *T. T.*, p. 29 (reproduit Cranz et Dalager, *loc. cit.*).

5. Rink, *ibid.*, cf. Nelson, p. 294.

6. Rink *T. T.*, p. 30 (Labrador : voy. Stearns, *The Labrador*, p. 256 ; Eskimos du Centre, Parry, p. 530, Lyon, *Priv. Jour.*, p. 302, 348, 349 (il y a une légère faute dans l'observation, mais la remarque que l'envie est le sentiment de la communauté est tout à fait prégnante).

7. Cf. Rink, *T. T.*, p. 27 : conte de Kunuk, etc.

le surplus, fixé arbitrairement, retourne à ceux qui ont moins. Cette horreur de la *pléonexie* est aussi très développée dans les régions centrales[1]. Il se marque plus spécialement par des échanges rituels de présents, lors des fêtes de Sedna[2] : présents aux homonymes des ancêtres morts[3], distribution aux enfants[4], aux visiteurs, etc[5]. La combinaison de ce rite avec les coutumes indiennes du nord-ouest aboutit, dans les tribus alaskanes, à une institution, non pas identique sans doute, mais analogue au potlatch[6] des tribus Indiennes. La plupart des villages de cette région possèdent des sortes de chefs[7], dont l'autorité est d'ailleurs mal définie, et, en tout cas, un certain nombre d'hommes riches et influents. Mais la communauté reste jalouse de leur pouvoir; et le chef ne reste chef, ou plutôt le riche ne reste riche et influent qu'à condition de distribuer périodiquement ses biens. La bienveillance seule de son groupe lui permet cette accumulation et c'est par la dissipation qu'il la conquiert. Ainsi, alternativement, il jouit de sa fortune et il l'expie ; et l'expiation est condition de la jouissance. M. Nelson nous parle même de chefs qui ont été assassinés, parce qu'ils étaient trop riches[8]. D'ailleurs, à ces échanges, à cette redistribution est attribuée une efficacité mystique : ils sont nécessaires pour que la chasse soit fructueuse; sans générosité, pas de chance[9]. Ce communisme économique de l'hiver est remarquablement parallèle au communisme sexuel de la même saison et montre, une fois de plus, à quel degré d'unité morale parvient, à ce moment, la communauté eskimo.

§ 4. — *Réaction d'un régime juridique sur l'autre.*

Mais si opposés que soient ces deux régimes moraux et juri-

1. Boas, *C. E.*
2. *Loc. cit.*, plus haut, p. 100, sq.
3. *Loc. cit.*, p. 99, n. 3,4, p. 114, n. 1,2; surtout Wrangell, *Stat. Ergeb.*, p. 132, Porter, *Rep. Alaska* p. 138, 141.
4. Boas, *C. E.*, p. 605; *E. B. L.*, p. 184.
5. Cf. plus bas, p. 123.
6. Le rapprochement a été fait, Porter (Weber) *Alaska*, p. 106, Wells et Kelly, *Engl. Esk. Dict.*, p. 28.
7. Nelson, p. 303, sq.
8. Nelson, p. 305, cf. Jacobsen, *Reise*, p. 281.
9. Hall dit formellement, *Life with the Esqui.* II, p. 320 (et ceci expliquerait peut-être mieux que toute hypothèse le potlatch lui-même) : « l'échange de cadeaux a pour effet de produire l'abondance de richesses ».

diques, ils ne laissent pas de s'affecter l'un l'autre par cela seul qu'ils se succèdent au sein d'une même société et que ce sont les mêmes hommes qui y participent. L'Eskimo ne peut se défaire totalement, pendant l'hiver, des habitudes, des manières de voir et d'agir auxquelles il s'est accoutumé pendant l'été et réciproquement. Il est donc tout naturel que quelque chose des mœurs et des institutions d'une saison passe à la saison suivante et inversement.

Ainsi la famille restreinte de l'été ne s'abolit pas entièrement dans la longue maison. Les diverses familles qui y sont agglomérées gardent une partie de leur individualité. La maison leur est commune à toutes, mais chacune y occupe une place distincte : dans la maison grönlandaise, elles sont séparées les unes des autres par des cloisons[1]; dans la maison occidentale, chacune a son compartiment[2]; dans la maison de neige des Eskimos centraux, chacune a son côté de l'iglou ou son petit iglou spécial[3]; chacune a sa lampe où l'on fait cuire les aliments; chacune est libre de quitter ou de rejoindre les autres aux époques où les Eskimos laissent ou reprennent leurs quartiers d'hiver[4].

Une autre institution qui a certainement la même origine, est celle de l'adoption[5]. Les Eskimos sont un des peuples où la pratique de l'adoption a été poussée le plus loin[6]; or, elle ne serait ni possible, ni utile, si l'indivision de l'hiver persistait toute l'année. D'une part, en effet, les enfants orphelins, en leur qualité de membres de la grande famille égalitaire, seraient élevés par la communauté tout entière, alors qu'au contraire les textes et les contes[7], dans tout le pays eskimo

1. V. plus haut, n. 1,2, p. 70. Il est dit formellement par tous les auteurs. que l'indépendance de chaque famille est absolue.

2. Cf. plus haut, n. 1,2, p. 70; p. 71, n., sq.

3. Cf. n. 2,3, p. 74, p. 75; sur le rapport intérieur des familles, voy. Parry, p. 534; Lyon, *Priv. Jour.*, p. 351.

4. *Contra*, Cranz, III, 3 § 25, dit que l'entrée dans la maison d'hiver se fait toujours simultanément.

5. Sur l'adoption en général, voy. Steinmetz, *De Fosterage*, in *Tijdschrift der Ned. Gesells. voor Ardrijksk unde*, 1891 ; il signale le fait Eskimo.

6. Lyon, *Priv. Jour.*, p. 303. Peck. *Life of Rev.*, etc.. p. 55. Il est évident, d'après les listes de Hanseràk, données dans Holm, p. 183, que la plupart des familles se sont ainsi intégré un ou deux éléments étrangers au moins.

7. (Groenland), *T. T.* n° 7, etc.: Holm, *Sagn og Fortællinger*, etc., in *Medd.* X, n° 4, etc.; Rasmussen, *Nye Mennesker*, p. 226; (Labrador) Turner p. 265; (Esquimaux Centraux) Boas, *C. E.*, p. 602, etc.; *E. B. L.*, p. 309, etc.;

sont unanimes à nous décrire la triste situation de l'orphelin. D'un autre côté, pour la même raison, si la famille restreinte ne se substituait pas périodiquement à la famille large, il n'y aurait aucune raison pour que les gens mariés sans enfants se préoccupassent de leur sort à venir, tant matériel[1] que moral; ils ne sentiraient donc aucun besoin d'adopter soit un jeune parent, soit un étranger, pour assurer leur existence dans leurs vieux jours et, plus tard, le culte de leur âme[2].

Inversement, la famille d'hiver réagit sur la famille d'été, et la morale de l'une sur la morale de l'autre. Dans la longue maison, l'Eskimo vit nu; il vit aussi nu sous la tente, bien qu'il y fasse froid, et toute pudeur y est également inconnue[3]. Malgré l'isolement et l'invidualisme de la famille d'été, un droit d'hospitalité très large y est pratiqué[4]; souvenir, sans doute, de la vie collective si intense de l'hiver. Dans certains cas, l'hôte est même admis à partager la couche familiale[5]. Ce droit paraît d'ailleurs appartenir plus spécialement aux parents de la maison hibernale ou aux compagnons de la station.

Des réactions du même genre s'observent en ce qui concerne le droit de propriété. Déjà nous avons eu l'occasion de faire remarquer que, à l'intérieur de la longue maison, chaque famille reste propriétaire de sa lampe, de ses couvertures; chaque individu de ses armes et de son vêtement. De plus, l'ordre selon lequel se répartissent les fruits de la chasse entre les habitants de la maison porte parfois la marque du droit individualiste de l'été. Ici[6], c'est le chasseur lui-même qui procède à la répartition, et il semble inviter gracieusement ses

Petitot, *Traditions Indiennes du Canada Nord-Ouest*, Paris, 1886, p. 8; (Alaska) Nelson, p. 510, etc., etc.

1. L'absence de *provider* joue en effet un rôle considérable dans la vie des vieilles gens qui peuvent réclamer l'alimentation à leurs enfants tant qu'ils peuvent les suivre.

2. Cf. plus haut, p. 106, n. 3,4: Cranz, III, 4, § 28, semble indiquer que c'est bien ce phénomène qui, se produisant au Grönland, aboutissait à l'adoption.

3. Ex. in Hall, *Life with the Esqui.*, II. p. 214, 219.

4. Dalager, *Grönlandske Relationer*, p. 96; Egede, *Perlustr.*, p. 88; Cranz, III, 3, § 25, III, 4, § 41. Lyon, *Priv. Jour.* p. 349; Hanbury, *Sport and Travel*, p. 42 (offre de femmes); Petitot, *Grands Esqui.*, p. 142.

5. Cf. plus haut, p. 113, pour les échanges permanents de femmes, cf. Schanz in Porter, *Alaska*, p. 103, pour les résultats de ces échanges.

6. Régions centrales, orientales et occidentales, plus haut, p. 117 et note v. Boas, *E. B. L.* p. 116, cf. p. 211, n. dans un conte.

compagnons au partage, plutôt que de leur rendre obligatoirement des comptes. Ailleurs[1], le propriétaire du gibier, ou l'ordre des parts sont déterminés par un règlement qui marque une espèce de compromis entre les deux droits en conflit : par exemple, c'est le harponneur qui a donné le dernier ou le seul coup qui a droit à la tête du phoque; les autres chasseurs viennent ensuite, puis les parents. Ailleurs, au contraire, il n'existe aucune limitation au droit absolu des *housemates* sur le butin, etc.

Ce que démontrent ces réactions, c'est que, sur bien des points, les ressemblances que présentent les deux régimes sont dues à des sortes de survivance. Sans ces répercussions, l'opposition entre les deux saisons serait encore bien plus tranchée, et tout se passe comme si tout ce qu'il y a d'individualiste dans la civilisation eskimo venait de l'été; tout ce qu'il y a de communiste, de l'hiver.

Mais, quoi qu'il faille penser de l'importance relative de ces différences extrêmes et de ces influences mutuelles, il reste que le droit Eskimo, dans sa totalité, correspond à la double morphologie sociale Eskimo, et ne correspond qu'à elle.

V

CONCLUSION

La vie sociale des Eskimos se présente donc à nous sous deux formes nettement opposables, et parallèles à leur double morphologie. Sans doute, entre l'une et l'autre, il y a des transitions : ce n'est pas toujours de façon abrupte que le groupe rentre dans ses quartiers d'hiver, ou en sort; de même, ce n'est pas toujours d'une seule et unique famille qu'est composé le petit campement d'été. Mais il n'en reste pas moins d'une façon générale que les hommes ont deux manières de se grouper, et qu'à ces deux formes de groupement, correspondent deux systèmes juridiques, deux morales, deux sortes d'économie domestique et de vie religieuse. A une communauté réelle d'idées et d'intérêts dans l'agglomération dense de l'hiver, à une forte unité mentale religieuse et morale, s'opposent un isolement, une poussière sociale, une extrême pauvreté morale et religieuse dans l'éparpillement de l'été.

1. Grönland, textes cités plus haut, p. 117, n. 5.

On voit qu'en somme les différences qualitatives qui séparent ces deux civilisations successives et alternantes tiennent surtout à des différences quantitatives dans l'intensité très inégale, de la vie sociale à ces deux moments de l'année. L'hiver est une saison où la société, fortement concentrée est dans un état chronique d'effervescence et de suractivité[1]. Parce que les individus sont plus étroitement rapprochés les uns des autres, les actions et les réactions sociales sont plus nombreuses, plus suivies, plus continues ; les idées s'échangent, les sentiments se renforcent et s'avivent mutuellement ; le groupe, toujours en acte, toujours présent aux yeux de tous, a davantage le sentiment de lui-même et tient aussi une plus grande place dans la conscience des individus. Inversement, en été, les liens sociaux se relâchent, les relations se font plus rares, les individus entre lesquels elles se nouent sont moins nombreux ; la vie psychique se ralentit[2]. Il y a, en somme, entre ces deux moments de l'année toute la différence qu'il peut y avoir entre une période de socialité intense, et une phase de socialité languissante et déprimée. Voilà qui achève de prouver que la longue maison d'hiver ne s'explique pas uniquement par des raisons techniques. C'est évidemment un des éléments essentiels de la civilisation eskimo qui apparaît quand cette civilisation atteint son maximum de développement, se réalise aussi intégralement que possible, qui disparaît quand elle s'affaiblit[3] et qui, par conséquent, est fonction de toute cette civilisation.

La vie sociale, chez les Eskimos, passe donc par une sorte de rythme régulier. Elle n'est pas, aux différentes saisons de l'année, égale à elle-même. Elle a un moment d'apogée et un moment d'hypogée. Or si cette curieuse alternance apparaît de la manière la plus manifeste chez les Eskimos, elle ne lui est pas particulière. Le fait que nous venons d'observer a une généralité que l'on ne soupçonne pas au premier abord.

Tout d'abord, il y a, dans l'Amérique Indienne, un groupe important de sociétés, elles-mêmes considérables, qui vivent de la même façon. Ce sont, en premier, les tribus où règne la

1. Ex. Voy. Conte in Boas. *E. B. L.*, p. 235, toutes les nuits se passent dans le kashim.

2. La différence est marquée dans Carstensen, *Artic Life*. p. 127.

3. Rink, *T. T.*, p. 80. L'augmentation du nombre de maisons est considérée par Ryberg (*loc. cit.* plus haut, p. 57, n. 3), comme un progrès dans la voie européenne).

civilisation dite du nord-ouest[1] : Tlingit, Haida, Kwakiutl, Aht, Nootka, et même un grand nombre de tribus californiennes, Hupa[2], Wintu, etc. Chez tous ces peuples, on rencontre également et une extrême concentration en hiver et une extrême dispersion en été, bien qu'il n'y ait pas à cette double organisation de conditions techniques ou biologiques vraiment nécessitantes ; et à cette double morphologie correspondent très souvent deux régimes sociaux. C'est notamment le cas chez les Kwakiutl[3] ; en hiver le clan disparaît et fait place à des groupements d'un tout autre genre, les sociétés secrètes ou plus exactement, les confréries religieuses où tous les nobles et les gens libres sont hiérarchisés ; la vie religieuse est localisée en hiver, la vie profane en été tout comme chez les Eskimos. Les Kwakiutl ont même une formule très heureuse pour exprimer cette opposition[4]. « En été, disent-ils, le sacré est en dessous, le profane est en haut ; en hiver, le sacré est est au-dessus, le profane en dessous ». Les Hupas présentent des variations analogues et qui, vraisemblablement, ont été plus fortes autrefois qu'aujourd'hui. Beaucoup de sociétés du groupe Athapascan ont le même caractère qu'on retrouve, en somme, depuis les tribus de l'extrême nord, Ingalik et Chilcotin, jusqu'aux Navahos du plateau mexicain[5].

Mais les sociétés américaines ne sont pas les seules qui rentrent dans ce type. Dans les climats tempérés ou extrêmes, où l'influence des saisons est vraiment sensible, les phénomènes qui pourraient se rattacher à ceux que nous avons étudiés sont innombrables. Nous en citerons deux qui sont particulièrement frappants. Ce sont, d'abord, les migrations d'été des populations pastorales dans les montagnes d'Europe (migrations qui arrivent presque à priver les villages de leur population mâle[6]). C'est ensuite le phénomène quasi inverse qui réglait la vie du moine bouddhique dans

1. Voy. en général, Niblack. *The Indians of the Northwest Coast. Rep. U. S. Nat. Mus.*, 1888, chap. II.

2. Voy. plus bas C. R. p. 202.

3. Boas. *The social Organization and Secret Societies of the Kwakiutl, Report of the U. S. Nat. Mus.*, 1895; cf. C. R. Durkheim, Année I, p. 336.

4. Boas, *Ibid.*, p. 419.

5. Cosmos Mindeleff, *Navaho houses*, 17th Ann. Rep. Amer. Bur. Ethn. (Cf. C. R. *Année Socio.*, VII, p. 663).

6. Pour une étude des migrations saisonnières Valaques, voir De Martonne, *La Moldo-Valachie*, etc. Paris, 1903, p. 107.

l'Inde[1], et qui y règle encore celle de l'ascète errant, maintenant que le så*m*gha bouddhique ne compte plus d'adeptes dans ce pays : à la saison des pluies, le moine mendiant arrête sa course vagabonde et rentre au monastère.

Il n'y a d'ailleurs qu'à regarder ce qui se passe autour de nous, dans nos sociétés occidentales, pour retrouver les mêmes oscillations. A partir du mois de juillet environ, par suite de la dispersion estivale, la vie urbaine entre dans une période d'alanguissement continu de *vacances*, qui atteint son point terminus à la fin de l'automne. A ce moment elle tend à se relever, va en croissant régulièrement jusqu'en juin pour retomber de nouveau. La vie rurale suit la marche inverse. En hiver, la campagne est plongée dans une sorte de torpeur; sur certains points des migrations saisonnières raréfient à ce moment la population ; en tout cas, chaque petit groupe, familial ou territorial, vit replié sur soi ; les occasions et les moyens de rassemblement font défaut ; c'est l'époque de la dispersion. En été, au contraire, tout se ranime ; les travailleurs reviennent aux champs ; on vit dehors, en contact constant les uns avec les autres. C'est le moment des fêtes, des grands travaux et des grandes débauches. Les chiffres de la statistique ne sont pas sans traduire ces variations régulières de la vie sociale. Les suicides, produit urbain, croissent de la fin de l'automne jusqu'en juin ; les homicides, produit rural, augmentent au contraire du commencement du printemps jusqu'à la fin de l'été pour diminuer ensuite.

Tout fait donc supposer que nous sommes ici en présence d'une loi qui est, probablement, d'une très grande généralité. La vie sociale ne se maintient pas au même niveau aux différents moments de l'année ; mais elle passe par des phases successives et régulières d'intensité croissante et décroissante, de repos et d'activité, de dépense et de réparation. On dirait vraiment qu'elle fait aux organismes et aux consciences des individus une violence qu'ils ne peuvent supporter que pendant un temps, et qu'un moment vient où ils sont obligés de la ralentir et de s'y soustraire en partie. De là ce rythme de dispersion et de concentration, de vie individuelle et de vie collective, dont nous venons d'observer des exemples. On en vient

1. *Mahâvagga*, III, I sq. Voy. Oldenberg, *Le Bouddha*, 1e édit., Paris, Alcan, 1904, p. 360; *Vinaya Texts* (Sacred Books of the East, vol. XIII), p. 298, sq : Kern. *Histoire du Bouddhisme dans l'Inde*, II, p. 5, 42, et les textes cités *Manual of Buddhisom*, *Grundritss der Indo-Arischen Philologie*, 1899, p. 42.

même à se demander si les influences proprement saisonnières ne seraient pas surtout des causes occasionnelles qui marquent le moment de l'année où chacune de ces deux phases peut se situer de la manière la plus opportune, plutôt que des causes déterminantes et nécessitantes du mécanisme tout entier. Après les longues débauches de vie collective qui remplissent son hiver, l'Eskimo a besoin de vivre une vie plus individuelle ; après ces longs mois passés en vie commune, en fêtes et cérémonies religieuses, il doit avoir besoin d'une existence profane ; et nous savons, en effet, qu'il se sent heureux du changement qui paraît répondre, par conséquent, à une sorte de besoin naturel[1]. Sans doute, les raisons techniques que nous avons exposées expliquent dans quel ordre ces deux mouvements alternés se succèdent dans l'année : mais si ces raisons n'existaient pas, peut-être cette alternance aurait-elle lieu, quoique d'une manière différente. Un fait tendrait à nous confirmer dans cette manière de voir : lorsque, sous l'influence de certaines circonstances (grandes pêches à la baleine, grands marchés), les Eskimos du détroit de Behring et de la pointe Barrow, ont été amenés à se rapprocher en été, le kashim a réapparu, temporaire[2]. Or avec lui reviennent toutes les cérémonies, et les danses folles, et les repas, et les échanges publics qu'il contient d'ordinaire. C'est que les saisons ne sont pas la cause immédiatement déterminante des phénomènes qu'elles conditionnent ; elles agissent par leur action sur la densité sociale qu'elles règlent.

Ce que peuvent seules expliquer les conditions climatériques de la vie eskimo, c'est le contraste si marqué entre les deux phases, la netteté de leur opposition ; il en résulte que, chez ce peuple, le phénomène est plus facilement observable ; il saute aux yeux, pour ainsi dire ; mais il est bien probable qu'il se retrouve ailleurs. Du reste, si ce grand rythme saisonnier est le plus apparent, on peut soupçonner qu'il n'est pas le seul, qu'il en est d'autres, dont les oscillations ont une moindre amplitude à l'intérieur de chaque saison, de chaque mois, de chaque semaine, de chaque jour[3]. Chaque fonction

1. Cf. le conte où une femme est heureuse de quitter la station, se plaignant d'avoir eu trop de visiteurs. Rink. *T. T.* p. 189, et remarquer le bonheur de Jacobsen échappant à l'agitation perpétuelle d'une maison d'hiver Eskimo, *Reise*, p. 241.

2. Porter (Woolfe), *Rep. Al.*, p. 137 (tribu d'Icy Cape. à Pointe Kay) : Murdoch, p. 80 (Campement d'Imekpun, 1883).

3. Voir quelques faits dans ce sens dans Durkheim, *Le Suicide*, p. 100-102.

sociale a vraisemblablement son rythme propre. Sans songer un seul instant à présenter ces conjectures comme des vérités établies, nous croyons cependant qu'elles valent la peine d'être énoncées[1]; car il y a des chances sérieuses pour que les recherches faites en vue de les contrôler ne soient pas infécondes.

Mais quel que soit l'intérêt de cette remarque, une autre conclusion générale se dégage de ce travail qui mérite également d'arrêter l'attention.

On a posé comme une règle de méthode que la vie sociale, sous toutes ses formes, morale, religieuse, juridique, etc., est fonction de son substrat matériel, qu'elle varie avec ce substrat, c'est-à-dire avec la masse, la densité, la forme et la composition des groupements humains[2]. Jusqu'à présent, cette hypothèse n'était pas sans avoir été vérifiée dans quelques cas importants. On avait pu faire voir, par exemple, comment l'évolution respective du droit pénal et du droit civil était fonction du type morphologique des sociétés[3]; comment les croyances individualistes se développaient ou s'affaiblissaient suivant le degré d'intégration ou de désintégration des groupes familiaux, confessionnels, politiques[4]; comment la mentalité des tribus inférieures reflète directement leur constitution anatomique[5]. Mais les observations et les comparaisons sur lesquelles s'appuyaient ces différentes lois laissaient toujours place à des doutes qui s'étendaient *a fortiori* au principe général que nous énoncions en premier lieu. Car, en même temps que les variations d'ordre morphologique, bien d'autres pouvaient se produire, à l'insu des observateurs, et dont dépendaient peut-être les phénomènes étudiés. Au contraire, les sociétés eskimos nous offrent l'exemple rare d'une expérience que Bacon eût appelée cruciale. Chez eux, en effet, au moment précis où la forme du

1. M. Hubert est arrivé récemment, à propos de l'idée de temps à l'hypothèse d'un rythme de la vie collective qui expliquerait la formation du calendrier. *L'Idée de temps dans la religion et la magie*. Rapp. de l'Ecole des Hautes Etudes, 1905.

2. Voy. Durkheim, *Règles de la méthode sociol.*, 3e édit., p. 137 et suiv.

3. V. Durkheim, *La Division du travail social*, passim.

4. Durkheim. *Le Suicide*, liv. II, chap. 2-4.

5. Mauss et Durkheim. *Essai sur quelques formes primitives de classification*, *Année Sociol.*, t. VI.

groupement change, on voit la religion, le droit, la morale se transformer du même coup. Et cette expérience qui a la même netteté, la même précision que si elle avait lieu dans un laboratoire, se répète tous les ans avec une absolue invariabilité. On peut donc dire désormais qu'il y a ici une proposition sociologique relativement démontrée; et ainsi le présent travail aura tout au moins ce profit méthodologique d'avoir indiqué comment l'analyse d'un cas défini peut, mieux que des observations accumulées ou des déductions sans fin, suffire à prouver une loi d'une extrême généralité.

M. Mauss[1],

Avec la collaboration de M. H. Beuchat.

1. La rédaction et la correction des épreuves de ce travail appartenant, pour la plus grande partie, à M. Mauss, M. Beuchat n'a aucune responsabilité dans les erreurs qu'il pourrait contenir.

ANNEXES

TABLEAU I. — DISTRICT DE LA KUSKOKWIM[1]

VILLAGES OU ÉTABLISSEMENTS	POPULATION	MAISONS	FAMILLES
Aguliagamiut	94	7	15
Agumak	41	6	8
Ahgomekhelanghamiut	15	1	3
Ahgulakhpagamiut	19	2	4
Ahguliagamiut	106	6	22
Ahpokagamiut	210	11	44
Ahguenach-Khlugamiut	6	1	1
Akiagamiut	97	7	20
Akiakchagmiut	43	5	8
Annovokhamiut	15	1	2
Apahfchamiut	91	7	18
Askinaghamiut	138	14	33
Atchalugumiut	39	6	9
Bethel	20	4	6
Chalitmiut	358	17	58
Chechinamiut	84	7	16
Chimingyangamiut	40	2	7
Chokfoktoleghagamiut	18	2	4
Chuligmiut	32	3	7
Chuligmiut supérieur	30	2	7
Dununuk	48	5	15
East Point, nº 1	36	3	9
— nº 2	41	3	8
Ekaluktalugumiut	24	2	7
Etohlugamiut	25	5	6
Gilakhamiut	22	1	3
Ighiakchaghamiut	81	4	15
A reporter	1.773	134	355

VILLAGES OU ÉTABLISSEMENTS	POPULATION	MAISONS	FAMILLES
Report	1.773	134	355
Ingeramiut	35	3	9
Kalukhtugamiut	29	2	5
Kahmiut	40	3	8
Kailwigamiut	157	7	30
Kaltkagamiut	29	3	8
Kanagamiut	35	3	8
Kanagmiut	41	3	7
Kashuhnamiut	232	20	49
Kaviaghamiut	59	4	11
Kenaghamiut	257	10	54
Kennachananaghamiut	181	8	29
Kikikhtagamiut	119	11	25
Kinegnagamiut	92	7	19
Kinegnagmiut	76	6	17
Kl-changamiut	49	3	9
Klutagmiut	21	2	6
Kochlogtogpagamiut	20	2	3
Kolmakovsky	26	4	6
Koot	117	8	22
Etablts de la riv. Koot	74	6	16
Kuskohkagamiut	115	7	23
Kwichampingagamiut	25	6	6
Kwigamiut	43	6	9
Lagoon, nº 1	30	3	7
— nº 2	36	4	8
Lomavigamiut	53	5	13
Mumtrahamiut	162	11	33
A reporter	3.926	291	795

VILLAGES OU ÉTABLISSEMENTS	POPULATION	MAISONS	FAMILLES
Report	3.926	291	795
Mumtrekhlagamiut	33	4	6
Napaimiut	23	2	6
Napaskeagamiut	97	5	12
Noh-Chamiut	28	6	6
Novokhtolamiut	55	3	11
Nunachanaghamiut	135	9	30
Nunavoknak-chlugumiut	107	5	21
Oh-hagamiut	36	4	9
Queakhpaghamiut	75	4	12
Quelelochamiut	112	6	20
Quiechlochamiut	83	7	16
Quiechlochagamiut	65	6	17
Quilochugamiut	12	2	2
Quinhaghamiut	109	6	20
Shinyagamiut	7	1	2
Shovenagamiut	62	4	14
Tefaknagamiut	195	10	33
Tiengaghamiut	60	4	13
Tulukagnagamiut	17	2	6
Tuluksagmiut	62	4	14
Tunaghamiut	71	5	14
Ugavigamiut	57	7	16
Ugokhamiut	68	6	14
Ulokagmiut	27	7	7
Vinisahle	140	23	28
Woklchogamiut	19	1	4
Totaux	5.681	434	1.148

TABLEAU II. — AGE ET ÉTAT CIVIL DES HABITANTS DU DISTRICT DE KUSKOKWIM[1]

AGES	POPULATION			CÉLIBATAIRES			MARIÉS			VEUFS		
	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.
Moins d'un an	84	48	36	84	48	36	»	»	»	»	»	»
1 à 4 ans	739	380	359	739	380	359	»	»	»	»	»	»
5 à 9 —	651	323	328	651	323	328	»	»	»	»	»	»
10 à 14 —	535	278	257	532	278	254	2	»	2	1	»	1
15 à 19 —	727	301	426	498	296	202	217	5	212	12	»	12
20 à 24 —	703	358	345	228	176	52	429	175	254	46	7	39
25 à 29 —	564	322	242	60	47	13	424	233	171	80	22	58
30 à 34 —	404	207	197	12	11	1	319	177	142	73	19	54
35 à 39 —	316	160	156	»	»	»	223	134	89	93	26	67
40 à 44 —	246	103	143	1	»	1	171	78	93	74	25	49
45 à 49 —	246	131	115	2	2	»	151	94	57	93	35	58
50 à 54 —	163	81	82	»	»	»	88	55	33	75	26	49
55 à 59 —	107	56	51	»	»	»	59	37	22	48	19	29
60 à 64 —	105	57	48	»	»	»	53	42	11	52	15	37
65 à 69 —	20	10	10	»	»	»	12	8	4	8	2	6
70 à 74 —	7	3	4	»	»	»	3	2	1	4	1	3
75 à 79 —	10	6	4	»	»	»	6	4	2	4	2	2
80 à 84 —	8	4	4	»	»	»	3	3	»	5	1	4
85 à 89 —	4	2	2	»	»	»	»	»	»	4	2	2
90 à 94 —	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
95 à 99 —	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
100 à 104 —	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	1
Total	5.640	2.830	2.810	2.807	1.561	1.246	2.160	1.067	1.093	673	202	471

[1] Porter *Rep. Alaska*, p. 175. Un certain nombre de données, par exemple celle d'une femme de 100 ans, sont à la fois invérifiables et invraisemblables. D'autre part, M. Porter n'a pas distingué entre Indiens et Eskimos, on peut le corriger en se servant des chiffres de Petroff, *Rep. Alaska*, p. 13-15.

DEUXIÈME PARTIE

ANALYSES

PREMIÈRE SECTION

SOCIOLOGIE GÉNÉRALE

I. — MÉTHODOLOGIE, CONCEPTION GÉNÉRALE DE LA SOCIOLOGIE

PAR MM. DURKHEIM, BOUGLÉ, HOURTICQ, MAUSS, RICHARD

G. TARDE. — **L'interpsychologie**. — *Bulletin de l'institut général psychologique*, juin 1903, p. 1-32.

A la fin de sa vie, M. Tarde aimait à remplacer le mot de psychologie collective par celui d'inter-psychologie. La première expression lui paraissait entachée d'ontologie, parce qu'elle semble impliquer qu'il y a une psychologie propre de la collectivité. Puisque, suivant l'auteur, il n'y a rien de réel que les actions et les réactions échangées entre les individus, il faut que le nom même de la science indique qu'elle n'a pas d'autre objet. Ce n'est pas que tous les rapports inter-psychiques soient sociaux. Les impressions que la vue d'autrui peut éveiller en moi n'ont rien de social. Il faut de plus qu'il y ait action exercée par un esprit sur un autre esprit, ayant pour effet d'éveiller chez ce dernier un certain état mental. Encore toute action intermentale n'est-elle pas sociale ; il en est qui sont plutôt des obstacles au lien social, par exemple, la suggestion de la haine, ou de la peur, ou de l'appétit cannibale. Seule, la suggestion de sympathie, de confiance, d'obéissance aurait un caractère nettement social.

On voit déjà combien cette notion est arbitraire et confuse. D'abord, si vraiment l'inter-psychologie comprend des faits qui ne sont pas sociaux, il est de bien mauvaise méthode de confondre sous une même rubrique deux catégories de faits

aussi nettement distinctes. Ensuite, pourquoi refuser le caractère de faits sociaux aux manifestations de sentiments tels que la peur ou la haine? Si la haine sépare, elle rapproche de même que, si la sympathie rapproche, elle sépare. Ces deux mouvements sont corrélatifs l'un de l'autre, et combien est indécise une définition qui les range en deux catégories distinctes et les attribue à deux sciences différentes!

Même arbitraire dans les divisions et les cadres de la science. Les grands problèmes qu'elle aurait à traiter sont les suivants : 1° l'action d'un individu sur un individu; 2° celle d'un individu sur une foule assemblée et réciproquement; 3° celle d'un individu sur un public ou foule dispersée, et réciproquement. Mais pour étudier l'action d'un individu sur une foule ou d'une foule sur un individu, il faut d'abord savoir ce que c'est qu'une foule, comment se forme sa mentalité. La genèse de cette mentalité se ramène-t-elle à de simples actions inter-individuelles? C'est une question qu'on ne peut trancher par avance, tant que la science n'est pas commencée. Evidemment l'auteur suppose que la foule est faite par un meneur : ce simplisme supprime toute difficulté, mais ne peut pourtant pas être accepté comme une évidence. Or, c'est là le problème par excellence; on se demande si M. Tarde s'en est douté.

Ajoutons enfin que ces problèmes sont singulièrement indéterminés et qu'on voit mal comment il est possible de les aborder méthodiquement. Comment, par quels procédés, par quelles expériences aborder l'étude d'un individu sur un individu, d'un individu sur une foule, etc.? Va-t-on se borner, comme on l'a fait jusqu'ici, à réunir quelques anecdotes librement commentées? Est-ce là faire œuvre de science? Il y a des foules de toute sorte, des publics de toute sorte; chacun a sa manière propre de réagir. Il faudrait les distinguer, trouver quelque moyen d'observer objectivement la manière dont ils se comportent, chercher en fonction de quelles conditions elle varie. Mais ces recherches spéciales et définies orientent tout de suite l'esprit dans un tout autre sens que la vague inter-psychologie.

On trouvera à la fin de cet article une preuve du cercle dans lequel se mouvait la pensée de Tarde. Suivant lui, comme on sait, tous les phénomènes sociaux dérivent « de l'action unilatérale ou mutuelle des esprits en contact », action dont l'imitation est le type fondamental. Or l'auteur,

sans s'apercevoir du cercle vicieux, indique en terminant son travail que cette action est elle-même favorisée ou contrariée par des conditions sociales. En d'autres termes, l'imitation, source de la vie sociale, dépend elle-même de facteurs sociaux ; elle suppose ce qu'elle produit. Les hommes, par exemple, n'agissent les uns sur les autres de manière à engendrer des faits sociaux, que s'il y a entre eux une suffisante homogénéité morale qui est déjà une résultante de la vie en commun. On imite les supérieurs, mais la supériorité est déjà une institution sociale, tant il est vrai que le mot d'imitation est vide et n'explique rien. Il faut savoir pourquoi on imite, et les causes qui font que les hommes s'imitent, s'obéissent, sont déjà sociales. E. D.

Questions de méthodologie dans la **Revue de Synthèse historique**. — Années IX-X, juin 1904-juin 1905.

A côté de ses précieuses *Revues générales :*

La Révolution Française, par P. Boissonade. — *L'Angleterre* (moyen âge), par Ch. Petit-Dutaillis. — *L'Espagne* (moyen âge) par G. Desdevises du Dezert. — *La littérature latine*, par R. Pichon. — *La Bourgogne*, par A. Kleinclausz. — *La Franche-Comté*, par L. Febvre. — la *Revue de Synthèse historique* continue de publier les discussions de méthode entre « historiens sociologues » et « historiens historisants » auxquelles de récentes publications allemandes — entre autres la *Moderne Geschichtswissenschaft* de K. Lamprecht (132 p. Fribourg, Heyfelder, 1905) et une nouvelle édition des *Probleme der Geschichtsphilosophie* de G. Simmel — donnent un regain d'actualité.

M. Xenopol (*La causalité dans la succession*) insiste une fois de plus sur la nécessité de distinguer de la causalité dans la répétition, où la considération du temps est à vrai dire négligée (la cause coexistant avec l'effet et se manifestant sous forme de loi, quitte à amener bientôt l'esprit à s'arrêter devant des causes ultimes elles-mêmes si inexpliquées), la causalité dans la succession, qui, unissant des phénomènes individualisés par le temps, se manifeste sous forme de série plutôt que sous forme de loi, et invite l'esprit à régresser de cause en cause jusqu'aux origines. L'erreur des historiens sociologues est de vouloir à toute force concevoir les « lois de l'histoire » sur le premier type de la causalité.

A vrai dire *La notion de la loi historique* serait contradic-

toire selon M. Naville commentant un aphorisme de M. Rickert. Les formules qu'on propose pour énoncer les lois de l'histoire se présentent avec le double caractère de nécessité « conditionnelle ». Mais qu'on analyse le caractère des lois naturelles, on verra qu'elles ne sont elles-mêmes que des rapports conditionnels. Elles ne réalisent leurs effets que si certaines conditions sont données. L'important pour l'historien est de savoir quelles conditions sont données en fait. Et aucun « déterminisme » ne permet de le prévoir.

M. Windelband (*La science et l'histoire devant la logique contemporaine*) se plaint, de même, qu'en voulant « élever l'histoire au rang d'une science » on ait trop souvent essayé de lui imposer les formes de connaissance des sciences plus anciennes. Il fait remarquer que les régularités empiriques (résultant de la reproduction de combinaisons très complexes) qu'on peut observer dans l'ordre des faits humains n'ont rien de commun avec les lois naturelles proprement dites « expressives d'un moment causal ». (M. W. rappelle très heureusement à ce propos, que toutes ces distinctions sont dominées par la distinction leibnitzienne des *vérités éternelles* et des *vérités de fait*.) Il ajoute que les séries historiques ne peuvent s'ordonner qu'en fonction des valeurs posées par la civilisation et qu'en ce sens il faudrait en revenir à la formule de Schleiermacher « La morale constitue la théorie de la connaissance de l'histoire ».

M. E. Reich (*Historiens psychologues et historiens livresques*) s'élève de son côté contre la prétention de trouver des lois historiques analogues aux lois naturelles. Il insiste sur la nécessité d'hypothèses psychologiques suggérées moins par les livres que par la vie, seule capable de nous donner une multiplicité féconde d'impressions sensorielles.

M. Bernheim (*La science moderne de l'histoire*) critique l'œuvre méthodique de Lamprecht. Tout en se félicitant du mouvement d'idées qu'elle a suscité, il en conteste la nouveauté : l'importance des facteurs psycho-sociaux et la loi des phases de toute civilisation. ce sont des conceptions vulgarisées par le hégélianisme et surtout par le positivisme. D'autre part, M. Lamprecht ne précise pas assez clairement les rapports de l'individu et de la masse, et ce que le génie peut devoir à l'époque. M. Lamprecht répond que ses généralisations lui ont été suggérées par l'étude d'un cas concret : le développement de la civilisation allemande. Quant aux rapports des

« héros » avec la masse, il reconnaît que ces rapports doivent varier suivant les phases de la civilisation, qu'en tout cas il y a lieu de déterminer ces rapports, non pas à priori, mais d'une façon empirique, par des séries d'analyses particulières dont on ferait converger les résultats.

C'est sur la nécessité d'analyses de cette sorte, propres à démêler expérimentalement ce qui est social, ce qui est individuel, ce qui est impersonnel qu'insiste aussi M. Berr dans le dernier article qu'il consacre au *Problème des idées dans la synthèse historique*.

Comment toutes ces discussions s'éclaireraient si l'on faisait le départ entre « l'élément théorique » et « l'élément historique » , et, si l'on reconnaissait que ces deux éléments se mêlent en proportions inégales à tous les étages de la connaissance, c'est ce que M. Segond indique dans un bref article de la même revue consacré aux *Idées de Cournot sur l'histoire*. Nous avons nous-même insisté ailleurs sur le service que pourrait rendre, en ces matières, la méthodologie du logicien du hasard (*Les rapports de l'histoire et de la science sociale d'après Cournot*, dans le numéro de la *Revue de métaphysique et de morale* du 1er mai 1905). Spécialement consacré à Cournot, le même numéro contient un article de G. Tarde sur l'*Accident et le rationnel dans l'histoire d'après Cournot*, de M. Aupetit sur l'*Œuvre économique de Cournot*, et de M. Faure sur *Les Idées de Cournot sur la statistique*.

C. B.

K. LAMPRECHT. — **Moderne Geschichtswissenschaft**. — Freiburg in Breisgau, Heyfelder, 1905, 131 p.

Recueil de conférences faites en Amérique : idées générales exposées parfois un peu sommairement. Ainsi, dans la première conférence, l'auteur montre les principales conceptions sur l'histoire, depuis les âges héroïques des épopées jusqu'aux historiens allemands modernes. Il montre que chaque conception correspond à une forme de la vie sociale. Dans la pensée de l'historien se refléterait le sentiment que la société aurait de sa propre nature. Une conférence est consacrée à un historique rapide de la civilisation allemande. D'autres à des généralités sociologiques sur les époques de transition. sur la civilisation. L'auteur insiste sur l'importance de premier ordre que les questions économiques ont prise dans l'Alle-

magne contemporaine ; il montre un mouvement de dissociation sociale à côté du mouvement d'association ; il prétend que tout changement psychique et social se fait entre des contraires, et que l'évolution résulte non pas tant de causes externes que d'une loi interne propre à chaque société.

R. H.

C.-H. READ. — **Questionnaire ethnographique pour le Congo.** — British Museum, London, 1904.

VON LUSCHAN. — **Anleitung für ethnographische Beobachtungen und Sammlungen in Afrika und Oceanien.** — 3[e] édit., Berlin, 1904, 128 p. in-8°.

Le musée d'ethnographie de Berlin vient d'éditer, grâce à M. von Luschan, pour la troisième fois, une instruction ethnographique. L'admirable institution qu'est ce musée se préoccupe de conserver les observations scientifiques et les collections y annexées, grâce auxquelles on pourra édifier une ethnographie et une sociologie complètes. Le Musée de Londres le suit dans cette voie. Seule, la science française semble se désintéresser du recueil des faits sans lesquels il n'est pourtant ni théorie ni histoire possibles. De cette négligence, nous sommes tous en France gravement et lourdement responsables. Or, on peut mesurer aux progrès accomplis dans ces dernières années l'urgence et l'importance de la besogne. Quand on songe, par exemple, au renouvellement des études qui a suivi la fondation du bureau d'ethnologie américaine ou les grandes expéditions ethnographiques australiennes, on ne saurait trop exagérer la responsabilité de ceux qui laissent disparaître des faits nombreux, intéressants, capitaux mêmes.

Le questionnaire de M. Read et de ses collaborateurs (M. Joyce et M. Thomas) ne contient rien de particulièrement neuf, et est conçu sous la forme ordinaire. La principale lacune en est la négligence où sont tenues les questions de morphologie sociale. Il est clair et complet, les questions de sociologie religieuse y sont particulièrement abondantes.

Celui de M. von Luschan est surtout technologique et peut être même, à ce point de vue, considéré comme un modèle. Un certain nombre de questions, non seulement de celles posées par la science, mais encore de celles que posera la

sociologie y sont indiquées très finement (ex. p. 62, i, l, fonctions sociales du musicien ; p. 70, 26 et 27, mesures de capacité). Les phénomènes de sociologie juridique et religieuse y sont plutôt trop brièvement indiqués. La manière de recueillir une nomenclature de parenté eût pu et dû faire l'objet d'une instruction du genre de celles mises en tête de plusieurs chapitres; de même celle de recueillir des contes et des mythes. La principale lacune nous semble être la négligence du culte ancestral.

Les deux auteurs ont adopté la même méthode : Ils posent des questions auxquelles on est invité à donner des réponses. Nous ne sommes pas partisans de cette façon d'exciter la recherche, qui suscite des affirmations hâtives et inexactes. Nous préférons la forme de simples rubriques éveillant l'attention de l'observateur. Nous pensons aussi que le mélange, dans le travail de M. v. Luschan, des questions spécialement africaines et des questions mélanésiennes et d'autres exclusivement polynésiennes, nuit aux recherches. Mais c'est ce guide qui a suscité dans ses éditions antérieures encore imparfaites des travaux comme celui de Krämer sur les Samoans, de Merker sur les Masai; le service rendu peut être parfaitement mesuré. M. M.

XENOPOL (A. D.). — **Sociologia e storia**. — *Rivista italiana di sociologia*, VIII, fasc. 4, juillet-août 1904, p. 405-426, et IX, fasc. 3-4, p. 308-350.

L'auteur différencie la sociologie et l'histoire de la manière suivante : la sociologie expose les lois de répétition des faits sociaux, tandis que l'histoire expose le développement de leur série. Il y a des faits sociaux qui se répètent identiquement; on peut donc les comparer, faire abstraction des différences, dégager les ressemblances et ainsi l'on obtient des lois comparables à celles qu'établissent les sciences de la nature. Mais, d'un autre côté, la suite des faits qui se sont succédé dans l'histoire ne se répètent pas ; ils sont toujours divers; ici on se trouve en présence d'une série unique que l'historien reconstitue, mais sans qu'il soit possible d'énoncer des lois générales suivant lesquelles cette série se déroule. En un mot, la sociologie proprement dite se réduirait à la sociologie statique; la sociologie dynamique serait l'histoire dont l'objet serait, non d'expliquer, non de ramener

le particulier au général, mais d'enchaîner des faits toujours divers dans leur ordre de succession.

Ces remarques pourraient s'appliquer à la conception que Comte se faisait de la sociologie dynamique. Si, en effet, comme le pensait Comte, le devenir historique est unilinéaire, s'il est constitué par une seule et unique série qui commence avec l'humanité et se poursuit sans fin, il est évident que, tout terme de comparaison manquant, on ne saurait le ramener à des lois. On ne peut que sérier les événements du passé, mais M. Xénopol paraît oublier que cette conception archaïque appartient désormais à l'histoire. Il n'y a pas un devenir humain; mais chaque société a sa vie propre, son devenir propre et les sociétés semblables, ressortissant à un même type, sont aussi comparables dans leur devenir que dans leur structure. Est-ce qu'on ne cherche pas les lois du devenir biologique? Pourquoi en serait-il autrement du devenir social? M. Xénopol, pour écarter l'objection, soutient que seules les sociétés très inférieures présentent des similitudes marquées; c'est une assertion qui aurait besoin d'être prouvée autrement que par quelques considérations générales sur le rôle des grands hommes dans l'histoire des sociétés supérieures. D'ailleurs, on ne voit pas comment il peut y avoir des lois statiques si les sociétés ne se ressemblent pas. Car enfin les faits qui entrent dans ces lois se retrouvent aussi dans la série historique; ils sont dans la durée en même temps que dans l'espace. Les similitudes qui sont à la base de ces lois doivent-elles donc être constatées à un seul et même moment du temps dans une seule et même société? Le champ des comparaisons possibles serait singulièrement restreint.

Dans son second article, l'auteur croit vérifier expérimentalement sa thèse en démontrant que les lois dynamiques énoncées par Letourneau, Brunetière, etc., ne sont pas des lois au sens propre du mot. Il ne nous semble pas que cet examen critique ajoute grand'chose à sa thèse. Quand même toutes les lois dynamiques proposées par les sociologues ne seraient que des contre-vérités, en quoi cela prouverait-il qu'il ne peut pas y en avoir?

E. D.

GUMERSINDO DE AZCARATE. — **Concepto de la Sociologia.** — Broch. in-12, 67 pages, Barcelone, Heinrich et Cie.

L'objet que se propose l'auteur est : 1° de définir le rapport que soutiennent la sociologie et les sciences sociales spéciales ; 2° de distinguer la sociologie de l'histoire et de la philosophie de l'histoire. De même que sont distincts le tout et les éléments qui le constituent, de même l'étude des différentes formes de l'activité sociale appartiendra à des sciences distinctes et autonomes, tandis que la sociologie aura pour tâche la synthèse supérieure des résultats obtenus en chacune de ces sciences, en d'autres termes l'explication unitaire de la structure et des fonctions de l'organisme social, la détermination des lois de son équilibre et de son mouvement. On peut donc dire que la sociologie est à la fois la directrice des sciences sociales particulières et le résultat de leurs progrès. — L'auteur estime que la distinction de la sociologie et de l'histoire ou de la philosophie de l'histoire est évidente. L'histoire n'a pas la prétention d'éprouver les principes qu'affirme la sociologie relativement à l'organisme social. — N'allons pas plus loin. On voit que les vues sociologiques de G. d'A. appartiennent à un stade de la science déjà dépassé depuis longtemps.

G. R.

ANDREOTTI (A.). — **L'induzione sociologica nello studio del diritto penale**. — *Rivista di Diritto penale e Sociol. criminale,* anno V, 1904, p. 53 sqq.

MATTEUCCI (U.). **Intorno al riconoscimento della Sociologia come scienza autonoma**. — *Ibid.*, V, 1904, p. 249 sqq.

MATTEUCCI (U.). — **L'insegnamento della sociologia**. — *Ibid.*, VI, 1905, p. 25 sqq.

Nous signalons ces articles qui sont surtout des écrits de polémique et de propagande, parce qu'ils témoignent des efforts qui sont faits en Italie pour élucider la notion de science sociologique et la conception des rapports de la sociologie avec les techniques sociales. Il semble, à les lire, que leurs auteurs ont à lutter contre des préjugés qui, d'une manière générale, sont sans doute analogues à ceux qui se manifestent en France, mais qui ont cependant des caractères spéciaux que nous n'apercevons pas bien. M. Andreotti montre que le droit pénal doit s'appuyer sur la sociologie cri-

minelle, sans que celle-ci doive cependant l'absorber. M. Matteuci qui devient codirecteur de la *Rivista di Diritto penale*, ne veut pas qu'on confonde la sociologie avec la philosophie du droit entendue au sens traditionnel, et établit la nécessité d'un enseignement autonome de la sociologie.

TONIOLO (Giuseppe). — **L'odierno problema sociologico.** — Firenze, Libreria editrice fiorentina, 1905, p. xvii-338.

C'est une application de la méthode d'apologétique inaugurée en France par M. Brunetière ; on pourrait la qualifier d'apologétique sociologique. La manière de procéder est toujours la même. On commence par rappeler à la modestie les sciences de la nature ; puis on met en relief le caractère spiritualiste de certaines théories sociologiques ou morales. D'où l'on conclut qu'il y a dans la vie sociale quelque chose qui échappe à l'investigation proprement scientifique. Il n'y a plus qu'un pas à faire pour passer de là à la foi.

Il est inutile de réfuter cette manière d'argumenter. Il est très vrai qu'il y a aujourd'hui un certain éloignement pour le naturalisme simpliste d'autrefois, une tendance à reconnaître le rôle moral et historique de la religion, et même à traiter les faits de la vie religieuse avec la déférence qui est due à tous les faits naturels, alors que la vieille école positiviste tendait à n'y voir que le produit d'aberrations, explicables historiquement, mais dénuées de toute base. Dans l'*Année* plus qu'ailleurs, on voit dans la religion, non un tissu de fantasmagories absurdes, mais un système de représentations qui expriment, quoique sous une forme inadéquate, quelque chose du réel. Seulement, dans ce point de vue méthodologique, il n'entre rien de la mentalité du croyant. La réalité qu'exprime la religion fait partie du donné ; elle relève de l'observation, elle est objet de science.

Il est remarquable que la tentative faite ici même pour expliquer empiriquement les phénomènes religieux tout en leur laissant leurs caractères spécifiques paraît complètement ignorée de l'auteur. Pourtant nos théories sont examinées et discutées dans nombre des ouvrages qu'il cite et sur lesquels il s'appuie. Il est vrai que ces informations manquent singulièrement de précision et d'exactitude. Aux pages 58 et 59, A. Ribot, Jannet (?), Tarde et Duprat sont classés comme des élèves de Le Play. On y rattache, avec

plus de raison peut-être, Funck-Brentano, le *célèbre* auteur de *La Constitution anglaise*, directeur de l'*École des Hautes Études politiques et sociales de Paris* (?)

E. D.

SPANN (Othmar). — **Die finale Methode in der Sozialwissenschaft.** *Zeitschr. f. Socialw.*, 1905, p. 306-313. (Intéressante réfutation de la méthode téléologique en sociologie : combat notamment Stammler et Natorp).

KOVALEWSKY (M.). — **L'etnografia comparata e la sociologia.** — *Rivista italiana di sociologia*, VIII, fasc. 5-6, p. 565-590.

PINZA (G.). — **Etnologia e Paleoetnografia.** — *Rivista italiana di sociologia*, IX, fasc. 2, p. 144-161. — (Montre que l'ethnographie n'atteint pas les formes vraiment primitives de la civilisation qui ne peuvent être retrouvées que par l'archéologie préhistorique).

GENNARO (Giovanni de). — **Sociologia e statistica.** — Catania, Niccolo Giannotta, 1904, p. 37 in-18.

CHIAPPELLI (A.). — **La ragion d'essere della sociologia.** — *Rivista italiana di sociologia*, IX, fasc. 2, mars-avril 1905, p. 133-144. (Entend par là une sociologie générale, synthèse des disciplines sociales. Y fait pourtant rentrer la morphologie sociale.)

QUESADA (Ernesto). — **La sociologia. Caracter cientifico de su ensenanza.** — Buenos-Ayres, J. Menendez, 1905, p. 43, in-8. (Extrait de la *Rivista de la Universidad de Buenos-Ayres*, 1905, t. III.)

II. — PHILOSOPHIE SOCIALE, THÉORIES GÉNÉRALES DIVERSES

PAR MM. DURKHEIM, HOURTICQ, FAUCONNET, LAPIE, AUBIN ET RICHARD

P. CARINI. — **Saggio di una classificazione delle societa.** — *Rivista italiana di sociologia*, IX, fasc. 3-4, p. 351-387.

Encore une tentative de classification des sociétés humaines. Elle n'est pas de nature à nous convaincre que le problème soit de ceux que le sociologue peut utilement aborder, dans l'état actuel de la science. La classification que nous propose M. Carini ne nous paraît pas être plus précise, plus solidement établie que celles qui ont précédé, ni de plus d'utilité pratique. Elle consiste à répartir les sociétés humaines (nous ne disons rien d'une classification des sociétés animales qui nous est également présentée) en trois genres fondamentaux :

les sociétés inférieures, moyennes, supérieures. Les premières sont subdivisées en deux espèces, les unes qui se réduisent à des classes ou à des groupes forcément familiaux, les autres qui sont constituées par la tribu. Toutes les autres sont des États, et se distinguent les unes des autres par le degré de développement de l'organisation politique, depuis les Sioux et les Tlinkits qui sont mis au rang inférieur des sociétés qui sont des États, jusqu'aux grands États européens. Chacun des types ainsi constitués est caractérisé aussi sous le rapport intellectuel et économique; quelquefois même la considération des seuls caractères économiques et mentaux sert de base à des subdivisions.

Nous comprenons mal comment, dans l'état rudimentaire où sont encore les recherches sociologiques, on croit pouvoir tenter, d'une manière systématique, d'aussi vastes synthèses. Pour pouvoir ranger toutes les sociétés humaines dans des cadres déterminés et étiquetés, il faudrait les connaître un peu mieux que nous ne les connaissons. Aussi que d'affirmations contestables nous trouvons chemin faisant! On nous dit que dans les sociétés familiales, il n'y a pas de morale; or, nous ne connaissons pas de société sans morale. On nous parle de sociétés réduites au clan, inférieures à la tribu; tous les clans que nous connaissons font partie de tribus qui ont d'elles-mêmes un sentiment plus ou moins net, mais qui existent, etc. La psychologie, qui est pourtant une science plus avancée que la sociologie, en est encore à balbutier quand il s'agit de classer les personnalités, c'est-à-dire de les caractériser. Or en sociologie, le problème est encore plus complexe, tant à cause de la complexité des choses que par suite de notre plus grande ignorance. Tout ce qu'il est possible de faire, c'est d'esquisser schématiquement les linéaments d'une classification possible; c'est de tracer les contours de quelques cadres généraux que, seules, les découvertes ultérieures de la science permettront de préciser et de compléter progressivement.

E. D.

E. DEMOLINS. — **Classification sociale.** (*La science sociale*, 20e année, 10e et 11e fasc.). — Paris, Bureaux de la science sociale, 1905, 180 p.

M. Demolins présente cette année une classification générale des sociétés, en s'inspirant de la méthode par lui décrite dans

un précédent fascicule de « La science sociale », et exposée dans l'*Année sociologique*, 1903-1904. Voici à quelle construction elle aboutit.

Résumant les nombreuses monographies publiées pendant un demi-siècle par Le Play et par ses disciples, M. Demolins cherche une classification englobant à la fois toutes les formes de la vie sociale : famille, travail, groupement politique, territorial. Il croit à une subordination de ces fonctions sociales, à peu près comme Cuvier à la subordination des fonctions et des organes des êtres vivants.

Il rassemble les sociétés en deux groupes distingués par le caractère suivant : ou la communauté tend à primer le particulier (sociétés à formation communautaire), ou le particulier tend à s'affranchir de la communauté (sociétés à formation particulariste).

Cette différence tiendrait à la nature du sol habité, et à ses ressources. Les sociétés du premier groupe se sont formées sur un sol facilitant le groupement des individus, celles du deuxième groupe sur un sol exigeant leur dissémination.

Les sociétés à formation communautaire peuvent revêtir trois formes : elles sont stables quand elles vivent sur un sol intransformable, qui se prête à l'art pastoral, et aux vastes groupements de familles ou de tribus (steppes asiatiques, déserts et oasis africains) ; elles sont instables quand elles pratiquent la chasse, la pêche ou la cueillette, ressources aléatoires, que seuls les jeunes gens peuvent utilement atteindre, ce qui diminue l'autorité patriarcale (les toundras, les savanes, les forêts de l'Amérique du Sud, le centre et le sud de l'Afrique) ; enfin elles sont ébranlées, lorsque la culture rend plus difficile le maintien de la communauté familiale (tout l'Orient, l'Europe occidentale et méridionale, l'Amérique du Sud).

De même, les sociétés à formation particulariste se sont ébauchées d'abord dans les fiords scandinaves où la pêche côtière, et l'étroitesse des terres ont dès l'abord disséminé la famille et amené l'individu à ne compter que sur soi ; elles se sont de même ébauchées avec la petite culture de la plaine saxonne, le petit commerce et la petite industrie des polders flamands. Cette formation, transportée dans l'Europe centrale et dans l'Europe occidentale par les invasions des Normands et des Danois, y a été ébranlée par le contact avec les formations communautaires préexistantes. Elle s'est au contraire librement développée dans la Grande-Bretagne et dans ses

colonies, parce que ces pays offraient à l'invasion normande un terrain libre ou un terrain d'où les premiers propriétaires furent aisément chassés. Telle serait la raison de la supériorité des Anglo-Saxons sur tous les autres peuples de l'univers; car la formation particulariste serait appelée, dans la lutte pour la vie, à triompher de la formation communautaire.

Malgré l'abondance des monographies consciencieusement résumées par M. Demolins pour appuyer ses constructions sociologiques, cette esquisse d'une classification générale nous paraît confirmer plutôt qu'atténuer les réserves faites ici même (*Année* 1903-1904) au sujet de la méthode. Nous éprouvons de la défiance devant l'intrépidité avec laquelle l'auteur explique toute l'histoire, voire même toute la préhistoire, et les légendes orales, et la dissémination des races, et le caractère des religions, des philosophies (par exemple la culture des arbres aurait orienté la philosophie grecque dans le sens des recherches sur les forces génératrices de la nature). L'auteur utilise les monographies, suivant le plan indiqué dans la « Méthode de la science sociale », en rapprochant un fait d'un autre : procédé dangereux qui permet les inductions hâtives et fausses. M. Demolins ne nous semble pas craindre suffisamment ces risques d'erreurs.

Considérée en elle-même, cette classification nous paraît reposer sur une distinction un peu factice. Les formations communautaires et les formations particularistes ne s'opposent pas avec la netteté que l'auteur admet. Partout il y a un certain communisme et un incertain individualisme. L'individu peut être indépendant à l'égard de la famille, dépendant à l'égard de l'Etat, ou de l'Eglise, ou de la corporation. La fameuse liberté des Anglo-Saxons, tant admirée par nos libéraux, pourrait bien n'être que l'indépendance de l'individu à l'égard de l'Etat, compensée par une dépendance étroite à l'égard des traditions locales, des pouvoirs communaux, de l'aristocratie, de l'Eglise nationale, des corporations, etc.

En tout cas, il nous paraît exorbitant de mettre d'un côté la race anglo-saxonne, de l'autre le reste de l'humanité.

Dans l'état actuel de la science sociale, une classification générale est une entreprise prématurée. Rien ne prouve que les diverses fonctions sociales se subordonnent dans un ordre qui permette une classification d'ensemble. Il se peut que des types familiaux différents correspondent à des milieux géographiques, à des ressources économiques ou à des formes

politiques identiques, et inversement. Et surtout c'est une hypothèse bien peu démontrée que celle d'une subordination de toute la vie sociale aux ressources naturelles et à la vie économique.

Il faut d'abord étudier à part les genres sociaux : famille, États, etc. Quand ce travail, qui n'est que commencé, sera fait, alors seulement on pourra trouver une classification générale des sociétés, si elle est possible.

R. H.

Sociological Papers published for the Sociological Society. — London, Macmillan and C°, 1905, xviii-292 p. in-8°.

Ce volume témoigne de l'activité de la *Société sociologique*, récemment fondée à Londres, pendant sa première session, en 1904. La plupart des articles qu'il contient ont été lus dans les assemblées générales de la société; ils sont suivis d'un sommaire des discussions et du texte des communications écrites que les thèses présentées ont provoquées. Nous voyons dans la fondation de la nouvelle Société un symptôme des progrès de l'esprit sociologique en Angleterre, avec d'autant plus de plaisir que les idées que nous défendons dans l'*Année* ont longuement retenu l'attention de ses membres. On trouvera dans ce volume les statuts de la Société et un discours de son président, M. James Bryce, sur le but qu'elle se propose (p. XIII sqq.)

Nous mentionnerons seulement les mémoires du secrétaire, M. Branford, *Sur l'origine et l'usage du mot sociologie* (p. 1 sqq) ; de M. Mann, *Sur la vie dans un village agricole en Angleterre* (p. 161 sqq); de M. F. Galton, *Eugenics, its definition, scope and aims* (« Eugenics is the science which deals with all influences that improve the inborn qualities of a race; also with those that develop them to the utmost advantage ») (p. 45 sqq); de M. P. Geddes, *Civics : as applied sociology* (p. 103 sqq).

Dans une des séances, la Société a discuté *Sur les relations entre la sociologie, les sciences sociales et la philosophie* (p. 197 sqq.) Les thèses soumises à la discussion étaient présentées dans un résumé d'un article de MM. Durkheim et Fauconnet (in *Revue philosophique*, mai 1903) et dans un court résumé de M. Branford. L'article de MM. Durkheim et Fauconnet, dont une traduction est donnée en appendice, a été

analysé dans l'*Année* (t. VII, 1904, p. 154) : on y établit comment la sociologie philosophique des précurseurs et particulièrement de Comte n'est pas une science distincte des sciences sociales, destinée à garder son caractère philosophique, mais un principe fécondant qui doit les renouveler; en fait les sciences dites « sociales » deviennent spontanément sociologiques et prennent peu à peu conscience de leur solidarité : la sociologie est le système des sciences sociologiques. D'ailleurs M. Durkheim, comme il l'indique dans une courte réplique (p. 257), n'entend pas nier la possibilité et la nécessité d'une *Sociologie générale*, comparable à la biologie générale ; il se réserve d'en déterminer ultérieurement la nature. Mais cette sociologie générale, venant coordonner les résultats des sciences sociologiques, n'aura nullement le caractère des spéculations très indéterminées auxquelles s'applique ordinairement aujourd'hui le mot sociologie.

C'est à la définition de cette sociologie générale ou « pure » (entendue d'ailleurs dans un sens un peu différent, semble-t-il), que M. Branford consacre son intéressant mémoire : il paraît d'ailleurs adhérer pour le reste aux conclusions de M. Durkheim. La tâche la plus pressante qui incombe au sociologue, c'est la systématisation des multiples sciences sociologiques spéciales ; il faut qu'elles prennent conscience de leur unité pour coopérer efficacement et pour qu'on puisse tirer d'elles des principes d'action sociale ; autrement dit, il faut déterminer les relations des diverses parties de la connaissance sociologique au tout, et celles de la théorie et de la pratique. De quelles ressources disposons-nous pour construire « la carte du domaine sociologique » ? En dehors de celles que fournissent les sciences sociologiques spéciales, ce sont en première ligne les données utilisables « pour le problème général de la classification de tout l'ensemble des sciences et des arts ». Le problème de la classification des sciences change d'aspect en passant de la logique à la sociologie ; il doit être traité historiquement. Et la sociologie ne s'occupe pas seulement des origines mais aussi des « idéals », assure la liaison de la pratique et de la théorie. En remplissant la fonction de contrôle que lui assignait justement Comte, en systématisant la totalité de l'expérience humaine, la sociologie fournit un fondement à un art social rationnel. « Si l'on prend le mot occupation, non dans son sens économique, mais pour signifier toute forme quelconque de l'effort

humain, passé, présent et futur, la formule la plus générale du problème de la sociologie pure est la suivante : décrire, expliquer et prévoir l'évolution des occupations humaines ».

A la suite du résumé des discussions orales, quelques communications écrites provoquées par les articles sont insérées ; les plus importantes sont celles de MM. Bernès, B. Crozier, Fouillée, Kovalevski, L. Stein, Steinmetz, Winiarski.

Nous n'avons pas parlé d'une communication de M. Westermarck sur la *Position de la femme dans la civilisation primitive*, qui est analysée plus loin. P. F.

GINER DE LOS RIOS (F.). — **Filosofia y sociologia.** — Barcelone, Heinrich, 1904. 1 volume in-12°, 185 p.

Ce petit volume est une collection d'essais et d'articles dont nous retiendrons le premier en raison de l'importance du problème que l'auteur y pose et y traite sommairement. Cet essai a pour titre La *Science comme fonction sociale.* Giner cherche si entre le savant de génie et la masse il n'y a pas d'autres liens que les lois générales de l'esprit humain. Il fait à la question une réponse négative et est conduit par là à examiner les rapports de la science et de la conscience sociale. Il passe en revue diverses thèses (Schaeffle, Tarde, Novicow, Spencer, Groppali, Ardigo, etc.) et il conclut à l'existence de deux courants d'idées et d'expériences, l'un, ascendant, allant de la foule au savant créateur, l'autre, descendant, et par lequel la science se répand dans la masse. Le plus souvent, l'on ne tient compte que du courant descendant; mais comment les vérités scientifiques se répandirent-elles si facilement à certains âges, si l'activité de l'esprit collectif n'était pas sollicitée dans le même sens que celle de l'homme de génie ?

La sociologie doit donc tenir le plus grand compte de la collaboration latente entre la masse et le savant. Elle peut dès maintenant distinguer deux formes de cette collaboration, l'une intentionnelle, l'autre involontaire et spontanée. Dans le premier cas, des personnes étrangères à la science, à ses préoccupations et même à ses méthodes prêtent au savant leur concours pour la recherche des matériaux et adaptent peu à peu leurs inclinations à cette recherche ; dans l'autre cas, l'esprit social recueille, sans aucune préoccupation proprement scientifique, les faits, les expériences qui stratifiés et

consolidés forment la première assise sur laquelle la science peut s'édifier. Le programme complet d'une étude sociologique de la science comprendrait : 1° l'étude de sa genèse au sein de la connaissance générale et comme partie de celle-ci ; 2° celle de son élaboration différentielle par la coopération simultanée ou successive des spécialistes ; 3° celle des réactions mutuelles de la science et des autres facteurs de la vie.

G. R.

RIVERA (C.). — **Déterminismo sociologico**. Saggio critico d'un programma di sociologia scientifica. — Rome, Lœscher, 1 vol. in-8°, p. 116.

L'objet de toute science, selon M. R., est, par un aspect, soumis, et, par un autre, soustrait aux lois naturelles. En sociologie, ce qui est déterminé, ce n'est pas le contenu, mais la forme de la vie collective. Les sociologues qui veulent prévoir l'avenir des sociétés entreprennent une œuvre irréalisable. Mais on peut découvrir, dans la structure et le fonctionnement des organismes sociaux, certaines régularités : des normes s'imposent à tous les individus d'une même société, règlent leur vie économique, leur langage, leurs actions; des sanctions, qui répriment toute infraction à ces lois, en soulignent le caractère rigoureux. Sans doute, ces lois sont parfois violées ; mais les lois de la nature physique sont-elles toujours observées? A mesure qu'on passe, dans la série des sciences, des phénomènes relativement simples aux phénomènes plus compliqués, les mailles de la nécessité ne forment-elles pas un réseau plus lâche? Il faut restaurer la « vieille notion » de nécessité morale : c'est elle qui devient, dans le langage de l'auteur, le « déterminisme sociologique ». — Il semble bien que cette restauration ne réussisse qu'à créer de regrettables équivoques. P. L.

COSENTINI (FRANÇOIS). — **La Sociologie génétique. Étude sur la pensée et la vie sociale préhistoriques**. — Paris, Alcan, in-8°.

Après avoir proclamé le caractère positif que doivent présenter les recherches sociologiques, M. C. déclare que son but est de donner une vue d'ensemble des résultats de la sociologie génétique ; et il entend par là la science des ori-

gines de la société humaine et de tous les phénomènes qui s'y rattachent. Il étudie successivement les diverses sources d'information dont elle dispose : l'observation des sociétés animales, des sauvages modernes, la palethnologie, et le folklore ; puis il résume en autant de chapitres les résultats qui lui paraissent acquis sur la famille primitive, la société primitive, sur l'origine de la propriété; des idées animistes, des conceptions mythologiques, du langage et de l'écriture, de la religion, de la morale, du droit, de l'organisation politique et des classes sociales, de l'art, du commerce et de l'industrie.

C'est là un vaste programme. L'auteur ne peut que résumer et discuter d'une façon très rapide les théories qu'il cite : c'est ainsi qu'en vingt pages il analyse et discute les travaux de Sumner Maine, de Morgan et de Engels, de Mac-Lenan, etc., sur la famille. A la fin de chaque chapitre il a soin toutefois d'indiquer une bibliographie très complète de la question qu'il vient d'étudier.

NOVICOW (J.). — **La Justice et l'Expansion de la Vie. Essai sur le bonheur des sociétés humaines.** — Paris, Félix Alcan, 1905, p. 400, in-8°.

Dans la première partie de cet ouvrage, intitulée « Théories du présent », l'auteur montre que toute injustice entraîne une limitation de la vie, un amoindrissement de la puissance vitale, même pour celui qui en est l'auteur, et que, au contraire, tout ce qui contribue à la justice concourt par là même à l'expansion de la vie, c'est-à-dire au bonheur général. La question sociale est donc insoluble, d'après M. N., si on l'attaque uniquement par son côté économique ; on doit l'aborder par son côté politique ; la cause fondamentale de la misère économique, c'est que chaque homme ne produit pas tout ce qu'il est capable de produire et que, d'autre part, la plus grande partie de notre globe n'est pas exploitée : or cela vient de l'insécurité et de l'injustice à l'intérieur des nations et dans les rapports des nations entre elles.

La deuxième partie, intitulée « Théories du Passé », recherche les causes qui empêchent l'établissement de la justice sociale. Ces causes, que l'auteur passe en revue, consistent uniquement dans des conceptions aussi répandues qu'erronées sur le véritable intérêt des hommes et des nations ; c'est l'erreur qui produit le malheur. Une des plus

graves est celle qui consiste à admettre, au nom du darwinisme social, que la violence est l'origine de l'État, et que la guerre est la condition du progrès (Ratzenhofer, Gumplowicz, Lester Ward); elle repose sur plusieurs confusions d'idées, et en particulier sur la confusion des luttes biologiques et des luttes sociales; il est vrai que la lutte est la condition du progrès, mais dans le règne social elle n'affecte pas la forme de la guerre : elle a ses procédés particuliers.

La troisième partie, intitulée « l'Organisation de l'Humanité », indique un programme d'action pour l'établissement de la justice. Ce programme implique la fédération des grandes nations, États-Unis d'Amérique, Angleterre, France, Allemagne, Italie, Autriche-Hongrie, Russie. Ainsi cesserait « l'anarchie internationale »; le militarisme et la paix armée disparaîtraient; les douanes seraient supprimées; la production décuplerait par suite de la facilité du commerce et des rapports internationaux; tous les hommes pourraient recevoir l'instruction. Cette fédération est dès maintenant possible, et se réaliserait si les dirigeants étaient mieux éclairés.

La méthode de démonstration de l'auteur est presque toujours purement dialectique. A. A.

JACOBY (Dr Paul). — **Études sur la sélection chez l'homme**. 2e édit. — Paris, Félix Alcan, 1905, p. 630, in-8°.

La sélection, qui élève certains individus au-dessus du niveau commun, produit par là même chez ces individus et leur postérité les maladies nerveuses, les phrénopathies, le suicide, et finalement la stérilité et l'extinction de la race. De l'immensité humaine surgissent des individus, des familles et des races qui parviennent au pouvoir, à la richesse, à l'intelligence et au talent : une fois arrivés, ils sont voués, eux ou leur postérité, à la folie et à la dégénérescence. Il n'y a donc pas un progrès de l'humanité, puisque les familles des puissants, des riches, des énergiques, des intelligents, s'éteignent rapidement : c'est la descendance des paysans, des bourgeois nécessiteux, des humbles et des petits qui survivra dans l'humanité future.

Pour illustrer sa thèse, l'auteur étudie dans la première partie de son livre l'action produite sur l'homme par l'exercice du pouvoir. Les familles au pouvoir ont une tendance

à s'unir entre elles; comme elles se trouvent d'ailleurs dans des conditions favorables pour observer une parfaite hygiène physique et morale, on doit admettre que la dégénérescence qui les frappe toutes est bien le résultat de leur situation sociale. Plus de 300 pages sont consacrées à l'étude médicale et psychique de la famille d'Auguste. Cette étude est faite d'une façon intéressante et précise ; chaque assertion est fondée sur des textes des écrivains de l'époque, Tacite, Suétone, Dion Cassius, Sénèque, Velléius Paterculus, etc., que l'auteur a consciencieusement critiqués ; elle présente même un réel intérêt historique. Elle montre comment, dans cette famille, les tares vont s'aggravant de génération en génération, depuis Auguste jusqu'à Néron. — Plus de 100 pages sont consacrées à l'hérédité dans les diverses familles souveraines de l'Europe du xve au xixe siècle ; les personnages étant ici mieux connus, les recherches ont été moins laborieuses. Toutes ces familles présentent de graves anomalies somatiques qui vont s'aggravant, et elles s'éteignent vite.

La deuxième partie montre que le génie, le talent sous toutes ses formes, sont inséparables, sinon chez le même individu, du moins dans sa descendance, de quelque anomalie cérébrale et psychique, qui ne tarde pas à produire la dégénérescence, la stérilité et la mort. La preuve de cette corrélation, c'est que les causes sociales dont dépend la fréquence des hommes supérieurs dans toutes les branches de l'activité humaine, sont les mêmes dont dépend la fréquence des crimes, de la folie, du suicide, de toutes les formes de névroses. Par des statistiques diverses et intéressantes, l'auteur cherche donc à établir, d'une part, que toute variation dans la densité de la population et sa concentration dans les villes produit des variations correspondantes dans la fréquence des cas de folie, de suicide, etc., et, d'autre part, que les mêmes variations de ces deux conditions de la population (toutes choses égales d'ailleurs, et si l'on considère en particulier des régions de même composition ethnique) influent dans le même sens sur la fréquence des « personnages remarquables ». C'est que la densité de la population et surtout la vie des grandes villes, en compliquant les relations sociales, rendent la vie cérébrale plus intense. Il faut ajouter que la population des villes s'accroissant constamment au détriment des campagnes, ce sont les individus les plus actifs, les plus entreprenants, les plus intelligents qui y s

attirés, et viennent y chercher une vie plus intense et des inquiétudes de toutes sortes; il en résulte que nous voyons les capacités, les talents, l'énergie, mais aussi les maladies nerveuses et la dégénérescence se produire dans les villes, tandis que les campagnes, privées de la partie la mieux douée de leur population, n'ont comme apanage que l'ignorance, la stupidité et la bêtise. A. A.

STEIN (L.). — **De l'autorité.** — Extrait de la *Rev. int. de sociologie*. Paris, Giard et Brière, 1904, 32 p.

Petite dissertation où l'auteur montre la nécessité et l'utilité d'une autorité. Par autorité, il entend la subordination des individus à un pouvoir matériel ou moral. Prise dans ce sens général, l'autorité se confond avec l'ordre social.

Description rapide des principales formes de l'autorité : la première serait fondée sur la crainte ; la deuxième sur la foi sentimentale des hommes en la supériorité d'un chef ou d'un corps ; la troisième serait l'acceptation réfléchie d'une autorité nécessaire aux individus et à la société (par exemple l'idéal de la Révolution française).

Quelque forme qu'elle revête, l'autorité fonde un ordre social stable. Nous lui sommes redevables de tous les bienfaits que la société nous assure. R. H.

MATTEUCCI (UGO). — **Questioni sociologiche.** — Pisa, Enrico Spoerri, 1905, p. 250 in-8°.

Cet ouvrage est un recueil de dissertations très générales de philosophie sociale. Nous nous bornons à mentionner les questions qui y sont traitées ; elles sont au nombre de quatre : 1° Le progrès consiste-t-il dans un équilibre croissant ou dans un contraste (différenciation) de plus en plus accusé? 2° Les *Corsi* et les *Ricorsi* dans l'histoire de l'univers. 3° L'instinct de sociabilité humaine à la base de la théorie de l'évolution. Cet instinct serait préhumain. 4° Du lien qui existe entre l'homme, la nature et la civilisation.

L. STEIN. — **Der soziale Optimismus**. — Costenoble, Iena, 1905, VII-267 p.

Dans ce nouveau recueil d'articles, M. Stein reprend pour les développer et les préciser les idées que nous avons

eu plus d'une fois l'occasion de résumer ici même. Il étend son optimisme social dans deux sens : du côté des conséquences pratiques, en nous montrant jusqu'où pourrait aller un « socialisme juridique » (qui correspondrait à peu près à notre réformisme), et du côté des principes théoriques, en montrant comment la nouvelle énergétique (Mach, Ostwald) semble inviter l'homme à mettre sa joie dans le mouvement incessant. C. B.

GUMPLOWICZ. — **Grundriss d. Sociologie**. II[e] Aufl. — Wien, Manz.

ELEUTHEROPOULOS. — **Soziologie**. — Iena. Fischer. (Collection *Natur u. Staat*.)

GROPPALI (A.). — **Elementi di Sociologia**. — Genova, libreria moderna, 1905, vol. in-12. p. xv-383. (Nouvelle édition du livre analysé ici, t. VI, p. 144.)

SMALL (ALBION W.). — **The subject-matter of sociology**. — *The American Journal of sociology*, nov. 1904, vol. x, fasc. 3, p. 201-299.

ELLWOOD (CHARLES A.). — **Is society a psychical unity?** — *The American Journal of sociology*, mars 1905, vol. x, fasc. 5, p. 666-671.

HAYES (EDWARD CARY). — **Sociological construction lines**. — *The American Journal of sociology*, mai 1905, vol. XI, fasc. 5, p. 766-786.

GREEF (G. DE). — **Introduction to sociology**. — *The American Journal of sociology*, vol. x, fasc. 4, p. 531-543 ; fasc. 5, p. 654-665 ; fasc. 6, p. 766-786. (Suite des articles précédemment signalés.)

FOGEL (PHILIP. H.). — **Metaphysical Elements of Sociology**. — *The American Journal of sociology*, volx, fasc. 3, p. 354-381 ; fasc. 4, p. 501-530.

TOENNIES (FERDINAND). — **The present problems of social structures**. — *The American Journal of sociology*. mars 1905. vol. x, fasc. 5. p. 569-588.

WARD (LESTER F.). — **Evolution of social structures**. — *The American Journal of sociology*, mars 1905, vol. x. fasc. 5, p. 589-606.

POSADA (A.). — **Sociologia contemporanea**. — Barcelona, Manuel Soler, p. 181 in-18. (Recueil d'articles.)

SCHALLMAYER. — **Vererbung und Auslese im Lebenslauf der Voelker**. — Iena, Fischer.

FANCIULLI (J.). — **L'individuo nel suoi rapporti sociali.** — Torino, F. Bocca.

RAVA (Ad.). — **La classificatione delle scienze e le discipline sociale.** — Roma, Ermanno Lœscher.

GRASSERIE (R. de la). — **Du principe sociologique des nationalités.** — *Revue intern. de sociol.*, juin 1905, p. 417-466.

III. — PSYCHOLOGIE DES GROUPES

A. — *Psychologie des groupes en général.*

Par MM. Durkheim, Hourticq, Lapie

RIBOT (Th.). — **La logique des sentiments.** — Paris, F. Alcan, 1905, p. x-200 in-8°.

M. Ribot est un des psychologues qui ont le plus vif sentiment des lumières que l'étude des faits sociaux peut apporter à la psychologie. Il est très intéressant de suivre le développement de sa pensée sur ce point à travers ses ouvrages successifs : à mesure que des fonctions mentales inférieures il passe aux plus élevées, il sent la nécessité de faire une plus grande place aux considérations sociologiques. Cette tendance était déjà très marquée dans sa *Psychologie des sentiments*. Aujourd'hui, la question qu'il traite est, de son aveu, proprement sociologique. « Ce travail, dit-il dans sa préface (p. x), traite une question de psychologie individuelle en apparence, mais tout autant collective, puisque les groupes humains se forment et se maintiennent par la communauté de croyances, d'opinions, de préjugés, et que c'est la logique des sentiments qui sert à les créer ou à les défendre. » Et c'est pourquoi nous ne pouvions laisser passer cet important ouvrage sans appeler sur lui l'attention de nos lecteurs.

Le problème qui y est étudié est même si spécialement sociologique que nous avons eu déjà l'occasion de l'aborder ici même. Dans notre *Essai sur quelques formes primitives de classification* nous nous sommes attaché à faire voir que, sous la logique scientifique, rationnelle, il en est une, plus complexe et plus confuse, d'où la première dérive, que la notion de classe, par exemple, n'avait pas toujours désigné des groupes d'êtres méthodiquement classés d'après leurs caractères intrinsèques, mais s'était formée à l'occasion d'assemblages disparates que

des sentiments obscurs avaient déterminés, et non des considérations objectives. Or c'est la même idée qui a été le point de départ de la nouvelle étude de M. Ribot. La logique des sentiments, c'est cette autre logique, que le savant ignore, et qui pourtant a joué et joue toujours un rôle considérable dans la vie. Cette rencontre d'observateurs qui, tout en suivant des voies très différentes, viennent se heurter à la même question, mérite croyons-nous d'être remarquée ; c'est la meilleure preuve de la réalité et de l'importance du problème.

Tout naturellement, M. Ribot traite son sujet par son aspect psychologique. Avec sa pénétration ordinaire, il décompose le mécanisme psychique qui rend possibles ces raisonnements *sui generis* dont des sentiments, des états émotifs forment la trame réelle. Et il n'est pas douteux, en effet, que cette logique spéciale a un caractère essentiellement émotionnel ; ce qui explique le titre adopté par l'auteur. Mais s'il est bien évident que cette logique sentimentale ne serait pas possible au cas où la conscience individuelle ne s'y prêterait pas, si, par conséquent elle suppose des *processus* que le psychologue a compétence pour étudier, d'un autre côté, il n'est pas moins certain que les états mentaux qui sont la matière de ces opérations sont essentiellement collectifs. Pour s'en assurer, il n'y a qu'à voir où M. Ribot va chercher les faits sur lesquels il fait porter son analyse. La forme de raisonnement émotionnel la plus importante suivant lui est celle qu'il appelle imaginative. Or les exemples qu'il donne de cette forme de raisonnement sont tous constitués par des croyances manifestement collectives : ce sont les croyances, idées ou conclusions relatives à la vie future (p. 98), celles qui sont à la base de la divination (p. 101) et de la magie (p. 107). Il en résulte que, sur cette question, le psychologue ne peut pousser ses recherches au delà d'un certain point sans recourir à la science comparée des religions, science éminemment sociologique. Pour comprendre en quoi consistent les raisonnements dont ces divers états de l'opinion sont la conclusion, il faut recourir à d'autres procédés que ceux dont se sert d'ordinaire le psychologue ; il faut comparer les formes diverses qu'ont prises dans les différentes sociétés ces différentes croyances, afin d'en déterminer les causes, c'est-à-dire les états mentaux dont elles résultent et leur agencement ; en un mot, il faut faire une théorie de la magie, de la divination, etc. Or nous avons souvent montré que ces théories sont nécessairement socio'

giques, que ces états mentaux sont des représentations et des émotions collectives et que c'est leur caractère collectif qui explique leurs résultats. C'est bien, d'ailleurs, ce qu'a fait M. Ribot. Dans cette partie de son travail, ce n'est pas à la pathologie mentale qu'il emprunte ses documents : c'est à Tylor, à Frazer, à Bouché-Leclercq, etc., qu'il s'adresse. Il a ainsi démontré, avec l'autorité qui s'attache à tout ce qu'il fait, que les formes complexes de la vie psychique de l'individu sont inexplicables en dehors de leurs conditions sociales, c'est-à-dire que la psychologie, quand elle est parvenue à un certain moment de son développement, devient inséparable de la sociologie ; et ce n'est pas un des moindres services rendus par son nouveau livre. E. D.

PARK. R.-E. — **Masse und publikum**. — Bern, Lack et Grunau, 1904, 110 p. in-8.

Cette thèse de doctorat, soutenue devant l'Université d'Heidelberg, est conçue suivant une méthode historique et dialectique. L'auteur examine les doctrines relatives à la question, puis tire de cet examen une conclusion dogmatique. Il résume en particulier des ouvrages de Sighele, Le Bon, Rossi.

Il distingue la foule et le public des autres groupes. Ce sont des associations indéterminées, n'ayant ni traditions, ni conscience nette d'elles-mêmes, ne se recrutant pas d'après des règles. Elles surgissent des sociétés organisées, et servent en général à préparer de nouvelles formations sociales : ainsi en dehors des groupements politiques de l'Europe se dessine peu à peu une opinion publique européenne.

Sur quoi se fonde le lien social dans ces groupements ? Pour l'expliquer, on a invoqué la sympathie et l'imitation. Park critique la théorie de l'imitation : une foule est une, non seulement parce qu'il y a action réciproque des individus les uns sur les autres, mais parce que les sentiments et les volontés individuels tendent vers un même objet. Dans les foules, dans les assemblées, un processus d'attention collective fait l'unité de la masse, sans qu'un meneur ait besoin de provoquer l'imitation des individus. L'unité du groupe n'est pas seulement un total de sentiments individuels ; c'est une unité « téléologique ».

Aussi, tandis que l'imitation explique surtout les tendances conservatrices, le processus d'attention collective (*soziolo-*

gische Aufmerksamkeit) marque plutôt un trouble de la vie sociale.

Enfin, l'auteur distingue la foule et le public. La foule est la forme la plus rudimentaire de l'association ; elle est encore anarchique. En fait partie quiconque est capable de sentir en commun ; la foule est mue par une impulsion collective analogue à un instinct.

Au contraire, un public ne se forme que dans une société où le travail est divisé. Les opinions individuelles sont distinctes, alors même qu'une opinion publique s'en dégage ; le sentiment général s'exprime avec des particularités dans chaque conscience. Le public est critique. Son unité se fonde sur la pensée en commun plutôt que sur des impulsions communes. — Dernière différence : dans la foule, il y a une domination ; elle se confond avec le sentiment qui pousse la foule inconsciemment. Dans le public, au contraire, une norme pratique se dégage de la collectivité, et apparaît à chaque individu comme un idéal extérieur à sa propre personne. En résumé, par ses caractères, le public se rapproche des formes sociales organisées. R. H.

DE ROBERTIS (R. RESTA). — **L'anima delle folle.** — *Rivista ital. di sociologia*, IX, fasc. 3-4, p. 387-396.

L'auteur n'admet pas que la psychologie collective puisse être dérivée de la psychologie individuelle puisque, au contraire, dans la foule la personnalité individuelle s'évanouit. Deux facteurs principaux lui paraissent expliquer la manière dont se forme l'âme des foules. Il y a d'abord la puissance contagieuse et impérative de l'émotion, la manière dont elle se propage d'une conscience à l'autre et s'empare de chacune, l'espèce de monoidéisme qu'elle crée ; il y a ensuite l'instinct social, produit de l'expérience de l'espèce fixée et organisée en nous et qui prédispose les *moi* individuels à se pénétrer mutuellement et à se confondre en un même nous. — Avec l'auteur, nous croyons qu'il y a hétérogénéité entre la psychologie individuelle et la psychologie collective. Mais nous voyons mal en quoi son explication fait avancer le problème. Certes, il n'est pas douteux que les caractères psychiques de l'émotion ne jouent un rôle considérable ; mais l'auteur lui-même reconnaît que cette unique cause ne suffit pas à rendre compte de ce qu'il y a de collectif dans le phé-

nomène. Il invoque l'instinct social ; mais c'est un peu postuler ce qui est à expliquer. Que, avec nos tempéraments socialisés par l'éducation et, peut-être, l'hérédité, nous soyons mieux préparés à la vie commune, on peut le croire, quoiqu'il y ait aussi chez nous des prédispositions contraires, dues aux mêmes causes. Mais ce n'est pas là une cause originelle de la foule, ce n'en est peut-être qu'une cause adjuvante. Aucun fait, d'ailleurs, ne permet d'en apprécier l'importance.

Après bien d'autres, l'auteur nous prête cette opinion que l'âme collective en général et, plus spécialement, l'âme des foules est un produit de la contrainte. Nous ne croyons pas avoir écrit un mot qui justifie cette interprétation de notre pensée. La contrainte est un *signe extérieur* auquel on reconnaît les faits sociaux, ce n'est nullement une explication. Y a-t-il, d'ailleurs, *une* explication des faits sociaux?

E. D.

ROSSI (P.) — **Discorrendo di psicologia sociale e collettiva**. — Cosenza, tipografia della « Lotta », 1905, 1 broch-in-18, p. 32.

ROSSI (P.) — **Della memoria e dell' imaginazione sociale**. — Nocera Inferiore, tipografia del Manicomio, 1905, 1 broch. in-8, p. 72.

ROSSI (P.) — **Della memoria e dell'imaginazione sociale nelle « Rumanze »**. — Cosenza, tipografia della « Lotta », 1905, 1 broch. in-18, p. 18.

Le premier de ces articles résume six mémoires présentés par le Dr P. Rossi au Ve congrès de psychologie, réuni à Rome en avril 1905. En voici le contenu :

1° La « Démopédie » ou « science de l'éducation de la foule ». — M. Rossi, qui ne porte pas sur l' « âme de la foule » un jugement aussi sévère que Tarde, Le Bon ou Sighele, estime, en outre, qu'elle est susceptible de se perfectionner par une éducation appropriée. Par malheur, trop préoccupé de distinguer sa science nouvelle de la pédagogie et même de la pédagogie sociale, il n'indique pas avec précision les procédés qu'il mettrait en œuvre ni les fins qu'il voudrait atteindre.

2° La Mémoire et l'imagination sociales. — Sauf en quel-

ques pages consacrées à la propagation des légendes dans les pays étrangers et à leur déformation dans l'espace et dans le temps, l'auteur n'insiste pas suffisamment, à notre gré, sur ce qui est proprement social dans cette mémoire et dans cette imagination; sa description est trop strictement calquée sur celle de la mémoire et de l'imagination individuelles. L'intérêt de ce travail réside surtout dans les exemples concrets choisis par l'auteur. Il a mesuré la durée de la mémoire sociale dans l'esprit des paysans calabrais au milieu desquels il vit : il a recherché quels souvenirs ils conservent de préférence, et comment ces souvenirs sont modifiés pour donner naissance aux produits de l'imagination sociale. Sans doute, beaucoup des conjectures de M. R. sont sujettes à caution. Mais du moins nous livre-t-il un assez grand nombre de documents. (Voir, par exemple, dans le petit article sur les « rumanze, » comment le folklore calabrais a modifié le mythe de la Méduse ou le conte de la gageure.) (Cf. *Année sociologique*, VII, p. 349).

3° L'imitation dans l'âme sociale. — Des remarques intéressantes : « toute invention est imitative et toute imitation inventive ». — Lorsqu'on imite involontairement, c'est surtout l'aspect extérieur du modèle qu'on reproduit; au contraire, l'imitation volontaire est surtout une « imitation psychique », etc.

4° L'attention sociale et collective. — « L'attention de la foule est essentiellement sensorielle. » Elle s'accompagne d'une tension manifeste des muscles, et elle est favorisée par la présentation de sensations vives (d'où la nécessité de la musique, des projections lumineuses, du cinématographe, etc., dans les réunions populaires où est exigée l'attention).

5° L'éthologie collective et sociale. — Peu d'idées nouvelles.

6° La psychologie collective et la psychologie sociale. — M. Rossi tient à distinguer très nettement ces deux sciences dont l'une se placerait au point de vue statique, l'autre au point de vue dynamique, la première étudiant les formes éphémères de la vie sociale, la foule (masse, secte, public) et la seconde les sociétés permanentes, le peuple (famille, gens, nation, humanité). — Sur cette distinction, et, en général, sur les idées de M. Rossi, cf. *Année sociologique*, III, p. 184; IV, p. 131, 135, 139; V, p. 157; VI, p. 149; VII, p. 190, 349; VIII, p. 197, 198.

P. L.

SALVADORI (G.). — **Scienza del linguaggio e psicologia sociale.** *Rivista ital. di sociol.*, VIII, fasc. 5-6, p. 684-701.

THOMAS (W.-J.). — **The province of social psychology.** *The American Journal of Sociology*, janvier 1905, vol. x, fasc. 4, p. 445-455.

ROSS (EDWARD ALSWORTH). — **The present problems of social psychology.** *The American Journal of Sociology*, janvier 1905, vol. x, fasc. 4., p. 456-472.

B. — *Psychologie de groupes sociaux déterminés*

Par M. LAPIE

GIRAN (P.). — **Psychologie du peuple annamite.** Paris, Leroux, 1904, 1 vol. gr. in-8°, 200 p.

Voici quel est, selon M. G., le portrait de l'Annamite. Égoïste, incapable de sentiments généreux, doué de passions impulsives, violentes mais peu tenaces, indifférent à la douleur, à celle d'autrui comme à la sienne propre, placide et cruel, obséquieux jusqu'à la servilité, tolérant par insouciance, voilà pour la sensibilité. Travailleur endurant mais nonchalant, sans initiative, voilà pour la volonté. Des sensations obtuses, une mémoire faible, une imagination riche en fictions mais pauvre en inventions fécondes, peu d'idées générales, de l'ingéniosité mais pas de génie, voilà pour l'intelligence.

Comment ce caractère s'est-il formé? La race en est un facteur important : beaucoup des traits qu'on vient de lire conviennent à tous les Jaunes. Ils conviennent, en particulier, aux Chinois. C'est que, durant plus de dix siècles, de nombreux croisements ont pu faire passer dans l'âme annamite certains caractères des Célestes. En revanche, il ne semble pas à l'auteur que les Malais, qui ont longtemps occupé certaines régions de l'Indo-Chine, aient profondément modifié l'âme annamite. Le milieu physique aurait eu plus d'influence : « l'action stupéfiante » du climat serait responsable de l'apathie des Annamites et de la médiocrité de leurs besoins.

Après avoir décrit et expliqué ce caractère, M. G. le montre à l'œuvre. L'histoire des Annamites, qui n'est qu'une suite ininterrompue de guerres, pourrait faire croire que

l'auteur a calomnié leur volonté. Mais il répond que ce peuple n'a jamais fait la guerre de son plein gré : il n'a lutté que pour repousser l'envahisseur chinois ou malais. En revanche, la médiocrité de leur sensibilité se révèle dans leur morale sans générosité; et la médiocrité de leur intelligence dans leur industrie demeurée primitive, dans leur langage pauvre et obscur, dans leur littérature sans originalité, dans leurs arts grossiers, dans leur science scolastique, verbale et dogmatique.

Conclusion : à tous égards, ce peuple est médiocre ; gardons-nous de le perfectionner. Ne changeons ni sa religion, ni ses lois, ni ses coutumes; n'essayons même pas de l'instruire : « il y a dans l'organisation cérébrale des races des limites qui ne sauraient être franchies »; ne lui enseignons pas notre langue; tenons-le à distance : il a une « âme d'enfant », et « s'adresser à sa raison pour lui demander de se corriger est parfaitement inutile ». « Il suffira de créer en Annam une industrie nationale, de fertiliser le sol, de mettre en valeur le pays en le sillonnant de canaux et de lignes ferrées, de vaincre par les travaux publics l'ignorance et l'apathie populaires. »

Cette conclusion ne nous paraît pas logiquement déduite de l'ouvrage. Loin de nous décrire un caractère immuable, M. G. admet que l'Annamite doit aux Chinois ses défauts et ses qualités. Il est vrai que, des institutions de ce peuple, les institutions politiques seraient seules, à son avis, empruntées aux Chinois; mais tout ce qu'il nous apprend de la famille, de la religion, de la littérature et de la science indo-chinoises prouve que, dans tous ces domaines, l'Annamite est tributaire du Chinois. Dès lors, s'il a adopté si complètement une civilisation étrangère, comment peut-on dire qu'il est absolument inassimilable? D'autre part, les défauts de sa science ne décèlent pas une intelligence faible, mais une intelligence mal éduquée : cette science est verbale, scolastique, dogmatique; mais celle de nos pères n'avait-elle pas les mêmes imperfections? Enfin, M. G. refuserait d'enseigner le français aux Indo-Chinois. Mais, pour que des relations s'établissent entre blancs et jaunes, une langue commune est indispensable : pourquoi choisirait-on, des deux langues en présence, celle qui, de l'aveu de M. G. est la moins parfaite : l'annamite? A cet égard, il est curieux de noter que dans la préface même de ce livre, M. Aymonier soutient un

thèse contraire à celle de l'auteur, et émet le vœu que le français devienne, sinon la langue parlée, tout au moins la langue écrite des Indo-Chinois.

Quant à la méthode suivie par M. G., elle s'inspire des différents écrivains français qui ont étudié la psychologie des peuples : Taine, Fouillée, Le Bon, Boutmy sont fréquemment cités. Il est difficile, en pareille matière, d'arriver à une grande précision. M. G., surtout dans sa première partie, a dû s'en apercevoir : dans ces chapitres où il a fait abstraction de l'histoire et des institutions indo-chinoises, quels procédés a-t-il employés pour saisir l'âme annamite? A-t-il fait des observations personnelles? Comment s'y est-il pris? Quel en a été le nombre? Nous n'en savons rien. Aucun chiffre, et peu de faits. La seconde partie est plus solide. Mais elle est faite de seconde main et n'apporte rien de nouveau.

P. L.

HARTENBERG (P.). — **Les émotions de Bourse. Notes de psychologie collective**. *Revue philos.*, août 1904.

Article intéressant. L'auteur essaie d'analyser les caractères de ce milieu spécial qu'est la Bourse et de déterminer la nature des courants émotionnels (confiance, panique, lassitude,) qui l'agitent.

DEMPWOLFT. — **Ueber aussterbende Vœlker**. Die Eingeborenen der « westlichen Inseln » in Deutsch-Neu-Guinea. — *Zeitschrift für Ethnologie*, 1904, p. 384-415. (Cite deux cas de suicide lent mais conscient d'une population tout entière.)

IV. — TYPES DE CIVILISATION

Par MM. Bouglé et Lapie

MUNZINGER (C.). — **Japan und die Japaner**. Stuttgart, Gundert, 1904, 1 vol. in-12, 173 p.

Auteur d'un ouvrage important (*Die Japaner*, Berlin, Haack, 1898, 1 vol. in-8°, p. IV-417) dont l'*Année* a jadis rendu compte (t. III, p. 242), M. M. résume ses études et ses observations dans un petit livre de vulgarisation très complet et très attrayant. En voici la table des matières : 1. Le pays. — 2. Le peuple et son origine. — 3. L'État japonais moderne. — 4. Cou-

tumes. — 5. Caractère. — 6. Vie intellectuelle. — 7. Shintoïsme et bouddhisme. — 8. Le christianisme. — 9. L'école. — 10. Mœurs domestiques (Confucius). — 11. La patrie japonaise; le « plus grand » Japon et le Panmongolisme.

Les chapitres les plus intéressants sont peut-être le ve, le viie et le viiie. Le ve explique pourquoi les jugements des Européens sur les Japonais sont souvent contradictoires : ceux qui. sans quitter l'Europe, apprécient le peuple lui sont, en général, favorables; mais ceux qui vivent au Japon sont souvent plus sévères, parce que les individus leur cachent la nation. C'est que la morale japonaise est surtout une morale sociale, qui règle les relations extérieures des individus, mais se préoccupe moins de leur vie intérieure. Quoi qu'on pense de cette théorie, elle est suggestive. Les chapitres relatifs à la religion sont l'œuvre d'un homme compétent, car l'auteur a passé six ans au Japon en qualité de missionnaire; mais il exagère l'influence du christianisme. Il se fait, d'ailleurs, peu d'illusions sur « l'européanisation » du Japon : il sait qu'en s'assimilant la civilisation chinoise et la religion bouddhiste, l'ancien Japon les a profondément transformées, et il croit que le Japon moderne transformera de la même façon la civilisation occidentale. P. L.

LAUTERER (Dr J.). — **Japan. Das Land der Aufgehenden Sonne.** — Leipzig, Spamer, 1 vol. in-8°, vi-407 p.

C'est toute une encyclopédie que ce livre sur le Japon. L'histoire du pays occupe la moitié de l'ouvrage : on ne nous fait grâce du nom d'aucun mikado, d'aucun shogun. Puis viennent des chapitres, plus courts, sur l'anthropologie japonaise, sur la langue, la vie, l'alimentation, le costume, la maison, l'art, l'industrie, le commerce et l'agriculture; sur le climat, la géographie, la géologie, la flore. la faune, la topographie du Japon. L'auteur annonce (p. vi) qu'il a soumis à la critique les renseignements fournis par ses devanciers, et peut-être n'a-t-il retenu, en effet, que ceux qu'il a pu vérifier sur place. Mais il annonce aussi qu'il ajoute beaucoup de renseignements nouveaux (*Pars nova major erit*) : pourtant sauf quelques extraits des anciennes chroniques et certains détails historiques ou biologiques, nous n'avons rien trouvé d'inédit. Ce qui est plus grave, c'est que M. L. se contente trop volontiers de raconter et de décrire sans expliquer : le lecteur qui

ne connaîtrait la révolution de 1868 que par son récit, la trouverait, j'imagine, bien étrange. Et celui qui ne connaîtrait pas autrement l'art japonais saurait sans doute, à un mark près, combien les Anglais en ont payé les œuvres, (p. 248 et sqq.), mais il serait moins bien renseigné sur leurs caractères esthétiques. Les chapitres qui touchent à la sociologie sont particulièrement superficiels : sur les institutions religieuses, politiques, domestiques des Japonais, faits et idées sont également rares. L'ouvrage pourra rendre des services aux Européens qui voudront visiter le Japon ; ils y trouveront le prix du passage, l'indication des meilleurs hôtels, voire un petit dictionnaire des locutions usuelles (p. 200-204). Ils y trouveront aussi de nombreuses illustrations (reproductions de tableaux et de gravures de l'ancien Japon, photographies du Japon moderne), qui ne sont pas ce qu'il y a de moins instructif dans l'ouvrage. P. L.

STURDZA (A.). — **La terre et la race roumaines** depuis les origines jusqu'à nos jours. Paris, Laveur, 1904, 725 p.

Histoire enthousiaste de la terre et de la race roumaines, boulevard et sentinelle de la civilisation latine. Après le récit des événements qui ont amené la constitution de la Roumanie indépendante, un livre est consacré à la *Culture* et à la *Civilisation*. Mais ce livre ne contient guère que de brefs aperçus sur la langue, la littérature et l'art roumain. La « psychologie des peuples » pourra trouver quelques renseignements intéressants dans l'explication du caractère roumain, synthèse d'éléments latins, slaves et grecs (livre II, chap. II). Mais l'auteur se fait illusion s'il pense que ses analyses vérifient telles thèses de l'anthropologie sur la persistance des « races » (p. 199). C. B.

REICH (Dr S.). — **Success among Nations**. Londres, Chapman et Hall, 1904, 270 p. in-8°.

Revue à vol d'oiseau des civilisations anciennes et modernes. L'auteur se défend de n'être qu'un résumeur de livres. Hongrois de naissance, il a longtemps vécu en France, en Angleterre, aux États-Unis. Il utilise ses impressions pour peser les chances de succès des diverses nations. Son principal souci paraît être d'opposer aux « considérations de masse » où se

complaît l'impérialisme américain, l'apologie de la « qualité » (p. 112, 257).

Il fait observer qu'il y a différentes espèces de succès — succès matériel (économique ou politique), — succès intellectuel (littéraire et artistique, ou religieux). Généralement une société qui l'emporte sur un point perd sur un autre. C'est la règle dans l'antiquité (exemple : les Égyptiens, les Grecs, les Romains). Les nations modernes veulent être plus complètes et recherchent le succès de tous les côtés à la fois. Toutefois, elles aussi se différencient. Cette différenciation même est un principe de richesse et de force pour le « vieux monde » où elle se développe. C'est grâce à elle qu'il pourra sans doute résister victorieusement à l'impérialisme du « Nouveau Monde » unifié.

P. 100, pourquoi M. R. accuse-t-il M. Boutmy d'expliquer « par les différences climatériques les plus absurdes, toutes les idiosyncrasies du caractère anglais »? M. Boutmy a montré seulement comment un milieu défavorable en excitant les individus à « réagir » a pu contribuer à la formation du caractère anglo-saxon. En quoi l'auteur de la *Psychologie politique du peuple anglais* ne faisait autre chose qu'escompter ce qu'on pourrait appeler l'influence sociale favorable des milieux naturellement défavorables, influence à laquelle M. R. lui-même attribue le plus grand prix (Voy. chap. II, Les centres des succès nationaux.) C. B.

IV. — RACES ET SOCIÉTÉS

Par M. Hubert.

COLAJANNI (N.). — **Latins et Anglo-Saxons**. Races supérieures et races inférieures. (Traduit d'après la 2e édition italienne, par J. Dubois). Paris, F. Alcan, 1905. xx-432 pp. in-8°.

J. FINOT. — **Le préjugé des races**. Paris, F. Alcan, 1905, 518 p. in-8°.

Ces deux livres traitent du même problème. Ce problème n'est pas un problème scientifique. Les réponses diverses qui lui sont données ne le sont pas davantage. D'ailleurs, que les races humaines aient des pouvoirs intellectuels égaux ou inégaux, peu nous importe. Mais nous pensons qu'il y a profit à lire les plaidoyers, publiés en faveur de l'une et de

l'autre thèse, pour les arguments sur lesquels ils sont fondés.

Les auteurs de nos deux livres sont du même avis. Ils combattent les anthroposociologues. Ils ne pensent pas qu'on puisse prédire l'avenir d'un groupe humain en fonction de sa composition ethnique. Les phénomènes qui s'y passent, phénomènes de croissance et de décomposition, phénomènes religieux et moraux, etc., sont des phénomènes sociaux et non pas des phénomènes propres aux races. C'est ce que nous avons dit déjà ici. M. Colajanni l'affirme avec toute la netteté nécessaire. Aussi bien, les groupes observables sont tellement composites, qu'il n'est pas scientifique de chercher à distinguer, dans leur vie sociale et mentale, l'apport des aptitudes originelles de leurs éléments divers. La sociologie ne peut étudier que des sociétés, jamais des races. L'étude des races, comme éléments composants des groupes humains, est une étude de pure anthropologie. M. Colajanni est amené naturellement à étudier dans les sociétés le rythme de leur croissance et de leur décadence. Il expose le fait, en constate la généralité, sans avoir pu l'expliquer d'une façon satisfaisante.

M. Finot touche à plus de problèmes, il remonte jusqu'à la biologie et compare à grand renfort d'érudition, races humaines et races animales, sans nous proposer cependant une bonne et simple définition de la race. Il nous donne une critique de la psychologie des peuples à la façon de M. Fouillée, qui procède d'un vrai bon sens. Mais nous ne savons pas trop où il veut en venir dans les chapitres groupés sous le titre : *Vers l'unité des races humaines*. Dans le livre IV (*les origines mystérieuses ou incertaines des peuples et des races*), nous pensons qu'il veut montrer que les anthropologues n'en savent pas assez long sur les sociétés dont ils parlent, pour nous expliquer leurs aptitudes.

M. Finot a beaucoup lu, mais il ne connaît pas l'art des citations exactes. Quel dommage que tout ce travail ne puisse pas être utile. M. Finot s'intéresse visiblement à son sujet, mais il est trop loin des études auxquelles il touche pour être en état d'en parler simplement et clairement à des profanes. A quoi bon perdre son temps à triompher des erreurs anciennes des sciences. Déconsidèrent-elles le travail présent ? M. Finot se serait épargné bien des sourires qui gâtent ses critiques, s'il avait mieux connu les données des problèmes et les limites que comportent les conclusions et les hypothèses qu'il juge.

H. H.

DEUXIÈME SECTION

SOCIOLOGIE RELIGIEUSE

I. — PHILOSOPHIE RELIGIEUSE, CONCEPTIONS GÉNÉRALES

Par MM. HUBERT ET MAUSS

BOAS. (F.). — **Some Traits of Primitive culture.** *Journ. of Amer. Folklore,* 1904, XVII, p. 243-255.

Le problème soulevé par ce court article est grave. M. Boas remarque « l'absence de toute différenciation entre les activités mentales » dans les civilisations « primitives ». Il indique successivement comment les sentiments religieux se confondent ici avec les notions concernant le costume, là avec les notions morales, partout avec la coutume elle-même, presque partout avec l'art. Cette association intime d'une masse de fonctions sociales lui apparaît tout à fait fondamentale dans le phénomène religieux et social le plus primitif, le totémisme. L'hétérogénéité même des associations d'idées chez le primitif proviendrait de cette homogénéité, de cet amorphisme social.

Beaucoup des preuves sont écourtées ou mauvaises; mais la discussion est fertile en idées et le principe est fécond.

M. M.

VALLI (L.). — **Il Fondamento Psicologico della Religione.** Roma, Loescher, 1904, 243 p. in-16.

Le besoin de ce livre ne se faisait pas particulièrement sentir, et il n'a d'autre mérite que de venir le dernier d'une longue série de travaux philosophiques.

Ce n'est pas qu'il ne contienne quelques efforts de méthode et ne trahisse une assez saine tendance vers la psychologie. Il y a là un essai de définition et un essai d'analyse objective. Même, comme il est plus aisé de déduire le vrai que de le prouver, certaines idées de l'auteur peuvent être un

instant retenues. Sa théorie de la « contre-représentation », et du rôle de la tendance dans la formation de la foi paraîtra intéressante : l'idée du mal présent suggérant par opposition l'idée du bien possible que la tendance veut réaliser, voilà un mécanisme mental qui joue probablement, non pas un rôle essentiel, mais quelque rôle dans les processus de la religiosité (p. 110-130). Quoique les termes par lesquels M. Valli s'exprime, quoique les preuves qu'il en donne soient les unes et les autres bien insuffisants, il y a là une idée relativement originale dont on peut faire son profit. Nous n'en dirons pas autant des chapitres VI, sur le « moment religieux », et VII, sur « les quatre formes du processus religieux ». Les derniers chapitres sont plus spécialement philosophiques et polémiques, ils concernent l'essence et l'avenir de la religion, le christianisme et la science.

Le livre est clair, et certaines divisions des représentations religieuses « en idées d'état » et « idées de forces » sont même heureuses. L'idée dominante qui fait de l'opposition entre le bien et le mal, le fondement psychologique de la religion est radicalement fausse. L'érudition de M. Valli est lamentable. (Tu : dieu zélandais; Caramana : Buddha, p. 63, le paradis avestique est appelé Beesht, p. 58, etc., etc.).

M. M.

CHANTEPIE DE LA SAUSSAIE (P-D.). — **Lehrbuch der Religiongeschichte**, 3e édition. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1905, 2 vol., XVI-543, XIII-587 p. in-8°.

Il n'y a pas, entre la deuxième et la troisième édition de l'ouvrage de M. Chantepie de la Saussaie, les différences radicales qui séparent la deuxième de la première. On sait que M. Chantepie de la Saussaie, sacrifiant l'unité de rédaction et de méthode à l'abondance et à la précision de l'information, s'était fait aider par quelques spécialistes dans sa deuxième édition. Il n'a pas cru devoir se préoccuper de mettre plus d'unité dans la troisième. Il n'a pas davantage rétabli la *Phénoménologie* qu'il avait sacrifiée, faute de pouvoir lui donner les développements qu'elle comporte. Au reste, le livre de M. Chantepie de la Saussaie n'est, à aucun degré, un ouvrage de doctrine et de méthode, c'est pour l'histoire des religions un guide clair, précis et honnête, un indicateur des faits et des questions.

Voici, en deux mots, les modifications les plus notables de l'ouvrage. Le chapitre relatif à l'Afrique a été développé, surtout en ce qui concerne les sociétés secrètes et la zoolâtrie. Les chapitres consacrés aux Chinois et aux Japonais ont été entièrement refaits, les uns par M. de Groot, les autres par M. R. Lange. On n'y trouve plus à proprement parler une histoire des religions en Chine et au Japon, mais un exposé statique de ces religions. L'histoire religieuse de la Chaldée (Fr. Jeremias) témoigne de la manie d'astronomie mythologique qui prévaut maintenant en Allemagne; des paragraphes entiers sur le caractère astral des dieux et des mythes mésopotamiens ont été ajoutés. Pour l'Inde ancienne, les paragraphes sur les esprits, l'Atharva Veda, le sacrifice se sont accrus, ainsi que l'exposé de l'hindouisme. Pour la Perse, il faut signaler une refonte de la rédaction des paragraphes relatifs à la théologie du Zoroastrisme. Les chapitres consacrés aux religions grecque et romaine ont été revisés par un nouveau collaborateur, M. Holwerda. On y trouve un paragraphe nouveau sur la religion de l'époque mycénienne.

H. H.

TH. REINACH, A. PUECH, R. ALLIER, A. LEROY-BEAULIEU, CARRA DE VAUX, H. DREYFUS. — **Religions et sociétés**. Paris, F. Alcan, XII, 286 p. in-8°.

Ces messieurs nous parlent beaucoup de sociologie. Mais ils ne s'entendent pas, malheureusement, sur le sens du mot. M. Reinach lui donne à peu près le même sens que nous; M. Puech le traduirait par système de droit civil et se demande, en deux conférences, si le christianisme n'est pas une sociologie, c'est-à-dire une réponse à la « question sociale ». Il n'a pas de peine d'ailleurs, puisqu'il connaît les textes, à voir qu'il n'y a pas lieu de poser cette question. Pourquoi donc encore une fois la discuter ?

L'objet de ces conférences est de montrer que la religion a joué, joue et jouera « un rôle essentiel dans la construction des sociétés humaines » (p. 2), de faire reconnaître « l'importance sociale de la religion ». Mais M. Th. Reinach au début de la première conférence nous assure qu'il ne veut pas « absorber la religion tout entière dans le fait social ». Développant cette proposition, il prend la peine de défendre contre nous la « religion individuelle ». Nous ne sommes pas aussi sim-

plistes qu'il le suppose. Nous ne nous occupons dans la religion que du social, parce que nous sommes sociologues. Nous ne songeons pas à nier la part que les individus s'y sont faite, ni même qu'il y ait des phénomènes religieux individuels. Nous attendons avec intérêt qu'on nous les montre. Mais, à titre d'exemples, M. Th. Reinach nous parle du quiétisme, de « dieux individuels » qui sont « tout au plus des dieux de famille », de Jésus-Christ, dont il nous assure qu'il est « la plus personnelle de toutes les personnalités », sous la garantie de l'empereur allemand.

La conférence de M. R. Allier sur les frères du Libre Esprit nous montre bien comment les conférenciers de l'École des Hautes Études sociales entendent mêler de considérations sociologiques l'étude de la religion. Je crains qu'il n'ait choisi son sujet, comme M. Puech, pour la raison que les sectaires en question ont eu un semblant de « doctrine sociale », sorte de « communisme avant la lettre ». M. R. Allier expose méthodiquement les origines de la secte et de sa persécution. On s'étonne bien qu'il enregistre, sans sourciller, comme des documents de tout repos, des procès-verbaux d'inquisiteurs. Mais, somme toute, il fait œuvre d'historien, à vrai dire, à peu de frais. Il nous présente cette échappée d'hérésie comme un accident historique, produit de théories individuelles, (doctrines panthéistiques, croyance à la bonté de la nature humaine,) grossi par d'autres accidents, (souffrances sociales, discrédit de l'Église, etc.). L'occasion eût été belle pour parler à la fois de religion et de sociétés, montrer comment les hommes se groupent religieusement, l'influence de leur groupement sur la religion, la scission et l'opposition des groupes. M. Allier note, comme un accident curieux, mais tout épisodique, que les Frères du Libre-Esprit aient été confondus avec les Béghards et Béguines, communautés demi-monastiques qui se développaient en même temps dans la vallée du Rhin. Cette confusion est pour nous fondamentale, car la formation des communautés mystiques et des confréries « anarchiques » du Libre-Esprit sont deux aspects du même phénomène. Nous avons exposé l'année dernière, à propos du livre de M. Hannay sur les origines du monachisme chrétien (*Année sociologique*, t. VIII, p. 365 sqq), que le monachisme perpétuait, dans la société chrétienne sécularisée, l'ancien christianisme à demi-organique où les dons du Saint-Esprit fleurissaient dans des communautés exaltées, canalisant l'in-

discipline des trop bonnes volontés. Nous disions que les périodes d'exaltation religieuse produisent parallèlement des sectes et des ordres de moines. Tel était le cas au XIII[e] siècle. Mystiques et frères du Libre-Esprit, têtes chaudes qui revendiquaient, comme les moines de la Thébaïde, le plein exercice de la religion, étaient les uns et les autres, au même titre, des produits de spécialisation de la société religieuse. Ils pullulaient également dans cet âge de trouble. Ils ne se différenciaient les uns des autres que pour des causes accidentelles. M. R. Allier nous fait remarquer très justement que la secte du Libre-Esprit, née à Paris, s'est développée spécialement en Souabe et dans la vallée du Rhin, en raison de circonstances particulières à ces régions; que les caractères secondaires de cette secte puissent s'expliquer physiologiquement, nous sommes loin de le nier, mais l'explication de sa formation même est un problème de sociologie.

De même que M. Allier considère chez les frères du Libre-Esprit plutôt la doctrine que la confrérie, M. Puech cherche dans le christianisme primitif plutôt une doctrine sociale que les traits d'une société en formation, et M. H. Dreyfus néglige entièrement de nous décrire le milieu où s'est formé le babisme.

J'en viens à la conférence-programme de M. Théodore Reinach. Il y parle du progrès religieux et fait effort pour donner à cette notion un caractère rationnel et scientifique. Il trace un tableau des sociétés primitives où toutes les fonctions sont confondues sous les espèces de la religion, tableau suggestif et brillant, auquel on accorderait plus de crédit, si M. Reinach n'avait, par exemple, éprouvé le besoin de nous parler incidemment de l'origine « totémique » du sacrifice pascal. De cet état de confusion s'est dégagée la religion, par la spécialisation des diverses branches d'activité. Mais elle garde toujours quelques éléments de science et d'éthique anciennes. Le progrès religieux consiste à l'accommoder au présent de la science et de la société. On est un peu surpris d'entendre M. Reinach nous dire que la religion progresse en devenant plus parfaitement sociale, après un long développement sur la religion individuelle. Peu importe d'ailleurs. Nous ne sommes pas convaincus qu'il ait réussi à faire une notion scientifique de cette notion du progrès religieux. C'est une idée pratique devant laquelle nous nous inclinons, mais dont la Sociologie n'a que faire. M. Reinach rêve la conciliation de

l'Église et de la démocratie, du rationalisme et de la religion. M. Leroy-Beaulieu prêche la sagesse et les bonnes manières aux revendicateurs socialistes. Peut-être nous souhaite-t-on, en fin de compte, comme religion, une synthèse de religions telle que le béhaïsme dont traite la dernière conférence.

H. H.

REINACH (S.). — **Cultes, Mythes et Religions**, t. I. Paris, Leroux, 1905, VII-461 p. in-8°.

M. S. Reinach a réuni dans ce volume trente-cinq articles anciens et récents. De quelques-uns de ces articles, nous avons déjà rendu compte et nous avons montré que nous ne sommes pas toujours d'accord avec lui. Mais nous avons à cœur de rendre pleine justice à l'œuvre d'apostolat dont il s'est chargé. Il s'est donné comme tâche de faire connaître en France les doctrines de l'École anthropologique anglaise. Feu Marillier en avait déjà pris soin. Mais M. Reinach s'adresse à de plus vastes auditoires. Il faudrait être bien mal intentionné, pour lui savoir mauvais gré de simplifier à l'excès, à fin pédagogique, des doctrines dont les tendances sont déjà un peu simplistes. Il est bon que le public, et même l'Académie, entende parler de totems et de tabous.

Voici, en deux mots, les grandes lignes de la doctrine que M. Reinach résume dans une courte préface. Il admet deux principes : l'animisme, source des mythologies, et le scrupule, rudiment négatif de l'instinct social, source des lois religieuses et de la piété. Le premier effet du scrupule est le tabou. Puis vient le totémisme, qui est général, mais peut-être, nous accorde-t-on, moins que l'animisme. Ici M. Reinach écrit une phrase qui nous embarrasse beaucoup : « Entre le *tabou* et le *totem*, il existe des liens ; le passage est facile de l'un à l'autre. En effet, le *tabou* primitif, germe de tout pacte social, protège le *totem*, qui est l'animal ou le végétal *tabou*. On ne peut concevoir le *totem* sans un *tabou* et le *tabou* élargi paraît avoir pour conséquence logique le *totem*. » M. Reinach veut-il dire qu'il n'y a, dans une société, d'interdictions alimentaires que celles qui portent sur des choses totémiques, ou bien que le totem dérive du tabou ? Mais M. Reinach ne nous disait-il pas, en substance, que le tabou est une des qualités du totem ? Ce sont choses de catégories différentes. A vrai dire, nous aurions tort de demander trop de logique à des

articles de vulgarisation et à des conférences d'université populaire. Trop de clarté offusque. Il suffit de suggérer les choses et M. Reinach est passé maître en l'art de se faire écouter.

Nous avons de grandes réserves à faire sur la part d'originalité qu'il apporte dans son œuvre de conférencier. Nos réserves portent non pas sur ses conclusions de détail ; il faudrait un volume pour les discuter toutes comme elles méritent de l'être et peu nous importe, en somme, ici, qu'elles aient plus, ou qu'elles aient moins de probabilité. Nos réserves portent sur sa méthode. Nous renouvelons l'amicale objection que nous lui avons déjà faite et qu'il a fort courtoisement relevée. Les faits qu'il étudie directement ne peuvent être que de lointaines survivances d'institutions primitives. L'Europe antique ne livre à son observation que des débris isolés de totémisme, égarés dans des sociétés dont le totémisme a depuis longtemps disparu. De pareils faits peuvent nous apprendre sans doute que certaines sociétés ont été jadis totémiques, et cela, d'ailleurs, sous bénéfice d'inventaire, mais il est téméraire d'en tirer une définition du totémisme, et c'est ce que fait M. Reinach. De quel droit veut-il faire dire à M. Durkheim que l'exogamie n'est pas un des caractères du totémisme, mais une institution différente, parallèle ? On ne peut pas restreindre ou élargir à volonté la définition du totémisme. Là où il y a *totem*, dans les cas bien connus, il y a tout un groupe d'institutions qui s'appellent l'une l'autre et ne se séparent pas l'une de l'autre sans raison déterminante. C'est ce groupe naturel d'institutions qu'on appelle le totémisme, qui n'est pas, à proprement parler, une croyance religieuse, mais tout un état de société. De cet état de société M. Reinach ne retrouve, en Grèce et à Rome, que des fragments décomposés. Nous sommes surpris de voir que, depuis le temps que son attention est tournée sur des phénomènes, il ne se décide pas, lui aussi, à défricher péniblement quelque coin des brousses ethnographiques. De pareilles explorations sont nécessaires pour arriver à la solution d'autres problèmes encore. Ce n'est assurément pas dans l'abstrait qu'on peut résoudre celui de la domestication des animaux. C'est une question de fait et quelques bonnes observations faites sur des peuples primitifs, encore aux premiers étages de la culture et de l'élevage, vaudront toujours mieux que les raisonnements les mieux enchaînés.

Une des idées favorites de M. Reinach, qu'il n'indique pas dans sa préface, mais qui circule dans le reste du livre et pointe de temps à autre, est que le tabou fondamental est celui du sang, sang du contribule, sang féminin, origine du *blood-covenant* sur lequel est fondée la société, de l'exogamie et de la pudeur. Sur ce point encore nous attendons une enquête personnelle qui dépasse celles de MM. Trumbull et Crawley. La grande place que ce tabou du sang tient dans les préoccupations de M. Reinach permet de voir en quoi son travail diffère du nôtre. Tandis que nous considérons les institutions et les représentations collectives comme des phénomènes, où tout nous intéresse, forme, fond, développement, M. Reinach s'inquiète surtout de connaître les occasions ou les objets qui leur ont donné le branle.

M. Reinach a touché à une foule d'autres questions. On trouvera dans son livre un recueil d'ingénieux commentaires archéologiques sur des monuments religieux gallo-romains ; quelques articles sur l'histoire du christianisme et du judaïsme moderne.

H. H.

A. DUFIEUX. — **Le sentiment religieux dans l'humanité. Le christianisme avant le Christ**. Lyon et Paris. Librairie catholique E. Vitte, 1904, 404 p. in-8°.

Apologie du catholicisme par un catholique qui le considère comme la seule et éternelle Religion, cet ouvrage répète de nombreux ouvrages antérieurs. Grâce à d'habiles citations, M. D. oblige une foule d'auteurs sacrés ou profanes, et de préférence les savants les plus opposés à sa manière de voir, à joindre leurs voix à l'hymne d'universelle certitude qu'il entonne.

Le sociologue remarquera, dans l'effort que fait M. D. pour définir le sentiment religieux (introduction p. 3 et sq.), combien sont puissants et nombreux les éléments sociaux qui entrent dans la constitution de ce sentiment, même aux yeux d'un auteur qui se place à un point de vue très peu objectif et ne pousse pas très loin son analyse, et combien aussi, dans la notion de Dieu, rentrent de perceptions obscures du milieu social.

R. CHAILLIÉ.

E. RECLUS. — **Origines de la religion et de la morale.** *Temps nouveaux*, 5 mars 1904.

A. REYMOND. — **Sciences et philosophie religieuse.** *Rev. de Théologie et de Philosophie*, 1905, p. 5-17.

G. GALLOWAY. — **Studies in the Philosophy of Religion.** Londres, Blackwood and sons, 1905, in-8°.

MAC CULLOCH. — **Religion. Its origin and forms.** Londres, Dent, 1904.

M. REISCHLE. — **Theologie und Religionsgeschichte.** Tübingen, Mohr, 1904, VII-105 p. in-8°.

R.-B. PERRY. — **The religious experience,** *Monist*, oct. 1904, p. 752-766.

C. BOS. — **Pathologie de la croyance.** *Revue philosophique*, 1904, p. 441-458.

BRENIER DE MONTMORAND. — **Ascétisme et Mysticisme.** *Revue philosophique*, 1904, LVII, p. 242-263.

O. ELTOW. — **A Note on Mysticism.** *Fortnightly Review*, sept. 1904, p. 462-477.

J.-H. LEUBA. — **On the Psychology of a group of christian Mystics.** *Mind*, juin 1905, p. 15-28.

II. — SYSTÈMES RELIGIEUX

A. — *Religions des Sociétés inférieures*

Par MM. HERTZ, HUBERT ET MAUSS

HOWITT (A.-W.). — **The Native Tribes of South East Australia.** London, Macmillan, 1904, XX-819 p. in-8°.

Le livre de M. Howitt, l'un des fondateurs de l'ethnographie australienne, l'un des collaborateurs de Morgan, était impatiemment attendu. Le sens remarquable des faits, la sobriété, la simplicité, la profondeur relative si remarquables dans les premiers travaux de notre auteur (voir bibliographie, p. VIII-IX) l'avaient mis hors de pair, à la date déjà ancienne où il a commencé à les publier.

A une description serrée des phénomènes sociaux d'une

tribu, ou d'un groupe de tribus encore à peu près indemnes de grandes modifications, M. Howitt a préféré la tâche de fixer, une fois pour toutes, tout ce que nous savons, et pourrons peut-être jamais savoir, sur les tribus du Sud-Est australien. Pareille tentative était à la fois plus utile et moins utile que la première du moins pour la sociologie, pour la sociologie religieuse et juridique en particulier.

Elle a l'avantage de sauver des documents précieux, de retirer de l'oubli fatal des faits qui ne subsistent plus que dans la mémoire de vieux colons ou d'indigènes isolés et sevrés de leur ancienne vie sociale. Elle a encore pour résultat de mieux permettre les généralisations, et de mieux faire sentir les différences. Elle a comme inconvénient celui de s'attacher plutôt à des témoignages qu'à des observations directes; à des répétitions artificielles des rites et des coutumes plutôt qu'à leur fonctionnement normal (exemple le grand *Kuringal* que M. Howitt a provoqué chez les Yuin, p. 516, sq.); à des fragments de phénomènes plutôt qu'à des systèmes de faits sociaux. C'est ainsi que certaines tribus (Berriait, p. 57, Emon, p. 109) sont l'objet plutôt de mentions que d'observations, et que sur certaines autres (Kombaingheri par exemple v. références à l'index), les renseignements plus que sommaires eussent pu être heureusement complétés par une meilleure utilisation de ce qui a été publié.

Quoi qu'il en soit, la besogne menée à bien par M. Howitt a été très grande. Il a étudié, en somme, toutes les tribus, plus ou moins mal connues, localisées et identifiées qui couvrent, dans l'Australie Orientale, une aire limitée d'une part par la côte, du 22° de latitude S., au 128° de longitude E. de Greenw. (tribu de Port-Eucla, Yerkla Mining) et d'autre part par une ligne qui, partant de ce 22° de latitude s'abaisserait suivant le 145° parallèle, jusqu'au 24°, puis irait en oblique rejoindre la côte de la Baie d'Australie à Port-Eucla. Ainsi, une partie du Queensland, toutes les Nouvelles-Galles du Sud, tout Victoria, toute l'Australie Méridionale sauf la partie étudiée par Spencer et Gillen, voilà le champ immense parcouru par M. Howitt (cf. l'excellente série de cartes p. 44, 86 et la carte p. 90).

M. Durkheim dira plus loin les notables contributions apportées par ce livre à la sociologie juridique. Disons tout de suite combien manquent et une étude technologique développée (exception faite concernant la technique du feu, p. 770)

et une véritable morphologie de toutes ces tribus (sauf pour les règles de campement, p. 773). En dehors d'un remarquable chapitre consacré aux messagers (écriture et relation inter-tribales), aux langages par geste, aux marchés, aux expéditions tribales, tout le reste est consacré à la description des phénomènes juridiques et religieux. Signalons quelques faits vraiment notoires : les fonctions et les techniques héréditaires et quasi-religieuses (p. 719) qui appuient remarquablement les hypothèses que nous avons émises dans notre dernier mémoire sur la magie ; des phénomènes économico-juridico-religieux du genre du *potlatch* américain, chez les Dieri où l'obligation d'échanger est connue sous forme religieuse (p. 716, sq.) et nous aurons omis bien peu de choses vraiment nouvelles ; car en ce qui concerne le sujet si intéressant des débuts de l'art (musique et poésie), M. Howitt ajoute fort peu à ce qu'il a déjà publié, bien que ce sujet soit plus près des phénomènes religieux (p. 413, sq.).

Quant aux phénomènes religieux, leur étude est concentrée : sur les rites funéraires ; sur quelques représentations collectives ou plus spécialement mythologiques ; enfin et surtout, sur les rites d'initiation et sur la magie.

I. Les rites funéraires sont étudiés, avec les représentations concernant l'âme et la survivance, au chapitre VIII (p. 434 et suiv.) Peu de faits nouveaux, et plutôt des compléments : sur les croyances Wurunjerri, Kulin, les rites Dieri (p. 448) et l'endocannibalisme qu'ils comprennent ; sur l'orientation du mort dans la direction de son camp de naissance et les classifications des sous-totems mortuaires (p. 452, sq.) ; sur l'utilisation magique des cadavres et de la main du mort (chez les Kurnai). M. Howitt revient sur l'importance du rêve dans la formation de la notion d'âme.

II. La partie la plus intéressante de cette section du livre est celle où M. Howitt discute le caractère général de la mythologie australienne et la croyance aux grands dieux. Sa compétence linguistique, sa profonde connaissance du caractère australien lui ont grandement servi et il exprime ce que nous croyons être, en grande partie, la vérité. D'abord, à l'aide des documents rassemblés par M. Siebert, et dont nous rendons compte plus loin, il établit que la notion de Mura-Mura chez les Dieri se résout en une série de notions d'individus mythiques, de tous points comparables aux ancêtres de l'Alcheringa chez les Aruntas (voy. p. 396, p. 98, surtout p. 480, sq)..

Ainsi se confirme une hypothèse que nous avions déjà émise, surpris par le flottement des données de M. Gason. Les Muk-Kurnai, les grands ancêtres des Kurnai sont, suivant M. Howitt, conçus de la même façon. Nous ne savons pourquoi les Bookoomurri des Wathi Wathi (p. 494) ne sont pas, eux aussi, rattachés à la même classe d'individus. Quoi qu'il en soit, voilà un type de représentations mythiques qui prend une singulière extension et qui semble primer les grands dieux.

Ceux-ci sont conçus comme des espèces de chefs, de vieux, de pères (Mungan-Ngaua), de grands magiciens sanctionnant les fautes commises contre les règles, en particulier contre les interdictions rituelles pesant sur les initiés. Mais c'est surtout *à l'égard des non-initiés* qu'ils ont une personnalité mythique. Leur rite est relativement effacé, et ils ne sont guère que des éléments des mystères de la confrérie des hommes. Peut-être M. Howitt n'a-t-il pas assez accentué sa démonstration sur ce point. Pour nous, nous sommes frappés du fait que *Mungan-ngaua*, le « Notre père » Kurnai, soit identifié, en fin de compte, avec le *Bull-roarer*, le *tundun*, dont il est le père, et dont il a un petit-fils. Nous sommes persuadés que le rapprochement des textes (p. 498) et des notes (p. 628, 630) montre qu'il y a dû avoir un temps, avant les missions, où les Kurnai révélaient aux jeunes initiés que Tundun, n'était autre qu'une figure mythique imaginaire, à l'usage des femmes et des enfants, et dont toute la réalité serait les sons du « diable » que sonnent les hommes. Ceci posé, nous ne faisons nullement difficulté pour convenir que nous saisissons les civilisations du Sud-Est australien sur le point de passer, par suite de la cohésion tribale, à la conception du grand dieu.

III. Les rites d'initiation sont plus complètement étudiés que les autres. M. Howitt tente même à leurs propos une étude de répartition des types qu'ils affectent dans l'aire étudiée. Les résultats en sont à notre avis, définitifs : il y aurait trois genres de cérémonies d'initiation (p. 639, sq.) Les unes localisées à l'extrême Sud-Est du continent, comprennent, outre le schème fondamental, l'extraction de la dent. Les autres localisées à l'Est (Queensland méridional) seraient du type de la Bora (tribu de Maryborough), et comporteraient surtout des combats rituels. Les autres enfin, sont toutes pratiquées à l'Ouest de ces deux régions et comprennent la cir-

concision et éventuellement la subincision (v. p. 643, sur la limite de la subincision).

Le schème de toutes ces cérémonies est excellemment décrit (p. 639, sq.) C'est partout le même principe : l'initiation est le fait de la tribu, spécialement convoquée, solennellement rassemblée ; elle se fait par l'action combinée des phratries, des clans, des classes matrimoniales quand il y a lieu (p. 582, 602, et 584, sq.) et il est général que le parrain soit le beau-père (tribal) du novice ; elle consiste essentiellement : dans la séparation définitive du jeune homme et de sa mère, symbolisée de diverses façons ; dans une mort et une renaissance simulées, avec introduction de la nouvelle âme et la dation du nom ; dans l'observance d'un temps de jeûne et d'interdictions diverses ; dans l'introduction aux mystères de la tribu et à sa morale.

Seulement, si tout ce travail théorique est important, on ne peut faire un aussi complet éloge du travail descriptif. Il est plus que sommaire quelquefois (ex. chez les Ngarigo, p. 563). Quelquefois il est assez divergent des descriptions que M. Howitt nous a autrefois données. Ainsi, dans sa première relation du grand *Kuringal* des Yuin, qu'il a provoqué en 1884, M. Howitt avait simplement mentionné les danses totémiques en parlant des imitations, faites par les anciens, des animaux des divers clans. Ici (p. 558, sq.) il en donne une abondante description. Pourquoi avait-il abrégé sur ce point une première fois ? Pourquoi, par contre, des renseignements, des développements tout à fait curieux sur l'état d'extase des jeunes récipiendaires Kurnai manquent-ils cette fois (p. 624) ?

Le seul groupe de faits vraiment nouveaux est l'ensemble des cérémonies des Dieri et tribus apparentées (p. 653, sq.) avec un bon ensemble de légendes appropriées. Ces légendes sont comme d'ailleurs les rites de la circoncision et de la subincision, parfaitement équivalents aux mythes et rites Aruntas, mais moins riches probablement. La mémoire d'un temps où la circoncision se pratiquait avec le feu s'y retrouve comme chez les autres tribus du désert (p. 646). Il ne semble pas que l'ensemble des représentations totémiques y soit très considérables, ni que M. Howitt y ait personnellement assisté.

IV. Il n'y a pas grande nouveauté dans le grand chapitre VII qui est consacré à la magie et aux magiciens. Mais il remplace avantageusement et les anciens travaux dispersés de M. Howitt, et les indications éparses dans une vaste et fasti-

dieuse littérature ethnographique. Les magiciens les mieux étudiés sont naturellement ceux des Kurnai (bien que M. Howitt n'en ait pas vu de véritables en train d'opérer), ceux des Wurunjerri, ceux des Wotjobaluk. La répartition des magiciens Kurnai est mieux établie qu'auparavant. Et il y a une intéressante tentative pour déterminer l'extension de certains types de rites, ceux de l'enlèvement de la graisse humaine en particulier (p. 367-369). Sur l'initiation du magicien, tout ce qui est nouveau confirme ce que nous avons dit ailleurs. La discussion la plus intéressante est celle où M. Howitt reprend la question de la simulation chez le magicien (p. 412).

V. Reste un certain nombre de faits énoncés au hasard; sur quelques-uns, nous tenons à appeler l'attention. Le système des interdictions alimentaires se trouve exposé (p. 775) très exactement en ce qui concerne les Kurnai et les tribus de l'extrême Sud-Est, en même temps que les règles du partage du gibier suivant la parenté. Il est parlé d'une remarquable contrée tabou (p. 403). Sur les classifications primitives, on trouvera une assez grande quantité de faits et de circonstances nouvelles. Le tableau des totems et sous-totems Wotjobaluk, enfin complet (p. 112), est des plus intéressants pour nous.

VI. La seule véritable lacune qui soit à regretter dans les observations de M. Howitt touchant la religion, concerne le totémisme. S'il a ajouté quelques documents décisifs sur les totems Kurnai, quelques renseignements complémentaires sur les totems sexuels très répandus dans le Sud-Est australien, sur les classifications des Wakelbura, s'il a exposé fort prudemment une théorie qui se rapproche plutôt de celle de M. Haddon que d'aucune autre, il n'en a pas moins grandement négligé un grand nombre de faits. Sans parler de toutes les tribus dispersées où il n'y a presque rien eu à glaner, M. Howitt eût dû pousser plus loin son analyse et faire pousser plus loin celle de M. Siebert son collaborateur pour les croyances Dieri. Les renseignements concernant les cérémonies du type de l'Intichiuma chez les Dieri (p. 399, p. 798) sont plus incomplets que ceux que Gason avait autrefois publiés. Et quoique la fameuse légende des *Murdu* et de l'origine de l'exogamie soit bien discutée (p. 480, sq.) la nature de la mythologie totémique, la notion de la renaissance des Mura-Mura, tout cela reste dans l'ombre. Le groupe des tribus Dieri, Urabunna, Yaurorka, Yantruwanta est pourtant telle-

ment important que nous sommes assurés qu'une étude tant soit peu prolongée eût conduit à des résultats fondamentaux, typiques.

M. M.

GRUBB (W.-B.). — **Among the Indians of the Paraguayan Chaco**, edited by G. Wilson. London, Murray, 1904. XIV-174 p. in-8°.

Il est regrettable que ni M. G. n'ait connu les travaux de ses devanciers lorsqu'il est parti chez les Indiens Lengua du Chaco du Paraguay, ni M. Mochi n'ait pu avoir communication des observations de M. G. quand il a écrit, pour l'*Archivio per l'Antropologia e l'Etnologia*, ses articles où sont résumées les observations déjà anciennes des Jésuites sur ces mêmes Indiens. D'une part M. G. eût su dans quelle direction chercher; d'autre part M. Mochi eût pu nous livrer une monographie exhaustive de la littérature existante.

Pour observer les phénomènes religieux, M. G. semble être parti assez mal outillé, et n'avoir pas fait effort pour comprendre et connaître ce qui ne lui tombait pas immédiatement sous les sens. Il ne nous donne de détaillé que quelques anecdotes; et nulle part nous n'avons l'impression qu'il ait été curieux de savoir plus ou d'analyser mieux. Mais la véracité est parfaite. Les renseignements les plus abondants concernent les rites funéraires (variant suivant le genre de mort, prématurés en cas de maladie, p. 41, sq, cf. p. 128); les magiciens (p. 39, sq.); quelques cérémonies sympathiques (p. 45); quelques mythes, dont un du déluge (p. 47).

Il est vraiment dommage que nous soyions si mal informés sur ces tribus, au point de vue juridique. Elles ont certainement une organisation en clans politico-familiaux (p. 46, p. 102, 103, p. 127), probablement locaux (p. 113), avec famille maternelle et longues maisons (p. 62, p. 115, p. 12). — Sur le suicide (p. 128), l'infanticide (p. 28) quelques faits sur le droit criminel, quelques indications (p. 103, cf. p. 123) seront utiles.

Le récit de M. G. contient une bonne technologie abondamment illustrée, et de sérieux renseignements sur les chants et les danses dont quelques-unes sont faites avec masques, mais dont nous ne savons pas si elles ont ou non un caractère religieux.

M. M.

MERKER (M.). — **Die Masai**. *Ethnographische Monographie eines ostafrikanischen Semitenvolkes*. Berlin, Reimer, 1904, XVI-422 p. in-4°.

HOLLIS (A.-C.). — **The Masai**. *Their Language and Folklore*. Oxford, Clarendon Press, 1904, XXVIII-359 p. in 8°.

Peu de questions de critique ethnographique sont plus déconcertantes que celle que soulève l'apparition presque simultanée de ces deux livres si divers, portant sur la même nation. On se dirait revenu aux temps anciens où l'ethnographie n'était pas une science. Deux observateurs d'égale bonne foi en arrivent à nous présenter un tableau absolument différent des mêmes faits. Jusqu'à la carte du territoire Masai qui diffère, et la division des Masai en trois tribus, indiquée par M. Merker, est impossible à retrouver parmi les localisations plus précises de M. Hollis. On verra plus loin, dans l'étude que M. Durkheim consacre aux faits juridiques, la mention d'une importante divergence entre nos deux auteurs. Mais c'est un désaccord constant, à tel point que si les noms propres, les photographies, certains traits irréductibles et spéciaux aux Masai n'étaient pas forcément identiques, on pourrait douter qu'il s'agisse d'une seule tribu ou même de tribus de la même famille. La comparaison des deux sources va montrer les dangers que la sociologie, comme toute science expérimentale, court aux moments de l'observation.

M. Hollis et M. Merker étaient pourtant tous les deux bien préparés à leurs travaux. L'un et l'autre sont des fonctionnaires européens depuis longtemps fixés en pays Masai. L'un et l'autre connaissent la langue Masai, M. Hollis est même un philologue émérite, et, probablement, toute la première partie de son livre, consacrée au langage, ne trouvera qu'éloges et empressement. M. Merker est, lui, plus spécialement, un anthropologue, et, personnellement, je trouve fort soigneuses les recherches somatologiques qu'il édite en un appendice, qui contient des généalogies intéressantes, en ce qui concerne l'exogamie. M. Merker était parti muni d'une bonne instruction ethnographique que prouve le souci qu'il a mis à rapporter une description complète de la civilisation Masai. L'un et l'autre auteur ont une connaissance personnelle des populations avoisinantes sur lesquelles ils ont publié des travaux. Malgré cela, le désaccord entre eux est tel que les Wandorobbo, ou

Masai chasseurs et non pasteurs, dont les campements dispersés sur tout le territoire, deviennent complètement : présentables. Il m'est impossible de comprendre, en ϵ comment je pourrais accorder les données de Merker (p. entre autres) et celles de Hollis, et savoir si ces gens se ou ne sont pas des étrangers (*ol-meek*). La structure mêm la nation Masai est donc incertaine.

Incertaine encore toute notre description de la mag: ceci est aussi grave, car c'est non seulement la questio chef magicien, mais c'est encore celle du chef qui reste en pens. En effet pour M. Merker, l'*ol oiboni* c'est le chef, ou exactement c'est la grande autorité morale et religi des Masai (p. 18, sq). Dans son clan se recrutent les *ol* *tek* ou magiciens et médecins proprement dits. D'a M. Hollis, tous les magiciens porteraient le même titre le grand mage-roi, et même le mot d'*ol-goiatiki* semble é ger au vocabulaire pourtant riche, aux textes pourtant n breux de contes et de mythes, aux exposés faits par les M de leurs coutumes. Les *ol-oïbonok* sont tous des *medicine* (cf. Index *ad. verb.*), et toute la médecine, toute l'étonn chirurgie que M. Merker attribue aux *ol-goiatiki* est a buée aux *ol-oibonok*. Sans nul doute, la distinction n'e: que très faiblement et M. Merker a dû exagérer une (rence très faible, à cause d'idées préconçues. Mais non se ment sur ce point M. Merker ajoute, il retranche aussi : ca *engidongi* (des clans El-Aiser) qui fournissent les *el oi* et l'*ol-oibono* national, ont un culte très prononcé serpents-ancêtres, culte sur lequel M. Hollis seul nous d(d'abondants renseignements. Peut-être le même espri système est-il cause que la légende de la supercheri l'avant-dernier *ol oiboni*, si semblable à celle de J: trompant Isaac, est tout de suite traitee par M. Merker d' tation d'une autre légende (p. 275, p. 331) où le grand h Marumi réussit à remplacer Labot le chevalier. Il est,] nous, absolument évident que l'une et l'autre légende fabriquées d'après le modèle biblique, mais que celle raconte M. Hollis est la plus fortement imprégnée de cou locale. Elle a la façon d'un fait divers et vient expliqu(récente guerre civile entre partisans des deux prétend au siège d'*ol oiboni* principal (p. 326, 327, Hollis).

Mais le plus grave des litiges porte sur la mythologie Masai. M. Merker a remarqué une étonnante analogie entr

croyances religieuses des Masai et la mythologie judéo-babylonienne. (Je passerai sous silence, ne voulant pas le suivre sur un terrain où il n'est pas à son avantage, les hypothèses historiques qu'il fait libéralement sur l'origine sémitique pure des Masai et leurs migrations.) M. Hollis, lui, nous donne une autre impression. L'un et l'autre pourtant disent avoir procédé sans poser aucune question, sans idées préconçues, et n'avoir recueilli que des récits continus, transcrits d'ailleurs fort exactement, du moins quant à ceux de M. Hollis.

Voici, brièvement résumée, la mythologie Masai suivant les informations de ce dernier (p. 261, sq.). Il y a deux dieux, un noir et un rouge (*Eng-aïtin*, pluriel d'Eng-aï, nom de Dieu dans Merker), le noir qui semble être celui des nuages est le bon, l'autre est le mauvais et règne sur le tonnerre. Il y a aussi un démon, cannibale, qui, dans le texte de M. Hollis, n'a pas de nom, mais qui me semble bien parent de *Sae Kidongoi*, le démon serpent à queue, dont un conte, ou plutôt un mythe tout entier raconte la mort (p. 422, sq; cf. Merker, p. 273) et qui, d'autre part, a bien des chances (il est dit qu'il appartient au clan des *Ol'Aiser*) de ne faire qu'un avec le grand ancêtre serpent de la famille (sous-clan) des *En-Gidongi*, des magiciens dont nous venons de parler. Il y a encore d'autres diables. Voilà pour la théologie.

Voici pour la cosmologie : Il y a d'abord un mythe sur l'origine du bétail qui, suivant les cas, est ou non rattaché au mythe du « commençant de la terre », *Naiterukop* (l'inscription du titre de Naiterukop en tête de la première version est évidemment une faute d'inattention, p. 268). Ce Naiterukop est un dieu, encore actuel, et c'est à son mythe que se rattache celui de l'origine de la mort, due à une faute de formule d'un certain Le-eyo. Puis vient toute une série de mythes naturalistes et astraux. Le mythe du soleil et de la lune entre autres se présente sous une forme remarquable, puisque tandis que dans le langage (p. 273, sq.) il est féminin, dans le mythe il est masculin (cf. Merker, p. 197, qui fait la même remarque, mais confond indûment le soleil avec l'éclair). Cette particularité du mythe traduit certainement l'importance et le caractère récent des changements qui se sont opérés dans la mythologie Masai. Là se borne le tableau donné par M. Hollis.

Or, tout autre est celui que nous fait M. Merker. Le principe des idées religieuses serait un monothéisme presque

absolu. Engai est un dieu unique, spirituel, créateur dont les Masai sont le peuple élu (p. 124, cf. le résumé en tête de chaque paragraphe du chap. XVII, 2e sect.). Chaque individu est pourvu d'un ange gardien, dont M. Hollis ne nous parle pas. C'est ce dieu Engai qui, par divers intermédiaires, un ange, des hommes, révèle aux Masai et les dix commandements de Dieu et les divers mythes, et les diverses formules. C'est lui aussi qui prescrit les divers rites et les diverses fêtes. Toute la théologie est, selon M. Merker, de souche étrangement sémitique.

La cosmologie l'est-elle aussi, un peu moins cependant. Dieu tue un dragon, et du sang de ce dernier naît le paradis, où il envoie Naiterogob (Naiterukop de Hollis), et le premier homme Maitumbe ; ils commettent péché sur l'intervention du serpent, et Dieu, descendu par une échelle, les chasse. Puis, il leur donne, cette fois comme d'après M. Hollis, le bétail et l'art de le paître. Suit la légende des enfants du premier couple, avec mythe du premier meurtre, déluge, succession de générations qui sont chacune à la souche d'une généalogie de l'un des clans (p. 270, sq.). Le tout est couronné par l'histoire des dix commandements. Enfin vient tout un cycle historique de légendes portant sur les anciens peuples avec lesquels les Masai sont en rapport au cours de leurs migrations, l'origine mythique de ces peuples, leurs usages, différents de ceux des Masai, mais conçus pourtant sur le même type. Du dieu rouge et noir, du démon Sae Kidongoï (le nom est aussi donné ici aux comètes), il est à peine question.

Plusieurs comptes rendus parus du livre de M. Merker ont été sévères pour son travail, et l'ascendant de M. Hollis a peut-être été trop grand. Tâchons d'être juste et de nous expliquer pareille discordance et comment les faits y ont pu donner naissance. La nation Masai est très grande. Elle occupe un partie de l'Afrique orientale allemande et de l'Afrique orientale anglaise. Elle fut autrefois beaucoup plus grande encore, et la perte du bétail lors de la dernière peste a causé une immense famine, une dévastation complète, une altération morphologique grave de toute la tribu. D'autre part, les missionnaires protestants sont installés en divers points depuis plus de vingt ans. Les rapports avec les Suahili musulmans sont anciens. Gallas et Arabes ont aussi sillonné le pays. Étant donnés tous ces faits, on comprend que M. Merker n'a pas fait un suffisant effort pour éliminer des éléments

récents de la mythologie Masai, qu'il s'est adressé à des auteurs plus exposés aux idées européennes que ceux de M. Hollis, par contre, on comprend aussi que M. Hollis n'a nullement prétendu être complet et qu'il faut se garder de conclure rien de son silence ; et qu'au surplus les croyances Masai ne sont pas parfaitement uniformisées, puisque M. Hollis nous donne deux versions très différentes du même mythe de l'origine du bétail et des Wandorobbó, l'une venant du territoire germanique, l'autre venant du territoire britannique. Les conditions de l'observation n'ont pas été les mêmes, sans cela des légendes aussi importantes que les généalogies n'auraient pas été négligées par M. Hollis tandis que des histoires comme celle du serpent dans le paradis et celle du serpent de feu que les Masai, rebelles contre Engai, adorent, et que Dieu détruit avec Miria (*sic*) sœur de Marumi (lequel est, selon nous, Mahomet), n'auraient pas pris place dans l'exposé de M. Merker.

Toujours est-il que nous devons recommander la plus extrême prudence dans l'utilisation des documents mythologiques de M. Merker. Il n'y a qu'un point sur lequel nous devons lui donner relativement raison. C'est sur celui du prétendu monothéisme des Masai. Ceux-ci ont en effet une forte tendance vers cette sorte de culte et de croyance. Cela apparaît très bien aux textes de prières que donne M. Hollis lui-même (p. 347, sq.) et qui sont peut-être traduits d'une façon trop théistique. Seul Engai est invoqué, même dans les remarquables prières des femmes pour provoquer, par des rites collectifs, le retour d'une des expéditions des jeunes guerriers. Signalons d'ailleurs la remarque de M. Merker sur le caractère nomadique de cette mythologie (p. 295). Pour nous, sans attacher une importance particulière à cette question, nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'il y a du vrai dans la théorie à demi-populaire du monothéisme des peuples pastoraux. Les rites agraires, et les cultes locaux sont, pour nous, les éléments les plus féconds des mythologies polydémonistiques, et naturellement à un fait de structure sociale d'une certaine grandeur comme le nomadisme doit répondre une forme de mythologie déterminée. Si, d'autre part, nous admettons, comme il est extrêmement probable, que les grands dieux ont d'autant plus de réalité qu'ils expriment une cohésion sociale plus forte, les Masai, comme toutes les nations nilotiques et sémitiques formant des unités sociales solides et

bien constituées, devaient avoir une vive tendance à un monothéisme que rendait possible leur pauvreté mythologique.

Le seul point où MM. Merker et Hollis s'accordent vraiment est celui du rituel. Cela est naturel, puisqu'il s'agit là de phénomènes objectifs que des observateurs qualifiés comme eux devaient observer identiquement, et puisque, si l'interprétation, la structure même des mythes peuvent varier dans les différentes parties de la nation, l'observance et la nature des rites sont au contraire difficilement inconstantes. Le tableau des fêtes est à peu près le même; la description des rites funéraires par l'un complète heureusement celle de l'autre. Ces rites sont d'ailleurs remarquables par leur caractère sommaire. Les prescriptions religieuses concernant la société guerrière et les classes d'âge dont M. Durkheim parlera plus loin, sont ici et là plus ou moins détaillées. La circoncision masculine et féminine, instituées, d'après M. Merker, soit par Dieu, soit par Marumi (p. 318, p. 315 sq.) est bien décrite, mais M. Hollis spécifie que c'est un Wandorobbo qui est l'opérateur (p. 297, cf. sur les cérémonies l'article de M. Bagge, *Journ. Anthro. Inst.*, 1904, cité plus loin).

Voici trois faits notables que nous remarquons plus particulièrement. D'abord le rôle remarquable des femmes qui semblent avoir un culte à elles, et auxquelles la prière, prière collective, semble être plus particulièrement réservée; puis le développement considérable du rituel sacrificiel, du sacrifice du bétail en particulier : en dehors du cas de mort naturelle, il est défendu de tuer le bétail hors des fêtes ou des rites privés (voy. p. 264, Merker, une légende intéressante sur l'origine du sacrifice animal); enfin une série d'interdictions qui portent sur le bétail et semblent se rapporter au même système de faits.

M. Merker, qui plaide si bien la descendance hébraïque des Masai, a oublié l'un des faits les plus curieux en faveur de sa thèse. Les interdictions alimentaires des Masai sont à peu près du même type que celles des Juifs; sauf en un point : ils consomment régulièrement le sang. Mais ils laissent aux Wandorobbo et aux Bantu leurs voisins, la chair de tous les animaux sauvages, y compris les poissons et les oiseaux (Hollis, p. 319). En somme, ils ont plutôt renforcé qu'affaibli les prescriptions lévitiques. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que l'on retrouve aussi chez eux le tabou de mélange qui a donné lieu, chez les Juifs et dans tout le monde chrétien, à la

division capitale du gras et du maigre dans les aliments. Chez eux aussi, il est interdit de cuire « l'agneau dans le lait de sa mère » et la défense biblique s'applique exactement (Merker, p. 33). Même ils refusent de vendre le lait aux Européens, de crainte que ceux-ci ne l'emploient à des mélanges de beurre et de viande. La raison alléguée de cette interdiction est curieuse. Peut-être est-elle identique à celle que les Hébreux avaient oubliée lors de la rédaction du Lévitique : « la cuisson du veau dans le lait ferait mal aux mamelles de la vache ». Peut-être n'est-elle pas identique ; jamais, avec les documents actuels, l'origine du commandement hébreu ne sera définie. Mais il est encore plus curieux que la plupart des légendes Masai concernant les peuples étrangers leur attribuent précisément l'abomination de violer cette prohibition. Or on sait qu'une très vieille interprétation du texte du Pentateuque était qu'il y avait là une prohibition destinée à opposer le rituel hébraïque aux rituels de Canaan. Mais passons sur l'étroitesse des analogies et allons à l'explication. Ce tabou fait partie de tout un ensemble rituel, de tout un culte du lait, du bétail et du gazon (cf. pour le lait, Merker, p. 99, 83, et 92, Hollis, p. 349, 339, etc., voy. les excellents index). Les animaux domestiques, dont la vie des peuples nomades dépend, y sont l'objet d'un système pratique où les parties positives se mêlent et se relient aux parties négatives. Rien ne nous empêche de supposer que les mêmes causes ont produit dans le monde nilotique et dans le monde sémitique, comme dans le monde hindou (Toda et Arya) les mêmes effets. Le mort (chef de famille) est même, ici comme dans l'Inde ancienne, enveloppé dans la peau du buffle tué au sacrifice funéraire (Merker, p. 192, Hollis, p. 305, réserve ce rite aux riches).

Nous signalons, pour finir, aux linguistes, l'absence de duel dans la langue Masai, et la division des genres (p. 9) : le féminin désignant ce qui est petit et faible ; le masculin ce qui est grand et fort (exemple *ol tuñgani* — l'homme ; *en duñgani* — le petit homme). M. M.

TATE (H.-R.). — **Notes on the Kikuyu and Kamba Tribes of British East Africa.** *Journal of the anthropological Institute of Great Britain*, 1904, XXXIV, p. 130-149. **Further Notes on the Kikuyu**, etc., ibid., p. 255-266.

Les Akikuyu sont une société du même type que les Masai,

sauf que l'organisation grossière de la société des hommes, et celle, parallèle, des femmes, ne semblent pas y exister, si du moins M. Tate a bien vu (voy. p. 256).

Il est précisément intéressant de noter, pour le débat qui vient de s'élever entre M. Merker et M. Hollis, qu'ils connaissent Ngai, que ce n'est pas leur seul dieu mais bien le nom générique de leurs dieux; qu'ils ont le même système sacrificiel, la même magie, la même mythologie que les Masai dont parle M. Hollis. Sur le grand prêtre, sur les purifications (à interdictions), sur la circoncision, qui n'a pas la valeur d'un rite, sur les cérémonies du mariage, on trouvera des indications brèves mais précises. M. M.

NASSAU (R.-H.). — **Fetichism in West Africa**. London, Duckworth, 1904, xvii-389 p. in-8°.

Ce livre était impatiemment attendu. L'auteur nous était surtout connu par les éloges chaleureux de miss Kingsley dont il fut l'un des principaux informateurs. En sa qualité de missionnaire, il a été pendant plus de quarante ans en contact constant avec les divers peuples Bantu de la région équatoriale (Benga de la baie de Corisco, Mpongwe du Gabon, Fan de l'intérieur, etc.); connaissant à fond les langues de ces tribus, M. N. a pu recueillir une collection de faits dont on devine l'importance.

Nous devons cependant faire deux réserves. D'abord l'auteur est loin d'aborder les faits avec un esprit libre et impartial; il se propose expressément pour but d'établir, d'une part, que l'homme conserve le souvenir de la révélation divine, et d'autre part qu'en s'éloignant de Dieu il s'enfonce dans des superstitions misérables (p. 27-47). En second lieu, les notions qui servent à l'auteur à classer ses observations sont souvent mal déterminées : en particulier, celle même qui domine tout l'ouvrage, la notion de fétichisme. Sans doute, M. N. ne fait ici que suivre l'usage constant des ethnographes qui ont parlé des religions africaines, mais c'est justement ce qu'il faut regretter. Le mot « fétiche », s'il a un sens distinct, signifie : charme, amulette ; et c'est bien ainsi que le définit l'auteur (p. 81). Pourquoi alors donner à ce mot une extension illimitée ? Pourquoi faire rentrer sous cette notion des choses aussi hétérogènes que les cultes religieux des sociétés secrètes et de la famille, les pratiques magiques, les rites

funéraires. les tabous et les coutumes superstitieuses ?

L'auteur affirme emphatiquement (p. 36), la présence chez tous les peuples qu'il a observés d'une sorte de monothéisme affaibli : tous, même ceux qui n'ont encore eu aucun contact avec les civilisés, croient en l'existence d'un Seigneur, père des hommes et créateur de l'univers ; cette croyance constituerait, suivant M. N., le seul élément vraiment religieux de leur conscience. Mais les observations mêmes de l'auteur limitent singulièrement la portée de son affirmation. Ce Njambi n'a aucune action sur sa créature ; il n'intervient jamais, pour maintenir un ordre moral, ni dans ce monde ni dans l'autre (p. 77). Ce « dieu » n'est l'objet d'aucun culte (p. 35) ; on ne blasphème pas son nom (p. 209) sans doute parce que ce nom n'est pas saint. A peu près absent du monde religieux, Njambi joue, avec ses femmes et ses fils, un rôle prépondérant dans le folklore (p. 331, sq.). On voit qu'il s'agit ici, non d'un Jéhovah africain, mais d'un de ces grands chefs légendaires comme on en rencontre chez beaucoup de peuples primitifs. D'ailleurs on ne sait comment réconcilier ces faits avec ceux que nous ont indiqués autrefois Bastian et M. Dennett.

Au sujet du système religieux proprement dit, qui d'ailleurs paraît en pleine décomposition, on trouvera, un peu épars dans le livre, des renseignements précieux. Signalons d'intéressantes descriptions relatives au culte domestique (p. 163, 320) qui, du moins chez les Benga, gravite autour du Yâkâ, trésor sacré constitué par les reliques des ancêtres mâles ; aux sociétés secrètes soit d'hommes (p. 140, 200), soit de femmes (p. 249) : chez les unes et les autres, le léopard joue un rôle important. Sur l'institution de l'*orunda*, qui est, on le sait, l'équivalent exact du tabou, M. N. nous apporte des détails en partie nouveaux (p. 78, 211 ; tabous de la grossesse, p. 192).

Mais c'est l'étude de la magie et des croyances animistes corrélatives qui constitue la partie la plus importante de l'ouvrage. Sur le choix des ingrédients, sur la préparation toujours secrète et l'administration du fétiche, M. N. nous apporte (p. 76, 108), des renseignements détaillés qui montrent que cette magie africaine est parfaitement normale Surtout l'auteur a soin de nous signaler la présence chez les Bantu, de la notion de *mana* (p. 106, 263). S'appuyant sur le témoignage d'indigènes éclairés, l'auteur nous définit ce pouvoir en

termes purement animistes ; c'est la présence d'un espr particulier, temporairement logé dans un objet matériel q produirait et constituerait l'efficacité du fétiche. Mais il a soi lui-même de noter (p. 50) combien la représentation d esprits est vague dans la pensée des Bantu : leur nombr leur nature, leur origine, leurs fonctions, tout en eux e indéterminé; de sorte que le monde des esprits semble bie n'être que l'inépuisable réservoir d'énergie spirituelle où magicien va puiser son propre pouvoir ainsi que le pouvo de ses rites et de ses charmes. — Pourtant M. N. nous fourn (p. 64), une distinction des esprits en plusieurs classes q correspondraient à des origines diverses : âmes des chefs, d gens du commun, des étrangers; mais il nous met en garc contre cette interprétation qui n'est pas reconnue par tous l indigènes. Le véritable sens de la distinction apparaît dan un passage (p. 182, cf. p. 309-311), d'où il ressort que chacu de ces noms désigne en même temps une certaine maladi un remède défini, le rite qui l'accompagne et peut-être classe de magiciens chargée de l'administrer; l'esprit semb n'être qu'une personnification, d'ailleurs peu accusée, de pouvoir spécifique qui rend possible à la fois la maladie et guérison. En réalité, comme le remarque M. N. (p. 70) il n a qu'une différence marquée entre les esprits, c'est celle d pouvoir qu'il ont en eux.

Il est si vrai que l'animisme ne fournit aux indigène qu'une manière commode de se rendre compte à eux-même de la nature du pouvoir magique que l'auteur n'a pas de pein à en proposer une autre plus conforme à son système théol gique. Traitant des pouvoirs de l'*onganga*, après avoir fait part du charlatanisme et des dons naturels, il se déclare di posé à admettre que ces magiciens possèdent effectivemen une puissance mystérieuse qui leur vient d'un pacte ave Satan (p. 136) : l'image du diable est substituée à celle d esprits; mais la réalité exprimée par ces symboles divers, présence de pouvoirs mystiques surajoutés à l'individ demeure identique.

D'ailleurs, il ne manque pas, dans les langues bantu, c termes impersonnels pour désigner au moins certaines cat gories de pouvoirs (p. 287, 303, 324). Mais il y a plus : on e en droit de se demander si le terme étranger de fétiche n pas pris dans le parler des nègres de la côte un sens voisi du mélanésien *mana*. Le fétiche, ce n'est pas seulement u

objet investi d'une puissance spéciale, c'est cette puissance elle-même, si nous comprenons bien la phrase d'un indigène du Gabon (p. 109) : « un principe de fétiche émane des arbres ». Le même mot désigne aussi le caractère de l'homme ou de la chose investis de cette puissance ; le magicien est un *fetich-man;* et un cimetière, par exemple, est *fetich ground* en même temps qu'il est interdit. Cette interprétation expliquerait, sans la justifier d'ailleurs, l'extrême indétermination du mot chez les ethnographes.

L'étudiant du droit comparé trouvera dans le premier chapitre des renseignements sur l'organisation sociale des tribus bantu, mais ils ajoutent peu de chose, semble-t-il, à nos connaissances; il y a plus à tirer des indications fournies par l'auteur au sujet de l'influence des croyances religieuses et magiques sur toute la vie sociale (fonction politique des sociétés secrètes, p. 138; organisation domestique, ch. XI et p. 320; ordalies, p. 244).

R. H.

ALLÉGRET (R.). — **Les Idées Religieuses des Fañ** (Afr. Occ.). *Rev. de l'Hist. des Relig.*, 1904. T. L, p. 214, sq.

Le livre de M. Nassau est heureusement corrigé, dans la mesure où il porte sur les Fañ, par les renseignements excellents, encore que sommaires de M. Allégret. La notion de fétichisme y est réduite 1° en magie et tabou, 2° en matérialisation des esprits inférieurs, 3° en culte des morts. L'absence totale de fétiches proprement dits, de poupées, d'idoles est bien marquée. A ces notions se superposerait, selon M. Allégret, le groupe des croyances religieuses ; c'est surtout la croyance en un Dieu père, créateur, chef, puissant (p, 224), juge et gardien de la morale. Il a pour fils Nzambe, qui est toujours vivant tandis que son père est mort.

Nous ne saurions trop rappeler que le culte de Nzambe est certainement un culte d'ancienne société des hommes, et qu'il fait encore partie des mystères du Nkissi sur le bas Congo. Il est étonnant que les informateurs modernes restent si isolés les uns des autres, que M. Allégret ne cite ni Miss Kingsley, ni M. Nassau, ni M. Dennett; il est aussi étonnant qu'on ne fasse pas mieux la part d'influences européennes très anciennes.

M. M.

KIDD (D.). — **The Essential Kafir**. London, Black, 1904. XVI-436 p. in-8.

Le titre du livre est intraduisible. Aussi bien l'idée maîtresse en est-elle un peu littéraire. Il s'agit de trouver ce qui fait l'essence de la mentalité et de la vie collective chez les indigènes de l'Afrique Méridionale. Ainsi le sujet n'est ni ethnographiquement ni sociologiquement précis. Car il rassemble des peuples aussi profondément séparés que les peuples de civilisation Bantu d'une part, les Hottentots et Bushmen[1] d'autre part. Encore s'il s'était agi d'une étude comparée des tribus Bantu, destinée à rechercher les traits fondamentaux de cette famille de peuples, l'une des plus considérables du monde, et si les deux autres groupes, Hottentots et Buhsmen n'étaient étudiés que pour élucider, occasionnellement, les multiples questions d'emprunt! Mais ce n'est à aucun degré le but de l'auteur. C'est une « *artistic presentation* » qu'il nous donne (p. VI). C'est une espèce de portrait littéraire de l'indigène et plus spécialement de ceux que l'on appelle vulgairement Cafres. Il n'a d'autre intention que de nous placer, le plus dramatiquement possible, « à un point de vue Cafre » sur ce monde.

En cela, l'auteur nous semble avoir parfaitement réussi. Ses intentions esthétiques, ses négligences scientifiques l'ont même servi, car son esquisse nécessairement forcée ou écourtée, toujours en l'air, a cependant une autre saveur qu'un travail d'ethnographie plus méthodique. Un sociologue avisé aurait difficilement écrit une phrase plus prégnante et plus juste que celle-ci : « Vous ne pouvez pas plus avoir prise sur un Cafre par la logique, que vous ne le pourriez par la queue d'un habit qu'il ne porte pas encore. » (p. 88, cf. p. 134.). Il est certain que M. Kidd a été souvent bien plus près de la vérité dans ses descriptions générales que nombre d'auteurs dans leurs enquêtes trop précises. On trouvera excellentes ses remarques (p. 72) sur la difficulté de l'observation sociologique, sur l'ignorance où le plus grand nombre des indigènes sont des traditions essentielles de la tribu (p. 103, 104, à propos du mystère d'Unkulunkulu, le premier dieu). C'est évidemment à ses préoccupations

[1] Nous adoptons, une fois pour toutes, cette façon d'écrire le nom des Bochimans, nom qui n'a d'autre raison d'être, qu'un usage injustifiable et réservé au public restreint de France.

d'écrivain qu'il doit cette attention légitime consacrée au côté moral et individuel des choses sociales. De ce point de vue, peu de livres sont plus attachants que le sien.

La plus grande part en est consacrée à l'étude de la religion et de la magie. Peut-être même de ce point manque-t-il un peu d'équilibre, mais il partage ce défaut avec tant d'autres travaux d'ethnographie, plus pédants que lui !

Bien que M. Kidd soit un anthropologue averti, il n'a accordé son attention qu'à certains phénomènes religieux : magie, mythologie des grands dieux, cultes domestiques et funéraires. Sur ces points, les résultats de ses recherches sont assez importants, et concernent presque exclusivement les nations Bantu.

I. La magie est évidemment l'un des articles fondamentaux de la mentalité religieuse des Bantu. M. Kidd ne se lasse pas d'apporter des faits en faveur de cette thèse (p. 175; sqq.), et, malgré certaines exagérations littéraires (p. 139, intensité de la croyance à la magie), il nous convainct. Le crime de sorcellerie est le plus fréquemment puni de tous; et la mise à mort de nombreux individus, même dans des kraals faiblement peuplés, même malgré la loi et l'administration anglaises, est vraiment frappante. Seulement, en arrivant à des problèmes plus précis, l'absence de la nomenclature, de la précision nécessaires commence à se faire sentir.

La distinction fondamentale de M. Kidd entre les deux classes de magiciens, *le witch doctor* et le sorcier, est vraiment délicate, intéressante, mais difficile à admettre. Le *witch doctor* (p. 155, sq.) est le contre-magicien, le divinateur, l'exorciste; le sorcier est le magicien maléficiant. Il est possible. Mais pourquoi faire de ce « doctor » un magicien seulement? N'est-il pas un prêtre, le seul prêtre du groupe Bantu avec le roi, ou le chef? (cf. p. 305, quiconque se déclare contre le *war-doctor* est sorcier). Ensuite il y a, sinon dans l'observation, du moins dans l'exposition de M. Kidd, une lacune, car s'il nous donne d'abondants renseignements sur les accusations de sorcellerie, et sur les *witch doctors*, il ne nous en donne aucun sur les sorciers eux-mêmes (p. 149 sq). Ne serait-ce pas qu'il n'existe pas de sorciers proprement dits? et qu'il n'existe que des individus accusés de sorcellerie ? Ou serait-ce que le maléfice contre l'étranger serait pratiqué (ce qui semble bien) par le prêtre-magicien du lieu? Ici l'enquête eût dû être poussée plus avant. En fait, il nous est parlé aussi de faiseurs de

pluie, de prêtres des purifications, de chasse et de guerre, toutes fonctions que M. Kidd range plutôt dans la religion, ne retenant guère dans la magie que la divination et la médecine. Ces divers personnages ne se confondent-ils pas avec le devin?

La partie la plus fouillée de cette étude sur la magie est, avec ce qui concerne l'initiation du magicien, l'étude de nombreux procédés divinatoires (p. 160, sq). Les observations sur la divination « par position de question » sont une excellente contribution à l'analyse de la croyance à la magie; celles sur la foi que le magicien a envers ses propres actes le sont aussi, (p. 191). On trouvera épars dans les chapitres intitulés *General Customs*, *Nature Beliefs*, nombre de phénomènes magiques (purification, p. 257, sq.; nœuds, p. 263, sq.; p. 310, un cas remarquable de sacrifice magique).

M. Kidd pense que la théorie de M. Frazer sur la sympathie explique suffisamment les notions magiques. Mais comme il a la conscience d'exprimer en termes descriptifs et d'énumérer les idées qu'il a constatées dans le fonctionnement des rites Bantu, on voit très vite que la sixième et la septième idée, action à distance et pouvoir de métamorphose, ne peuvent cadrer avec l'analyse qu'il suppose exacte (p. 136).

II. A propos de la mythologie, M. Kidd remarque, comme les anciens auteurs, la pauvreté de la mythologie cafre; il se rattrape par contre sur la mythologie, infiniment plus abondante, des Hottentots et des Bushmen (un appendice est consacré à Heitsi Eibib, p. 410, sq.). D'ailleurs pareil procédé est relativement fondé car, certainement, les Bantu méridionaux ont fait de nombreux emprunts aux sociétés voisines ou intercalées, avec lesquelles ils étaient en relations même religieuses, comme en témoignent les offrandes, régulièrement faites aux Bushmen, de produits de la chasse. Il nous faut simplement regretter que cette tentative de mythologie comparée n'ait pas été plus sérieuse. Cependant, sur le grand ancêtre chef dieu disparu de la religion cafre, sur Unkulunkulu, on trouvera une dissertation excellente sous des dehors sans prétention (p. 77, sq.). Si, sur les autres esprits et sur la divinisation des ancêtres, les renseignements sont plutôt sommaires, en revanche le caractère positiviste de la mentalité religieuse cafre, la façon dont elle représente la nature (p. 108, sq.), sont extrêmement bien décrits.

III. Les cultes domestiques et funéraires sont représentés par

d'assez nombreux faits, bien que trop sommairement exposés. Nous nous contentons de les signaler, surtout ceux qui concernent la naissance et la puberté. Sur les rites du mariage et de l'enterrement du chef, heureusement distingués de ceux du commun, on lira avec intérêt les passages du chapitre v. Le caractère contradictoire des notions concernant la mort est très marqué (p. 75, sq.).

Un nombre considérable de renseignements se trouve dispersés, dans les chapitres les plus divers. Les cultes agraires et pastoraux si importants sont mal représentés (p. 270, sq.). L'étude systématique du *hlonipa* (p. 239, sq.), du tabou, n'est pas faite, sauf en ce qui concerne les tabous des beaux-parents. On trouvera (p. 202) une explication nouvelle de la crainte et du meurtre des jumeaux : l'un des deux incarnant probablement l'âme du mari, et cette incarnation devant causer la mort de celui-ci.

Les préoccupations de moraliste de M. Kidd ne l'ont pas conduit à une étude bien approfondie du système juridique et moral des Bantu. Celui-ci est pourtant bien typique, et un des plus intéressants qui soient pour l'étude du clan totémique et des formes primitives de la royauté. La sociologie perd à tout retard dans l'observation de ces peuples, des documents capitaux. Déjà au Natal, les sociétés se sont complètement décomposées, et le régime national est profondément altéré.

Les renseignements sur le clan totémique sont plus que brefs, et même ne figurent pas à l'index (p. 352, p. 84, p. 215). L'esprit simpliste de M. Kidd ne l'a pas ici bien servi quand il nous parle de « totémisme modifié », et le rattache purement et simplement au seul culte des ancêtres.

Sur le régime de la famille, la situation de la femme, la dot, et les règles d'hoirie, des faits assez abondants, mais peu classés : sur les droits civils et criminels (p. 353, sq.), quelques aperçus ; d'assez nombreuses réflexions sur les mœurs : tout cela constitue une vue sinon exacte, du moins très vivante de la moralité Bantu. On trouvera (p. 294) une collection de proverbes (p. 267, 289, sq.) ; des faits concernant l'intronisation du chef Swazi et l'histoire des grands rois de l'Afrique Méridionale au dernier siècle (p. 305) ; quelques faits, insuffisants, sur les coutumes et rites de la guerre.

Le livre de M. Kidd est donc très utile. Malheureusement il est presque inutilisable. Un immense défaut, qui n'est qu'un

artifice de littérature, lui enlève une grande partie de sa valeur scientifique : aucun fait n'est localisé, ni daté. Des descriptions personnelles, abondantes, curieuses, sont simplement annoncées dans des termes comme ceux-ci : « quand j'arrive dans un kraal..... » Nous sommes promenés, sans précision, de la rive Nord du Zambèze au Sud du Natal, et la plupart du temps c'est d'une espèce de Cafre abstrait qu'il s'agit. Quand il y a quelque indication, il nous est parlé simplement du *Gazaland*, des Zulu, des Basuto, c'est-à-dire de grandes nations dont les groupes étaient mal assimilés. Peut-être y aurait-il moyen de supposer, grâce à quelques indications, que les observations personnelles de M. Kidd portent surtout sur les Pondo, dont il donne d'abondantes photographies. Au cas d'une seconde édition de ce livre charmant par tant de côtés, M. Kidd serait bien aimable de songer aux pauvres sociologues.

Un certain manque d'exactitude dans l'esprit se fait sentir tout au long. Il est inutile de distinguer (p. 235) les Esquimaux des Grönlandais. Il y a précipitation : à considérer un mythe évidemment solaire, celui de « Estomac Rouge », comme une histoire de cannibalisme (p. 379 et p. 375, sq.) ; à parler de l'ancien abandon du cadavre aux hyènes (p. 245). Et une contradiction comme celle qui fait tantôt un magicien, tantôt une magicienne d'un *witch doctor* qu'on a photographié, est vraiment cruelle (p. 171, explication planche 39, face à la p. 156). M. M.

N. ANNANDALE *and* H. C. ROBINSON. — **Fasciculi Malayenses**. *Anthropology*. Part. I. University Press, Liverpool. Longmans, London, 1903, IV-180 p. in-4. — Part. II (a). Univ. Pr. Liverpool, London, Williams and Norgate. 116 p. in-4.

Ces fascicules que publie l'Université de Liverpool sont plutôt un recueil de travaux, de deux auteurs attachés en 1901-1902 à l'expédition Skeat. Un certain nombre d'entre eux sont purement anthropologiques, ou plus exactement, somatologiques.

Le plus important des mémoires qui nous intéressent est celui de M. Annandale intitulé : *Religion and Magic among the Malays of the Patani States* (I, p. 89-105, II (*a*) p. 21-58). En somme, il complète, par une enquête provisoire, pour les sociétés malaises du Nord de la Presqu'île, les résul

atteints par M. Skeat concernant les Malais des *Settlements*. Même il ne fait pas trop double emploi avec la *Malay Magic* de cet auteur (Cf. *Année sociologique*, IV, p. 169) car il porte plutôt sur les représentations religieuses que sur les rites auxquels ce dernier ouvrage est surtout consacré. Nous remarquons surtout (II, p. 24-34) une excellente dissertation sur le mot de *kramat*, son usage, ses sens, la notion qu'il exprime, et les pratiques qu'il commande. Les faits élucidés donnent entièrement raison au rapprochement que nous avions indiqué (*Année sociologique*, VII, p. 113) entre la notion de *kramat* et celle de *mana*, par ailleurs universelle dans les sociétés Malayo-Polynésiennes.

Le reste du travail de M. A. se compose en somme de trois parties : 1° une étude de la magie (II, p. 44 sq.), ou plus exactement de la médecine, — car il serait trop difficile de distinguer la magie de la religion en matière curative et M. A. se refuse à employer les critères de Frazer. Un certain nombre de charmes y sont très finement analysés en leurs notions fondamentales ; 2° une description du culte des esprits (II, p. 21 et suiv.) répartis eux-mêmes, assez justement en : revenants et ancêtres, esprits indépendants, esprits familiers ; 3° un aperçu sur la notion d'âme ou plutôt des âmes ; aperçu nécessairement court car ces représentations ne sont plus que fragmentaires (I, p. 93, sq.).

Les conclusions portent sur le caractère de la religion malaise primitive, et les rapports qu'elle soutient, en fait, dans les coutumes des États Patani, avec la religion actuelle, l'Islam, avec les religions autrefois influentes, l'Hindouisme et le Bouddhisme. Ici, M. A. quittant le terrain de l'observation, est un guide moins sûr et relativement peu informé ; de nombreuses traces d'hindouisme lui ont échappé.

Les mêmes États ont une population de pêcheurs, profondément séparée de la population agricole et ouvrière de l'intérieur et des ports, dont M. A. a fort bien fait de la séparer (I, p. 73 sq.) ces pêcheurs sont remarquablement détachés du sol. Malais ils présentent encore, quoique Mahométans, un cas de totémisme, très évolué, mais manifeste : il existe des cultes de poissons, et ces cultes sont observés par différentes familles. Le mythe totémique y a la forme assez normale de l'ancêtre sauvé par le poisson patronymique. La descendance est comptée, à la fois, en ligne masculine et en ligne utérine. Le mari réside le plus souvent chez la femme. Chez ces

pêcheurs, M. A. rencontre un culte des animaux-présages tout à fait semblable aux rites concernant les *Nyarong* à Bornéo (p. 79).

Dans ces États et au Nord, se trouve aussi une population mêlée de Malais et de Siamois, Mahométans les uns, Bouddhistes les autres. M. A. nous donne d'eux une iconographie consacrée surtout au folklore (voy. surtout les rites funéraires, II (*a*), p. 70 sq.). Nous signalerons comme particulièrement intéressantes certaines formes embryonnaires de la carte (p. 85).

MM. Robinson et Annandale ont collaboré enfin à une ethnographie des tribus Semang et Sakai de la presqu'île. On sait quel intérêt anthropologique présentent ces populations Negrito, l'intérêt des renseignements sociologiques, un peu rapidement pris, le cède naturellement à celui des documents de somatologie. Nous trouvons donc peu à glaner dans le *Survey* de nos auteurs. Il n'est précieux qu'au point de vue technologique et esthétique (voy. I, p. 15, p. 25, etc., une utile étude de quelques images stylisées). Les Semang ont plus ressenti l'influence des Malais que les Sakai; mais comme nos auteurs les connaissent mieux, ils nous signalent chez ceux de Grit, des clans exogames locaux (I, p. 22), et une curieuse « danse de la noix d'arec ».

Les multiples et divers travaux de MM. R. et A. se distinguent par une simplicité et une sobriété du meilleur aloi. On sent très bien qu'ils ne disent que ce qu'ils ont vu.

Néanmoins, nous devons regretter qu'ils ne soient pas partis sur le champ de leurs études mieux informés. Ainsi ils ne semblent pas faire une part suffisante aux influences chinoises, qui s'exercent certainement depuis le x[e] siècle, dans la presqu'île. La croyance en l'âme des ruines (*semangat*), est, de l'aveu même de M. A., surtout une croyance des ouvriers chinois et malais (I, p. 99), et pour nous, le *kuang* dont il est question à propos de l'âme, est évidemment le *kwen* chinois (p. 103). — D'autre part, d'un point de vue strictement sociologique, on trouverait de petites fautes : comme la traduction de *suku* par tribu, alors que Wilken a établi, d'une façon classique, l'identité du *suku* et du clan (I, p. 3). Quelques rapprochements ou interprétations pourront enfin paraître aventurées (II, p. 83) : la comparaison du groupe familial de huttes à Saï Kau avec la maison-village des Dayaks de Bornéo; l'explication simpliste (II, p. 67) de la lutte symbo-

lique, avant la circoncision entre les fils de ràja et les non ràja. M. M.

GODDARD (P.-E.). — **Life and Culture of the Hupa.** University of California Publications. American Arch. and. Ethnol., n° 1. Berkeley, University Press, 1903, 88 p. in-8°. — **Hupa Texts.** — *Ibidem*, n° 2. *Ibidem*, 1904, p. 89-378.

Les Hupa sont une tribu du nord de la Californie, voisine des Klamath dont M. Boas a dirigé l'enquête, des Wintun dont autrefois M. Curtin a recueilli les derniers mythes. Ils sont eux aussi en voie d'européanisation. Ces deux fascicules, que publie la nouvelle et déjà brillante section ethnographique de l'Université de Californie, viennent donc à temps, et d'autre part constituent des documents de première valeur, recueillis par un américaniste de profession, au cours de séjours prolongés dans cette tribu.

1° Le volume de *Texts* est surtout destiné à établir prochainement une grammaire, et un lexique de la langue, mais constitue néanmoins un recueil remarquable. Ce sont 1° des mythes : quatre sont des mythes de grands dieux. L'un surtout de ces dieux est notable : Yimantuwiñyai est le dieu-héros formateur plutôt que créateur, civilisateur plutôt que maître ; son culte (I, p. 74) le rattache aux grandes danses régulières, et aux cérémonies du saumon et de l'anguille. Les autres mythes proprement dits sont (XI et XII) ou étiologiques, ou purement rituels (VI-XI). Tous ces mythes, ainsi que ceux relatés par les formules religieuses ou magiques, ont un trait commun. Ils transportent dans un monde antérieur à celui-ci, ou plutôt antérieur aux Indiens et encore mal formé ; ce monde est peuplé par les Kixùnai (x = jota espagnole), qui sont des dieux ancêtres, souvent à forme animale (Vison et Coyote y jouent un assez grand rôle). Les Kixùnai vivent encore, en diverses régions de la rose des vents, au ciel, et dans le milieu de la terre, réduite en réalité à l'étroite vallée des Hupa. Ils y vivent, éternels, y pratiquant, en dehors de toute durée, les rites qu'ils ont fondés, et ne s'arrêtant, surtout dans leurs danses, que pour assister aux danses des Indiens (voy. surtout XXIII, p. 238, 240).

2° Le second groupe de textes est constitué (XV-XXX) par les formules des danses et des fêtes, de la « médecine publique ». Ces formules sont, en réalité, des mythes récités, et il ne

semble pas que les Hupa aient connu un autre genre de prière.

3° Viennent ensuite les formules de médecine privée (xxx-li) toutes plus ou moins magiques. Elles sont toutes du type que nous avons appelé formules d'origine. Elles relatent les faits et gestes du fondateur du rite, de l'inventeur ou du créateur de la « médecine ». Et leur genre d'efficacité (p. 93) provient soit de l'efficacité des mots eux-mêmes, soit de la façon dont ils sollicitent le Kixùnai fondateur à répéter son acte, soit du transport du magicien sur le lieu de l'action. M. G. fait (p. 88) des remarques vraiment profondes sur l'efficacité du mot.

Nous ne mentionnons ni les thèmes variés, ni les renseignements sociologiques contenus dans ces textes. Un bon index supplée à nos énumérations pour les premiers, et, pour les seconds, tout l'essentiel se trouve analysé dans le premier volume, dont il nous reste à indiquer le contenu.

II. Le premier volume est moins exclusivement consacré à la religion, bien que celle-ci y tienne, après la technologie, la plus grande part.

Sur la mythologie et la magie, M. G. se restreint naturellement à un résumé des textes qu'il édite. On trouvera cependant (I, 63, sq.) d'intéressants renseignements sur les magiciens, leurs différentes classes, leurs initiations, et les formes de leurs rites.

Le point le mieux traité est le tableau des danses et des fêtes religieuses des Hupa (p. 78, sq., cf. textes xvi-xxi). Le schéma de ces fêtes est normal : deux sont des fêtes prémitielle, du saumon et de l'anguille ; une est une fête agraire, plutôt prémitielle, du maïs; une est une fête de l'été. On ne comprend pas très bien pourquoi M. G. distingue de ces fêtes celles qu'il appelle simplement danses. L'une est la danse de la peau de daim blanc (albinos) dont la signification est obscure mais qui nous paraît à la fois (cf. p. 321, n.) une fête purificatoire, et une fête pour conclure la chasse aux daims, chasse dont on assure par ailleurs la réussite. La « danse d'hiver » celle du printemps, celle d'automne (danse sautée) sont évidemment destinées à la conjuration de la maladie-mort-gelée, c'est-à-dire de l'hiver.

Un certain nombre de rites privés, danses magiques, pratiques individuelles de dévotion, un assez grand nombre de tabous sont très bien décrits. Mais, seuls, les rites funéraires

(tabous du deuil importants) ont pu être analysés d'une façon approfondie (p. 69, sq.)

M. Goddard n'a pas vraiment mis en lumière la division de la tribu en deux groupes Nord-Sud, l'un ayant la médecine de l'anguille, l'autre celle du saumon, chacune étant spectatrice ou actrice, ou ayant son rôle spécial dans les cérémonies publiques. Mais ceux qui sont curieux de connaître des faits relatifs au rôle religieux des phratries et peut-être à des classifications, tout au moins partielles, des choses suivant les groupes humains, trouveront dans son livre des renseignements en abondance (p. 12, p. 54, p. 82, sq., p. 202, etc.).

Les informations sur les phénomènes juridiques sont plus fragmentaires. C'est ainsi que M. Goddard, un philosophe pourtant, néglige de nous donner une nomenclature de parenté. L'organisation semble être celle d'un clan local; les familles sont formées par des groupes d'agnats vivant dans l'indivision. Le village a un chef, qui est simplement l'homme le plus riche, d'ailleurs le plus pauvre en même temps, à cause de l'obligation où il est de faire des cadeaux.

Il existe une maison des hommes, *le xonta nikyao*, maison sacrée. Il n'y a cohabitation des sexes que dans la tente d'été.

Le régime du droit criminel est assez curieux (p. 59). On trouvera (p. 35) la mention de marque de propriétés.

Les Hupas ont un système de monnaie remarquable (p. 48, sq.) La monnaie est le mets des dieux.

Mais c'est au point de vue technologique que le livre de M. G. est à la fois complet et concis. D'admirables planches le complètent. L'étude de la maison est faite à propos de la technologie, mais abonde en renseignements sur la morphologie sociale (p. 15, sq.). Signalons un mythe remarquable du silex et de l'obsidienne.

Si les textes souvent obscurs avaient été un peu plus profondément commentés, nous croirions que ce dernier livre sur les Hupa serait, pour toujours, le meilleur possible.

M. M.

VOLD (K.). — **Naturdyrkelse (totemismus) i de gammelsemitiske Religioner.** — *Le culte de la nature [totémisme] dans les religions des anciens Sémites.* Kristiania, Steen, 1904, 224 p. in-8.

Cet ouvrage est un livre de vulgarisation. Avec beaucoup

de clarté et de précision, M. Vold énumère d'abord les caractères-types d'une société totémique : nom d'une espèce animale ou végétale, ou d'un objet naturel porté par tout un groupe social, exogamie, etc. Il insiste surtout sur la fonction religieuse du totem : celui-ci est adoré comme ancêtre du clan, vis-à-vis duquel il joue le rôle d'un père.

M. Vold ne croit pas, d'ailleurs, que le totémisme soit la source primitive de la religion, parce que, dit-il, au fond de cette croyance grossière, nous trouvons partout les traces d'une croyance plus élevée et plus pure ; le totémisme est une forme dans laquelle l'homme primitif cherche à se représenter la divinité. Pour notre auteur, les dieux sont antérieurs aux totems.

Passant à l'objet spécial du livre, M. Vold se demande si l'on peut postuler *a priori* l'existence du totémisme chez les Sémites. Il estime qu'on ne le peut pas, mais qu'on en doit chercher dans les textes les preuves *a posteriori*. Ceci dit, il se met à la recherche des totems sémitiques à travers les cultes des pierres, des eaux, des animaux, des arbres. Un chapitre spécial nous enseigne comment les Sémites concevaient les rapports entre les objets naturels (susceptibles de cultes totémiques), les dieux, et les hommes ; l'explication donnée est purement dialectique.

Les chapitres qui suivent (sur les sacrifices d'animaux et sur le matriarcat) ne renferment rien d'original ; ils se composent de citations empruntées à Robertson Smith, à Wellhausen ou à Nöldeke.

La conclusion est que nous ne trouvons chez les Sémites, à l'époque où nous les connaissons, ni totémisme, ni matriarcat, mais seulement des traces de ces institutions dans beaucoup de coutumes : les ancêtres des Sémites ont connu le totémisme.

Nous devons relever plusieurs inexactitudes : la tribu (*stamm*) est entièrement confondue avec le clan ; l'auteur se trouve amené à parler d'exogamie tribale et de totems tribaux ; il donne une importance exagérée au matriarcat (descendance maternelle) où il croit voir l'indice par excellence du totémisme ; par contre, il n'en donne pas assez aux interdictions alimentaires. HENRI BEUCHAT.

LORET (V.). — **Préface à la Faune momifiée de L. Lortet et C. Gaillard.** Lyon, Georg, 1905, XIV p. in-4°.

Cette préface est destinée à classer les motifs, rituels pour la plupart, qui ont présidé à la momification de grands nombres d'animaux dans l'ancienne Égypte. Les uns étaient enfermés dans des tombes humaines, c'étaient des animaux entiers ou des viandes qui servaient à l'alimentation du mort dans sa vie d'au-delà. Les autres étaient des animaux favoris destinés à l'accompagner. D'autres animaux enfin étaient ensevelis, momifiés, dans des cimetières spéciaux, souvent avec les animaux infimes qui leur servaient de nourriture, ceux-là étaient des animaux sacrés, des totems de clans. M. Loret, dans cette courte préface, ne prononce pas le nom de totem, mais il ne laisse pas de soutenir, même à ce propos, une théorie du totem égyptien vraiment trop parente de la théorie de Lang. M. M.

DAMES (M.-L.). — **The Baloch Race**. *Asiatic Society Monographs*, IV. London, Royal Asiatic Society., 1904, 92 p. in-8°.

Est surtout intéressant au point de vue de la forme prise par les clans, dans les grandes tribus Baloches. Un certain nombre d'entre eux conservent encore des noms d'animaux (p. 23), un nom végétal se trouve aussi, il n'est pas mentionné de culte attaché aux noms. Les deux appendices I et II contiennent des documents précieux pour l'histoire et la structure actuelle des tribus (grands clans locaux?), clans proprements dits, et familles (agnatiques) de cette grande division des nations iraniennes du Beluchistan.

M. M.

HILL TOUT (C.). — **Report on the Ethnology of the Siciatl of British Columbia**. etc. *Journ. of the Anthr. Inst. of Great Britain*, 1904, XXXIV. p. 20-92.

Les Siciatl sont une des tribus de souche Salish ; elle habite la côte, elle est grandement réduite, et fut fortement influencée par les Kwakiutl. Elle est actuellement convertie.

Elle est, comme toutes les tribus *maritimes* du Nord-Ouest, divisée en chefs, nobles et bas peuple, mais elle n'a pas de confréries. Les totems proprement dits n'y existent pas, même à titre de simples blasons (cf. p. 27). Si de nombreux faits de révélation par les animaux sont constatables, ils n'ont rien à faire avec les sculptures et titres qui sont trans-

missibles de père en fils, purement honorifiques (cf. pourtant l'expression *totem poles*, p. 29). Sur les rites d'initiation, surtout des filles, sur les rites funéraires, les renseignements sont sommaires, ils ne sont développés qu'en ce qui concerne la mythologie (p. 36, sq.), elle est du type salish ordinaire et assez bien conservée, malgré des emprunts peu nombreux (mythe solaire des Indiens de la Thompson River).

HILL TOUT (C.). — **Ethnological Report on the Stseelis and Skaulits Tribes**, etc. *Journ. of the Anthr. Inst.* 1904, xxxiv, p. 311-376.

Les Stseelis et Skaulits sont des tribus Halkomelem, c'est-à-dire de langage Halkomelem, lequel est lui-même un langage salish. Ce sont des Salish de l'intérieur, fort différents des Siciatl que nous venons d'étudier. L'organisation nobiliaire est un peu plus effacée, le régime du mariage varie grandement et la forme de l'achat disparaît presque. L'initiation de la jeune fille a aussi une grande importance; et les rites funéraires sont intéressants. Ce qui rapproche le plus ces Salish des autres tribus du Nord-Ouest, c'est l'importance à la fois sociale et religieuse attachée aux noms; c'est aussi la forme de leur acquisition par *potlatch*.

Mais ici, encore, la question du totémisme reste en suspens (p. 323, sq.) et la seule chose qui semble s'en rapprocher est ce que M. Hill Tout, tombant dans la faute que nous signalons plus loin, appelle le *suliaism*, l'acquisition d'une espèce animale comme esprit protecteur d'un individu, qu'il soit magicien ou quelque chose d'approchant. Cependant l'auteur vient à parler de totems familiaux.

Les rites semblent être des rites de confrérie, parfaitement comparables à ceux des Kwakiutl; leur rituel prémitiel est particulièrement développé; leur mythologie, dont M. H. T. édite de nombreux textes, ne se différencie pas des autres mythologies salish.

On trouvera dans cet article et dans le précédent d'intéressants renseignements, trop courts, sur la longue maison salish.

M. M.

MAASS. — **Ta-Kä-Kai-Kai Tabu.** — *Ein Beitrag zur vergleichenden Kentniss der Malaio-Polynesier. Zeitschrift für Ethnologie* (*Verhandlungen*), 1905, p. 153-162.

La formule, *ta-kä-käi-käi*, « il est défendu », désigne chez les indigènes de Mentawei des tabous d'ordre divers. L'auteur, partant de là, passe en revue les expressions synonymes employées par les Malais et les Malayo-Polynésiens et esquisse leur système religieux. H. H.

MAIRE (Capitaine). — **Étude sur la race Man du Haut Tonkin.** — Extrait des *Annales de l'Institut colonial de Marseille*, 12e année, 2e série, 2e vol. Marseille. Institut colonial, 1904, 231 p. in-8°.

Les Mans sont des montagnards, venus du sud de la Chine. qui habitent, par groupes dispersés depuis une époque inconnue, les montagnes du Haut-Tonkin. Ils vivent côte à côte avec les Thos qui occupent le fond des vallées et le pied des chaînes, mais sans se confondre avec eux. D'autres Mans se trouvent au Yunnan et dans l'île de Haï-nan. Le capitaine Maire a résidé chez les Mans, il connaît leur langue. Il joint à ses observations personnelles d'autres renseignements et documents de provenances diverses. Ce livre qui fait beaucoup d'honneur à un officier, mal préparé pour cette tâche, mal outillé, mal secondé, nous laisse entrevoir ce que l'étude des Mans promet à des observateurs dont la curiosité sera bien dirigée.

Nous avons plusieurs exemplaires du mythe d'origine des Mans. Ils se croient descendus d'un chien céleste et de la fille d'un empereur chinois *Ban-co*, qui a lui-même avec le chien une relation mystérieuse. Dans une des versions, le mythe se rattache à la création du monde. Le chien mythique est couché sur le grand sceau d'une des tribus dont le capitaine Maire s'est procuré un exemplaire. Enfin, si l'on en croit les anecdotes, l'usage de la viande de chien est interdit au Man, et la violation de ce tabou est punie par des sanctions fatales. Si comme le veut l'auteur, nous sommes encore en présence d'un cas de totémisme, c'est un cas réduit à sa plus simple expression.

Le chien gendre de *Ban-co* a eu douze fils et filles. Mais les douze familles qui en sont issues ne correspondent pas apparemment aux divisions actuelles des Mans. Ils se divisent en deux grandes familles, *Man-loc* et *Man-Tien*, qui se distinguent par le costume et forment des agglomérations séparées. Ces deux familles selon le capitaine Maire, se divisent en 21 sous-groupes, dont 17 sont rattachés à la famille Man-loc et 4 à la

famille Man-Tien. Ces groupes paraissent être surtout territoriaux. Entre les deux familles il n'y a pas d'intermariage, bien que le groupe de Man-Monne rattache son origine à des mariages de Mans-loc avec de Mans-Tien. Il semble, au contraire, que l'intermariage entre les différents groupes rattachés à une même famille est régulier. Les enfants appartiennent au groupe du père (p. 47). Mais ici les renseignements qui nous sont donnés sont des plus vagues.

L'auteur nous définit la religion des Mans comme une adaptation du taoisme chinois. J'ai entre les mains une peinture religieuse du Man-loc qui représente des personnages bouddhiques. Le capitaine Maire décrit avec assez de minutie l'appareil du culte, les rites funéraires, etc.

Les faits que nous venons de signaler ne résument que la moitié du livre, qui est une étude générale d'ethnographie. Cette étude est peu précise, sauf en ce qui concerne le costume. On aimerait à être mieux renseigné sur la répartition des groupes de Mans, leurs rapports entre eux, leurs ressemblances ethniques et technologiques avec les populations indonésiennes et mongoles. Pénétrés comme ils sont de civilisation chinoise, il n'est pas indifférent qu'ils habitent des maisons sur pilotis comme les Indonésiens et que leurs broderies rappellent étrangement celles des Khàs de l'Annam.

H. H.

E. RUELLE. — **Notes ethnographiques et sociologiques sur quelques populations noires du 2e territoire militaire de l'Afrique occidentale française.** *Anthropologie*, 1904, p. 657-703.

Ces notes sont des réponses au questionnaire dressé par la Société d'Anthropologie. Mais il faut se garder de prendre les réponses à la lettre. Elles sont fort sommaires, sauf sur quelques points: pour les Lobis, rites funéraires, désacralisation des maisons, fêtes à masques ; pour les Mossis, les rapports de la représentation des âmes avec celle des esprits de la brousse (*Kinkiriga*, pl. *Kinkirsi*), qui se réincarnent dans les nouveau-nés, sont bien décrits. H. H.

C. H. TOY. — **Recent Discussions on Totemism.** *Journal of the American Oriental Society*, t. XXV, 1904, p. 146-162. (Simple résumé critique).

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — **Les dieux celtiques à forme d'animaux**. *Revue celtique*. 1905. p. 193-199. (Taureau, sanglier, ours.)

E. AMÉLINEAU. — **Rôle des serpents dans les croyances religieuses de l'Égypte**. *Revue de l'histoire des Religions*, 1905. I, p. 335-360 (totémisme).

A. FLINDERS PETRIE. — **Animal worship in Egypt**. *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, 1904, vol. XXVI, part. 3, p. 113-114. Noms de dieux à forme animale écrits au pluriel, indiquant un culte de l'espèce.

T.-C. HODSON. — **Manipur and its Tribes**. *Journal of the Society of Arts*, 1905, vol. LIII, p. 545. (Division de la société : tribus, formation peu distincte de la tribu chez les Nagas, clans exogamiques avec tabous totémiques; vie en commun des hommes non mariés: tabous et rites divers).

P. ROUX. — **Note ethnographique sur les peuplades du Haut-Tonkin** (IVe territoire militaire). *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1905, p. 155-166.

NELSON ANNANDALE. — **The peoples of the Malay peninsula**. *The Scottish Geographical Magazine*. Vol. XX. 1904, p. 337-348.

R. MARTIN. — **Die Inlandstamme der Malaiischen Halbinsel**. Jena. Fischer, 1905.

W. BOGORAS. — **Idées religieuses des Tchouktchis**. *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1904, p. 341-354.

GARMIJN. — **Ethnographie congolaise; les Balubas du Haut-Kassai**. *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, 1905, n° 2.

M. SCHÖLLER. — **Mittheilungen über meine Reise nach Æquatorial Ostafrika und Uganda**. Berlin, 1901-1904.

C. DELMÉ RATCLIFFE. — **Survey and Studies in Uganda**. *The Geographical Journal*, including the proceedings of the Royal Geographical Society. Vol. XXVI, 1905, n° 5, p. 481-496 et n° 6, p. 616-631. (Masai du nord de l'Uganda. Tradition analogue à celle du passage de la mer Rouge chez les Magungo.)

L.-H. JOHNSTON. — **The Uganda Protectorate**, 2e édition. Londres, Hutchinson and Co.

A.-ST.-H. GIBBONS. — **Africa. Marotse Land**, Londres, J. Lane, 1904.

J.-C. BARTHOLOMEW. — **The Uganda Protectorate**. *Its physical*

Geography, its Anthropology, Languages and History. Londres, Hutchinson and C°, 1904.

D. BLACKBURN et N.-W. THOMAS. — **Animal superstitions among the Zulus, Basutos, Griquas, and Magatese and the Caffirs of Natal.** *Man*, 1904, n° 115.

T.-T. MATTHEWS. — **Thirty Years in Madagascar.** Londres, The Religious Tracts Society, 1904.

F. BAUER. — **Die deutsche Niger, Benue, Tsadsee Expedition,** 1902-1903. Berlin, G. Reimer, 1904, VIII, — 182 p. in-8°.

H.-D. HUTTER. — **Völkerbilder aus Kamerun.** *Globus*, t. LXXXVII, 1905, p. 234 sq., p. 301 sq., p. 365, sq., (renseignements intéressant surtout les religions des Fan, des nègres de l'Adamaua, et les morales Ussugu et Fulbe).

C. SPIESZ. — **Religionsbegriffe der Evheer.** *Afrikanische Studien*, VI.

J.-B. ROCHE. — **Au pays des Pahouins.** Pàris, Lavauzelle, 1904, 196 p. in-16. (Simple journal de route, renseignements épars et sommaires sur les Fan, p. 33 ; p. 72, 73, etc.)

S.-L. CUMMINS. — **Sub Tribes of the Bahr-el-Ghazal Dinkas.** *Journ. Anthr. Inst. Gr. Brit.*, 1904, XXXIV, p. 149-167 (sommaire mais précieux, surtout en ce qui concerne la magie).

S. BAGGE. — **The Circumcision ceremony among the Naivasha Masai.** *Journ. Anthr. Inst. Gr. Brit.*, 1904, XXXIV, p. 167 sq.

K. SAPPER. — **Religiöse Geäuche und Anschauungen der Kekchi-Indianer.** *Archiv für Religionswissenschaft*, 1904, VII, p. 453-470.

W.-S. BARCLAY. — **The Land of Magellanes,** *with some account of the Ona and other Indians. Geographical Journal*, 1904, p. 62-79.

BURT. — **Notes on a Journey through British North Borneo.** *The Scottish Geographical Magazine.* June 1905.

P.-J. MEIER. — **Kreuz und Querzüge in Baining.** (**Neu Pommern**) *Monatshefte z. Ehren. U. L. Frau U. hlst. H. Jesu.*, 1904. XXI, n° 4, p. 151-161 ; p. 199-204.

R.-H. MATTHEWS. — **Die Mültjerra Initiationszeremonie.** *Mittheilungen der anthropologischen Gesellschaft in Wien*, vol. XXXIV, 1904, p. 77-84 (important).

P.-R. JOLY. — **Notes sur les Nouvelles-Hébrides.** *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1904, p. 356-370.

B. — *Religions nationales.*

Par M. Hubert

LAGRANGE (M.-J.). — **Études sur les religions sémitiques**, 2e édition revue et augmentée. Paris, Lecoffre, 1905, xiv-527 p. in-8°.

Ces *Études* sont des *Études bibliques*, c'est-à-dire que, derrière les religions sémitiques, l'auteur ne cesse jamais d'apercevoir la Bible et la religion d'Israël. Ce sont des recherches sur les *paganismes* sémitiques, à l'effet d'éclairer la Bible, et sur quelques phénomènes qui se sont produits concurremment chez les Hébreux et leurs cousins. Cette observation n'est pas pour diminuer la valeur de l'ouvrage (l'auteur était maître de choisir son point de vue) mais pour empêcher qu'on ne lui demande plus qu'il ne promet. On y trouve, après quelques généralités sur les Sémites, des chapitres sur les dieux et les déesses, la sainteté et l'impureté, les choses sacrées, eaux sacrées, arbres sacrés, enceintes sacrées, pierres sacrées, les personnes consacrées, le sacrifice, les temps sacrés, les morts, enfin les mythes, babyloniens et phéniciens (les mythes de la Bible sont laissés de côté), puis un recueil d'inscriptions. Si fragmentaire que soit cette série d'études, le P. Lagrange n'a pas renoncé à toute prétention de nous renseigner sur le système religieux des Sémites. A sa façon d'analyser et de grouper les caractères communs de leurs diverses religions, on s'aperçoit qu'il essaie parfois de reconstituer les grandes lignes d'une religion commune, originelle. On est donc en droit de s'étonner de ce que l'exposé de ce système ne comporte pas, entre autres choses, un chapitre sur la prière. Cette lacune n'est pas accidentelle. Le P. Lagrange, en effet, réduit le culte au sacrifice ; la prière est éclipsée pour lui par l'importance des rites sacrificiels ; ce n'est pas faute pourtant que les littératures sémitiques assyrienne et hébraïque nous aient laissés à court de prières; mais c'est probablement parce que la prière, comme phénomène religieux, n'a pas encore été l'objet, comme le sacrifice, d'études systématiques.

Le P. Lagrange, qui a beaucoup lu, connaît, au moins de seconde main, les nouvelles études d'histoire religieuse. Il en désapprouve l'esprit et en déplore les conclusions. Mais il consent à leur demander quelques oripeaux qui rajeunissent

la vieille histoire. « Faisons de l'anthropologie », dit-il avec résignation, dans une introduction où il expose sa méthode de juste milieu. Cette introduction est un peu faible.

C'est probablement à l'influence de Robertson Smith qu'est due la grande place que semble tenir l'idée de sacré dans les préoccupations du P. Lagrange. A lire sa table des matières, on penserait qu'il veut nous présenter le système religieux comme un ensemble de choses sacrées, partant investies à des titres divers d'une même qualité. Mais, s'il y a concession, elle est plus apparente que réelle ; car le P. Lagrange se garde bien de faire de ce caractère sacré des choses religieuses un caractère dominant et explicatif. Il commence par contester la relation établie par Robertson Smith entre les notions de pur et d'impur. Il n'est malheureusement pas très bon dialecticien. Il se donne beaucoup de peine pour nous apprendre, ce dont personne ne doute, que ces deux notions sont opposées. Mais il ne peut pas admettre que des notions antithétiques se rencontrent dans une synthèse. Il finit même par se demander laquelle des deux notions est antérieure à l'autre. Il conclut naturellement pour celle de sainteté, c'est-à-dire de pureté.

La notion des dieux, dans le système du P. Lagrange, n'est pas dominée par la notion de sacré, mais la notion de sacré par celle des dieux. Le sacré ou la sainteté est ce qui se rapporte aux dieux. Quant à l'idée des dieux, elle paraît être, pour le P. Lagrange, plus claire que toute définition. Il n'hésite pas un instant à la croire primitive. S'il fait sa part à l'anthropologie, il ne la fait pas à l'animisme, qui fait sortir les dieux de la concurrence des esprits. Mieux encore, il donne à la personnalité des dieux une indépendance et une consistance qu'elle est loin d'avoir, au moins chez les Sémites de l'Ouest, à l'époque où nous les connaissons. Les appellatifs communs des dieux, El, Baal, Milk, Ashérah, Astarté, désignent pour lui, partout où ils se rencontrent, une seule et même personnalité divine, adorée indistinctement par tous les Sémites. Le P. Lagrange est un vrai réaliste. Il arrive à donner une individualité au fugitif Molok (Milk), qu'il assimile ingénieusement, mais sans beaucoup de preuves, au babylonien Nergal, et à l'indistincte Ashérah, jusqu'à présent confondue avec les piliers sacrés du même nom, dont il fait un dédoublement féminin de Ashshour.

La même préoccupation de relever les origines de la religion, ravalées par l'anthropologie irrespectueuse, se retrouve

dans les chapitres relatifs au sacerdoce et au sacrifice. Le prêtre n'est pas à l'origine un sorcier, mais le sorcier est un prêtre dégénéré. Dans le chapitre sur le sacrifice, le P. Lagrange, après avoir rejeté l'idée du sacrifice-nourriture et celle du sacrifice totémique, transpose les conclusions de notre *Essai sur le sacrifice* et définit le sacrifice comme un acte de soumission et de renoncement par lequel l'homme reconnaît le droit supérieur de la divinité sur les choses dont il lui abandonne une part.

Le P. Lagrange a ajouté à sa deuxième édition un chapitre sur les fêtes, temps sacrés, où il les considère comme un prélèvement, une offrande prise sur le temps, une part réservée à la divinité, à l'effet d'assurer aux hommes la jouissance du reste. Dans ce chapitre, il a largement profité des travaux de l'École anthropologique sur les fêtes agraires. On y trouve entre autres conjectures ingénieuses une interprétation des Adonies qui vaut la peine d'être relevée; ce serait une expiation célébrée par les femmes pour le travail des hommes.

Mais l'esprit de juste milieu qui guide le P. Lagrange dans ses emprunts aux méthodes d'interprétation nouvelles et dans ses tentatives personnelles, n'est pas un guide sûr. Le P. Lagrange, qui défend aux anthropologues de se faire, avec les moyens dont ils disposent, une idée de la psychologie des primitifs, n'éprouve aucun scrupule à prêter à ceux-ci ses propres raisonnements. A ceux qui auraient besoin d'être édifiés sur la valeur qu'ont en pareille matière les jugements psychologiques improvisés, nous recommandons le début du chapitre sur le culte des pierres, où notre auteur s'étonne qu'elles aient pu être objet d'adoration. Il y a d'autres arguments que le P. Lagrange devrait s'interdire. Il ne veut pas entendre parler de totémisme en pays sémitique parce que « M. Maspero a pu parler du culte des animaux en Égypte sans s'arrêter à cette explication ». Il n'y a pas d'*auteurs graves* dans nos études. Ce ne sont pas là de vaines chicanes. Nous rendons pleine justice à la science et au labeur du P. Lagrange. Mais il était mal armé pour entreprendre le livre qu'il nous soumet. On ne fait pas, comme il le dit, de l'anthropologie sans préparation. On ne fait pas davantage de l'histoire religieuse du premier coup. D'ailleurs pour faire un livre aussi gros, il faudrait au moins savoir écrire. Le P. Lagrange, à cet égard, a tant à apprendre qu'il faut se garder, pour être juste avec lui, de prendre ses phrases à la

lettre. Quand il nous dit, pàr exemple (p. 303) que la mort et l'ascension d'Adonis sont étroitement liées au culte funèbre, nous ne sommes pas sûr qu'il ne veut pas simplement dire que son culte comporte des rites funéraires.

H. H.

WINTERNITZ (M.). — **Geschichte der Indischen Litteratur.** (*Die Litteraturen des Ostens.* IX, I. Halbband). Leipzig Amelangs, 1905, 258 p. in-8°.

Tout ce premier volume de l'« Histoire de la littérature Hindoue » que publie M. W. est consacrée à l'étude exclusive des textes religieux de l'époque védique, ou, plus exactement, de l'époque prébouddhiste. L'exposé est un modèle de clarté, de sobriété, d'exactitude, de santé scientifiques. Comment se constitue une littérature religieuse, de quelles pièces se forme le système le plus complet qui existe au monde, d'exposition littéraire d'un immense système religieux; comment ces pièces s'agencent; comment ces éléments religieux arrivent progressivement à la conscience et à fructifier indéfiniment grâce à la littérature, dans le dogme et dans la mystique (voy. surtout p. 220, sq.); voilà ce que seuls jusqu'ici les indianistes pouvaient étudier et ce que maintenant, grâce à M. W. les non spécialistes pourront comprendre, sinon complètement analyser.

Ajoutons que, pour l'histoire de la littérature religieuse dans l'Inde, en l'absence de toutes dates authentiques, il n'est possible que de faire des hypothèses fondées sur l'ordre logique de la succession des faits sociaux consignés par les textes. Ajoutons que M. W. sait et fait comprendre que dans les questions d'âge respectif des différentes couches de la littérature védique, il n'y a d'autres critères que les critères sociologiques (linguistiques, technologiques, ritualistiques, — voy. surtout p. 171). Et l'on se rendra compte de l'intérêt que son livre présente pour le sociologue. Car l'histoire de cette littérature religieuse, n'est possible, en somme, que par l'histoire du système religieux.

M. M.

DUSSAUD (R.). — **Notes de mythologie syrienne.** III-X, Paris, Leroux, 1995, p. 67-189.

M. Dussaud nous donne un second fascicule de notes de

mythologie syrienne, qui ont paru dans la *Revue archéologique* et dont nous avons déjà signalé quelques-unes. Il fait bien de les réunir, car elles ont une certaine unité. La meilleure partie de ces pages est consacrée au dieu d'Hiérapolis-Bambykè, Hadad, et à sa famille divine, Atargatis, Simios et Simia. Le culte de cette famille d'origine mésopotamienne s'était, en passant par Hiérapolis, fort généralement répandu en Syrie à l'époque hellénistique. Il s'était implanté à Héliopolis, à Baetocaecé, à Ascalon, etc. M. Dussaud a plusieurs fois étudié Hadad sous les traits du Jupiter Héliopolitain. Il nous montre par les monnaies comment s'imposait le type d'Atargatis. Il n'est pas probable qu'il y ait eu seulement implantation du culte de ces divinités, là où on les trouve récemment établies; mais il y eut peut-être aussi déguisement des dieux antérieurs, phénomène analogue à celui qui se produisit dans l'hellénisation des dieux syriens. Il en est de même pour la présence en Syrie, soit à Palmyre, soit à Ascalon, du nom du Bel babylonien.

L'œuvre de M. Dussaud est surtout critique. On devra à sa minutie de trouver dans la religion syrienne le champ libre pour des études plus systématiques. Nous signalons comme un petit chef-d'œuvre d'étude critique les pages que M. Dussaud consacre à Philon de Byblos; nous pensons qu'il y fait définitivement justice de l'hypothèse d'un original phénicien; le livre de Philon de Byblos est un roman mythologique, farci d'éléments grecs. H. H.

MAURER. (FR.) — **Völkerkunde, Bibel und Christenthum.** Leipzig, A. Deichert, 1905, VII-254 p. in-8°.

Ce petit livre est à la fois un index méthodique choisi de l'Ancien Testament et un manuel des institutions bibliques. Les références s'étagent, en manchettes, dans les marges. Elles sont reliées par un texte courant, qui est concis et clair. Dans ce texte, l'auteur indique sommairement les résultats des études comparatives, dont les institutions en question ont été l'objet, depuis qu'Israël n'est plus considéré comme unique entre les nations. M. Maurer n'a pas d'ailleurs la prétention d'être complet. Mais il met fort convenablement le peuple d'Israël à sa place dans la famille sémitique et dans le monde de l'Asie antérieure; il indique les liens multiples qui unissent sa civilisation à celles de la Mésopotamie et de

l'Égypte ; il rapproche ses institutions de celles que les demi-civilisés offrent à l'observation des ethnographes ; il justifie ses rapprochements par des exemples ; il parle volontiers de tabou, de totémisme, de culte des ancêtres. Malheureusement, la *Völkerkunde* n'a pas encore pourvu ceux qui y cherchent la lumière d'une classification définitive et logique des faits sociaux. M. Maurer a divisé son livre en trois parties : I. La famille ; II. La vie politique ; III. La vie intellectuelle. La première partie est assez composite. Elle se divise en trois chapitres. Sous le titre, die *Lebensführung*, on nous décrit la vie économique, la vie corporelle et enfin la composition et les relations internes du groupe familial. Vient ensuite la religion, sans doute parce que les traditions les plus anciennes nous font connaître un groupe religieux réduit à la famille ; mais nous la connaissons surtout et on nous la présente en somme sous sa forme nationale. Suivent quelques courts paragraphes sur le totémisme, le culte des ancêtres, le caractère sacré des tombeaux, de certains arbres, les faits de fétichisme, la magie et le calendrier. Sous la rubrique « Culte des ancêtres », se confondent des faits relatifs à la constitution du groupe religieux familial et aux relations des vivants avec les morts. Le troisième chapitre est consacré au droit, droit de famille sans doute, d'abord, puis droit pénal et droit public. Ce chapitre est suivi de longues comparaisons entre le droit du Pentateuque et le code de Hammurabi, d'une part, entre le Décalogue et ses équivalents, d'autre part : ces comparaisons sont présentées en tableaux synoptiques, dont les rapprochements ne s'expliquent pas toujours. Les chants religieux, les psaumes et les mythes figurent sous la rubrique « Vie intellectuelle ». L'auteur, qui est fort au courant, donne lui aussi dans la mythologie astrale, à la suite de M. Stucken ; les histoires des patriarches et des héros deviennent pour lui des mythes de planètes et de constellations. Les mythes sont divisés en mythes astraux, mythes de rédemption (sacrifices humains, enfants abandonnés, origine de la circoncision, etc.), mythes de héros civilisateurs, mythes locaux, mythes cosmogoniques. On voit que la classification n'en est pas faite d'après un seul principe.

Le livre est, malgré tout, d'un usage assez commode et serait d'un prix inestimable si l'auteur avait rangé, derrière ses références à la Bible, les références nécessaires au Talmud ou tout au moins à la Mischna. Faire l'histoire des institutions

du peuple d'Israël en faisant abstraction du commentaire légal de la loi, qui, en somme, a enregistré une bonne part de la coutume ancienne, nous paraît peu scientifique.

H. H.

TODD (J.-C.). — **Politics and Religion in Ancient Israel** *An Introduction to the study of the Old Testament.* Londres, Macmillan, 1904, XVIII-334 p. in-8°.

Le but principal de cet ouvrage est de montrer le rapport étroit qui existe entre le développement politique du peuple d'Israël et son développement religieux. En fait, c'est un résumé clair et populaire de l'histoire des Juifs. M. Todd part du moment où ils menaient encore dans le désert une vie nomade et cherche à établir ce que pouvait être à cette époque leur religion. Il insiste sur son caractère national ; elle est essentiellement le lien qui unit. Elle constitue même, à proprement parler, l'unité des différentes tribus. Puis, il suit pas à pas, à travers les péripéties de leur histoire, l'évolution politique des Israélites et s'efforce de montrer qu'à chacune des transformations sociales, passage de la vie nomade à la vie sédentaire, établissement de la royauté, schisme entre Israël et Juda, etc., etc., correspond une transformation religieuse.

Les idées exprimées par M. Todd ne sont pas toujours très nouvelles et, malheureusement, celles qui le sont davantage sont assez légèrement étayées. Pourquoi considère-t-il l'ensemble littéraire qui forme l'Ancien Testament comme « l'épopée de la prise de Jérusalem » ? C'est trop sacrifier les faits à son plan et méconnaître le caractère composite de la littérature hébraïque. Sur quoi s'appuie-t-il pour décider ce qui est primitif dans la vie religieuse et sociale du peuple? Il faudrait au livre de M. Todd une base critique plus solide.

PH. DE FÉLICE.

PASCAL (C.). — **Dei e Diavoli.** *Saggi sul paganesimo morente,* Firenze, Le Monnier, 1904, 182 p. in-8°.

L'auteur nous présente d'abord un tableau de la religion à Rome, à la fin de la république. L'apport de nombreux éléments étrangers, le goût de la philosophie, les tendances

monothéistes et panthéistiques, les interprétations critiques des mythes par l'évhémérisme, le naturalisme, aussi bien que les plaisanteries de la comédie avaient fortement ébranlé les croyances. Seule, toute une école résistait, voyant dans la religion un instrument nécessaire de gouvernement. Les chrétiens vont combattre les interprétations philosophiques et critiques ; s'appuyant sur la notion d'êtres intermédiaires entre Dieu et l'homme, ils assimileront les dieux aux *daimones*, puis aux diables. Les oracles, conjurés au nom du Christ, seront forcés de lui rendre hommage. Alors commencera la guerre aux temples et aux idoles ; les anciens dieux seront rejetés dans les superstitions populaires et les cultes magiques et diaboliques, lorsque le christianisme aura le pouvoir.

Deux articles complètent cette étude, décrivant l'empire romain à la fin du VIe siècle et au commencement du Ve, montrant la haine des chrétiens contre Rome, leur fanatisme à l'assaut des derniers remparts du paganisme, les édits ordonnant de renverser les temples et les images. Lorsque les Goths entrèrent dans Rome conquise, il ne trouvèrent plus rien à détruire.

Ce petit livre est intéressant ; mais ce ne sont que de bien sommaires esquisses.

R. CHAILLIÉ.

CALLEGARI (G.-V.). — **Il druidismo nell' antica Gallia.** Padova, Verona, Fratelli Drucker, 1904, 113 p. in-8°.

Petit ouvrage de compilation : on y trouve jointes au texte des auteurs grecs et latins un assez grand nombre de citations modernes.

La critique n'est pas toujours très serrée. Beaucoup de problèmes qu'on peut dès aujourd'hui se poser ne sont même pas effleurés, par exemple en ce qui concerne le ou les centres où se développa le druidisme.

R. C.

HALÉVY (J.). — **Les prétendus emprunts cosmogoniques dans la Bible**. *Revue sémitique*, 1904, p. 216-228, 313-324.

M. Halévy a beau jeu à contester l'exactitude de ces emprunts bibliques à la religion et à la science mésopotamienne, car ses adversaires s'expriment fort mal sur la façon

dont il les entendent ; mais il ne niera pas que nous ne trouvions, en Palestine et en Mésopotamie, des représentations cosmogoniques et, tout particulièrement, des représentations numériques analogues. Nous dirons que ces représentations leur étaient communes puisqu'il s'agit de pays qui ont été, comme on le sait, unis par d'étroites relations et qui faisaient en somme partie du même monde. Il est intéressant de noter que M. Halévy arrive à penser que le nombre sept est chez les Sémites, comme en Amérique, ce qu'il ignore d'ailleurs, un total de points cardinaux ; mais il ne le démontre pas.

H. H.

HENRY (V.). — **Le Parsisme**. Paris, Dujarric, 1905, xvii-303 p. in-8°.

Ce petit livre est sans prétention à l'originalité. Il n'en est pas moins très utile en ce sens que, extrêmement clair, fait à même les sources, il résume bien les documents avestiques et les résultats des recherches de Darmesteter sur l'Avesta. Nous ne reprocherons pas à M. Henry la négligence où il tient d'autres travaux, ceux de Geldner, et de Mills en particulier, ni la rapidité avec laquelle il tranche la grave question de rapports entre le mazdéisme et le judaïsme (p. 28, p. 283). Ce n'est pas ici le lieu. Nous ne lui reprocherons pas non plus le titre qu'il a choisi, quoique le parsisme proprement dit, c'est-à-dire le mazdéisme d'après les Sassanides, ne soit le sujet que d'un chapitre extrêmement court (xii).

Nous préférons signaler l'heureuse distribution du livre, et l'attention donnée au rituel avestique, rituel du Haoma et du feu, tableau des fêtes, analyse générale des types de rites ; au « code funéraire » (ix), où tous les rites proprement funéraires sont l'objet d'une lucide exposition. Seul parmi les chapitres du rituel, celui consacré à la magie et à la médecine nous paraît mal proportionné et quant à nous nous ne pouvons considérer comme magique la purification par le gomèz (p. 139).

Sur la mythologie mazdéenne, ses rapports avec la mythologie indo-iranienne primitive, le caractère secondaire du dualisme (p. 66), les aperçus sont souvent des plus ingénieux. M. H. s'est souvent préoccupé de marquer non seulement les mythes semblables mais encore les positions homologues, les rapports semblables des mythes dans les cycles de l'Inde et de

la Perse, et les notes dont il parsème son livre ne sont pas d'un mince intérêt.

Le seul inconvénient que ce court manuel présentera à l'usage sera précisément son extrême netteté : des affirmations comme celle que le concept primitif des Eaux, dans la religion Iranienne, était celui de l'eau pure (p. 48, sq.) sont trop absolues, et exposeront les non spécialistes à se tromper. Des hypothèses sans preuves, énoncées comme celle suivant laquelle le rite de la construction de l'autel brahmanique serait un effet en retour du culte du feu Éranien n'ont pas place dans un livre destiné à un grand public. Et c'est, probablement, entraîné par ce besoin de frapper l'esprit que M. Henry parle souvent de l'Avesta comme étant exclusivement un recueil de prières (p. 64, etc.), ce qu'il sait, mieux que nous, être inexact. M. M.

R. DUSSAUD. — **Questions mycéniennes.** *Revue de l'Histoire des Religions*, 1905, I, p. 24-62. (Étude critique sur les monuments de la religion crétoise et mycénienne ; similitude du culte divin et du culte des morts ; gestes rituels.)

E.-A. GARDNER. — **Mythology and Religion** (Chap. v de *A Companion to Greek Studies*, edited by L. Whibley). Londres, C. H. Clay, 1905, XXX, 672 p. in-8°.

G.-H. SKIPWITH. — **The origines of the religion of Israel.** *Jewish Quarterly Review*, oct. 1904, p. 57-64.

J. WALTHER SCHIEFER. — **Die religiösen und ethischen Anschauungen des vierten Esrabuches im Zusammenhang dargestellt.** Leipzig, Dörffling u. Franke, 1904.

H. OLDENBERG. — **Die Erforschung der altindischen Religionen,** *im Gesamtzusammenhang der Religionswissenschaft. Deutsche Rundschau*, Nov. 1904, p. 248-261.

E. STEINDORFF. — **The Religion of the Early Egyptians.** London, Putnam, 1904.

L. DE MILLOUÉ. — **Le Brahmanisme.** Paris, Dujarric, 1905, 237 p. in-16. (Ouvrage de vulgarisation, non sans fautes).

G.-E. ALBRECHT. — **The religious life of modern Japan.** *Bibl. Sacra*, janv. 1905 ; p. 1-37.

J. DELAPORTE. — **La religion japonaise**, ses origines, son culte, sa morale, son avenir. *Etudes franciscaines*, mai 1904 ; p. 457-471.

M. REVON. — **Le Shinntoïsme.** *Revue de l'Histoire des Religions*, 1904, II, p. 149-199 ; p. 319-359 ; 1905, I, p. 376-392.

J. MOFFAT. — **Zoroastrianism and primitive christianity.** *Hibbert Journal*, janv. 1904, p. 347-359.

C. — *Religions universalistes*

Par MM. HERTZ ET HUBERT

K. LUEBECK. — **Adoniskult und Christentum auf Malta.** Fulda, Fuldaer Aktiendruckerei, 137 p. in-8°.

C'est un pamphlet, qui paraît avec un *imprimatur*. Il est un peu gros. Peut-être l'auteur a-t-il enflé la voix pour accroître la portée de sa critique. Au fait, il s'agit peut-être plus de méthode que de résultats particuliers. L'objet de ce gros pamphlet est une petite brochure de M. R. Wünsch, dont nous avons rendu compte (*Année sociologique*, t. VI, p. 296 sqq.). Un écrivain arabe, Al Hasan al Bùrînî, raconte, d'après un témoin oculaire des dernières années du XVIe siècle, une fête qui se célébrait au printemps, dans l'île de Malte. M. Wünsch essayait de montrer que cette fête chrétienne, fête de saint Jean, était une survivance des Adonies, croisée avec des souvenirs des Anthestéries athéniennes. C'est un exemple typique de ce que l'ingénieuse école d'Usener apporte aux études religieuses. Nous avons élevé quelques objections contre les conclusions de cette brochure pour des raisons qui ne sont pas celles de M. Lübeck. Celui-ci est évidemment fort choqué de voir rechercher dans le passé païen l'origine de rites chrétiens. D'autre part, les échafaudages de M. Wünsch sont bien fragiles. L'auteur arabe ne nous dit pas que la fête soit une fête de saint Jean; nous n'avons pas de preuve formelle que les Adonies et les Antesthéries aient été célébrées à Malte; il est douteux qu'il y ait eu des Adonies au printemps et les rites de la fête en question ne ressemblent pas tout à fait à ceux de ses prototypes supposés. M. Lübeck a donc facilement et copieusement raison. Mais on est peiné qu'un savant si judicieux ait passé tant de temps à écrire ces pages négatives, toutes bourrées d'inutile érudition. A la fin seulement, il nous démontre que l'auteur arabe décrit simplement les fêtes des trois derniers jours de la semaine sainte. Les gens grincheux diront sans doute que la lettre du texte ne nous

en donne pas la certitude et que la méthode d'interprétation mise en œuvre n'est pas très éloignée de celle qu'on critique.

Il y a deux leçons à tirer de ce livre. La première est que les études comparatives en matière de religion doivent être appuyées sur de solides substructures philologiques et historiques ; c'est ce que nous ne nous lassons pas de répéter ; le trop d'ingéniosité nous laisse toujours en défiance. La deuxième est que l'objet propre de ces études, comme s'accordent à le croire MM. Wünsch et Lübeck, n'est pas de retracer l'origine historique de faits qui, par hasard, appellent la curiosité, de rattacher historiquement un fait particulier à un autre fait particulier, mais de définir les faits et de les classer. Dans l'espèce, les rites décrits par l'écrivain arabe, fussent-ils bien ceux du vendredi saint et de Pâques, ne sont pas exactement semblables à ceux que l'Église célèbre à pareille époque à Paris ou à Dublin, ils ne sont pas exclusivement la mise en œuvre des textes du Nouveau Testament. La comparaison éclaire l'analyse de ces rites et des représentations qu'ils impliquent. Ces représentations se sont formées dans des conditions qu'il y a lieu d'étudier et qui sont l'objet de notre étude. Au nombre de ces conditions, il faut compter une tradition, tradition semblable à celle qui perpétue et transporte les fables, et dont les documents ne sont jamais que les indices isolés, fragmentaires et superficiels : cette tradition alimente de formes les besoins collectifs d'actes et de représentations. Il n'y a pas moins de légèreté, somme toute, à prétendre que la fête en question n'a aucune relation avec les Adonies, qu'à vouloir démontrer qu'elle en dérive directement et sans interruption. H. H.

H. DELEHAYE. S. J. — **Les légendes hagiographiques.** Bruxelles, Société des Bollandistes, 1905, XI-264 p. in-8°.

Le P. Delehaye a fait un livre du remarquable mémoire dont nous avons rendu compte il y a deux ans (*Année sociologique*, t. VII, p. 344 sq). Pour en résumer les 167 premières pages, nous n'aurions qu'à nous répéter. L'auteur étudie les déformations que l'imagination populaire, d'une part, les écrivains hagiographiques, de l'autre, font subir à la trame sur laquelle ils brodent. Pauvreté de l'imagination populaire, rhétorique et supercherie des auteurs nous sont décrites cette fois encore avec peu de ménagement. Notre

dont
vions
mog
nun
leur
com
en
que
Sé
to

Il

PUINI (CARLO). — **Il Tibet secondo la relazione del viaggio del P. Ippolito Desideri** (*Memorie della Società Geographica Italiana*, x). Rome, 1904, LXIV-402, p. in-8°.

Le P. Desideri est un missionnaire jésuite qui vécut au Thibet de 1715 à 1721 ; la durée de son séjour, sa connaissance de la langue, les conditions favorables où il fut placé pour observer font de sa Relation de voyage un document important. M. Puini en publie de nombreux extraits en les groupant par ordre de matières et en les reliant par un commentaire (qui empiète parfois un peu trop sur le texte).

Le chapitre qui traite de la polyandrie et des cérémonies du mariage a été publié antérieurement et analysé dans l'*Année* (t. IV, p. 355). Le reste du livre, sauf quelques passages relatifs à l'état économique (p. 120) et à l'organisation politique (p. 113, 175) intéresse la sociologie religieuse. Sur les rites funéraires (p. 150, sq.), le P. Desideri ajoute peu de chose à ce que nous savions. Mais on trouvera beaucoup de renseignements intéressants sur les vieux cultes naturistes (p. 74, 229, 249), sur la doctrine et la mythologie bouddhistes (p. 185, 251), sur la hiérarchie ecclésiastique et le monachisme (p. 277). Le P. D. nous raconte la rivalité féroce qui régnait entre les partisans de l'Église officielle, « jaune » ou réformée (p. 280) et ceux de l'Église rouge, qui professe un bouddhisme tout imprégné de çivaïsme et de tantrisme (p. 313. 359) ; rivalité qui déchaîna des guerres sanglantes et amena l'établissement définitif de la suprématie chinoise au Thibet.

Un fait qui ressort de cette Relation et sur lequel M. P. a raison d'insister (p. 109; cf. p. 179), c'est que la société thibétaine ne présentait à aucun degré, au XVIIIe siècle, cet exclusivisme et cette hostilité aveugle à toute influence étrangère qui la caractérisent aujourd'hui ; cette attitude est l'effet d'un raidissement violent qui s'est produit à une date relativement récente et dont il y aurait intérêt à connaître la cause et la répercussion sur toute l'organisation sociale.

R. H.

J. RÉVILLE. — **L'Histoire des religions et le christianisme.** *Revue de l'Histoire des Religions*, 1904, p. 1-12.

ADAMS BROWN. — **The Essence of Christanity.** Edinburg, T.-T. Clark, 1904, in-8°.

R.-E. FUNCKE. — **Die historischen Grunclagen des Chris-**

tenthums. *Die Evangelien-Dichtungen. Die Irrtümer und Widersprüche des Apostels Paulus und des Hebräerbriefes. Jesus kein « Davidsohn ». Untersuchungen und Ergebnisse der Laienwelt dargeboten.* Leipzig, Paul Schimmelwitz, 1904, XII-282 p. in-8°. (Ouvrage de vulgarisation et de polémique, sans valeur scientifique).

FL. BURKITT. — **Early Eastern Christianity**. Londres, Murray, 1904. (Église syrienne).

M.-G. DAMPIER. — **History of the Orthodox church in Austria-Hungary. I.** — Hermannstadt. London, Rivingtons, in-8°.

H. KAISER. — **König Karl V von Frankreich und die grosse Kirchenspaltung**. *Historische Zeitschrift*. Nouvelle série, vol. 56, 1904, p. 1-19.

H. DEMPLE. — **Luther und Lutherianismus**, 1904.

E. FULTER. — **Religion und Kirche in England im fünfzehnten Jahrhundert.** Tübingen, Mohr, 1904, 78 p. in-8°. (Église, société laïque, hérésies.)

H. HACKMANN. — **Der Ursprung des Buddhismus und die Geschichte seiner Ausbreitung**. *Der Buddhismus*, 1re partie. *Religionsgeschichtliche Volksbücher*, III° série, tome 4. Halle, Gebauer-Schwetschke, 1905, 74 p. in-8°.

G. BONET-MAURY. — **La religion d'Akbar et ses rapports avec l'Islamisme et le Parsisme.** *Revue de l'Histoire des Religions*. 1905, I, p. 153-171.

J. GOLDZIHER. — **Buddhismes tratasa az Iszlamra**. *Magyar Akademia*. Budapest 1904.

CL. HUART. — **Wahb ben-Monabbih et la tradition judéo-chrétienne au Yémen**. *Journal Asiatique*, 1904, II, p. 351 sq.

R.-A. BUTTERFIELD. — **The religious future of India**. *Calcutta Review*, avril 1905, p. 199-215.

III. — SYSTÈME RELIGIEUX DES GROUPES SECONDAIRES

LES SECTES

Par M. MAUSS

F. GRENARD. — **Une Secte religieuse d'Asie Mineure. Les Kyzil Bâchs**. *Journ. Asiatique*, 1904, p. 511-523.

F. PELLIOT. — **Notes additionnelles sur la secte du Lotus**

Blanc et la secte du Nuage Blanc. *Bull. École Française d'Extr.-Orient*, 1904, IV, p. 436, sq.

J. GUIRAUD. — **Les idées morales chez les hétérodoxes latins au XIII[e] siècle.** *Revue des questions historiques*, janv. 1905, p. 185-190.

IV. — CULTES SPÉCIAUX

Par M. Hubert

FOUCART (P.). — **Le culte de Dionysos en Attique.** Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXVII, 1904, 204 p. in-8°.

M. Foucart n'aime pas les *folkloristes*, ni la méthode de comparaison qu'ils suivent dans l'interprétation des faits religieux. Il en connaît une autre, plus simple et plus sûre. Elle tient compte de « la conception que les Grecs avaient, dit-il, des fêtes religieuses. » Elles n'avaient pas pour objet de demander aux dieux une faveur particulière, mais, d'une manière générale, de mériter leur protection en les honorant. Et, pour les honorer, ils n'avaient rien trouvé de mieux que « ce qui peut être agréable aux hommes, rappeler à tous et à eux-mêmes les principaux événements de leur vie divine ou humaine, ceux qui avaient fait éclater leur puissance et leur bonté (p. 6) ». En suite de quoi les mythes sont pris comme guides dans l'analyse des fêtes. D'accord ; nous avons dit et répété ici que les fêtes sont régulièrement données comme des commémorations, mais pour la raison que l'explication, la théorie, la *représentation* de la fête ne peut être qu'un mythe à un certain étage du développement de la pensée humaine ; nous ne croyons pas, comme semble le faire M. Foucart, que cette représentation soit nécessairement complète et exacte. Elle se modifie avec le temps et l'on compte quelquefois plusieurs mythes ou légendes qui se rapportent à la même fête. M. Foucart, d'ailleurs, ne se fait pas faute d'écarter de son étude telle tradition qu'il considère comme secondaire ou peu instructive (p. 81, 120), mais sans nous dire si quelque principe général préside à ses exclusions. En deux mots, ce travail d'un ingénieux historien et d'un très savant épigraphiste est faible de théorie.

Nous ne pouvons pas admettre, dans sa généralité, la thèse principale de ce mémoire, à savoir que le Dionysos

attique (exception faite pour le Dionysos d'Eleuthères, fêté aux grandes Dionysies urbaines, qui est d'origine béotienne) est un Osiris hellénisé. Cependant en un point la démonstration de M. Foucart paraît vraiment forte ; c'est lorsqu'il compare la mystérieuse fête du 12 Anthestérion (2e jour des Anthestéries) aux fêtes osiriennes du mois de Koiak. Ce sont les fêtes de la résurrection d'Osiris ; Isis reconstitue un corps, découpé en 14 morceaux, le ranime, et s'unit à lui, dans une union mystique figurée à Denderah et à Abydos (p. 79). A Athènes, le 12 Anthestérion, alors que tous les temples étaient fermés, on ouvrait le temple du *Lenaion*, fermé le reste de l'année; la femme de l'archonte roi y entrait, assistée de 14 femmes, les γεραῖραι et y célébrait un mystère ; après quoi la statue sortait et se rendait au Boucolion ; on y célébrait le mariage du dieu et de la reine, qui y passait la nuit ; le lendemain, Dionysos était ramené au *Lenaion* et son temple était fermé jusqu'aux Anthestéries prochaines. M. Foucart suppose que la reine, qui jouait ici le rôle de Déméter, laquelle n'était en l'espèce qu'une autre Isis, avait à reconstituer, dans le mystère du *Lenaion*, une statue de bois dont les quatorze morceaux, disposés sur quatorze autels, lui étaient présentés séparément par les γεραῖραι. Ce nombre quatorze est également celui des Titans qui, dans le mythe orphique, mirent en pièces Zagreus. Mais M. Foucart nous assure (p. 139) que, ces deux exceptions mises à part, il est étranger aux religions helléniques. D'autre part, nous savons déjà que le thème de la reconstitution d'un dieu mort et déchiré en morceaux, exceptionnel en Grèce, est le thème fondamental et caractéristique du culte égyptien. Il y a donc des raisons fortes pour admettre, avec M. Foucart, que le culte du *Lenaion*, avec sa résurrection du 12 anthestérion, est de fondation égyptienne.

Quant à ce qui concerne le Dionysos d'Eleusis, la démonstration de M. Foucart vaut ce que valent ses conclusions sur l'origine égyptienne des mystères, et, pour la *phallagogie* des Dionysies champêtres, elle ne dépasse pas la simple possibilité. Que les Grecs aient assimilé leur Dionysos à Osiris et qu'ils aient comparé entre eux les cultes de ces deux divinités, c'est un fait d'histoire religieuse dont nous ne songeons pas à nier l'intérêt, mais c'est une médiocre preuve à l'appui d'une thèse d'origine, comme celle de M. Foucart.

Que cette critique ne nous empêche point d'apprécier la valeur du mémoire. Il abonde en dissertations où l'auteur

applique la savante subtilité de son esprit à tirer d'inscriptions obscures et fragmentaires des conclusions claires jusqu'à l'évidence. Bornons-nous à citer les pages où il établit que l'introduction du culte de Dionysos en Attique est antérieure au synoecisme de Thésée (p. 38, culte rendu à Dionysos par le Tétrapole de Marathon), la nature de la cérémonie des Θεοίνια (p. 85, Dionysies champêtres, inscriptions du dème d'Icaria), etc. Mais que de prudence ne faut-il pas apporter à l'interprétation des bribes de textes avec lesquelles on construit l'histoire ancienne ! Il se peut qu'Apollodore soit le premier auteur qui donne aux Dionysies d'Anthestérion le nom d'Anthestéries ; s'ensuit-il que la fête n'ait été appelée auparavant que Dionysies tout court ? Nous nous obstinons à croire, en dépit des textes, que les Anthestéries sont une fête autochthone, antérieure à l'importation du Dionysos thrace ou du Dionysos égyptien et absorbée dans son culte.

H. H.

N. TERZAGHI. — **Culti e misteri dell' antica Grecia**. Nueve ricerche. *Studi religiosi*, 1905 ; II ; p. 156-170.

FR. CUMONT. — **Notes sur le culte d'Anaïtis**. *Revue archéologique*, 1905, I, p. 24-31. (Culte de l'Anaïtis dans la haute vallée de l'Euphrate.)

E. BICKEL. — **Zur Bedeutung des Ammonorakels**. *Philologus*. 1905, p. 326-332.

E.-H. MEYER. — **Die Entwickelung der Kulte von Abydos und die sogenannten Schakalsgötter**. *Zeitschr. f. Egypt. Sprache u. Altertumskunde*, vol. XLI, 1904, p. 97-107.

V. — CROYANCES ET PRATIQUES DITES POPULAIRES

Par M. HUBERT

COUNTY FOKLORE, t. IV (Printed extracts, n° 6). **Examples of printed folklore concerning Northumberland**, collected by M. C. Balfour and edited by N.-W. Thomas. London, D. Nutt, 1904, 180 p. in-8°.

La *Folklore Society* a entrepris la publication d'une sorte de *Corpus* du Folklore anglais. Les faits sont rassemblés comté par comté et nous avons déjà les volumes, ou parties de volumes, relatifs aux Gloucestershire, Suffolk, Leicestershire

et Rutland (t. I, 1895), au Yorkshire (t. III, 1901). L'objet du travail est limité. On se borne à faire des extraits soit de livres anciens de Folklore, soit d'ouvrages qui contiennent des matériaux dispersés de Folklore. On fait des *printed extracts*; c'est un recueil du Folklore imprimé, premier essai et point de départ d'un recueil futur. Limiter la besogne était le moyen d'aboutir.

Dans les deux premiers fascicules, les extraits avaient été rangés par ordre alphabétique de rubriques. A partir du troisième (*Leicestershire et Rutland*), œuvre de M. Ch.-J. Dillson, on a adopté la classification proposée par M. G.-L. Gomme dans son *Handbook of Folklore* (Folklore Society, 1890). Les faits sont répartis sous quatre chefs: 1° *Croyances et pratiques superstitieuses*; 2° *Coutumes traditionnelles*; 3° *Récits traditionnels*; 4° *Folk-sayings* (dictons, rimes, expressions diverses). Cette classification, qui n'est pas la meilleure possible, mais qu'il est cependant préférable de ne pas modifier dorénavant, appelle un court commentaire. Sous la rubrique *Croyances et pratiques superstitieuses*, nous trouvons d'abord les croyances et pratiques relatives aux *natural objects*, c'est-à-dire aux pierres (dont quelques-unes sont des monuments), aux sources et aux eaux, puis les superstitions concernant les arbres et les plantes, enfin tout ce qui a trait aux animaux; après quoi viennent les fées, la magie maléficiaire (*witchcraft*), médicale (*leechcraft*), divinatrice et, pour finir, un paragraphe intitulé *Superstition generally*, où l'on trouve à la fois des données sur le caractère surnaturel du forgeron, le folklore des pêcheurs et les présages. Les *traditional customs* sont les coutumes des fêtes calendaires (Nouvel An) et des fêtes de l'Église (*festival customs*), les cérémonies relatives à la naissance, au mariage et à la mort (*ceremonial customs*), les jeux et enfin, sous le titre de *local customs*, à la fois des pratiques agraires, des coutumes juridiques ou politiques. Le contenu des deux autres sections s'explique de lui-même. Le grand défaut de cette classification, qui n'a la prétention que d'être commode, est que les rubriques n'en sont pas tout à fait topiques. Mais une fois qu'on en a la clef, on s'y retrouve aisément.

H. H.

GEMPELER-SCHLETTI (D.). — **Heimatskunde des Simmentals.** Berne, A. Francke, 1904, 503 p. in-8°.

Dans cette monographie élégiaque d'une vallée suisse, on trouve d'intéressants paragraphes de Folklore. Ils sont rangés sous la même rubrique que l'aspect physique du peuple, le costume, l'éthologie, le langage et les expressions proverbiales. Sous le titre de superstitions, nous avons une série de recettes et de on-dit sur les caractères particuliers des jours; les influences sympathiques, les présages de nature diverse y tiennent une place considérable. Ce qui concerne l'observance des phases de la lune est mis à part. Quant au reste, rites magiques, préjugés techniques, croyances communes ou rares sont cités sur le même plan. Le tout est donné sans références. Le paragraphe relatif aux coutumes est très pauvre ; ce qu'il contient de plus intéressant est la description détaillée d'un *Vehmgericht*, cour de justice extraordinaire, fonctionnant en dehors de l'organisation régulière de la justice, frappant les délits et crimes épargnés par la loi, instrument de forces sociales qui n'ont pas leur part légitime dans la constitution officielle de la société.

Dans le chapitre qui traite de la vie intellectuelle, il est question de poésie populaire, mais il s'agit surtout de poésies individuelles sur des thèmes populaires.

H. H.

KRAUSE (R.). — **Sitten, Gebräuche und Aberglauben in Westpreussen**. Berlin, Schriftenvertriebsanstalt, 1904, 76 p. in-8°.

Il ne manque à cette consciencieuse monographie, pour avoir une véritable valeur scientifique, que des renseignements plus circonstanciés sur l'extension des recettes et des croyances qui y sont enregistrées. L'auteur nous en donne assez pour nous en faire désirer davantage. Les faits sont rangés dans l'ordre des époques de la vie humaine : naissance, baptême, confirmation, fiançailles, mariage, mort. Viennent ensuite les rites populaires des grandes fêtes, Noël et le Nouvel An, le Carnaval, Pâques, la Pentecôte, puis un chapitre sur les dates météorologiques. Le chapitre IX est consacré aux rites de la moisson (l'étranger qui passe est lié d'un lien de paille, etc.) et de la construction. Sous le titre *Buntes Allerlei*, nous avons des présages, des précautions rituelles, des croyances relatives aux animaux et aux jours, quelques rites magiques.

H. H.

et R[illegible]
trav[illegible]
anc[illegible]
téri[illegible]
c'es[illegible]
de
m

[illegible]

[illegible] Folklore

[illegible] sacrifices d'[illegible]
[illegible]

S.-J. CURTISS. — **Survivals of ancient semitic religion in Syrian centres.** *Expositor*, june 1905, p. 415-431.

J. RÉVILLE. — **Illustration de l'histoire ecclésiastique par quelques traits de la propagation du Christianisme à Madagascar.** *Revue de l'histoire des Religions*, 1904, II, p. 228-233 (Persistance de la religion antérieure dans la religion superposée.)

VI. — LA MAGIE

Par M. HUBERT

HENRY (V.). — **La Magie dans l'Inde antique.** Paris. Dujarric, 1904, XXXIX-286 p. in-16.

De ce livre nous avons été le premier à recevoir l'influence. puisque c'est au cours dont il a été le fruit, que M. Henry a bien voulu, sur notre propre demande, nous initier au rituel magique de l'Inde. A cet enseignement sévèrement philologique, nous ne saurions trop reconnaître combien notre Mémoire sur la Magie (*Année* VII) a pu profiter.

M. Henry est un des spécialistes de l'*Atharva Veda*, formulaire du brahman, du magicien védique; du *Kauçika sûtra*, manuel liturgique de ces magiciens. Il s'est donné la peine de réduire en termes clairs le résultat de longues recherches. Il a tiré d'un fatras ennuyeux un tableau vif, intéressant, juste, du rituel, manuel et oral, de l'esprit même des rites. Une première partie, modelée sur les chapitres généraux du *Kauçika sûtra* donne des notions générales sur la magie hindoue; les bénéficiaires de la magie, les opérateurs, les opérations, les ingrédients et accessoires. Une seconde partie suit encore en somme le plan du sûtra et étudie les principaux rites classés suivant leurs objets : la divination, la vie, la prospérité, le sexe, la vie publique, l'exorcisme, la cure, l'expiation, le maléfice. A notre avis, le plus excellent des chapitres est celui de la magie noire, le seul d'ailleurs qui corresponde à une division réelle des faits. Les rites les plus typiques de chacun de ces ordres sont choisis avec art, présentés avec soin, analysés dans leur formule et dans leur mythe quand il y a lieu.

Il n'y a pour ainsi dire pas l'ombre d'une négligence dans ce livre. Pourtant, le rite de sortie du grand envoûtement n'est pas indiqué (p. 226). Et il est certain, M. Zaccharias vient encore de le démontrer, que M. Caland a justement

interprété le rite suivant lequel, au moment de la bataille, le roi regarde et cherche dans un bassin l'ombre de ses soldats (p. 73, 74 n. 2).

Le point le plus critiquable est certainement la théorie générale que M. Henry a mise en préface et en conclusion de son livre, théorie où nous voyons peu clair. En effet, peut-être pensant à nos travaux, notre maître considère son travail comme formant contribution à une « sociologie rationnelle scientifique » dont on voit « poindre à l'horizon l'espoir ». Mais d'un autre côté il ne fait que s'élever contre la conception du « sauvage-type », contre la théorie du totémisme. Et, d'un autre côté encore, quand il soulève les questions intéressantes des rapports entre la magie et le mythe, la magie et la religion, la magie et la science, il se lance presque immédiatement dans les plus hautes spéculations anthropologiques et philosophiques (surtout n. 1, p. 242). Cependant, il faudrait choisir. Toute spéculation dépassant une famille de peuples (déterminés par la commune origine des langues, critère bien insuffisant) est-elle blâmable? Pourquoi aurait-on alors le droit de conclure en partant des seuls Indo-Européens? Pourquoi poser des questions générales, et ne pas se borner au pur rôle d'historien? De quel droit surtout distinguer entre mythe et religion, comme il est fait ici sans démonstration?

M. M.

AUDOLLENT (A.). — **Defixionum tabellæ**. Paris, Fontemoing, 1904, CXXVIII-568 p. in-8°.

M. Audollent nous livre le *Corpus* d'une très importante série des documents qui nous renseignent sur la magie antique, gréco-italienne. Ce sont des incantations écrites sur tablettes de plomb et pour la plupart trouvées dans des tombeaux. L'introduction, qui est longue, est une étude méthodique de ces documents. L'auteur s'attache d'abord à les distinguer nettement des autres espèces d'incantations écrites, telles que les formules d'exécration, qui sont souvent inscrites sur les tombeaux et les *devotiones*.

A vrai dire, les *defixiones* sont une espèce du genre *devotio*; elles impliquent un vœu; elles dévouent une ou plusieurs personnes à des puissances surnaturelles qui doivent accomplir le désir de l'auteur du vœu. Mais elles ont pour objet spécial d'arrêter, d'immobiliser l'être dévoué, comme le ferait

un clou planté dans une image magique ou un lieu qui l'enserrerait; de fait, nombre de *tabellæ defixionis* ont été trouvées transpercées d'un clou qui ajoute son efficacité d'image sympathique à celle des paroles rituelles (p. LVI). Les *defixiones* sont les καταδεσμοι des Grecs. Tandis que les *devotiones* peuvent être indifféremment magiques ou religieuses, privées ou publiques, il n'existe aucun doute sur la nature magique des *defixiones;* elles sont privées, interdites, secrètes, dangereuses, au point qu'on s'y protège même contre les puissances dont on fait ses alliés; ces puissances sont des démons; les tablettes roulées sont glissées dans des tombeaux pour être confiées aux génies infernaux; enfin elles sont faites par des magiciens spécialistes (p. XLIV, sq.).

Les objets pour lesquels les *defixiones* sont exécutées sont peu variés. Il y en a quatre. On les emploie en cours de procès contre des voleurs ou des calomniateurs, en affaires d'amour et dans les jeux du cirque. La plupart des *defixiones* attiques sont du premier chef. M. Audollent analyse avec soin les procédés employés. Ce sont les procédés habituels et connus de la magie, sympathie des semblables, pouvoir sympathique du nom, vertu des sons et des formules. Des index nombreux et fort bien faits et, en outre, une table de comparaison, permettent de se rendre compte facilement du contenu des textes et de leur rédaction. L'auteur nous fait remarquer que ces documents qui proviennent de tous les coins de l'empire romain ont entre eux de grandes similitudes. Ils procèdent d'une même tradition magique dont R. Wünsch a déjà indiqué que la Grèce était le point de départ.

Il est étonnant que M. Audollent, après nous avoir rappelé si fort à propos l'existence de cette tradition technique n'en ait pas suivi complètement la trace dans les documents professionnels de cette magie hellénistique. Il a eu la bonne idée d'éditer un des Φιλτροκατάδεσμοι du grand papyrus de Paris (p. LXXXIV). Nous aurions été heureux qu'il complétât cette indication par un index des passages qui se rattachent directement à sa série de *defixiones* (l'index aurait été copieux) ou même par quelques tranches d'édition. Nous souhaitons qu'il allonge, dans un prochain travail, le paragraphe relatif aux papyri qui termine son troisième chapitre.

H. H.

GRENIER (A.). — **Nouvelles tabellæ defixionis de Sousse**.

Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École Française de Rome, 1905, p. 55-62.

FAHZ. (L.) — **De poetarum Romanorum doctrina magica quæstiones selectæ.** *Religionsgeschichtliche Versuche and Vorarbeiten*, II, 3, p. 108-170. Giessen, T. Ricker, 1904, in-8°.

M. Fahz nous montre, en rapprochant les descriptions de cérémonies magiques données par les poètes latins de nombreux passages tirés des papyrus, que les connaissances de ses auteurs étaient, en cette matière, d'une grande précision. Il paraissent les avoir empruntées à leurs modèles grecs qui les tenaient de première main. La cérémonie magique était un thème littéraire. Lucain a puisé les éléments de la nécromancie du livre IV chez ses prédécesseurs latins. Mais il a dû puiser également dans un véritable et authentique manuel de magie ; somme toute, la magie de nos poètes n'est pas une magie italique observée directement, c'est la magie de la tradition grecque, celle des écoles de magiciens, dont nos papyrus représentent les codes fragmentaires.

H. H.

BROWN (C.-F.). — **The Long Hidden Friend**, by J.-C. Hohmann, with Introduction and Notes. *Journal of American Folklore*, 1904, p. 89-152.

La magie populaire européenne a poussé en Amérique et, en particulier, parmi les Allemands de la Pensylvanie, des branches vivaces. On trouve là encore aujourd'hui, des *hexdoctors*. Ces praticiens se distinguent des sorciers maléficiants et prétendent défendre les braves gens contre leur malice. Ils emploient d'autre part des prières et des charmes au nom de Jésus et des saints. Un de ces magiciens intenta, en 1900, au *North American* de Philadelphie, qui avait dénoncé leurs agissements, un procès en diffamation, dont les pièces sont une mine de témoignages folkloriques. L'un des livres où puisent ces docteurs est le *Long Hidden Friend*, publié en 1819 par un certain J.-C. Hohman, un Allemand récemment immigré. C'est un recueil de 187 recettes, où l'on retrouve les éléments principaux des vieux recueils européens de magie médicale : rites sympathiques, charmes mythiques,

imprécations et prières. Hohman se réfère à l'autorité d'Albert le Grand, et donne des recettes qui viennent du *De Virtutibus Herbarum*. Le recueil se termine par une prière.

H. H.

W. HOWELL and R. SHELFORD. — **A Sea Dyak Love Philtre.** *Journ. of the Anthrop. Inst. of Great Brit.*, 1904, xxxiv, p. 207, sq.

E. WESTERMARCK. — **The Magic Origin of Moorish Designs.** *Journ. Anthrop. Inst. of Great. Brit.*, 1904, xxxiv, p. 211-223 (origine magique des modèles stylisés de l'œil, de la main, dans la poterie et les autres arts marocains, conjuration du mauvais œil.)

R.-A. KERN. — **Soendasche Bezwerings Formules.** *Bijdr. tot de Taal-, Land-, en Volkenkunde van Nederlandsch Indië*, 1904, Deel LVI, p. 603 sq. (formules d'envoûtement, des acteurs, de la culture du riz.)

R. WEBB. — **A witch doctor's Kit from Magila (East Central Africa).** *Folklore*, 1904, p. 68, sq.

R.-B. DIXON. — **Some Shamans of California.** *Journ. of Amer. Folklore*, 1904, XVII, p. 23, sq. (magiciens Shasta, Maidu, etc., méthode de l'initiation).

R. REITZENSTEIN. — **Zum Asclepius des Pseudo-Apuleius.** *Archiv für Religionswissenschaft*, vol. VII, 1904, p. 393-411 (une prière du papyrus magique Mimaut. Divers compléments au *Poimandres* du même auteur).

E. LEFÉBURE. — **Le miroir d'encre dans la magie arabe.** *Revue africaine*, 1905, p. 205-227 (quelques descriptions complètes de cérémonies).

G. GUMCKE. — **Zur babylonischen Becherwahrsagung.** *Zeitschrift für Assyriologie*, XVIII, 1904, p. 223-231 (observations et connaissances physiques que suppose le procédé employé.)

N. RHODOKANAKIS. — **Eine Æthiopische Zaubergebetrolle im Museum der Stadt Wels.** *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, 1904, XVIII, p. 30 sq.

P. PERDRIZET. — **Isopsephie.** *Revue des Études grecques*, 1904, p. 350-360 (Valeur magique des nombres).

LEFÉBURE. — **Les quatre côtés d'une barque** (noms secrets). *Sphinx*, IX, 1, 51.

O. HEILIG. — **Zur Kenntniss des Hexenwesen am Kaiserstuhl.** *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde*, 1904, p. 416-418.

VII. — CROYANCES ET RITES CONCERNANT LES MORTS

Par M. HUBERT.

SCHRADER (O.). — **Totenhochzeit.** Iéna, Costenoble, 1904, 38 p. in-8°.

Cette conférence nous donne un curieux exemple des rites destinés à assurer aux morts les avantages de la vie terrestre, ou, par l'accomplissement symbolique des initiations de la vie terrestre, les promesses de l'au-delà. Il s'agissait de marier ceux qui mouraient sans l'être. M. Schrader pense que la loutrophore, le vase à porter l'eau du bain que l'on déposait sur le tombeau des jeunes gens morts avant le mariage ne symbolisait pas le bain funéraire, mais le bain nuptial. Le mariage symbolique du mort, réduit en Attique, à un simple signe se développait au contraire tout au long chez les anciens Slaves, décrits par les voyageurs arabes du xe siècle. Quand un homme mourait sans être marié, on lui choisissait une fiancée et celle-ci était sacrifiée avec des rites, décrits tout au long par Ibn-Fadhlan. Ici encore on retrouve le bain nuptial, puis les rites ordinaires du mariage chez les peuples de l'Europe orientale, enlèvement par-dessus le seuil, violences rituelles dans la cérémonie finale. Ceux des parents du mort qui jouaient le rôle de « conducteurs de la fiancée », consommaient le mariage collectivement par procuration avant le sacrifice. H. H.

Dr BRENQUES. — **Les cérémonies funéraires à Ubon** (Laos). *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, 1904, p. 730, sq.

Les gens de qualité sont brûlés à l'intérieur d'un mannequin qui représente un oiseau mythique, l'oiseau Hatsadiling. Le mythe, dont l'auteur traduit une version laotienne, nous apprend que ce monstre, qui vivait sur l'Himalaya, avait été tué par une princesse, laquelle n'était autre que l'épouse d'Indra, incarnée à cet effet. On dit que, pour que le mort puisse atteindre le Nirvâna, il faut tuer l'oiseau Hatsadiling. En fait une femme, qu'on prétend être la descendante de l'héroïne qui remporta sur lui la première victoire, lui décoche cérémoniellement une flèche. Après quoi on allume

le bûcher. Ne sommes-nous pas en présence d'un mythe de seconde formation et le monstre de bambou qu'on brûle sur la place d'Ubon n'est-il pas un oiseau convoyeur de l'âme ?

H. H.

A. GUÉRINOT. — **Le culte des morts chez les Hébreux**. *Journal Asiatique*, 1904, II, p. 441-483 (Résumé des derniers travaux publiés sur cette question).

G. DUMOUTIER. — **Le Rituel funéraire des Annamites**. Hanoï, Schneider, 1904, 299 p. in-8°.

C.-B. MOORE. — **Aboriginal Urn Burial in the United States** *Amer. Anthro.*, 1904, VI, p. 660 sq.

LEFÉBURE. — **La vertu du sacrifice funéraire** (*Ancien et Moyen Empire égyptien*). Fin. *Sphinx*, vol. VIII, p. 1-3 et 75-89.

J. BAILLET. — **La réunion de la famille dans les enfers égyptiens**. *Journal Asiatique*, 1904, II, p. 307-329 (Renseignements sur la composition de la famille).

A.-L. JELLINEK. — **Zur Vampyrsage**. *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde*, 1904, p. 322-328 (Additions au livre de Steph. Hock, *die Vampyrsagen*).

VIII. — LE RITUEL

Par MM. HUBERT ET MAUSS.

PREUSS (K. TH.). — **Der Ursprung der Religion und der Kunst**. *Globus*, 1904, LXXXVI, p. 321-327, 355-363, 376-380, 389 393; 1905, LXXXVII, p. 333-337, 347-351, 380-384, 394-400, 413, 419.

Il y a dans cette série de modestes articles, dans cette « communication préliminaire » de M. Preuss, plus que la matière d'un beau livre ; il y a un travail heureux, fertile, et, dès maintenant, presque définitif. Il ne s'agit de rien moins que de l'efficacité générale des rites. La question est posée d'une façon un peu abrupte, et l'intérêt général n'en est peut-être pas perceptible pour tous. Mais ce défaut de forme une fois surmonté, la richesse des faits (plus de quatre cents références), l'abondance des démonstrations et des idées, font que l'attention dépasse les limites du titre que M. Preuss a donné, et l'on est entraîné bien au delà de la question des rapports de l'art et de la religion.

M. Preuss est d'avis qu'il existe une phase « préanimistique » de la religion ; l'idée a déjà été lancée par M. Marrett ; elle trouve ici une démonstration partielle. La notion d'âme, d'esprit, est postérieure à la notion d'efficacité en général, d'action magique des rites en particulier. Jusqu'ici, en somme, M. Preuss ne s'écarte pas d'idées qui nous sont familières mais qu'il démontre plus abondamment que nous n'avons encore fait (p. 380, LXXXVII). Le point où il diverge est qu'il résout en une série de formes de l'action magique, la notion générale de *mana* que nous avons posée comme condition même des rites magiques. « La magie des ouvertures du corps » serait l'un des systèmes des notions étrangement concrètes qui expliquent la faculté causatrice des rites religieux. Ce seraient (II) la magie de la défécation, (III) celle de la cohabitation (IV), celle du souffle, celle de la voix qui seraient primitives (V). L'autre système serait celui de la croyance dans l'action magique des animaux, de leurs cris et de leurs chants, et de leurs actes, auquel serait parallèle la danse thériomorphique des hommes. Peut-être les conclusions de M. Preuss n'ont-elles pas la netteté qu'un compte rendu nous force à leur donner. Mais nous les comprenons ainsi. En tout cas nous craignons que, presque fasciné par une connaissance approfondie des types de magie et de religion américaines, M. Preuss n'ait exagéré le morcellement de la notion d'efficacité, et nous ne croyons pas qu'il retrouverait avec la même netteté les mêmes divisions dans toutes les magies ; ce que nous retiendrons cependant de ce travail qui complète heureusement le nôtre, c'est que le système des notions religieuses primitives est encore plus concret, plus matériel, et plus confus que nous ne supposions.

Ceci posé, M. Preuss remarque avec grande raison que si, d'une part, l'animisme et la religion sont sortis de l'activité mystique et sympathique de la danse et du rite mimétique (VII), la danse et la poésie, le travail rythmé, ces formes de l'art primitif et de l'activité humaine, en sont également sortis.

Sur l'augmentation de l'efficacité magique par l'extase, la possession, le sacrifice, le sacrifice humain (IX) ; sur l'origine du baiser, des lamentations concernant les morts ; sur le totémisme, la génération, les principaux hiéroglyphes mexicains, le travail abonde en idées neuves, excellentes. Nous ne ferons de réserves qu'en ce qui concerne l'explication des mutilations des dents (LXXXVI, p. 376).

Les savants qui s'occupent de sociologie générale doivent lire ce travail. M. M.

A. — *Le calendrier religieux et les fêtes.*

USENER (H.). — **Die heilige Handlung** *Archiv fur Religions-wissenschaft*, 1904, p. 281-539.

Les représentations dramatiques des faits et gestes des dieux sont d'abord des actes purement sacramentels, efficaces au même titre que les charmes mythiques de la magie, dont M. Usener les rapproche avec raison. Il en étudie trois exemples :

Le premier est la consécration de l'eau. A Sant'Andrea della Valle, à Rome, la veille de l'Épiphanie, le prêtre plonge trois fois un crucifix dans l'eau, tandis que les chants d'un chœur rappellent le baptême du Jourdain. C'est donc une représentation de la vie du Christ.

Le deuxième exemple est un de ces combats cérémoniels, qu'on trouve un peu partout mêlés soit aux cérémonies du deuil, soit aux fêtes religieuses : c'est celui de la fête macédonienne des Xanthica, au mois de Xanthos qui précède immédiatement l'équinoxe du printemps. M. Usener y voit une représentation dramatique de la lutte mythique de Xanthos, l'été, contre Mélanthos, l'hiver. La fête n'a-t-elle jamais été autre chose que la représentation dramatique d'un mythe symbolique? M. Usener évite de se le demander. Ce que nous savons en tout cas, c'est qu'à l'époque historique, c'était une fête de purification, par conséquent une fête sacramentelle.

Troisième exemple : à la fête du « Septerion », à Delphes, les Aïolades, portant des torches enflammées, conduisent en silence, par un chemin appelé « Doloncia », un jeune garçon ayant encore son père et sa mère ; ils mettent le feu à une cabane construite en un endroit nommé « l'Aire », et s'enfuient sans regarder derrière eux. La Doloncia delphique fait songer à la Doloncia de l'Iliade. Or, on nous dit que la chute de Troie eut lieu à la fin de Skirophorion, le dernier mois avant le solstice d'été ; et on ne peut se fonder pour dater un événement de cette espèce que sur une fête ; mais justement celle du Septerion tombe précisément en Ilaios, qui est le nom du mois de Skirophorion à Delphes. Cette fête, nommée d'abord Ilaia, célébrait la ruine de la forteresse où un démon tenait cachée

sa proie : thème mythique banal. Mais le vainqueur du monstre c'est ici Apollon, qui est aussi Lycos, le loup ; or Dolon, l'espion troyen, se revêt d'une peau de loup gris. Lycos est tour à tour vainqueur de Dionysos « Melanaigis » et vaincu par lui ; de même Pyrrhus, double d'Apollon, héros enterré dans son temple, après avoir tué Priam, est tué par Oreste, double de Dionysos « Oreios ». Ce n'est pas la première fois que M. Usener nous fait toucher le fond mythique de l'épopée homérique.

L'étude des drames religieux a pour nous un intérêt capital, car ils sont au confluent des représentations et des actes. Il n'est pas nécessaire que le mythe ait précédé le rite, comme on pourrait le déduire de la façon dont M. Usener présente ses exemples ; il n'y a pas non plus lieu de croire qu'il l'ait nécessairement suivi.

G. Gelly.

C. THOMAS. — **Mayan Calendar Systems**, II, 22[d] *Annual Report of the Bureau of American Ethnology* (1900-1901). Part. I, p. 197-233. Washington, 1904, in 4° (mise au point de la question après les travaux de Goodman ; porte surtout sur le problème des cycles.)

Z. NUTTALL. — **The Periodical Adjustments of the ancient Mexican Calendar**. *Amer. Anthro.*, 1904, N. S. VI, p. 486, sq.

C. CHARLIER. — **Ein Astronomischer Beitrag zur Exegese des Alten Testaments**. *Zeitschr. d. Deut. Morgenländischen Gesel.* 1904, LVIII, p. 386-395 (sur le jour du pardon).

A. LORENZ. — **Das Alter des heutigen jüdischer Kalenders**. *Historisches Jahrbuch*, XXVI, 1904, n° 1.

E. SCHURER. — **Die siebentägige Woche im Gebrauche der christlichen Kirche der ersten Jahrhunderte** (Die Entwickelung der 7 tägigen Woche : jüdische Woche, Planetenwoche). *Zeitschrift für die Neutestamentliche Wissenschaften*, 1905, vol. V, pp. 55-92.

S. WEISSENBERG. — **Die Fest-und Fasttage der südrussischen Juden in ethnographischer Beziehung**. *Globus*, 1905, I, p. 262-271.

J. MEINHOLD. — **Sabbat und Woche im Alten Testament**. *Forschungen zur Religion und Literatur des Alten und Neven Testament*, fasc. 5, 1905, V, 52 p.

H. ZIMMERN. — **Sabbath**. *Zeitschrift der deutschen morgenländischer Gesellschaft*, vol. LVIII, 1904, p. 199-203.

ZIMMERN. — **Nochmals Sabbath**. *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, vol. LVIII, 1904, p. 458-461.

TH.-G. PINCHES. — **Šapattu, the Babylonian Sabbath**. *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, vol. XXVI, 1904, p. 51-56 et 162-163 (calendrier des jours fastes et néfastes.)

J. LEWY. — **Ein Vortrag über das Ritual des Pesach-Abends.** *Jahresbericht des jüdisch-theologischen Seminars*, *Breslau*, 1904, p. 5-22.

W.-J. MOULTON. — **Das samaritanische Passahfest.** *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, vol. XXVII, 1904, p. 194-204.

BEAU. — **Das Christliche Osterfest.** *Geschichtliches und Berechnung. Progr.* Sorau, 1905, 24 p. in 8°.

AHLER. — **The subject of Easter at the councils of Nice** **and of Antioch**. *Proceedings of the Society of Biblical Archæology* XXVI, 1904, fasc. 4, p. 153-163 ; fasc. 5, p. 198-206.

MID. — **Die Osterfestberechnung auf den britischen** **n vom Anfang des 4. bis zum Ende des 8. Jahrh.** Eine sch-chronolog. Studie. Regensburg, Manz, 1904, VII-95 p.

OLOFF. — **Der Landwirtschaftliche Volks Kalen-** olume de l'ouvrage « *Die landwirtschaftliche Volksweisheit* wörtern, *Redenarten und Wetterregeln* »). Leipzig. Brock- , IV-567 p. in-8°.

— **Le Folk-lore de la Touraine.** VII. *Coutumes se rap-* différentes *époques de l'année*. *Revue des traditions popu-* p. 430-433.

— **Zum « Klapperngehen » in der Karwoche.** der *Schlesischen Gesellschaft für Volkskunde*. 1904. des 3 derniers jours de la semaine de la Passion.)

Westfälische Pfingstgebräuche. *Zeitschrift des* inische *und westfälische Volkskunde*, 1905, fasc. 2.

Weihnachtsgebäck [illegible] en Gebildbrote zur [illegible] vergleichende Studie hrift für österreich[illegible] zeit[illegible] ment zu

Das Faiminger [illegible] unde, 1904, p. [illegible] 8°.

— Thürin[illegible] ft des kskunde. [illegible]

E. LEMKE. — **Das Gnocchifest in Verona**. *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde*, 1904, p. 320, sq.

E. DESTAING. — **L'Ennayer chez les Beni-Snous**. *Revue africaine*, 1905, p. 51-70 (Rites auguraux pour l'année qui vient. Renouvellement du foyer.)

B. — *Cérémonies complètes et rites manuels.*

FLETCHER (A.-C.). **The Hako: A Pawnee Ceremony**. — 22[d] *Annual Repport of the Bureau of American Ethnology* (1900). Washington, 1904, 372 p. in-4°.

Nous ne rendons d'ordinaire pas compte de simples publications de textes. Mais, à notre avis, celle-ci est si importante, si captivante au point de vue théorique que nous ne pouvons hésiter à marquer ce qu'elle apporte de neuf à nos études.

Pour la première fois un rituel donné est étudié dans toutes ses parties; et nous ne connaissons de documents aussi précieux que dans les livres liturgiques et théologiques de l'Inde antique. Miss Fletcher donne non seulement le manuel opératoire de chaque rite, mais encore l'analyse de ce rite et l'explication de sa place dans le cérémonial dont il fait partie. De plus, le rite oral, la formule, est noté musicalement chaque fois qu'il y a lieu. Non seulement l'un et l'autre sont ainsi décrits et analysés ou transcrits et traduits, mais encore il est donné de l'un et de l'autre, une sorte de commentaire — comment dirons-nous ? — brahmanique. Le *Kurahus*, le prêtre magicien, dépositaire du Hako, chez les Pawnee (Chaui), l'intelligent Tahirussawichi, a communiqué à Miss Fletcher, avec tous ses renseignements liturgiques, tout l'enseignement mythologique et mystique attaché au détail comme à l'ensemble de ses rites. Même l'avantage de ces « explications » du Kurahus, sur les explications des anciens brahmanes, au point de vue sociologique, est réel. Car maintes et maintes fois les *brâhmanas* donnent l'impression du pathos littéraire, de la dialectique liturgique, du calembour et de la mystification; et ici, grâce au contrôle de l'ethnographe sévère qu'est Miss Fletcher, le besoin d'étonner et d'exagérer n'a pas joué le rôle qu'il a joué ailleurs. Sauf peut-être pourtant, en matière philologique, où vraiment l'étymologie, probablement Pawnee, probablement fournie par le Kurahus lui-même, semble jouer un trop grand rôle (exemple : « N', symbole du

souffle; « exprimant de la vie »; la valeur de cette aspiration nous semble très douteuse, bien qu'elle soit constamment maintenue à partir de l. 125, p. 52, sq.).

Le Hako est à la fois une cérémonie des phratries de la « bande Chaui » des Pawnee (le *Fils* appartenant nécessairement à une autre phratie que le *Père*) et une cérémonie agraire (qui semble s'être détachée de sa souche, et n'est plus à date fixe), et aussi une cérémonie publique pour assurer la gloire et la fécondité des Pawnee, et privée, pour procurer les mêmes choses aux donateurs de la fête.

Le schéma en est simple : I. Le voyage du *Père* (donateur) chez le *Fils* (qui représente non seulement la nouvelle génération des Pawnee, mais encore le fils de la *Mère Maïs*) confondue avec la Mère terre ; des rites d'entrée, la fabrication des objets et des choses, des lustrations des hommes, et des offrandes préliminaires. II. La cérémonie, au village du *fils*. Elle comprend un rituel public, qui consiste essentiellement dans un culte solaire d'une part, les actes de création de la « Mère Maïs » avec double culte de l'élément mâle (soleil) et de l'élément femelle (terre). Elle comprend enfin un rituel secret, lequel consiste essentiellement dans une consécration définitive du *fils*, consécration étrangement analogue à la *dîkshâ* hindoue.

La seule lacune que nous apercevions dans les documents est grave. Il n'est pas fait mention des rites de sortie. Or il en existe certainement, ne fût-ce que pour le départ de l'expédition du Père.

Cette publication est une véritable mine de faits. Tout le mécanisme des consécrations successives y est d'une étonnante clarté, et peut grandement servir à établir, sur des bases solides, une théorie du fonctionnement de l'idée de sacré. Le symbolisme (p. 19 et suiv.) des objets du culte est tout à fait net et définitivement analysé. Sur le genre d'action des formules, sur les orientations, sur l'efficacité de l'offrande, sur une masse de questions générales et particulières du rituel, nous obtenons des lumières. Sur la mythologie Pawnee, sur les questions plus graves, les notions de terre, de vie, de génération, nous disposons maintenant de faits aussi sûrs que typiques.

M. M.,

BEL (A.). — **Quelques rites pour obtenir la pluie en temps de sécheresse**. Alger, P. Fontana, 1906, 52 p.

Ces rites sont ceux des musulmans du Maghreb. Ils constituent de véritables fêtes qui ne se sont pas posées sur un point de l'année mais sont irrégulières et occasionnelles. M. Bel, qui les compare, dans un commentaire, aux fêtes agraires, les appelle des *rogations*. Le rituel orthodoxe (*Isistqa*) qui remonte au prophète, se compose de prières et d'un rite symbolique à efficacité sympathique ; l'imam tourné dans la direction de la Mecque retourne un manteau et les assistants font de même (p. 12). On ajoute à ces rites des œuvres pies, aumônes, jeûnes, etc. La sécheresse est considérée comme une punition de fautes morales qui se rachètent par la pénitence et les œuvres de perfectionnement. Mais à côté de ce rituel orthodoxe, les musulmans du Maghreb connaissent et pratiquent des rites d'origine et de type anciens. Le peuple les appelle *T'olb en-noû* (demande de pluie). Ces cérémonies comportent essentiellement des rites sympathiques. On promène une poupée, *qhoudja*, faite d'une grande cuiller de bois déguisée en mariée et on l'asperge d'eau ; des processions de figurants sont aspergées d'eau et de cendres par les assistants ; on retourne les mains en prononçant la prière ; on trempe dans une cuve un panier plein de cailloux ; on expose vers le ciel une planchette où sont inscrits des versets ; des victimes noires, couleur des nuages, sont traînées aux tombeaux des Marabouts ; leur urine sert de présage et le sang qui coule quand on les traîne est un symbole de la pluie. Le sacrifice se mêle au rite purement sympathique ; ce sacrifice est considéré comme une oblation propitiatrice; les restes fournissent la matière du repas en commun où sont conviés pauvres et étrangers ; ce qui n'est pas mangé est répandu sur le sol pour être enlevé, dit-on, par les oiseaux du ciel. Enfin l'on s'impose rituellement des souffrances matérielles et morales ; les enfants qui étudient le Coran et les savants font des pèlerinages nu-tête ou tout nus, sans boire. Ces rites sont gradués par séries, à peu près dans l'ordre que nous venons de dire. Les divers groupes de la société se partagent la besogne commune et agissent chacun à leur heure.

H. H.

GOETZ (H.). — **Die Abendmahlsfrage in ihrer geschichtlichen Entwicklung. Ein Versuch ihrer Lösung.** — Leipzig, J. C. Hinrichs, 1904, VII-311 p. in-8°.

M. Goetz expose le développement historique des con-

troverses relatives à la Cène. Il distingue trois périodes dans ce développement.

La première s'étend de Paschase Radbert à la fin du moyen âge; la seconde comprend toutes les discussions de l'époque de la Réforme; la troisième enfin commence avec la critique moderne. Si les théologiens des deux premières périodes n'ont pu résoudre la question de la Cène, c'est qu'ils croyaient à l'unité de la tradition primitive. La Réforme, sans doute, avait su distinguer les données du Nouveau Testament des altérations qu'elles avaient subies ensuite dans l'Église; mais elle recherchait dans l'Écriture une conception unique de la Cène. M. Goetz pense qu'il y en a au moins deux, celle des Évangiles de Mathieu et de Marc, et celle de Paul.

Les deux premiers synoptiques présentent l'institution de la Cène, non comme un rite, mais comme une simple image, une sorte de parabole. Paul, au contraire, avec ses idées juives, en a fait un repas sacrificiel, une communion du corps et du sang du Christ. Luc a suivi la tradition paulinienne et les textes de Mathieu et de Marc ont été corrigés après coup. Mais leur conception de la Cène se retrouverait encore dans le quatrième Évangile, la Didaché, et dans différents Pères. Elle est restée prépondérante jusqu'au milieu du second siècle; la conception paulinienne n'a triomphé qu'avec l'établissement du canon. Telle serait, d'après M. Goetz, la solution de la question de la Cène.

Ph. de Félice.

S. C. SIMMS. — **Cultivation of Medicine Tobacco by the Crows.** *Amer. Anthro.*, 1904. N. S., vi, p. 331, sq.

A. L. KROEBER. — **A Ghost-Dance in California.** *Journ. of Amer. Folklore*, 1904, xvii, p. 32-36.

W. H. BATES. — **Consecration.** *Bibl. Sacra*, july 1905, p. 426-439.

A. v. DOBSCHÜTZ. — **Sakrament und Symbol im Urchristentum.** *Theol. Studien u. Kritiken*, 1905, p. 1-40.

P. BATIFFOL. — **L'eucharistie dans le Nouveau Testament.** *Bulletin de Littérature ecclés.*, 1903 ; p. 129-152 : 1904, p. 291-311.

L.-R. FARNELL. — **Sacrificial communion in Greek religion.** *Hibbert Journal*, janv. 1904 ; p. 306-322.

F. X. FUNK. — **Das Alter des Kanons der römischen Messe.** *Theologische Quartalschrift*, 1904, p. 600-617.

J. HARFOUCHE. — **La cérémonie des Cendres.** *Al Machriq.* Beyrouth, 1905, p. 255-304.

P. BATIFFOL. — **La controverse sur l'agape.** *Bulletin de Littérature ecclésiast.*, 1904 ; p. 185-206.

F. X. FUNK. — **Tertullien et l'agape.** *Revue d'Histoire ecclésiast.*, 1904, 1, p. 5-15.

A. ANDERSEN. — **Das Abendmahl in den Zwei ersten Jahrhunderten nach Christus.** Giessen, Ricker, 1904, VI-95 p. in-8°.

J. ERNST. — **Die Stellung der römischen Kirche zur Ketzertauffrage** (vor und unmittelbar nach Stephany). *Zeitschrift für Katholische Theologie*, 1905, p. 258-298.

A. BÜCHLER. — **Das Brandopfer neben dem Passah in II Chron. 30, 15, und 35, 12, 14, 16.** *Zeitschrift für die alttestamentlichen Wissenschaften*, 1905, p. 1, 46.

M. ANDREA EYSN. — **Die Perchten im Salzburgischen.** *Archiv für Anthropologie*, t. III, 1904, p. 122, sq. (Cérémonie de la nuit du 6 au 7 janvier.)

B. KAHLE. — **Eine Vorschrift für Taufpaten.** *Mittheilungen d. Schlesischen Gesellschaft für Volkskunde*, 1904, p. 69, sq. (Folklore des parrains).

C. — *Mécanismes rituels divers.*

NOTE SUR LA NOMENCLATURE DES PHÉNOMÈNES RELIGIEUX

Certes il est des usages reçus contre lesquels il est vain de s'insurger. C'est ainsi qu'il n'y a pas grande utilité à protester contre l'emploi des mots du genre de *totem*, de *tabou*, dès maintenant passés dans la science, voire dans la pratique vulgaire. Pourtant il conviendrait de ne pas se laisser leurrer par ces mots, de convenir une bonne fois de leur sens et de ne pas pousser plus loin le genre d'innovations auxquelles ils sont dus. Leur usage a donné lieu à tant de méprises qu'il importe de s'arrêter avant de faire les frais de nouvelles fautes de nomenclature.

On sait l'histoire du mot totem. Il a fait fortune, quoique mal fait et inexactement écrit. Il désigne brièvement tout ce que nous devons décrire longuement si nous voulons donner une définition claire de ce qu'il désigne : un culte thériomorphique *de clan*. Mais, en réalité, la plupart des débats élevés

sur l'extension du totémisme proviennent de ce qu'on a oublié, en employant le terme, son sens bien défini, sa signification sociologique. On a parlé du totémisme là où il n'y avait que culte thériomorphique ; de totem là où il n'y avait que des noms animaux de clan, sans qu'on soit sûr qu'un culte ait été attaché à l'animal éponyme. L'emploi du mot algonquin défiguré a permis toutes les confusions. Nous les avons indiquées l'an dernier.

Il faut prendre garde aussi au mot tabou. Son seul avantage par rapport au terme scientifique est son caractère pittoresque, et la souplesse grâce à laquelle il est tour à tour adjectif, substantif, sans compter qu'il sert à former le verbe tabouer. Mais quel avantage il y aurait à employer le mot d'interdiction rituelle! Voici, par exemple, les *fady* malgaches dont M. van Gennep vient nous parler. Ce sont des institutions malayo-polynésiennes comme le tabou proprement dit, et cependant elles ne cadrent déjà plus avec lui. L'idée du tabou entendue d'une façon bien précise, telle qu'elle fonctionne en Nouvelle-Zélande par exemple, ne comprend *absolument que* le caractère sacré, la consécration des choses, le respect qu'entraîne cette consécration, le genre d'interdit qui s'ensuit, le genre de souillure et de consécration qui suit la violation d'un tabou (V. Tregear, *Maori Comparative Dictionnary, ad. verb.*) Elle ne comprend pas du tout l'ensemble des superstitions prohibitives qui ne concernent pas les choses sacrées, tandis que la notion de *fady*, plus générale, les contient. Si tous les tabous malgaches (en prenant le mot au sens propre d'interdiction rituelle, de sacralisation) sont des fady, tous les fady ne sont pas des tabous. C'est par abus qu'en somme l'usage classique et, suivant l'usage, M. van Gennep, étendent la dénomination de tabou à toutes les interdictions. Chez nous encore il est non pas tabou, mais fady de renverser la salière sur la table, tandis qu'il est tabou, et non pas simplement fady, de manger gras en carême. Toute nuance risque de disparaître, par exemple, quand M. van Gennep dit (p. 14 n. 4) que le *ḥerem*, en Israël, correspondait au tabou polynésien; il oublait que cette notion et les rites correspondants étaient spécialisés à ce que les Romains appelaient précisément la *devotio*. La notion de *qadeš* seule correspond au tabou, mais il est impossible de la consider comme équivalente au fady, car elle porte exclusivement sur des choses sacrées (*qadeš* : sacré) tandis qu'il est impossible de dire que des fady comme

le n° 46 de la liste de M. Standing fasse allusion à quelque chose sacrée (Si un homme joue du tambour en mangeant, il aura un gros ventre.)

En réalité, il y au fond de tous ces malentendus, un vice de nomenclature. Les anthropologues anglais qui ont fondé nos études ont négligé d'étudier une fois pour toutes, les rites négatifs, dont les tabous, les fady et le *ḥérem* et le *qadeš* et tant d'autres ne sont que des espèces. Le genre n'a pas été bien constitué, ni bien nommé. Inconsidérément de longues séries de chercheurs ont employé le mot tabou sans l'avoir jamais défini ; on en est arrivé à prendre l'espèce pour le genre, et à constituer une catégorie scientifique aussi mal venue que celle des tabous sympathiques ; on en est même venu à parler de tabous qui ne sont pas des interdictions, alors qu'il s'agit tout simplement d'interdictions qui ne concernent pas des choses sacrées comme telles, mais des actes, des mélanges, des passages, des conditions.

Il est donc important de ne plus jamais, sauf en cas d'absolue nécessité, employer des termes de sauvages comme ceux de totem ou de tabou ; ceux-ci ont fait suffisamment de tort à la science. On ne devra procéder autrement que en cas d'insuffisance absolue de toutes les langues anciennes où nous avons le droit de puiser des mots. Nous avons fait procéder ainsi quand nous avons employé le mot *mana* dont seulement des équivalents fragmentaires se retrouvaient sous la δύναμις et la φύσις grecque, la *virtus* latine, etc.

Si nous demandons l'abandon de ces procédés, c'est moins d'ailleurs pour combattre l'esprit de généralisation qu'ils supposent que pour leur permettre une sûre application. M. van Gennep qui vient d'employer le mot de tabou dans un sens si large, voudrait précisément, non sans excès (*Rev. des Trad. popul.*, 1904, p. 323), résoudre la notion de totem en *nyarong* (Bornéo), en *siboki* (Bantu), il eût pu ajouter en *orunda* (Fañ), en *murdu* (Dieri), etc. Il est évident en effet que chaque notion, chaque pratique sociale a, comme chaque langue, chaque outil, chaque chose sociale, une physionomie spéciale dans chaque société donnée, ou famille de sociétés données. Mais il n'en reste pas moins qu'il y a des identités de structures entre les murdu Dieri et les totems Algonquins ; et ces identités de structure permettent de constituer un genre, lequel mérite le nom, mal fait si l'on veut, de totem. Quelles que soient les différences, elles n'autorisent pas à isoler ce qui est

en même temps homologue et semblable, ce qui remplit même fonction et a même nature. Tout ce qui est requis c'est la prudence et la critique dans la manière de grouper et de dénommer les phénomènes. Ainsi on arrivera à établir cette hiérarchie de concepts bien faits et correspondant aux seuls phénomènes dont l'établissement est le but de la sociologie comme des autres sciences.

M. M.

VAN GENNEP (A.). — **Tabou et Totémisme à Madagascar.** *Étude descriptive et théorique* (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*. Sciences religieuses, vol. XVII). — Paris, Leroux, 1904, 363 p. in-8°.

STANDING (H.-J.) ET JULLY (F.). — **Les Fady Malgaches.** — *Bulletin Trimestriel de l'Académie Malgache*, 1904, III. 2., Tananarive, Imprimerie officielle, p. 105-159.

Voici un sujet particulièrement classique dans la science comparée des religions, et pourtant, avant M. van Gennep, personne n'avait tenté la description complète d'un système de tabous dans une famille de sociétés déterminée. Les analyses générales avaient succédé aux analyses générales, et on n'avait pas encore considéré un ensemble de tabous comme formant une institution religieuse dans un ensemble d'autres institutions sociales.

Non seulement le sujet du livre est heureusement choisi, mais le terrain même des observations est des plus fertiles. Les pays malgaches sont tous de langue et de civilisation malayo-polynésiennes, et l'on sait l'importance des interdictions rituelles dans cette grande famille de peuples. Le recueil des faits a été opéré d'autre part avec assez de soin par tout un corps d'observateurs, dont quelques-uns, M. Standing entre autres, sont excellents. Enfin, même là où les observations laissent de graves lacunes il était urgent et intéressant de les signaler pour qu'elles puissent être rapidement comblées avant que la décomposition exercée par l'influence européenne ait fait oublier et les pratiques et leur sens. M. van Gennep signale nombre de ces lacunes (p. 47, p. 74, etc.); ce n'est pas la moindre qualité de son travail.

Celui-ci, en ce qui concerne le tabou, est essentiellement une collection de faits. Les *fady* sont rangés exclusivement suivant les objets et ceux-ci sont rangés sous les rubriques

suivantes : le normal, le nouveau, l'étranger (IV) ; le malade (V) : le mort (VI), le chef (VII), clans, castes et classes (VIII), la vie sexuelle (IX), l'enfant et la famille (X), la propriété (XI), le lieu (XII), le temps et l'orientation (XIII), les animaux et les végétaux (XIV-XVI). Une recherche vraiment consciencieuse fait que, dans la littérature actuellement accessible, M. van Gennep a laissé vraiment échapper peu de faits. La seule grave lacune que nous puissions indiquer concerne les nombreux tabous des fêtes, lesquels, si nous en croyons la définition du jour férié comme jour sacré, méritaient une étude plus approfondie.

Il n'y a pas grande objection à faire à la façon dont M. van Gennep a classé les tabous. Ces classifications n'ont pas d'importance théorique. Peut-être même les meilleures sont-elles les plus simples, comme celle dont se sont servis MM. Standing et Jully : les Andriana, les hommes, le mariage, les veufs ou les veuves, l'enfantement et la grossesse, les enfants, la circoncision, les morts et le tombeau, la maison, le feu et la cuisson des aliments. Certes rien ne nous assure après une énumération de ce genre que nulle omission n'a pu être commise, mais elle a l'avantage de distinguer par exemple la circoncision, objet d'interdictions multiples que M. van Gennep a laissé échapper (voy. seulement p. 26, p. 151). D'autre part, elle marque que certains fady ont pour objet, non pas des choses, ou des groupes d'individus, mais des états donnés de ces individus, ou des circonstances de la vie, et elle fait ressortir des objets qui comme le feu, la maison, les aliments sont entourés de fady plus précis que bien des groupes constitués par M. van Gennep.

Les seuls chapitres théoriques du travail de M. van Gennep portent sur « le tabou, la contagion, et la sainteté », « l'édiction et la sanction du tabou. » Les résultats n'en sont pas très grands. M. van Gennep se rattache plutôt à la théorie contagionniste du tabou (cf. n° 76), et, avec raison, marque que la notion de fady se rattache, à Madagascar, à celle de *tohina* (contagion) et de *hasina* (vertu surnaturelle contagieuse, p. 17) ; l'analyse de cette dernière notion est d'ailleurs bien conduite. Il nous démontre ensuite le caractère éminemment obligatoire et social du tabou et des tabous (p. 26). Sur l'édiction du tabou il disposait de trop peu de faits, sur la sanction religieuse ou magico-religieuse il en a analysé trop peu pour arriver à des résultats autres que de contribuer à éclairer un peu

la théorie, mal faite, mais qui tendrait à devenir classique depuis M. Frazer, des tabous sympathiques.

Le travail de MM. Standing et Jully permettra, par contre, de rectifier, de compléter sur ce point l'étude que M. van Gennep a amorcée du mécanisme intérieur du fady. La longue liste de 795 fady, liste non encore terminée, et qui ne porte que sur les seuls Hovas, nous fait apparaître définitivement un fait qui depuis longtemps nous préoccupe. La plupart des fady sont des fady de mélange. Leur fonction c'est d'éviter la transmission de qualités d'une espèce de choses à une autre espèce de choses. Leur nature, c'est d'élever des cloisons étanches entre des genres, d'entourer de précautions générales des choses conventionnellement, socialement, classées ensemble ou opposées les unes aux autres. Ainsi (n° 676) manger des bananes tombées fait mourir le père de celui qui les mange. Le processus mental est fort complexe : non seulement l'assimilation est faite entre la caducité des bananiers et la caducité du père, non seulement on pense que le fils qui viole le fady peut transmettre la funeste qualité à son père ; non seulement on conçoit qu'il y a, en tout cela, une force qui peut voyager, mais on sent surtout qu'une observance peut empêcher cette force de voyager, isoler les bananes, et les bananes seules, du fils, et, par suite la caducité du père.

D'autre part, la plupart des fady n'apparaissent pas simplement sous la forme inconditionnelle, absolue, celle de l'impératif catégorique, de l'obligation sociale impérieuse. M. van Gennep, après M. Jevons et leurs prédécesseurs, ont exagéré ce fait. Ils apparaissent sous forme circonstanciée, conditionnelle, à conséquence vague, et la prescription ne donne que rarement la sensation de la force active consciente et concentrée de la société. D'abord, les qualités et les sujets sont spécifiés dans le détail. Ce n'est pas tout jet d'aliments qui donne des abcès à celui à qui on le jette; il faut que les aliments soient cuits. Il n'y a que le van à riz qui, placé au nord du foyer, fasse contracter des dettes. Les associations d'idées et de sentiments, d'inhibitions et de pratiques qui sont à la racine de tels rites négatifs, ne sont pas simples : elles sont à multiples ressorts, à résonances et à anastomoses multiples. Ensuite, bien des interdictions portent plutôt sur des moments et des états que sur des choses : c'est la nuit qu'il est interdit de faire ceci ou cela ; c'est quand on va commencer quelque affaire qu'il est dangereux de faire ceci ou cela. Un nombre

considérable des fady de M. Standing sont des fady initiaux ou des fady temporaires.

Enfin, ils apparaissent comme singulièrement parents des rites positifs. A certains points de vue, il est même impossible de distinguer une interdiction d'une prescription. Voici par exemple deux tabous de la circoncision (n[os] 440-441) : « On doit jeter de l'herbe avant la circoncision ; les femmes appelées mères de l'enfant doivent faire lit à part avant la circoncision », etc. La plupart éliminent tout simplement de la cérémonie tout acte qui ne serait pas rituel et se réduisent à des spécifications du rite lui-même. Ainsi le fady, n°463 : « *l'homme qui porte l'eau de la circoncision doit avoir ses père et mère vivants* » est une simple obligation religieuse.

Par conséquent, la théorie des rites négatifs doit être plus intimement jointe à celle des actes de la magie et de la religion. La rétention d'un geste, le choix qui écarte, sont des gestes tout comme une prière ou une offrande, et, en dernière analyse, le sacré est vraiment un, dans son caractère positif et dans son caractère négatif. Nous souhaitons instamment que MM. Standing et Jully poursuivent leurs belles recherches qui nous permettront de démontrer cette thèse, et d'analyser, mieux que nous n'avons pu, la catégorie importante des interdictions rituelles de mélange.

M. van Gennep a été conduit par les tabous alimentaires et autres, concernant les végétaux et les animaux, à étudier la question du totémisme à Madagascar. Il ne croit pas qu'il en existe dans l'île. La critique qu'il donne des documents qui les concernent (xvi) est bien conduite (cf, résumé p. 303). Peut-être ses conclusions sont-elles d'un scepticisme exagéré. Même certains énoncés généraux comme celui concernant l'absence des rites d'initiation (p. 310) sont inexacts : la circoncision remplissant parfaitement le rôle de celle-ci. Ensuite, il me semble que les Sakalaves ont bien des clans à descendance utérine, exogamique, que ces clans portent des noms animaux, et ont un certain genre de culte pour certains animaux (cf. p. 28) quoiqu'il ne soit pas certain que les animaux éponymes soient bien l'espèce adorée. Enfin, il est évident que la plupart des faits de culte thériomorphique malgaches, s'ils ne sont pas des cas de totems, ne peuvent s'expliquer sans l'existence ancienne d'un totémisme assez récemment décomposé. Et, il eût fallu, puisque M. van Gennep

n'est pas un de ces théoriciens qui ne veulent voir du totémisme nulle part, qu'il rendît au moins justice au totémisme comme moyen d'explication de ces faits.

La discussion à laquelle M. van Gennep soumet les faits d'exogamie et d'endogamie (n° 309, p. 126, etc.) est la seule faiblesse de son livre, utile par tant de points.

H. H.

FRAZER (J. G.). — **The Origin of circumcision**. *The Independaht Review*, 1904, p. 204-218.

Cette courte dissertation est le premier essai, connu de nous, où, à la lumière de la science comparée des religions, on ait tenté d'*expliquer* la circoncision, de démêler la notion qui correspond à la pratique dont aucun peuple n'a vu ni ne sait encore la raison. On verra si la tentative de M. Frazer a été couronnée de succès.

M. Frazer part de sa théorie de la coopération magique des clans totémiques. Il rappelle que l'une des fonctions primitives du clan totémique australien est d'assurer la vie et la multiplication de l'espèce totémique dont se servent les autres clans mais que respectent les membres du clan. Il rappelle que bon nombre des rites du type des rites de l'Intichiuma Arunta, comportent l'emploi du sang, et du sang des parties génitales en particulier.

Il remarque ensuite que, dans ces mêmes tribus, apparentées aux mêmes croyances, on pratique l'aspersion du sang sur le cadavre et sur l'initié ; et que l'on garde précieusement le prépuce excisé. Toutes opérations qui ont pour but de donner de l'âme, ou une âme, ou de la sauvegarder. D'autre part, il signale que, dans quelques tribus (Arunta), le prépuce est précisément conservé dans les centres totémiques d'où s'échappent les âmes qui vont, dans les femmes, se soumettre à une nouvelle conception.

De tous ces faits enchaînés, M. Frazer déduit, un peu brusquement, l'hypothèse suivante : les Australiens, et de même tous les peuples à circoncisions, se seraient circoncis pour assurer la réincarnation, le prépuce formant siège de l'âme entre deux générations du même individu dont l'existence se poursuit, par voie de perpétuelles renaissances, depuis le temps mythique.

L'interprétation est ingénieuse, et en tout cas elle constitue

une honorable suggestion, préférable au néant d'idées ou stagnait toute cette question. Mais est-elle fondée ?

Peut-être, en ce qui concerne les Arunta du moins, ne serai-je pas très éloigné de penser que certaines de ces idées ont pu se mêler aux croyances concernant la circoncision. Mais qu'est-ce que cela prouve ? Il a pu, il a dû s'établir chez les Arunta, entre les rites de l'initiation et ceux de la mort, entre les notions de réincarnation, forme de toute la mythologie Arunta, et les pratiques de la circoncision, des relations, des anastomoses, comme il s'en établit dans toutes les mythologies, dans tous les systèmes de représentations collectives. De quel droit admettre que nous avons ici un fait souche, de première formation ? M. Frazer sent, au fond, la possibilité de cette objection lorsque, en conclusion et en prémisses, il revient sur le caractère primitif des phénomènes Arunta, sur la possibilité de la consommation originaire des totems et sur la façon dont la consommation de l'être totémique (mort, animal, ou plante) est censée opérer la perpétuité de l'espèce.

Mais ici nous ne sommes plus en présence de faits : nous n'avons plus à faire qu'aux théories de M. Frazer sur les Arunta, et la nature originelle de leur totémisme. Or on sait que nous les discutons non sans fermeté (cf. *Années*, III, p. 217, V, p. 83, p. 212 ; VI, p. 190 ; VIII, p. 145).

Ce que nous retiendrons donc de l'intéressante discussion c'est plutôt l'indication générale qu'elle contient. La circoncision est, quant à nous, essentiellement un tatouage. C'est un signe tribal, voire national. Ceci M. Frazer l'a oublié. Mais peut-être a-t-il vu un problème, un côté où chercher. Car quand nous avons dit que la circoncision était certainement un tatouage, nous n'avons pas expliqué pourquoi ce tatouage portait sur les parties génitales de l'homme. Il est possible que des idées fort complexes touchant la génération aient présidé à cette spécialisation. Il est possible que les représentations Arunta, nous permettent, par leur complexité même de nous figurer quel en fut le trouble et quelle en fut la riche obscurité.

Mais ce que nous ne pouvons admettre, c'est que la représentation étroite dont parle M. Frazer soit celle qui, même chez les Arunta, et les tribus apparentées, ait provoqué la naissance du rite de la circoncision, et à plus forte raison de celui de la subincision. D'une part, il n'est nullement certain que le prépuce soit, même une fois reporté à l'arbre *nanja* (centre toté-

mique des âmes à réincarner), le siège de l'âme ou même un siège de l'âme. Il nous semble que, tout comme la dent extraite et portée par le parrain dans d'autres tribus, qu'il est plutôt le siège de l'âme infantile à laquelle a été substituée l'âme de l'initié. D'autre part, même si ce dernier point pouvait être prouvé, il faudrait encore prouver qu'il n'y a pas eu là une utilisation de la circoncision plutôt qu'une cause de celle-ci.

Enfin une objection définitive. La somme des faits négatifs que lève contre elle la théorie de M. Frazer est très grande. Il y a une masse de sociétés où la réincarnation de l'individu dans un nouveau-né est la base même de l'organisation familiale et religieuse. Pourquoi, dans toutes ces sociétés, n'y a-t-il pas circoncision? Pourquoi, alors que normalement le rite s'efface moins vite que la représentation, alors que la circoncision subsiste partout à part de la notion de réincarnation, pourquoi celle-là aurait-elle disparu, celle-ci subsistant avec une force incomparable à celle qu'elle a même chez les Arunta?

C'est qu'évidemment si l'idée que M. Frazer a indiquée peut être une condition de la circoncision, une manière de se la représenter, elle n'est nullement, même à ses yeux d'auteur, une cause nécessaire et suffisante. Elle n'est qu'un moyen pour nous de nous représenter le but qu'ont pu se proposer, en la pratiquant, certains hommes. L'hypothèse est encore, faute de méthode, une simple idéologie des origines religieuses et juridiques; l'abondance des faits, l'habileté merveilleuse des rapprochements ne doivent pas nous faire illusion sur ce point.

Une simple réserve de fait, pour finir. Le texte d'Ézéchiel où il est dit que Jérusalem, avec les incirconcis, est couchée au plus profond de la Schéol (XXXII, 18, sq.) ne signifie, quant à nous, que la différence de condition des pieux et des gentils, au delà de la mort, et ne peut, sous aucun prétexte, se rattacher, même par les liens d'une suggestion aussi prudente que celle de M. Frazer, à une croyance concernant la résurrection des morts circoncis.

M. M.

PREUSS (K. TH.). — **Der Ursprung der Menschenopfer in Mexiko.** *Globus*, LXXXVI. 1904, p. 108, sq.

On sait que le système des sacrifices humains était extrêmement développé au Mexique ancien. D'autre part, M. Frazer,

puis nous-mêmes, dans notre travail sur *Le sacrifice* nous avions signalé l'importance du système des sacrifices du dieu dans le même rituel. M. Preuss reprend actuellement la question, et vient, grâce à sa compétence, de la résoudre d'une façon désormais classique.

La méthode dont il s'est servi consiste dans une analyse des principales fêtes, et des principaux mythes de ces fêtes. Il arrive à constituer trois types de mythes et de rites sacrificiels correspondants : sacrifices du renouvellement des dieux du soleil et du feu; sacrifice des dieux de la pluie; sacrifices de la végétation. Il établit ensuite comment ces sacrifices mythiques sont arrivés à être complètement dramatisés par le sacrifice humain.

Que M. Preuss ait un peu trop tenté de reconstruire un développement religieux dont toutes les parties ont dû probablement évoluer de front; que certaines de ses inductions aient un caractère trop simpliste et trop artificiel, ce n'est pas nous qui le chicanerons là-dessus, étant donné le caractère démonstratif de son analyse. M. M.

NUTTALL (Z.). — **A Penitential Rite of the Ancient Mexicans**. *Archaeological and Ethnological Papers of the Peabody Museum*, vol. I, n° 7. Cambridge, Mass., 1904, 26 p. in-8°.

Mrs. Nuttall rassemble ici les textes et les monuments mexicains, qui ont trait aux rites d'oblation du sang par le fidèle ou le prêtre. Ce rite est bien connu quoi qu'en dise l'auteur (p. 26). Tout le monde sait l'importance, dans l'ancienne religion mexicaine, du percement de l'oreille ou de la langue, pour offrir ce sang au dieu. Mais tout le monde ne sera précisément pas d'accord avec Mrs. Nutall pour appeler ce rite un rite expiatoire, ou un sacrifice. Ce n'est certainement pas un sacrifice, et si c'est une lustration ou une offrande, à coup sûr, aucun des documents rassemblés ici ne prouve que ç'ait été une pratique de pénitence. Le vieux Duran dit même que c'était un acte de « grâces ».

La partie la plus originale de ce travail consiste dans l'hypothèse qu'un certain nombre de monuments curieux se rapporteraient à ce rite, et commémoreraient des actes individuels (p. 22. sq.). Il serait intéressant qu'une pratique si compliquée se retrouvât au Mexique ancien, exactement dans la

forme qu'elle avait dans les civilisations dites classiques, malgré sa complexité. Mais nous ne pouvons assurer que Mrs. Nuttall ne s'est pas trompée.

M. M.

J. DECORSE. — **Le tatouage, les mutilations ethniques et la parure chez des populations du Soudan.** *Anthropologie*, 1905, p. 129, sq. (Types de tatouage; signes de clans, etc.)

N. PUCCIONI. — **Delle deformazioni e mutiliazioni etniche più in uso.** *Archivio per l'Antropologia e la etnologia*, 1904, 355-401. (Ne traite avec détails que des déformations crâniennes. Motifs religieux d'une partie des déformations).

M. MORAND. — **Les rites relatifs à la chevelure chez les indigènes de l'Algérie.** *Revue africaine*, 1905, p. 237-243.

S. REINACH. — **Xerxès et l'Hellespont.** *Revue archéologique*, 1905, II, p. 1, sq. (Le prétendu châtiment de l'Hellespont par Xerxès est un exemple du *rite du mariage avec la mer*.)

P. SARTORI. — **Votive und Weihegaben des katholischen Volkes in Süddeutschland.** *Globus*, t. LXXXVII, 1905, p. 91 sq.

D. — *Rites oraux.*

BOLLENBUCHER (J.). — **Gebete und Hymnen an Nergal.** *Leipziger semitische Studien.* I, 6. Leipzig, Hinrichs, 1904, 52 p. in-8°.

Ce petit livre contient huit prières adressées au dieu Nergal, qui faisaient partie de la bibliothèque d'Ashshour-bani-pal. Les deux premières sont des psaumes de la pénitence, formules rituelles, où le nom de l'orant est laissé en blanc. dont l'objet est de guérir par la grâce du dieu quelque mal dont l'origine est attribuée à une faute religieuse ou morale. Nous avons encore les indications liturgiques qui accompagnaient la deuxième prière : elle était récitée au cours d'un sacrifice ou pendant une fumigation d'encens. Des autres prières, nous n'avons plus que la première partie, l'invocation du dieu. La septième est un hymne qui chante la marche guerrière du dieu vers un pays qui paraît être le pays des morts. Les autres sont des litanies, énumérant les titres du dieu. ses possessions, ses parentés mythologiques et, en rappels brefs et obscurs, des épisodes de ses mythes.

L'introduction est une courte étude des caractères du dieu Nergal. C'est un dieu du soleil, du soleil destructeur et aussi un dieu du monde infernal. La mode, parmi les sémitisants, est à la mythologie astrale. Notre auteur pense donc que Nergal fut à l'origine exclusivement un dieu du soleil. Il est le dieu spécial de la ville de Kutha. Ce fut à cette relation, nous dit-on, qu'il dut son caractère spécial du dieu des Enfers, la nécropole de Babylone ayant été située près de Kutha.

H. H.

RIVERS (W.). — **Toda Prayer**. *Folklore*, vol. xv, 1904, p. 166-182.

Ce travail porte sur les prières du culte du buffle. Elles varient de la simple formule de souhait à la formule d'adoration, suivant l'importance et le degré de sainteté des étables lieux du culte.

M. R. tente d'expliquer l'usure des formules devenues incompréhensibles. Je ne vois pas ce que son explication ajoute aux faits. Par contre, son essai de distinction entre la formule magique et la prière, et sa répartition des rites oraux Todas est des plus profitables. M. M.

LAMARCHE. — **La prière**. *Revue chrétienne*, juill. 1904, p. 56-69; août, p. 143-155; sept., p. 236-252.

F. NORMEMANN. — **Das Gebet**, Gr. Lichterfelde, Berlin-W., Gebel, 1905, 57 p. in-8°.

E. PREUSCHEN. — **Zwei gnostische Hymnen**. *Ausgelegt. Mit Text und Übersetzung*. Giessen, J. Ricker, 1904; 80 p. in-8°.

J. HEHN. — **Hymnen und Gebete an Marduk**. *Beiträge zur Assyriologie*, 1905, p. 279-400.

S. BÄUMER. — **Histoire du bréviaire**; 2 vol. Paris, Letouzey et Ané, 1905, xxiv-440 et 536 p. in-8°.

NOESGEN. — **Das ursprüngliche Vaterunser nach Dr. Harnack.** *Ev. Krchztg.*, 1904; 17, p. 389-398; 18, p. 417-426.

P. HAUPT. — **The Prototype of the Magnificat**. *Zeitschr. d. D. Morgenl. Gesell.*, 1904, LVIII, p. 617, sq.

F. MACLER. — **Correspondance épistolaire avec le ciel**. *Lettres adressées par les Juifs d'Hébron et des environs aux patriarches, tra-*

duites de l'hébreu et annotées. Revue des traditions populaires, 1905, p. 65-82.

J. BOLTE. — **Deutsche Segen des 16 Jahrhunderts.** *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde*, 1904, p. 435-438.

S. MEIER. — **Wettersegen.** *Schweizerisches Archiv für Volkskunde*, 1904, vol. VIII, p. 47-49.

E. — *Objets de culte.*

Par M. MAUSS

OWEN (M.-A.). — **Folklore of the Musquakie Indians of North America and Catalogue of Musquakie Beadwork**, etc., in Publications of *the Folklore Society*. London, Nutt, 1904, IX-147 p. in-8°.

Ce qui nous intéresse le plus, ce qui est le plus neuf dans ce travail de Miss Owen, c'est sa collection d'objets rituels, et l'étude qui en est faite est plus complète que pour aucun rituel Algonquin de nous connu. Les costumes et attributs de danse des hommes et des femmes n'apparaissent comme indifférents dans aucun de leurs détails, fussent-ils des plus futiles, et le scrupule du symbolisme, en particulier dans les tissus perlés, apparaît poussé jusqu'aux extrêmes limites. Les ceintures, celles des totems et des sociétés secrètes, les jambières des shamans sont d'un intérêt particulier : des mythes, des formules leur sont attachés. Au surplus, tout le matériel rituel, voire juridique (*divorce-stick*) se trouve représenté.

Les Musquakie sont souvent appelés Renards et s'appellent ainsi (Outagamis). Ils sont divisés en sept clans exogames utérins, le plus important étant celui du renard. Mais le chef, chef plus spécialement religieux, est choisi dans le clan de l'Aigle, de père en fils, ce qui est bien difficile à se représenter, quelque énergie que Miss Owen mette à nous l'affirmer. Sur la société des hommes et aussi sur celle des femmes, sur le « conseil des honorables femmes », qui gère, tout comme le Conseil des chefs, les intérêts de la tribu, nous avons ici des renseignements trop sommaires mais fort importants. Le mariage est l'objet d'un bon et court chapitre (IX).

La religion est bien du type Algonquin ordinaire : deux grands dieux, l'un bon, l'autre mauvais. Geechee Manito-ah (évidemment Kitshi Manido le créateur), et Mecchee Manitoah,

plus deux dieux frères, plus sept totems de clans, plus un nombre indéfini de Manito-ah. Miss Owen trouve les totems « une anomalie » parce qu'ils sont des ancêtres et des « saints » toujours présents, et parce que chaque Musquakie prétend descendre, en même temps que des totems, des « frères » de l'origine du monde. Mais il n'y a là aucune contradiction pour l'esprit Algonquin, capable d'admettre des mythes aussi contraires. Sur le rituel, et en particulier la « danse de la religion » (rétablie lors du retour à l'ancienne foi), et où il semble subsister quelque chose d'une ancienne société secrète; sur la danse du maïs, la danse des totems, (danse double, dansée par les sociétés des hommes et des femmes de chaque clan), les descriptions sont brèves, mais sûres et tendent à être complètes : le rituel tend à peu près à embrasser toute la nature. Le culte domestique, le culte funéraire, l'initiation sont très bien décrits.

Chose curieuse : dans ce livre consacré en principe au Folklore, ce sont les contes qui tiennent le moins de place. Ceci est à l'éloge de la société qui a fait les frais de cette excellente publication.

M. M.

FEWKES (W.). **Hopi Katcinas.** 21st *Annual Report of the Bureau of American Ethnology* (1900-1901). Washington, 1904, p. 3-123, in-4°.

A tous les points de vue, il n'y a qu'à louer le livre de M. Fewkes. C'est peut-être le seul tableau assez complet d'une mythologie que nous possédions. Il n'y a pour lui être comparé que ceux des rares grandes religions qui se sont efforcées de constituer des canons de leur mythologie et de leurs représentations, et dont les manuels de figuration de leurs dieux sont, encore plus rarement, parvenus jusqu'à nous.

Les *Katcinas* sont les poupées-masques des divers dieux des diverses cérémonies du culte Hopi ; la marionnette a en effet maintes fois remplacé, dans le rituel, le personnage masqué personnifiant le dieu. De ces Katcinas, au nombre d'environ quatre cents, M. Fewkes nous donne : 1° un dessin fait par des artistes, par des prêtres Hopis ; 2° le nom, et la fonction dans le culte ; 3° la date de la fête ou des fêtes où elle remplit un rôle ; 4° le clan ou la confrérie qui en sont propriétaires. Les planches, admirables, donnent non seulement la forme,

mais, détail important, la couleur de chaque élément du costume.

Les Katcinas sont les « anciens des clans » ce sont, en même temps que des dieux, des ancêtres, réincarnés d'ailleurs dans leurs descendants. Même celles qui ont été certainement inventées, même celles qui sont parvenues par emprunt à d'autres pueblos, ou celles qui furent acquises par héritage de clans éteints, sont figurées sous cette forme. M. Fewkes donne l'histoire de chacune, ses dédoublements assez réguliers (suivant les principes de la descendance utérine : homme, mère, oncle, ex. p. 70, sq.). La façon dont les Katcinas et les pouvoirs qu'elles symbolisent sont étroitement attachées aux clans nous donne définitivement raison pour étendre aux Hopis ce que nous avons dit des Zuñis dans un précédent mémoire.

Le tableau du calendrier des fêtes, celui des sociétés religieuses et des clans, à Walpi, est extrêmement précieux.

M. M.

C.-M. KAUFMANN. — **Handbuch der christlichen Archäologie.** Paderborn, F. Schöningh, 1905, xviii-632 p. in-8°.

J. ROMILLY ALLEN. — **The Early christian Monuments of Scotland.** Edimbourg, Neill. (Soc. of Antiquaries of Scotland), 1905.

A. F BANDELIER. — **The Cross of Carabuco in Bolivia.** *Amer. Anthro.*, 1904, vi, 6, p. 599, sq.

F. ROSEN. — **Ueber Kindersparbüchsen in Deutschland und Italien.** *Globus*, 1905, LXXXVII, p. 278 sq. (Curieuse origine religieuse de la tirelire, rattachée à la grenade de la Bona Dea).

W. HELBIG. — **Sur les attributs des Saliens.** Paris, Klincksiek, 1905, 78 p. in-8°.

L. BRÉHIER. — **Les Origines du Crucifix dans l'Art religieux.** Paris, Bloud, 1904, 62 p. in-12.

L. BRÉHIER. — **La querelle des Images**, Paris, Bloud, 1904, 62 p. in-12°.

A. DE WAAL. — **Tierbilde in Verbindung mit heiligen Zeichen auf altchristlichen Monumenten.** *Römische Quartalschrift*, vol. xviii, 1904, n° 3-4.

H.-H. SPOER. — **Notes on jewish amulets.** *Journal of biblical Literature*, vol. xxiii, 1904, n° 2, p. 97-105.

IX. — REPRÉSENTATIONS RELIGIEUSES

Par MM. HUBERT et MAUSS

A. — *Représentations religieuses d'êtres et de phénomènes naturels.*

DIETERICH (A.). — **Mutter Erde. Ein Versuch über Volksreligion.** Leipzig, Teubner, 1905, VI-123 p. in-8° (deux chapitres in *Archiv für Religionswissenschaft*, 1904, VIII-, p. 1-51).

M. Dieterich a projeté un travail d'ensemble sur la « religion populaire, et les formes fondamentales de la pensée religieuse ». Les futures parties en porteront sur les « formes du rite magique; les formes de la révélation divine; les formes de l'union de l'homme avec Dieu ». Cette première partie a été hâtée dans sa publication par la nécessité de l'offrir en hommage anniversaire au regretté Usener.

Le but en est, d'une part, méthodique. Il s'agit de montrer par un exemple, comment, sans méconnaître ou mal interpréter les religions classiques et leurs formes supérieures, leur étude elle-même peut être renouvelée par celle de leur fondement populaire et primitif. Il faut avant tout, selon M. Dieterich, considérer les rites et leur sens dans les sociétés primitives, puis venir aux rites et aux idées qui vivaient dans les couches inférieures des populations de l'antiquité, où seulement s'est conservée la foi et la mythologie naïves sur lesquelles tout s'est bâti. C'est ainsi qu'on arrive enfin à comprendre sur quel fond ont travaillé l'esprit antique et l'évolution religieuse, et qu'on peut se faire une idée nouvelle de leurs procédés.

Le but est, d'autre part, pragmatique. Il s'agit avant tout d'expliquer la notion de la Terre-Mère, thème fondamental des mythologies classiques, thème littéraire de multiples littératures (cf. p. 41, p. 117, sq.) qui a même eu ses rejets dans le christianisme, où la Vierge a pris parfois certains traits de l'ancienne Terre-Mère (p. 118).

M. D. part de l'observation de trois rites romains : le dépôt de l'enfant nouveau-né sur la terre; l'enterrement de l'enfant non brûlé; le dépôt du mourant sur le sol. Il propose, à l'aide de comparaisons qui s'étendent, un peu au hasard, des Arunta

aux Evhé, du Folklore européen aux usages américains, la théorie suivante : ces usages correspondraient à une croyance globale ; la terre serait la mère des hommes, en elle les âmes des morts viendraient séjourner jusqu'à leur réincarnation. La terre est vraiment mère des hommes et non pas simplement mère mythique des dieux.

Les deux chapitres suivants (III, IV) portent sur la Γῆ μήτηρ grecque, la *Tellus* romaine, et démontrent que mythologie, rituel, littérature, magie, mystique, mystères et cultes populaires, se sont tous alimentés à la source d'une notion aussi primitive. Puis c'est un chapitre où est indiquée, d'une façon peut-être insuffisamment nourrie, l'évolution de ces notions dans les deux religions classiques. Ce qui en sort établi c'est surtout que la tradition populaire à été un fond toujours identique et jamais épuisé, où s'est périodiquement rafraîchie et renouvelée la mentalité religieuse en voie de transformations (cf. p. 98).

Reste à déterminer la cause de ces idées et de ces rites. Cette notion de la maternité, M. D. la rattache excellemment aux représentations primitives concernant et la reproduction des espèces animales et la fertilité du sol conçues comme parallèles, analogues, sympathiques, identiques à la génération et aux rapports entre hommes et femmes. Il rapproche heureusement le mythe de la terre-mère des rites phalliques et des actes cérémoniels par lesquels la copulation humaine provoque la multiplication des objets alimentaires.

Mais, en somme, la démonstration tourne court ; quelque ingénieuses que soient les remarques de M. D. sur la croyance (p. 100), sur le « van » où est placé l'enfant (p. 100), sur des rites et des documents figurés, le résultat général ne dépasse pas les limites des théories idéologiques, de l'interprétation par les simples idées. De plus, la religion populaire dont il s'agit n'intéresse M. D. que par son côté primitif, elle ne l'intéresse pas en tant que phénomène social.

C'est à ce moment qu'il se sépare des méthodes que nous préconisons ici, M. D. persiste, comme tous ses devanciers, comme les meilleurs des savants de l'école anglaise, à croire qu'il suffit pour expliquer un mythe ou un rite, de préférence antique, ou un trait du folklore indo-européen, de le rendre compréhensible en montrant les idées qui lui sont sous-jacentes ou antécédentes. Certes ce pas de la recherche est le premier à faire et il serait sot de reprocher à un travail

d'avoir débuté par là. Mais ce n'est pas assez de l'avoir fait, pour nous du moins. Il faut encore retrouver et les sentiments sociaux, et les structures sociales dont ces faits sont l'expression, dont ces mythes ne sont que les représentations, dont ces rites ne sont que les gestes. C'est à cette condition que l'on peut arriver à sentir non pas simplement les notions qui pour être populaires n'en ont pas moins quelque chose de volontaire, de fortuit, de libre, mais les choses, les choses sociales.

Or nul sujet n'était plus fécond sur ce point que celui qu'a partiellement, mais si heureusement traité M. Dieterich. Il a lui-même senti, dans diverses notes, le sens où il fallait chercher (p. 61, n. 5, p. 24 et n. 1., p. 32, p. 13 et n. 4, même cette dernière note fait le rapprochement que nous faisons, plus exactement, plus loin, p.   , et que l'informateur de M. D. lui a fait faire assez mal). C'est en effet grâce à la notion de la réincarnation des morts que l'on peut comprendre tout ce plexus d'idées et de pratiques et de sentiments et de choses sociales qui a donné naissance à tant de riches fructifications diverses. Mais cette notion ne fonctionne pas normalement à part de toute organisation sociale et la véritable explication consiste à déceler cette organisation. Or, si l'on fait attention à un certain nombre des faits indiqués par M. D. lui-même, on s'aperçoit tout de suite de l'importance que prennent les deux faits du prénom et du clan.

Ce n'est pas en effet un mort quelconque qui se réincarne normalement dans un naissant quelconque. C'est, dans toute l'antiquité indo-européenne, un membre de la tribu, de la nation, qui vient se réincarner dans le nouveau-né *autochthone*, indigène. Les âmes d'Athéniens donnaient naissance à d'autres Athéniens. Mais cette règle de la réincarnation tribale ne coïncide qu'avec un système déjà effacé des droits et des idées. Elle a dû n'être qu'une survivance, dans les sociétés indo-européennes déjà hors de cette phase d'organisation, d'une forme beaucoup plus ancienne dont nous saisissons des traces plus nettes ailleurs. Cependant s'il est vrai, comme l'indique, après d'autres, M. Olrik dans un travail que M. Dieterich n'a pu utiliser, que les anciens Vikings aient cru à une véritable réincarnation du dernier mort dans le dernier né *de la famille*, dernier né qui aurait reçu le prénom du mort, il ne serait pas déraisonnable d'espérer que des recherches nouvelles sur le système des prénoms, d'ailleurs héréditaires et

relativement spéciaux à chaque *gens* à Rome, pourraient, dans d'autres sociétés Indo-Européennes, prouver l'existence préhistorique du même fait.

Mais à part de cette question d'extension, il existe un ensemble énorme de sociétés, sociétés nègres, malayo-polynésiennes, Indiennes (groupes Sioux, Algonquin, Iroquois, Pueblo, du Nord-Ouest), Eskimos, Australiennes, où le système de la réincarnation du mort et de l'héritage du prénom dans la famille ou dans le clan est la règle. L'individu naît avec son nom et ses fonctions sociales, avec son blason dans les sociétés du Nord-Ouest américain. Sur le nom *nikie*, chez les Dacotah et les Sioux, sur le nom dans les confréries et les clans (Pueblos, Kwakiutl, Haida) nous disposons dès maintenant d'un ensemble imposant de faits. Le nombre des individus, des noms, des âmes et des rôles est limité dans le clan, et la vie de celui-ci n'est qu'un ensemble de renaissances et de morts d'individus toujours identiques. Moins net chez les Australiens ou chez les Nigritiens, le phénomène n'en existe pas moins chez eux d'une façon normale et compréhensible, à la façon d'une institution nécessaire.

Non seulement cette considération du clan et du prénom permet de comprendre le système des réincarnations et de le rattacher à la constitution juridique de la société, mais encore elle permet de retracer, en partie, l'origine de la notion de la terre-mère et de marquer avec précision le moment où celle-ci s'est définitivement formée. Il suffit de partir du fait que le clan est, dès l'origine, conçu comme attaché à un point du sol, siège central des âmes totémiques, rocs où se sont enfoncés les ancêtres et d'où s'échappent les enfants à concevoir, d'où se répandent enfin dans l'espèce totémique les âmes des animaux dont le clan assure la multiplication. Nous indiquons plus loin, avec M. van Ossenbruggen comment cette notion rejoint, explique celle de propriété. C'est à elle, plus complexe, moins précise, mais partant plus élémentaire et plus riche, que se rattache celle de la terre-mère.

Car il y aurait erreur à croire, comme semble le faire M. D., que les rites phalliques, ou plutôt génératoires Australiens, que des idées comme celle de la pierre Erathipa près de laquelle les femmes Arunta craignent de concevoir, trahissent déjà la notion de la terre-mère. Les unes et les autres correspondent à des stades beaucoup plus bas, et cette notion peut rester étrangère à des civilisations où toutes ses conditions, sauf sa

cause, sont données. Quant à nous nous sommes frappés par le fait que tous les cas indiqués ici et tous les cas vraiment précis que nous connaissions où le mythe a dépassé la simple image de la génération, sont empruntés à des sociétés *agricoles*. Au surplus, M. Dieterich n'est pas sans avoir senti la question, et la façon dont il considère presque exclusivement les rites agraires est significative. Nulle part mieux que chez les Maoris on ne pourrait étudier cette formation d'une notion mythique précise. D'une part des clans locaux extrêmement forts, avec système de prénoms bien marqués; d'autre part un attachement extrême de ces clans à leur sol, leur *mana* étant identique à celui de l'âme (*hau*, *mauri*), du sol, de la terre-mère (*whenua*): d'autre part enfin tout le développement mythique luxuriant du mythe de la terre et du ciel, père et mère des dieux. Autour du mythe qui pose l'équivalence, autour du rite qui la dramatise, la notion de terre-mère s'est probablement fermée, précisée; et reliée aux mythes célestes et autres, elle a formé l'une des bases de toute mythologie agraire. Mais il y a là toute une série d'études à tenter dont nous ne pouvons entrevoir que les débuts.

Si précise pourtant que soit l'image de la mère-terre, il ne faudrait pas croire qu'elle est la seule image de maternité qu'ait conçue l'humanité même antique, ou le folklore, même moderne. Les rapports entre la semence et la plante, entre l'espèce et l'individu, etc., ont été eux aussi figurés sous la forme de l'enfantement : la mère riz, la mère maïs, les *mères* du rituel agraire européen, sont importantes et nombreuses. Il faut encore ici enrichir de toutes les vertus du principe de la végétation notre description de la notion primitive de maternité.

Mais trêve de critiques et d'additions. Le travail de M. Dieterich est des plus importants; il ouvre une nouvelle avenue. Les idées ingénieuses y abondent, comme par exemple le rapprochement entre la posture accroupie donnée souvent au mort dans sa tombe et la posture du fœtus (p. 27, n. 6); et l'explication par l'idée de résurrection de l'importance, en droit pénal athénien, du bannissement (p. 52).

M. M.

WESTERMANN (D.). — **Ueber die Begriffe Seele, Geist Schicksal bei dem Ewe und Tschivolke.** — *Archiv für Religionswissenschaft*, 1904, VIII, p. 104-114.

Cet article important nous fait être impatient des publications de M. Spiess, sur lesquelles il s'appuie (Cf. Spiess. *Personennamen in Togo*, in *Mitthlg d. Orient. Semin.* Berlin, 1903, Afrikan. Stud., p. 50, sq.).

Les notions de l'âme et de l'esprit du mort sont en effet remarquablement précises chez les Tshi et les Evhé, et l'on avait besoin de plus de détails que n'en avaient donnés Ellis et les auteurs plus récents. Ici encore, apparaissent nettement les liens qui unissent le culte des morts, la notion de l'âme et le prénom. Chaque individu a un esprit, quasi divin, un *genius* auquel il rend un culte, et qui symbolise son sort. Ce *kra*, après la mort ou jusqu'à l'accomplissement de la vendetta, rôde quelque temps autour du cadavre, puis devient un esprit de mort, et séjourne avec les morts. Puis il se réincarne dans le corps d'un enfant nouvellement conçu : à la naissance de celui-ci, le nom de l'âme lui est donné, c'est toujours un esprit de la famille qui renaît ainsi. L'endroit d'où cet esprit s'échappe est le « lieu de naissance de l'homme », identique à l'endroit où le dieu Mawu fabrique les hommes.

La notion de réincarnation fonctionne avec une telle rigueur que l'individu qui renaît ainsi, doit, s'il veut ne pas provoquer une jalousie terrible, un culte à la femme dont il fut l'époux dans une existence antérieure; et, s'il est prudent, il doit en adresser un autre au mari mythique de sa femme.

Il y a pourtant de graves lacunes dans cet excellent travail. Nous n'apprenons pas dans quel groupe familial, ni dans quelle ligne, s'héritent ces prénoms et ces âmes. Aucune notion de clan ou autre n'intervient-elle ? N'y a-t-il pas de mythes d'ancêtres individuels des clans totémiques et ces mythes se rattachent-ils ou non à des cultes?

M. M.

WINCKLER (H.). — **Die Weltanschauung des alten Orients** *Ex Oriente Lux*, II. 1. Leipzig, E. Pfeffer, 1904, 58 p. in-8°.

Cette représentation du monde est celle que la civilisation, qui a grandi dans la Mésopotamie, a imposé à l'Asie antérieure, partiellement à l'Égypte et aux peuples méditerranéens. C'est la pièce centrale, dominante et génératrice d'un système synthétique de représentations; les diverses représentations religieuses, politiques et autres, celle du temple, du domaine national, de l'État, les mythes, les contes, les nomb-

reproduisent chacune en soi des traits essentiels de la représentation du monde. Les lecteurs de l'*Année Sociologique* savent, par le mémoire de MM. Durkheim et Mauss sur *quelques formes primitives de Classification* (*Année Sociologique*, t. VI) à quel point nous est familière l'idée que les représentations d'une société se coordonnent dans un système global, dont les grandes lignes sont fournies par une classification qui s'impose à la pensée comme un ordre de catégories.

Mais nous sommes loin de souscrire à tout ce que nous lisons dans cette brochure de M. Winckler. Il est l'apôtre d'une école de mythologues, nouvelle pousse des anciennes écoles naturistes, qui a trouvé son évangile dans les *Astralmythen* de M. Stucken. Nous nageons en pleine astrologie. L'élément principal de la représentation du monde est celle du ciel étoilé. Tout mythe devient mythe astral ou calendaire, le calendrier étant fondé directement sur l'observation des astres. Sans doute, nous savons fort bien que les dieux assyro-babyloniens, dans les textes qui nous les font connaître, se présentent à nous comme des dieux solaires ou lunaires, planétaires et stellaires; nous savons même qu'ils peuvent être, indifféremment ou à la fois, l'un ou l'autre. Mais nous savons aussi qu'ils sont, par ailleurs, autre chose, dieux chthoniens, dieux de cités, etc. Nous avons également vu l'année dernière qu'il n'était pas certain que le calendrier procédât uniquement d'observations astronomiques et que la division du cercle en 360°, l'année de 360 jours divisée en périodes de 60 jours, que M. Winckler prend la peine de décrire avec quelques détails, étaient construits sur des représentations numériques dont les éléments n'étaient pas directement fournis par le monde extérieur. Nos doutes deviennent de la méfiance quand notre auteur se met à transformer en mythes astraux les légendes bibliques, fait de Saül un dieu-lune et de Jonathan, son fils, le Sagittaire; notre crainte devient plus grande encore quand il étend, avec une assurance qui nous étonne, son système astrologique babylonien à l'ancienne histoire de Rome. Certainement nous ne sommes pas encore mûrs pour expliquer par la précession des équinoxes la succession des âges de la civilisation.

M. Winckler, que les vastes généralisations n'épouvantent pas, franchit d'un coup d'aile les limites du monde sémitique; il pense avoir trouvé dans les astres la clef des similitudes mythologiques. Assurément, nous pensons comme lui que la

similitude des mythes qui fleurissent aux quatre coins du monde n'est pas due au hasard, mais elle résulte, pour nous, non pas de ce que les *Völkergedanken*, qui s'y reflètent, ont les mêmes objets, mais de ce que les mêmes conditions sociales et les mêmes mécanismes intellectuels produisent les mêmes fantômes subjectifs.

H. H.

MONSEUR (ED.). — **L'âme pupilline**. *Revue de l'Histoire des Religions*, 1905, I. p. 1-23.

Id. — **L'âme poucet**. *Ibid*, p. 361-376.

M. Monseur nous annonce un livre sur les diverses formes de la conception primitive de l'âme dont il nous donne ici un chapitre, à titre de spécimen. On a maintes preuves de ce que l'image reflétée dans l'œil a été fort souvent représentée comme un petit être, ayant une existence substantielle. On sait aussi qu'on a attribué à l'image pupilline des sorciers, souvent d'ailleurs en raison de leurs particularités physiques, des caractères spéciaux : elle est invertie, ou bien c'est un animal, qui est précisément celui sous les espèces duquel le sorcier se métamorphose. Là-dessus l'auteur, dans ses notes, entre dans des explications totémistiques, qui, malheureusement, sont un peu fragiles. D'autre part, il explique la fascination par les allées et venues de l'*homunculus*. Cet *homunculus* est donc au moins l'un des esprits auxiliaires du sorcier. Il est des faits qui nous font croire que dans d'autres cas encore, l'image pupilline est traitée comme une âme. De là à dire qu'elle le soit constamment, il y a loin. Il n'est pas sûr non plus que ce soit toujours, comme semble le dire notre auteur, un élément expérimental de la notion d'âme. Reconstituer, comme il le prétend, les raisonnements des primitifs est chose scabreuse, où les plus avertis risquent de se tromper. M. Monseur nous dit par exemple qu'ils n'ont jamais pu comparer la prunelle à l'eau qui leur rendait leur image ; comment se fait-il donc que les langues sémitiques emploient la même racine *'jn*, pour désigner l'œil et les sources?

M. M. s'excuse de l'abondance de ses notes et des faits justificatifs qu'il cite. On n'en trouvera jamais trop. On lui demandera seulement d'abord de les classer avec un peu plus de clarté ; d'autre part, de ranger ethnographiquement s'il est possible, les exemples qu'il énumère. Ce n'est pas

un travail inutile. C'est le moyen de déterminer l'extension réelle des croyances et de prouver, entre autres choses, que, comme le croit M. Monseur, la croyance à la fascination est une croyance mondiale.

Dans son deuxième article, M. Monseur nous parle de l'âme représentée comme un petit personnage haut d'un pouce, détachable de la personne et logé soit dans le cœur, soit dans la tête de l'homme. Il pense que cette âme poucet n'est autre que l'âme pupilline déplacée. Les deux représentations alternent en effet dans les Upanishads.

H. H.

GOMPERZ (H.). — **Die Lebensauffassung der Griechischen Philosophen und das Ideal der inneren Freiheit.** Iéna, Diederichs, 1904, VI-322 p. in-8°.

De ce que les systèmes philosophiques sont impuissants à rendre compte de la réalité morale, il ne s'ensuit pas qu'ils ne présentent pour le sociologue aucune espèce d'intérêt. En effet, les règles objectives ne sont pas le tout de la moralité ; celle-ci comprend encore l'ensemble des notions qui ont cours, dans une société, sur la nature de l'agent moral, sur les mobiles et les sanctions de sa conduite ; or ce sont ces notions que la réflexion philosophique dégage et met en ordre. L'histoire de la spéculation morale (et particulièrement peut-être de la spéculation grecque) intéresse donc directement la science des mœurs, à condition que cette histoire soit faite dans un esprit sociologique.

Ce n'est pas cet esprit qui domine dans les conférences que M. Gomperz a faites à Berne il y a quelques années, et qui composent le présent volume. On trouvera bien dans le deuxième chapitre, qui sert d'introduction générale, quelques considérations sociologiques où se fait sentir fortement l'influence de Nietzsche. Ainsi l'auteur essaie d'expliquer la formation de l'idéal de liberté intérieure qui domine, suivant lui, toute la spéculation morale des Grecs (p. 34) ; cet idéal du sage qui se suffit à lui-même ne serait qu'une forme dérivée de l'ancien type du patricien que son privilège social affranchissait en fait de toute contrainte extérieure et matérielle ; en se transmettant à la classe plébéienne et en se détachant par suite de ses conditions d'existence, ce type aurait pris un caractère universel, absolu, spirituel et serait ainsi devenu

l'idéal des philosophes. — Mais cette vue reste une simple indication et n'intervient pas dans le corps de l'ouvrage. L'auteur s'y montre préoccupé d'une part d'établir que chacune des grandes doctrines morales grecques a pour objet l'affranchissement intérieur de l'homme, et d'autre part d'expliquer par les tendances personnelles des philosophes les formules diverses qu'ils ont données de leur commun idéal.

Pourtant la question posée par l'auteur comportait un examen sociologique. Il ne suffisait pas en effet d'indiquer hypothétiquement l'origine de l'idéal du sage; il fallait montrer quelles causes l'ont imposé à tous les penseurs grecs, ou plutôt (car cette affirmation absolue de l'auteur semble bien sujette à caution) aux penseurs d'une époque déterminée. M. Brochard avait déjà appelé notre attention sur l'identité d'inspiration qui existe entre l'épicurisme, le stoïcisme et la nouvelle Académie. Cet accord profond entre des doctrines qui partent de principes antagonistes, entre des hommes de tempéraments si divers doit rester un paradoxe pour l'historien qui ne s'occupe que de la logique des systèmes ou de la psychologie des individus ; c'est au contraire un fait normal et certainement explicable, si l'on en cherche la raison dans la structure sociale du temps et les besoins collectifs qu'elle déterminait.

Ajoutons qu'on retrouvera dans ce livre agréable à lire et suggestif l'érudition, l'ingéniosité hardie, le don de vie qui caractérisent l'auteur de *Griechische Denker*.

R. HERTZ.

KOEBERLE (J.). — **Sünde und Gnade im religiösen Leben des Volkes Israel bis auf Christentum**. *Eine Geschichte des Vorchristlichen Heilsbewusstseins*. München, G. H. Beck, 1905, IV-685 p. in-8°.

STAERK (W.). — **Sünde und Gnade nach der Vorstellung des Älteren Judentums**, *besonders der Dichter der sogenannten Busspsalmen*. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1905, 75 p. in-8°.

M. Köberle nous donne cette année un bon livre, livre de théologien sans doute et non de sociologue, mais où le travail futur des sociologues est presque entièrement préparé par la conscience scientifique et l'intuition du théologien.

Le péché est l'infraction aux règles sociales considéré du

point de vue religieux, mais à un certain étage du développement religieux. Ce n'est plus simplement la violation d'un tabou avec les conséquences qu'elle entraîne, impureté, exécration, changement de place dans le sacré. C'est l'infraction à un ordre personnellement donné par une divinité personnelle ; c'est une offense à cette divinité ; c'est aussi, à l'égard de cette divinité, une rupture de contrat, qui lui fait tort, par le fait même, et qui appelle des compensations. L'auteur du manquement est responsable de son manquement et subit la sanction. Mais la responsabilité n'est pas limitée à sa personne, elle s'étend au groupe dont il fait partie. D'ailleurs, l'extension de cette responsabilité varie avec la représentation des rapports de l'individu et de la société. A la notion des péchés particuliers se juxtapose une notion synthétique du péché, qui n'est pas à proprement parler l'idée générale et abstraite du péché, mais la représentation d'un esprit de péché, source et cause des péchés, que vise, derrière eux, la condamnation et le châtiment. C'est sous cet aspect que la notion du péché nous apparaît surtout dans les prophètes et les psaumes. C'est cet aspect de la notion qui est l'objet spécial de l'étude présente. Bien que M. Köberle nous donne spécialement, chaque fois que l'occasion s'en présente, des énumérations des actes considérés comme péchés, c'est la représentation globale du péché, de la capacité de pécher qui réside en Israël, qui l'intéresse particulièrement. Son livre n'est pas une étude de morale, c'est l'étude d'une notion religieuse, demi-concrète. De là vient précisément que nous en rendons compte ici.

De même que, derrière les péchés, il y a le péché et l'esprit de péché, derrière chaque acte de justice, chaque manifestation de bonne volonté et de fidélité aux lois morales et religieuses, il y a une sorte de principe métaphysique qui est la grâce. C'est l'assistance de Dieu. De même qu'il est blessé par les manquements aux règles sociales, c'est lui qui est le principe de leur observation ; il donne l'esprit d'endurance, de résignation, de confiance et de force qui permet d'accomplir les commandements surnaturels sur lesquels est fondé l'ordre social et d'où dépend l'avenir de la société.

Ainsi les deux notions de grâce et de péché nous sont présentées par M. Köberle comme corrélatives. Le péché compromet les effets de la grâce ; la grâce répare les conséquences du péché. Mais cependant la grâce n'est pas encore, bien qu'elle

tende à être ce qu'elle devient avec le christianisme, la rémission des péchés.

M. Köberle suit, dans son exposition, l'ordre chronologique des textes. Il relève, dans chacune des sections de la littérature biblique qu'il considère tour à tour, les expressions caractéristiques. Cet ordre discursif nuit un peu à la clarté des idées qui se déroulent et le livre n'y gagne pas en apparente netteté. Nous ne suivrons pas notre auteur, cela va sans dire, dans l'infiniment petit des nuances de pensée qui distinguent les divers prophètes, psalmistes ou hagiographes. L'analyse des livres, relativement rapide pour les livres anciens de la Bible, s'allonge et se subtilise quand on arrive à la dernière période, la moins généralement connue.

M. Köberle a cru devoir, par acquit de conscience, et pour suivre la mode, remonter à la littérature assyro-babylonienne. Mais il sait très bien que, dans une étude comme la sienne, la comparaison des deux littératures n'est pas très instructive. On ne retrouve pas en Chaldée la racine des représentations judaïques de la grâce et du péché, mais simplement des expressions analogues d'états de pensée comparables. Le développement de ces états de pensée chez les Assyro-Babyloniens nous échappe. Nous n'avons donc pas de lumière à en attendre sur celui qui s'est produit chez les Hébreux.

L'histoire des notions de péché et de grâce en Israël commence forcément avec les plus anciens livres de la Bible. Son point de départ est dans la formation même de la société israélite, avec sa conscience de groupe existant et durant, son sentiment de solidarité, son dieu, auquel elle est liée par un contrat, qui lui donne le droit d'exiger de son peuple, en échange de ses promesses d'avenir, fidélité et moralité. L'histoire ancienne d'Israël est celle des engagements réciproques du peuple et du dieu, et des grandes manifestations typiques de la grâce, qui seront sempiternellement invoquées plus tard aux jours de détresse : choix d'Abraham, Exode, introduction dans la terre promise, etc.

Le débat de la grâce et du péché devient tragique à l'époque où la nation, après les premières splendeurs du royaume, commence à souffrir dans son intégrité et à craindre pour sa sécurité future. C'est l'époque des prophètes. La description du péché d'Israël, cause de ses maux, remplit leurs livres. Le péché, c'est l'esprit d'arrogance, la suffisance, qui compte plus sur les forces humaines que sur l'assistance divine. Le péché

des prophètes ressemble beaucoup à l'*hybris* des Grecs. C'est aussi l'impiété, l'infidélité à Jahwe, qui ne se manifeste pas seulement par l'adoption de superstitions étrangères, mais par la foule des manquements à la loi morale. Les prophètes aiment à le définir comme un adultère. La responsabilité des fautes individuelles qui constituent ce péché global est collective. La nation souffre tout entière et elle souffre dans son existence de nation. Mais en face du péché présent se dresse, invincible et radieux, l'espoir de l'avenir promis. La grâce attendue est nationale comme la souffrance.

De réformes en chutes nouvelles, de vertus et d'efforts individuels en désastres communs, la représentation première du péché, de la responsabilité et du salut se modifie avec Isaïe. Israël paraît déjà divisé en deux groupes, celui des justes et celui des impies. Les promesses sont réservées aux premiers et les menaces aux seconds. C'est le germe d'une représentation individualiste de la responsabilité et des sanctions. Cet individualisme se développe dans Jérémie, favorisé peut-être par l'isolement de ce prophète. Il fleurit complètement dans Ézéchiel. Du moment que la nation cesse d'être considérée comme un corps dans la faute et dans le châtiment, dans les mérites et leurs récompenses, les promesses de salut cessent d'être limitées à la nation. Tous les peuples sont appelés à bénéficier de la grâce de Jahwe. Universalisme d'une part, individualisme de l'autre, sont corrélatifs. A l'idée d'un contrat particulier consenti, se substitue celle d'une obligation naturelle et générale pour l'homme à se conformer fidèlement à certaines prescriptions morales et religieuses, pour le dieu, à sanctionner ces prescriptions par des récompenses ou des peines.

Les conditions nouvelles de la vie du peuple juif favorisaient ces transformations. La responsabilité nationale perdait son sens, une fois la vie nationale rompue par l'exil, réduite et ralentie sous la restauration. Dans le judaïsme récent, l'individu croissait en importance aux dépens de la société. Du même coup la représentation globale du péché se dissolvait en péchés d'individus et péchés particuliers. Les péchés et les règles morales se définissaient. Au péché selon les prophètes succède le péché selon la loi, qui n'est plus l'esprit général d'impiété, mais le manquement à la lettre de la loi. Les préoccupations légales, qui deviennent prépondérantes, réagissent sur la double représentation du péché et de la grâce.

Avec l'individualisme dans la responsabilité surgissent des

problèmes nouveaux. Il fallait expliquer les souffrances du juste et comment la grâce se comportait à son égard. L'idée que la souffrance est envoyée par Jahwe afin d'éduquer son peuple est déjà familière à l'ancien Israël. On savait que Jahwe frappait son peuple pour l'instruire. Vint ensuite l'idée que la souffrance du juste était une expiation pour les fautes des faibles. Ainsi, dans le deuxième Isaïe, les peines du *Serviteur de Jahwe* sont un sacrifice glorieux pour le bien de tous. La grâce ne lui fait donc point défaut. Il semble qu'Ézéchiel et le livre de Job représentent plus exactement la pensée commune du judaïsme où l'espoir des manifestations terrestres de la grâce divine, dues aux mérites des justes, resta fortement enraciné. Cependant l'idée d'un jugement d'après la mort, de récompenses et de châtiments dans un au-delà, dont la représentation restait vague, se développait lentement.

L'ordre suivi par M. Köberle l'a conduit à ne parler des moyens rituels, fournis au pécheur par la religion pour se réconcilier avec Dieu, que lorsqu'il arrive à la date assignée par la critique à l'apparition des livres qui nous les font connaître. Il déclare sans doute que les rites mécaniques de la réconciliation sont chose primitive; il reconnaît aussi que l'histoire des textes n'est pas celle des faits ; il écrit cependant que le rituel de l'expiation n'avait pas d'importance dans l'ancien Israël et qu'il se bornait probablement à de simples offrandes propitiatoires. Tel n'est pas notre avis. L'idée globale du péché, l'idée mystique de la grâce, et, d'autre part, la pratique de procédés destinés à réparer les fautes particulières sont choses parallèles. La rédaction d'un rituel expiatoire n'est pas un moment dans l'histoire des notions générales de grâce et de péché. Elle fait partie de l'histoire d'un autre phénomène, à savoir le sacrifice expiatoire. Tout ce que nous pouvons accorder à notre auteur, c'est que les deux phénomènes se suivent et réagissent l'un sur l'autre. Nous sommes tout prêts à reconnaître que l'esprit de légalité du judaïsme récent a raffiné sur le mécanisme de l'expiation, de la purification et de la réconciliation, aux dépens de l'image lointaine du salut que faisaient miroiter les prophètes.

Dans cette histoire de la grâce et du péché, les psaumes, tout particulièrement les psaumes dits de la pénitence et, plus spécialement, les psaumes n°s 38 et 51 ont une importance exceptionnelle. Ils sont l'objet de la brochure de M. Staerk. Il ne s'agit pas dans ces psaumes de péchés particuliers. Mais il

s'y exprime un sentiment vague de culpabilité ; la conscience de péchés indéfinis et possibles, en somme, du péché synthétique. Rien de plus naturel si, comme le pense une partie des critiques, le sujet du psaume, celui qui y confesse la conscience de ses fautes est non pas un individu, mais la communauté religieuse tout entière s'énonçant au singulier. M. Köberle, et nous pensons qu'il a raison, tout en reconnaissant que ces psaumes ont pu être à l'origine des poésies purement individuelles, dont l'auteur ne parlait que pour lui-même, croit que, par le fait de leur adoption par la communauté, le sujet en est devenu collectif. M. Staerk insiste au contraire sur le caractère individuel de ces compositions. Par suite, il est amené à réduire l'importance de l'idée de la culpabilité synthétique et nationale qui pour d'autres s'ÿ exprime. Ce sont, pense-t-il, des péchés spéciaux que le sujet confesse en termes généraux, péchés conscients ou ignorés. Mais le péché, pour les auteurs des psaumes, consiste essentiellement en actes isolés. Ils ne se sentent pas courbés sous une loi de péché ; ils ne se sentent pas victimes d'un incurable déterminisme du mal. Ils sont nettement optimistes. Ainsi M. Staerk nous montre déjà dans les psaumes l'idée du péché qui, selon M. Köberle, ne se réalise que plus tard.

H. H.

ZÖCKLER (O.). — **Die Tugendlehre des Christentums**, geschichtlich dargestellt in der Entwicklung ihrer Lehrformen mit besonderer Rücksicht auf deren Zahlensymbolische Einkleidung. Gütersloh, Bertelsmann, 1904, xii-378 p. in-8°.

Avec une grande érudition, ce livre présente l'histoire de la notion de vertu et plus particulièrement de la classification des vertus dans la théologie et la philosophie chrétiennes. Il étudie d'abord l'évolution doctrinale au terme de laquelle la liste des sept vertus fondamentales et des sept péchés capitaux est définitivement arrêtée, puis la réaction des Réformateurs contre cette élaboration scolastique. La liste des sept vertus est le produit du rapprochement des trois vertus « théologales » nommées par l'apôtre Paul et des quatre vertus « cardinales » de la philosophie platonicienne. Elle ne s'est constituée que lentement, et n'a triomphé définitivement qu'avec Pierre Lombart des classifications comportant un nombre plus ou moins considérable de vertus. Luther, s'ap-

puyant sur Augustin, est revenu à une classification fondée sur le Décalogue; Calvin s'est principalement attaché à l'exemple de l'apôtre Paul. Les origines de la liste des péchés capitaux sont plus obscures ; elle prend sa forme définitive dès Grégoire le Grand : les Réformateurs l'ont laissé tomber en désuétude. — Chez les mystiques, l'auteur étudie un autre type de classification, dans lequel les divers régimes de vie et les conditions sociales, sont disposés hiérarchiquement du point de vue de leur dignité religieuse et où sont déterminées aussi, d'une manière symbolique, les étapes par lesquelles l'âme doit passer pour s'approcher de Dieu. — Les derniers chapitres, où sont examinées les doctrines de la vertu chez les théologiens, les philosophes modernes et contemporains présentent un caractère critique et apologétique plus marqué et sont pour nous moins importants.

Il est sans doute possible, comme le croit l'auteur, que cette monographie contribue à l'histoire non seulement de la morale, mais aussi de la moralité chrétienne; la forme de toutes ces classifications exprimant dans quelque mesure la nature de leur contenu. Nous pensons cependant que ce livre fournit plutôt des documents pour l'étude des représentations collectives et la formation d'un système de croyances très exactement déterminées et acceptées presque comme un dogme. L'importance et la signification symbolique attachées successivement ou concurremment aux nombres compris entre deux et quatorze, principalement trois, quatre et sept, sont l'objet de l'attention particulière de M. Zöckler, bien qu'il n'entreprenne pas de recherches sur les origines des propriétés religieuses de ces nombres. De ces matériaux, qui ne sont pas suffisamment élaborés pour que des indications générales puissent être données ici, la logique sociologique pourra tirer profit. — Nous devons en signaler particulièrement le chapitre où l'auteur étudie les classifications et représentations symboliques des vertus et des vices dans la prédication, les beaux-arts et la poésie du moyen âge.

P. Fauconnet.

C. G. MONTEFIORE. — **Rabbinic conceptions of repentance.** *Jewish Quarterly Review*, janv. 1904, p. 209-256.

T. W. DRURY. — **Confession and absolution.** *The teaching of the Church of England, XVIth. century.* Londres, Hodder and Stouhgton, 1904.

A. BERTHOLET. — **Seelenwanderung**. *Religionsgesch. Volksbücher* III, 2. Halle, Gebauer Schwetschke, 1904, 62 p. in-8°. (Bonne vulgarisation.)

J. TRÉNEL. — **L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge**. Paris, Cerf, 1904, VII, 671 p. in 8°.

J. H. GRAF. — **Ueber Zahlen aberglauben insbesondere die Zahl 13**. Berne, K.-J. Wyss, 1904, 46 p. in-16°. (Simple conférence La superstition relative au nombre 13 est toute récente.)

H. PITTIER DE FABREGA. — **Numeral Systems of the Costa Rican Indians**. *Amer. Anthro.*, 1904, N. S, VI, p. 447-459. (Intéressants systèmes où les noms des nombres varient suivant les classes d'objets.)

TH. NÖLDEKE. — **Sieben Brunnen**. *Archiv für Religionswissenschaft*, vol. VII, 1904, p. 340-344.

C. BRUSTON. — **La tête blessée à mort et le chiffre 666 dans l'Apocalypse**. *Revue de Théologie et des Questions religieuses*, 1904; 3, p. 291-92; 5, p. 472-73.

C. TRAUB. — **Die Wunder im Neuen Testament**. *Religionsgeschichtliche Volksbücher*. Hrsgg v. F. M. Schiele. v°. série, fasc. 2. Halle, Gebauer Schwetschke, 1905, 74 p. in-8°.

J. BAUTZ. — **Die Hölle**. *Im Auschluss an die Scholastik dargestellt*. 2e édit., rev. et augm. Mainz, Kirchheim, 1905, VIII-256. p. in-8°. (Théologique, mais contient un bon exposé historique des textes).

O. GILBERT. — **Babylons Gestirnsdienst**. *Globus*, 1904, II, p. 227-231. (Relation des étoiles et des figures divines. Emblèmes divins de caractère astral.)

G. F. LEHMANN. — **Keilinschriftliches für Sphärenmusik**. *Beiträge zur Alten Geschichte*, IV, p. 256-259.

O. MONTELIUS. — **Das Rad als religiöses Sinnbild in vorchristlicher und christlicher Zeit**. trad. par A. Lorenzen. Tirage à part de *Prometheus*, 1904-05.

K. VOLLERS. — **Die symbolik des Mash in den semitischen sprachen**. *Archiv für Religionswissenschaft*, VIII, 1904, p. 97-104.

B. — *Représentations des êtres spirituels.*

A. W. HOWITT et O. SIEBERT. — **Legends of the Dieri and Kindred Tribes of Central Australia**. *Journal*

of the Anthropological Inst. of Gr. Brit, 1904, xxxiv, p. 100-130, réimpr. in. *Nat. Tribes of South East Austr.* App. I.

M. Howitt a édité une première fois et republie en appendice à ses *Nat. Tri. S. E. Austr.* le recueil des légendes que M. Siebert a collectionnées pour lui dans le groupe de tribus qui avoisinent le lac Eyre, et dont la principale est celle des Dieri. L'enquête de M. Siebert fut provoquée par M. Howitt et elle avait primitivement pour but de chercher si la version donnée par Gason sur l'origine des totems était exacte. Non seulement cette enquête a fait surgir un autre mythe explicatif des *murdus*, représentés cette fois comme toujours existants, mais elle a résolu le grand dieu *Mura-Mura* de Gason en véritables ancêtres totémiques, exactement comparables aux ancêtres de l'Alcheringa dont les histoires forment le tissu même de toutes les mythologies du centre Australien. Non seulement elle a rapproché les mythes Dieri d'un type déjà connu, mais encore elle a établi son extension depuis les Parnklla jusqu'au Marula, depuis le golfe de Spencer jusqu'au Queensland central. Sous les aspects modestes d'une simple publication de textes, elle contient donc d'importants résultats. Mais pourquoi sont-ils si fragmentaires ? Et pourquoi M. Siebert n'a-t-il pas pu pousser plus loin ?

M. M.

SCHELLHAAS (P.). — **Representations of Deities of the Maya Manuscripts**. — 2e édit. rev. — *Papers of the Peabody Museum, Harvard Univ.*, iv, i, Cambridge, Mass., 1904, 47 p. in-8°.

Ce petit travail que M. S. a mis au courant des derniers travaux et qu'il a considérablement revisé, méritait en effet de devenir classique. On sait quelle désolante énigme est pour nous la mythologie Maya. Tout ce qui est certain aujourd'hui ce sont quelques identifications de dieux, et un commencement d'iconographie. Ce petit manuel marque, avec sens et jugement, à quel point s'arrête notre science.

Combien faut-il regretter que les monuments Mayas ne nous aient pas mieux livré leurs secrets, c'est ce dont on se rendra compte aisément. Peu de mythologies sont plus intéressantes au point de vue : de la répartition des dieux, de leurs rapports avec le culte, des divisions du temps, des

nombres et points cardinaux, des départements de la nature. Leurs animaux d'une part (p. 41, 42), leurs symboles d'autre part, pictogrammes ou images, qui sont soumis par M. Schellhaas à une analyse serrée ne sont pas moins intéressants. Mais on comprendra combien est petit le fragment de notre savoir, quand on verra que nous en sommes réduits à désigner les principaux dieux par une sorte de numéro d'ordre. M. M.

COOK (A. D.). — **The European Sky-God**. *Folk-Lore*, 1904, p. 264-315, 369-426.

Zeus est un dieu du ciel et un dieu solaire ; son culte comporte essentiellement des charmes sympathiques ayant pour effet d'entretenir la vie du soleil ; les rois, représentants de Zeus, incarnent réellement le dieu solaire. Mais le même Zeus est également un dieu de l'eau et de la terre sous les formes de Poseidon (Zeus de l'eau) et d'Hadès (Zeus de la terre). A la triade des trois fils de Kronos correspondent les divinités triples, triple Hermès, triple Hécate, Zeus Triopas. Les chênes et autres arbres sacrés de Zeus sont des arbres du monde. Voilà quelques-unes des propositions développées dans ce travail. Quant à la méthode, l'article est un pot-pourri de citations, prises de toutes mains, à la façon de l'ancienne mythologie. H. H.

GIRARD (P.). — **Ajax, fils de Télamon.** *Revue des études grecques*, 1905, p. 1-75.

Télamon, c'est le pilier, τευαμών. Ajax est donc un dieu du pilier, ou plutôt le génie que les monuments créto-mycéniens montrent se détachant du pilier sacré, armé d'ailleurs d'un bouclier, comme Ajax. M. Girard croit retrouver le souvenir du fameux pilier dans les histoires héroïques de l'un et l'autre Ajax. H. H.

GAUTHIOT (R.). — **Ilmarinen, dieu et héros**. *Revue de l'Histoire des Religions*, 1905, I, p. 63-74. (D'après K. Krohn, *Kalevalan runojen historia*. II. *Ilmarinen*, Helsingfors, 1903).

Ilmarinen, avant d'être un héros fut un dieu, dont le nom, sous des formes diverses, est commun à l'ensemble des

peuples finnois. En suivant le voyage des chants relatifs à Ilmarinen, l'auteur montre comment s'est formé le récit de ses aventures. Le point de départ est la « formule magique » de l'origine du feu; le thème de la recherche d'une fiancée sert de cadre au tout. H. H.

JEREMIAS (A.). — **Monotheistische Strömungen innerhalb der Babylonischen Religion**. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1904, 48 p. in-8°.

M. A. Jeremias cherche à démontrer qu'il y avait des courants monothéistes dans l'ancienne religion babylonienne. Celle-ci n'aurait pas été, comme le prétendait Delitzsch, un polythéisme grossier. Cette religion, très haute et très pure, se serait révélée dans des mystères. M. Jeremias voit des traces de ce monothéisme dans le fait que la croyance populaire attribue une prééminence tantôt à l'un, tantôt à l'autre des dieux; il en retrouve encore dans certains textes des « psaumes de pénitence ». Il conclut par un aperçu rapide des tendances monothéistes au VIe siècle avant l'ère chrétienne.

M. Jeremias part naturellement de cette hypothèse, actuellement à la mode en Allemagne, que la religion babylonienne est essentiellement une religion astrale.

Ph. de F.

LUCIUS (E.). — **Die Anfänge der Heiligen Kultus in der christlichen Kirche** (publié par G. Anrich). Tübingen, J. C. Mohr, 1904, XI-526 p. in-8°.

Le culte des saints, c'est-à-dire de personnages humains, historiques ou légendaires, recevant dans une religion pourvue d'un ou de plusieurs dieux métaphysiques, un culte comparable au culte divin et doués de pouvoirs ou de mérites qui justifient ce culte, est un phénomène dont l'histoire des religions nous présente plusieurs exemplaires. M. Anrich nous dit, dans une courte préface, que son maître, E. Lucius, dont il publie l'ouvrage, voulait les étudier successivement tous. Il se proposait de nous donner, sur l'ensemble du phénomène, une vaste enquête, dont nous n'avons ici qu'un chapitre. Si important d'ailleurs qu'il soit, nous n'y trouvons pas encore un exposé complet des manifestations du culte des saints dans le christianisme, une idée d'ensemble sur la place

qu'il y tint et le rôle qu'il y joua. Ceci soit dit pour ceux qui seraient tentés de se plaindre de ce que le livre de Lucius ne se présente pas tout à fait comme l'étude d'un phénomène général dans un exemple particulier, mais plutôt comme l'étude historique de la genèse d'un cas spécial. Une préoccupation dominante dans ce livre est en effet celle de montrer dans le culte des saints, tel qu'il s'organise aux premiers siècles du christianisme, la continuation du paganisme. On y trouve, cela va sans dire, un chapitre où tels saints sont considérés comme les successeurs directs de tels dieux : sainte Thécla à Séleucie remplace Athéné; saint Démétrius de Thessalonique, le Kabire macédonien, saint Théodore d'Euchaïta, le dieu Mèn; les saints guérisseurs, Cosmas et Damianus, succèdent à l'Asklépios d'Ægae; Cyrus et Johannes, à l'Isis de Menuthis. Nous n'avons pas la place d'apprécier ici la justesse de ces associations. Nous avons déjà vu que les critiques catholiques avaient beau jeu à montrer qu'elles sont hypothétiques et reposent sur des preuves légères. Le P. Delehaye, dans le livre que nous analysions plus haut, a pris à partie les hypothèses de Lucius. Mais, s'il est difficile de prouver que le culte d'un saint ait remplacé directement, immédiatement celui d'un certain dieu, on admet sans difficulté qu'il remplisse la même fonction et qu'il provoque les mêmes sentiments.

La thèse principale de Lucius est que le culte des saints, dans sa généralité, est sorti du culte des morts. Le culte des morts, dans la société païenne des premiers siècles de notre ère, non seulement subsistait encore, mais était en pleine floraison. A côté des familles rendant à leurs morts le culte ancestral, il y avait des associations, des collèges funéraires, propriétaires de monuments sociaux où leurs membres recevaient après la mort les devoirs nécessaires. Il va de soi que les premiers chrétiens partageaient à cet égard les idées de la société dans laquelle ils vivaient et l'on sait que la forme du collège funéraire fut une de celles que prit l'association chrétienne. Les catacombes des Chrétiens ressemblent aux catacombes païennes. Elles étaient pourvues de salles où l'on se réunissait pour les fêtes de commémoration. D'ailleurs, l'idée de l'intercession des morts pour les vivants et des vivants pour les morts était, dans le christianisme, le principe dogmatique d'un culte funéraire actif et régulier. Ce culte comportait des prières, des sacrifices, des offrandes. Le sacrifice était fait au

nom du mort; l'offrande était une aumône au bénéfice du mort. Le mort n'était pas cru puissant et actif lui-même, mais seulement par son intercession auprès de Dieu. Mais, si des païens aux chrétiens les idées différaient, les gestes étaient les mêmes, sans doute aussi les émotions, et la limite de l'orthodoxie devait être quelquefois franchie.

Au culte des morts, se rattachait, en Grèce, le culte des héros. Les héros étaient des morts illustres, non plus des morts anonymes ou des parents. Ils gardaient leur personnalité dans l'au-delà. avaient plus de pouvoirs que les autres, provoquaient plus d'hommages, plus de requêtes et jouissaient d'une considération, qui n'était pas limitée au cercle étroit d'une famille ou d'une confrérie. Les héros étaient de véritables dieux, mais dont le culte était attaché à un tombeau ou à un lieu considéré comme tel. Les saints sont les héros du christianisme et Lucius pensait que le culte des saints est un phénomène comparable au culte des héros. Les saints sont des morts puissants entre les morts ; outre l'autorité de leur intercession, ils sont capables de miracles; leurs reliques même sont miraculeuses. Entre autres miracles, on leur attribue ceux où s'exerçait tout particulièrement l'activité des anciens héros, les miracles de guérison. Enfin, de même que les héros sont assimilés aux dieux, les saints sont spiritualisés et assimilés aux anges. Quelque soin que l'Église mît à distinguer le culte rendu aux saints du culte divin, le culte des saints prenait dans le christianisme la place que le culte des héros tenait dans les anciennes religions.

Mais tous les héros grecs n'étaient que des Achilles ou des Agamemnons. Il y avait une foule de héros, et non des moins honorés, qui n'avaient d'un mort illustre que le tombeau. C'étaient des puissances divines spéciales, domiciliées sous terre et mal pourvues de mythes. Les saints au contraire, du moins à l'époque dont traite Lucius, sont essentiellement des figures typiques de l'idéal chrétien. Ce sont des parfaits et des élus. C'est de là qu'ils tiennent leur pouvoir. Ce sont les champions des luttes de la foi contre les puissances du mal. De là l'honneur qui leur est rendu. Les idées qui fondent le culte des morts ne suffisent pas à fonder le culte des saints tel que nous le rencontrons tout d'abord. L'élément le plus important peut-être dans le culte des saints, ce sont les mythes dont ils sont l'objet. L'Église adore dans les saints son idéal incarné. Elle met en eux quelque chose de Dieu. Le Saint-

Esprit réside en eux. Même la sanctification n'attend pas la mort. Le futur saint est investi de son vivant d'une véritable consécration. Il opère des miracles. Le martyre subi confère au confesseur qui lui a survécu l'équivalent d'une ordination.

C'est parce que le culte des saints est essentiellement le culte d'un idéal religieux incarné qu'il a commencé par celui des saints martyrs, le martyr étant, par hypothèse, dans les temps de persécution, le modèle du chrétien. C'est là une des thèses principales et le plus longuement développées du présent livre. Après les saints martyrs et pour les mêmes raisons, vinrent les ascètes et, derrière eux, en moindre nombre, les évêques.

L'accroissement rapide de la société chrétienne fut pour beaucoup dans la demi-divinisation des saints. A mesure que la société se grossissait d'éléments nouveaux, qui n'avaient pas connu les anciens martyrs et n'en avaient reçu qu'indirectement le souvenir, l'histoire de ceux-ci devenait mythe. Peu importait dès lors qu'ils eussent vécu et le besoin qu'on avait de héros fit imaginer des martyrs dont l'existence était toute mythique. La foule des morts sans gloire fournissait les tombeaux et les reliques de ces martyrs nouveaux. Le nombre des martyrs croissant, il n'y eut bientôt plus de communauté qui n'eût les siens. Faute de martyrs locaux on en prenait au dehors.

D'autre part, à mesure que les saints devenaient plus nombreux, il se produisait parmi eux une sélection. Les églises se partageaient les reliques, authentiques ou douteuses, des plus fameux et des plus puissants. Les cultes des saints se transplantèrent et se généralisèrent comme, dans le passé, se transplantaient et se généralisaient les cultes de dieux et de héros. Lucius pousuit, dans cette direction, un parallèle des anciens et des nouveaux cultes. De part et d'autre, en effet, les mêmes phénomènes se retrouvent.

Quand tous les facteurs de l'évolution du culte des saints furent entrés en jeu, il s'était développé à tel point qu'il pénétrait tout l'ensemble du culte divin. Basiliques et chapelles étaient bâties sur des tombeaux, sous l'invocation de saints et partout l'autel recouvrait un tombeau.

Il ne manqua pas de gens parmi les païens et les chrétiens pour remarquer qu'on relevait d'une main ce qu'on détruisait de l'autre. Mais les Pères de l'Église ne cessèrent de favoriser le culte des saints, où ils voyaient un moyen d'édification et

de propagande, par la réalité et la présence efficace qu'ils donnaient à l'idéal religieux matérialisé. Si le culte des saints permettait des écarts, ils étaient rachetés par cet avantage.

Un chapitre a été consacré par Lucius au côté liturgique de l'étude. Il traite des honneurs quotidiens rendus aux saints et des fêtes, des prières et autres actes de dévotion, de la fréquentation des tombeaux des martyrs, de l'*incubatio* dans les sanctuaires, rite que le culte semble devoir à celui des anciens dieux guérisseurs. Dans les fêtes, où la trame de la liturgie est fournie par le culte divin, la pièce de résistance est le panégyrique du martyr, où son mythe prend corps. Ces fêtes donnent lieu quelquefois à de grands concours de peuple, à des manifestations bruyantes de joie populaire ; des foires et marchés s'y fixent.

Le culte de Marie est étudié à part, dans un quatrième livre. Sur les liens qui le rattachent au culte d'antiques divinités féminines, Lucius est fort bref. Tout ce qu'il nous donne à ce sujet c'est une note à la fin du volume et, dans les paragraphes relatifs à la liturgie, la mention d'offrandes de gâteaux, signalées par Epiphane. Le culte de Marie est un culte de saint. Mais c'est une sainte dont manquent les reliques corporelles. Comme les saints, elle est une incarnation de l'idéal chrétien. Mais la place particulière qu'elle tient dans le mythe divin ajoute à son caractère surnaturel. Il y a en elle un peu plus de divinité. Elle joue un rôle capital dans l'histoire du salut. Des promesses spéciales sont attachées à sa personne. Cependant, dans la pratique, peut-être d'ailleurs pour cette raison même, le culte de Marie se développe plus tard que le culte des saints proprement dit. Il ne prit sa prépondérance définitive qu'au cours du ve siècle. Les églises placées sous l'invocation de Marie sont récentes. Le cycle des fêtes de Marie l'est également.

Le livre se termine brusquement par une étude des hymnes de Marie. Il n'a pas de conclusion. Mais ce n'est qu'un fragment d'ouvrage. Les notes dont l'ampleur est extrême allongent de beaucoup sa portée historique.

H. H.

AURIAULT (J.). — **Les vraies forces**. *La sainteté du* IVe *au* VIe *siècle*. Lyon et Paris, Lib. cath., Im. Vitte, 1904, 213 p. in-12°.

Suite de sermons littéraires, sans intérêt pour la science.

Tout au plus de cette lecture se dégage-t-il l'idée suivante : tel groupe a adopté à telle époque telle ou telle légende de saint, parce que, dans cette légende, se trouvaient définies de la manière la plus adéquate — pour cette époque — des tendances, aspirations ou préoccupations communes. L'auteur, malheureusement, au lieu de se placer au point de vue du groupe chez lequel la légende se popularisa, reste à un point de vue purement subjectif. Cette idée n'est, pour lui, qu'un thème de développement oratoire.

R. CHAILLIÉ.

K. BREYSIG. — **Die Entstehung des Gottesgedankens insonderheit bei den amerikanischen Urzeitvölkern.** *Zeitschrift für Ethnologie*, 1905, p. 216 sq. (La forme la plus ancienne du dieu est l'animal totem civilisateur.)

M. DE SCHADEE. — **Bijdrage tot de Kennis van den Godsdienst der Dayaks van Landak en Tajan.** *Bijdragen tot de Taal-Land-en-Volkenkunde van Nederlandsch Indië*, 1904, LVI Deel, p. 532-546. (Important surtout au point de vue de la mythologie ; catalogue des dieux ; divination et magie, tabou.)

K. BREYSIG. — **Die Entstehung des Gottesgedankens und der Heilbringer.** Berlin, G. Bondi, 1905, XI-202 p. in-8°.

E. CARPENTER. — **The gods as embodiments of the race memory.** *Hibbert Journal*, janv. 1904 ; p. 259-279.

H. OSTHOFF. — **Etymologische Beiträge zu Mythologie und Religionsgeschichte.** *Archiv für Religionswissenschaft*, 1904, VII, p. 412-419 ; VIII, p. 51-68.

D. LULLIER. — **Der Götterglaube der alten Preussen.** *Jahresbericht des Königsberger Wilhelm-Gymnasiums*, 1904.

TH. NOELDEKE. — **Mutter Erde und Verwandtes bei den Semiten.** *Archiv für Religionswissenschaft*, 1904, VIII, p. 161-167.

G. OPPERT. — **Die Gottheiten der Indier.** *Zeitschrift für Ethnologie*. 1905, p. 296-353.

E. SELER. — **Die holzgeschnizte Pauke von** ***Malinalco*** **und das Zeichen** *atl-tlachinolli*. *Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien*, 1904, p. 222-274. (Rectifications au travail de Preuss *Die Feuergötter*. Ce long mémoire contient nombre de renseignements de nature diverse sur la religion de l'ancien Mexique).

K. [illegible]INSKY. — **Tuisto, die Himmelsgottheit der Germanen.**

Beiträge zur deutschen Mythologie. Königsberg, G. Th. Nürnberger, 1905, 82 p. in-8°.

LOUIS GRAY. — **The double nature of the Iranian archangels**. *Archiv für Religionswissenschaft*, 1904, VII.

H. MELTZER. — **Der Fetisch des Zeus-Ammon**. *Philologus*. XVII, 1904, p. 186-223.

W. VON LANDAU. — **Beiträge zur Altertumskunde des Orients**. IV. *Eine Inschrift aus Heldna. — Tammûz. — Tanit pnê- Ba'al*. Leipzig, E. Pfeiffer, 1905, 48 p. in-8°.

H. H. HOWORTH. — **The god « Asshur » and the epic of « Marduk and Tiamat »**. *Procedings of the Society of Biblical Archæology*, 1904, XXVI, p. 275-282 ; 1905, XXVII, p. 7-12.

T.-C. FOOK. — **The Cherubim and the Ark**. *Journal of the American Oriental Society*, 1904, XXV, p. 279 sq.

A. DE C. MOTYLINSKI. — **Le nom berbère de Dieu chez les Abhadites**. *Revue africaine*, 1905, p. 141-148.

CLERMONT GANNEAU. — **Echmoun Melqart et Hermès Héraclès**. *Recueil d'archéologie orientale*, t. VI, feuilles 18-23, p. 288 sqq. Paris, Leroux, 1904. (Synthèse de noms divins sur une inscription de Délos : origine sémitique.)

A. RÉVILLE. — **Histoire de la divinité de Jésus-Christ**. Troisième édition revue. Paris, Alcan, 1904, XII-184 p. in-8°.

O. PFLEIDERER. — **The Christ of primitive christian faith**, in the light of religio-historical criticism. *Monist*, 1904, april, p. 321-354.

D. M. PRATT. — **The consciousness of Christ the key to christianity**. *Bibliotheca Sacra*, 1905, p. 201-210.

J. REIL. — **Die frühchristlichen Darstellungen der Kreuzigung Christi**. *Studien über christliche Denkmäler*. Nouv. série, fasc. 2. Leipzig, Dietrich, 1904, IX-127 p. in-8°.

G. A. CHADWICK. — **The virgin birth**. *Expositor*, janv. 1905, p. 50-59.

G. S. — **Il concepimento virgineo di Gesù nel terzo evangelo**. *Studi religiosi*. magg.-giugno, 1905, p. 270-288.

H. BECKER. — **Die Auffassung** die Jungfrau Maria **in der altfranzösischen Litteratur**. Diss. Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1905, 92 p. in-8°.

F. SCHWALLY. — **Zur Heiligenverehrung im modernen Islam Syriens und Nord-Afrikas.** *Archiv für Religionswissenschaft.* 1904, VIII. p. 85-96.

L. RADERMACHER. — **St Phokas.** *Archiv für Religionswissenschaft,* 1904, VII, p. 445-452. (Saint protecteur des vaisseaux dans la mer Noire, héritier des Dioscures, jouant le rôle d'un esprit familier et d'un hôte invisible.)

J. FRANKO.— **Kirchenslawische Apokrypha von den 72 Namen Gottes.** *Zeitschrift des Vereins für Volkskude* 1904, p. 408-413.

C. — *Les Mythes.*

FROBENIUS (L.). — **Das Zeitalter des Sonnengottes.** I. Berlin, Reimer, 1904, III, 422 p. in-8°.

Nous n'avons jamais montré le dédain absolu que beaucoup de sociologues et d'ethnographes ont affiché pour les travaux certes trop rapides, présomptueux et incertains de M. Frobenius. Celui-ci nous donnerait presque raison de n'avoir pas toujours rebuté notre auteur.

Ce n'est pas que l'idée fondamentale en soit juste. Il suffit de l'exprimer pour la repousser. Les mythes solaires auraient eu une commune origine. Il y aurait eu, succédant au « manisme », c'est-à-dire à l'âge de la réflexion sur la mort, un âge de l'humanité où les hommes auraient pensé au « dieu du soleil ». Et des divers points de l'humanité divers types de rites se seraient répandus dans toutes les civilisations. C'est à retracer les migrations de ces types une fois constitués que M. Frobenius consacre ce livre. On voit très simplement encore une fois sa méthode où tout se concilie : la théorie de l'emprunt vient se mêler au principe anthropologique de la récurrence, et à la méthode solariste de la philologie comparée la plus ancienne.

Mais le travail fait pour démontrer cette thèse est utile, et souvent fécond. La constitution des types de mythes solaires est faite avec beaucoup d'ingéniosité, elle restera, croyons-nous, en partie. Ces types sont : 1° celui du soleil dans le ventre du poisson (mythe de la baleine, du crocodile, Jonas) ; 2° le type des déesses, avec comme sous-types, ceux de la conception immaculée, de l'emprisonnement dans la mer de nuit, de la jeune fille au cygne, des amours du soleil, etc. (le rapprochement du mythe des Pléiades, surtout Australien, est radi-

calement faux) ; 3° celui des Ogres (très imparfaitement délimité)

On voit de suite le défaut de cette méthode, et aussi ses qualités. Elle a le mérite de montrer l'extension énorme non seulement de thèmes de mythes, mais de mythes eux-mêmes, dont les thèmes sont disposés d'une façon tellement identiques que la moindre faiblesse de méthode peut permettre de croire à un emprunt. Elle a le défaut de détacher perpétuellement le mythe de son milieu, de défigurer les images qu'elle sectionne : ainsi Qat, le héros mélanésien, l'un des plus familiers à M. Frobenius, n'est pas qu'un héros solaire, c'est aussi un dieu des sociétés secrètes. Elle entraîne à des foules de petites inexactitudes qui déparent une louable tentative, et qu'il serait trop long de rechercher ici. Elle a le défaut enfin de ne pas assurer que la recherche est bien complète, c'est ainsi que le thème de l'inceste « soleil-lune » manque, et que le mythe du soleil et de la terre mère, si fécond, manque aussi. Peut-être viendront-ils avec le second volume.

Les courts paragraphes sur la formation du mythe contiennent d'heureuses formules, mélangées à bien des impropriétés.

Il reste à M. Frobenius d'avoir contribué à restaurer en la place qui lui est due le naturisme très négligé.

M. M.

WUENSCHE (A.). — **Die Sagen vom Lebensbaum und Lebenswasser.** *Altorientatische Mythen Ex Oriente Lux.* I, 293. Leipzig, Ed. Pfeiffer, 1905, 108 p. in-8°.

L'image d'un arbre céleste dont les branches s'étendent sur le firmament est commune dans les mythologies. Elle est familière aux Sémites, aux Persans, aux Grecs et aux Germains. L'auteur nous cite une suite de textes tirés des littératures de ces deux derniers peuples. Il nous montre aussi le développement du mythe dans la littérature apocryphe du christianisme, où l'arbre du Paradis a fourni le bois de la croix. L'arbre porte des fruits d'immortalité qui sont la nourriture des dieux, comme les pommes des Hespérides. M. Wünsche a tort de joindre au thème bien défini de l'arbre de vie celui de la plante magique de vie, qui ressuscite les morts. Ils n'ont de commun que la vertu vivifiante de la plante et des fruits. Le deuxième n'est qu'un motif de conte à péripéties magiques.

Le premier contient d'autres éléments, souvenirs d'arbres sacrés, images cosmiques, etc.

Au pied de l'arbre, coule la source de vie. Associée ou non à l'arbre sacré, celle-ci fournit également un thème de contes à péripéties magiques. M. Wünsche étudie spécialement une famille de ces contes, dans laquelle l'objet que se propose le héros est de découvrir, pour rajeunir un père décrépit, une source gardée par un dragon. Il trouve la source et sauve en même temps une belle prisonnière. M. Wünsche, en finissant. trouve dans ces contes beaucoup de choses merveilleuses. l'hiver, la végétation du printemps. le soleil vieilli et le soleil jeune, etc. H. H.

HEWITT (J. N. B.). — **Iroquoian Cosmology**. *First Part*. 21th *Annual Report of the Bureau of American Ethnology* (1899-1900), Washington. 1904, p. 127-360.

Les résultats du travail de M. Hewitt sur la mythologie iroquoise s'annonçent comme devant être de première importance, par le nombre et la qualité, et le genre de publication des documents. Ce premier fragment contient le recueil des versions Onondaga, Seneca, Mohawk, de la cosmogonie iroquoise. Chacune est donnée dans son texte original, avec une traduction juxtalinéaire et une autre paraphrasée. Elles nous apparaissent extrêmement différentes de ce que permettaient d'attendre les maigres notions qui nous étaient parvenues par les anciens auteurs, y compris l'incomparable Morgan. En somme, le seul incident qui en était à peu près bien connu était celui de la terre pêchée et portée sur la carapace de la tortue, et cet incident se trouve ici encore singulièrement amplifié et précisé de façons diverses par les diverses variantes; le mythe du silex apparaissait aussi, mais dans des contes et ici il devient un élément capital de la cosmogonie elle-même (p. 185-195 Onondaga, p. 293, sq. Mohawk). Deux séries de thèmes solaires, une série de mythes de la végétation, dont un certain « Rejeton » est le héros, se partagent ce cycle; là-dessus se greffent une autre série de mythes d'une « Mère », que je ne puis bien identifier, mais que M. H. identifie à la terre et un grand nombre d'incidents étiologiques.

La division des forces naturelles en pouvoir hibernal et en pouvoir estival est bien remarquable, ainsi que la place qui revient à la notion d'*orenda*, à laquelle on sait l'intérêt que

nous attachons, tout comme M. Hewitt (v. ind. *ad. verb.*).

Quelques données sont intéressantes pour la sociologie juridique, en particulier celles qui concernent le conseil des femmes, la relation d'*owhachira* (parents en ligne utérine) et la situation particulière de l'enfant prodige et de son gardien (p. 255, a et b).

Peu de publications donnent plus que celle-ci la sensation de l'insuffisance des données actuelles, même sur les groupes de populations aussi familières à la science et au public que les nations des Iroquois. Elles donnent aussi la sensation de l'instabilité de bien des généralisations fondées sur des observations décidément trop sommaires. Mais quelle suite de négligences scientifiques suppose cette date tardive où l'on recueille, dans des tribus décomposées, les fragments altérés (cf. 143, p. 320) de toute une extraordinaire mythologie !

M. M.

DORSEY (G.-A.). — **Traditions of the Skidi Pawnee.** *Memoirs of the American Folk lore Society*, vol. VIII, Boston. Mifflin, 1904, XXVI-366 p. in-8°.

La collection de mythes et de contes Pawnee est des plus importantes. M. Dorsey nous en donne pour ainsi dire le recueil brut. Ce sera naturellement sur les mythes cosmogoniques, lesquels sont extrêmement touffus et riches en correspondances rituelles, que se portera l'attention. Mais nous ne pouvons en préjuger la portée avant d'avoir les renseignements définitifs qu'on nous promet sur les rites auxquels ils correspondent. En tous cas, nous pouvons indiquer qu'ils sont du type indien ordinaire, et font part aux thèmes du temps antécosmique, du transformateur, du Coyote.

Le trait que nous avons à retenir dès maintenant d'une façon particulière, est que le mythe est réputé appartenir, avec son rite et les objets rituels correspondants, à un individu déterminé, et se transmettre par héritage. Nous avons ici un fait bien parallèle aux mythologies familiales des tribus du Nord-Ouest, et une raison de plus de supposer un caractère familial aux fondements de toutes ces mythologies.

M. M.

FISON (L.). — **Tales from Old Fiji**. London. De la More Press. 1904. XLV-175 p. in-8°.

Tout sociologue connaît le nom de M. Fison, les services qu'il a rendus à la science en étendant à toute la Polynésie et à l'Australie les observations de Morgan sur la famille. Tout le monde ne sait pas qu'il a été l'un des plus excellents missionnaires aux îles Fiji et qu'il a consacré toute une vie à d'excellentes observations. Malheureusement, quant à sa grande œuvre sur les Fijiens, il n'est plus raisonnable de compter qu'elle voie jamais le jour. Le présent volume n'en est qu'un fragment, péniblement mis en œuvre avec l'aide de M. Skeat, l'auteur de *Malay Magic*.

Il est inexactement intitulé « contes ». Il s'agit ici surtout de légendes et plus souvent encore de mythes. Mais il est vrai que dans les civilisations du type polynésien, il est très difficile de distinguer la légende du mythe. Cultes et cycles se présentent presque tous comme étroitement attachés à des localités, et à des familles royales ou nobles, maîtresses de ces localités ; de telle sorte que le mythe y a presque toujours une teinte de généalogie, et fait partie de l'épopée du village ou du pays. C'est ainsi que, dans les textes rassemblés par M. Fison, le nom de « dieu » est souvent l'équivalent pur et simple de celui de chef mythique, ou même simplement de chef. Certaines expressions sont même typiques. Ainsi celle du conte, *Comment les moustiques vinrent à Oneata* : « Heureux le pays dont les dieux sont sages ; malheur au pays dont le dieu est un fou. » (p. 88.)

Malheureusement, nous croyons qu'il sera très difficile de se servir des textes rassemblés par M. Fison. En effet, chose étrange, la plupart de ces mythes Fijiens ont pour théâtre non pas les îles Fiji, mais Tonga. Quelques-uns mêmes sont exclusivement Tongans ; ainsi celui de « l'origine de la mort » recueilli à Fiji de la bouche d'un chef Tongan (il n'en est pas moins d'ailleurs une excellente contribution à la mythologie polynésienne, n'étant rien moins qu'un abrégé de tout un cycle Tongan). Le recueil de M. Fison ne doit guère correspondre à un *Corpus* des mythes fijiens, puisque, s'il en était un, nous nous trouverions en présence de ce curieux phénomène : une mythologie strictement locale, portant des signes évidents de son terroir (les Tongans étant représentés comme cannibales, ex. mythe de Longa Poa, p. 65, sq.) dont la direction, sinon l'origine, serait certainement étrangère. Aussi ne faudra-t-il traiter les documents rassemblés par M. F. qu'avec une extrême prudence. D'ailleurs lui-même avoue n'avoir pas

cherché à collationner les variantes des traditions (préface, p. v), et l'on sait combien il est difficile d'arriver, dans les pays de transmission orale, à la bonne version d'un conte ou d'un mythe.

Des mythes eux-mêmes nous avons peu à dire. Un seul se rattache au grand culte de Dengei. La plupart relatent les faits d'un dieu-héros, espèce d'Ulysse voyageant entre Tonga et les Fiji. Nous signalerons pourtant des thèmes qui équivalent remarquablement à celui du cycle de Persée (p. 36, sq., p. 49, sq.); et un déluge (p. 391, sq.), relié curieusement à l'histoire de la corporation des constructeurs de bateaux.

Mais ce qui nous fait regretter le plus l'absence du grand ouvrage de M. Fison, c'est son introduction et ses notes. Bien que sommaires, elles sont substantielles. L'introduction contient, en particulier, une description excellente du cannibalisme Fijien, de ses diverses formes et de ses divers motifs (voy. surtout xxxvii) ; il s'y trouve aussi de profondes remarques sur la notion fijienne de l'homicide (p. xvi, p. xxi, sq., cf. p. 164). Une note concise concerne les rites mortuaires des chefs (p. 167) et on y trouvera un fait important pour une théorie du sacrifice de la veuve (cf. p. xvi).

M. M.

MAITRE (C. E.). — **La littérature historique du Japon,** etc. *Bull. École Fr. Extr.-Orient,* 1904. iv, p. 580 sq. (cf. *Ibid.,* iii, p. 216, sq.),

REVON (M.). — **Le shinntoïsme**. *Revue de l'Histoire des religions,* 1904, xlix-l.

M. Revon continue la publication de ses articles généraux sur le shinntoïsme. Ils sont principalement dirigés vers la mythologie et l'identification des dieux. Fait de seconde main, ce travail n'est qu'un recueil de références, et n'a d'originalité que par les comparaisons quelquefois inexactes avec d'autres religions.

Le travail de M. Maître est plus modeste, mais il est fait à même les sources et avec la bonne critique. Les principaux résultats sociologiques en sont d'intéressantes hypothèses sur la formation de la tradition mythologique et rituelle au Japon, et l'importance en particulier des mythes et légendes des clans et des grandes familles nobles de ces clans.

M. M.

SCHÜCK (H.). — **Studier i nordisk litteratur-och religions historia** (*Études sur l'histoire de la littérature et de la religion nordiques*). Stockolm, Hugo Geber, 1904, 2 vol. in-18.

L'auteur entreprend, surtout dans l'esprit de l'école anglaise, l'étude de quelques problèmes de mythologie scandinave. L'ouvrage comprend une introduction. une étude sur l'hydromel divin et une autre sur les représentations figurées de la légende de Sigurd ; le deuxième volume est consacré à Baldr.

L'introduction traite de questions de méthode. L'auteur tâche d'y définir les phénomènes qui servent à caractériser les phases de l'évolution mythologique. Ces phases sont au nombre de trois : celle du mythe. celle de la *saga* et celle de la légende. Ce qui distingue le mythe c'est son union intime avec le rite. Pas de mythe sans un rite qu'il explique ; le mythe est en somme chose secondaire et variable. L'auteur est donc résolument ritualiste. Position contestable en théorie, mais pleine d'avantages en ce qui concerne la critique de la mythologie, et spécialement de la mythologie germanique. On connaît le caractère tardif, poétique et savant des sources mythologiques. M. Schück nous montre par de nombreux exemples qu'il est possible de reconstituer toute une série de mythes « rituels », authentiquement païens. L'application de sa méthode lui fait par exemple retrouver, dans la légende du roi Fjölnir, noyé par accident dans une tonne d'hydromel, le mythe d'un dieu chthonien sacrifié, mythe rattaché à l'un des rituels sacrificiels d'Upsal et apparenté de très près à celui de la déesse Nerthus. De même, le mythe de la pendaison d'Odin n'est pas une légende chrétienne, car il traduit un autre rite d'Upsal. où les victimes étaient pendues à un arbre près du temple.

La *saga* se distingue du mythe en ce qu'elle ne vise plus à expliquer un rite ; elle vit d'une vie littéraire propre et se développe selon les règles de la logique poétique. La limite entre les deux est naurellement difficile à tracer.

La légende enfin est simplement un conte, dont les personnages sont empruntés au monde mythologique. La mythologie scandinave abonde en légendes de ce genre, traitées à tort comme des mythes ; tel est le récit de la construction d'Asgaard : c'est une version du conte si répandu qui met en scène un géant ou le diable, entreprenant, moyennant une pro-

messe, un travail surhumain, mais finissant par être dupé.

Dans ses études particulières, M. Schück s'attache surtout à reconstruire les mythes rituels et à en suivre l'évolution. Suivant les traces de Frazer et de Kauffmann, il a mis en relief les nombreux exemples de sacrifice du dieu qu'offre la mythologie germanique. L'idée, courante encore chez les germanisants, que les dieux ne mouraient qu'au *Ragnarok*, est une conception fausse due aux spéculations de Snorri Sturlason. M. Schück est porté à considérer le *Ragnarok* comme une combinaison assez artificielle, où Snorri (ou ses auteurs) a rassemblé en un système les données éparses sur la mort de chaque dieu : idée suggestive, et qui mériterait d'être systématiquement mise en œuvre. En tout cas, il y a dans le rituel et les mythes des preuves incontestables de sacrifice périodique des dieux. Le culte de Nerthus en offre un exemple; le culte de Frey à Upsal présente des cérémonies analogues aux *Sacæa*. Le mythe des Dioscures (étudié à propos de *Baldr*) contient également un épisode sacrificiel.

M. Schück montre que les vieux mythes gardent des traces encore nettes des cultes thériomorphiques. Fjölnir a été primitivement un coq ; Thor, un bouc ; Freya, une truie ; Ygg-Odin, un cheval. L'auteur a seulement le tort de paraître voir dans ces cultes une trace de totémisme. L'existence de dieux à forme animale n'est pas un garant suffisant d'une organisation sociale par clans totémiques. De même, l'étude du mythe de *Vidofnir* et celle du mythe d'*Yggdrasil* (dans le deuxième volume) révèlent des traces du culte des arbres.

Axel Kock avait déjà montré l'influence des changements linguistiques sur la mythologie. La déesse *Nerthus* de Tacite, par le fait que les radicaux féminins en *u* changent de genre, est devenue le dieu scandinave *Njördhr* (*Njördhr = Frey*) et la déesse *Njordr* (*Njordr = Freya*); on a ainsi la trinité : *Njördhr*, *Frey* et *Freya*.

M. Schück donne, à propos du mythe des Dioscures, un autre exemple. L'un des Dioscures, le dieu *Ull*, qui portait aussi le nom de *Skade*, apparaît lié à *Njördhr*. *Skade* est la femme de *Njördhr*, mais tout ce qu'on nous dit de son genre de vie implique un caractère masculin. Visiblement, *Skade* a été d'abord le mari de *Nerthus* et a changé de sexe en même temps que l'autre conjoint.

M. Schück appelle l'attention sur une source féconde de légendes mythiques ; ce sont les représentations figurées. On

sait que M. Salomon Reinach et d'autres ont développé, à propos de mythologie grecque, des vues analogues. Dans une note du premier volume (p. 198), M. Schück est tenté d'admettre que des sculptures, originaires d'Angleterre, représentant la légende chrétienne de la pêche de Léviathan par le Christ, ont fourni aux Vikings la légende de la pêche de Thor. Dans son étude sur Baldr, il montre d'autres exemples du même fait. L'auteur d'un vieux poème, source de l'*Ynglingasaga* de Snorri Sturlason, qui racontait la généalogie des rois de l'Uppland, et la mort de chacun d'eux, semble bien s'être inspiré de tapisseries pendues dans les temples.

Dans l'étude sur l'hydromel, M. Schück analyse l'ensemble des traditions relatives à ce breuvage, d'origine chthonienne, et conçu comme source de l'inspiration divinatrice, élixir de vie, boisson rituelle. La séparation des dieux chthoniens en deux groupes opposés, qui suit la division du royaume des ombres en *Hel, Jotunheim* et *Valhöll,* donne naissance à une série de mythes destinés à expliquer comment les dieux, devenus dieux célestes, entrent en possession de l'hydromel, resté à la garde des divinités infernales.

Dans l'étude sur Baldr, M. Schück décompose le tissu complexe des récits mythologiques dans ses motifs constitutifs. Ces motifs ne seraient pas primordiaux, mais seraient brodés sur un thème très simple de légendes héroïques danoises : la lutte de deux princes danois. Un conte de fées y apporte le motif du gage de vie, le mythe des Dioscures, l'élément érotique et la vengeance ; et le rituel de Frey, la conception de la mort de Baldr comme un sacrifice et son incinération. Malgré de très fines remarques de détail, cette thèse ne paraît pas satisfaisante. Le mérite du livre est ailleurs, dans l'étude même des légendes, où M. Schück croit retrouver les sources des différents motifs de la légende de Baldr.

J. Poirot.

W. O'FERRAL. — **Native Stories from Santa Cruz and Reef Islands**. *Journal of the Antropological Institute of Great Britain*, 1904, XXXIV, p. 233-234 (consiste surtout en description de rites par des indigènes.)

A. F. BANDELIER. — **Aboriginal Myths and Traditions concerning the Islands of Titicaca, Bolivia**. *American Anthropologist*, 1904, VI, p. 197-240. (Importante collection de mythes et étude critique de la mythologie locale des sanctuaires Incas.)

W. JOCHELSON. — **The Mythology of the Koryak.** *American Anthropologist*, 1904, VI, p. 413-426. (Extension en Asie de la mythologie et des contes indiens, du mythe du corbeau en particulier, des masques esquimaux; type à demi indien de la religion.)

J. W. FEWKES. — **Ancient Pueblo and Mexican water symbol.** *American Anthropologist*, 1904, VI, p. 535, sq. (Juste rapprochement entre les deux séries de figures.)

V. CHAUVIN. — **Wunderbare Versetzungen unbeweglicher Dinge.** *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde*, 1904, p. 316-320.

ST. D. PEET. — **Myths and symbols, or, Aboriginal religions in America.** Chicago, Office of the Amer. Antiqu. Soc. 1905, 444 p in-8°.

TH. PREUSS. — **Der Kampf der Sonne mit den Sternen in Mexiko.** *Globus*, 1904, LXXXVII, p. 136 sq. (Intéressante étude d'un thème mythique et de ses connexions; relations entre les âmes des morts et les étoiles.)

C. L. HENNING. — **Die Sumerische Grundlage der Vorderasiatischen Schöpfungssage.** *Globus*, 1904, LXXXVI, p. 46 sq., 58 sq.

J. HALÉVY. — **Gog et Magog.** *Revue sémitique*, 1904, p. 370-378. (Origines du genre apocalyptique dans la littérature religieuse d'Israël.)

H. GUNKEL. — **Die Paradieserzählung.** *Deutsche Rundschau*, 1904, XXXI, p. 53-78.

R. KALUSCH. — **Die Entstehungszeit der Apokalypse Mose.** *Zeitschrift für die Neutestamentliche Wissenschaften*, 1905, p. 109-134.

L. GRY. — **Le Millénarisme dans ses origines et son développement.** Paris, Picard, 1904, 144 p. in-8°.

F. X. KUGLER. — **Die Sternenfahrt des Gilgamesch.** *Kosmologische Würdigung des babylonischen Nationalepos.* Extrait des *Stimmen aus Maria-Laach*, 1904, 4 et 5, 35 p. in-8°.

FR. HOMMEL. — **Der Geburtstag des Gottes Tammuz** (22 déc.). *Münchner Neueste Nachrichten*, 1904, n° 597, p. 1.

E. NAVILLE. — **A mention of a flood in the book of the Dead.** *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, 1904, XXVI, p. 251-257, 287-294.

G. HUESING. — **Zur Phineussage.** *Orientalistische Literaturzeitung*, 1904, p. 385-389. (L'auteur rapproche les diverses légendes de Phi-

née et celle des Argonautes. Mêmes thèmes, noms apparentés. Il conclut à l'existence d'un fonds de légendes préhelléniques).

A. BOSELLI. — **Il mito degli Argonauti nella poesia greca prima d'Apollonio Rodio**. *Rivista di storia antica*, 1905, p. 393-412. (Recueil de documents.)

R. C. BOER. — **Kritik der Voluspá**. *Zeitschrift für die deutsche Philologie*, 1904, xxxvi, p. 289-371.

P. M. C. KERMODE. — **Traces of Norse Mythology in the Isle of Man**. Londres, Bemrose and sons, 1904.

KROHN. — **Die Geburt Väinamöinens**. *Finnisch-ugrische Forschungen*, 1904, iv. p. 25-37.

D. — *Légendes, contes et épopées.*

STUMME (H.). — **Maltesische Studien**, *eine Sammlung prosaischer und poetischer Texte in maltesischer Sprache, nebst Erläuterungen* (*Leipziger semitistiche Studien*, I, 4). Leipzig. J. C. Hinrichs, 1904, 124 p. in-8°.

Id. — **Maltesische Märchen, Gedichte und Rätsel** *in deutscher Uebersetzung* (*Ibid.* I, 5). Ibid, 1904, xvi-102 p. in-8°.

Le deuxième volume contient la traduction des textes publiés dans le premier. Ces textes n'ont pas été réunis à titre de monuments folkloriques, mais comme monuments d'un dialecte. L'auteur est un philologue. Les récits n'ont pas été classés par espèces, suivant leur sujet, mais par provenance. M. Stumme s'est interdit de séparer ceux qu'il tient d'un même narrateur et se serait permis de répéter autant de fois le même récit qu'il en aurait entendu de versions différentes ; d'ailleurs, en fait, le nombre de ces répétitions n'est pas infini (II = XXIII ; XXIV = XXXIV ; XXV = XXXV). Cette sorte de recueils a pour nous plusieurs avantages. Elle nous donne une idée concrète de ce qui constitue la tradition folklorique. Cette tradition est à demi professionnelle. Elle s'incarne dans un certain nombre d'individus spécialisés qui ont, chacun, leur pacotille héréditaire de contes et de dictons. Ces recueils nous montrent en outre de quoi se composent ces pacotilles et, en conséquence, ce que représente la partie correspondante de la tradition populaire dans l'esprit des individus qui en sont les agents. Les diverses pacotilles comprennent des éléments com-

muns, mais toutes ont leurs spécialités. Elles sont d'ailleurs très maigres et très pauvres ; le tout formé par leur réunion n'est pas beaucoup plus riche et il n'est pas probable qu'une enquête plus étendue eût beaucoup accru le nombre des thèmes de récits qu'on rencontre chez M. Stumme. Au point de vue où nous nous plaçons, son livre eût gagné en intérêt s'il nous eût donné quelques renseignements de plus sur les narrateurs qu'il énumère dans la préface de son premier volume (p. 2).

M. Stumme nous fait observer que, sous le titre *Märchen*, il ne nous donne pas seulement des contes proprement dits. La collection contient une fable (le *Chacal et le Hérisson* n° XXXIII), des facéties, des faits divers (*wahre Vorkommnisse*) et une légende. Ce qu'il appelle légende (n° XIV) c'est une version très réduite de l'histoire des Sept Dormants ; c'est donc bien un conte. Quant aux récits que nous rangeons, avec lui, sous la rubrique « faits divers », il y en a qui peuvent être des thèmes de mélodrames, d'autres sont peut-être des contes dégénérés. Tel est le n° XXXVI, histoire d'un enfant qui s'étant enfui de chez ses parents finit par revenir dans son pays porté par un tonneau, où l'avait enfermé l'équipage d'un bateau sur lequel il avait pris passage : on y trouve des éléments, qui rappellent les n°s XXII, XXIV, XXXIV, histoires de princes voyageurs. Mais, en somme, le recueil de M. Stumme n'est ni plus varié ni plus incohérent que les autres recueils de récits populaires qui n'ont pas été spécialement triés. Ces recueils contiennent toujours outre des contes proprement dits les diverses espèces énumérées plus haut.

Du contenu de ces récits et des contes proprement dits, en particulier, nous n'avons pas autre chose à dire que ce que nous avons déjà dit de semblables livres (Cf. *Année sociologique*, t. V, p. 293 ; t. VII, p. 340). Aussi bien, sont-ils de type connu (I, le Petit-Poucet ; II, la Belle au Bois Dormant, III, les Trois Vœux, etc.). Mais, s'il est vrai que les contes n'ont pas de patrie, il n'est pas moins vrai que les collections formées dans la même région ou dans des régions voisines ont un air de famille. M. Stumme compare la sienne aux *Sizilianische Märchen* de Laura Gonzenbach. Nous étendrons volontiers la comparaison aux contes calabrais de M. P. Rossi (cf. A. S., t. VII, p. 349) et aux *Folk tales from the Ægean* de M. Paton.

Dans le folklore d'un pays de population, de langue et de civilisation mixte, comme Malte, on est tenté tout d'abord

de déterminer l'apport des divers associés. A vrai dire, la plupart des motifs ne sont ni spécialement européens, ni spécialement sémitiques. Cependant on entend, dans nos contes maltais, l'écho des *Mille et une nuits*. A ce propos, M. Stumme nous signale le n° xii, la quête de l'oiseau dont le chant rajeunit ; nous y joindrons le n° xi, le fils du pêcheur (motif du muet qui retrouve la parole). Le milieu décrit est tantôt italien, tantôt arabe ou turc, le plus souvent à la fois l'un et l'autre. Le sot typique des facéties, *Dschahan*, se retrouve dans le folklore de l'Afrique du Nord sous le nom de *Si-Djeha*.

En ce qui concerne la forme des récits, M. Stumme appelle notre attention sur les formules de terminaison et rappelle justement les *Formelhafte Schlüssel in Volksmärchen* de R. Petsch. Le présent recueil fournirait de bons exemples à des études sur la répétition des motifs dans la littérature populaire ou sur la formation de types mimiques, pourvus de noms propres. On pourrait y étudier également l'enchaînement des motifs simples en thèmes complexes, l'alternance de leur intégration et de leur désintégration : la deuxième partie du n° ii, la Belle au Bois Dormant, a donné par désintégration le n° xxii.

Les poésies qui suivent les contes sont pour la plupart des quatrains, quatrains amoureux, rimes enfantines.

H. H.

G. A. DORSEY. — **Wichita Tales.** *Journ. Amer. Folklore*, 1904, xvii, p. 152-161 (3e série).

G. A. DORSEY. — **An Arikara Story Telling Contest.** *American Anthropologist*, N.-S., 1904, vi, p. 240 sq.

E. HUBER. — **Etudes de littérature bouddhique.** *Bulletin de l'École Française d'Extrême-Orient*, 1904, iv, p. 698 sq. (Intéressante discussion de faits sur les rapports qui ont existé dans l'Inde entre la littérature de l'épopée et des contes et la littérature sacrée du bouddhisme.)

E. MEYER. — **Die Mosesagen und die Lewiten** (Extrait des *Sitzungsberichte der preussischen Akademie der Wissenschaften*). Berlin, G. Reimer, 1905, 13 p. in-8°.

P. VETTER. — **Das Buch Tobias und die Achikarsage**. *Theologische Quartalschrift*, 1905, p. 321-370.

C. STANILAND WAKE. — **Traits of an Ancient Egyptian Folk Tale Compared with those of Aboriginal American Folk**

Tales. *Journ. of American Folklore*, 1904, XVII, p. 255-265. (Équivalents américains des thèmes du conte des deux frères.)

B. CHALATIANZ. — **Die iranische Heldensage bei den Armeniern**. *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde*, 1904, p. 290-301, 385-395.

G. HÜSING. — **Beitrage zur Kyrossage**. *Orientalistische Literaturzeitung*, 1905, VII, p. 174-179 : VIII, p. 222-227 ; IX, p. 273-276.

H. LESSMANN. — **Der Schütze mit dem Apfel in Iran**. *Orientalistische Literaturzeitung*, 1905, 219-221.

D. HELLER. — **Eléments parallèles et origines de la légende des sept dormants**. *Revue des études juives*, 1904, II, p. 190-218.

R. BASSET. — **La légende de Bent el Rhass**. *Revue africaine*, 1905, p. 18-34 (Femme légendaire au nom de laquelle on rattache les énigmes, dictons, stratagèmes, proverbes, etc. On finit par lui faire une sorte de personnalité.)

J. JONKER. — **Eenige Verhalen en Talen. Gesproken op Sumbawa, Timor en omliggende Eilanden**. *Bijdragen tot de Taal-, Land-en Volkenkunde van Nederlandsch Indië*, 1904, p. 244-289.

H.-J. JUYNBOLL. — **Eenige Fabels uit de Prozabewerking van de Tantri vergeleken met Indische Fabels**. *Bijdragen tot de Taal-Land-en Volkenkunde van Nederlandsch Indië*, 1904, p. 120 sq. (importante comparaison de deux recueils de contes, l'un malais, l'autre indou).

J. VAN BAARDA. — **Lodasche Teksten en Verhalen**. *Het Lodasch*, etc. *Bijdragen tot de Taal-Land-en Volkenkunde van Nederlandsch Indië*, 1904, Deel LVI, p. 317-497 (importante collection de contes et de mythes, p. 191 sq.).

E. LITTMANN. — **Modern arabic tales**. I, *Arabic text*, Leiden, Brill, 1905, in-8°.

J. GOLDZIHER. — **Orientalische Baulegenden**. *Globus*, 1904, LXXXV, p. 9 à 17.

J. W. C. KIRK. — **Specimens of Somali Tales**. *Folk-Lore*, 1904, p. 316-326 (contes mythiques moraux, contes d'animaux. Les contes sont courts et présentent des lacunes).

J. LIPPERT. — **Haussa-Märchen**. Tirage à part des *Mitteilungen des Seminars für orientalische Sprachen zu Berlin*, VIIIe année, IIIe partie, *Afrikanische Studien*.

CARRIÉ DE VOE. — **Legends of the Kaw**. *The Folk-Lore of* the

Indians of the Kansas River Valley. Kansas-City, Franklin Hudson, publ. C°, 1904, 215 p. in-8° (trouble et mêlé.)

E. ARNDT. — **Bosnische Volksmärchen.** *Von Milena Preindlsberger Mragowič*. Innsbruck, Edlinger, 1905. XII-132 p. pet. in-4°. Vampyres, *vilas*, *Blutverwandschaft*.)

R. BASSET. — **Un recueil des contes de l'Australasie**. *Revue des traditions populaires*, 1905, p. 1-11 (d'après F.-J. Dejemer, *Volksdichtung aus Indonesien*. (Met en lumière les éléments importés par les Hindous et les Musulmans.)

B. J. JONES. — **Stories from Leitrim and Cavan.** Londres, 1905, in-8° (Revenants, apparitions du diable, contes de fées.)

K. REUTSCHEL. — **Die Tannhäusersage**. *Jahrbücher für die klassische Altertumsgeschichte und deutsche Literatur*, 17e année, XIIIe vol. 1904, p. 653-667.

M. HIPPE. — **Zwei Breslauer Sagen.** *Mitteilungen der Schlesischen Gesellschaft für Volkskunde*, 1904, p. 90-119.

E. — *Dogmes.*

DECHARME (P.). — **La critique des traditions religieuses chez les Grecs, des origines au temps de Plutarque**. Paris, Picard, 1904, XIV-418 p. in-8°.

Sous ce titre, M. Decharme nous a exposé dans sa totalité, sans distinction d'espèces, tout le travail de réflexion dont les traditions religieuses des sanctuaires et des villes, à peine coordonnées dans le panthéon poétique de l'épopée ont été l'objet chez les Grecs. Il ne s'agit pas uniquement de critique, mais de spéculations sur les généalogies divines, la filiation des pouvoirs divins à partir d'un premier principe, de physique teintée de mythologie, de métaphysique théologique et de théologie métaphysique. A vrai dire, ces divers genres de spéculations comportent un choix raisonné des traditions, des jugements sur leur authenticité et leur importance relative, des comparaisons entre les traditions du passé et les idées morales ou scientifiques du présent, une confrontation entre les dieux de la mythologie et l'idée abstraite de Dieu construite par la dialectique, en un mot une critique et c'est ce qui justifie la rubrique choisie par M. Decharme. Mais cette critique n'est pas uniquement négative et destructive ; elle ne tend pas à détruire pièce à pièce la tradition ou pour la rem-

placer par des croyances nouvelles, ou par inquiétude d'impiété. Elle est généralement positive, le plus souvent conservatrice dans son esprit et tend non seulement à consolider la tradition en donnant à la croyance des bases intellectuelles. mais encore à la faire fructifier et à la développer. Ce n'est pas l'histoire du scepticisme grec que traite M. Decharme, mais l'histoire de ce qui fut, pour la Grèce, l'équivalent de la théologie dogmatique du christianisme. Il s'agit du développement intellectuel des représentations religieuses. Mais tandis que dans le christianisme ce développement est œuvre d'Église et tend à produire un code fermé et défini de dogmes, objets de croyance obligatoire, en Grèce c'est une œuvre de laïques et de philosophes, sans programme défini, sans limites prévues, généralement sans objet pratique et sans dessein, d'aboutir à des propositions dogmatiques qui s'imposeraient à la croyance universelle. Ces réflexions de laïques et de philosophes sont des réflexions d'individus, pensant chacun pour son propre compte. Mais ces individus ne sont pas isolés. Ils ont des préoccupations communes ; ils s'inspirent les uns des autres ; leurs œuvres constituent une ou plusieurs lignes de tradition. A travers les œuvres individuelles qu'a étudiées M. Decharme, on entrevoit des phénomènes sociaux.

Le premier objet de la critique religieuse paraît avoir été de mettre de l'ordre dans la mythologie. On a fait sous diverses rubriques des catalogues de mythes. Tels sont ceux auxquels est attaché le nom d'Hésiode et, en particulier, la Théogonie. La Théogonie d'Hésiode n''est déjà plus une œuvre de pure mythologie. Non seulement la réflexion du poète choisit les mythes et les ordonne suivant un plan rationel, mais elle y ajoute. On y trouve sous forme mythique, ou plutôt sous la forme de familles divines imaginées par l'auteur, des abstractions à peine déguisées. La première femme de Zeus est Métis, la Sagesse ; la deuxième est Thémis, la Justice. La Nuit enfante Eris, l'esprit de querelle, d'où naissent le Travail, l'Oubli, les Combats, l'Équivoque, l'Anarchie, le Crime, le Parjure. Le nombre de ces divinités abstraites se multiplie à l'infini dans le catalogue d'Hésiode. Il est moitié poète, moitié philosophe; il remonte, comme feront les philosophes au principe des choses : Éros. Mais le manque d'une littérature d'Église fit de son livre, comme des poèmes d'Homère, une sorte de texte sacré, une espèce de norme très lâche de la croyance mythologique.

D'autres théogonies cosmogoniques dont les racines sont peut-être fort anciennes, les théogonies orphiques, doivent avoir été, dès le principe, spécialement religieuses. En tous cas, elles ont été rédigées à l'usage des groupes religieux. Parallèlement à celles-ci est sorti de la souche des théogonies un rameau philosophique. Ce sont les cosmogonies physiques des premiers philosophes. Les principes de la nature ne s'éloignent guère des principes divins de la théogonie d'Hésiode. Leurs œuvres, d'ailleurs, sont encadrées entre celle de Pherécyde de Syros, qui traitait à la fois de la nature et des dieux, et celle d'Empédocle, qui n'était pas moins mystagogue que philosophe et se présentait comme une sorte de réformateur religieux.

A côté de ces travaux systématiques, nous trouvons, chez les historiens et chez les poètes, des opinions exprimées à l'égard soit des traditions mythologiques, soit des diverses croyances religieuses, qui nous renseignent mieux sur les préoccupations des Grecs en général. On distingue entre la superstition et la religion, tous les oracles ne sont pas crus, tous les mythes ne sont pas respectés et l'on applique à la croyance la règle du vraisemblable. L'art se permet des libertés à l'égard de la tradition mythologique. La morale commence à s'inquiéter des bonnes fortunes ou des partialités divines. Une idée générale et synthétique de la divinité, très flottante mais très noble, cherche à s'exprimer dans les anciens dieux. A cet esprit de critique, timide et respectueux d'ailleurs en général, l'idée du mécanisme cosmique de la loi, qui inspire les philosophes physiciens, vient donner des moyens de juger et des raisons de douter. Cette idée fut, plus que les exigences morales, le principe de l'impiété qui se mit à gagner du terrain au v[e] siècle dans les milieux cultivés, autour des sophistes. Cette impiété ne consista pas seulement en libertinage d'esprit et, dans la pratique, ne se borna pas à l'abstention du culte. Elle conduisit à des actes positifs, à des sacrilèges, rares sans doute. Mais peut-être l'histoire ne nous a-t-elle transmis que le souvenir des plus retentissants, les parodies des mystères d'Eleusis, la mutilation des Hermès dont on accusa Alcibiade et son groupe d'amis. Somme toute, les manifestations extrêmes de la critique religieuse restèrent rares ; la propagande d'impiété ne fut pas très contagieuse ; elle se limita à un cercle restreint d'aristocrates et d'intellectuels. Bien plus, il semble qu'elle ait provoqué une réaction.

Il y avait des lois contre l'ἀσέβεια, des moyens de réprimer les infractions aux rituels établis, profanations de sanctuaires, révélations de mystères. A Athènes, la loi de Diopeithès les étendit aux nouveaux délits d'impiété. Elle atteignit « quiconque ne croit pas aux dieux ou donne un enseignement sur les choses célestes ». On menaçait ainsi l'enseignement du mécanisme cosmique. Anaxagore fut traduit en justice et exilé. Plus tard, ce fut Socrate. Contre Socrate on invoquait également les lois relatives à l'introduction clandestine de cultes étrangers. M. Decharme nous montre que les procès de cette catégorie se multiplièrent alors. Le fait est significatif et il eût valu la peine d'y insister, car il signale une autre face de l'inquiétude religieuse de cette époque. Au scepticisme et au libertinage des uns répondait le mysticisme des autres, avides d'émotions religieuses nouvelles.

Il est à croire que la répression violente de l'impiété, qui ne nous est guère connue qu'à Athènes, mais qui dut se produire également partout, consolida la religion officielle. Les philosophes, Platon, Aristote et la plupart de leurs disciples, donnèrent des gages à l'orthodoxie. Cependant, Aristote fut, lui aussi, inquiété. Chez Platon et chez Aristote, dont M. Decharme a minutieusement analysé l'œuvre à ce point de vue, on retrouve, mais avec l'appareil d'une philosophie bien armée, les divers courants de pensée que nous avons distingués déjà : appréciation de la vraisemblance et de la moralité des mythes, coordination hiérarchique des pouvoirs divins, définition de l'idée transcendante d'une divinité, unique ou sans nombre, dominant le panthéon officiel. Mais, en fin de compte, les spéculations sur la divinité parfaite restent plutôt métaphysiques qu'elles ne deviennent théologiques. Les Épicuriens, plus nets mais s'imposant les mêmes précautions, construisent librement leur physique et leur métaphysique, en conservant les dieux dans un Olympe tranquille, sans communication avec le monde, et en ne leur laissant de leurs antiques fonctions que des sinécures honorées.

Les Stoïciens suivent, avec une égale netteté, l'autre penchant de la philosophie du ɪᴠᵉ siècle. Ils font la synthèse de la mythologie et de la philosophie. Ils sauvent les mythes par l'exégèse et y trouvent l'expression concrète de leurs idées abstraites. C'est d'ailleurs l'âge de l'exégèse. Exégètes également se font les sceptiques. L'exégèse évhémériste fait pendant à l'exégèse allégorique des Stoïciens et à l'exégèse numé-

rique des Pythagoriciens. La philosophie stoïcienne est beaucoup plus près de la religion que de la métaphysique de Platon et d'Aristote. Elle fait véritablement fonction de philosophie dogmatique. Elle est inspirée par de profondes préoccupations de piété. Elle répond à un besoin pratique de croyance religieuse, mais de croyance dont l'objet soit susceptible de s'exprimer en propositions rationnelles. La philosophie de Plutarque est animée du même esprit et répond au même objet que la philosophie stoïcienne.

Pourquoi M. Decharme s'est-il arrêté à Plutarque ? L'École d'Alexandrie lui aurait montré l'amplification continue du même phénomène. La métaphysique s'y croise avec les diverses théologies des sectes égypto-helléniques, hermétiques, gnostiques, magiques, qui préparèrent la transition des religions anciennes au christianisme, et, par son entremise, l'héritage de Platon est passé dans la théologie chrétienne. M. Decharme, s'il avait vécu, nous aurait-il répondu que l'histoire de l'École d'Alexandrie n'appartient pas à celle de la critique des traditions religieuses chez les Grecs, et que sa philosophie religieuse s'alimente à d'autres sources? Qu'à cela ne tienne! Depuis Platon, il nous parlait de temps à autre, des dieux sidéraux et de leur importance croissante. Ces dieux astres ne sont pas des créations de philosophes. Leur apparition dans la philosophie signale l'établissement en Grèce de l'astrologie et de la religion astrologique, qui avait ses racines en Chaldée et qui ne cessa de se développer dans le monde hellénistique et gréco-latin jusqu'au moment où prévalut le christianisme. Quand les philosophes parlent de dieux-astres, ils greffent leur philosophie sur un tronc de représentations religieuses existant dans la masse de la société. Mais M. Decharme était un historien de la littérature. Qui disait histoire de la littérature disait, jusqu'à présent, histoire des auteurs plutôt que des idées. M. Decharme nous a donné fidèlement l'histoire des auteurs. Mais il risque de nous tromper sur la nature des représentations qu'on y trouve. A lire ce qu'il nous dit des démons dans Plutarque, on ne se douterait pas de la place qu'ils occupent dans la littérature magique contemporaine, ni surtout, bien qu'il reconnaisse l'antiquité de cette croyance, qu'elle appartient aux couches primitives de la religion, à peine recouvertes par la mythologie poétique, mais remises à nu par les superstitions et le mysticisme récents.

H. H.

TURMEL (J.). — **Histoire de la théologie positive depuis l'origine jusqu'au Concile de Trente.** Paris, G. Beauchesne, 1904, XXVIII-514 p. in-8°.

La théologie positive est la partie de la théologie qui a pour objet spécial de faire la preuve des dogmes à l'aide des textes sacrés ou faisant loi. Elle fait des extraits de l'histoire sacrée, elle l'analyse et la découpe, pour tirer, soit directement soit indirectement par de subtiles déductions, des faits particuliers qu'elle présente et des images mythiques qui s'y pressent, des propositions générales, des conclusions dogmatiques. Elle ne se borne pas d'ailleurs à présenter dans un ordre méthodique les événements dè l'histoire sacrée. Elle a recours à la tradition et à ses interprètes autorisés. Elle fait des extraits de leurs opinions, où elle trouve les premières indications du travail de construction théologique auquel elle contribue. Outre les preuves *scripturaires* des dogmes, elle en donne donc les preuves patristiques. Elle aboutit, en somme, à une véritable codification de la littérature sacrée. Elle est tantôt didactique, tantôt polémique ; tantôt elle prouve, par acquit de conscience et pour remplir sa fonction, des dogmes que nul ne conteste; tantôt elle répond aux objections des païens, des impies, des juifs et des hérétiques, consolidant les dogmes qu'ils attaquent et rectifiant les interprétations fantaisistes des textes obscurs à l'aide desquels elle se construit. Elle produit soit des manuels, soit des œuvres de circonstance et de controverse. Entre la théologie positive et la théologie proprement dite la distinction n'est pas absolue dans la pratique, car l'élaboration du dogme se fait, au moins en apparence, en bonne partie dans l'interprétation des textes anciens. Mais la différence de fonction est assez nette. La théologie positive établit un lien entre la première série des œuvres de la pensée religieuse, mythique, imaginative et synthétique et la deuxième, théorique, philosophique et analytique.

La théologie positive est éminemment traditionnelle. Le culte du texte et de la lettre écrite sur lequel elle est fondée, elle le porte dans son développement même. Le travail fait n'est pas perdu. Le trésor des preuves accumulées se transmet fidèlement d'un auteur à l'autre. Chacun tâche d'y apporter sa part de preuves nouvelles, plus faibles en général; mais on recule généralement devant l'élimination des preuves imparfaites déjà utilisées. Si insensible et lente que cet esprit de tra-

dition ait rendu l'évolution de la théologie positive, l'histoire en a son intérêt. L'appareil des preuves, même scripturaires, n'a pas été fabriqué d'un seul coup. Les textes n'étaient pas si courts, ni si purs qu'il ne fût possible d'y faire des découvertes. D'autre part, il va de soi que la preuve du dogme a suivi le dogme. Or, les dogmes ne se sont fait jour que l'un après l'autre, à mesure que se posaient les questions provoquées par l'analyse des représentations premières, chaque réponse amenant de nouvelles questions et chaque solution proposée, une série de rectifications et de contre-rectifications. La trace de cette marche sinueuse doit nécessairement apparaître dans la théologie positive.

Une histoire de la théologie positive doit, nous dit notre auteur, « remonter à l'origine des preuves, signaler le moment de leur apparition, puis descendant avec elles le cours des siècles, constater les développements qu'elles ont pris et les modifications qu'elles ont subies ». Deux méthodes d'exposition étaient possibles, l'une historique, l'autre analytique. Dans le premier cas, on exposerait d'époque en époque l'état de la théologie positive, dans l'autre, on étudierait, dogme par dogme, les démonstrations dont ils ont été l'objet. L'abbé Turmel a choisi un moyen terme ingénieux. Il tient compte des grands tournants de l'histoire, et, partant, expose à part l'œuvre des premiers siècles de l'Église, jusqu'à Charlemagne, et celle de la scolastique médiévale. En revanche, dans chaque section de ce cadre historique, il suit l'ordre méthodique des dogmes, en séparant les preuves scripturaires des preuves patristiques. Le livre de l'abbé Turmel est un bon livre, clair et bien écrit. H. H.

A. B. DAVIDSON. — **The Theology of the Old Testament**. Edimbourg, T. T. Clark, 1904.

H. BREMOND. — **Newman. Le développement du dogme chrétien.** Paris, Bloud et Cie, 1905, xv-280 p. in-16.

M. BRÜCKNER. — **Die Entstehung der paulinischen Christologie**. Strasbourg, Hertz, VIII-237 p. in-8°.

R. H. GRÜTZMACHER. — **Studien zursy stematischen Theologie,** Fasc. 1 et 2. Leipzig, A Deichert, 1905, in-8°.

FR. PICAVET. — **Deux directions de la théologie des Églises catholiques**. *Revue de l'Histoire des religions*, 1905, I. p. 172-191

l'une est suivie par Albert le Grand et saint Thomas; l'autre, voie de science ou d'érudition, par Roger Bacon.)

J. TURMEL. — **La controverse semi-pélagienne.** I. *Saint Augustin et la controverse semi-pélagienne.* II. *La controverse semi-pélagienne après saint Augustin. Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1904, p. 418-433, 497-518 (Le libre arbitre et la grâce.)

J. TURMEL. — **La controverse prédestinatienne au IXe siècle.** *Revue d'Histoire et de Littérature Religieuses*, 1905, p. 47-69.

A STRUCKMANN. — **Die Gegenwart Christi in der hl. Eucharistie nach den schriftlichen Quellen der vornizänischen Zeit.** Eine dogmengeschichtleiche. Untersuchung *Theologische Studien der Leo-Gesellschaft*, 12. Wien, Mayer et Co, 1905, XXII-322 p. in-8°.

C. VAN CROMBRUGGHE. — **La doctrine christologique et sotériologique de saint Augustin et ses rapports avec le néoplatonisme.** *Revue d'Histoire ecclésiastique*, 1905, p. 237-258 477-504).

E. WEIGL. — **Die Heilslehre des heiligen Cyrill von Alexandrien.** *Forschungen zur christlichen Literatur und Dogmengeschichte.* Vol. V, fasc. 2 et 3. Mayence, Kirchheim, 1905, XIV. 360 p. in-8°.

A. GARDNER. — **Some theological aspects of the iconoclastic controversy.** *Hibbert Journal*, 1904, p. 347-360.

F. GRANGER. — **The Poimandres of Hermes Trismegistus.** *Journal of Theological Studies*, apr. 1904, p. 395-412.

CL. HUART. — **Le rationalisme musulman au IVe siècle de l'hégire.** *Revue de l'histoire des religions*, 1904, II, p. 200-213 (Critique rationaliste du Coran dans la propagande des Ismaëlis).

F. — *Les livres sacrés.*

GRASS (K.-K.). — **Die geheime heilige Schrift der Skopzen.** Kritische Ausgabe auf Grund der russischen Drucke, in deutschen Uebersetzung. Leipzig, Hinrichs, 1904, IV-76 p. in-8°.

Nous n'avons que deux mots à dire de ce curieux document, mais nous tenons à le signaler au passage et à le recommander aux études futures. On sait que les Skopzis sont l'une des sectes qui pullulent autour de l'Église orthodoxe, dans les basses couches de la société russe. C'est une secte ascétique, qui combat par la mutilation volontaire l'impu[illegible] charnelle. Elle est pourvue d'un prophète, qui est en

temps un rédempteur divin, véritable Christ réincarné. Ce rédempteur n'est autre que le tzar Pierre III. Les Skopzis prétendent qu'il n'est pas mort, comme l'assure l'histoire, mais qu'il s'est plongé dans le peuple, sous le nom de *Seliwanow*, pour y prophétiser. Le véritable nom de ce Messie n'est pas connu, mais son existence est certaine; il apparut en 1770 et mourut en 1832. Ce Seliwanow, qui dit-on ne savait pas lire, ne savait certainement pas écrire. Il a dicté les courts écrits en question. Ils ont circulé en manuscrits et formé, avec la Bible et plus encore que la Bible, la base de la vie religieuse des Skopzis. Souvent saisis par la police, ils sont connus depuis longtemps. Ils ont été imprimés. M. Grass combine les textes différents de deux éditions. Il joint à son commentaire critique quelques remarques sur deux autres éditions (p. 66, sq). Le livre saint comprend un message du prophète, qui est une longue et violente exhortation à la continence, une prophétie du jugement futur (p. 12, sq), enfin un double récit de la *passion* du rédempteur, c'est-à-dire de ses voyages, de ses miracles, des persécutions qu'il a subies. Le tout est fort désordonné. H. H.

H. GRESSMANN. — **Die Mythenforschung im alten Testament.** *Schleswig-Holstein. Kirchenblatt*, 1904, nos 35 et 36.

J. HALÉVY. — **Antinomies d'histoire religieuse.** *Revue sémitique*, 1905, p. 199-250. (Critique de l'école de Graf et de Wellhausen.)

E. WENDLING. — **Ur-Marcus.** *Versuch einer Wiederherstellung der ältesten Mitteilungen über das Leben Jesu*. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1905, III, 75 p. in-8°.

F. X. FUNK. — **Didache und Barnabasbriefe.** *Theologische Quartalschrift*, 1905, p. 161-179.

C. SALEMANN. — **Ein Bruchstück des manichäischen Schrifttums im asiastischen Museum.** Saint-Pétersbourg, 1904, 26 p.

H. HAAS. — **Der heilige Kanon des Buddhismus in Japan.** *Mittheilungen der deutschen Gesellschaft für Natur und Völkerkunde Ostasiens*, 1905, p. 79-132.

CL. HUART. — **Une nouvelle source du Coran.** *Journal Asiatique*, 1904, II, p. 124-167 (Rôle des poètes dans la préparation des Arabes à l'Islamisme. Emprunts du Coran aux poètes d'Omayya.)

X. — LES SOCIÉTÉS RELIGIEUSES, LEUR MORALE ET LEUR ORGANISATION

Par MM. DE FÉLICE et HUBERT

DUHM (B.). — **Die Gottgeweihten in der Alttestamentlichen Religion**, Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck) 1905, 34 p. in-8°.

M. Duhm étudie, dans la religion d'Israël, ce qu'il appelle les *Gottgeweihten*, c'est-à-dire des individus revêtus d'un caractère religieux spécial, exceptionnel. L'importance de ces personnalités résulte pour lui d'un certain nombre de principes qu'il énonce en commençant. Toute religion naît d'une vision, de quelque événement concret, d'une première rencontre entre un invisible et une individualité humaine. De là, M. Duhm conclut à la nécessité d'étudier la religion, non dans les mythes, qui ne se retrouvent pas dans toutes les religions, non dans les rites, dont la plupart sont des produits de la civilisation, mais dans les personnalités qui, au début, servirent d'intermédiaires entre les êtres invisibles et l'humanité. Ces personnalités, ce sont les *Gottgeweihten*. Ils se divisent en deux catégories entre lesquelles les prêtres prenaient une position intermédiaire. La première comprend dans la religion de l'Ancien Testament, ceux que Jahveh s'est consacrés à lui-même, les *Voyants* : la seconde ceux qui ont été ou se sont consacrés à Jahveh. les *Religieux*.

Les voyants sont les véritables fondateurs de la religion, ceux qui assurent aussi sa conservation. Les plus anciens sont ces favoris de la divinité dont le peuple a gardé le souvenir, un Abraham, un Moïse, un Élie, un Élisée. Ils ont rencontré Jahveh dans des circonstances déterminées; ils l'ont vu sous une forme précise, ils se sont entretenus avec lui. Ce sont des hommes, et pourtant ils possèdent un pouvoir surhumain. Autour de ces héros, les récits miraculeux se groupent, ils deviennent des êtres exceptionnels. des incarnations des forces spirituelles et invisibles, des représentants de Jahveh sur la terre.

Leurs vrais successeurs sont les prophètes. Eux aussi ont conscience d'une vocation spéciale, d'un rapport particulier qui les unit à Dieu ; mais ce rapport est transporté du domaine naturel et magique dans le domaine moral.

Les prêtres descendent aussi des voyants; mais, tandis que ceux-ci ont fait naître la religion, ils en sont les produits et les organisateurs. Ils cherchent à acquérir par des moyens multiples la consécration que les hommes de Dieu avaient reçue comme malgré eux. Tout ici se complique et se matérialise.

Ceux que M. Duhm appelle les *Religieux* vivent *pour* la religion. Ce sont d'abord les hommes et les femmes consacrés (*Kadeschim*), voués à une divinité, les prostituées dont l'origine, d'après M. Duhm, doit remonter au temps où la famille, de matriarcale, devint patriarcale. Ce sont ensuite les *Naziréens*, qui laissent pousser leurs cheveux et s'abstiennent de tout breuvage fermenté. Les plus rigoureux et les plus connus sont les Réchabites. Ce sont enfin les nabis, les *bné-nebiim*, qu'il ne faut pas confondre avec les prophètes. Les nabis sont des extatiques. On les retrouve dans les religions des peuples voisins d'Israël.

La transformation qui commence sous la royauté, avec l'importance croissante donnée au sanctuaire de Jérusalem et au texte de la loi, s'achève après l'exil. Le temple devient le centre unique de tout le culte; la Tora est regardée comme divine. Toute révélation est donc désormais inutile; les prêtres, scribes et docteurs de la loi remplacent les vieux inspirés de la religion primitive. Il fallut le christianisme pour briser ce moule et donner comme un regain de vie à l'esprit de l'ancien prophétisme. D'ailleurs le prophétisme y trouva très vite le même sort qu'en Israël.

M. Duhm défend une conception purement individualiste de la religion. Il oublie les influences que les personnalités inspirées ont pu subir dans le milieu où elles ont vécu, et qu'elles ont, dans une certaine mesure, incarné. Il a tort, d'autre part, de confondre avec les inspirés individuels un personnage comme Abraham, chef religieux régulier d'un groupe familial.

La filiation que M. Duhm cherche à établir : patriarche, chef de peuple, prophète, prêtre, est contestable. Le prêtre est aussi ancien que le prophète, mais, tandis que ce dernier représente la religion à l'état inorganique, le prêtre la représente en voie d'organisation. Nous renvoyons sur ce point au chapitre spécial qui traite des prêtres dans le livre du P. Lagrange dont on a rendu compte plus haut.

Il semble aussi que M. Duhm aurait pu introduire dans le

groupe qu'il appelle les « Religieux » certaines distinctions. Les uns sont les restes de groupes anciens à rites plus austères, d'autres sont des personnes consacrées par suite de vœux; d'autres, des serviteurs du sanctuaire d'ordre secondaire, des esclaves d'une espèce spéciale ; d'autres enfin, des individus anormaux.

PH. DE F.

KLEINERT (P.). — **Die Profeten Israëls in sozialer Beziehung**. Leipzig. J.-C. Hinrichs, 1905, 168 p. in-8°.

M. Kleinert cherche à mettre en lumière le rôle social des prophètes dans le peuple d'Israël. Par prophètes, il entend plus spécialement ceux qu'il appelle les *Schriftprofeten*, c'est-à-dire les auteurs connus ou inconnus des écrits prophétiques de l'Ancien Testament. Les trois premiers chapitres du livre forment une sorte d'introduction générale. Les autres contiennent un exposé rapide de l'histoire du prophétisme juif, depuis Amos jusqu'à Malachie.

Un des caractères essentiels des prophètes est qu'ils ne se perdent pas en spéculations théologiques. Ils voient avant tout dans la religion un rapport concret, spécial, entre Jahveh et son peuple. Ce rapport a pour conséquence d'imposer aussi bien à Israël pris dans son ensemble qu'à chaque Israélite en particulier une règle de conduite, une certaine attitude vis-à-vis de Jahveh et vis-à-vis des autres hommes. Ce sont en quelque sorte des réformateurs sociaux ; plus exactement, ils demandent la transformation religieuse et morale de la masse et de l'individu.

L'activité des « Schriftprofeten » dépend de certaines conditions politiques et sociales. Elle suppose en particulier l'unité d'Israël. Cette unité est d'abord purement religieuse; le culte de Jahveh, la croyance à sa souveraineté forment le lien qui unit entre elles les différentes tribus; puis, elle s'exprime sous la forme politique de la royauté, qui détruit peu à peu tout particularisme. Les prophètes, malgré le schisme, conserveront l'idée religieuse de l'unité d'Israël. Elle deviendra une sorte d'idéal du passé et de l'avenir, au nom duquel ils s'adresseront indifféremment aux habitants des deux royaumes. Les rois, les prêtres et tout le peuple verront en eux les représentants du vrai Maître, de Jahveh le souverain d'Israël, et ils s'inclineront devant eux.

L'état politique et social des Juifs n'explique pas seul le prophétisme. Il faut encore que le prophète remplisse certaines conditions personnelles. Il n'est ni un démagogue, ni un chef de parti. Presque toujours, il apparait comme une individualité isolée. Il ne possède plus cette puissance surhumaine des héros prophétiques, d'un Élie ou d'un Élisée; la mantique chez lui passe au second plan. Ainsi il se distingue nettement des *bné-nebiim*, ces extatiques qui continuent d'exister parallèlement au prophétisme. La force des « Schriftprofeten » est une force morale et religieuse. Elle réside surtout dans leur conviction d'être personnellement des envoyés de Jahveh et d'agir en son nom.

Nous ne pouvons reprendre avec M. Kleinert l'histoire de chacun des prophètes écrivains. L'ordre qu'il leur assigne est celui qui est généralement accepté par les critiques de l'Ancien Testament. Un point intéressant, sur lequel M. Kleinert aurait pu insister davantage, est la tendance du prophétisme à substituer, à l'ancienne organisation religieuse, une organisation nouvelle, plus centralisée. Ces isolés, ces inspirés ont contribué à réfréner, dans la machine religieuse, les fantaisies individuelles. Cette tendance trouve d'abord son expression dans le Code deutéronomique et triomphe avec Ezéchiel. Pendant toute la période qui précède l'exil, il y a lutte entre les éléments inorganisés de la religion d'Israël représentés par les prophètes, et les éléments organisés, le clergé et la royauté. La crise de l'exil et la destruction du sanctuaire marquent la disparition de ces derniers éléments. Le prophétisme avec Ezéchiel reste maître de la situation. Son idéal s'impose au peuple au retour de la captivité. Mais au moment où il se cristallise dans une organisation définie, il perd son ancien caractère et le prêtre se substitue de nouveau au prophète. Après une longue éclipse, l'esprit du prophétisme renaîtra dans Jean-Baptiste et dans le Christianisme.

PH. DE F.

E.-CH. BABUT. — **Le concile de Turin. Essai sur l'histoire des églises provençales au Ve siècle et sur les origines de la monarchie ecclésiastique romaine** (417-450). Paris, Alphonse Picard et fils, 1904, XI-316 p. in-8°.

Dans cette thèse, il s'agit du groupement des évêchés de la Gaule méridionale, de leurs liens administratifs avec Rome et

des conflits de pouvoirs qui en résultèrent. M. Babut cherche à établir la date précise d'une lettre synodale adressée « aux évêques de la Gaule et des cinq provinces » par un concile réuni *in urbe Taurinantium* au mois de septembre d'une année inconnue. Il démontre que l' « urbs Taurinantium » ne peut pas être Tours, comme le pensait Mommsen, mais Turin, et que le concile se tint en 417. La solution de ce problème est le point de départ d'une étude sur les rapports du siège apostolique et des évêques gaulois. Le concile de Turin marque une phase de leur histoire.

Le pape Zosime, d'accord avec un personnage intrigant, l'évêque d'Arles, Patrocle, cherchait à triompher de l'indépendance des églises provençales et gauloises et, pour y arriver, voulait d'abord transformer Arles en métropole, au détriment de Vienne et surtout de Marseille. Les circonstances politiques appelaient ce changement. Le siège de la préfecture des Gaules venait d'être transféré de Trèves à Arles qui s'élevait ainsi au rang de capitale. La décrétale *Placuit apostolicae*, du 22 mars 417, devait en faire une capitale religieuse. Son intérêt réside surtout dans le fait qu'elle apparaît comme le premier effort tenté par le siège romain pour transporter son autorité du terrain traditionnel et moral sur le terrain juridique et disciplinaire, et pour l'assimiler au pouvoir impérial.

Les évêchés intéressés, Narbonne, Vienne et Marseille, soumirent le conflit au métropolitain de Milan, qui convoqua le concile de Turin. C'est « le premier épisode de la querelle entre le Gallicanisme, représenté ici par les évêques de Vienne et de Marseille et soutenu par le siège milanais, et la tendance ultramontaine qui avait pour champion Patrocle d'Arles » (p. 102). Le concile trancha contre le pape la question des métropoles.

Cependant, un arrangement intervint, qui donnait satisfaction à Patrocle. Proculus, évêque de Marseille, qui refusait de céder, fut excommunié; mais Zosime ne réussit pas à le renverser de son siège et à lui faire perdre la haute autorité morale qu'il s'était acquise. En fin de compte, le territoire de Marseille subsista comme une enclave indépendante dans la nouvelle province ecclésiastique arlésienne. Malgré les efforts contraires, l'importance du siège d'Arles s'accrût sous les successeurs de Zosime, et sa primatie s'étendit peu à peu à toute la Gaule. Mais en même temps, l'autorité du siège romain diminua progressivement.

Ce fut Léon le Grand qui la rétablit. Ses relations personnelles avec le patrice Aetius et l'empereur Valentinien III, lui permirent de faire appel au pouvoir civil. Les droits de la métropole d'Arles, devenue trop puissante, furent transférés à Vienne, comme ceux de Marseille l'avaient été à Arles, et sa province fut dissoute par une lettre du pape et un décret impérial (445). Rome prenait sa revanche. L'édit lui assurait le contrôle sur toutes les décisions des évêques gallicans. L'intervention de l'empereur, et plus encore celle d'Aetius, rendaient une révolte impossible. La primatie romaine passait du domaine honorifique dans le domaine matériel.

Tel est, dans ses grandes lignes, ce conflit que M. Babut cherche à reconstituer avec beaucoup de précision et de clarté.

Son travail, richement documenté, est une contribution importante à l'histoire des démêlés du Saint-Siège avec les églises provinciales. Il démontre clairement l'étroite connection qui existe entre les transformations politiques de l'Empire romain et l'évolution de l'Église chrétienne. Arles devient à la fois siège de la préfecture des Gaules et métropole ecclésiastique. Son indépendance vis-à-vis du siège romain correspond à la diminution de l'autorité de l'Empereur sous le patriciat d'Aetius. Il fallut les longs et patients efforts de la papauté, et toute l'habileté de Léon le Grand, pour empêcher que la désagrégation de l'Empire n'entraînât celle de l'Église, et pour conserver à la Rome papale le pouvoir que perdait la Rome impériale.

PH. DE F.

H. HAAS. — **Geschichte des Christentums in Japan**, II, *Fortschritte des Christentums unter dem Superiorat der P. Cosmo de Torres* (Suppl. der *Mittheilungen der Deutschen Gesellschaft für Natur und Völkerkunde Ostasiens.*) Tokyo, 1904, XXVII-303 p., in-8°.

Le premier volume de cet ouvrage, publié en 1902, racontait la mission de saint François Xavier au Japon. Celui-ci raconte l'activité de ses successeurs et en expose les résultats. C'est un livre d'histoire et presque de chronique, mais nous sommes heureux qu'il nous soit tombé sous la main et nous donne lieu d'attirer une fois de plus l'attention sur des phénomènes qu'on n'est pas encore habitué à étudier comme phénomènes sociaux, mais dont nous avons déjà montré à propos

du livre de M. Harnack, *Mission und Aus Treiitung ders Christentums* (*Année sociologique*, t. VII, p. 355-63), qu'ils sont tels.

M. Haas nous expose un épisode de la propagande chrétienne. Qu'on prenne cette propagande au premier ou au XVIe siècle de notre ère, c'est un seul et même mouvement. Les évangélistes du Japon obéissent à l'impulsion donnée par les premiers chrétiens. Cependant, de part et d'autre, le mouvement ne s'exécute pas tout à fait de la même façon ; les conditions où il se poursuit diffèrent, et au point de vue sociologique, ces différences sont notables. S'il est vrai que, au début du christianisme, la propagande a ses fonctionnaires spéciaux, la société chrétienne n'en paraît pas moins être tout entière formée d'évangélistes, elle se propage par une indéfinissable contagion et elle attire d'innombrables adhérents avec une incroyable rapidité. Mais aussi c'est une société en formation, dont les limites ne sont pas préalablement définies par des institutions antérieures ; elle se développe au contact d'au moins deux sociétés, la juive et la grecque, également dans l'une et dans l'autre ; elle ramasse les éléments dissociés des organismes anciens et en forme un corps ; elle constitue une vaste confrérie, une Église au milieu des corps politiques contemporains et sans attache avec eux. Enfin, la doctrine professée par le noyau des fidèles s'enrichit de l'apport insensiblement accumulé des nouveaux venus.

La propagande moderne est une fonction spécialisée de la société religieuse ; elle est exercée par des fonctionnaires spéciaux. La phase de l'accroissement indéfini de la société chrétienne est dépassée ; celle-ci s'arrête aux limites de la société européenne, dont la culture est d'origine gréco-latine. Elle se heurte, comme dans le cas qui fait l'objet de cette étude, à des sociétés parfaitement organisées, très cohérentes, de culture complètement distincte, sans contact préalable avec le monde où elle a poussé. Il est à noter que les missionnaires ne conçoivent pas une société synthétique où les contraires se rapprochent. Ou bien ils orientalisent le christianisme en le présentant comme une branche du bouddhisme (p. 55, sq.) ou bien ils dénationalisent les convertis (p. 337). Mais on sait quelle opposition ont rencontré les Jésuites, dans les tentatives qu'ils ont faites pour adapter le christianisme à la civilisation chinoise.

Ainsi, d'une part, la propagande ne se distingue pas de la formation même de la société ; de l'autre, bien qu'elle tra-

vaille sans doute à donner à la société ses limites théoriques, qui doivent englober l'univers, c'est un phénomène distinct, dont l'effet caractéristique est la diffusion d'une doctrine. Des deux éléments de la propagande, société expansive et doctrine à répandre, le premier domine d'un côté, le second de l'autre. Cette doctrine n'est plus la mise en commun par des individus sympathiquement associés de leurs représentations obscures, l'essor des idées collectives d'une société pensante et émue ; c'est un corps de vérités, existant en soi, vérités cosmologiques et morales, susceptibles d'application pratique comme les vérités scientifiques et capable, toutes proportions gardées, de passer d'un milieu à un autre comme des notions philosophiques ou techniques, des instruments ou des contes. C'est en effet comme un corps de vérité de nature à s'imposer au consentement universel que la doctrine chrétienne se présente à la fois à ses apôtres et à ceux qu'ils veulent instruire. Elle se recommande au jugement des peuples par l'enchaînement rationnel de ses preuves et l'utilité de ses applications. Ce n'est pas à dire qu'elle soit entièrement rationalisée ; elle reste spécialement religieuse par son caractère obligatoire et par l'active discipline de ses propagandistes. Mais elle ne réussit à se transplanter, au moins quand il s'agit de milieux cultivés et résistants, que dans la mesure où elle réussit à se dégager et à se débarrasser de ses caractères trop exclusivement européens.

La propagande ne trouve le succès des premiers siècles que quand elle s'adresse aux pauvres et aux déclassés, et dans ce cas, les phénomènes de formation de sociétés qui s'étaient produits au début du christianisme se renouvellent dans une certaine mesure.

L'intérêt spécial d'une étude de la propagande chrétienne au Japon vient de ce que le christianisme n'est pas la première religion qui y ait fait des prosélytes. Il avait été précédé, à longue distance, par le bouddhisme et nous avons déjà dit qu'il commença par se déguiser sous les traits de celui-ci.

H. H.

A.-L. KROEBER. — **The Arapaho. III. Ceremonial Organisation.** *Bulletin of the American Museum of Natural History*, 1904, XVIII, p. 151-230 (fait partie d'un important ensemble de publications pas encore terminé et qui n'est pas parvenu jusqu'à nous.)

H. von SCHUBERT. — **Grundzüge der Kirchengeschichte**. Tübingen, Mohr, 1904, VII-304, p. in-8°.

H. LECLERCQ. — **L'Afrique chrétienne**. Paris, Lecoffre, 1904, 2 vol. in-12.

J. KRESMARIK. — **Beiträge zur Beleuchtung des islamitischen Strafrechts, mit Rücksicht auf Theorie und Praxis in der Türkei**. *Zeitschrift der Deutchen Morgenländischen Gesellschaft*, LVIII, 1904.

N. VALOIS. — **Concordats antérieurs à celui de François Ier**. *Pontificat de Martin V. Revue des Questions historiques*, 1905, I, p. 376-427.

J. MARTIN. — **L'Église et l'État en Suède au moyen âge**. *Des origines à l'Union de Calmar. Revue des questions historiques*, 1905, I, p. 54-83.

A. BÉNET, N. WEISS et A. LODS. — **La Liberté des cultes sous la Révolution**. *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, LIII, p. 549-559.

W. OHR. — **Alte und Neue Irrthümer über die Karolingische Staatskirchen**. *Historische Vierteljahrsschrift*, 1905, p. 57-69.

K. HAMPE. — **Kritische Bemerkungen zur Kirchenpolitik und Stauferzeit**. *Historische Zeitschrift*, 1904, LVII, p. 385-426.

R. H. KENNETT. — **The origin of the Aaronite priesthood.** *Journal of theological Studies*, janv. 1905, p. 161-186.

W. B. SMITH. — **Meaning of the epithet Nazarean** (*Nazarene*) *Monist*, janv. 1905, p. 25-45.

R. P. KARKARIA. — **Proselytism among the Jews** : *an historical parallel with a moral for the Parsis. The Calcutta Review*, 1905, p. 97-126.

CANTALOUBE. — **L'apostolat féminin dans l'Église primitive.** *Revue du Midi*, 1905, I, p. 46-61.

H. THAPDSCHIAN. — **Die Anfänge des armenischen Mönchtums, mit Quellenkritik.** *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1904, XXV, p. 1-33.

R. S. GRAHAM. — **Gilbert of Sempringham and the Gilbertines.** *History of the only English monastic order*. London, E. Stock, 1904, in-8°.

G. SCHNÜRER. — **Franz von Assisi.** *Die Vertiefung des religiösen*

Lebens im Abendlande zur Zeit der Kreuzzüge (*Weltgeschichte in Charakterbildern*, 3e série). München, Kirchheim, 1905, IV-136 p. in-8°.

O. S. B. ABBOTT. — **English monastic life**. Londres, Methuen, 1904.

G. BONET-MAURY. — **Les précurseurs de la Réforme et de la liberté de conscience dans les pays latins du XIIe au XVe siècle**. Paris, Fischbacher, 1904, VIII-268 p. in-8°.

W. H. MALLOCK. — **Free Thought in the Church of England.** *Nineteenth Century*, déc. 1904, p. 905-924.

D. L. GAUSCH. — **Das Rechtsinstitut der Papstwahl.** *Eine historisch-kanonische Studie*, Wien, Manz, 1905, in-8° (tendancieux).

TROISIÈME SECTION

SOCIOLOGIE JURIDIQUE

(*Étude des règles morales et juridiques considérées dans leur genèse.*)

I. — MORALE ET DROIT EN GÉNÉRAL

Par MM. Durkheim, Lapie, Fauconnet et Parodi

HOEFFDING (Harald). — **On the relation between sociology and ethics**. *The American journal of sociology*, mars 1905, t. ix, fasc. 5, p. 672-685.

L'auteur a le sentiment très vif de ce qu'il y a de social dans l'idéal moral. Il reconnaît que la morale tient étroitement à la nature des sociétés et varie comme elles. Cependant, il croit devoir en faire une discipline tout à fait distincte de la sociologie. Le sociologue, dit-il, constate et explique la réalité morale du passé; il montre quels ont été dans l'histoire les divers idéaux qu'ont poursuivis les hommes, et comment ils s'enchaînent ; mais pour savoir quel idéal mérite d'être voulu à un moment donné et quels moyens permettent de le réaliser, une science différente serait nécessaire. Ce serait la morale.

Mais comment procéder à ces jugements de valeur ? En appliquant la méthode comparative. La biologie, en comparant les êtres vivants, montre qu'il en est qui sont d'un type supérieur à d'autres. La sociologie peut procéder de même; elle peut établir une hiérarchie entre les types sociaux. Une société est d'un type d'autant plus élevé qu'elle parvient plus complètement à réaliser ces deux fins en apparence contradictoires : le plein développement de l'individu, l'unité aussi parfaite que possible de la vie sociale. En un mot, la société parfaite est celle où l'unité et la multiplicité se concilient le mieux. On aurait ainsi un critère pour choisir entre les différents idéaux possibles.

Mais on ne voit nullement ce qui justifie le choix de ce cri-

tère. La science, en tant que telle, n'établit entre les êtres qu'elle étudie et qu'elle classe aucune supériorité ni hiérarchie ; tout au moins, quand elle se sert de ces termes, elle ne leur donne aucune signification qui implique une appréciation de la valeur des choses. Pour elle, tous les êtres se valent. D'où vient donc l'inégale valeur que leur attribue l'auteur ? Qu'est-ce qui permet de dire qu'une société où l'unité se combine parfaitement avec la multiplicité soit l'idéal ? L'anarchiste préférera la diversité pure ; l'autoritaire, l'unité absolue. Rousseau aimait mieux les petites sociétés où une forte homogénéité morale prévenait les dissidences individuelles ; par quelle raison le convaincre qu'il se trompait ? Certes, nous croyons bien que, seule, la sociologie, ou plutôt la branche de la sociologie qui traite des faits moraux, peut nous aider à résoudre ces problèmes pratiques ; mais ce n'est pas en nous fournissant un critère d'une telle généralité, une formule de l'idéal moral universel. Chaque institution morale demande à être étudiée à part, dans sa genèse et dans son fonctionnement, dans ses rapports avec le milieu ; et c'est d'après son passé que nous pouvons conjecturer son avenir.

Le même flottement se retrouve dans la pensée de l'auteur quand il indique la part de l'individu et celle de la société dans la morale. Tout en faisant de la morale une chose éminemment sociale, il en fait cependant une chose de for intérieur. Et sans doute, il est certain que la réalité morale a ces deux aspects, mais on voit mal ce qui, suivant M. Höffding, fait leur unité. E. D.

BAYET (Albert). — **La Morale scientifique**. Essai sur les applications morales des sciences sociologiques. Paris, Alcan, 1905, p. 180, in-18°.

M. Bayet veut bien présenter son livre comme une mise en pratique des principes dont nous nous inspirons ici. Il nous a lu, non seulement avec attention, mais avec une sympathie qu'il exprime en des termes dont nous ne pouvons que lui être reconnaissant. La vérité, cependant, nous oblige à déclarer que, sur plusieurs points essentiels, nous ne pouvons accepter l'interprétation qu'il paraît donner de notre pensée et les conséquences qu'il croit pouvoir déduire de cette interprétation.

Avec nous, avec M. Lévy-Bruhl, M. Bayet admet la nécessité de bien séparer, dans toute spéculation relative aux choses morales, la science et les applications pratiques qu'on en peut faire. Lui aussi, il estime que « le rôle de la science dans le domaine moral... consiste à étudier la réalité morale, c'est-à-dire les faits moraux et leurs lois. Les sentiments, les idées, les coutumes, les mœurs doivent être considérés comme des choses et étudiés comme telles » (p. 4-5). Ce principe une fois accepté, il semble que, si l'on veut rester conséquent avec soi-même, il faille nécessairement considérer comme des choses, comme des réalités fondées et normales, des croyances ou des pratiques morales que l'on observe de tout temps dans toute espèce de sociétés. Car si l'universalité n'est pas le signe de la normalité, où trouver ce signe? Si un fait qui se retrouve partout n'est pas un fait objectif, qu'est-ce qui mérite d'être appelé de ce nom? L'auteur ne paraît pourtant pas avoir aperçu que c'était là un corollaire immédiat de son postulat fondamental.

La morale se présente partout à l'observateur comme un code de devoirs. Qu'en faut-il conclure, sinon que la morale est essentiellement un code de ce genre, que l'idée de devoir en exprime la caractéristique fondamentale ? Et tout le rôle de la science des mœurs doit être d'expliquer cette notion, en faisant voir comment elle est fondée dans la réalité. Au lieu de procéder ainsi, notre auteur, au contraire, admet que cette idée du devoir est une sorte de fantasmagorie sans base objective. Il n'y voit pas un objet de recherche scientifique. L'art seul a eu à s'en occuper, non pour la développer, la préciser, la rectifier, mais pour la dissiper, comme une sorte de cauchemar qui obsède et angoisse, depuis des siècles, l'humanité. Et il faut dissiper également toutes les idées qui sont solidaires de celle-là, comme l'idée de responsabilité, comme le principe d'après lequel c'est l'intention seule qui a une véritable valeur morale. La seule raison qui soit donnée pour justifier cette attitude, c'est que les arts qui correspondent aux sciences physiques, art de l'ingénieur, du médecin, etc., apportent « des machines et, en abondance, des engins, des produits, — mais non l'idée que c'est un devoir d'employer ces machines et ces produits — non l'idée qu'il y a mérite à s'en servir ou démérite à les dédaigner » (p. 35-36).

Sans doute, il est certain que l'art de l'ingénieur ou de l'agriculteur ne traite de rien qui ressemble à des devoirs ;

mais c'est qu'aussi les phénomènes de la mécanique ou de la chimie organique, dont traitent les sciences correspondantes, ne contiennent rien qui ressemble à une obligation morale. Mais de ce que les faits physiques excluent toute idée de devoir, pourquoi en serait-il ainsi des faits moraux? Qu'est-ce qui nous autorise à construire une portion de la réalité sur le modèle exact de l'autre, sans nous préoccuper des différences toujours possibles et même *a priori* probables entre des règnes différents? Supposez que les phénomènes de la vie morale soient essentiellement des devoirs, et l'art moral, comme la science des mœurs, aura à traiter de devoirs; l'une pour les expliquer, l'autre pour se préoccuper de ce qu'ils doivent être. C'est donc sans aucun droit, nous semble-t-il, que l'auteur proclame le néant d'une idée d'une telle universalité. Et en vérité, qu'est-ce donc qui l'empêche de considérer les obligations qui s'imposent à nous comme des faits, aussi définis et aussi réels que les faits de la nature matérielle? C'est un fait que nous nous sentons, que nous sommes obligés, et obligés de telles et telles façons. Il n'est rien de plus contraire à l'esprit scientifique que de nier un fait.

Pour dissiper des malentendus qui, à notre grande surprise, se sont produits, il nous a paru nécessaire de nous expliquer nettement sur ce point. Ajoutons que, dans le reste de l'ouvrage, l'auteur fait preuve d'un sens juste de ce qu'il y a de concret et de complexe dans la réalité morale. Il montre bien l'insuffisance des formules très générales dans lesquelles se complaisent les moralistes.

E. D.

ANTONUCCI (L.). — **Il concetto della giustizia nel mondo greco da Omero ad Aristotele.** — Monteleone di Calabria, Tip. La Badessa, 1904, 59 p. in-8°.

Indications sommaires et élémentaires sur les doctrines morales de Socrate, Platon, Aristote. Des premières pages relatives aux poètes gnomiques et aux philosophes présocratiques, on peut retenir quelques observations sur la formation de l'idée laïque et philosophique de justice (p. 16-17, 23-25).

GROPPALI (A.). — **Il problema del fondamento intrinseco del diritto nel positivismo moderno.** — Torino, Bocca, 1905, XIII-209 p., in-8°.

« Par fondement d'un phénomène, nous entendons l'ensemble des faits antécédents par lesquels il est causé ; par fondement intrinsèque du droit, nous entendons l'ensemble des conditions qui, à l'exclusion de tout élément accidentel et arbitraire, confèrent un caractère de nécessité absolue aux règles de conduite qui en émanent » (p. 9). Cette définition posée, M. G. distingue des doctrines qui reconnaissent au droit un fondement intrinsèque (doctrines positives) et des doctrines qui ne lui en reconnaissent aucun (doctrines négatives). Parmi les doctrines positives, un premier groupe trouve le fondement du droit dans une puissance extérieure à l'humanité (écoles théologiques) ou à la société (ex. : Hobbes). Un second groupe le découvre dans une propriété intrinsèque de la nature humaine, saisie, dit-on, par intuition : la fin du droit serait de faire valoir les droits de l'homme. Un troisième groupe substitue à la méthode intuitive une méthode inductive et découvre que le droit a pour but de « sauvegarder les conditions de la vie en commun » ; l'auteur distingue trois sections dans cette école : les uns considèrent la vie en commun sous l'aspect biologique (doctrine socio-biologique de Spencer), d'autres sous l'aspect psychologique (doctrine socio-psychologique d'Ardigo), d'autres enfin sous l'aspect purement sociologique (Romagnosi, Ihering, par exemple). Quant aux doctrines négatives, M. G. se borne à énumérer l'école utilitaire, l'école historique, l'école positive, l'école ethnologique, etc.

Cette classification constitue la principale nouveauté de l'ouvrage. Elle appellerait des réserves : n'est-il pas étrange de choisir comme représentant d'une école sociologique un philosophe, Romagnosi, dont les théories datent de 1830, et qui se considère lui-même comme le fondateur de la « véritable école théologique » ? — L'ouvrage de M. G. est, d'ailleurs, difficile à classer et à apprécier. Ce n'est pas une histoire des doctrines : on ne nous présente, de chacune d'elles, qu'un court résumé, et, sauf exceptions (voir p. 40, l'évolution de la doctrine théologique aboutissant à une théorie rationaliste ; voir aussi le chapitre consacré à Ardigo), le livre n'est pas, à cet égard, fort instructif. Ce n'est pas une critique des diverses théories : l'examen ne viendra que dans une section encore inédite de l'ouvrage. C'est une préface : avant de découvrir sa propre théorie sur le fondement intrinsèque du droit, M. G. s'est consciencieusement documenté :

et c'est l'analyse de son dossier qu'il nous livre. Il serait injuste de juger l'ouvrage sur cette préface. D'autant plus que le sommaire des sections ultérieures est plein de promesses. L'auteur, ne voulant pas que le droit « renonce à l'un de ses titres de gloire en se transformant de science pratique en science purement descriptive et étiologique », se propose de chercher comment naît l'idéal dont toute science pratique doit se préoccuper. Il pense que « seule la sociologie peut arriver à une véritable détermination des fins sociales », qu'il est « nécessaire d'étudier leur psychogenèse et leur sociogenèse. » Il espère montrer que l'école « positiviste » a tort de supprimer le problème du devoir-être. Nous verrons plus tard comment M. G. remplit ce programme.

P. L.

MICELI (V.). — **Le fonti del Diritto**. — Palerme, Reber 1905, 300 p., in-8°.

Ce livre, qui vaut par la netteté des idées et la clarté de l'exposition, n'apprendra pas grand'chose aux compatriotes de Tarde. Sous une forme un peu scolastique, et selon une méthode exclusivement déductive, sans que presque nulle part les analyses psychologiques soient confrontées avec les faits et l'histoire, c'est une application au problème des sources du droit d'idées bien connues sur le rôle de l'invention et de l'imitation comme facteurs déterminants de tous les phénomènes sociaux. Seulement, M. M. emploie de préférence les mots *capacités* (individuelles) et *répétitions*, qui expriment exactement les mêmes notions. Il y voit les deux *mécanismes* par lesquels s'expliquent les trois sources directes du droit, à savoir la coutume, le contrat et la loi, et sa source indirecte, la jurisprudence. Il les considère d'ailleurs comme s'impliquant et se complétant l'un l'autre, et rendant compte de l'ordre dans lequel apparaissent, selon lui, ces trois sources du droit : la coutume, d'abord, puis le contrat, en dernier lieu seulement la loi proprement dite et la jurisprudence. Enfin, il conçoit l'action des capacités aussi bien que des répétitions comme propres à créer des *convictions juridiques*, c'est-à-dire des croyances, par lesquelles seules peut se réaliser cette concentration des volontés individuelles en une volonté collective, qui donne au droit son caractère impérieux. — M. M. indique encore que la croyance lui paraît l'origine,

non pas des seuls phénomènes juridiques, mais de tous les phénomènes sociaux ; il se produit d'ailleurs une sélection entre les croyances qui résulte d'un processus d'*adaptation*, déterminé par l'utilité sociale.

Qu'une discipline sociale quelconque ne prenne la forme légale que si elle est l'objet de ce que l'auteur appelle une conviction juridique, c'est-à-dire que si l'on croit nécessaire d'y obéir et qu'on lui attribue une force contraignante ; et que cette croyance à son tour résulte de l'action combinée de certaines individualités originales (capacités) et de l'influence de l'habitude et de l'imitation, cela ne paraît guère contestable. De même, qu'un certain degré de croyance, une certaine acceptation à la fois intellectuelle et sentimentale, soit la condition de tout phénomène social, on peut encore l'accorder sans peine. Mais de telles croyances sont produites elles-mêmes par tout un ensemble de causes plus éloignées, diverses selon les cas. Ne semble-t-il pas que seule l'analyse et la classification de ces causes éloignées, l'étude des rapports entre les conditions sociales et les formes juridiques, seraient vraiment instructives pour le sociologue ? Le livre de M. M. a un caractère tout formel qui le met sans doute à l'abri des objections, mais le rend aussi assez pauvre en résultats.

D. P.

DEL VECCHIO. (G.) — **Diritto e personalità umana nella storia del pensiero**. — Bologne, Zamorani e Albertazzi, 1904, 32 p. in-8°.

Leçon d'ouverture d'un cours de philosophie du droit. L'auteur montre comment la philosophie du droit varie avec la philosophie générale. Les conditions de son développement manquaient dans l'antiquité et au moyen âge ; elles sont réalisées à la Renaissance. Le droit naturel, qui est la philosophie du droit tout entière, est en rapports étroits avec le rationalisme métaphysique des XVIIe et XVIIIe siècles : la doctrine qui reconnaît à la personnalité humaine une valeur absolue, à l'individu des droits naturels que la raison peut déterminer par analyse, est un aspect de la philosophie générale dont le *Cogito* cartésien est l'expression. Le XIXe siècle a été un siècle de réaction empirique et sceptique. L'auteur croit à l'avenir du droit naturel comme de la conception métaphysique du moi.

P. F.

KOHLER (J.). — **Einführung in die Rechtswissenschaft.** 2te, verbess. u. verm. Aufl. — Leipzig, A. Deichert, 1905, 227 p. in-8°.

Destinée aux étudiants qui abordent les études juridiques et au grand public, cette introduction à la science du droit remplit fort bien son dessein : donner une vue d'ensemble du droit et marquer les rapports des parties au tout. Les divisions sont les suivantes : Notions fondamentales. Droit privé : personnes, biens, obligations, commerce, famille et succession. Droit public : État, administration, église, procédure civile et administrative, droit pénal, procédure pénale ; droit international. Un livre de ce genre défie toute analyse. Comme on pouvait l'attendre de M. Kohler, des idées philosophiques et, dans une certaine mesure, des indications sociologiques ont trouvé place ; on peut même se demander si trop de grosses questions ne sont pas inutilement effleurées (par exemple, p. 109, 149, etc.). P. F.

LAPLAIGNE (H.). — **Psychologie, morale, sociologie.** *Revue intern. de sociologie*, 1904, nov., p. 825-847.

VANNI. — **Lezioni di filosofia del diritto.** — Bologna, N. Zanichelli.

KARNER. — **Die soziale Funktion der Rechtsinstitute, besonders des Eigentums.** — Wien, 1904.

BRUGI (B.). — **Giurisprudenza e sociologia.** *Rivista italiana di sociologia*, IX, fasc. 3-4, p. 298-307.

KUHLENBECK. — **Natürliche Grundlagen des Rechts und der Politik.** — Eisenach, 1904.

II. — SYSTÈMES JURIDIQUES ET MORAUX

Par MM. DURKHEIM, FAUCONNET ET RICHARD

KOHLER (JOSEF). — **Zum Rechte der Tshinuk.** *Zeitschr. f. vergleich. Rechtsw.*, XVII, 3es H., p. 331-341.

Des *Chinook Texts* publiés par Boas en 1895 (dans les *Bulletins* du Bureau d'ethnologie de Washington) Kohler dégage les faits qui peuvent intéresser le droit comparé. Nous signalerons certains usages relatifs à la couvade et qui sont de nature à

éclairer cette institution. Il y a manifestement un lien magique qui unit le père à l'enfant et en vertu duquel tout ce que fait le premier retentit sympathiquement sur le second. Ainsi, quand le père est à la chasse, l'enfant doit s'abstenir de faire du bruit ou de s'approcher de l'eau; autrement, il risque de tomber ou de se noyer. — A noter également un rite curieux d'expiation auquel est soumis le meurtrier qui a tué quelqu'un de sa famille. On lui noircit la figure avec du charbon, de manière à le rendre méconnaissable; on lui recouvre les membres d'écorce de cèdre; pendant cinq jours il ne doit ni boire, ni se reposer. Ce temps écoulé, on lui lave le visage, et l'écorce de cèdre est remplacée par de la peau de chèvre; pendant trente jours encore, il se contente d'une alimentation très restreinte et ne mange que debout. Même quand l'expiation est accomplie, il reste d'un mauvais contact et on évite sa présence. E. D.

MERKER. (M.). — **Die Masai. Ethnographische Monographie eines ostafrikanischen Semitenvolkes.** — Berlin, Dietrich Reimer, 1904, xvi-421 p., in-4°.

On a vu plus haut (p. 184) ce que sont ethniquement les Masai et en quoi consistent leurs croyances religieuses; il nous reste à faire connaître, d'après l'ouvrage de Merker, leur système juridique[1].

Leur organisation sociale présente un double aspect :

Il y a tout d'abord une organisation à base de clans. La société, en effet, comprend, d'après Merker, trois grands groupements que l'auteur appelle des *Stämme* et qui sont en réalité des clans (vraisemblablement primaires). En effet, jusqu'à des temps récents, le mariage était prohibé entre membres d'un même *Stamm* (p. 47). D'ailleurs, Hollis leur donne expressément cette qualification [2]. Chacun de ces clans pri-

[1] L'ouvrage de Hollis, *The Masai*, etc., dont il a été déjà parlé plus haut, ne contient presque aucun renseignement sur leur système juridique ; c'est pourquoi nous n'y revenons pas ici. Cependant on verra que nous lui empruntons, plus bas, une information.

[2] D'après Hollis, il y aurait non pas trois, mais quatre de ces clans primaires, dont les noms sont les suivants : 'L-Aiser, Il-Meñgana, Il-Mokesen, Il-Moleleyan. La différence entre ces deux observateurs vient de ce que le clan Il-Mokesen, que Hollis compte comme primaire, ne serait suivant Merker qu'une subdivision du clan Il-Moleleyan. Hollis ajoute un détail intéressant et qui rend explicable l'erreur qu'a pu commettre Merker. Quand

maires comprend à son tour un certain nombre de clans secondaires. Mais ceux-ci ne sont pas tous au même niveau; il existe entre eux une certaine hiérarchie. Il y a des clans principaux et d'autres qui sont subordonnés aux premiers (*Untergeschlechter*), sans qu'on nous dise toutefois avec précision en quoi consiste cette subordination. Il nous paraît assez vraisemblable qu'il s'agit simplement d'un nouveau sectionnement des clans secondaires, dont les *Untergeschlechter* ne seraient que des subdivisions. C'est ce qui paraît résulter d'une note de Hollis (p. 260, n. 1).

Entre ces différents clans il existe une certaine division du travail social. Il en est un qui jouit d'une sorte de dignité éminente par-dessus tous les autres : le chef suprême de la société (appelé *el oiboni*), est obligatoirement pris parmi ses membres, ainsi que les sorciers qui exercent leurs fonctions dans les différents districts. Ce chef, d'ailleurs, n'a rien d'un monarque ; c'est une sorte de saint national, de patriarche dont l'autorité est exclusivement religieuse et morale.

Aux autres clans incombe le soin de conserver intactes les traditions religieuses (p. 22). A d'autres, au contraire, reviennent les fonctions méprisées; ce sont celles qui concernent le travail du fer. Les clans de forgerons sont des clans parias; ils forment une caste impure. La raison alléguée pour expliquer cette mise en interdit, c'est que Dieu a défendu aux hommes de verser le sang. Les forgerons, dont la principale occupation est de fabriquer des armes, semblent, par cela même, s'insurger contre le précepte divin et, pour cette raison, ils ont été maudits par la divinité. De là vient le mépris et l'éloignement dont ils sont l'objet. Le sentiment est assez surprenant de la part d'un peuple qui, comme nous allons le voir, est foncièrement guerrier.

Par-dessus cette première organisation, de nature politico-familiale, s'en est formée une autre, que l'auteur appelle organisation par classes d'âge, mais que l'on caractériserait beau-

des représentants des quatre clans se trouvent faire partie d'un *raid*, les membres des deux premiers sont considérés comme formant un tout et sont désignés par un seul et même nom (les bestiaux rouge sang) ; et les membres des deux derniers, de leur côté, sont réunis également sous une même appellation (les bestiaux noirs). Ce fait tendrait à faire croire que ces quatre clans sont dérivés, par segmentation, de deux groupements primitifs, qui auraient été les vrais clans primaires de la tribu; c'est-à-dire que les Masai auraient été divisés, à l'origine, en deux phratries. sur le mode australien.

coup mieux en disant qu'elle est essentiellement militaire. Voici en quoi elle consiste :

L'initiation, qui se fait par la circoncision, a lieu pour les jeunes garçons au moment où ils paraissent en état de porter les armes, c'est-à-dire entre douze et seize ans. Admettre un enfant à la circoncision, c'est lui conférer la dignité de guerrier. Toutefois, celle-ci n'est acquise qu'au cours d'une cérémonie périodique qui a lieu environ tous les quatre ans et qui constitue la vraie fête de l'initiation : c'est l'*el oiboni* qui en fixe le moment. On initie donc d'un seul coup tous les jeunes gens du district [1] qui sont parvenus à la maturité et qui ont été circoncis pendant la période qui s'est écoulée depuis la cérémonie précédente. Tous les initiés qui ont ainsi été promus guerriers au cours d'une même cérémonie forment un groupe doué d'une grande unité morale et qui porte le nom d'*ol boror*. Tous ceux qui en font partie portent un même nom qui leur est imposé le jour même de la cérémonie ; ils ont un chef qui leur est propre ; ils participent à une même vie et sont unis les uns aux autres par des liens particulièrement étroits et qui durent jusqu'à la mort. — Or c'est l'*ol boror* qui forme la base de l'organisation militaire.

L'*ol boror* le plus jeune, celui qui comprend les derniers initiés, constitue une section spéciale : c'est ce qu'on pourrait appeler le corps des recrues. Celui qui comprend les initiés de la période immédiatement antérieure forme un autre corps qui a des droits, des obligations différents : c'est celui des guerriers proprement dits.

Si nous comprenons bien notre auteur, l'armée active, celle qui vit de la vie militaire même en temps de paix, ne se compose guère que de deux *ol boror*. En effet, elle ne comprend que des célibataires ; or l'homme se marie vers vingt-huit ans ; on ne reste donc guère sous les armes qu'une dizaine ou une douzaine d'années. Quand tous les hommes de l'*ol boror* le plus ancien sont mariés, ils cessent d'être des guerriers au plein sens du mot ; ils quittent le camp et reviennent vivre dans leurs familles. Toutefois, en temps de guerre, ils se mobilisent ; ils forment une sorte de réserve. Quant aux groupes plus anciens, ils ne prennent les armes que pour défendre leur village ou leur district, s'il est menacé. —

[1] Le district est une division territoriale sur laquelle Merker ne nous donne aucun renseignement ; il y a un peu plus de renseignements dans le livre de Hollis (p. 260).

Pour donner au lecteur une idée plus exacte de cette organisation, il faut ajouter que chaque *ol boror* de l'armée active est lui-même subdivisé en un certain nombre de groupes élémentaires, qui eux aussi ont leur unité et leur individualité. En effet, tous les co-initiés d'un même district forment une compagnie de cent ou deux cents guerriers, qui a son chef propre et dont les membres vivent étroitement unis. Mais quand l'*ol boror* passe dans la réserve, l'individualité de ces groupements s'efface ; ils cessent d'avoir un chef particulier et viennent se perdre dans la masse de la société (v. p. 71-72).

Cette double organisation, politico-familiale d'un côté, militaire de l'autre, se reflète dans la morphologie de la société.

L'unité morphologique des Masai, c'est le kraal. Le kraal est un assemblage de vingt à cinquante cabanes, disposées en cercles et étroitement serrées les unes contre les autres ; l'intervalle entre chacune d'elles est tout au plus de 50 centimètres. Les kraals sont le plus souvent isolés les uns des autres ; mais il arrive aussi que plusieurs kraals sont agglomérés en un village. Or de même qu'il y a deux sortes d'organisation sociale, il existe deux sortes de kraals dont la constitution est très différente : les uns pour les gens mariés et leur famille, c'est-à-dire en somme pour la population civile ; les autres pour les guerriers.

Un kraal civil, c'est l'habitat ou d'une famille ou d'un agrégat de familles. Jusqu'à ces 12-14 dernières années, chaque famille avait son kraal distinct ; c'est seulement sous l'influence de circonstances économiques, récentes et anormales, que plusieurs familles ont été amenées à se réunir et à vivre dans un même kraal. Le kraal civil correspond donc à l'organisation à base de groupements familiaux. Il est composé des hommes, de leurs femmes légitimes et de leurs enfants non encore initiés.

Tout autre est le kraal militaire. Il y en a un par district, et qui comprend tous les jeunes gens du district (nous empruntons cette expression de district à notre auteur sans savoir exactement quelle en est la signification, car il ne la détermine lui-même nulle part). Ainsi les jeunes hommes, une fois circoncis, quittent leur famille pour s'en aller vivre dans la compagnie de leurs contemporains avec lesquels ils forment un établissement spécial. Mais ce kraal n'est pas sans femmes. Les mères des jeunes gens qui s'y trouvent viennent aussi

y habiter. De plus, chaque guerrier a sa maîtresse. C'est une jeune fille qui n'est pas encore circoncise. Comme une grossesse avant la circoncision est considérée comme une chose honteuse, ces jeunes couples ont recours à des procédés artificiels pour rendre leur union stérile (p. 83, n. 1).

Cette organisation militaire se trouve donc en contradiction avec la première, puisqu'elle oblige jeunes gens et jeunes filles à quitter leur famille à un moment donné, et pendant une longue période de temps, pour vivre ensemble d'une vie toute spéciale. Et comme cette organisation est prépondérante, parce que les Masai vivent dans un état de guerre à peu près chronique, le lien domestique est naturellement assez faible. Non seulement pendant la période militaire, mais même auparavant, un enfant peut, avec sa mère, quitter le toit paternel et s'établir ailleurs (p. 28). A un moment quelconque, tout membre de la famille peut s'en retirer et se faire recevoir dans une autre famille du même clan, où il acquiert ses lettres de naturalisation en amenant avec lui quelques têtes de bétail volées à son père. — Il en est de même du lien conjugal. Le fait même que la mère suit son fils au kraal militaire ou quand il s'établit en dehors de la maison paternelle, implique que la femme quitte facilement son mari. D'autre part, la jalousie conjugale est un sentiment à peu près inconnu : « la femme est à la disposition de tout homme qui appartient à la même classe d'âge que son mari et qui la désire (p. 118) ».

Tout comme le droit domestique, et peut-être à un plus haut degré, le droit de propriété est dans un grand état d'indétermination (p. 204, cf. 195 et 28-30). Les prairies d'un district sont à tous les habitants d'une manière indistincte. Le bétail appartient au chef de la famille ; mais il semble bien que ses droits soient assez indéfinis. On nous dit que le fils vole les bestiaux de son père et sans que, pourtant, le vol soit réprimé (p. 28). — Il est inutile d'ajouter que, dans de pareilles conditions, le droit contractuel est également des plus rudimentaires. Au contraire, l'échange de présents est une pratique très développée (p. 206). Il y a même un curieux usage d'après lequel on donne à un parent des noms différents suivant le présent qu'on en a reçu; ces présents consistent en têtes de bétail (p. 42).

En résumé, ce qui caractérise la conscience juridique de ce peuple, c'est son extrême indécision. Qu'il s'agisse de la famille, de la propriété ou du contrat, les prescriptions ont quelque

chose de flottant. Les droits et les devoirs sont mal fixés ; on ne sait pas avec précision où ils commencent et où ils finissent. Aussi, suivant une remarque que nous empruntons à notre auteur, est-ce souvent la force qui tranche les questions litigieuses. Ce résultat est évidemment dû à la place prise par la guerre et l'organisation militaire dans la vie générale de la société. Le vieux système social, qui avait pour base les groupements familiaux, a été ébranlé ainsi que la discipline morale qu'il impliquait; des groupements purement militaires sont passés au premier plan. Or, par leur nature, ils constituent un mauvais milieu pour le développement de la vie juridique.

L'ouvrage que nous venons d'analyser nous apporte une preuve nouvelle des inconvénients qu'il y a pour un observateur à ne disposer ni d'un cadre où ses observations viennent méthodiquement se ranger, ni d'idées directrices qui les orientent. M. Merker a vu de près les choses dont il parle ; il a apporté dans ses recherches beaucoup de conscience ; il a recueilli ainsi, comme on a pu s'en assurer, de nombreux et importants renseignements. Mais d'abord, parce qu'il n'a pas un sentiment suffisant des rapports que soutiennent entre eux les différents faits sociaux, l'ordre dans lequel il les expose est souvent trop extérieur; des usages, des institutions qui sont particulièrement propres à s'éclairer, sont parfois séparés les uns des autres, dans son exposé, par des chapitres étendus. Aussi, dans notre analyse, avons-nous dû ne pas nous astreindre à suivre l'ordre adopté par l'auteur. De plus, pour la même raison, il lui arrive de passer à côté des questions les plus importantes sans les apercevoir, autant du moins qu'il semble. Ainsi, il nous parle du clan (*das Geschlecht*), sans nous dire à quelles conditions on en fait partie, quelle en est l'étendue, l'organisation, quels sont ses rapports avec la famille *stricto sensu* : il en résulte beaucoup de vague dans le tableau qu'il nous trace de l'organisation familiale. On trouve même des propositions contradictoires et dont la contradiction apparaît aussitôt pour quiconque est au courant des problèmes. Ainsi, à la page 30, il est dit que le père est le chef de la famille et, quelques lignes plus loin, que le chef de la famille peut être déposé par ses frères pour mauvaise administration. Si le chef est le frère de ses administrés, c'est qu'il n'est pas le père ; c'est que plusieurs souches collatérales vivent ensemble. Si, au contraire, c'est le père qui est à la tête de la société

domestique, c'est que celle-ci est réduite à une souche. De même, à la page 46, on nous dit que, lors du mariage, la fiancée est achetée et que, par cet achat, elle sort de sa famille natale pour entrer tout entière dans celle de son mari ; à la page 195, au contraire, nous apprenons que la veuve, quand elle n'a pas de fils, revient, après la mort de son mari, dans sa famille originaire. C'est donc qu'elle n'était pas devenue partie intégrante de la famille de son mari. Et, en effet, des faits mêmes rapportés par l'auteur il résulte que, chez les Masai comme chez nombre d'autres peuples, ce qui est acheté par le fiancé, ce n'est pas la personne de sa femme, mais les enfants à naître du mariage; car ses droits sur ces enfants varient suivant que le prix d'achat a été réellement et totalement versé, ou non (voy. p. 46). — Nous pourrions relever un certain nombre d'obscurités ou de contradictions du même genre qui prouvent combien une culture sociologique est indispensable aux explorateurs pour qu'ils voient bien les faits qu'ils ont sous les yeux. E. D.

MULLER (D. H.). — **Ueber die Gesetze Hammurabis.** Vortrag. — Wien, A. Hölder, 1904, 45 p. in-8°.

Cette conférence fait connaître sommairement la thèse soutenue dans un ouvrage considérable paru chez le même éditeur en 1903 : *Die Gesetze Hammurabis und ihr Verhältniss zur mosaischen Gesetzgebung sowie zu den XII Tafeln.* Considérant la remarquable analogie que présentent pour le fond, pour la forme, pour l'ordre des articles, pour la place faite à certains détails les paragraphes du Code d'Hammourabi relatifs au vol sous toutes ses formes (§ 5 et suiv.) et au talion (194 et suiv.), d'une part, avec le Livre de l'Alliance (Exode, 21 sq.) et l'une des XII Tables (VII de Voigt, VIII de Bruns), M. Müller essaye d'établir que cette analogie ne peut être l'œuvre du hasard, qu'elle ne saurait s'expliquer par l'analogie des institutions dans les sociétés primitives, et que, aucun des trois textes ne pouvant être la source des deux autres, il faut admettre l'existence d'une loi sémitique primitive (*Urgesetz*), vraisemblablement écrite, dont le Code présenterait, dans ses dispositions archaïques seulement, une élaboration beaucoup plus avancée que le Livre de l'Alliance, et qui aurait exercé, probablement par l'intermédiaire de la Grèce, une influence sur la loi romaine. Toutes réserves faites

sur cette thèse, l'ingéniosité de la démonstration ne suffirait pas à rendre intéressante, à nos yeux, cette conception du « droit comparé »; c'est l'explication sociologique des analogies juridiques qui importe et non la reconstruction conjecturale des canaux par où quelques expressions ont pu historiquement passer d'un texte dans un autre, à supposer qu'il y ait emprunt. Mais l'analyse du Code et la comparaison instituée entre les documents babylonien, hébreux et romain conduisent M. Müller à des résultats dont la valeur subsiste, quelle que soit celle de la thèse elle-même : ainsi ses observations sur la disposition systématique des matières dans le Code (p. 10-13, p. 23, p. 26), où l'on voit des dispositions relatives à une société plus avancée intercalées entre des dispositions relatives à un état social inférieur (p. 22 sq.); sur l'importance de la répartition de la population en classes supérieures et inférieures (p. 12, p. 22, p. 27); sur la responsabilité du propriétaire du fait des animaux (p. 19-21); sur la composition au double et au quintuple (p. 31). — Nous nous proposons, comme nous l'avons dit l'an dernier, de revenir plus longuement sur les travaux dont le Code d'Hammourabi a déjà été l'objet. P. F.

FARJENEL (Fernand). — **Le peuple chinois. Ses mœurs et ses institutions.** — Paris, Chevalier et Rivière, xi-426 p. in-18.

Cette brève étude sur le système social de la Chine pris dans son ensemble ne prétend pas à un caractère strictement scientifique. Cette vue synthétique est destinée surtout à initier un peu à la mentalité chinoise le grand public qui l'ignore.

Une idée domine tout l'ouvrage, ce sont les analogies du système juridique des Chinois avec celui des cités gréco-latines. Et il est, en effet, certain que, surtout pour ce qui concerne la famille, le rapprochement s'impose. Tout comme la famille romaine, la famille chinoise repose, non sur les liens du sang, mais sur une certaine communauté religieuse et morale. Comme à Rome, le chef du culte domestique est le père. Comme à Rome encore, son autorité est à peu près absolue. Ainsi la *patria potestas* des Romains, même dans ce qu'elle a de plus excessif, cesse d'apparaître comme une sorte de cas unique, de monstruosité scientifique ; et par cela même, l'explication en est rendue plus facile. Puisque la même

institution se retrouve, au moins dans ce qu'elle a d'essentiel, à Rome et en Chine, elle doit dépendre de quelques conditions sociales communes aux deux peuples, et qu'il est possible de déterminer par voie de comparaison.

Mais les autres rapprochements que risque M. Farjenel nous paraissent bien plus hasardeux. Entre le régime de la cité en Grèce et en Italie et l'organisation des villes chinoises, la distance nous paraît grande. Nous en dirons autant des comparaisons que fait l'auteur entre le culte chinois et celui de la Grèce ou des peuples hébreux et assyro-babyloniens. Sans doute, il y a des ressemblances; mais elles n'ont rien de caractéristique ; il n'est guère de religion qui ne les présente (communion, consécration au moyen du sang de la victime, offrandes, libations, etc.). D'ailleurs, même pour ce qui regarde la famille, des différences seraient à signaler et elles ne seraient, sans doute, pas moins instructives que les analogies constatées. Il en est une que nous croyons entrevoir. A Rome, le pouvoir du père de famille a un double aspect. D'une part, il le tient de sa famille elle-même, qui lui confie le soin de la représenter au dehors ; de l'autre, il le tient de l'État dont il est, sous certains rapports, le représentant à l'intérieur même de la maison. C'est un père, et c'est un magistrat. L'institution est privée par un côté, publique par l'autre. Il semble bien qu'en Chine le premier aspect soit seul marqué. Le père n'a pas de caractère public. Toute l'organisation de l'État s'est développée par-dessus l'organisation domestique, mais sans la pénétrer et se l'assimiler.

Un des chapitres les plus intéressants du livre est celui où l'auteur entreprend de déterminer l'influence du langage employé par les Chinois sur leur mentalité. Il y a là d'intéressantes remarques. Il est certain que le système idéographique doit rendre l'esprit réfractaire à l'analyse et à la précision. Des intelligences formées à cette école doivent donc se faire de la réalité une représentation indécise, flottante, nébuleuse ; et ne serait-ce pas cette inconsistance qui expliquerait la médiocre véracité des Chinois? Pour aimer la vérité, il faut sentir nettement que les choses ont des formes arrêtées, sont d'une façon et non d'une autre ; et, pour cela, il faut penser nettement.

E. D.

GRENARD (F.). — **Le Tibet, le pays et les habitants**
Paris, Armand Colin, 1904, III-387 p. in-18.

Ce livre est une reproduction abrégée du grand ouvrage intitulé *Mission scientifique dans la Haute-Asie* que M. Grenard a publié en 1897-98 et que nous avons analysé en son temps (voy. *Année Sociol.*, t. III, p. 373). Le travail est divisé en deux parties. La première est consacrée au récit de l'expédition que dirigeait Dutreuil de Rhins ; la seconde comprend l'exposé des mœurs et des coutumes, de la vie sociale et économique, de l'organisation politique du Tibet. On y trouvera tout l'essentiel de ce que contenait déjà la précédente publication, qui, par ses dimensions, était moins aisément abordable.

Mais comme il ne s'y trouve rien de nouveau, il est inutile que nous y revenions. Profitons seulement de l'occasion qui nous est offerte pour combler une lacune de notre bibliographie. Deux travaux ont paru sur le Tibet dans ces dernières années, qui nous ont échappé. C'est *Journey to Lha-sa and Central Tibet* par le pandit hindou Sarat Chandra Das (Londres, 1902) et *Le Tibet central* par le bouriate Tsybikof (in *Bulletin de la Société de géographie de Pétersbourg*, 1903, 3e livraison). E. D.

DARESTE (R.). — **La loi des Homérites**. — *Nouvelle Revue du droit français et étranger*, 1905, mars-avril, p. 157-170.

Dans l'ancien royaume de Saba se trouvait la nation des Homérites ou Himyarites. Primitivement, ils pratiquaient la même religion que les Arabes avant Mahomet, mais les étrangers qui venaient s'établir en grand nombre dans ce riche pays y apportèrent des cultes nouveaux. Les Juifs commencèrent ; les chrétiens suivirent sous l'empereur Constance. Finalement, dans la première moitié du VIe siècle, le parti chrétien l'emporta, grâce au concours de l'Éthiopie, et un roi chrétien prit le pouvoir. Son premier soin fut de rédiger une loi générale pour tout le pays ; c'est de cette loi que M. Dareste nous donne une traduction succincte. Il reproduit la substance de tous les articles et n'a omis que les développements prolixes qui surchargent le texte original.

Ce que ce code a peut-être de plus particulier, c'est la place considérable qu'y tiennent les dispositions relatives aux attentats dirigés contre la morale sexuelle. Non seulement les délits de ce genre sont punis avec une sévérité impitoyable, mais ils sont très multipliés. Pour l'adultère, l'inceste, la

sodomie, la bestialité, la peine est la mort. Quiconque commet un acte de prostitution reçoit cent coups de fouet, a l'oreille gauche coupée, voit ses biens confisqués. L'entremetteur est amputé de la moitié de la langue. La veuve est obligée de se remarier ou de se retirer dans un monastère, et, si elle devient veuve une seconde fois, la claustration est obligatoire, car il n'est pas permis de se marier trois fois. A cette multiplicité de freins par lesquels on essaye de contenir l'instinct sexuel, à la cruauté avec laquelle on en réprime les écarts, on reconnaît l'influence de l'Église et la défiance, l'éloignement qu'elle a toujours ressenti pour les sentiments qui sont à la racine du commerce des sexes. De là ce luxe de précautions et cette excessive sévérité.

Une autre trace de cette même influence, ce sont les limitations apportées au pouvoir paternel. La loi intervient dans les rapports de famille. Elle ne se borne pas à restreindre le droit de correction; elle oblige le père à pourvoir au mariage de ses enfants, et cela sous peine d'amende et de bannissement. Dans de certaines conditions, elle permet aux enfants de se marier sans le consentement de leurs parents. Des restrictions importantes sont apportées au pouvoir de tester : « ceux qui laissent en mourant de grandes fortunes ne doivent pas les confier à des exécuteurs testamentaires pris en dehors de notre autorité. *Il faut surtout que les legs pieux soient exactement payés* aux personnes auxquelles ils sont dus. » Ainsi les tendances de l'Église sont dès à présent ce qu'elles seront beaucoup plus tard pour tout ce qui concerne la morale domestique ; c'est donc qu'elles tiennent à des caractères essentiels de sa constitution morale.

Il est juste de rattacher à la même influence un certain nombre de dispositions humanitaires qui défendent de maltraiter les esclaves, les enfants, même les bêtes de somme, qui instituent des hospices pour les vieillards, mais interdisent la mendicité. — La nature même des peines porte la marque de l'esprit chrétien. L'emprisonnement avec travail forcé joue un rôle inconnu du droit romain classique; l'emploi de l'admonestation témoigne qu'en punissant le coupable on se propose de l'amender. La cruauté des peines (la mutilation tient dans ce droit pénal une place considérable) contraste, il est vrai, avec ces tendances; M. Dareste l'attribue à l'influence du droit byzantin.

Ce code permet ainsi d'entrevoir ce qu'eût été une société

qui aurait reçu de l'Église son organisation juridique et morale. E. D.

L. WENGER. — **Römische und antike Rechtsgeschichte.** — Graz, Leuschner et Lubensky, 1905, 31 p. in-8°.

Leçon d'ouverture d'un cours de droit romain à l'Université de Vienne. C'est comme le manifeste de l'école qui veut renouveler l'histoire du droit romain par l'étude de ses combinaisons avec les droits locaux des pays conquis, par l'étude des documents de la pratique, notamment des papyrus égyptiens. « Par la comparaison avec les autres droits antiques, l'histoire du droit romain devient une partie, et la plus importante, de l'histoire du droit dans la civilisation de l'antiquité. » L'auteur signale surtout les services qu'a déjà rendus cette méthode comparative à la connaissance du droit romain lui-même ; mais il défend aussi cette idée que c'est au romaniste qu'il appartient de devenir l'historien *du droit antique*. Il montre d'autre part tout ce que l'étude des papyrus nous apprend sur le fonctionnement, sur la vie réelle d'un droit que le *Corpus juris* ne peut nous faire connaître que comme nos codes seuls feraient connaître le droit contemporain.

Droit comparé de sociétés méditerranéennes de l'antiquité, étude du fonctionnement des institutions romaines : ce sont là des recherches proprement sociologiques, au succès desquelles nous nous intéressons vivement. P. F.

VON MOELLER (E.). — **Die Rechtsgeschichte der Insel Helgoland.** — Weimar, Böhlaus, 1904, 267 p. in-8°.

Cette monographie, qui semble faite avec beaucoup de soin d'après les sources originales, offre principalement une contribution à l'histoire du droit administratif du duché de Schleswig-Holstein-Gottorp et du Danemark, pendant les siècles où Helgoland dépendit de ces deux États, du milieu du XVI[e] siècle au commencement du XIX[e] (p. 67-232) ; il ne nous paraît pas qu'il soit possible d'en dégager immédiatement d'indications utiles pour la sociologie. Les autres sections de la deuxième partie, qui est relative à cette époque, sont très courtes : au début, quelques pages sur l'état social et économique, sur les classes sociales (36-37), la condition des étrangers (38) ; à la fin, quelques mots sur le droit civil et le droit

pénal, considérés seulement dans la mesure, très faible, où ils se distinguent du droit danois. — Sur le droit médiéval, jusqu'au XVIe siècle, on ne sait à peu près rien (p. 1-28); notons seulement, dans les premières pages de la première partie, quelques indications sur les croyances religieuses dont l'île fut l'objet avant le christianisme. — La troisième partie traite de la domination anglaise et de la cession de l'île à l'Allemagne (1807-1890) (p. 243-267). P. F.

WILUTZKY. — **Vorgeschichte des Rechtes**. IIIer Teil. — Berlin, Trewendt.

ASAKAWA (K.). — **The early institutional life of Japan**. — London, Probsthain.

KOHLER (JOSEF). — **Zum Islamrecht**. *Zeitsch. f. vergleich. Rechtsw.*, XVIIer B., p. 194-216.

BRUTAILS (J.-A.). — **La coutume d'Andorre**. — Paris, Ernest Leroux, 1904, p. 335, in-8°.

Les vallées de l'Andorre renferment une population catalane que les conditions géographiques ont isolée de l'Espagne et de la France. Leur autonomie, sans cesse accrue, a fait obstacle à l'organisation politique et judiciaire qui, dans tous les grands États, a si profondément modifié la vie du droit depuis la fin du moyen âge. Il est donc encore possible d'étudier en Andorre le fonctionnement du droit coutumier et d'en apercevoir les relations avec les conditions physiques, économiques et politiques. C'est ce qu'a fait de main de maître M. Brutails, qui unit la qualité de juge au tribunal supérieur de l'Andorre à celle d'archiviste de la Gironde et possède à un rare degré la double compétence de l'historien critique et du juriste.

L'Andorre, comme le démontre l'auteur, n'est pas une république au sens que le droit international donne à ce mot. Le pouvoir législatif y appartient, non à son conseil général qui se l'arroge de plus en plus, mais à une coseigneurie, issue de ce que le droit féodal nommait un paréage. On ne doit pas voir autre chose dans l'Andorre qu'une municipalité collective, un syndicat de paroisses. C'est là un cas particulier, une heureuse survivance, d'un fait qui semble avoir été très général dans les Pyrénées au moyen âge. « Les paroisses d'une même vallée, réunies par des intérêts communs de pacage et

isolées du reste du monde par la difficulté des transports, s'associaient ainsi. Le Donezan constituait une de ces communautés générales; au XVIIe siècle, les vallées d'Aspe, d'Ossau et de Baretous, « prétendaient avoir été autrefois des républiques », c'est-à-dire des syndicats de villages. Dans la Catalogne, la vallée de Ribes fournit un exemple de ces agrégats de paroisses et Alart l'a justement comparée à la vallée d'Andorre. Dans le voisinage de l'Andorre, la vallée de Carol, la vallée d'Osséja présentaient une organisation analogue » (p. 28). Le syndicat andorran comprend six paroisses, dont trois (Andorre, Ordino et la Massane) se divisent en sections ou *cuarts*, entre lesquelles les divisions sont parfois très vives. Le cuart, là où il existe, a un conseil subordonné au conseil de paroisse et dont aucun texte ne fixe la composition. Audessus du conseil de paroisse, auquel revient le choix des consuls, est le conseil général, dénommé autrefois *Conseil de la Terre* ou *Conseil des Vingt-quatre*, composé de quatre conseillers par paroisse, distincts des conseillers de paroisse.

Dans les vallées, la séparation des pouvoirs est inconnue. Les conseils exercent des attributions religieuses et servent d'intermédiaires fiscaux entre les particuliers et le seigneur évêque d'Urgel. Ils exercent aussi des attributions judiciaires et frappent directement de sanctions pénales les infractions à leurs décisions. Entre les prétentions des autorités locales et les titres des coseigneurs, les conflits sont incessants, et il en résulte un état qui ressemble fort à l'anarchie.

Le passage normal de la coutume à la loi n'a donc pu s'effectuer. La coutume andorranne est comme « un dialecte de la coutume catalane ». Le droit supplétoire est d'abord le droit canonique, puis le droit romain.

Le droit des personnes est ordonné en vue de la prospérité de la famille, qui a conservé toute sa force. Le régime des biens se distingue par l'importance des expédients « imaginés pour permettre aux chefs de maison de conjurer un embarras momentané sans entamer la fortune familiale. » Un autre effet de la persistance de la coutume archaïque dans l'Andorre est l'importance qu'y conserve la propriété collective. Elle y prend toutes les formes, mainmorte religieuse, propriété communale, droits d'usage sur les propriétés particulières, monopoles. — Comme on peut le présumer, le droit de l'individu est à peine soupçonné et aussi peu garanti que possible.

G. R.

III. — ORGANISATION SOCIALE

Par MM. Durkheim et Halbwachs

A. — *Les classes sociales.*

CHADWICK (H. Munro). — **Studies on Anglo-Saxon institutions.** — Cambridge, University-Press, 1905, p. xiv-422, in-12.

Il est assez difficile de résumer cet ouvrage qui est formé d'une suite de dissertations, où il est traité de questions assez différentes sur le système monétaire, sur l'organisation sociale, administrative, sur la royauté, sur l'origine de la noblesse, chez les Anglo-saxons. D'ailleurs, bien que l'auteur s'efforce de mettre au service de l'histoire sa compétence de philologue, le point de vue philologique prédomine le point de vue historique. Aussi le sociologue ne trouvera-t-il pas à la lecture de ce livre autant de profit que le titre pourrait le laisser supposer.

Il y a pourtant une question qui tient dans l'ouvrage une place prépondérante : c'est celle des classes. Si M. Chadwick traite du système monétaire, c'est pour établir, avec exactitude, l'échelle des *wergeld* suivant la catégorie sociale des offensés. Il démontre ainsi l'existence, dans la plupart des royautés de l'Angleterre primitive (celle de Kent exceptée), de trois classes nettement distinguées les unes des autres. Leurs *wergeld* étaient différents, ainsi que les amendes auxquelles chacune avait droit pour toute rupture du *mund*, c'est-à-dire de la paix qui lui était propre. Les serments prêtés en justice avaient même une valeur inégale, suivant la classe à laquelle appartenait celui qui le prêtait. Par exemple, le serment d'un homme de la classe la plus élevée vaut celui de six hommes de la dernière classe ; et, très souvent, la valeur du serment est même exprimée en unités monétaires (voir sur ce point un intéressant chapitre p. 134-153).

L'auteur se demande ensuite d'où vient la classe ou les classes supérieures, c'est-à-dire quelle fut l'origine de la noblesse dans les États anglo-saxons. Il s'attache surtout à montrer qu'elle est une institution très ancienne, antérieure à l'invasion de la Bretagne.

Sur la question des causes qui ont donné naissance à l'ins-

titution de la noblesse, sa pensée est plus incertaine. Elle peut, dit-il, avoir pour origine la possession héréditaire de terres, ou avoir été une conséquence du service royal (p. 401) et il montre ailleurs (p. 376) que ces deux explications ne sont pas incompatibles l'une avec l'autre, les terres étant généralement attribuées par le roi à ses serviteurs.

E. D.

CALMETTE (Joseph). — **Le « Comitatus » germanique et la vassalité, à propos d'une théorie récente.** — *Nouvelle Revue hist. de droit français et étranger*, 1904, p. 501-507. (Montre, contrairement à Guilhermoz, qu'il y a des rapports entre le *comitatus* germanique et la vassalité.)

HECK. — **Der Sachsenspiegel, und die Stände des Freien im Mittelalter.** — Halle, M. Niemeyer.

SCHMOLLER (Gustave). — **Luttes de classes et domination de classes.** — *Revue intern. de sociol.*, mars 1906, p. 161-174.

MONDOLFO. — **Terre e classi sociali in Sardegna nel perioda feudale.** — Torino, Bocca, 1903.

B. — *Organisation communale*

STARZER (A.). — **Die Constituierung der Ortsgemeinden Niederösterreichs.** Im Auftrage des Statthalters in Niederösterreich. — Wien, Verlag der K. K. Niederösterreichischen Statthalterei, 1904, 244 p. in-8°.

Ce livre est composé à l'occasion d'une loi importante, votée par le Landtag et sanctionnée le 27 juillet 1904, en vue de fixer les principes dont s'inspireront les représentants des localités et de l'État, dans le travail de constitution des communes. L'auteur retrace l'histoire de la formation de ces communes, depuis leur origine, mais surtout à partir de 1849, dans la Basse-Autriche. Les Bavarois vinrent les premiers dans cette région, au temps de Charlemagne, et y créèrent des établissements isolés (*Einzelhöfe*), dont quelques-uns subsistent dans la plaine située au sud du Danube. Des Allemands de Franconie, près d'un siècle ensuite (976), y introduisirent le système des villages fermés, avec terres communales : dans les parties défrichées s'élevaient des villages nouveaux, rattachés étroitement aux premiers, sans

domaine ni liberté propre. Un village seul, d'après la tradition allemande, formait une commune (*Landgemeinde*) ; toutefois, plusieurs villages, et des fermes isolées, se réunissaient parfois, pour jouir en commun du sol indivis, ou pour exploiter d'après un plan commun les biens privés. On y distinguait des membres jouissant des pleins droits, et des simples habitants (*Inleute*). La commune s'administrait, exerçait la police locale et certains droits de juridiction. Pendant toute la période qui s'étend du XII[e] siècle à la fin du XVII[e], les seigneurs s'efforcèrent de limiter leur autonomie, et y parvinrent le plus souvent. — C'est au XVIII[e] siècle que les empereurs se préoccupent de déterminer le nombre et l'étendue des communes : Joseph II, en 1784, ordonne la création d'un cadastre, où il sera tenu compte non des limites des domaines, mais des communes et du nombre de leurs habitants ; comme chacune doit comprendre au moins 50 maisons afin qu'elles puissent s'administrer, on procédera aux fusions nécessaires quand les distances ne seront pas grandes. La notion de commune cadastrale, qui n'est plus définie simplement par la réunion de maisons en un lieu, ou par la dépendance d'un même district, devient fondamentale ; la population l'accepte et s'y attache. — Aussi, lorsqu'en 1849 on songe à réorganiser les communes, on considère que leur existence de fait leur constitue un droit véritable à être traitées comme personnes morales : toutefois, comme certaines ne peuvent s'acquitter seules de l'administration communale et de leurs devoirs envers l'État, on décide que si aucune ne peut être divisée, il y aura lieu de les réunir, soit qu'elles le demandent, soit impérativement ; toutefois la fusion des biens de ces communes ne s'effectuera jamais qu'avec leur assentiment. Les chefs des cercles eurent tendance à constituer de grandes communes, des organismes vivaces ; les trop nombreuses réclamations entraînèrent l'arrêt de ce travail, et l'abandon partiel des résultats acquis. — En 1850, on inaugure une politique toute différente, et qui manque d'une idée directrice : on croit qu'une commune s'acquitte d'autant mieux de ses fonctions qu'elle possède plus d'unité, qu'elle est dès lors plus restreinte ; on cède aux tendances séparatistes des communes, qui revendiquent leur indépendance traditionnelle. Alors que, d'après le plan antérieur, le nombre des communes devait être ramené au sixième de ce qu'il était en fait, les nouveaux officiers des cercles ne le réduisaient que de moitié. En 1864,

une nouvelle loi déclare que, si les communes ne consentent pas à leur réunion, on ne pourra y procéder que par voie législative, et, d'autre part, que les communes qui s'opposent à leur fusion, ou revendiquent leur division, ne sont pas capables de supporter leurs charges ; les demandes de subventions se multiplient. Il faut du temps pour qu'on s'aperçoive des inconvénients d'une telle pratique. Dès 1880, des tendances plus rationnelles paraissent prévaloir. On sent le besoin d'un règlement nouveau facilitant la réunion des petites communes, et atténuant les motifs locaux qui poussent à réclamer la division. La loi actuelle s'inspire de ces idées, en s'efforçant surtout de conserver aux communes réunies, au sein de la commune nouvelle, une part d'indépendance, et par là de désarmer leurs défiances. — L'auteur reproduit en annexe (p. 107-225) la liste des communes à constituer, telle qu'elle fut dressée en 1849, par des fonctionnaires dont les idées, longtemps abandonnées, sont de nouveau en faveur : elle indique, avec la surface des communes, le nombre des maisons et des habitants, et aide à mieux comprendre les parties du livre où les conditions particulières du développement des communes sont étudiées dans chacun des cercles, avec une grande précision.

Cet ouvrage étudie un fait social important, savoir le conflit qui s'établit entre l'attachement des communes à leur indépendance territoriale, et l'obligation de s'acquitter de leurs devoirs nouveaux envers l'État : cas particulier de l'opposition entre le pouvoir central et les autorités locales. Il indique en même temps les rapports qui apparaissent entre la situation géographique ou économique des communes et leur extension possible dans l'espace : (les petites localités des régions de montagne, même éloignées, tirant profit de leur union ; les communes riches refusant de s'unir à de plus pauvres; les grands propriétaires fonciers trouvant avantage, tantôt à se rattacher aux communes, tantôt, surtout lorsqu'ils défrichent, et pour se réserver leur liberté d'action, à s'en distinguer). L'auteur cherche plutôt à éclairer la pratique administrative qu'à faire de la science ; mais le simple exposé des faits, l'analyse des projets et des lois, est l'occasion de poser des problèmes d'une réelle généralité.

M. H.

CELAKOVSKY (Jaromir). — **Les origines de la constitution muni-**

cipale de Prague. — *Nouv. Revue hist. de droit français et étranger*, 1905, p. 195-212. — (Montre les origines de la ville dans l'établissement d'un grand marché au pied du château de Prague: Cf. l'*Almanach de l'Académie tchèque*, XIII, 185 et *Manuel historique du Droit bohême*, 2e édit., p. 386.)

DARESTE (R.). — **Le statut de Raguse**. *Nouv. Revue hist. de droit franç. et étr.*, 1905, mai-juin, p. 293-316. (Ce statut remonte au XIIIe siècle. Intéressant surtout au point de vue du droit domestique : coexistence de la famille patriarcale et du *joint family*.)

HORN. — **Erfurts Stadtverfassung in ihrer Entwicklung bis zur Gegenwart.** — Iena, Fischer, (*Staatswiss. Seminar* de Conrad à Halle).

ANDRICH (G.). — **Intorno alle origini del Comune in Italia.** — *Rivista ital. di sociol.*, VIII, fasc. 5-6, p. 637-665.

CAGGESE (R.). — **Intorno all'origine dei Communi rurali in Italia.** — *Rivista italiana di sociologia*, IX, fasc. 2, mars-avril 1905, p. 178-218.

PEROUSE. — **Une communauté rurale sous l'ancien régime.** — Paris, Imprimerie nationale, 1904.

IV. — ORGANISATION POLITIQUE

Par MM. Hourticq, Parodi et Durkheim.

GRENIER (P.). — **L'empire byzantin.** — Paris, Plon-Nourrit, 1905, 2 vol., XXXII-340 p. et 287 p.

Cet ouvrage d'histoire est établi d'après un plan assez différent de celui qu'on adopte d'habitude. Au lieu de suivre l'ordre chronologique, en décrivant, dans chaque période, les diverses espèces de faits, l'auteur adopte exclusivement un ordre rationnel.

Il étudie d'abord ce qu'il appelle l'être social, c'est-à-dire toutes les formes de la vie sociale qui ne sont pas l'organisme politique, à savoir les classes: Église, noblesse, curiales, bourgeoisie et peuple; puis les races, les développements économique, religieux, artistique. L'étude de l'être politique est, de même, d'abord celle de l'évolution politique intérieure, puis de l'évolution politique extérieure. C'est pourquoi cet ouvrage mérite d'être mentionné dans une Revue de sociologie.

Cet arrangement a l'avantage de faire ressortir clairement

la continuité du développement à l'intérieur de chaque espèce sociale, Église, par exemple, ou noblesse. Mais, comme les espèces ne sont que les divers aspects d'un même « être social », qu'elles se correspondent et s'influencent réciproquement, l'emploi exclusif de l'ordre rationnel risque de cacher cette unité générale de la société byzantine. En lisant, on a de la peine à retrouver les synchronismes, lesquels ne sont point en général de simples coïncidences entre faits sans liaison réelle. Aussi, l'impression d'ensemble serait difficile à dégager, et l'empire byzantin apparaîtrait peut-être comme un assemblage disparate, si l'auteur n'avait tenté, dans la conclusion, une revue générale des principaux faits, considérés ensemble et dans leur ordre chronologique.

L'auteur veut montrer que l'Empire byzantin n'a pas été, comme on l'a dit parfois, une formation accidentelle et précaire que des hasards seuls auraient conservée à travers dix siècles. Il avait ses causes profondes. La séparation des deux empires consacrait une dualité de civilisation que la conquête de la Grèce et de l'Orient par Rome n'avait pu effacer, et que d'ailleurs les Romains eux-mêmes n'avaient pas cherché à atténuer.

Malgré sa puissance, qui la plaça en lutte continuelle avec les empereurs, l'Église grecque ne fut jamais centralisée comme l'Église latine; les patriarches d'Orient luttèrent entre eux. De nombreuses sectes, entre lesquelles se répartirent les diverses populations, furent une cause de faiblesse pour l'Église. Mais la ferveur religieuse, et les privilèges accordés aux ordres monastiques, amenèrent un développement formidable du monachisme. A la fin de l'Empire, on trouvait difficilement des soldats, des agriculteurs et des revenus fiscaux.

Une noblesse de fonctionnaires et de sénateurs se forma peu à peu, qui, grâce à la pratique du colonat et du patronage, dévora la petite propriété, et, s'émancipant des empereurs, établit sa souveraineté sur ses domaines et forma une féodalité. En même temps, la bourgeoisie commerçante des villes parvint, vers le XIIe siècle, à se constituer en classe, tandis que les lois sur le colonat attachaient de force à la terre les affranchis, les endettés, les anciens colons et les fils de colons, c'est-à-dire à peu près toute la population rurale. Ainsi, petit à petit, s'émietta au-dedans un pouvoir qu'affaiblissaient les attaques répétées des peuples étrangers, disloquant le territoire de l'empire.

Cependant, ce travail de décomposition ne se fit pas uniformément. L'auteur distingue quatre phases principales : du IVe au VIIe siècle, Église et État s'étaient développés concurremment, mais déjà avec un progrès marqué en faveur de l'Église, malgré les causes de faiblesse que d'incessantes luttes intestines introduisirent en elle : période de prospérité économique et de production littéraire et artistique originale. De longues luttes contre les ennemis extérieurs, d'où l'empire était sorti victorieux, avaient néanmoins fatigué ce dernier. Du VIIe au IXe siècle, la conquête arabe lui enleva tout son territoire asiatique et africain; d'autres peuples, Bulgares et Arméniens, se rendirent indépendants. Il semblait alors voué à une destruction prochaine.

Cependant, la troisième période, du IXe au XIe siècle, fut une période de régénération intérieure et extérieure : conquête de provinces perdues, centralisation administrative, développement du commerce et de l'agriculture, renaissance de l'art profane, tels furent les principaux caractères de cette époque. Mais, en continuant à se développer, certaines puissances sociales, comme la noblesse, le clergé et les communes, devinrent une cause de faiblesse devant les nouvelles attaques des peuples étrangers; la souveraineté devint domaniale. Au moment où l'Empire succomba, il ne présentait plus aucune cohésion pour résister à ses ennemis.

R. H.

TEULIÈRE (Aug.). — **La Constitution de l'Andorre.** — Foix, Gadrat, 1904, 184 p.

Les Andorrans font remonter à Charlemagne la fondation de leur principauté indépendante. Cette origine est sans doute légendaire; car la seule charte qui l'atteste est évidemment inauthentique. En tout cas, la principauté est très ancienne. D'abord soumise à l'évêque d'Urgel en 1178, puis au comte de Foix en 1275, elle fut l'objet entre les deux princes, trois ans après, d'un pacte analogue à beaucoup de pactes conclus dans ces régions entre un abbé et un seigneur. Celui-ci, partageant la souveraineté avec l'évêque, lui garantissait par les armes la possession de son fief. L'éloignement des deux cosuzerains, l'orientation de leur politique, qui tourna l'un vers la France et l'autre vers l'Espagne, permirent aux Andorrans de garder jusqu'à nos jours leur demi-

indépendance. Leur pays servit de frontière aux États de Foix et d'Urgel, puis à la France et à l'Espagne.

Le pacte de 1278 règle encore la situation de l'Andorre à l'égard de ses deux voisines, de sorte que ces dernières y exercent toujours leur souveraineté sous la forme rudimentaire des seigneuries du moyen âge : elles perçoivent un impôt, et l'Espagne une dîme en espèces, elles y peuvent lever des hommes pour la police de l'État, et elles jugent au criminel. Pour ces services, elles nomment chacune un viguier (vicarius) aidé par des bayles (baillis). Quant au reste, la principauté s'administre elle-même, suivant les coutumes des ancêtres : administration rudimentaire, on le devine, et dont l'action s'exerce d'une façon intermittente, comme celle de nos conseils municipaux ou généraux.

1° La famille a peu changé. Le sol est très pauvre, et la division du sol ne permettrait pas à de nombreuses familles de vivre disséminées. De plus, les forêts sont propriété commune ainsi que beaucoup de pâturages, loués en partie à l'adjudication. Chaque famille garde jalousement son patrimoine (quelques-unes depuis sept ou huit siècles). L'aîné en hérite et reste chef de la maison, faisant vivre les cadets, restés célibataires. Si ces derniers se marient ou s'ils émigrent, le chef de famille a l'habitude de les dédommager avec de l'argent. Ainsi, le chiffre de la population ne baisse ni n'augmente.

Ce patronage ne donne lieu à aucune plainte ; la vie est simple, chefs et inférieurs, maîtres et valets partagent les mêmes travaux et les mêmes ressources. Cet état de la famille a influencé l'organisation politique. Le suffrage n'est jamais universel. Il y a un électeur par maison : le *caps de casa* (chef de maison). Seuls les propriétaires de terres peuvent être membres du Conseil général. De même, pour la milice, chaque maison doit fournir un homme. Les impôts taxent non les individus, mais la maison.

Pendant longtemps, l'administration a été entre les mains des chefs des principales familles. Bien que, depuis 1866, on ait élargi le recrutement des divers conseils (par exemple tous les chefs de famille sont électeurs), l'État garde encore le caractère d'une aristocratie paysanne, d'esprit très conservateur.

2° La principauté est composée de six paroisses, subdivisées en quartiers. Il y a des conseils de quartier, des conseils de

paroisse (à leur tête est un consul), et un conseil général (à sa tête est un syndic). Ces conseils, élus par les chefs de famille, n'ont guère que des fonctions administratives (chemins, prestations, vente de bois communaux, usage des pâturages communaux). De plus, le conseil général nomme les fonctionnaires du pays, très peu nombreux d'ailleurs. Il connaît les contestations où des biens communaux sont intéressés. Quant au syndic, il a des fonctions analogues à celles de nos maires, et il représente la principauté devant les deux suzerains. La plupart de ces fonctions sont des charges gratuites ou peu payées auxquelles on ne peut se soustraire.

Ainsi organisée, l'Andorre est un phénomène un peu anormal, en notre siècle. Il y a vingt ans encore, on y trouvait en vigueur des peines canoniques redoutées : par exemple l'expulsion de l'Église. Les habitants furent longtemps rebelles à toute innovation ; ainsi ils résistèrent énergiquement à la fondation d'un établissement thermal.

Toutefois, l'action lente de la France agit sur eux peu à peu. L'installation d'instituteurs et d'institutrices français, la dotation généreuse d'un service postal et télégraphique, la construction d'une route, qui amenèrent l'Espagne à suivre notre exemple, sont des innovations qui, selon l'auteur, contribuent à transformer peu à peu l'esprit de ce peuple.

R. H.

LONCAO (E.). — **Stato, Chiesa e Famiglia in Sicilia**, le invasioni Vandaliche e il regno dei Goti. — Palerme, Reber, 1905, 125 p. in-8°.

Étude exclusivement historique, mais où le sociologue pourrait trouver quelques indications sur la transformation des hommes libres en colons et en serfs; sur les efforts des Goths pour enrayer ce mouvement et favoriser la petite propriété ; sur l'enrichissement graduel de l'Église, et la protection que lui accordent les rois Goths, bien qu'Ariens, sans rien lui abandonner cependant des prérogatives de l'État : c'est, chez un Théodoric, une conception assez curieuse de la séparation des pouvoirs civil et spirituel.

D. P.

HITIER (Joseph). — **La doctrine de l'absolutisme.** — Pari Rousseau, 1903, p. 228, in-8°.

Un système politique, une fois institué, suscite un système d'idées sur lequel il s'appuie et qui le justifie rationnellement ; puis ce système d'idées, à son tour, une fois qu'il est parachevé, réagit sur l'organisation politique qu'il ne faisait primitivement qu'exprimer, et la modifie. Généralement, il tend à l'outrer. Car les principes, les formules que l'on invente pour la fonder logiquement sont généralement beaucoup plus simples, plus exclusifs que les causes historiques qui en avaient déterminé la genèse et affecté le développement spontané. C'est cet échange d'actions et de réactions que M. Hitier s'est proposé d'étudier à propos du système de gouvernement qu'on désigne sous le nom d'absolutisme et qui est arrivé à son apogée avec Louis XIV.

L'auteur commence par chercher les caractéristiques de l'absolutisme. Ce qui le constitue essentiellement, dit-il, c'est l'absorption de l'État dans la personne du prince. Nous acceptons volontiers la définition, pourvu que par État on entende non pas seulement le pouvoir politique, mais l'ensemble de toutes les forces sociales quelles qu'elles soient ; pour que le gouvernement soit absolu, dans toute la force du terme, il faut que la religion aussi bien que la puissance militaire ou judiciaire ou législative soit placée sous l'étroite dépendance du souverain. Car, qu'une force collective de quelque intensité garde une certaine autonomie, et elle limitera plus ou moins le pouvoir gouvernemental qui, par cela même, cessera d'être absolu. C'est dire, il est vrai, que l'absolutisme n'est jamais réalisable à la lettre : car cette absorption de toutes les énergies sociales dans la personne d'un homme est impossible. L'absolutisme n'est qu'une limite idéale dont la réalité historique se rapproche plus ou moins, mais n'atteint jamais. Un gouvernement n'est jamais absolu que d'une manière relative. C'est ce que Montesquieu avait bien compris, comme le montre son analyse du gouvernement qu'il appelle despotique.

Cette nature de l'absolutisme prédéterminait presque nécessairement la théorie par laquelle on l'a justifié. Pour que le pouvoir royal pût être conçu comme supérieur à tous les pouvoirs connus, pour que ceux-ci pussent être considérés comme de simples émanations, il fallait que lui-même ne dérivât d'aucune puissance terrestre. De là vint la doctrine du droit divin, qui reste le seule façon de donner à l'absolutisme une apparence de base logique.

L'auteur montre dans une dernière partie comment la

théorie ainsi construite a réagi sur la pratique gouvernementale ; comment de tels principes ont entraîné la négation des droits de l'individu, des libertés locales et des droits de contrôle que la nation exerçait antérieurement par la voie des Parlements ou des États généraux.

E. D.

CAPPELLAZI (A.). — **Sociologia civile.** — (*Publicazioni di scienze sociali cattoliche e discipline affini*). — Siena, tipogr. S. Bernardino, 1904, 320 p. in-12. (Théorie thomiste de l'État.)

POSADA (ADOLFO). — **Teorias politicas**. — Madrid, Daniel Iorro, 1905, 249 p. in-18. (La première partie surtout sur les origines de l'État, la personnalité de l'État, la volonté de l'État a un caractère sociologique.)

BIERMANN. — **Staat und Wirtschaft**. Band I. — Berlin, Puttkammer und Mühlbrecht.

GRIENFIELD (J.). — **Die Verfassung des Persischen Staates**. — Berlin, Vahlen, 1904, VIII-353 p. in-8°.

V. — ORGANISATION DOMESTIQUE

Par M. DURKHEIM.

A. — *La famille.*

HOWITT (A.-W.). — **The native tribes of South-East Australia**. — Londres, Macmillan, 1904, XIX-819 p. in-8°.

Bien qu'on trouve dans ce livre un certain nombre de nouveautés inédites et dont quelques-unes sont importantes, ce n'est pourtant pas ce qui en fait le principal intérêt. Le vrai mérite de l'ouvrage est de nous présenter, sur un groupe considérable de tribus, une étude d'ensemble qui vient compléter heureusement les deux livres capitaux de Spencer et Gillen. Elle comprend, en effet, toutes les tribus du sud-est de l'Australie, depuis le Queensland jusqu'à la mer du Sud, et depuis le désert d'Australie jusqu'à l'océan Pacifique. Le champ des observations et des comparaisons se trouve donc fort étendu et des rapprochements sont ainsi possibles qui éclairent bien des questions en même temps qu'ils en posent de nouvelles. M. Howitt nous a même rendu le très grand service de cons-

truire des cartes ethnographiques de toute cette région, et, sur l'une d'elles, il a trouvé le moyen de figurer, d'une manière visible, la structure sociale de ces différents groupes de sociétés (p. 90). On conçoit ce que la lecture d'une telle carte a par elle-même d'instructif.

Ce qui forme la base du livre, c'est une analyse descriptive et une classification des différentes formes d'organisation présentées par les tribus observées. Rien n'est plus méthodique que cette manière de procéder ; il est bien certain, en effet, que la structure de la société est le support fondamental de toutes les autres institutions. Malheureusement, dans cette description et cette classification, M. Howitt s'est servi d'une terminologie qui, sans altérer gravement la valeur de ses observations, ne laisse pas, croyons-nous, d'être très défectueuse et qu'il serait regrettable de voir s'acclimater dans nos études.

Les sociétés australiennes présentent, sinon toujours, au moins très souvent, une double organisation. L'une a pour base des divisions géographiques, et l'auteur l'appelle, pour cette raison, locale ou territoriale. L'autre est solidaire de la réglementation matrimoniale, et l'auteur l'appelle sociale. Le terme est bien impropre puisqu'enfin une organisation territoriale est, elle aussi, sociale.

Sous le second de ces aspects, la tribu est divisée en deux moitiés que M. Howitt, ainsi que Spencer et Gillen, appelle des *classes* : elles ont pour caractère constitutif qu'un membre d'une classe ne peut se marier que dans la classe opposée. Il est des sociétés où cette organisation ne va pas au delà de cette division bipartite. Il en est d'autres, au contraire, où chacune de ces classes fondamentales comprend une ou deux, ou même quatre subdivisions, auxquelles notre auteur donne le nom de *sous-classes* : là où ce sectionnement se rencontre, les membres d'une sous-classe ne peuvent se marier que dans une seule des deux ou des quatre sous-classes que comprend la classe primaire avec laquelle ils ont le *connubium*. Enfin, en dehors de ces classes et de ces sous-classes, il y a les groupes formés par les individus qui portent un même totem et qui, eux aussi, ne peuvent se marier entre eux.

Sous le rapport de l'organisation territoriale, la tribu est un agrégat de groupes locaux, qui se définissent et se dénomment par la portion de territoire qu'ils occupent. Ce groupe local a sa vie propre, ses intérêts spéciaux, son chef, son mode

d'administration. M. Howitt lui donne deux noms différents suivant que la filiation se fait en ligne masculine ou féminine. Il l'appelle *horde* quand elle est utérine; *clan*, dans le cas contraire. La raison de cette distinction est que, quand l'enfant est de la classe et du totem de sa mère, un même groupe local comprend des représentants des deux classes primaires et de totems différents, puisque les hommes de ce groupe sont obligés de s'unir à des femmes de l'autre classe et d'un autre totem que le leur. Au contraire, quand l'enfant suit le père, c'est la même classe et le même totem qui se transmettent de générations en générations; et ainsi le clan présente en général une homogénéité que n'a pas la horde.

Mais, tout d'abord, outre que, par elles-mêmes, ces expressions de horde et de clan sont bien impropres, n'ayant aucun rapport avec les choses qu'elles servent ainsi à désigner, une distinction aussi tranchée entre les groupes locaux suivant le système de filiation qui y est pratiqué, paraît bien difficile à justifier. Il peut, en effet, se faire et il arrive effectivement que, même quand la filiation se fait en ligne masculine, le groupe local présente une grande hétérogénéité de totems et de classes. Il suffit pour cela que les totems et les classes se soient détachés de leurs bases territoriales. C'est ce qui arrive notamment chez les Arunta. — D'un autre côté, il y a de sérieux inconvénients à se servir des expressions de classes et de sous-classes pour désigner les divisions de l'organisation qu'on appelle sociales. En effet, on laisse ainsi entendre que la sous-classe est un groupe de même nature que la classe, et qui n'en diffère que par les discussions; or il n'en est rien. La classe — que nous appelons d'ordinaire la phratrie — est une société définie qui a son unité morale. Il y a souvent un culte de la phratrie que Spencer et Gillen nous ont appris à connaître. Il est probable que, au moins à l'origine, tous les groupes totémiques qu'elle comprenait reconnaissaient un totem commun. Dans bien des cas, elle occupe un emplacement territorial déterminé. Au contraire, la sous-classe ne constitue, à aucun titre, une personnalité morale. Elle n'a pas de rites qui lui soient propres, pas de totems qui lui soient spécialement attachés. Elle n'est même pas formée par une suite continue de générations, puisque jamais l'enfant n'appartient à la même sous-classe que ses parents.

Nous croyons donc qu'il y a intérêt à désigner par des expressions nettement distinctes des groupes aussi nettement

différents; et, conformément à notre terminologie usuelle, nous continuerons, même dans l'exposé qui va suivre, à appeler phratrie ce que M. Howitt appelle classe, et classe ou, plus spécialement, classe matrimoniale ce qu'il appelle sous-classe; nous disons classe matrimoniale, parce que ce groupe ne manifeste son existence que dans la manière dont il affecte la réglementation des mariages. Quant au mot de phratrie, il a cet avantage de mettre en évidence le caractère familial des relations qui unissent les membres de chacune des deux divisions fondamentales de la tribu. Inversement, nous nous refusons à admettre la distinction du clan et de la horde, qui ne peut donner naissance qu'à des confusions. Conformément à l'usage, nous appellerons clan le groupe totémique, sauf à distinguer entre un clan utérin et un clan consanguin suivant le mode de filiation qui y est pratiqué. D'un autre côté, il est bien vrai que le clan tantôt constitue en même temps une division géographique définie et se confond, par conséquent, avec le groupe local, tantôt en est indépendant. Mais s'il paraît certain que la filiation en ligne paternelle facilite la confusion, il n'y a pourtant à cela aucune nécessité (voyez le cas des Yuin, p. 133). On n'est donc pas fondé à rattacher aussi étroitement le caractère local ou non-local du clan au système de descendance. On conçoit même très bien un clan utérin qui serait en même temps un groupe local : il suffirait pour cela que la femme continuât à vivre auprès de ses parents.

Ces réserves faites, abordons l'analyse du livre. Non pas qu'il puisse être question de le résumer ; il est pour cela trop touffu. Mais nous voudrions du moins dégager et les faits nouveaux qu'il contient et les conclusions générales qu'il nous semble suggérer.

Tout d'abord, ce qui nous paraît ressortir des détails qui nous sont donnés sur l'organisation territoriale de ces sociétés, c'est sa très grande indétermination. Sous l'influence de nos idées modernes, on serait tenté de la concevoir comme constituée à sa base par un district géographique fondamental et bien défini, qui, réuni à d'autres districts du même genre, formerait une circonscription territoriale plus étendue, jusqu'à ce qu'on atteigne la société politique dans son ensemble. Et c'est bien ainsi que l'entend l'auteur quand il définit la tribu une réunion de groupes locaux, c'est-à-dire suivant sa terminologie, de clans ou de hordes. Malheureusement, il est très malaisé, sinon impossible de définir avec quelque préci-

sion le groupe local élémentaire. Les dimensions et les formes en sont infiniment changeantes. Il est parfois tellement étendu qu'il a tout l'aspect d'une tribu, et M. Howitt nous avertit dans bien des cas qu'il lui est impossible de dire avec sûreté de quelle espèce de groupement il s'agit (p. 56, 61, 62). Quelquefois, c'est la famille qui constitue l'unité territoriale (p. 73). La même indécision se retrouve dans les cadres supérieurs de l'organisation. Sans doute, le groupe appelé tribu n'est pas sans avoir une certaine unité. La tribu a à sa tête un conseil de chefs qui se réunissent pour délibérer sur les affaires communes ; tous les individus qui la composent portent un même nom. Mais les frontières matérielles et morales entre tribus voisines sont souvent très peu sensibles. Il arrive fréquemment que les tribus limitrophes assistent aux cérémonies religieuses les unes des autres. Les cadres de leur organisation matrimoniale sont identiques : les mêmes noms servent à désigner et les phratries et les classes (voir, par exemple le cas des Kamilaroi). Ce qui achève de montrer tout ce qu'il y a de flottant dans ces divisions territoriales, c'est la facilité avec laquelle les populations se mêlent. En principe, l'enfant est, de droit, membre du groupe local de son père et, à ce titre, il peut chasser, pêcher sur le territoire occupé par ce groupe. Mais il a des droits analogues sur le territoire occupé par le groupe de sa mère, et aussi sur le pays où il est né, où il a été élevé, alors même que ce pays ne serait celui d'aucun de ses parents et appartiendrait même à une tribu étrangère (p. 83). En fait, dans une famille dont M. Howitt nous décrit la composition et nous fait l'histoire, nous voyons que, sur quatre frères et sœurs, deux sont Dieri, un Yaurorka, le quatrième Wonkanguru, et ce cas n'est pas unique (p. 159).

L'organisation territoriale ne prend un peu plus de fixité que dans les tribus où le principe de la filiation en ligne paternelle a réussi à s'établir, par exemple chez les Kurnai, les Narrinyeri. Mais, en même temps, on constate une régression marquée de l'autre organisation que M. Howitt appelle si improprement sociale, et qui serait beaucoup mieux appelée totémique. Chez les Kurnai, chez les Narrinyeri, il n'y a plus de phratries, plus de classes matrimoniales ; chez les premiers, les traces de groupements totémiques se réduisent à si peu de chose que certains ont cru pouvoir soutenir que le totémisme y avait toujours été ignoré. Chez les Narrinyeri, il y a encore des totems ; mais ce ne sont plus que des noms

propres qui servent à désigner les individus de telles et telles localités. Il n'y a plus que des vestiges d'interdictions usuelles. C'est donc que ces deux organisations s'opposent l'une à l'autre, puisque l'une recule à mesure que l'autre gagne du terrain ; et, par conséquent, elles correspondent à deux phases différentes et successives de l'évolution sociale. En d'autres termes, l'organisation a dû commencer par être totémique et n'est devenue qu'ensuite territoriale. Non pas, bien entendu, qu'il ait pu y avoir un moment où les sociétés australiennes ne soutenaient aucun rapport avec le sol, où leur structure était tout à fait indépendante de leur base géographique ; il est impossible qu'un groupe social ne tienne pas en quelque mesure au territoire qu'il occupe et n'en porte pas du tout la marque. Seulement, ce qu'il y avait de territorial dans l'organisation sociale était alors très secondaire, très effacé ; ce qui marquait les limites de la société, ce n'était pas telle barrière matérielle ; ce qui en déterminait la forme, ce n'était pas la configuration du sol. La tribu était essentiellement un agrégat non de districts, mais de clans, et ce qui faisait l'unité du clan, c'était le totem et les idées dont il était l'objet. En un mot, l'organisation que l'auteur appelle sociale, et nous totémique, doit être regardée comme congénitale aux sociétés australiennes; c'est elle qui traduit leur constitution primitive. Voyons maintenant ce que nous en dit M. Howitt.

Le tableau qu'il nous en trace (ch. III) n'est pas toujours aussi complet ni aussi précis qu'on le souhaiterait. D'abord, alors que cette organisation a pour base essentielle, pour unité le groupe totémique, celui-ci reste tout à fait au second plan dans l'exposé que nous fait l'auteur. C'est surtout des phratries et des classes matrimoniales qu'il est question. De plus, comme en témoignait déjà la terminologie, il semble bien qu'il y ait quelque indécision dans l'idée que se fait M. Howitt de la classe et de la phratrie, mais surtout de la première. Ainsi, p. 112, il est parlé d'une tribu (les Kongulu) où il y aurait trois classes matrimoniales; or il est impossible qu'il y ait jamais trois classes de ce genre dans une tribu; il faut toujours qu'il y en ait au moins quatre. Les groupements observés sous ce nom dans cette tribu (où il existe, d'ailleurs, des classes matrimoniales proprement dites) sont donc nécessairement d'une autre nature. Une autre tribu, celle des Narrang-ga (p. 130), nous est présentée comme formée de quatre phratries. Or ce nombre est déjà un fait

extraordinaire qui éveille la surprise et le doute; car très généralement il n'y a que deux phratries dans une tribu. D'un autre côté, un autre trait distinctif de la phratrie, outre ce caractère bipartite de la division, c'est l'exogamie : deux membres d'une même phratrie ne peuvent pas s'épouser. Or, ici, il n'y a pas de prohibitions matrimoniales attachées aux groupes que l'on nous dit être des phratries. On n'est donc aucunement fondé à leur donner une telle dénomination[1]. Une des caractéristiques de la classe matrimoniale, c'est que l'enfant est toujours d'une autre classe que ses parents; comme, d'un autre côté, il reçoit son totem soit de son père, soit de sa mère (suivant la manière dont se fait la filiation), il en résulte qu'un même totem est toujours et nécessairement représenté dans deux classes matrimoniales : celle de l'enfant et celle de la mère, si la filiation est utérine, celle de l'enfant et celle du père, dans le cas contraire. Dans ces conditions, une seule classe matrimoniale ne peut avoir de totems qui lui soient spécialement affectés. Et cependant, sur un très grand nombre de tableaux (p. 106, 107, 112, 113 et 114) chaque classe matrimoniale (chaque sous-classe de l'auteur) figure avec un certain nombre de totems qui sont censés lui appartenir en propre[2]. Dans certains cas, d'ailleurs, il est manifeste que l'affirmation de l'auteur repose sur une erreur; car elle est contredite plus loin. A la page 111, les classes Kurpal et Kuial de la tribu Kuinmurbura sont présentées comme ayant chacune des totems personnels et différents, alors que du tableau plus développé de la page 218, il ressort qu'elles ont exactement les mêmes. De même, pour la tribu Buntamurra, le tableau des pages 113-114 est contredit par le diagramme de la page 227.

Mais M. Howitt nous a rendu le très grand service de classer toutes les tribus qu'il étudie à la fois d'après la forme affectée par le système totémique et d'après le régime de filiation. Le tableau qui suit reproduit les lignes principales de cette classification : en regard de chacun des types ainsi

1. L'auteur lui-même paraît avoir eu un doute fugitif et tardif sur ce point : p. 259, parlant de ces quatre prétendues phratries, il ajoute que ce sont peut-être quatre totems primaires. Mais alors pourquoi les avoir fait figurer en qualité de phratries ?

2. Ici, aussi, l'auteur n'est pas sans avoir eu le sentiment de cette impossibilité et il signale la difficulté (p. 227). Mais alors pourquoi présenter comme normal un si grand nombre de fois un fait impossible ? Ces indécisions et ces flottements jettent le trouble dans l'esprit du lecteur.

distingués, nous avons mentionné une des tribus, ou un des groupes de tribus où ce type se trouve réalisé d'une manière particulièrement caractéristique.

Toutes les tribus rentrent donc dans une des catégories suivantes :

TRIBUS

Dont le système de phratries est normal	Sans classes matrimoniales	avec descendance utérine (Dieri).
		avec descendance masculine (Wurunjeri, cas rare).
	Avec 4 classes matrimoniales	et descendance utérine (Kamilaroi).
		et descendance masculine (Kaiabara).
	Avec 8 classes matrimoniales (Arunta du Nord).	
Dont le système de phratries et de classes est anormal	Avec descendance féminine (Wotjobaluck).	
	Avec descendance masculine (Narrinyeri, Narrang-ga).	
Sans phratries ni classes matrimoniales, descendance masculine (Kurnai).		

Cette classification, toutefois, appelle certaines corrections : le groupe des tribus catégorisées comme ayant un système de phratries et de classes anormal ne correspond, en effet, à rien de défini. On y voit mentionnées, comme constituant une première variété, des tribus à descendance féminine telles que les Wotjobaluck, auxquelles on peut ajouter les Buandik et les Gournditch-Mara. Or le système de ces tribus n'a rien d'anormal. Elles comprennent deux phratries, très normales, et aucune classe matrimoniale ; elles rentrent donc tout naturellement dans le même groupe que les Dieri (deux phratries, pas de classes, et descendance féminine). La seule raison pour laquelle M. Howitt a cru devoir les cataloguer à part, c'est que sous les totems des clans que comprend chacune des phratries sont subsumés des sous-totems. Mais l'existence de sous-totems ne constitue pas une particularité anormale, et surtout la formation de sous-groupes totémiques ne saurait affecter aucunement le système des phratries et des classes matrimoniales. Cette classification n'est sans doute pas sans rapport avec l'indécision signalée dans la notion de classes matrimoniales[1]. D'un autre côté, la seconde variété de ces tribus à système de phratries anormal est représentée par les Narrinyeri et les Narrang-ga où la descendance est masculine. Mais chez les uns et chez les autres il n'y a ni phratries

1. Le mot d'anormal pourrait tout au plus s'appliquer à quelques tribus situées à l'est des Gournditch-mara : mais nous n'avons sur cette organisation que des renseignements contradictoires. Autant qu'on en peut juger, c'est celle de ces derniers, peut-être un peu ébranlée et en voie de dissolution.

ni classes d'aucune sorte. Les Narrinyeri ont une organisation purement territoriale. Il est vrai que chaque groupe local a un ou, dans quelques cas, plusieurs totems ; mais l'existence de ces totems, qui ne sont d'ailleurs chez les Narrinyeri que des dénominations verbales, est sans influence sur le système des phratries et des classes. Pour ce qui est des Narrang-ga, M. Howitt y signale bien quatre phratries, mais, comme nous l'avons dit, sans aucune raison. Ils doivent être ainsi que les Narrinyeri rattachés au groupe des tribus sans phratries ni classes et à descendance masculine, dont les Kurnai sont le type[1]. Le seul caractère qui les distingue de ces derniers, c'est que l'ancienne organisation totémique a laissé chez eux des traces plus apparentes. Encore le livre de M. Howitt nous fournit la preuve que, même sous ce rapport, la différence n'est pas de nature; car des observations nouvelles qu'il nous rapporte, il résulte que les vestiges de totémisme sont chez les Kurnai beaucoup plus considérables qu'on ne supposait jusqu'alors.

Il n'y a donc en réalité que deux catégories de tribus : celles où il existe un système de phratries et de classes plus ou moins développé et celles où tout système de ce genre fait défaut. Or, si l'on considère tout d'abord ces dernières, on constate qu'elles sont toutes situées sur les côtes. Elles ont donc été tout de suite soumises à l'action des blancs, et on s'explique sans peine que, dans ces conditions, l'ancien système d'organisation n'ait pas réussi à se maintenir.

Abordons maintenant l'autre groupe; nous allons y trouver l'occasion de quelques remarques importantes.

Nous y trouvons mentionnées ces tribus qui, comme les Arunta, comme les Warramunga, comprennent huit classes matrimoniales, soit quatre par phratrie. Nous avons essayé, l'an dernier, d'expliquer cette organisation. Nous avons montré comment le système plus simple des quatre classes (deux par phratrie) devait nécessairement se dédoubler à partir du moment où le principe de la filiation en ligne paternelle *quant au totem* se substitua au principe opposé. Les prohibitions matrimoniales attachées, dès lors, au totem paternel, en s'ajoutant à celles que la tradition rattachait depuis longtemps au totem maternel auraient rendu tout mariage impossible si

1. Il en est de même des Yuin, où il n'y a ni phratries, ni classes, et où le totem n'est plus qu'un nom, bien que ce nom soit encore la cause de prohibitions matrimoniales (p. 113).

de nouvelles classes n'avaient été créées. Or il peut sembler, à un premier examen, que le tableau de M. Howitt contredise cette explication. On y voit, en effet, qu'il existe des tribus qui ne comptent que quatre classes et où, pourtant, la filiation se fait *per masculos*; d'où il paraît résulter que celle-ci pouvait s'accommoder du système de quatre classes. Mais tout au contraire, ce fait confirme curieusement la théorie. En effet, si la tribu qui est le type de cette classe, celle des Kaiabara, pratique effectivement la filiation en ligne paternelle, *c'est seulement pour la phratrie* et, par suite, pour la classe matrimoniale. *Mais, pour ce qui est du totem, l'enfant le reçoit de sa mère.* C'est donc une preuve nouvelle du lien qui unit cette organisation en huit classes au principe d'après lequel le totem se transmet du père aux enfants, puisqu'elle manque quand ce principe manque. On peut même dire que le système des huit classes est caractéristique des tribus où ce principe est reconnu. Un groupe de tribus présente, il est vrai, un système différent, c'est celui des Kulin. Il y a deux phratries, mais pas de classes matrimoniales. Mais il est voisin des côtes et, par conséquent, il est présumable que, comme dans toutes les sociétés qui sont situées d'une manière analogue, la vieille organisation est en voie de décomposition et constitue un cas morbide. En fait, les groupes que l'on y signale sous le nom de phratries ont perdu la plupart des caractères qui distinguent les phratries proprement dites. Ils ne comprennent plus de clans totémiques. Ce ne sont plus guère que des districts territoriaux.

Au contraire, le système des quatre classes apparaît comme distinctif des tribus qui pratiquent la filiation utérine. Il est vrai qu'il en existe quelques-unes, et de fort importantes, notamment celles des Dieri et des Urabunna où le totem se transmet par la mère et où, cependant, il n'existe que deux phratries sans classes. Mais justement le livre de M. Howitt nous révèle un fait qui tend à faire penser que, même dans ces tribus, le système des quatre classes existe, quoique sous une forme particulière qui le rend moins apparent. Nous apprenons, en effet, que chez les Dieri, si les enfants et les parents constituent deux générations distinctes, les grands-parents et les petits-enfants en ligne maternelle sont considérés comme appartenant à une seule et même génération (p. 163 et suiv.); les seconds sont appelés frères cadets des premiers; c'est dire qu'ils font les uns et les autres partie d'un même groupe. Or c'est précisément sur ce principe que

repose l'organisation en quatre classes; la règle de ce système est, en effet, que grands-parents et petits-enfants en ligne maternelle sont toujours membres de la même classe, tandis que les enfants ressortissent à une classe différente de celle de leurs parents[1]. Il paraît très probable qu'un arrangement analogue se retrouve chez les Urabunna; car nous savons que la génération des parents est faite de deux couches: les uns sont dits, tout comme chez les Dieri, frères aînés des autres, et cette distinction affecte la réglementation matrimoniale. Sans doute, ces quelques faits ne nous donnent pas une certitude ; mais ils suffisent à montrer qu'il faut y regarder de très près avant de nier l'existence du système de quatre classes, car il peut se faire que, dans certains cas, on ne l'aperçoive pas, simplement parce qu'il ne se présente pas à l'observation sous la forme à laquelle on est le plus habitué.

La question de l'organisation matrimoniale nous conduit tout naturellement à celle du mariage à laquelle M. Howitt consacre un chapitre étendu et important (ch. v).

Avec raison, il constate chez les Australiens la coexistence de deux types d'union : chez les Dieri, par exemple, chaque homme a une ou plusieurs femmes qui lui appartiennent en propre ; le mariage qui se contracte dans ces conditions est appelé *Tippa-malku*. Mais en regard de ces mariages individuels il en est d'autres que M. Howitt appelle collectifs (*group-marriage*). Outre la femme ou les femmes personnelles auxquelles un Dieri s'est uni par un mariage *tippa-malku*, il peut en avoir d'autres qui lui sont communes avec quelqu'autre de ses compagnons. Ce n'est pas que celles-ci soient ses femmes au même titre que la première ; il n'a sur elles que des droits secondaires et éventuels, mais qui ne laissent pas d'être réels. Il peut exercer sur l'une d'elles ses droits maritaux, pourvu que son mari *tippa-malku* soit absent. Il y a même des cérémonies où toute différence entre ces deux sortes de maris disparaît (p. 184). On appelle *pirrauru* cette sorte de mariage, ainsi que les femmes épousées de cette manière.

M. Howitt, fidèle à la tradition de l'école anthropologique

1. Il est vrai que chez les Dieri le père lui-même, et non pas seulement la mère, est considéré comme de la même génération que les enfants de sa fille, alors qu'il ne saurait être de la même classe matrimoniale, étant d'une autre phratrie. Mais cette extension n'a rien qui doive surprendre chez les Dieri, où l'enfant hérite souvent du totem de son père en même temps que du totem maternel (p. 167, 234).

anglaise, voit dans le mariage *pirrauru* la survivance d'une plus ancienne organisation où tout mariage aurait été collectif, c'est-à-dire où, en principe, les unions auraient été contractées entre un groupe d'hommes, d'un côté, et un groupe de femmes, de l'autre. Le mariage individuel ne serait venu qu'ensuite, au fur et à mesure que les droits de l'individu auraient été davantage reconnus. Mais cette explication traditionnelle nous paraît bien peu propre à rendre compte des caractères distinctifs de cette institution.

Tout d'abord, une femme ne peut être épousée en qualité de *pirrauru* que si elle a préalablement contracté un mariage *tippa-malku*. La première condition n'est qu'un accessoire de la seconde. Or, c'est le contraire qui devrait avoir lieu si le mariage *pirrauru* avait été le fait primitif, sur lequel l'autre régime matrimonial serait venu ultérieurement se greffer.

Mais ce qui est plus démonstratif, c'est que le mariage *pirrauru*, bien loin d'être une survivance d'une sorte de mariage de droit, inhérent au statut des individus qui appartiennent à un certain groupe, c'est-à-dire à une certaine classe matrimoniale, est au contraire le produit d'une opération magico-religieuse spéciale, dont l'objet est d'unir par ce lien telles femmes et tels hommes. Un tel mariage se forme au cours d'une cérémonie à laquelle préside le chef ou les chefs des totems intéressés (p. 181-182). C'est donc qu'il ne va pas de soi, mais ne se contracte que dans des conditions déterminées et en vue de fins spéciales. Il nous semble apercevoir que c'est une condition nécessaire pour que plusieurs hommes puissent s'associer étroitement dans une même vie commune : alors, pour se lier plus étroitement les uns aux autres, ils mettent leurs femmes en commun ou, tout au moins, grâce au rite dont nous venons de parler, ils atténuent le tabou qui isole chaque femme *tippa-malku* et la rendent d'un accès plus facile. Il est très remarquable que les femmes *pirrauru* d'un homme sont le plus généralement ses belles-sœurs (sœurs de femme, ou femmes de frère), lesquelles lui sont, dans une multitude de sociétés, strictement tabou. M. Howitt signale même un cas où le mariage *pirrauru* semble coexister avec ce tabou ; ce qui tend à faire croire que les deux faits ne sont pas sans rapports (p. 192). Ce qui paraîtrait également confirmer cette explication, c'est que cette sorte d'union, c'est-à-dire le communisme conjugal, devient la règle générale, dans certaines circonstances exceptionnelles,

à l'occasion de cérémonies où la tribu assemblée vit d'une vie commune particulièrement intense (p. 185 et 193). Il y aurait également lieu de rapprocher de ces pratiques l'usage en vertu duquel, en cas d'épidémie, de disette, il y a une sorte d'échange général de femmes (p. 195). En d'autres termes, tout se passe comme si cette sorte d'union était un moyen pour les hommes de communier en leurs femmes et par leurs femmes, de même qu'ils communient, en d'autres circonstances, par échange de sang ou par tout autre procédé.

Sur l'organisation totémique proprement dite, M. Howitt ne nous apporte pas un très grand nombre de renseignements importants ; relevons pourtant deux faits intéressants.

Tout d'abord, à propos des Dieri, une pratique nous est signalée, qui confirme ce que nous avons dit si souvent ici, ce que nous rappelions encore tout à l'heure, à savoir que, quand la filiation masculine se substitue à la filiation utérine, celle-ci ne disparaît pas d'un coup et par enchantement ; l'enfant ne perd pas brusquement le totem de sa mère pour prendre celui de son père, mais le totem paternel vient s'ajouter au totem maternel et l'enfant se trouve ainsi avoir, pendant un temps, deux totems. En effet, nous dit Howitt, chez les Dieri, qui pratiquent en principe la filiation utérine, il arrive qu' « un homme donne son totem à son fils qui a ainsi, à la fois, et le totem de son père et celui de sa mère » (p. 284). Et notre auteur voit avec raison dans cette pratique un acheminement vers l'institution de la filiation masculine. Voilà qui tend encore à confirmer l'explication que nous avons donnée du système Arunta et Warramunga.

D'autre part, alors que, pendant longtemps, on a soutenu que les Kurnai ignoraient le totémisme, M. Howitt nous signale chez eux des pratiques manifestement totémiques. Vers la dixième année ou lors de l'initiation, chaque Kurnai reçoit de son père le nom d'un animal, reptile, poisson ou oiseau ; et l'animal dont il porte ainsi le nom est considéré comme un frère aîné, dont il est censé recevoir des services spéciaux, de nature magique ; en échange, il est tenu à certains devoirs de protection envers l'espèce avec laquelle il est uni par ces liens mystiques. C'est donc manifestement un totem. M. Howitt croit même retrouver chez les Kurnai des vestiges d'une ancienne organisation en phratries (p. 134, 135). Voilà une découverte qui devrait décourager les observateurs trop prompts à nier complètement l'existence du

totémisme dans une tribu australienne ou dans des peuplades analogues. Manifestement, on peut vivre longtemps dans une société sans rien voir qui rappelle le totémisme, alors que, pourtant, il y est pratiqué.

Signalons enfin un chapitre intéressant sur l'organisation gouvernementale, sur les chefs de clan ou de groupes locaux, sur les chefs de la tribu, les conciles tribaux dont le rôle est beaucoup plus important qu'on ne l'a souvent dit. Enfin un paragraphe traite du droit pénal (p. 326-354).

E. D.

KOHLER (JOSEF). — **Aus dem malayischen Recht.** — *Zeitschrift für vergleich. Rechtsw.*, XVIIer B., p. 231-255.

Kohler a essayé de synthétiser dans cet article les renseignements nouveaux parus dans différentes revues néerlandaises sur les institutions juridiques des tribus malaises. Ce qui en fait l'intérêt, c'est qu'on y voit côte à côte des sociétés où la filiation est utérine, d'autres où elle se fait en ligne paternelle, d'autres enfin où elle est d'un type intermédiaire. Ces dernières surtout sont instructives; car elles montrent avec quelle facilité ces deux systèmes peuvent, selon les circonstances, se transmuter l'un dans l'autre. Suivant que le prix de la femme est versé ou non, c'est l'un ou l'autre principe qui s'applique, et dans toute sa rigueur : dans un cas, c'est le mari qui vient vivre et servir chez la femme ; dans l'autre, c'est la femme qui vient habiter chez le mari (p. 237). Entre ces deux types extrêmes, il en est un qui est exactement intermédiaire et où les époux jouissent de droits sensiblement égaux (p. 239). D'une manière générale, on doit remarquer la multiplicité, la diversité des combinaisons matrimoniales. On ne doit jamais perdre de vue que, dans les sociétés inférieures, le mariage (comme la famille) n'est pas une institution fixe et rigide comme chez les peuples modernes ; elle a, au contraire, une plasticité qui lui permet de prendre, dans une même société, des formes diverses et de s'adapter à la variété des circonstances.

Sur le droit de propriété, on trouvera dans ce travail d'intéressantes particularités. Le sol, dit l'auteur, est possédé par la collectivité ; peut-être serait-il plus juste de dire qu'il est *res nullius;* il n'y a d'appropriation véritable que par le défrichement et l'exploitation réelle. Il semble bien que cette

appropriation soit réalisée et, en tout cas, protégée au moyen de pratiques religieuses (p. 245-246); en tout cas, les liens ainsi établis entre une famille et le sol sont tellement solides que la propriété foncière est inaliénable. On peut tout au plus la donner en gage en cas d'extrême nécessité. Sur certains points, à l'île Bali, on signale un partage périodique qui rappelle celui que Tacite dit avoir observé chez les anciens Germains (p. 246).

Les autres pratiques sur lesquelles cette étude apporte d'utiles contributions sont la couvade (p. 243), les tabous des beaux-parents et les tabous des fiancés (p. 244-245), les ordalies (p. 248). E. D.

KOVALEWSKY (Maxime). — **Le clan chez les tribus indigènes de la Russie.** — *Rev. intern. de sociol.* 1905, fév., p. 81-101.

L'objet de cet article est surtout de montrer quelles richesses ethnographiques contient la Russie; et il est certain que le sociologue y trouverait une riche récolte de faits instructifs, si la langue n'en rendait souvent l'utilisation difficile. La revue que fait M. Kovalewsky des tribus autochthones de la Russie est malheureusement trop sommaire pour qu'elle puisse dispenser de retourner aux sources. Elle a du moins l'avantage de signaler un certain nombre de faits intéressants. Nous signalerons, en particulier, ce qu'il dit du clan des Yakoutes qui est vraiment un clan typique; on y retrouve à peu près tous les caractères distinctifs de ce genre de groupement. Dans le clan Kirghise, l'auteur croit trouver des faits contraires à l'opinion, encore trop répandue, qui voit dans le clan « le produit naturel de la multiplication d'une seule et même famille » (p. 92). Ce qui le constitue, en effet, c'est un nombre plus ou moins grand d'individus dont plusieurs viennent de loin.

A propos de la plupart de ces tribus, M. Kovalewsky s'efforce de montrer que, à l'intérieur du clan, il n'y a jamais de vengeance de sang. E. D.

DOUTTÉ (Edmond). — **L'organisation domestique et sociale chez les H'âh'a.** Contribution à la sociologie marocaine. — Extrait des *Renseignements coloniaux et documents*

publiés par le comité de l'Afrique française et le comité du Maroc, n° 1, p. 1-16.

M. Doutté, chargé par le comité du Maroc d'un voyage d'exploration à Mogador et dans les environs de cette ville, nous présente dans ce rapport les renseignements qu'il a recueillis sur l'organisation sociale d'une tribu berbère déterminée, celle des H'âh'a. Il estime, d'ailleurs, que la sociologie des H'âh'a est très analogue, sauf pour les rites des fêtes domestiques, non seulement à celle des autres tribus marocaines, mais encore à celle des tribus du reste de l'Afrique du Nord.

Le groupe élémentaire, qui constitue l'unité fondamentale de la tribu, c'est la famille *ikhs*. Par là il faut entendre l'ensemble des agnats, c'est-à-dire des descendants *ex masculis et per masculos*, avec, en outre, leurs épouses. Une femme en se mariant passerait de son ikhs natal dans celui de son mari. Comme l'affirmation de l'auteur sur ce point est formelle (p. 8, col. 1), nous n'avons qu'à l'enregistrer ; nous aimerions pourtant à connaître les faits sur lesquels elle s'appuie afin de pouvoir en mesurer toute la portée. Tous les liens juridiques sont-ils rompus entre la femme et sa famille d'origine ? Le fait nous paraît *a priori* douteux ; il ne semble guère en harmonie avec les autres caractères de cette organisation domestique.

En tout cas, on voit que les membres d'un ikhs sont très nombreux : aussi habitent-ils généralement plusieurs maisons, mais qui sont, d'ordinaire, plus rapprochées les unes des autres que du reste du village. Le plus souvent, la maison comprend le chef de famille avec tous ses descendants vivants, c'est-à-dire, pour parler le langage des Romains, le *pater familias* avec tous ses *sui*. Il est assez exceptionnel que le fils, en se mariant, fonde une maison nouvelle. Mais, malgré la dispersion de l'ikhs en plusieurs maisons, il a évidemment une [illegible] très forte ; malheureusement, l'auteur ne nous dit pas en quoi elle consiste et comment elle s'affirme. Il serait intéressant de savoir s'il y a quelque patrimoine commun, quel est le droit successoral, etc.

Mais si l'on trouve dans ce travail peu de renseignements sur l'organisation intérieure de la famille, il est, au contraire, riche en informations sur le mariage et la morale sexuelle [illegible]. Le fait qui domine toutes ces institutions, c'est [illegible] religieux très accusé dont la femme est revêtue. Comme tous les êtres sacrés, la femme est un asile sûr ; l'in-

dividu poursuivi et en danger d'être tué qui se présente près d'une femme les bras croisés est, par ce fait, placé sous sa sauvegarde. La femme jouit de véritables privilèges : elle ne reçoit jamais la bastonnade ; « porter la main sur elle est une chose terrible » (nous citons l'expression même de l'auteur qui ne dit malheureusement pas les sanctions attachées à cette prohibition). Par suite de cette religiosité, les tabous sexuels sont très développés. Dès que la jeune fille est en âge de jeûner, elle vit exclusivement avec les femmes. Les femmes mangent à part, elles ont des marchés spéciaux, elles ont même un langage qui diffère en partie de celui des hommes. Pour la même raison, les rapports sexuels sont considérés comme une chose redoutable : l'inquiétude qu'ils inspirent est, suivant l'auteur, l'origine des principaux rites nuptiaux.

Au-dessus de la famille, il y a le clan, *jmâ'a*. La *jmâ'a* comprend un certain nombre de familles ou ikhs, plus ou moins unies par des liens d'alliance et de parenté. Le clan a sa personnalité bien définie ; il a son honneur propre, à la violation duquel est attachée une vendetta spéciale, qui prévaut toujours sur la vendetta de l'ikhs. Cependant, si vif que soit le sentiment qu'il a de son unité, son organisation ne s'appuie sur aucun substrat physique. Les maisons, en effet, ne sont pas groupées, mais éparpillées dans les champs, éloignées les unes des autres, si bien qu'on ne sait pas où finit le territoire d'une jmâ'a, où commence le territoire d'une autre.

Au-dessus du clan, il y a la tribu (*qbila*), agrégat de clans. Bien qu'en fait elle soit formée d'un certain nombre de clans, elle se considère comme une immense famille et cette conception se traduit souvent par la croyance en un ancêtre éponyme. Mais la personnalité de ce groupement supérieur est beaucoup moins déterminée que celle du clan. Même avant que d'être soumise au makhzen, elle n'avait point de chef permanent ; les affaires communes étaient traitées dans des conseils qui réunissaient tous les chefs de clans (*cheikh*), ou bien encore dans une assemblée générale de toutes les jmâ'a.

Comme la tribu est un agrégat de clans, la nation des H'âh'a est un agrégat de tribus, au nombre de treize. La personnalité collective ainsi formée est encore beaucoup plus effacée que celle de la tribu. Une assemblée générale de tous les Hâh'a ne se réunit jamais. Il n'y a même pas, dans le vocabulaire de l'arabe marocain, de mot qui désigne spécialement ce genre de groupement. Tous les H'âh'a croient bien qu'ils ont une

commune destinée, mais ils ne se sentent pas unis par des liens de parenté même éloignée. C'est seulement en temps de guerre que l'unité de la tribu s'affirme : elle apparaît alors comme le groupe social le mieux constitué (p. 14, col. 1).

Très curieuse est l'institution des *inflâs* que l'on retrouve à la fois dans la jmâ'a et dans la tribu. Les inflâs sont une famille composée de gens réputés vertueux, généreux, de caractère noble et très soucieux de leur honneur. Leurs attributions consistent à passer les premiers en toutes circonstances, à la guerre, dans les pèlerinages, dans les différentes opérations agricoles. Aucun acte collectif ne s'accomplit s'ils n'en ont pas donné le signal; c'est pour eux une véritable fonction sociale. L'entreprise dont ils n'auraient pas été les initiateurs échouerait infailliblement. Cependant, ils n'ont pas actuellement de caractère religieux. Avec vraisemblance croyons-nous, l'auteur attribue à cette institution un caractère magique.

Une autre pratique intéressante est celle des partis politiques ou *leff*. Les tribus de chaque région sont groupées en deux grands partis ou *leff*, opposés l'un à l'autre, et qui se font sensiblement équilibre. Cette organisation paraît bien rappeler celle des *factiones* dont nous parle César et qui divisaient les différentes tribus des Gaules. Mais les renseignements qui nous sont donnés sur ce mécanisme politique, si curieusement équilibré, sont beaucoup trop incomplets pour qu'il soit possible de risquer aucune conjecture sur ses origines.

On trouvera aussi dans cet article des détails intéressants sur les classes sociales (à noter le mépris dont les forgerons sont l'objet), sur certains groupements temporaires, tels que repas en commun et marchés, dont le caractère religieux est bien mis en relief. E. D.

LÉVY (Louis-Germain). — **La famille dans l'antiquité israélite.** — Paris, Alcan, 1905, p. 296, in-8°.

On trouvera surtout dans ce livre un recueil des principaux textes qui se rapportent à la question du mariage et de la famille chez les anciens Hébreux. Mais la manière dont les textes sont interprétés n'est pas toujours conforme aux exigences de l'esprit critique. Les solutions défendues par l'auteur sont souvent défendues après un examen des plus sommaires. Il arrive même qu'il n'existe aucun rapport entre les

affirmations contenues dans le corps de l'ouvrage et les textes auxquels renvoient les notes.

E. D.

OSSENBRUGGEN (E. VAN). — **Ethnologisch-juridische Beschouwingen over Chineesch Erfrecht.** — *Indische Gids*, 1904, p. 489-515, p. 674-706.

La première partie est un résumé des théories que l'auteur a déjà soutenues à propos du droit successoral dans son premier livre sur l'origine du droit de tutelle et du droit de tester (v. *Année sociol.*, VII, p. 423 sq). On se souvient que, fort raisonnables, elles consistent à montrer que sous le régime du clan et de l'indivision (la famille agnatique indivise n'étant pas identifiée par l'auteur), il n'y a pas lieu à un véritable droit successoral, qui n'est possible que lorsque les familles et les souches s'isolent.

La seconde partie consiste, au fond, à appliquer cette théorie au droit domestique chinois, avec lequel M. v. O. est en contact journalier. Un premier point consiste à établir l'existence, dans la Chine ancienne, et la survivance, souvent très forte, du clan exogame à descendance masculine et à fonctions juridiques développées. Ces clans sont, par la force des choses, des clans locaux (§ 12). A l'intérieur de ces clans existent des familles, strictement patriarcales et masculines, où les souches vivent en communauté tant que survit l'ascendant ou la femme de l'ascendant.

L'apparition de l'individu et de son droit à la succession, dans de pareilles conditions, a été extrêmement difficile, et ce droit n'a même jamais été complètement reconnu. En présence d'ascendants, il n'est pas question d'héritage. La communauté subsiste, puisque les êtres qui en font le lien sont toujours présents. Ce n'est qu'à la mort du père et de la mère que les diverses souches se dissolvent, quand elles le veulent. Mais alors se dresse la difficulté du partage. En général, l'usage chinois y répugne, et même de là viennent, en grande partie, les associations et les mutualités si nombreuses en Chine et la curieuse institution du *Kongsi* aux Indes néerlandaises sur laquelle M. v. O. nous donne des renseignements fort neufs (p. 685). Ce n'est que très lentement, et surtout à cause de difficultés diverses, que le droit communautaire s'est changé, et q[illegible] l'indivision effacée du clan, des agnats, de la famille

substitué le partage, ou plutôt le droit au partage entre les fils.

Mais, même alors, le droit collectif se fait encore sentir. D'abord, la dévolution et le partage ne se font pas aux fils en tant que tels, mais en tant que continuateurs de la famille, en tant qu'agents des *sacra* familiaux et dépositaires du bien familial. Ensuite, la distinction qui s'attache au fils aîné qui reçoit deux parts d'enfant légitime et a droit au bien de famille, ses droits relatifs en cas d'indivision démontrent qu'il y a une très forte tendance vers une famille patriarcale indivise.

L'individu ne joue donc un rôle véritable en droit successoral chinois que dans le *cas d'absence de fils*. C'est alors qu'il apparaît vraiment, mais pour ainsi dire en dehors du droit successoral. Comme les Chinois ne connaissent pas (pourtant la discussion, p. 694) la procréation par autrui, le *niyoga* hindou, il n'y avait pour eux de remède à l'absence de fils et à la terrible éventualité de la cessation de la famille et de son culte, que dans l'adoption, dans le choix d'un continuateur de la famille. Mais l'adoption chinoise ne saurait être considérée comme une institution d'héritier. Elle constitue une véritable parenté et ce n'est qu'exceptionnellement que l'adopté reste dans sa famille. Enfin, un trait plus fort du communisme familial primitif vient restreindre les droits d'adoption, puisque le choix du continuateur de famille doit se faire entre les agnats (fils ou petit-fils du frère ou du frère du père), et, en l'absence d'agnats, entre mâles du même *hsing*, du même clan, du même nom.

Ce n'est qu'à la dernière extrémité que le droit chinois a appelé les filles à l'héritage. Mais c'est à la condition que, à la façon du droit grec de la fille ἐπικλήρος, la fille n'ait pas passé dans la famille de son mari, et que celui-ci, en quelque sorte dès les rites du mariage (p. 701) se soit engagé à rester dans la famille de sa femme et à y laisser ses fils. Ainsi apparaît au terme de l'évolution la simple parenté consanguine, grâce à un retour à un droit très primitif. M. v. O. y voit, peut-être même avec raison, quelques traces d'une ancienne descendance utérine; mais nous ne saurions trop protester contre la confusion qu'il fait entre tous ces faits, le mariage *ambil-anak* malais, etc.

Cette évolution du droit successoral chinois, M. v. O. indique qu'elle doit être rattachée à l'évolution de la propriété, commune à l'origine, progressivement individuelle

ensuite ; il la rapporte aussi, avec d'abondantes preuves, aux nécessités du partage dues à la complication croissante des rapports sociaux. Peut-être ces indications sont-elles encore insuffisantes. Peut-être eût-il fallu chercher combien, dans l'histoire et même dans l'état actuel de la Chine, les diverses formes du droit domestique successoral dépendent de la nature des choses possédées, meubles ou immeubles, et de la vie rurale ou urbaine. Peut-être eût-il trouvé, en Chine, des faits historiques étrangement parallèles à ceux qu'on constate dans l'histoire de notre plus ancien droit européen, où les régimes successoraux datent de la fondation des villes. Peut-être eût-il pu souder à de grands faits morphologiques ces faits juridiques et moraux qui traduisent de profondes structures sociales. M. M.

DUARTE (José Castillejo y) et RUBEN (Ernst). — **Die Hausgemeinschaft im heutigen spanischen Gewonheitsrechte,** besonders im Rechte von Hocharagonien. — *Zeitschr. f. vergleich. Rechtsw.*, xvii^er B., p. 110-165.

PLATON (G.). — **Du droit de la famille dans ses rapports avec le régime des biens en droit andorran.** — Paris, Imprimerie nationale, 1903, p. 76 in-8°.

Ces deux travaux traitent de la même institution, que MM. Duarte et Ruben étudient dans le droit aragonais, M. Platon dans le droit andorran. Il s'agit de la forme qu'affecte l'organisation domestique dans ces différents pays.

Le mot de *Hausgemeinschaft* (communauté domestique), employé dans la première de ces études pour désigner l'institution dont il est ici question, n'est peut-être pas d'une parfaite propriété. Il n'y a ni dans l'Andorre ni en Aragon rien qui ressemble à la *joint-family* de Sumner Maine, à la *Zadruga* des Slaves. On n'y voit pas plusieurs souches collatérales cohabiter dans une même maison et exploiter un même domaine. Dans les pays dont nous avons à nous occuper, la famille ne comprend en principe qu'une seule souche ; les frères et les sœurs peuvent continuer à vivre ensemble tant qu'ils ne sont pas mariés. Mais la règle générale est qu'on sort de la communauté au moment du mariage.

Le premier principe sur lequel repose cette organisation, c'est l'institution d'héritier. Le père a absolue liberté pour

désigner celui de ses enfants qui devra lui succéder dans la direction de la maison; il choisit souverainement celui qui lui paraît le plus apte. Cette désignation peut être faite par testament, mais, très généralement, elle a lieu dans le contrat de mariage dont elle constitue la clause principale. Au moment où il marie le fils ou la fille dont il entend faire son héritier, le père déclare sa volonté qui est dès lors irrévocable. Cette institution d'héritier se présente dans le contrat sous la forme d'une donation à titre universel. L'instituant transporte à l'institué la totalité des biens dont il peut disposer. L'*héreu* ainsi désigné est donc tout près de l'*heres* du droit romain : il continue la personne de l'instituant, il est le maître de la maison. Mais il n'acquiert ainsi qu'un droit de nue propriété; l'instituant garde l'usufruit avec les droits d'administration. D'autre part, il n'y a jamais qu'une partie (mais la plus considérable) des biens familiaux qui soit transmise de cette manière; le reste est employé à doter les filles et à faciliter l'établissement des garçons. Cette obligation de pourvoir à l'établissement des enfants autres que l'héritier passe à ce dernier quand le père vient à disparaître prématurément. Quant à la part de la fortune employée à cet usage, elle est beaucoup plus fixée par la volonté du père que par la loi.

Sous tous ces rapports l'autorité du père apparaît donc considérable. La désignation de l'héritier peut bien être faite par le conseil de famille, mais c'est seulement quand le père est mort avant d'y avoir procédé. Par ces pouvoirs paternels étendus, par cette liberté testamentaire presque absolue, ce type familial achève de se distinguer de la Zadruga et des familles similaires. Mais voici un autre principe par lequel il s'en rapproche : c'est l'unité juridique formée par les biens de la maison. Ils constituent une sorte de personne morale que le mot de *casa* sert à dénommer. C'est elle qui fait le lien entre les générations. Un chef de maison est-il mort sans avoir institué d'héritier ? C'est à la casa qu'appartiennent, pendant cette période intermédiaire, tous les droits qui se trouvent ainsi sans titulaire apparent. Les biens qui composent le patrimoine adhèrent même si fortement les uns aux autres qu'ils ne sont jamais vendus en Andorre que sous la condition résolutoire que les vendeurs pourront *indéfiniment* les racheter, quand il leur plaira. Ce réméré perpétuel limite les droits, si étendus par ailleurs, du chef, de l'administra-

teur momentané du bien familial, puisqu'en somme il ne peut rien aliéner définitivement. De ce point de vue, ce n'est plus le père, ce n'est plus le chef de la maison qui apparaît comme le véritable propriétaire : c'est le groupe anonyme, impersonnel et perpétuel.

La coexistence de ces deux principes contraires témoigne que cette organisation domestique représente une phase de transition, et c'est ce qui en fait l'intérêt. D'une part, elle tient encore, et par un caractère essentiel, à l'ancienne communauté domestique, c'est-à-dire au régime sous lequel c'est la communauté qui possède collectivement le patrimoine. D'un autre côté, on y voit déjà apparaître certains des traits distinctifs de la *patria potestas*, à savoir l'absolue liberté de tester. C'est une preuve nouvelle que la famille patriarcale est sortie d'une famille organisée sur des bases différentes. En même temps, on voit d'où viennent les pouvoirs du père : c'est dans l'intérêt de la famille, c'est pour le bien commun qu'ils lui sont confiés ; s'il peut tester librement, ce n'est pas pour lui permettre de faire triompher ses préférences propres, mais c'est afin qu'il puisse donner à la famille le chef le plus capable. Ce droit de tester est donc bien différent de celui qu'a consacré le droit moderne et qui a, au contraire, pour objet d'affranchir l'individu de la collectivité, en lui permettant de disposer de ses biens suivant ses sentiments personnels.

Par suite de sa nature mixte, cette famille peut se rapprocher ou s'éloigner plus ou moins de chacun des deux types entre lesquels elle oscille. Nous avons montré en commençant comment, en principe, elle diffère, par ses dimensions, de la Zadruga. Mais, si le besoin s'en fait sentir, cette différence peut diminuer. On voit dans certains cas plusieurs familles, parentes ou non, former une même communauté. Plusieurs combinaisons différentes peuvent produire ce résultat (Voir l'article de la *Z. V. R.*, p. 152 et suiv.). Dans l'étude de la famille, on ne doit jamais perdre de vue que les types ne sont pas séparés les uns des autres par des solutions de continuité, mais peuvent parfois se transmuter les uns dans les autres avec une grande facilité sous l'influence des circonstances. E. D.

PASSARGE. — **Die Mambukuschu.** *Globus*, 1905, LXXXVII, p. 229 et suiv. (Formes remarquables du Kraal ; quelques indications sur les clans.)

SAPPER (Karl). — **Der Charakter der mittelamerikanischen Indianer.** *Globus*, 1905. LXXXVII, p. 128 sq. (Intéressante description éthologique; parts de la famille, du clan; l'éducation.)

HAHN (C. von). — **Neues über die Kurden.** *Globus*, 1904, 2, LXXXVI, p. 31 sq. (clan, mariage, etc.).

ROBERTSON SMITH. — **Kinship and marriage in early Arabia.** New edition edited by Stanley A. Cook. London, A. et C. Black, 1903.

DE LA MAZELIÈRE (M.). — **L'évolution de la famille japonaise.** *Bulletin de la Société d'anthropologie*, 1904, p. 650-671.

TETZNER (T.). — **Zur Volkskunde der Serben.** *Globus*, 1904, LXXXVI, p. 85 sq. (maison, costume, famille, poésie.)

EHRLICH. — **Die Anfänge des « Testamentum per aes et libram ».** *Zeitschr. f. vergleich. Rechtsw.*, XVII^er B, p. 99-109.

ENGELMANN. — **Testaments coutumiers au XVe siècle.** — Mâcon, Imprimerie Protat.

LAUNOY. — **La puissance paternelle dans les coutumes de Flandre et de Hainaut.** — Lille, veuve Masson.

THIÉBAULT. — **Le privilège de masculinité et le droit d'aînesse en Lorraine.** — Paris, Larose, 1904.

PITZORNO (BENV.) — **La legittimazione nella storia delle istituzioni familiari del medio evo.** Sassari, tipog. Ubaldo Statta.

B. — *Le mariage, la condition de la femme.*

KOHLER (Josef). — **Zur Urgeschichte der Ehe.** — *Zeitschr. f. vergleich. Rechtsw.*, XVII^er B., p. 256-280.

Dans cet article, Kohler expose, d'après Spencer et Gillen, le système matrimonial et les nomenclatures de parenté en usage chez les Arunta et les tribus similaires : il croit trouver dans cette organisation la preuve que l'institution du mariage collectif a été primitivement à la base des relations matrimoniales dans cette société. Nous avons trop souvent fait, ici même, la critique de cette conception (v. plus haut p. 366) pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. Aussi ne nous y arrêterions-nous pas davantage si l'auteur n'avait essayé de répondre aux objections que nous avons faites à sa théorie (voy. *Année sociologique*, I, 314) et si sa réponse ne témoignait qu'il se méprend

sur la portée de ces objections. Il déclare les avoir lues avec surprise. « Elles se ramènent, dit-il, à ceci : Comment un enfant peut-il être considéré comme l'enfant de mères différentes ? Si la paternité peut être incertaine, il n'en saurait être ainsi de la maternité. Or, continue notre auteur, cette critique repose sur un malentendu. Le mariage collectif n'implique aucune incertitude ni sur la paternité ni sur la maternité ; mais il repose sur ce principe que c'est le groupe lui-même qui est considéré comme ayant la qualité de père ou de mère. La maternité ne signifie donc pas que l'enfant est né de telle mère déterminée, mais descend de tel groupe de femmes, groupe auquel appartient sa mère proprement dite... Et ainsi tombe toute l'objection. » M. Kohler paraît nous avoir mal lu. A la page même à laquelle il renvoie nous avons exposé cette conception même qu'il nous accuse de n'avoir pas aperçue et nous l'avons discutée. Il est bien vrai que, pour montrer que le mariage collectif ne peut expliquer le caractère collectif des relations de parenté, nous avons fait voir tout d'abord que si l'enfant croit avoir plusieurs mères, ce n'est pas parce qu'il ne sait pas quelle est sa véritable mère. Mais cette explication écartée, nous passions à celle que M. Kohler propose et dans les termes suivants : « Suivant notre auteur, la seule idée que le mariage a lieu entre groupes et non entre individus aurait suffi à produire ce résultat (c'est-à-dire le caractère collectif des relations de parenté). Parce qu'un ensemble déterminé d'hommes est collectivement uni à un ensemble déterminé de femmes, l'enfant regarderait indistinctement comme ses pères tous les membres du premier groupe, et comme ses mères tous ceux du second. » N'est-ce pas là la notion qu'on nous reproche d'avoir méconnue? Voici, d'autre part, comment nous la combattions. « Comment ne voit-on pas qu'une telle maternité n'a rien de commun avec le *lien de sang* que ce mot désigne ? Car ce lien ne peut s'établir qu'entre des personnes définies. Si je me sais descendu de telle femme, je ne puis concevoir que je soutienne la même relation avec d'autres, non plus qu'avec le groupe formé par leur réunion. Sans doute, le mot dont je me sers exprime mes rapports avec ce groupe et la manière dont je les entends : mais il est impossible que ce soient des rapports de consanguinité. *Si donc ces expressions n'ont rien de commun avec aucune idée de descendance, elles ne sauraient être expliquées par la nature du mariage, ni par conséquent servir à prouver que le*

mariage alors a telle ou telle forme ». Voilà, en effet, ce qui fait la question et c'est ce que M. Kohler ne paraît pas avoir vu. La nature du mariage ne peut expliquer les nomenclatures de parenté que si celles-ci expriment des relations de consanguinité, puisque le mariage ne peut fixer les esprits que sur la question de descendance. Or la manière dont le mot de mère est employé démontre qu'il ne saurait signifier un lien de sang. C'est donc que la nomenclature ne saurait rien prouver quant à la forme du mariage. Et c'est tout ce que nous voulions démontrer.

E. D.

WESTERMARCK (Edward). — **The position of women in early civilization**. — *The American Journal of sociology*, novembre 1904, vol. x, p. 408-421.

Très justement, l'auteur met en garde contre le préjugé qui veut que la condition des femmes, dans les sociétés inférieures, soit tout à fait pitoyable. Si lourde, parfois, que soit sa tâche, il ne faut pas oublier que celle du mari n'est pas toujours sans peine et qu'il ne peut s'acquitter de ses fonctions propres de défense, de chasse, etc., que s'il n'est pas embarrassé de fardeaux ; il y a donc un intérêt commun à ce que la femme en soit chargée. De plus, il arrive souvent que la femme jouit de véritables privilèges ; l'auteur le prouve par un certain nombre d'exemples.

Il cherche ensuite quelles peuvent être les causes de cette situation relativement favorable et indépendante de la femme dans certaines, tout au moins, des sociétés. Il écarte, après un examen sommaire, la théorie qui l'attribue à la pratique de la famille utérine. Il paraît pourtant bien certain que, sous ce régime domestique, la femme est moins dépendante du mari parce qu'elle reste fortement attachée à sa famille natale. Deux autres causes sont retenues par l'auteur comme ayant une part plus importante dans le phénomène qu'il s'agit d'expliquer : c'est d'abord l'importance du rôle économique qui revient parfois à la femme et qui lui donne quelque prestige, notamment chez les peuples qui vivent en partie des produits du sol ; c'est ensuite le caractère magique dont est très fréquemment investie la femme. Cette dernière considération nous paraît particulièrement importante.

E. D.

ZACHARIÆ (T.). — **Zur indischen Wittwenverbrennung.** — *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde*, 1904, xiv, p. 198-210, 302-313, 395-407 ; 1905, xv, p. 74-90.

Le sujet, romanesque, du sacrifice de la veuve dans l'Inde n'avait pas encore été l'objet d'une aussi importante monographie. Celle-ci est relativement exhaustive : y sont utilisés et les documents de nombreux témoins, et les textes sanscrits (dont deux inédits).

Malheureusement, c'est plutôt à l'appareil rituel qu'aux représentations collectives qui le déterminent qu'a été l'attention de M. Zachariæ. Ce qui l'a le plus intéressé, ce sont les objets symboliques que portait la veuve conduite au bûcher : le citron (ou la noix de coco), la baguette (ou la flèche), et le miroir. D'une merveilleuse information, où la comparaison joue un grand rôle, où les faits s'accumulent, résulte la simple conclusion que ces objets jouent le rôle de porte-bonheurs et d'objets divinatoires, de moyens de conjurer les mauvais esprits.

Ce qui nous intéresse plus ici que cette masse de lumière projetée sur des détails, c'est que M. Zachariæ identifie ce sacrifice de la veuve à un nouveau mariage.

D'autre part, à l'aide des références indiquées, il sera facile de faire l'histoire de cette institution juridico-religieuse. Le problème de son origine n'est qu'indiqué (1904, p. 202-203), il est pourtant certain qu'elle n'a que lentement pris l'importance qu'elle a eue dans l'Inde, et qu'elle n'est probablement pas un trait essentiel de la civilisation hindoue.

Je ne sais, pour ma part, qu'un moyen de me l'expliquer. Probablement y a-t-il eu, dans les familles royales, les familles nobles, où l'épopée et les inscriptions nous mentionnent pour la première fois son apparition, une aggravation de la situation inférieure où était normalement la veuve dans un droit strictement patriarcal (cf. Jolly, *Recht und Sitte*; p. 67, sq.).

M. M.

HERMANN (E.). — **Zur Geschichte des Brautkaufs bei den indogermanischen Völkern**. Wissenschaftliche Beilage zum XXI. Programm der Hansa-Schuhle zu Bergedorf bei Hamburg, 44 p. in-8°.

L'achat de la fiancée est une pratique qui se rencontre chez

tous les peuples indogermaniques; en faut-il conclure qu'elle est antérieure à la séparation de ces peuples, qu'elle remonte jusqu'à l'époque où ils ne formaient encore qu'un groupe indivis ? Telle est la question traitée dans cette brochure.

Pour la résoudre, l'auteur commence par établir la généralité de cet usage dans toutes ces sociétés, qu'il passe successivement en revue; en même temps, il montre qu'aucune ne paraît l'avoir reçu d'un peuple étranger. Ce premier fait est déjà une preuve que l'institution est d'une époque très reculée. Même chez beaucoup de ces peuples, notamment chez les Grecs, les Germains, les plus anciennes traditions qui en parlent nous la montrent déjà en voie de régression ; ce qui démontre qu'elle est encore plus ancienne. — Mais cela ne suffit pas pour en reporter l'origine jusqu'aux temps où ces différents peuples ne s'étaient pas encore détachés de leur souche commune.

La question serait tranchée si l'on parvenait soit à trouver un mot commun à toutes langues indogermaniques et qui signifie le prix de la fiancée, comme paraît le supposer Schrader (*Reallexicon*, p. 110); soit à établir que le prix de la fiancée était le même chez la plupart de ces peuples. Mais l'auteur réfute successivement ces deux hypothèses. Sur le premier point, on peut seulement conjecturer que les ancêtres communs des Grecs, des Germains et des Slaves avaient un mot qui signifiait le prix de la fiancée et qui était parent de la racine *vedh*. Pour ce qui est du montant du prix, il est vrai que dans l'Inde, chez les Saxons, les Ossètes il était de 100 têtes de gros bétail. Mais, suivant l'auteur, cette concordance vient simplement de ce que ce nombre rond, 100, s'imposait facilement aux esprits. Il lui paraît inadmissible qu'en fait ce prix, comme tout prix, se soit maintenu sans variations pendant des siècles.

M. H. termine par quelques considérations sur l'extrême prudence qu'il faut apporter à la solution de ces problèmes. Il ne suffit pas qu'une institution soit relatée également dans les traditions les plus anciennes de différents peuples pour qu'on soit fondé à admettre que tous ces peuples la tiennent d'une même source. En l'espèce, nous croyons d'ailleurs que la science comparée du droit tend à trancher la question dans un sens nettement négatif. Les traces si marquées de filiation utérine que présente le droit germanique à l'aube même des sociétés chrétiennes, atteste que ce régime domestique y a été

pratiqué très tardivement. Or il exclut l'usage de l'achat de la fiancée qui se rapporte au système de filiation opposé. Cet usage, chez les Germains, ne remontait donc pas aux premières origines. E. D.

BEHRE (Ernst). — **Die Eigentumsverhältnisse im ehelichen Güterrecht des Sachsenspiegels und magdeburger Rechts.** — Weimar, Hermann Böhlaus Nachfolger, 1904, viii-110 p. in-8°.

L'auteur se propose de déterminer quels étaient, d'après le Miroir de Saxe et le droit de Magdebourg, les droits respectifs des deux époux sur l'avoir commun du ménage.

Cet avoir commun ne se composait que de meubles ; car la femme n'apportait pas d'immeubles et les immeubles du mari restent sa propriété. Mais parmi les meubles, il y a lieu de faire une importante distinction. Les uns sont ceux qui sont spécialement destinés à la vie intérieure du ménage, ustensiles de cuisine, lits, tables, instruments de toute sorte. Ils constituent un groupe de choses qui a sa physionomie propre et une condition juridique particulière. L'ensemble qu'ils forment ainsi porte un nom spécial, *die Gerade*. — Tous les autres meubles, qui n'ont pas cette destination (les bestiaux, par exemple), forment un groupe différent qui porte un autre nom ; c'est l'*Ungerade*.

Tout ce qui compose l'*Ungerade*, aussi bien les meubles apportés par la femme que ceux apportés par le mari ou acquis pendant l'existence du ménage, appartiennent en pleine propriété au mari et, à sa mort, passent à ses héritiers. Mais pour ce qui est de la *Gerade*, une distinction est nécessaire, d'après notre auteur, suivant qu'il s'agit de la *Gerade* de l'homme ou de celle de la femme. Car le mari, lui aussi, apporte dans le ménage un certain nombre de meubles domestiques. De ceux qu'elle apporte, la femme est et reste propriétaire; à la mort du mari, elle les reprend non par droit d'héritage, mais parce qu'ils sont siens. Si c'est elle qui meurt la première, ils reviennent non au mari, mais au plus proche parent de la femme en ligne féminine. Ils sont donc unis à la femme par un lien très étroit et même, d'une manière générale, à la parenté féminine : on peut soupçonner ici une survivance de la famille utérine. Quant à la *Gerade* du mari, c'est naturellement à lui qu'elle appartient; mais sa

femme a sur ces biens mobiliers un droit éventuel, qui, pendant toute la vie du mari, est contenu par le droit supérieur de ce dernier, mais qui s'affirme dès que le mariage est dissous par la mort de l'époux. La femme peut réclamer cette *Gerade* spéciale aux héritiers du mari.

C'est un droit du même genre qu'elle a sur sa *Morgengabe* et sur ce qu'on appelle le *Mussteil*. La *Morgengabe* est une assignation de biens (en nature ou en argent) que le mari faisait sur sa fortune personnelle en faveur de la femme, pour le cas où elle deviendrait veuve ; le but de cette assignation était de compenser la perte que la femme subissait par ce fait que les objets mobiliers de son *Ungerade* personnelle devenaient la propriété du mari. La *Mussteil* consiste dans le droit qu'a la veuve sur une certaine fraction des provisions alimentaires faites par le ménage. C'était un moyen de lui assurer le pain quotidien au cas où, au moment du veuvage, elle aurai dû ou voulu quitter le bien sur lequel elle vivait avec son mari.

Toutes ces dispositions montrent que, même dans le Miroir de Saxe, les biens des deux époux, du moins les biens mobiliers, sont étroitement unis et parfois confondus; et pourtant, dans le droit saxon, l'idée de la communauté des biens tient une moindre place que dans les autres droits germaniques.

E. D.

HOWARD (George Elliott). — **A history of matrimonial institutions**. — London, Fisher Unwin, et Chicago, Callaghan and C°, t. I, p. xv-473, t. II, p. xv-497, t. III, p. xv-449.

Cet ouvrage comprend trois parties. Dans la première, l'auteur expose et discute les théories différentes qui ont été proposées sur les origines du mariage (t. I, p. 1-250). Dans la seconde, il retrace l'histoire des institutions matrimoniales en Angleterre (t. I, p. 253 à la fin et t. II, p. 1-117). La troisième est consacrée aux États-Unis. C'est cette dernière qui fait l'unité de l'œuvre. L'objet principal de l'auteur est d'expliquer la manière dont s'est constituée la législation matrimoniale des États-Unis ; mais comme elle est solidaire de la législation anglaise sur la même matière, il fallait d'abord étudier cette dernière. Et enfin, pour éclairer la législation anglaise elle-même, M. Howard a jugé utile de la faire précéder d'une étude générale sur les formes primitives du mariage.

A vrai dire, cette étude n'était pas indispensable; en tout cas, elle n'est pas la meilleure partie de l'ouvrage. Ce n'est pas que l'auteur ne soit très au courant de l'état de la question; sa littérature est considérable. Mais d'abord, il n'est pas possible de traiter en 250 pages un problème aussi complexe et aussi controversé. Aussi l'auteur a-t-il dû se borner à opposer les unes aux autres les théories classiques sur la question et à faire entre elles un choix raisonné; or il s'en faut que les hypothèses qui ont été ainsi proposées épuisent les solutions possibles. On peut même dire qu'elles ont toutes, dès maintenant, un caractère archaïque et qu'il serait temps de les renouveler. D'autre part, quoique la discussion de l'auteur soit souvent judicieuse, il ne montre pas toujours un esprit critique suffisant dans la manière dont il choisit les autorités sur lesquelles il s'appuie : elles sont un peu toutes mises sur le même plan alors qu'elles ont, en réalité, une valeur très inégale. On s'étonne de voir cités, et avec considération, Letourneau, les frères Sarrazin, et même Mucke à côté des Dorsey, des Spencer et Gillen, et d'autres ethnologues autorisés.

La solution à laquelle l'auteur se rallie est, d'ailleurs, d'une extrême simplicité : elle est empruntée à Westermarck. L'évolution domestique et matrimoniale se serait faite en cercle. La famille aurait commencé par être monogamique : la raison en est que la monogamie est la conséquence normale de sentiments qu'on retrouve même chez les animaux et que l'on a, par suite, toute raison de prêter à l'homme primitif. La polygamie et la polygynie ne seraient apparues que plus tard, sous l'influence de circonstances diverses. Mais ces formes matrimoniales devraient plutôt être considérées comme des déviations anormales du seul type fondamental, originel, à savoir de la monogamie. D'ailleurs, la monogamie n'a jamais disparu complètement au cours de l'histoire, bien qu'elle ait parfois passé au second plan; et finalement, dans les sociétés les plus avancées, elle reprend la prépondérance qu'elle avait au début de l'évolution. Le mariage finit donc par où il avait commencé (p. 150). Le même mouvement circulaire se retrouve dans la manière dont il se forme. A l'origine, il se contracte librement; c'est spontanément que les époux se recherchent et s'unissent. Puis, dans la période intermédiaire, c'est la volonté des parents qui devient décisive; les intéressés sont plus ou moins obligés de s'y sou-

mettre jusqu'au jour où, de nouveau, c'est leur libre consentement qui devient la condition déterminante du lien conjugal.

Et sans doute, dans ces cas comme dans plus d'un autre, on peut signaler de curieuses analogies entre la forme que présentent les institutions sociales au début de l'histoire et dans les temps les plus récents. N'a-t-on pas souvent rapproché le communisme primitif et le socialisme contemporain, la démocratie des sociétés inférieures et celle d'aujourd'hui, etc. ? Ces rapprochements ne sont certainement pas sans intérêt. Dans la question spéciale qui nous occupe, M. Howard a grandement raison de rappeler que, dans certaines tribus d'Australie par exemple, les jeunes gens jouissent, dans leurs choix matrimoniaux, d'une liberté qu'ils perdent dans la suite et qui, sous certains rapports, ressemble à celle que leur garantit notre droit moderne. Mais, en même temps, on sait que ces ressemblances ne vont pas sans des contrastes très accusés ; ces mêmes institutions qui, par certains côtés, semblent analogues aux deux bouts extrêmes de l'évolution, s'opposent, par d'autres, de la manière la plus tranchée. Quel abîme entre le communisme confus et chaotique qui peut régner à l'intérieur d'un clan et l'organisation si complexe que suppose le socialisme ! Quelle distance entre la démocratie traditionnaliste, immuable d'une société de Peaux-Rouges, et l'extrême mobilité des sociétés démocratiques de l'Europe actuelle ! D'un côté, c'est la coutume obscure, aveugle, irréfléchie, qui règne en maîtresse ; de l'autre, au contraire, c'est la réflexion, aussi éclairée que possible, du législateur. C'est qu'en effet il est impossible *a priori* que la même institution convienne à une misérable société de noirs australiens et à un grand État européen. Pour admettre un tel cercle, il faudrait admettre aussi qu'il n'y a aucune corrélation entre les institutions sociales et leurs conditions d'existence ; ce qui est la négation de toute sociologie. Par conséquent, on peut être assuré que la forme primitive du mariage ne saurait être celle qui a triomphé chez les peuples les plus civilisés ; les ressemblances signalées ne vont pas sans des différences radicales, et qu'il importe plus encore de remarquer. Quand donc on confond sous la même rubrique de monogamie ces deux régimes matrimoniaux, c'est qu'on n'a pas su apercevoir ce que chacun d'eux a de caractéristique. M. Howard reconnaît d'ailleurs, en terminant (p. 151), que la monogamie primi-

tive se distingue de l'autre en ce qu'elle n'est pas légale. Mais cette différence est capitale et en entraîne d'autres, ces deux sortes de monogamie sont donc en réalité choses tout à fait différentes et il y a abus à les désigner par un seul et même mot.

Mais il n'y a pas lieu d'insister davantage sur ces théories générales et préliminaires qui n'affectent nullement le reste de l'ouvrage. Ce qui fait l'intérêt de ce dernier, c'est qu'il permet de déterminer la part, tout à fait prépondérante, du pouvoir laïque, de l'autorité civile dans notre organisation du mariage. L'Angleterre et les États-Unis constituent, en effet, sous ce rapport, un excellent terme de comparaison. C'est dans ces deux pays que la conception canonique du mariage a été le plus agissante; c'est là qu'elle a laissé les traces les plus persistantes. On peut ainsi juger des conséquences qu'elle impliquait et qu'elle eût également produites sur le continent européen si elle ne s'y était trouvée aux prises avec des conceptions antagonistes.

A la base de la notion que l'Église se fait du mariage, se trouve ce principe fondamental que le mariage est un sacrement. Comment elle a été amenée à lui attribuer ce caractère, c'est ce qui, à notre connaissance, n'a pas encore été expliqué d'une manière satisfaisante : la question, cependant, mériterait d'être traitée. Car combien il est curieux que l'Église ait prêté une telle vertu au mariage, alors qu'elle frappait d'une sorte de réprobation le commerce des sexes et les sentiments qu'il éveille! En tout cas — et c'est ce qui rend ce problème plus intéressant — une chose certaine, c'est que cette religiosité, le mariage ne la reçoit pas du dehors ; il ne la doit pas à un procédé extérieur, à la bénédiction du prêtre par exemple ; il la possède d'une manière intrinsèque et indépendamment de toute espèce de rite. Il est, par lui-même, un sacrement et les époux se sanctifient par cela seul qu'ils s'unissent. Et c'est de là que découlent toutes les particularités du droit canonique en matière de mariage.

Tout d'abord, puisque le mariage est par lui-même quelque chose de religieux, il s'ensuit qu'il ressortit normalement aux tribunaux ecclésiastiques. De là vient la tendance, si opiniâtre, de l'Église à mettre la main sur le mariage, à le soustraire au pouvoir civil, à en revendiquer la réglementation pour l'autorité ecclésiastique.

Mais, d'un autre côté, puisque le mariage a une vertu reli-

gieuse, puisqu'il est une chose sainte, il en résultait que ses effets moraux devaient être conçus comme indépendants de toute formalité extérieure. De là, l'indifférence marquée de l'Église pour tout ce qui est formalisme en matière de mariage. Dans le principe — et cette situation dura jusqu'au concile de Trente — il n'y avait aucune solennité indispensable à la validité du mariage. C'était un usage général et recommandé par l'Église que les époux fissent bénir leur union par le prêtre; mais, si l'absence de cette bénédiction constituait une faute, un péché, elle ne rendait nullement invalide le lien contracté. Ce n'est même pas assez de dire que l'Église était indifférente aux formalités; elle leur était hostile, car elles constituaient des obstacles à la formation du nœud conjugal; or c'est un principe général et facile à comprendre, que l'accès des sacrements doit être rendu aussi facile que possible, débarrassé tout au moins de toutes entraves artificielles. Pour la même raison, l'Église se refusa pendant longtemps à faire du consentement des parents une condition nécessaire. D'une manière générale, elle s'efforça de réduire au *minimum* le nombre des empêchements dirimants.

La réglementation à laquelle elle soumit le mariage aboutit donc en somme à une véritable irréglementation; il en résulta que toutes facilités furent laissées aux mariages clandestins. L'Église se montra pour eux d'une tolérance systématique dont on se représente sans peine les graves inconvénients : grâce à cette faveur dont jouissait la clandestinité, tout moyen manquait de distinguer le mariage du concubinage et inversement. De là une extrême incertitude sur la nature des liens qui unissaient hommes et femmes, parents et enfants. — Une particularité du droit canonique eut encore pour effet d'accroître cette insécurité. Sous l'influence des vieilles coutumes germaniques, les fiançailles avaient conservé une certaine importance; si elles ne suffisaient pas à créer le lien matrimonial, elles n'étaient pas sans donner naissance à des obligations déterminées. Or la formule par laquelle elles se contractaient ne différait que par des nuances de celle qui était employée dans la célébration du mariage. Toute la différence, c'est que les paroles que les parties échangeaient se référaient dans un cas à l'avenir et, dans l'autre, au présent. Dans les fiançailles simples, elles s'engageaient à se prendre *ultérieurement* pour femme et pour mari; dans le mariage proprement dit, elles s'engageaient à se reconnaître *immédiatement*

cette qualité. Les deux opérations étaient si semblables l'une à l'autre que le même mot de *sponsalia* servait à les désigner l'une et l'autre ; on distinguait seulement les *sponsalia per verba de futuro* (fiançailles) des *sponsalia per verba de præsenti* (mariage). Seule, la seconde avait une force pleinement obligatoire. Mais on conçoit que, bien souvent, il était malaisé de déterminer la nature exacte de la cérémonie intervenue ; suivant que le verbe avait été employé au présent ou au futur, il y avait mariage ou non. Il fallait une bien fine analyse des paroles prononcées pour résoudre une telle question. Il en résultait que, très souvent, l'état dans lequel vivaient hommes et femmes était indéterminé.

L'avènement du protestantisme ne modifia pas sensiblement cette situation. Puisque les protestants ne pouvaient voir dans le mariage un sacrement au sens rituel du mot, mais un acte purement civil, si haute qu'en pût être la moralité, c'est à l'autorité laïque qu'aurait dû désormais ressortir tout ce qui concernait la réglementation matrimoniale.

Malheureusement, en Angleterre, la royauté était imbue des anciennes conceptions et, par suite, elle laissa le mariage sous la dépendance des tribunaux ecclésiastiques. Même le célibat continua à être considéré comme l'état normal du clergé (I, p. 394 et suiv.). C'est seulement pendant le protectorat de Cromwell que le mariage perdit ce caractère religieux. Malgré leur piétisme, les puritains, par réaction contre le papisme, se firent sur ce point les représentants et les défenseurs de la pensée laïque. Un acte de 1653 posa les principes sur lesquels repose encore aujourd'hui notre mariage civil. C'est obligatoirement devant un magistrat civil, devant le juge de paix que devait désormais se contracter le mariage. Il ne pouvait plus avoir lieu qu'après deux publications de bans dûment certifiées, en présence de témoins, avec le consentement des parents ou tuteurs, et après que le magistrat s'était assuré que toutes les conditions requises d'un mariage régulier étaient remplies. Mais cette grande réforme ne survécut pas à Cromwell. La Restauration rétablit l'ancienne législation. Le mariage fut replacé entre les mains du clergé. Sans doute, le ministre qui mariait sans publication de bans s'exposait à être suspendu ; mais il y avait quantité de *clergymen* sans situation officielle, pour qui cette menace était vaine, et qui, par conséquent, pouvaient impunément prêter leur concours aux mariages clandestins. C'est ainsi que la clandes-

tinité continua à sévir, avec toutes ses conséquences, jusqu'à la seconde moitié du XVIIIe siècle (I, p. 437 et suiv.). En 1753, un statut nouveau y mit fin. Les mariages ne purent plus être célébrés que dans une église ou chapelle anglicane régulière et aux heures canoniques (c'est-à-dire le matin). Tout mariage conclu dans d'autres conditions était déclaré inexistant et le ministre qui y avait participé sévèrement puni (*Ibid.*, p. 458). Mais comme le pouvoir de célébrer les mariages était attribué au seul clergé anglican, les dissidents étaient obligés ou bien de renoncer à se marier régulièrement ou bien de se conformer à un rituel qui n'était pas le leur : seuls, les Juifs et les Quakers pouvaient se faire marier par un ministre de leur culte. C'est seulement en 1833 que prit fin cette situation vraiment anormale.

Les mêmes causes produisirent sensiblement les mêmes effets aux États-Unis où la législation matrimoniale s'est développée à peu près comme dans la mère-patrie. Les puritains apportèrent en Amérique leur conception du mariage et, là où ils furent en force comme dans la Nouvelle-Angleterre, ils commencèrent par faire du mariage une institution civile. Mais leur influence ne fut pas partout aussi grande et, de plus, là même où elle fut le plus efficace, elle ne se maintint pas : même dans la Nouvelle-Angleterre, le droit de célébrer les mariages, après avoir été un privilège exclusif des magistrats laïcs, fut également accordé au clergé. De là vient une des caractéristiques du système des États-Unis : c'est que partout, à la seule exception du Maryland et de la Virginie occidentale où la cérémonie religieuse est obligatoire, les époux peuvent librement opter entre le prêtre ou le magistrat pour faire consacrer leur union. On conçoit sans peine tout ce qu'une organisation aussi complexe a de défectueux et comme elle rend difficile le contrôle social à exercer sur les mariages (voy. III, p. 186-187).

Aussi la réglementation du mariage est-elle restée dans un grand état d'indétermination. Le principe en vertu duquel les *sponsalia per verba de præsenti* lient les parties, de quelque manière qu'ils aient été conclus, y est encore en vigueur au moins dans nombre d'États (III, p. 182). Ce n'est pas que certaines garanties de contrôle et de publicité n'y soient exigées : mais l'omission de ces garanties a pour sanctions des peines plus ou moins élevées, non l'annulation du mariage. Il en résulte donc que les mariages clandestins restent possibles.

De là une très grande confusion contre laquelle s'élève l'auteur. Il ne serait d'ailleurs pas impossible qu'en Amérique la situation ait été aggravée pendant longtemps par une certaine grossièreté de mœurs qui a toujours pour effet de rendre moins nette la ligne de démarcation entre le mariage proprement dit et les unions irrégulières. A la Nouvelle-Angleterre notamment, l'immoralité sexuelle paraît avoir été grande (t. II, p. 169 et suiv.). Nous signalerons notamment la curieuse coutume du *bundling*, en vertu de laquelle des personnes de sexe différent pouvaient, avec le consentement de la famille, partager la même couche sous la condition de ne pas se permettre plus que d'innocents embrassements (II, p. 181). D'ailleurs, cet usage n'est pas particulier aux États-Unis ; il fut certainement très développé en Hollande, en Écosse, dans le pays de Galles et en Irlande (*Ibid*. p. 182).

L'ouvrage de M. Howard constitue donc une utile contribution au problème du formalisme matrimonial. Il démontre, d'une part, les graves inconvénients d'un formalisme insuffisamment précis et, par conséquent, tout l'intérêt qu'il y a à distinguer nettement le mariage des unions irrégulières. D'autre part, on a pu voir à quel point l'institution de ce formalisme est d'origine laïque ; c'est l'œuvre exclusive du pouvoir civil. Plus les idées religieuses ont eu d'influence sur le droit matrimonial, plus ces formalités ont été considérées comme d'une importance secondaire ; plus, par conséquent, la clandestinité a été tolérée. On voit celle-ci progresser ou reculer suivant que l'esprit laïque lui-même recule ou progresse. Et cette complaisance de la religion pour les mariages clandestins n'est même pas particulière à l'Église catholique ; elle tient à des causes plus générales, puisqu'elle s'est maintenue dans deux pays protestants comme l'Angleterre et les États-Unis. Voilà ce que devraient avoir présent à l'esprit les modernes théoriciens qui dénoncent cette procédure, par laquelle le mariage se distingue des autres unions, comme une survivance sans raison et destinée à disparaître. En réalité, ils vont en sens contraire de l'histoire. Plus le mariage devient chose civile, plus il s'enveloppe de formes précises et caractéristiques, plus il s'oppose à ce qui n'est pas lui.

En même temps que la législation du mariage, l'auteur étudie la législation du divorce en Angleterre et aux États-Unis, et il en fait l'histoire. Sur ce point encore, il semble bien que la conception religieuse du mariage n'ait pas été sans influence.

Cette influence est même tout à fait apparente en Angleterre : quand on voit dans le mariage un lien mystique, on n'admet pas volontiers qu'il puisse être rompu par la seule volonté des hommes, une fois qu'il a été formé ; aussi l'Angleterre n'est-elle arrivée que lentement et difficilement à une législation libérale du divorce. Les difficultés ont peut-être été moindres en Amérique ; et cependant elles ont été réelles, surtout dans les États où le mariage a gardé le plus fortement son caractère religieux. Il est toutefois curieux de noter que maintenant le divorce sévit aux États-Unis, plus peut-être que dans aucun État d'Europe, et avec une intensité qui va croissant (t, III, p. 210 et suiv.).

L'ouvrage se termine par quelques considérations sur l'avenir de la famille et du mariage. L'auteur estime que la crise, par laquelle passent en ce moment, dans les sociétés les plus civilisées, les institutions domestiques, tient à l'idéal insuffisamment élevé que nous nous faisons de la vie familiale et de la vie conjugale. Il proteste notamment contre la manière dont est trop souvent entendu le mariage. C'est surtout de l'éducation qu'il attend un relèvement de l'idéal domestique. Il faudrait que l'école ne fît pas le silence autour de ces problèmes qui s'imposent à l'attention publique, mais, au contraire, munît les enfants des connaissances nécessaires pour les aborder d'une manière éclairée.

Signalons, en finissant, un vaste index bibliographique, qui remplit près de 150 pages, et relatif aux différentes questions traitées dans l'ouvrage (mariage primitif, mariage dans les sociétés anglo-saxonnes et aux États-Unis, problèmes de toute sorte soulevés par le mariage).

E. D.

KOHLER (JOSEF). — **Zum Rechte der Timoresen.** — *Zeitschr. f. vergleich. Rechtsw.*, XVII^er B. p. 336-341. (Faits intéressants relatifs à l'achat de la femme, les rites qui accompagnent les promesses, la vendetta.)

VOGT (JOSEF). — **Handbuch des katolischen Eherechts.** — Cöln, Heinrich Theissing, 1904, VII-219 p. in-8°. (Très utile codification du droit canonique en matière de mariage.)

BRANDILEONE (F.). — **Contributo alla storia della communione dei beni matrimoniali in Sicilia.** — *Rivista italiana die Sociologia*, IX, fas. 2, mars-avril 1905, p. 162-177.

BARTSCH. — **Eheliches Güterrecht im Erzherzogtum Œsterreichs** im XVI[e] Jahrhundert. — Leipzig, Veit und C°.

DETMER (Heinrich). — **Ueber die Auffassung von der Ehe und die Durchführung der Vielweiberei in Münster während der Tauferherrschaft.** — Munster, Copperath, 1904, 33 p. in-8°. (Attribue la pratique de la polygamie chez les anabaptistes à l'action personnelle de Jean de Leyde. Mais, en réalité, le milieu favorisait l'effervescence sexuelle.)

C. — *La morale sexuelle.*

KELLES-KRAUZ (Casimir de). — **L'origine des interdictions sexuelles.** — *Revue intern. de sociologie* 1904, juillet, p. 504-526.

L'auteur commence par passer sommairement en revue les différentes explications qui ont été tentées des interdictions sexuelles primitives. Il écarte celle que nous avons proposée ici même pour les deux raisons suivantes. D'abord, il juge «invraisemblable que des normes vitales de cette importance puissent être produites uniquement par les croyances religieuses, qui sont plutôt secondaires et ne font que refléter les normes sociales ». Ensuite, notre théorie serait infirmée par ce fait que « chez certaines tribus australiennes le groupe exogamique et le groupe totémique ne coïncident point ». La première proposition paraît dénoter une méconnaissance absolue du rôle prépondérant qu'ont joué les croyances religieuses dans la formation et le développement des idées morales. Surtout s'il est une vérité bien établie et à l'appui de laquelle nous apportons ici, chaque année, une récolte de faits nouveaux, c'est que la réglementation du commerce des sexes est restée pendant très longtemps dominée par des idées religieuses. Quant à la seconde assertion, l'auteur paraît ignorer l'article dans lequel nous avons donné des faits signalés par Spencer et Gillen une interprétation qui infirme la conclusion qu'il en tire. Quoi que vaille cette interprétation, encore eût-il fallu la discuter.

Quant à la théorie personnelle de M. de Kelles-Krauz, elle est d'une grande simplicité. Il en emprunte le principe à M. Kovalewsky : c'est cette idée, d'ailleurs très juste, que le clan est un milieu pacifié, un milieu d'où toute guerre est exclue. Cela posé, voici comment les choses se seraient enchaînées.

Au sein de la horde endogame primitive, sous l'influence de conditions favorables, plusieurs générations, au lieu de se disperser une fois parvenues à l'âge adulte, seraient restées groupées autour de l'aïeule, demeurant ensemble même après sa mort. C'était autant de clans qui commençaient à se dessiner. Entre les individus ainsi associés des liens de sympathie, entraînant la pratique d'une assistance mutuelle, se seraient formés. Or l'amour était alors violent, agressif, « l'agression amoureuse ne différait point de tout autre genre de coups et blessures ». Ainsi l'idée s'établit que le fait d'appartenir à un même groupe excluait la possibilité de relations sexuelles.

Nous nous bornons à résumer le principe de l'explication, sans le suivre dans le détail et sans le critiquer. C'est une pure construction idéologique qui non seulement ne s'appuie sur aucun fait défini, mais ne paraît pas pouvoir se concilier avec ce que nous savons sur la nature des clans, de leurs rapports, et des idées primitives relativement au commerce des sexes. E. D.

KRAUSS (Fr.-S.). — **Anthropophyteia.** *Jahrbücher für Folkloristische Erhebungen und Forschungen zur Entwickelungsgeschichte der geschlechtlichen Moral. I. Bd. Südslawische Volksüberlieferungen.* Leipzig, Deutsche Verlags Aktiengesellschaft, 1904, in-8°. (Ce livre, qui n'est pas mis dans le commerce, est des plus importants.)

STIMSON (H.-A.). — **The evolution of chastity.** *Bibl. sacra*, janvier 1904, p. 80-88.

MULLER (J.). — **Das sexuelle Leben der christlichen Kulturvölker.** — Leipzig, Th. Grieben.

VI. — LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

Par MM. Mauss, Durkheim et Em. Levy

OSSENBRUGGEN (E. Van). — **Over het primitief Begrip van Grondeigendom.** — *Indische Gids*, 1905, p. 161-192, p. 360-392.

Ce travail de M. van Ossenbruggen se rattache à son étude sur le droit d'héritage en Chine, et l'éclaire. Il est conçu dans le même esprit, il a le même but; mais la méthode redevient comparative, comme dans l'excellent ouvrage sur le droit de tutelle et de tester. De plus, cette comparaison porte surtout

sur la Chine et les Indonésiens, c'est-à-dire sur des sociétés où le droit de propriété foncière a un caractère des plus typiques. La recherche est donc des plus fructueuses. Ajoutons que l'érudition sociologique et ethnographique de M. van Ossenbruggen s'est étendue, malgré l'éloignement où il vit; et que ses études comparatives sont provoquées par des observations personnelles tenant à sa position de juge néerlandais, ayant à trancher des causes malaises et chinoises, (cf. p. 165) et nous ne saurons èxagérer le mérite de notre auteur.

La question soulevée, et vraiment traitée par lui, est des plus graves et nous préoccupe ici depuis longtemps. Ce n'est plus celle, éternellement et vicieusement rebattue, de la propriété commune et de la propriété individuelle; c'est celle du « domaine éminent », celle du concept social du droit de la société sur son sol.

L'auteur part de la discussion soulevée par M. Franke (cf. Année sociologique, VII, p. 456) concernant le droit de propriété absolue du souverain chinois sur le sol ; et de l'affirmation des codes malayo-néerlandais que la terre est au prince.

La seule démarche méthodique que nous trouvions insuffisamment circonstanciée est une définition de la propriété, définition provisoire certes, mais trop aisément légitimée par l'affirmation que le concept est trop compliqué (p. 172). « Le droit de propriété est le droit *le moins conditionné* (jamais inconditionné) de disposer d'une chose, droit qui peut appartenir à une personne privée ou à une personne morale privée, et qui provient d'une relation directe entre la personne et la chose. » Cette définition a le mérite de faire apparaître l'existence d'une relation directe, d'incorporation, du propriétaire à la chose appropriée. Mais elle a évidemment l'inconvénient de ne pas faire apparaître le signe extérieur auquel, selon nous, on reconnaît la propriété, à savoir le respect où l'on tient ladite chose. Signe négatif, il est vrai, et dont on s'explique très bien qu'on ait souvent négligé l'importance, mais non moins essentiel à la teneur même des règles qui font le droit de propriété et le sanctionnent, civilement et criminellement. Si, de temps en temps, M. v. O. indique des faits qui se rapportent à ce trait, selon nous fondamental, c'est en passant et souvent sans preuves, comme lorsqu'il émet l'hypothèse, juste selon nous, que la marque de propriété est originaire-

ment la marque d'un tabou (p. 189, p. 369). Toute l'analyse se trouve du coup rendue incomplète. Elle eût pu être définitive, comme peut l'être aujourd'hui une analyse sociologique.

En effet, M. v. O. a vu juste sur la manière dont a primitivement été conçu le droit de propriété. Ce droit aurait eu originellement une forme presque exclusivement religieuse, et ce serait par le développement de ses éléments économiques que se seraient formés les concepts modernes de propriété et de possession.

Nous retiendrons l'argumentation concernant la forme primitive ; l'auteur ne nous en voudra pas si nous donnons un tour peut-être trop net à sa pensée. Il n'aurait primitivement existé, en matière foncière, qu'une propriété collective, parce que le travail primitif aurait été collectif (§ 21, cf. art. cité § 15) et que l'usage, la réaction directe supposée par la propriété ne s'établit que par le travail. Peut-être ce raisonnement est-il un peu simpliste, et eût-il gagné à être un peu plus estompé. Mais il n'importe guère, car, quant à nous, la façon dont M. v. O, rattache ses idées à celles de M. Bücher sur les origines du travail, correspond à des connexions très profondes entre les faits.

Ceci posé, comment la collectivité s'est-elle figuré ces rapports avec le sol ? C'est sous la forme de l'appropriation par les esprits et les dieux nationaux (p. 178, sq.). Ici la moisson de faits est singulièrement abondante et il devient évident que ce domaine du prince dans les sociétés malaises, le droit direct de la *dessa*, est foncièrement un droit religieux. Même l'auteur rapproche heureusement cette question du droit de propriété religieuse du clan avec la question des centres totémiques posée par les observations de MM. Spencer et Gillen (p. 186). Faut-il regretter qu'il n'ait pas eu le temps ou l'idée d'étendre à d'autres sociétés, malayo-polynésiennes la série de ses recherches. Nous savons pertinemment qu'il aurait retiré profit d'une étude approfondie du clan local (*hapu*) néo-zélandais, de son droit de propriété, de la façon dont il se figure une sorte d'âme-mère, déesse-propriétaire (*whenua*) résidant au fond des bois, douée de *mana*, cause de *tabu*, parente de tous les membres du clan. Il est enfin remarquable qu'ici nous rejoignions les représentations concernant la génération sur lesquelles, cette année même, MM. Frazer et Dietrich viennent de jeter une nouvelle lumière (cf. *Année Soc.*, VIII, p. 233, p. 255). Il est certain que nous

nous trouvons en face d'une souche, extrêmement vivace, d'idées mal différenciées, complexes, confuses et riches, et correspondant aux structures sociales les plus élémentaires.

Cette association du clan et de la terre serait le fondement du droit et l'expression du fait. Mais elle est plus et moins que le droit de propriété, elle le dépasse et le comprend ; il ne s'en est que lentement dégagé. Qu'elle ait été sa forme primitive et nécessaire, c'est ce qui n'est pas douteux lorsque l'on remarque que même la propriété de l'instrument a été conçue comme un lien mystique entre l'outil et l'ouvrier (p. 368). Qu'elle subsiste au fond des droits les plus évolués de la Chine et de la Malaisie, c'est ce que prouve la difficulté avec laquelle ces droits se dégagent d'elle. Le droit communal, le droit du clan ne sont pas seulement des droits éminents; ils sont le droit de propriété lui-même, et ce n'est qu'en tant que membre de la communauté que l'individu a sa part. Il y a, par suite de l'existence des dieux locaux et nationaux auxquels est consacrée la terre, une incapacité radicale de l'individu à devenir propriétaire. En fin de compte, le principe que la terre est au souverain exprime simplement que la terre est au clan.

La propriété individuelle n'a pas été possible avant que des familles communautaires, indivises, plus restreintes, aient réussi à se substituer au clan devenu trop vaste. Mais si le droit de propriété de la famille, qui est encore un groupe, s'est fait jour relativement tôt en Chine et ailleurs, tous ces droits ne connaissent pas encore la propriété foncière individuelle entendue au sens occidental du mot. La distinction fondamentale du droit romain entre le *fundus* et la *superficies*, voilà la forme primitive grâce à laquelle le droit individuel, réservé à la superficie, à l'usage, apparaît. M. van Ossenbruggen établit comment cette notion du *fonds* a joué dans des droits aussi primitifs que certains droits congolais, et joue encore en Malaisie, en Chine, dans l'Islam ; comment ce *fonds* n'est autre encore que la terre incorporée au clan ; comment l'antichrèse, la location perpétuelle, l'engagement de la part de terre, la vente à réméré de l'usage du sol fonctionnent encore seuls en Chine, et quel contre-sens il y a à supposer qu'il y ait en ce pays de véritables ventes.

Un grand nombre d'idées ingénieuses sont semées en passant : la « maison des hommes » (maison commune) serait la maison des esprits (p. 184, n. 1) ; les rites agraires correspondraient à la propriété, et le labourage solennel de l'empereur

chinois serait un fait juridique en même temps que religieux; les relations du droit administratif et du droit foncier seraient très primitives.

La négligence où est tenue la propriété mobilière; l'oubli des causes morphologiques telles que la fondation des villes en Chine, à Rome, sont les principales lacunes théoriques de ce travail. M. M.

GUIRAUD (P.). — **La propriété primitive à Rome.** — *Revue des Études anciennes*, 1904, p. 221-255.

Suivant Mommsen, la cité aurait joué un rôle considérable dans la constitution de la propriété foncière à Rome. D'une part, chaque citoyen aurait reçu, à un moment donné, un enclos qui fut affecté à son habitation et à son jardin et dont il eut la propriété exclusive; en outre, il aurait été accordé à chaque *gens* un domaine plus vaste que tous ses membres possédaient collectivement. M. Guiraud écarte cette hypothèse pour deux raisons. D'abord elle suppose que les individus avaient, dès le moment où Rome fut fondée, la faculté de posséder des immeubles et que, par conséquent, le collectivisme domestique était dès lors en décadence. Ensuite, il paraît contraire aux enseignements du droit comparé que l'organisation de la propriété primitive à Rome ait pu être l'œuvre de l'autorité publique; car, tout au moins dans l'histoire des peuples indo-européens, c'est la famille qui apparaît comme le groupe social élémentaire. La cité aurait été formée par des familles qui se seraient unies de gré ou de force. De ce point de vue, l'État, en naissant, aurait donc trouvé la propriété déjà instituée et n'aurait pas eu à la créer. Elle est chose de la famille.

L'auteur croit d'ailleurs trouver une preuve de l'antériorité de la famille par rapport à la cité dans la nature même de la famille primitive. Tout en voyant dans la *gens* la forme première de la famille à Rome, il attribue au chef de la *gens* tous les pouvoirs caractéristiques de la *patria potestas* telle que la définit le droit classique. Dès le début, le *pater* aurait été un souverain absolu, ayant sa famille tout entière dans sa main (*in manu*). Or, dit M. G., l'État n'aurait jamais songé à donner au père un tel empire. C'est donc que le pouvoir paternel et, par conséquent, la famille existaient avant l'État. Mais on ne peut concevoir la famille sans propriété. Si donc l'État joua

un rôle dans la distribution de la propriété, ce ne fut qu'ultérieurement et secondairement (p. 234-235).

Ce qui achève de confirmer cette hypothèse, c'est tout ce qu'on sait de la propriété primitive à Rome. Sous le régime du collectivisme domestique, la propriété est inaliénable ; de plus, elle se transmet héréditairement dans la même famille sans pouvoir en sortir ; le testament est ignoré. Or les plus anciens modes d'aliénation (*mancipatio*, *in jure cessio*) n'étaient pas applicables à la propriété foncière. De même, le père de famille n'avait pas primitivement le droit de tester. Même quand ce droit apparaît dans l'histoire romaine, il est entouré de tant de formalités et si compliquées qu'il devait évidemment être d'un usage tout à fait exceptionnel.

Mais n'y a-t-il pas une contradiction entre ce caractère, d'ailleurs incontestable, de la propriété primitive à Rome et la souveraineté absolue que l'auteur attribue au chef de la *gens?* Si celui-ci ne pouvait pas primitivement disposer des biens comme il l'entendait, comment aurait-il pu, au même moment, disposer presque arbitrairement des personnes, les vendre, les frapper, les mettre à mort? Si les autres membres du groupe étaient, avec lui, copropriétaires du domaine, comment aurait-il eu sur eux des pouvoirs si étendus? Il nous paraît donc impossible que la *gens* ait eu, à l'origine, une constitution monarchique et presque despotique. Et, en fait, de quels droits étend-on à la *gens* et à son chef cette *patria potestas* qui n'a jamais été observée qu'après que la *gens* eût commencé à se démembrer, et qui, à notre connaissance, n'a jamais été exercée que par le chef d'un groupe familial très différent, celui que forma le *pater familias* avec ses *sui*? De ce que, à partir du moment où le père de famille avec ses descendants *per masculos* forma une famille distincte, il fut armé de pouvoirs considérables, il ne s'ensuit pas que cette société domestique très différente qu'était la *gens* ait été organisée sur les mêmes bases. Un vaste agrégat qui comprend non pas seulement un homme et ses descendants par les mâles, mais tous les agnats et même d'autres éléments (puisque la gentilité et l'agnation sont choses distinctes), ne pouvait pas s'accommoder de l'organisation qui conviendra plus tard au petit groupe que commandera le *pater familias ;* et tout ce que nous savons par ailleurs sur la constitution démocratique de la *gens* achève de démontrer ce qu'il y a de conjectural et même de peu vraisemblable dans cette généralisation. Ce n'est pas une raison,

d'ailleurs, pour nier le caractère familial de la propriété primitive. Cependant, de ce point de vue, une intervention précoce, mais partielle, de l'État, du groupe politique dans l'organisation de la propriété devient moins inconcevable.

E. D.

BEAUCHET (L.). — **Histoire de la propriété foncière en Suède.** — Paris, Larose, 1904, 1 vol. in-8°, 728 p.

Le livre de M. Beauchet est une contribution considérable à l'évolution de la propriété commune vers la propriété individuelle. C'est un livre d'historien. C'est aussi un livre de juriste : car toutes les formes de propriété (sur les immeubles et sur les meubles, sur les eaux, les forêts, les mines), tous les avantages spéciaux de la propriété (droit de chasse, droit de pêche, droit aux essaims d'abeilles), ses limites (boisage, clôture, servitudes), les actions civiles et pénales qui la protègent, les charges publiques qui pèsent sur elle (impôts, dîme, charge de voierie, charge des édifices d'intérêt commun, destruction des animaux nuisibles, etc.), les « charges de droit privé » qui la diminuent (gage, hypothèque, rentes foncières), les modes d'acquisition de la propriété foncière (*umfærp* de Vestrogothie, *Fæst* d'Ostrogothie, *Scotatio*, vente, échange, partage, donation, prescription), toutes ses formes d'exploitation (bail des biens ruraux, louage de maison, sociétés d'exploitation, concessions et prêts d'immeubles, contrat d'aliments), sont étudiés dans la langue technique du juriste et avec la préoccupation de faire rentrer autant que possible ces questions dans les cadres de notre droit. C'est un chapitre, un manuel d'histoire du droit privé suédois.

Les pages essentielles de ce livre à notre point de vue sont les cent pages (p. 61 à 162), qui traitent de l'*almenning* et de la propriété familiale. L'almenning, la propriété commune a pris originairement en Suède et a gardé depuis, un bien plus grand développement que dans les autres centres de l'Europe où elle a également existé, comme en Germanie, et cela, en raison de la superficie fort étendue de ce pays (même observation pour la Norvège et le Danemark) proportionnellement à la population clairsemée qui l'habitait.

L'auteur étudie les transformations de cet almenning en Norvège, en Danemark, en Suède.

En Norvège, l'almenning est originairement la propriété

commune de l'association (commune, *härad* ou province) dont elle bornait le territoire. Dès le x[e] siècle, les communautés locales perdirent théoriquement tout droit de propriété sur l'almenning et nul ne put désormais s'approprier d'une manière exclusive et permanente, sans l'autorisation du roi, une partie quelconque de l'almenning. En cas d'autorisation, le colon a douze mois pour défricher et enclore autant de terrain qu'il le peut ; ce délai expiré, il ne peut plus reculer sa clôture. Toutefois, il a en outre le terrain environnant à la distance du jet de la serpe en tous les sens. L'autorisation royale peut au reste être suppléée par une possession continuée sous le règne de trois rois différents, et pendant trente ans au moins.

En Danemark, une évolution semblable : le droit du roi est reconnu sur l'almenning. La loi de Jutland porte que « là où il y a *alminding*, le roi a la terre et les *bende* le bois », et que « ce qui n'appartient à personne appartient au roi ». Aussi, pour défricher l'almenning, il faut l'autorisation du roi, autorisation qu'il peut n'accorder qu'aux conditions qui lui plaît, comme celle de conserver la propriété du terrain défriché, le colon n'étant en réalité qu'un fermier.

En Suède, où l'indépendance du peuple vis-à-vis de la royauté se maintint beaucoup plus ferme qu'en Norvège et en Danemark, toute terre qui n'a point été l'objet d'une appropriation exclusive et permanente, appartient à tous les hommes libres constituant l'association politique établie dans le voisinage de cette terre. La seule supériorité du roi, c'est qu'il pouvait procéder à cette prise de possession, non seulement par lui-même, mais encore par ses fonctionnaires.

A l'origine, en Suède, il n'y a pas d'almenning. Les terrains qui n'avaient pas été l'objet d'une appropriation privée étaient considérés comme *res nullius*. Puis, quand les centres de colonisation se multiplièrent, on délimita des terres non encore appropriées, notamment des forêts. Cette délimitation donna naissance à une propriété collective au profit de chacune des communautés voisines : ce fut l'almenning, *condominium* de tous les « hommes libres », de tous les *bondes* composant les associations que sont les *by*, *härad* ou province.

Puis c'est la phase de la propriété familiale, dont on trouve des traces précises en Suède à l'époque de la rédaction des lois provinciales (hérédité, prohibition du testament, excl-sion des filles, partage de la composition entre les memb

de la famille de la victime, interdiction d'acheter les immeubles de la famille sans le consentement des proches parents, etc.). M. B. suit pas à pas cette évolution, contrôlant les arguments de texte par des arguments de droit comparé, les arguments de droit comparé par des arguments de texte, puis indiquant (p. 204 à 239), autant que le permettent les documents, comment le territoire fut divisé et subdivisé.

E. L.

RUTTIMAN (Dr K.). — **Die Zugerischen Allmendkorporationen.** — Bern. Stämpfli, 1904, 207 p. in-8°.

C'est un modèle de monographie. On en peut critiquer le plan, on ne peut nier qu'elle instruise très simplement; c'est de la sociologie en images.

D'abord l'état actuel : le droit de la corporation, les droits de ses membres, qui a le droit de jouissance sur l'*allmend*, quel est ce droit, en quoi consiste le droit d'usage sur la forêt, comment ces droits sont pratiqués, comment les abus sont punis, les sanctions pénales, les sanctions civiles.

Puis c'est l'histoire de ces corporations depuis la marche germanique ou plutôt un historique un peu rapide.

Ensuite l'auteur étudie les caractères juridiques de l'allmend. Et enfin il examine quels sont ses rapports avec l'État.

Le profane lira sans doute avec un intérêt tout particulier les pages 34 et suivantes sur la disparition du droit de pâturage en commun, suppression demandée par les associés pauvres en bétail, pour qui ce droit était vain et qui voulurent l'échanger contre un droit de propriété privée.

E. L.

NIRONG (O.-G.). — **Haus-und Viehmarken auf der Insel Föhr** (Frise). *Globus*, 1904, II, p. 353-355.

GENNEP (A. VAN). — **Notes sur l'héraldisation de la marque de propriété et les origines du blason.** *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1905, p. 103-112.

GENNEP (A. VAN). — **Marques de propriété**. *Rev. des trad. popul.* 1904, p. 79 sq.

GENNEP (A. VAN), RONDOU, LALOY. — **Les marques de propriété.** *Rev. des trad. popul.*, 1904, p. 271-275.

HEINECKE (H.). — **Les marques domestiques**. *Rev. des trad. popul.*, 1904, p. 290 sq.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES. — **Notes sur le Valais. II. Marques domestiques**. *Rev. des trad. popul.* 1904, p. 73-78.

KOHLER (JOSEF). — **Gemeinderschaft und Familiengut im israelitischen Recht.** *Zeitsch. f. vergleich. Rechtsw.*, XVII[er] B. p. 217-222. (Il s'agit du droit de rachat et de préemption.)

GUENNADOU (E.-L.) — **La propriété foncière indigène en Afrique occidentale.** — Dijon, Imprimerie de l'Union typographique.

FOUILLÉE (ALFRED). — **La propriété sociale et la démocratie.** Nouvelle édition. — Paris, Alcan, 1904, p. x-206 in-18.

VII. — LE DROIT CONTRACTUEL, LE DROIT COMMERCIAL, DROIT DES OBLIGATIONS

Par MM. HUVELIN ET DURKHEIM

SCHLOSSMANN (SIEGMUND). — **In jure cessio und Mancipatio.** — Kiel, 1904, Lipsius et Tischer, 79 p. in-4°.

STINTZING (W.). — **Ueber die Mancipatio.** — Leipzig, 1904, Deichert, 47 p. in-12.

On sait que la mancipation est un procédé d'aliénation, vraisemblablement fort ancien, du droit romain ; ce procédé s'applique essentiellement à une catégorie de biens particulièrement précieux (ceux qu'on nomme *res mancipi*). On connaît les formes de ce mode d'aliénation. En présence de témoins romains et pubères, au nombre de cinq au moins, et d'un peseur officiel (*libripens*), qui porte une balance, l'acheteur (*mancipio accipiens*) saisit la chose, et prononce la formule : « *Hunc ego hominem ex jure quiritium meum esse aio, isque mihi emtus esto hoc aere æneaque libra* », en y joignant l'énonciation du prix. Puis il frappe la balance avec un petit lingot d'airain (*raudusculum, aes*) et remet ce lingot à l'aliénateur (*mancipio dans*).

Quelle est la signification de ce rituel? Le jurisconsulte Gaius (I, 122, sq), et, après lui, tous les auteurs modernes, ont cru que la mancipation était originairement une vente au comptant. Les éléments essentiels du cérémonial, le *libripens*, le métal et la balance étaient indispensables, dit-on, à une

époque où la monnaie se pesait. Lorsque (à l'époque des XII Tables ?) est apparue la monnaie fondue par l'État, on n'a plus eu besoin d'une pesée véritable, même pour les ventes au comptant, et on s'est contenté du simulacre de l'ancienne vente, en conservant à ce simulacre, par une sorte de survivance, le pouvoir de transférer la propriété.

I. Que vaut cette explication ? Tout le monde paraissait l'accepter, lorsque M. Schlosmann, avec son entrain habituel, en a entrepris la revision. Selon lui, le cérémonial de la mancipation manque de la plupart des éléments juridiques qui caractérisent le *Realkauf* (c'est-à-dire la vente qui se forme *re*, par la prestation effectuée). Notamment on n'y trouve point le transfert de possession de la chose par le vendeur à l'acheteur. Les textes disent seulement que l'acheteur *appréhende* ou *tient* la chose. Il n'y a pas là une tradition : et ce qui le prouve, c'est que la mancipation ne transfère pas la propriété des *res nec mancipi* (p. 1-9). D'autres anomalies peuvent se relever dans la formule. Celle-ci comprend deux propositions contradictoires. La première affirme le droit actuel de l'acquéreur sur la chose (*Hunc ego hominem meum esse aio*) ; la seconde ordonne l'acquisition de cette chose pour l'avenir (*isque mihi emtus esto*, selon la leçon généralement admise[1]) (p. 9-14). La première affirmation est fausse au moment où elle est émise ; quant à l'ordre qu'exprime la seconde, son efficacité ne se conçoit pas : c'est une prétention unilatérale de l'acquéreur, qui n'a aucun droit de commander au vendeur (p. 14-18). On n'est pas arrivé encore à expliquer cette asymétrie de la formule, même en rapportant la seconde proposition à l'obligation de garantie qui incombe au vendeur (p. 18-22).

Mais une hypothèse nouvelle peut tout expliquer. La première proposition de la formule, et l'exigence de l'appréhension de la chose, se retrouvent déjà dans le cérémonial d'un autre procédé d'aliénation, l'*in jure cessio*. L'*in jure cessio* est, comme on le sait, un procès en revendication fictif. Devant le préteur, l'acquéreur revendique comme sienne, en l'appréhendant, la chose qu'il veut acquérir (= *Hunc ego hominem meum esse aio ex jure quiritium*). L'aliénateur, au lieu de contester sa prétention, comme il l'eût fait dans un procès véritable, y

1. Si l'on préfère la leçon *emtus est*, la seconde proposition de la formule énonce encore une inexactitude, puisque la propriété de la chose n'est transférée qu'une fois le prix payé. *Schlossmann*, p. 18.

acquiesce (*in jure cedit*)[1]. La mancipation a pu sortir de l'*in jure cessio* (p. 22-25), car, quoi que dise Ulpien (XIX, 9), l'*in jure cessio* ne devait anciennement s'appliquer qu'aux *res mancipi* (p. 42-43).

Si la mancipation s'est détachée de l'*in jure cessio*, c'est que cette dernière était incommode, puisqu'elle ne pouvait fonctionner qu'en présence du magistrat. En remplaçant le magistrat par des témoins (ou, plus exactement, en supprimant le magistrat, car les témoins existaient dans l'*in jure cessio* (p. 40-41); la pratique a créé un procédé d'aliénation beaucoup plus commode (p. 25-31).

Mais d'où vient la seconde proposition de la formule, qui n'a pas son équivalent dans le formulaire de l'*in jure cessio*? Elle est empruntée au droit de l'*emtio venditio*. Dans la pratique, l'accord de volontés précédant l'*in jure cessio* devait se préciser verbalement, dans une sorte de dialogue (*Homo ille est ne mihi emtus ? — Est !*) (Cf. *Ann. sociol.*, VIII, p. 451). La mancipation a réuni cette phase de pourparlers préliminaires à l'*in jure cessio* simplifiée, et les mots par lesquels s'exprimait l'accord de volonté ont été transposés dans la formule hybride que nous possédons. Cette transposition a son utilité : la formule est prononcée devant les témoins ; il est bon que ceux-ci puissent fournir la preuve des conditions de la convention, notamment en ce qui concerne le prix. Dans toute cette formation se marque l'influence de la jurisprudence des pontifes, (p. 31-42.) Cette hypothèse a d'ailleurs le mérite d'expliquer certains traits caractéristiques de la mancipation. On comprend que, issue de la revendication, où l'on affirme nécessairement un droit actuel, la mancipation n'admette ni terme ni condition (p. 45, sq).

Toute cette démonstration de M. S. est fort intéressante. Il me paraît certain que le cérémonial de la mancipation s'explique mal par l'idée d'une ancienne vente au comptant. Si, à vrai dire, tous les arguments de M. S. contre l'opinion tra-

1. Tel est du moins, d'après l'opinion commune, le sens des mots *in jure cedere*. M. Schlossmann les interprète un peu autrement. Par une étude approfondie des sens du mot *cedere* (p. 56-79), il établit, à mon avis d'une manière définitive, les résultats suivants : *Cedere* employé intransitivement signifie *aller* ; employé transitivement, il signifie *faire aller*, *laisser aller*, *lâcher*. L'emploi transitif de *cedere* est le plus ancien. Dans l'*in jure cessio*, le vendeur (défendeur) ne se borne donc pas à acquiescer tacitement à la prétention de l'acquéreur (demandeur), il lâche effectivement la chose vendue sur laquelle il avait, en même temps que l'aut partie, porté la main.

ditionnelle ne sont pas également impressionnants[1], il en reste assez de probants pour forcer la conviction. Il en existe d'ailleurs d'autres qu'il n'indique pas : ainsi on ne comprend pas pourquoi la formule mentionne la matière dont est faite la balance (*ænea libra*) ; on ne comprend pas le sens du rite effectué avec le *raudusculum*, rite qui ne correspond nullement, quoi qu'on ait dit, au geste par lequel on vérifierait l'aloi du métal. Toute cela renforce les doutes que pouvait à elle seule faire naître la règle de méthode sociologique qui interdit de justifier une institution par son utilité. — Mais M. Schlossmann a-t-il trouvé l'explication définitive des formes de la mancipation ? J'en doute. Les objections se présentent en foule. Toute cette construction repose sur des hypothèses impossibles à vérifier : hypothèse, l'idée de ce dialogue par lequel se préciserait l'accord de volontés dans *l'emtio venditio ;* hypothèse, la restriction originaire de l'*in jure cessio* aux *res mancipi ;* hypothèses, les raisons qui auraient amené la contamination des deux formules (sans compter que M. S. méconnaît le rôle des témoins ; dans les actes juridiques primitifs, les témoins ne sont jamais constitués *ad probationem*). Les indications chronologiques de M. S. ne forcent pas la conviction (p. 51-55). Enfin la similitude des formules de la mancipation et de l'*in jure cessio* pourrait, en bonne logique, conduire aussi bien à penser que la formule de l'*in jure cessio* est imitée de celle de la mancipation, ou encore que les formules de l'*in jure cessio* et de la mancipation se rattachent toutes deux à une souche commune.

Mais ne peut-on penser que le cérémonial de la mancipation — et, en général, de tous les actes *per aes et libram*, — a des origines religieuses ? L'emploi fait ici du lingot démonétisé et de la balance d'airain rappelle des rites religieux précis. Le *libripens* doit être un prêtre (un augure, comme l'*agrimensor* primitif ?). La première proposition de la formule (comme la formule de la *legis actio per sacramentum*, et celle de l'*in jure cessio* qui en dérive) doit être issue d'une formule rituelle du droit pontifical, dont le caractère pourrait se déterminer avec quelque vraisemblance (tabou de propriété). Mais tout ceci demanderait de plus amples recherches.

II. La brochure de M. Stintzing est moins suggestive pour

1. Par exemple, il n'est pas sûr que la mancipation d'une *res nec mancipi* ne vaille pas comme tradition.

nous que celle de M. Schlossmann. Elle agite moins d'idées générales que de questions de technique juridique. Dans l'ensemble, M. St. s'en tient, pour tout ce qui concerne la nature et les caractères de la mancipation, à l'opinion courante. Il repousse (p. 12-14) la filiation de la mancipation alléguée par Schlossmann. Pour expliquer l'asymétrie qu'il relève, lui aussi, dans la formule, il cherche surtout à dégager les fonctions que cette formule remplirait. La mancipation aurait en effet un double but : 1° transférer la propriété ; de là la clause d'acquisition qui forme la deuxième partie de la formule, et s'adresse au mancipant; 2° créer à la charge du vendeur, une obligation de garantie : de là la première[1] proposition de la formule : *Hanc rem meam esse aio ex jure quiritium*. Ces mots, qui sont ceux mêmes par lesquels s'introduit la demande en revendication, résonnent comme un défi lancé à la face des témoins, contre toute éviction. L'acquéreur se déclare prêt à soutenir la lutte sur la question de propriété. Le mancipant acquiesce tacitement à cette déclaration, et lui donne par là son *auctoritas* (p. 20). Il doit, le cas échéant, renouveler cette *auctoritas* en justice (p. 14-17). D'où son obligation de garantie, que M. St. étudie ingénieusement et savamment.

Mais son point de départ paraît bien contestable. La contradiction intrinsèque de la formule subsiste. Même si la première proposition s'adresse aux témoins, elle n'en est pas pour cela moins inexacte. Selon toute vraisemblance, l'*auctoritas* ancienne ne se confère point tacitement. Le tuteur la donne en termes sacramentels (*Auctorne fis? Auctor fio*). Quant à l'action *auctoritatis* au cas de mancipation, on a prouvé, et d'une façon décisive (M. P.-E Girard) qu'elle n'a pas d'origines contractuelles, mais qu'elle naît d'un délit. Il me semble qu'ici encore les romanistes, et même, comme M. Stintzing, les mieux armés, font fausse route en expliquant le rituel juridique par des raisons d'utilité technique. Il faudra bien qu'ils se décident quelque jour à poser les questions sur le seul terrain qui leur convienne.

P. H.

KLEINEIDAM (Feodor). — **Die Personalexekution der Zwölftafeln.** — Breslau, M. et H. Marcus, 1904, IV-285 p. in-8°.

1. Schlossman avait déjà réfuté (p. 20) le système qui rattachait l'obligation de garantie à la *deuxième* proposition de la formule.

KUBLER (B.). — **Kritische Bemerkungen zum Nexum.** *Zeitschrift der Savigny Stiftung*, Rom. Abth., xxv, 1904, p. 254-283.

HUVELIN (P.). — **Nexum.** *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg, Saglio et Pottier, fasc. 36, 1904, p. 77-83.

SENN (Félix). — **Le nexum, contrat de prêt du très ancien droit romain.** *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, xxix, 1905, p.

On s'étonnera peut-être de l'abondance de la littérature que suscite chaque année et depuis plusieurs années (cf *Année sociologique*, vi, p. 390-393 ; vii, p. 470-472 ; viii, p. 445-448) la question du *nexum*. C'est qu'en réalité il n'en est guère de plus importante pour l'histoire de l'obligation, puisqu'il s'agit de savoir si le droit romain, — c'est-à-dire le droit qui a élaboré, en matière d'obligations, les notions sur lesquelles vivent encore toutes nos législations contemporaines — a toujours, si loin que l'histoire nous permette de porter nos regards, conçu l'obligation comme un droit personnel au sens moderne du mot. Depuis quelques années les romanistes, entraînés par les vigoureuses critiques que Mitteis a adressées au système traditionnel dû à Huschke, paraissaient pencher vers la négative. Cette année, l'affirmative retrouve quelques partisans, et la littérature affecte une allure plus conservatrice. Si les travaux de Kleineidam et de Huvelin s'écartent nettement de la doctrine de Huschke, et adoptent certaines conclusions de Mitteis, de Lenel ou de Schlossmann, les articles de Kübler et de Senn marquent, par contre, un retour en arrière. Peut-être même trouvera-t-on que le dernier exagère un peu l'intransigeance conservatrice.

I. — L'œuvre la plus considérable de beaucoup est celle de M. Kleineidam. Ce travail distingué, probe, solide, offre un intérêt particulier parce que l'auteur aborde la question du *nexum* sous un aspect nouveau. Au lieu de prendre comme point de départ le *droit matériel* (c'est-à-dire la notion du *nexum*), il prend comme point de départ la *procédure* qui sanctionne le droit. Il divise, à ce point de vue, son étude en trois parties : titre exécutoire ; procédure d'exécution ; résultats de l'exécution.

A. *Titre exécutoire.* — Aux termes d'un précepte des

XII Tables, l'exécution s'ouvre « *acris confessi rebusque jure judicatis* ». Le sens de ces mots présente bien des obscurités. L'auteur, après une intéressante discussion, les interprète comme autorisant l'exécution pour toute dette d'argent (*aeris*), née d'un prêt ou d'une cause quelconque, lorsque cette dette a été avouée en justice (*confessi*) ou qu'elle a fait l'objet d'un jugement (*judicatis*) (p. 5-19). L'exécution des XII Tables ne peut donc s'ouvrir que pour une dette d'argent. Comme d'ailleurs cette exécution légale s'exerce exclusivement sur la personne (non sur les biens), il reste à voir quelle sanction comportent les demandes portant sur autre chose que de l'argent. Sans doute il faut distinguer : celles qui correspondent aux actions *in rem* de l'époque historique ne comportent encore qu'un recours à la force, à la justice privée, à la *Selbsthilfe* ; celles qui correspondent aux actions *in personam* comportent au contraire une *litis æstimatio* qui permet d'évaluer en argent la prétention du demandeur, et de passer à l'exécution sur la personne (p. 20-35). Cette idée fort ingénieuse expliquerait une des premières phases de la différenciation des droits réels et personnels ; mais j'ai bien peur qu'elle se heurte à des objections sérieuses.

Mais existait-il, au temps des XII Tables, un titre d'exécution autre que l'*aes confessum* et le *judicatum* ? Existait-il, comme on l'a soutenu, une forme de contracter entraînant exécution immédiate ? C'est donc ici que se pose la question du *nexum*. M. K. tente de la résoudre, et consacre à cette étude des recherches plus méthodiques, plus prudentes, plus complètes que celles de ses devanciers. Il série avec soin les questions et les témoignages divers qui se réfèrent à chacune d'elles. Il étudie successivement et séparément le sens étymologique du mot *nexum* (qui désigne un *lien matériel* avant de désigner un *lien juridique*) ; les témoignages des annalistes (Tite Live et Denys d'Halicarnasse) ; enfin les définitions des grammairiens et des jurisconsultes (Varron, Festus, Cicéron, Gaïus) (p. 40-109). Le résultat est le suivant : le mot *nexum* a deux sens. Tantôt il désigne une *condition juridique*, celle de l'esclave pour dettes, condition analogue, mais non identique au *mancipium*, et résultant, non d'un acte *per aes et libram*, mais d'un pacte *sans formes* qui intervient, soit après l'*addictis* du débiteur, soit même avant la *manus injectio* (p. 124-129). Tantôt il désigne un *acte juridique*, un contrat. Ce contrat se réalise par l'airain et la balance. Il a donc la même forme

extérieure que la mancipation ; mais il ne doit pas être confondu avec elle. Tandis que, dans la mancipation, la partie qui verse de l'argent reçoit une contre-prestation immédiate, dans le *nexum* elle ne reçoit qu'une promesse de contre-prestation. Le mot *nexum* (= lien) désigne la promesse de contre-prestation future et s'oppose au *mancipium* (= appréhension manuelle) caractéristique de la vente au comptant. Le contrat de *nexum* n'est donc pas autre chose qu'un prêt (p. 109-115). Ce *nexum*-contrat a disparu de bonne heure (p. 115-123). Toute cette construction de M. K. est, il faut l'avouer, assez hypothétique. S'il raisonnait logiquement, il ne pourrait, ce semble, définir le *nexum*-contrat que comme une mancipation à terme, c'est-à-dire comme un acte qu'il juge lui-même (p. 125, *infra*) impossible. Quant au *nexum*-condition juridique, comment admettre qu'il ne se constitue pas par mancipation, à une époque où précisément la mancipation est le moyen essentiel par lequel se transfèrent les droits de puissance analogues (*mancipium*, et même *manus*) ?

Quoi qu'il en soit, le *nexum*, tel que le conçoit M. K. n'est jamais un titre d'exécution. Pour exécuter le *nexum*-contrat, il faut obtenir un jugement ou une *confessio* (et Denys vi, 83 n'établit point l'existence d'un *nexum* exécutoire sans jugement, p. 69, sq.) Quant à cette forme d'esclavage conventionnel pour dettes qu'on nomme aussi *nexum*, ce n'est qu'un incident négatif de l'exécution, qui empêche celle-ci d'aboutir à ses suites normales ; mais ce n'est pas un titre d'exécution.

B. *Procédure d'exécution*. — Après l'expiration d'un délai de grâce (*triginta dies justi*) (p. 130-133), le créancier mène son débiteur devant le préteur. Là il lui met la main au collet (*manus injectio*) (p. 134-143). Le débiteur a le choix entre trois partis : laisser l'exécution suivre son cours ; payer la dette ; ou trouver un *vindex* qui intervienne pour lui (p. 143-146). Contrairement à l'opinion défendue par Schlossmann, ce *vindex* n'achète point (par *in jure cessio*) le débiteur ; il se borne à repousser la main qui pesait sur celui-ci ; par là il se substitue à lui (p. 146-184). Le débiteur est libéré ; le *vindex* doit payer à sa place, ou bien soutenir le procès à ses risques et périls (p. 184-205), et, dans ce dernier cas, le procès se poursuit dans la forme de la *legis actio per sacramentum in personam*. Le *vindex* qui succombe doit payer le double de la somme originairement due, parce que son intervention a fait supposer

qu'il paierait, et qu'ainsi le procès soutenu par lui à tort constitue une *infitiatio* (p. 205-212).

Si le débiteur objet d'une *manus injectio* ne paie pas, ou ne trouve pas de *vindex*, il est adjugé par le préteur à son créancier (*addictio*). Celui-ci l'emmène dans sa maison (*ductio domum*) et l'y détient dans un état de subordination qui n'est ni l'esclavage ni le *mancipium*, et ne lui fait pas perdre la qualité de *sui juris*. Cette situation dure soixante jours, pendant lesquels le créancier doit conduire trois fois son captif sur le marché, et y publier le chiffre de sa dette, pour décider un tiers à intervenir (p. 212-223).

C. *Résultats de l'exécution*. — Le débiteur est mis à mort, ou vendu à l'étranger (*trans Tiberim*). Au cas où il y a plusieurs créanciers, ceux-ci peuvent le dépecer et se le partager au prorata de leurs créances ; ils ne peuvent toutefois se plaindre si ce partage difficile n'est pas tout à fait juste. Tel est du moins le sens littéral du célèbre précepte des XII Tables rapporté par Aulu-Gelle : *Tertiis nundinis partis secanto* ; *si plus minusve secuerunt, se fraude esto.* M. K. n'adopte pas cette interprétation, qu'il juge brutale et contradictoire. Je ne vois pas trop la contradiction qu'il allègue (p. 227) ; quant au grief de brutalité, il servirait aussi bien à révoquer en doute toutes les institutions primitives qui heurtent nos habitudes morales et juridiques actuelles. Quoi qu'il en soit, M. K. cherche une interprétation adoucie du précepte en question. S'il ne va pas jusqu'à déclarer, comme Schlossmann, que tout le récit d'Aulu-Gelle est un conte fait à plaisir (p. 232-251), et s'il admet — peut-être illogiquement, vu son point de départ —, que le créancier peut tuer ou vendre son débiteur, il ne peut se résoudre à accepter le dépeçage de celui-ci. Après avoir rappelé et écarté d'autres tentatives d'explication (p. 235-251), il remanie le texte à son usage (lisant *plus minusque* au lieu de *plus minusve*), et il y trouve le principe de la majorité absolue parmi les créanciers. Si les créanciers, appelés à voter sur le sort du débiteur (transigera-t-on avec lui, le vendra-t-on ou le mettra-t-on à mort ?) se sont mis d'accord de telle sorte que la division des voix en faveur d'un des partis ait donné une majorité (*plus*) contre une minorité divergente (*minus*), la résolution prise doit être tenue (p. 251-254). On voit assez que cette interprétation soulève les objections philologiques les plus sérieuses. Dans les autres législations, le principe majoritaire est d'origine récente.

Le droit romain serait-il, ici encore, un droit d'exception?

Que la *manus injectio* aboutisse à la mise à mort ou à la vente du débiteur, on voit que l'exécution affecte toujours un caractère pénal. M. K. pense même — ce qui accuserait davantage ce caractère — que la vente du débiteur ne comporte qu'un prix fictif (p. 255-258) (mais alors quel avantage le créancier a-t-il à vendre son débiteur plutôt qu'à le tuer?) Le patrimoine du débiteur n'est pas touché par l'exécution et passe à ses héritiers (p. 258-260). Dans le très ancien droit romain, quoi que semblent dire certains textes, il n'existe aucune trace d'exécution sur les biens (p. 279-285).

Telles sont les principales conclusions de cette remarquable étude. On reprochera sans doute à M. K. l'absence complète de notions de droit comparé. Il a visiblement été retenu par un scrupule scientifique : mieux vaut en effet ne point faire appel au droit comparé que se contenter des notions incomplètes, vagues, sans critiques, qu'on a versées trop souvent au débat. Mais M. K. a prouvé qu'il était capable de nous donner l'étude méthodique dont nous manquons ; s'il l'avait faite, peut-être aurait-il évité quelques imperfections, écarté quelques objections, renforcé quelques démonstrations, et donné à ses conclusions une portée sociologique qui leur manque parfois.

II. — L'article de M. Huvelin sur le *nexum* n'est qu'un article de dictionnaire, forcément bref et incomplet. L'auteur croit que le *nexum* est une *Selbstverpfändung*, c'est-à-dire un engagement de soi-même, destiné à garantir une promesse qui n'aurait pas d'effet juridique sans cela. Cet engagement se réaliserait par une mancipation fiduciaire ; le créancier deviendrait propriétaire du débiteur, à charge de le libérer après paiement. S'il n'était pas payé, la sanction consisterait, non dans une revendication, comme on pourrait le croire à priori, mais dans une *manus injectio*, immédiatement donnée sans jugement et présentant un caractère réel autant que personnel. Et en effet, selon toute vraisemblance, le *nexum* a dû exister longtemps avant l'apparition de la *legis actio per sacramentum*, à une époque où la *manus injectio* était la seule action légale. Par là s'expliquent les textes qui représentent, quoi qu'on ait dit, le *nexum* comme exécutoire sans jugement.

Des raisons de droit comparé portent à croire qu'à l'origine le *nexum* s'applique uniquement à garantir la promesse de payer une composition pécuniaire due à raison d'un délit.

C'est ce qui explique pourquoi le *nexum* n'a servi plus tard à sanctionner que des obligations pécuniaires. La loi *Pœtelia Papiria* qui, à une date incertaine, a aboli les autres cas d'application du *nexum*, rendus inutiles par le développement de formes nouvelles de contracter, a laissé subsister sa fonction originaire, qui a survécu jusque vers la fin de la République.

III. — Avec MM. Kübler et Senn, nous revenons à la thèse de Huschke. Nous avons vu déjà que M. Kleineidam estimait qu'à côté du *nexum-esclavage conventionnel pour dettes*, il existait un *nexum-contrat de prêt*. Pour MM. Kübler et Senn, le mot *nexum* n'a que cette seconde signification. Le très ancien *nexum* romain constitue un véritable contrat, qui produit des obligations au sens moderne du mot.

Mais, s'ils parviennent aux mêmes conclusions, les deux auteurs suivent des méthodes assez différentes. M. Kübler, par une critique philologique très perspicace et très fine, cherche surtout à établir un résultat négatif : c'est que Mitteis et Schlossmann ont inexactement interprété certains textes (notamment Varron *L. L*, VII, 105 et le fragment des XII Tables, VI, 1), sur lesquels s'appuyait la doctrine traditionnelle ; et, malgré tout, les indications de M. Kübler reflètent quelques hésitations et un certain scepticisme.

M. Senn est plus sûr de lui ; son titre même affirme sa conviction. Cependant, en abandonnant certains arguments vieillis, et manifestement démonétisés, de Huschke, il ne produit qu'un seul argument nouveau, et cet argument ne porte guère. Il repose en effet sur une interprétation des mots *aes suum*, qui signifieraient *montant de la créance inscrite à notre actif*. Cette interprétation se fonde uniquement sur l'autorité d'un jurisconsulte récent (Ulpien) ; elle se révèle encore récente par le sens figuré qu'elle attribue au mot *aes;* adaptée aux anciennes définitions du *nexum*, elle suppose précisément démontrée la question en litige, c'est-à-dire l'existence d'un droit de créance. Une fois que M. S. a transposé dans le vieux droit romain la notion de l'obligation telle que la conçoit Ulpien, il a beau jeu pour déclarer que ce droit connaissait cette notion ; mais il ne s'aperçoit pas que c'est lui qui l'y a mise.

Somme toute, les plus récentes recherches philologiques et juridiques sur le *nexum* n'ont pas apporté au problème une solution définitive. Je crois d'ailleurs que l'exégèse des textes légués par l'antiquité latine ne nous donnera jamais, à elle

seule, une certitude. Ces textes sont trop rares, trop mutilés. C'est l'histoire comparative du droit qui devra désormais nous fournir les orientations nécessaires, et nous aider à comprendre les témoignages directs que nous possédons. Mais il faudra que cette étude soit entreprise scientifiquement; et l'on commence seulement à réunir les éléments du travail à faire[1].

P. H.

MITCHELL (W.). — **An Essay on the early History of the Law Merchant.** — Cambridge, University Press, 1904, 176 p. in-12°.

L'auteur entend l'expression *Law merchant* dans son sens étroit. Il n'étudie point le corps d'institutions publiques et privées issues, dans les civilisations les plus diverses, de cette forme économique définie qu'on nomme *économie commerciale*. A vrai dire les questions sociologiques semblent le préoccuper peu, et ce compatriote d'H. Spencer paraît ignorer ce que l'auteur des *Principes de sociologie* a dit du commerce. Il se borne à étudier, — avec le dédain des généralisations, mais aussi la clarté et le sens des réalités concrètes qui distinguent les juristes anglais —, le développement historique, du VIIe au XVIe siècle, d'un corps d'usages spéciaux aux transactions commerciales, et profondément différents de la *common law* (p. 1-10). Ces usages forment la *law merchant*, qui présente les traits caractéristiques suivants : c'est une coutume (mais M. M. ne définit pas la coutume) (p. 10-12); elle comporte des sanctions particulièrement expéditives (p. 12-16); elle s'inspire avant tout de considérations d'équité (p. 16-20); enfin elle a au moins une aptitude à s'internationaliser (p. 20-21).

Comment la *law merchant* s'est-elle développée? Après les invasions et la chute de l'empire romain, il n'existe aucun droit spécial au commerce; toutes les transactions sont régies par un même droit. Mais, dès le VIIe siècle, se multiplient les foires et les marchés, presque toujours dotés d'une justice indépendante ; les marchands qui vont à ces rendez-vous, ou qui en reviennent, bénéficient aussi de juridictions d'exception (p. 22-25) : ces juridictions créent, par leur jurispru-

1. Voy. Swoboda, *Beiträge zur griechischen Rechtsgeschichte*, II, *Ueber die altgriechische Schuldknechtschaft. Zeitschr. der Savigny-Stiftung, Rom. Abth.*, XXVI, 1905, p. 190-280.

dence, des usages nouveaux. On rencontre, dès le milieu du xe siècle, des témoignages relatifs à l'existence d'un *jus mercatorum* (p. 25-28). Ce droit, s'il ne forme peut-être pas, comme on l'a soutenu, le noyau initial des constitutions municipales qui apparaissent au moyen âge, s'incorpore tout au moins dans le droit urbain, et en constitue une part importante. C'est dans les cités de Lombardie et de Toscane que, grâce à l'autonomie de ces cités, la *law merchant* prend tout son essor : d'où l'intérêt des statuts italiens pour l'histoire du droit commercial (p. 28-35). Dans les autres parties de l'Europe occidentale, la *law merchant* se développe moins librement, et subit davantage certaines influences extérieures (p. 35-38).

La *law merchant* sort de la jurisprudence des tribunaux commerciaux : aussi l'auteur consacre-t-il d'abord quelques développements à l'étude de ces tribunaux (p. 39-78). En Italie surtout, ils ont tenu une grande place. C'est là que la juridiction disciplinaire exercée par les consuls des corporations marchandes a pris un caractère étatique, en s'étendant même aux étrangers à la corporation. D'Italie, l'institution a gagné le reste de l'Europe. M. M. résume, d'après Schaube, Silberschmidt, Morel, etc., le développement des justices commerciales en Espagne, en France, en Allemagne. Plus personnelles sont les quelques pages (p. 72-78) consacrées à l'Angleterre et aux juridictions commerciales qui y ont vu le jour (cours des marchés ; cours des villes d'étape ; amirauté).

M. M. passe ensuite à l'étude interne de la *law merchant*, et examine successivement les règles qu'elle a dégagées relativement aux *personnes marchandes* (p. 79-92), et relativement aux *ventes et contrats* (p. 93-155). Ce ne sont, naturellement, que des notions très sommaires que celles qu'il donne sur la détermination de la qualité de marchand (p. 79-82) et la capacité requise pour faire le commerce (p. 82-83) ; sur les employés de commerce (p. 83-85) ; enfin sur la condition faite aux marchands à l'étranger (p. 85-92) ; — ou encore sur la protection accordée aux acheteurs qui ont acquis en foire ou en marché des marchandises volées ou perdues (protection qui finit par s'étendre, et se restreindre à la fois, à tous les acheteurs de bonne foi, quel que soit le lieu de leur achat) (p. 93-102) ; sur la réaction mercantile du principe de bonne foi contre le formalisme du droit commun (dans la formation et l'interprétation des contrats) (p. 102-107) ; sur les titres probatoires et

exécutoires en matière commerciale, et sur les garanties qui y sont attachées (p. 108-124); et enfin sur certains types de contrats commerciaux : commande et société (p. 124-140), et assurance (p. 141-155).

Dans sa conclusion (p. 156-161), l'auteur se borne à récapituler les sources dont s'est formée la *law merchant*. Parmi ces sources, lé droit canonique et le droit romain — ce dernier surtout — occupent la première place.

En somme, les historiens ne trouveront dans ce livre que peu de renseignements nouveaux (exception faite pour les trop courts développements consacrés au droit anglais, et les cinq documents inédits, extraits des *records* de la foire Saint-Yves (1291), publiés en appendice, p. 162-168). Les sociologues y relèveront encore moins d'idées neuves. Malgré tout, c'est un heureux symptôme que l'apparition de ce résumé clair et consciencieux, dans un pays où l'on n'avait jamais encore marqué d'intérêt pour les études historiques de droit commercial.

P. H.

MANIGK (Alfred). — **Pfandrechtliche Untersuchungen. I. Zur Geschichte der römischen Hypothek.** — Breslau, 1904, Marcus, 136 p. in-8°.

Le travail de M. M. ne s'occupe pas de toute l'histoire de l'hypothèque romaine. Selon une méthode particulièrement rigoureuse et consciencieuse, l'auteur s'attache seulement à fixer la terminologie, et à classer chronologiquement les témoignages relatifs à son sujet.

Au point de vue terminologique, il démontre que le droit romain n'a jamais employé couramment, pour désigner les sûretés réelles nouvelles, les expressions grecques d'*hyperocha, antichresis*, et même *hypotheca* (p. 116, sq; p. 131). Il écarte par là l'un des principaux arguments qu'on avait fait valoir pour établir que les institutions désignées par ces mots avaient été empruntées au droit grec. L'hypothèque romaine est une institution autonome, issue du vieux gage romain. C'est une forme récente du gage, sans dépossession du débiteur (tandis que le gage ancien comportait toujours cette dépossession).

On sait d'ailleurs que le terme *pignus*, qui ne désignait primitivement que le gage avec dépossession (p. 20, sq), s'est

étendu à l'hypothèque dès son apparition. D'où la difficulté qu'il y a à savoir, par la seule inspection d'un texte, s'il parle du gage avec ou sans dépossession, et, par suite, la difficulté qu'il y a à fixer la date d'apparition de l'hypothèque. Aussi M. M. cherche-t-il d'abord à fixer, avec toute la précision possible, le sens des expressions qu'emploient en cette matière les textes anciens. Il montre que *pignus deponere* s'entend toujours du gage avec dépossession ; que, contrairement à une opinion fréquemment soutenue, *pignus opponere* (qu'on trouve dans Plaute, Térence, Caecilius, Catulle) n'est point l'expression technique ancienne, ni *pignus obligare* l'expression technique récente par laquelle on désigne la constitution d'hypothèque (p. 8-15). La seule expression qui, dans la langue du droit, et au début de l'empire, s'applique exclusivement à la constitution d'hypothèque est *pignori esse*. M. M., qui rencontre aussi *pignori esse* chez Caton, en conclut que l'hypothèque existait dès la fin du VIe ou le début du VIIe siècle (p. 29, sq). Cela n'est pas bien sûr, car, de Caton à Labéon, le sens *technique* des mots a pu changer. Cette objection prend encore plus de force si l'on étudie, dans le classement chronologique que M. M. en a fait, les textes juridiques relatifs aux sûretés réelles qui sont parvenus jusqu'à nous. Ce classement met en relief l'extrême rareté de ces textes, surtout pour l'époque ancienne. Dans le Digeste, on ne trouve que deux fragments antérieurs à l'Empire, et dans lesquels on ne rencontre d'ailleurs aucune allusion certaine à l'hypothèque. Somme toute, de Caton jusqu'à Labéon (et encore en admettant l'interprétation que M. M. donne du témoignage de Labéon rapporté dans *Dig.*, xx, 1, 35), il y aurait dans notre information une énorme lacune, qu'on s'explique difficilement.

Quoi qu'il en soit, l'hypothèque paraît avoir pris ensuite un développement rapide. Nerva connaît déjà le droit légal de gage du bailleur ; Plautius, le droit de gage sur les *illata et invecta ;* Celsus, l'action réelle qui sanctionne l'hypothèque ; Pomponius, le droit légal de vendre la chose affectée à la sûreté (p. 36, sq).

Somme toute, il ne nous paraît pas que M. M., tout en apportant beaucoup de contributions utiles à l'histoire de l'hypothèque, ait ébranlé l'opinion, défendue en dernier lieu par Herzen, d'après laquelle l'hypothèque n'est pas antérieure au début de l'Empire. Cette question de date a un intérêt général évident : la constitution d'une sûreté réelle sans

déplacement de possession marque le commencement d'une ère nouvelle dans l'histoire du crédit ; la constitution d'une sûreté réelle par simple accord de volontés est l'indice d'un grand progrès realisé dans l'ordre des conceptions juridiques. Il n'est donc pas indifférent de placer le moment décisif d'une pareille évolution au temps de Caton ou au premier siècle de notre ère. P. H.

DEREUX (George). — **De l'interprétation des actes juridiques privés.** — Paris, Arthur Rousseau, p. 491, in-8°.

Ce livre est intéressant comme indice des changements qui se produisent dans les conceptions qui dominent la pratique des jurisconsultes. Nous avons eu déjà l'occasion de signaler ici le recul, de plus en plus accusé, de la vieille théorie qui ne voyait dans la loi que l'expression de la volonté du législateur et qui voulait réduire la tâche du juge à une simple analyse exégétique, dont tout l'objet serait de deviner cette volonté à travers les textes qui la traduisent plus ou moins fidèlement. Une réaction du même genre est en train de se produire pour ce qui concerne les contrats et, plus généralement, les actes juridiques privés. D'après la théorie classique, les obligations qui découlent d'un acte de cette sorte dérivent tout entières de l'intention de l'auteur ou des auteurs d'où il émane et, par suite, tout le problème jurisprudentiel consiste à découvrir ces intentions à travers la lettre des formules. M. Dereux n'a aucun mal à montrer, après l'école allemande, l'inconsistance et même les inconvénients pratiques de cette conception. Il est trop clair que, bien souvent, nous nous trouvons obligés par notre fait, par un acte de notre volonté et sans que, pourtant, nous ayons même songé aux obligations ainsi contractées, bien loin que nous les ayons voulues. L'assuré qui signe sa police d'assurance ne se doute pas le plus souvent de l'étendue des obligations qu'il contracte ; il n'est même généralement pas en état de les comprendre. Il en est de même de l'ouvrier qui loue ses services et qui accepte, par cela même, de se soumettre au règlement de l'atelier, sans qu'il l'ait préalablement connu. Aussi, en fait, les tribunaux, pour déterminer les obligations qui naissent d'un contrat, passent outre aux intentions des contractants ; et si, néanmoins, ils essayent de dériver leurs décisions du principe classique, c'est à l'aide d'artifices juridiques que ne recom-

mandent ni la logique ni l'intérêt de la pratique judiciaire.

Mais si l'auteur critique la théorie traditionnelle, il ne laisse pas d'en accepter le principe ; il le juge seulement trop exclusif et propose de le compléter par d'autres. Il admet, lui aussi, que les obligations contractuelles ont leur source dans l'intention des parties ; la volonté est, suivant lui, génératrice du droit. Seulement, il demande qu'on ne tienne compte de cette intention que là où elle existe réellement, où elle est indubitable. Dans tous les cas, au contraire, où il s'agit d'appliquer les règles du contrat à des circonstances qui n'ont pas été prévues par ses auteurs, au lieu de leur prêter par des détours je ne sais quelle intention fictive, il lui paraît plus naturel d'invoquer franchement des principes différents, à savoir l'équité ou l'intérêt social. C'est au nom de l'idéal de justice, au nom de l'intérêt de la société que le juge doit intervenir pour compléter le contrat qu'il est chargé d'interpréter.

Il est difficile de ne pas trouver un peu inconsistante cette évolution éclectique. D'abord ne peut-il arriver que, dans une même situation, ces différents principes impliquent des obligations différentes ? Et alors comment décider ? Est-ce l'équité qui l'emportera sur l'intérêt social ou inversement ? Mais surtout l'auteur passe trop rapidement sur la question qui est le fond même du débat. Il est impossible de voir comment une simple décision d'une ou de plusieurs volontés individuelles peut faire naître une obligation. Pourquoi serais-je lié parce que j'ai voulu ou parce qu'un autre a voulu avec moi ? Aussi trouvons-nous beaucoup plus logique, beaucoup plus d'accord avec toute l'évolution historique, la théorie qui voit, non dans la volonté, mais dans la déclaration de volonté, l'origine des obligations. Quand j'ai déclaré à autrui que je m'engageais à agir de telle ou telle manière, j'ai créé chez lui un état d'esprit dont je suis responsable, d'autant plus que j'ai pu l'induire ainsi à des démarches qui deviendraient vaines si, arbitrairement, je retirais mon engagement. Je suis donc lié, non parce que ma volonté s'impose à moi, mais parce qu'en changeant de volonté je cause du dommage à autrui, et dans cette mesure seulement. On objecte que la volonté pourtant joue un rôle important puisqu'il n'y aurait pas d'obligation si la déclaration n'avait pas été voulue, si le déclarant ne s'était aucunement rendu compte de sa portée. Rien n'est plus certain ; mais ce n'est pas une raison

pour voir dans la volonté la source même du droit. Si on se préoccupe des intentions du déclarant, c'est qu'il est de plus en plus contraire à notre morale de rendre un homme responsable des conséquences d'un acte qu'il n'a pas voulu. Il y a là deux principes aux prises : l'un qui veut que tout dommage, tout trouble apporté à autrui soit réparé ; l'autre, qui tend à exiger qu'un acte, pour être imputable, soit intentionnel. Ces deux principes contraires s'opposent et se limitent l'un l'autre aussi bien dans notre droit pénal que dans notre droit civil, et il n'y a pas de critère qui permette de déterminer une fois pour toutes la part de chacun.

E. D.

VIII. — LE DROIT PÉNAL

Par M. Fauconnet.

A. — *Théories générales de la peine.*

CATHREIN (S.-J.). — **Die Grundbegriffe des Strafrechts.** — Freiburg i. B., Herder, 1905.

C'est un livre de polémique contre « l'école de sociologie criminelle », c'est-à-dire, car les Italiens ne sont pas visés, contre tous les juristes allemands qui rompent avec les théories traditionnelles du droit pénal : von Liszt est systématiquement pris à partie comme le chef de cette école. La doctrine enseignée est cette doctrine classique, largement éclectique d'ailleurs, qu'on trouve dans la plupart des traités de droit pénal ou de philosophie du droit. Elle s'appuie, selon l'auteur, d'une part sur la théologie catholique, d'autre part sur les données traditionnelles de la conscience collective ; c'est elle qui doit servir de fondement au législateur pour la construction d'un nouveau Code pénal allemand (ch. I). La critique des doctrines nouvelles consiste à montrer qu'elles sont en opposition avec les croyances communes et qu'il serait impossible de tirer de ces doctrines leurs applications logiques sans que la conscience collective s'insurgeât. Dans chaque chapitre, l'auteur expose d'abord ce que pense sur les points essentiels tout homme de bon sens non prévenu : libre arbitre (ch. II), responsabilité pénale fondée sur la liberté et disparaissant avec elle (III), notion de la faute et diverses espèces

de fautes (IV-V), fondement du droit de punir, nature et fin de la peine (VI). Puis il convainc les déterministes de professer, plus ou moins ouvertement, des doctrines qui, par elles-mêmes ou par leurs conséquences, sont incompatibles avec les données de la conscience commune : la liberté une fois niée (II), il n'y a plus, à moins de jouer sur les mots, ni responsabilité (III), ni faute (IV-V), ni peine possible (VI). Telles sont les parties essentielles du livre. Accessoirement, l'auteur examine quelques-unes des institutions préconisées par l'école nouvelle, les sentences indéterminées, la condamnation conditionnelle et la classification parallèle des criminels et des régimes de pénalité (VII).

Bien composé, très clair et très alerte, ce petit livre est, du point de vue spiritualiste, un assez bon écrit de propagande et de combat. Nous ne lui ferons pas grief de n'apporter dans le débat aucune idée nouvelle. Mais nous remarquerons que, en suivant presque pas à pas le plan de l'auteur, il y aurait un livre scientifique à écrire. L'antagonisme des idées traditionnelles et des doctrines nouvelles n'est pas douteux. Cela ne prouve pas, comme le veut M. Cathrein, que ces doctrines soient erronées, mais non plus, comme le professent dédaigneusement beaucoup de hardis réformateurs, que les idées traditionnelles, abstraction faite de leur expression symbolique, soient des préjugés sans fondement.

P. F.

ANDREOTTI. — **La forma psichica del Reato**. — Casalmaggiore, Granata, 1904, 133 p. in-8°.

Il y a vingt-cinq ans environ, les criminalistes italiens se partageaient en deux écoles absolues et intransigeantes : d'un côté la sociologie criminelle à base anthropologique, de l'autre le droit pénal classique à base éthique. Depuis quelques années, une troisième tendance éclectique et critique s'est fait jour. Les nouveaux criminalistes reconnaissent pleinement la légitimité d'une étude sociologique du délit, mais ils veulent conserver au droit pénal son domaine propre. Andreotti se fait ici le champion de cette doctrine, plus transactionnelle que vraiment synthétique. — A la sociologie appartient, selon lui, la définition du critère général que le pouvoir social applique à la répression du délit ; au droit pénal, l'étude de la forme rationnelle du délit. — C'est une façon un peu compliquée de

dire que le *pénaliste* est seul compétent pour résoudre le double problème de l'imputabilité et de la responsabilité. — Les théories criminalistes d'Andreotti se rattachent visiblement à celles d'Alimena. Il nous semble qu'il a subi aussi à un haut degré l'influence de Robert Ardigo, qui grandit sans cesse dans l'Italie contemporaine. Ardigo rejette à la fois l'indéterminisme et le mécanisme universel et conclut à une théorie scientifique de l'autonomie. L'autonomie est pour lui une donnée positive, un fait qui se manifeste de plus en plus dans la nature. Cette solution est celle qu'Andreotti donne au problème formel de la responsabilité.

G. R.

FERRI (E.). — **La sociologie criminelle.** — Paris, F. Alcan, 1905, 640 p. in-8°.

Cette seconde édition française est d'une lecture beaucoup plus facile que la première, parue en 1898 ; la traduction, due à M. Terrier, est bonne. Elle est faite d'après la quatrième et dernière édition italienne, parue en 1900. Il n'y a pas lieu ici d'analyser cet ouvrage célèbre ni d'en entreprendre un examen critique, qui d'ailleurs serait nécessairement fort long. Nous avons eu souvent l'occasion de prendre position, dans l'*Année Sociologique*, par rapport aux doctrines des positivistes italiens.

Le volume nouveau contient beaucoup plus de matière que celui qui parut en 1893. Mais aucun changement important n'a été introduit ni dans la doctrine, ni dans le plan de l'ouvrage. Les additions, plus nombreuses dans les notes que dans le texte, consistent surtout dans des références bibliographiques abondantes relatives aux livres ou articles parus jusqu'en 1900; dans des polémiques, principalement contre les éclectiques, contre les adhérents de la *Terza scuola*, qui acceptent sous réserves les thèses de l'école italienne en les combinant avec les théories juridiques traditionnelles. Il faut aussi signaler les excursions plus fréquentes que par le passé dans le domaine de la sociologie générale et les nombreuses allusions faites par l'auteur aux doctrines socialistes auxquelles il attache maintenant, comme on le sait, une importance capitale.

Les idées émises par M. Durkheim sont indiquées ou discutées dans de nombreux passages, notamment pages 89, 91,

114, 129, 231. Notons que la critique faite page 114 de cette proposition que « le crime est un fait sociologique normal » ne porte pas, à notre avis : si, dans toutes les sociétés, à tous les moments de leurs développements, des délits ont lieu, le délit doit être dit normal, quand bien même le nombre des cas où les règles juridiques et morales sont obéies serait considérable proportionnellement au nombre de cas où elles sont violées.

Von LISZT. — **Strafrechtliche Aufsätze.** 2 Bände. — Berlin, Guttentag.

DORADO (P.). — **Nuevos derroteros penales.** — Barcelone, Heinrich, 1905, 161 p. in-12.

L'auteur, professeur de droit pénal à l'Université de Salamanque, donne ici une exposition résumée des vues qu'il avait développées plus complètement dans son *Droit pénal préventif*. On peut les formuler ainsi : le traitement appliqué à la criminalité a été jusqu'ici purement empirique.

Tout homme, tout groupe abomine certains actes qu'il juge dommageables, s'en défend autant qu'il peut, combine ses forces pour persécuter ceux qui les commettent en leur infligeant des peines. On ne fait d'abord aucune distinction entre les actes involontaires et les actes volontaires et intentionnels. L'idée d'imputabilité s'introduit ensuite et le droit pénal proprement dit se constitue. Alors se pose le problème de la fin que l'on peut assigner à la peine. Trois réponses peuvent y être données. Beaucoup d'hommes plus voisins que les autres de la conscience populaire primitive châtient pour châtier; d'autres estiment que le châtiment est une rétribution proportionnelle à la nocuité de la faute et à la perversité de l'agent; d'autres enfin attendent de la peine une intimidation et une exemplarité susceptibles de faire disparaître la criminalité. Ce dernier point de vue prédomine peu à peu chez les théoriciens de la pénalité. Mais l'étude des faits prouve que la peine n'atteint jamais la fin proposée. Les menaces contenues dans la loi pénale ne peuvent contenir chez beaucoup de criminels les inclinations et les habitudes qui portent au délit. La crainte des peines légales ne peut détourner du délit ni les impulsifs, ni les professionnels, ni les habitués de la prison, ni les dégénérés affectés de tares héréditaires, ni les insensibles, ni les indifférents à l'opi-

nion, ni les froids calculateurs qui apprécient la chance de rester impunis.

On cesse donc de croire à la possibilité d'agir sur le délinquant par une contrainte externe et l'on commence à concevoir la défense sociale comme une modification des dispositions intérieures de l'agent. La peine proprement dite disparaît et fait place au traitement psychologique. La difficulté est d'adapter la fonction du juge à cette transformation. Dès que le juge n'est plus l'instrument d'une loi pénale rigide et aveugle, mais un expert psychologue qui statue sur l'état mental d'un agent reconnu nuisible, ses pouvoirs doivent être élargis. Le traitement destiné à prévenir la rechute peut être d'une durée illimitée, et le magistrat doit en être juge.

La nécessité d'apporter un remède à la criminalité infantile fraie la voie à une réforme générale dont les États-Unis, et après eux l'Angleterre, font peu à peu l'expérience. L'éducation correctionnelle remplace partout la peine dans les rapports entre la société et l'enfance dite coupable. Aux États-Unis, des tribunaux spéciaux se chargent de cette fonction. Or, la psychologie n'autorise pas à voir un hiatus entre l'enfant et l'adulte délinquant, le plus souvent atteint d'infantilisme. L'application aux adultes du traitement jusqu'ici réservé aux enfants est donc possible et inévitable, comme le prouve encore l'exemple des États-Unis.

G. R.

B. — *Droit pénal dans les différentes sociétés.*

Zum ältesten Strafrecht der Kulturvölker. Fragen zur Rechtsvergleichung gestellt von Theodor Mommsen, beantwortet von H. Brunner, B. Freudenthal, J. Goldziher, etc. — Leipzig, Duncker und Humblot, 1905, IX-112 p. in-8°.

Dans son grand ouvrage sur le droit pénal romain, Mommsen s'était interdit toute comparaison entre les institutions romaines et les institutions des autres peuples, non qu'il ne reconnût l'utilité de la méthode comparative, mais parce que, à cause de sa culture très spéciale d'historien du droit romain, il se considérait comme insuffisamment incompétent pour parler du droit d'autres sociétés. Seulement, une fois son livre terminé, il eut l'idée de s'adresser à un certain nombre de spécialistes et de poser à chacun d'eux, sur le droit pénal par-

ticulier dont il s'est occupé, des questions déterminées dont les réponses pourraient être ensuite utilement comparées.

Les questions posées étaient les suivantes :

1° Les crimes sont-ils à l'origine exposés à deux sortes de représailles et à deux seulement : la colère des dieux et la vengeance des hommes ?

2° Existe-t-il primitivement des notions définies et des expressions techniques qui correspondent à ces trois moments du droit pénal : crime, peine, tribunal répressif? A Rome, il y a bien dès le principe la notion d'un droit et celle d'un tribunal, mais non d'un droit pénal et d'un tribunal criminel.

3° Sous quelle forme se présente, quand elle apparaît, l'opposition entre le crime volontaire et le crime involontaire ?

4° La répression des crimes publics, dirigés contre l'intérêt matériel ou moral de l'État, est-elle conçue comme une expiation, et non comme une simple mesure de défense ?

5° De la manière dont l'État est intervenu dans la répression des crimes privés, pour empêcher les individus de se défendre eux-mêmes.

6° Une liste des principaux crimes.

7° Questions diverses sur les formes primitives de la procédure (emploi de procédés violents comme la torture, de procédés magico-religieux, part respective du magistrat et des juges arbitraux).

8° Liste des peines.

L'autorité des savants qui ont répondu à ce questionnaire garantit la valeur et l'intérêt des réponses ; mais il ne saurait être question de les résumer ici. Le questionnaire, d'ailleurs, n'était pas rédigé de manière que, des réponses envoyées, pût se dégager une impression générale. Pour que ces sortes de consultations puissent porter des fruits, il est nécessaire que certaines notions fondamentales soient définies, fût-ce à titre provisoire ; que certaines catégories soient établies sous lesquelles viennent se ranger les faits ; que les questions soient groupées d'une manière logique, etc. Le questionnaire précédent ne nous paraît satisfaire que très imparfaitement à ces conditions. Les crimes publics et les crimes privés, dont la situation juridique et la signification sociologique sont si différentes, sont à chaque instant rapprochés, ainsi que les modes de répression correspondants. Des problèmes considérables sont laissés de côté, comme celui qui concerne les rap-

ports de la criminalité religieuse et de la criminalité civile. Un questionnaire de ce genre aurait gagné peut-être à n'être pas posé par un spécialiste, fût-ce un spécialiste de la haute valeur de Mommsen. Il faut avoir déjà pratiqué la méthode comparative pour savoir quelles questions elle peut contribuer à éclaircir. E. D.

LEHMANN (W.). — **Ueber die Vermögensstrafen des römischen Rechts.** *Abhandl. d. krimin. Semin. an d. Univ. Berlin*, N. F. IV. Bd. II H. — Berlin, Guttentag, 1904, 64 p. in-8°.

Cette monographie est faite avec soin et groupe d'une manière commode les renseignements que nous possédons sur les peines pécuniaires à Rome, sans apporter grand'chose à notre connaissance sociologique de ces peines. Le dessein de l'auteur est de chercher les traces d'une pensée systématique dans les dispositions relatives aux peines pécuniaires. Il reconnaît (p. 133-136) que ce système, comme d'ailleurs une théorie générale du droit pénal, a manqué aux jurisconsultes romains. Et cette résistance du droit pénal à la systématisation juridique est un fait qui mérite d'attirer l'attention. Pour certaines questions particulières cependant, l'auteur montre comment les solutions sont logiquement déduites de principes généraux. Mais le désir de faire autant que possible œuvre systématique l'entraîne un peu loin : par exemple, à compter au nombre des peines pécuniaires, la confiscation et la destruction des *instrumenta* et des *producta sceleris*, la mise à mort du bœuf qui a renversé la borne. — Au début M. Lehmann a quelques pages très nettes sur les différentes formes sous lesquelles se présente le droit pénal romain, coercition du magistrat, droit pénal public proprement dit, droit pénal privé ; l'ensemble des notes et les listes de délits classés d'après le montant de l'amende (p. 112, sq.) constituent d'utiles catalogues de références. Signalons quelques cas de responsabilité pécuniaire du fait d'autrui (p. 128-129).

P. F

BAUCHOND (M.). — **La justice criminelle du Magistrat de Valenciennes au moyen âge.** — Paris, A. Picard, 1904, 314 p. in-8°.

Le droit pénal français du moyen âge est si mal connu que toute contribution à son étude est précieuse : la monographie de M. Bauchond, faite avec beaucoup de soin, l'est d'autant plus qu'elle n'est pas une analyse de coutumiers et qu'elle nous fait connaître non la justice royale, mais la justice municipale, peu étudiée encore, d'après les chartes et surtout d'après les documents de la pratique.

Le caractère essentiel de ce droit pénal, c'est l'importance prépondérante de la peine du bannissement, aux xiv[e] et xv[e] siècles. Le bannissement consiste, pour l'habitant de Valenciennes dans l'expulsion, pour l'étranger dans la défense de pénétrer dans la ville; il est temporaire, à trois ans, ou perpétuel. D'après la liste dressée par M. Bauchond, presque tous les crimes, depuis l'homicide jusqu'aux contraventions aux règlements des métiers, ont été punis de bannissement. Sans doute, les peines étant arbitraires, la plupart de ces crimes figurent aussi dans la liste de ceux qui ont entraîné souvent la mort ou l'amende. Il n'en reste pas moins que jusqu'au xiii[e] siècle, c'est l'amende, c'est-à-dire la composition, qui a été la sanction principale; que du xiii[e] au xiv[e] siècles le bannissement prend la première place, la peine de mort étant relativement rare; qu'enfin, à partir du xiv[e] siècle, les bannissements sont moins nombreux et s'accompagnent de peines accessoires, afflictives et infamantes, tandis que le nombre des condamnations capitales s'accroît. Le bannissement semble donc bien lié au régime municipal. Dans quelle mesure il y a lieu de le rapprocher des autres types de proscription que nous connaissons, en particulier de cette excommunication qui, dans tant de sociétés primitives, semble être la seule peine proprement dite, c'est ce qu'il y aurait lieu de rechercher. Mais cette tendance du petit groupe communal, au temps où la vie communale est intense, à exclure de la *paix*, plutôt qu'à tuer et à supplicier les criminels, est un fait digne de remarque.

La destruction judiciaire de la maison du coupable, l'abattis de maison, est également une coutume qu'on trouve dans une foule de sociétés. Mais il est possible qu'on en doive distinguer deux types différents. Tandis que, le plus souvent, la maison est atteinte par la sanction en même temps que les meubles, les troupeaux, les parents du criminel, à Valenciennes, au moyen âge, ce n'est pas la maison du bourgeois banni à toujours qu'on abat, c'est seulement la maison qu'un

étranger, ayant outragé hors de la ville un bourgeois, possède dans les limites du territoire sur lequel s'étend la paix de la ville. L'abattis serait ici un acte de guerre, de vengeance, contre le malfaiteur qui, étant étranger, échappe à la juridiction municipale.

Les autres peines en usage à Valenciennes étaient : d'abord et surtout l'amende ; le pèlerinage obligatoire ; les peines civiques, perte de la bourgeoisie, de l'office, du droit d'être témoin ; la mort (pendaison, feu, eau bouillante, enfouissement, décollation), pour le meurtre, le vol, le bris de trêve, la fabrication de fausse monnaie ; accessoirement quelques mutilations et quelques peines infamantes. M. Bauchond donne des indications sur l'apparition de l'emprisonnement comme peine.

La première partie du livre étudie l'organisation judiciaire et la procédure : compétence, constitution du tribunal, recherche et comparution des accusés, modes de preuves (témoins, serment purgatoire, cojureurs, duel judiciaire, question), sentence et exécution. Les détails les plus remarquables se rapportent à la procédure de l'ajournement, destinée à amener la comparution volontaire des étrangers auteurs d'un délit (p. 28, sq. ; 42, sq. ; 83, sq.). Notons aussi, dans les pages relatives à la complicité, aux excuses et conditions d'aggravation ou d'atténuation des peines (p. 123-136), que l'excuse de légitime défense paraît avoir été exclusivement réservée aux bourgeois ; les forains ne pouvaient l'invoquer et perdaient irrévocablement le droit de séjour lorsqu'ils avaient tué accidentellement un bourgeois.

P. F.

R. de la GRASSERIE. — **Des pénalités anormales.** *Rivista di Diritto penale e Sociol. criminale*, anno v, 1904, p. 99 sq., 202, sq., 261, sq.

Par pénalités anormales, M. de la Grasserie entend toutes les peines qui ne rentrent pas dans « l'échelle pénale de droit commun ». Ces dernières ne comprennent pas, à beaucoup près, toutes les peines que la société inflige en fait ni surtout toutes celles qu'elles devrait distinguer les unes des autres pour répondre à tous les cas qui peuvent se présenter. La législation a déjà senti la nécessité de construire plusieurs échelles de droit « exceptionnel » ou, pour mieux dire, propre

à certaines catégories de délinquants ou d'infraction, les échelles de peines politiques, militaires, « minorales »; les criminalistes en réclament d'autres, conformément au principe de la « topicité de la peine ». Voici comment on peut classer les divers genres de situation pour lesquelles des pénalités exceptionnelles sont déjà reconnues et devraient être reconnues comme nécessaires.

I. *En raison des personnes.* A. *État général*: 1° État physique (âge, sexe, maladies ou infirmités); 2° État mental (anormaux); 3° État moral (incorrigibles et récidivistes); 4° État social (dans un grand nombre de droits, les peines varient qualitativement et quantitativement selon la condition sociale du coupable; l'amende devrait être proportionnelle à la fortune; les peines privatives de la liberté ne devraient pas être les mêmes pour tous les condamnés quels que soient leurs habitudes et leur culture; la situation sociale de la victime a souvent été prise en considération et devrait l'être pour la détermination de la peine). — B. *État professionnel.* Quand il s'agit de délits communs, il y a des peines topiques pour les diverses professions, la publication du jugement ou la fermeture de l'établissement pour les commerçants, la retenue du traitement ou la destitution pour les fonctionnaires publics, la confiscation de l'office vénal pour les officiers ministériels, les peines spéciales prévues par les codes militaires et maritimes, etc. — C. *État dans les unités plus restreintes.* Il s'agit des peines disciplinaires, sanctionnant non plus des délits communs mais des infractions aux statuts des groupes sociaux inclus dans la société nationale : peines familiales comme l'exhérédation, peines corporatives, mesures disciplinaires prises dans les établissements pénitentiers contre les détenus insubordonnés.

II. *En raison des infractions.* Échelles : 1° de droit politique et de droit international; 2° des crimes et délits non déshonorants; 3° des peines préventives; 4° des peines de simple sécurité; 5° des peines de simple amendement; 6° des peines de délit privé (dommages intérêts à caractère pénal, déchéance de la puissance paternelle, etc.); 7° des peines purement morales ou d'opinion.

Il y aurait, si l'on entrait dans le détail, beaucoup de réserves à faire sur ces articles où les idées sont loin d'avoir toujours la clarté et la précision désirables. Ils ont d'ailleurs un caractère pratique plus que spéculatif; l'auteur montre

dans quel esprit il faudrait compléter et compliquer le droit pénal : ce n'est pas par là qu'ils nous intéressent. Mais ils signalent des faits qui doivent retenir l'attention. Il est très exact que le droit pénal proprement dit ne présente pas le système complet des sanctions pénales qui sont, en fait, appliquées dans nos sociétés ou dont l'état actuel de notre conscience juridique rend l'application prochaine. Et c'est là une idée qu'il ne faut pas perdre de vue quand on étudie la nature et surtout la fonction des institutions pénales.

P. F.

FICS (K.). — **Der Hostamm in Deutsch Togo.** *Globus*, 1905, LXXXVII, p. 13 et suiv. (Important développement sur les notions du péché, l'expiation ; ordalies ; peine ; exécution pour dettes. Indications sur la morale domestique, naissance, mort.)

FUNCK (SALOMON). — **Das Grundprinzip des biblischen Strafrechts.** — Berlin, M. Poppelauer.

HELLWIG (A.). — **Die jüdischen Freistätte in ethnologischer Beleuchtung.** *Globus*, 1905, I, p. 213-216. (Droit d'asile d'après le Pentateuque, parallèles ethnographiques ; spécialement, droit d'asile des Abyssins ; ce dernier n'est pas indépendant de celui des Hébreux.)

C. — *Procédure pénale.*

SCHŒTENSACK (A.). — **Der Strafprozess der Carolina.** — Leipzig, Engelmann, 1904, 105 p. in-8°.

L'auteur constate que la procédure de la *Constitutio criminalis Carolina* a été beaucoup moins étudiée que son droit pénal, bien qu'elle y tienne une place beaucoup plus considérable. Il expose ici cette procédure. Dans la manière dont il en groupe systématiquement les éléments, on peut lui reprocher d'accorder trop d'importance aux relations logiques de ces éléments entre eux et avec des principes étrangers, sous leur forme abstraite, à l'œuvre juridique qu'il étudie : son livre n'y gagne pas en clarté.

L'organisation des tribunaux criminels (p. 12-21) n'est pas profondément transformée par la Carolina : celle-ci ne pouvait supprimer les tribunaux traditionnels formés d'hommes peu compétents en matière juridique. Mais elle leur impose de recourir dans tous les cas douteux à de véritables juristes et de leur abandonner la décision : de là le rôle considérable des

facultés de droit chargées d'assurer l'unité de jurisprudence et le triomphe des principes romains.

La Carolina connaît également la procédure accusatoire et la procédure inquisitoire. La seconde s'établissait en fait en Allemagne dès le xv[e] siècle. Elle est seule dans l'esprit de la législation nouvelle ; la Carolina, qui contribuera à sa victoire, est ici encore un compromis avec les institutions du passé. M. S. passe très rapidement (p. 94-102) sur la procédure inquisitoire et étudie au contraire longuement (p. 24-93) la procédure accusatoire, beaucoup de règles étant d'ailleurs communes à toutes deux. L'intérêt de son étude est principalement qu'elle montre les déformations subies par la procédure accusatoire pour s'adapter à un droit pénal reconnaissant à tout délit un caractère public, et voyant dans la peine une sanction purement répressive et non plus une satisfaction donnée à la victime. Quoi qu'en dise M. S., il y a certainement une affinité entre la procédure accusatoire et la juridiction pénale fonctionnant comme arbitrage entre des parties composantes. Or la Carolina est déjà un code pénal au sens moderne du mot ; elle ne connaît plus la composition. Cependant la procédure reste dans une large mesure accusatoire, mais elle se pénètre de principes qui sont en réalité ceux de la procédure inquisitoire. — Ainsi le principe fondamental de la procédure accusatoire est maintenu, celui de l'égalité des deux parties devant le tribunal : de même que l'accusé, l'accusateur peut être mis en prison jusqu'à ce qu'il ait fourni caution. Mais cependant cette égalité est plus apparente que réelle : désormais, des réparations civiles peuvent seules être imposées aux demandeurs qui succombent ; ils ne sont plus menacés de la peine qu'ils réclamaient contre l'accusé (cf. p. 31). Le tribunal n'est plus véritablement neutre entre les parties. Il ne se contente plus de preuves purement formelles dont la production donnait, *ipso facto*, gain de cause ; il se soucie de la vérité matérielle de l'accusation et ne condamne que si cette vérité est établie. Il a souci des intérêts de l'accusé ; et, quoique la charge de la preuve incombe toujours au demandeur, il ne reste pas simple spectateur, mais travaille à faire la lumière.

La théorie des preuves est particulièrement développée (p. 41-82). Au moment où la Carolina est rédigée, la confiance dans les anciens modes de preuve, purement formels, l'ordalie, le serment, est très ébranlée ; les modes de preuve qui

nous apparaissent à nous comme valables, c'est-à-dire ceux qui impliquent une relation logique entre la preuve et la thèse prouvée, empruntés au droit romain, sont employés concurremment avec les précédents. Enfin la torture est d'un usage commun. La Carolina met un peu d'ordre dans ce chaos. Elle marque un moment intéressant de l'évolution de la valeur logique des preuves, et fournit par là un document à cette partie de l'histoire de la procédure qui est du plus haut intérêt pour l'étude de la logique et des différents types de logique. Ce que la Carolina cherche, c'est la certitude parfaite. Elle n'admet pas qu'un concours de vraisemblances convergentes puisse équivaloir à une démonstration ; entre le soupçon le mieux fondé et la conviction, il y a une solution de continuité. C'est là un vestige de procédure formaliste, par opposition avec l'esprit d'une procédure tendant à établir la vérité matérielle. Le seul moyen parfait d'établir la vérité, c'est d'obtenir l'aveu de l'accusé ; de là l'emploi de la torture. En dehors et seulement à défaut de l'aveu, la seule preuve *pleine*, c'est le témoignage de deux témoins, à condition que certaines conditions compliquées soient remplies par les témoins et par le témoignage. Toutes les autres preuves ne sont que des *indices* qui peuvent suffire pour faire administrer la question, mais qui ne suffisent pas pour une condamnation. Voilà pourquoi le problème essentiel que pose la Carolina est le suivant : quels sont les indices nécessaires pour l'application de la question ?

SNOUCK HURGRONJE (G.). — **L'interdit séculier (rifgit) en H'adhramôt**. *Revue africaine*, 1905, p. 92-99.

L'interdit est employé entre particuliers, familles et groupes politiques, comme moyen de contrainte, pour faire valoir un droit ou abusivement. On le jette en général sur les puits, et partant sur les cultures de ceux qu'on veut contraindre. Il est appliqué par la force. L'interdit est jeté quelquefois contre les habitants d'une ville, collectivement. L'interdit peut être levé par un membre de la tribu de celui qui l'a jeté, généralement par son père, son frère aîné ou quelque autre parent plus âgé. H. H.

QUATRIÈME SECTION

SOCIOLOGIE CRIMINELLE ET STATISTIQUE MORALE

(Étude des règles juridiques et morales considérées dans leur fonctionnement).

I. — LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS POLITIQUES

Par M. HALBWACHS.

MEURIOT (PAUL). — **Le développement de la population et la situation politique de l'empire allemand.** *Journal de la société de statistique de Paris.* Avril 1905, p. 127-131, et mai 1905, p. 148-156.

Le nombre des sièges au Reichstag, fixé à 397 en 1871, étant demeuré le même, et la population allemande s'étant, depuis cette époque, augmentée considérablement, mais plus ou moins suivant les régions, il en résulte que les circonscriptions électorales actuelles sont d'importance très inégale et ne disposent point d'une représentation corrélative. C'est ce phénomène général que M. Meuriot a tenté de décrire : voici, brièvement, les divers points de vue d'où il l'envisage.

Dans quelle relation la population de chaque grande région se trouve-t-elle avec le nombre des sièges parlementaires dont la région dispose ? On constate que la population moyenne de la circonscription qui était de 103.000 h. en 1871, se monte à présent à 142.000. Mais cette augmentation est imputable surtout à l'Ouest, qui compte 166.000 h. en moyenne par circonscription, tandis que l'Est (129.700 h.), et le Sud (126.000) restent bien au-dessous. D'autre part, la proportion du nombre des électeurs à la population totale augmente, et de ce fait l'Ouest passe encore au tout premier rang : le nombre des électeurs depuis trente ans y a augmenté de 64,5 p. 100, (49,6 p. 100 dans l'Est, et 38,1 p. 100 dans le Sud). Il se manifeste ainsi que de grands mouvements migratoires ont amené vers l'Ouest une quantité d'adultes, et que cette région, étant toujours représentée de même au Reichstag, se trouve sous ce

rapport le moins avantagée. Au contraire du Sud, qui compte 23,5 p. 100 de la population, et 26,2 p. 100 des représentants, de l'Empire. — Dans quelle proportion les circonscriptions les plus ou les moins peuplées se répartissent-elles entre les grandes régions ? En 1871, aucune circonscription n'atteignait 200.000 habitants ; aujourd'hui, 40 dépassent ce chiffre, et comprennent 24 p. 100 des électeurs de l'Empire, 10 p. 100 seulement de ses représentants : 23 sont à l'Ouest, 12 à l'Est et 5 au Sud. Quant aux villes de plus de 100.000 habitants, elles constituent 42 circonscriptions électorales, dont 23 se trouvent à l'Ouest, 12 à l'Est et 5 au Sud. (La plus remarquable est celle de Berlin Nord-Nord-Ouest, qui à elle seule compte plus du tiers des habitants des 6 circonscriptions de Berlin.) D'autre part les circonscriptions de moins de 100.000 h., au nombre de 157 en 1871, sont maintenant 86, et comprennent 12,7 p. 100, seulement, de la population, et 21,7 p. 100 des représentants de l'Empire. 25 se trouvent dans l'Ouest, 18 dans le Sud, et 43 dans l'Est, qui en possède ainsi la moitié. — Dans quelle mesure la situation des divers partis politiques exprime-t-elle ces transformations ? Si la représentation était proportionnelle, leur force respective serait très modifiée : notamment le parti conservateur. (*Deutsch Conservativen et Reichspartei*), le centre et les social-démocrates, qui ont respectivement, 78, 101 et 81 sièges, en devraient obtenir 55, 79 et 125. On s'explique ces inégalités, lorsqu'on examine comment ces sièges se répartissent. Le premier parti, défenseur de l'hégémonie prussienne, a son point d'appui principal dans l'Est (64 mandats sur ses 78), dans les pays prussiens et protestants : il ne représente pas une seule des grandes circonscriptions urbaines, mais sur les 86 sièges des petites circonscriptions, 26 lui appartiennent. Le centre jouit d'une situation politique très stable, parce qu'il correspond à des groupements religieux étroitement localisés : il possède sans doute 44 sièges dans l'Ouest, mais aussi 42 dans le Sud : de plus, parmi ces sièges, 6 seulement sont dans les grandes villes : ainsi s'explique qu'il soit avantagé. Au contraire, les social-démocrates ont 42 sièges dans l'Ouest, 26 dans l'Est et 16 seulement dans le Sud ; d'autre part, des 86 petites circonscriptions ils ne possèdent que 16, alors qu'ils représentent 34 des 42 plus grandes villes. Les nationaux-libéraux et les progressistes obtiennent un nombre de sièges qui correspond d'avantage à leur force effective, parce qu'ils se recrutent surtout dans les circonscrip-

tions de population moyenne où la bourgeoisie prédomine.

Ces articles de M. Meuriot sont intéressants, en ce qu'un problème très sociologique s'y trouve assez nettement posé. Étant donnée une institution politique définie, par exemple un système électoral, qui repose sur des circonscriptions délimitées dans l'espace à une date précise, comment fonctionne-t-elle ? dans quelle mesure d'autres forces sociales, mouvements de la population, activité économique, organisations religieuses, modifient-elles la matière où elle s'applique? jusqu'à quel point le principe qui était à sa base se trouve-t-il obscurci ou contrarié par le jeu de ces actions diverses ? Au reste, non seulement l'étude de ces facteurs nous instruit sur la force de résistance et le degré de souplesse de l'institution dont il s'agit, mais l'institution en elle-même exprime, de son côté, un état et une orientation plus ou moins ancienne de ces facteurs, et, par le défaut de son adaptation à la réalité sociale modifiée par eux, marque le sens dans lequel ils ont agi. — On regrette seulement que l'auteur, au lieu d'examiner isolément ces actions différentes, les ait représentées simultanément, si bien que son étude est aussi bien un tableau qu'une analyse des faits, et qu'il en résulte une impression assez confuse. Ainsi, il parle en même temps des circonscriptions *qui renferment des villes de plus de 100.000 h.* et des circonscriptions *de moins de 100.000 h.* (p. 152) ; ou encore, de la proportion des suffrages recueillis en un endroit par un parti au total des suffrages, et au total de *ses* suffrages (il écrit même l'un au lieu de l'autre, même page, au bas); si bien que, passant perpétuellement d'un cadre à l'autre, ou d'un point de vue à l'autre, on risque trop de s'y perdre.

M. H.

II. — FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DOMESTIQUES ET MATRIMONIALES

Par M. Durkheim

SPANN (Othmar). — **Die Stiefvaterfamilie unehelichen Ursprungs. Zugleich eine Studie zur Methodologie der Unehelichkeits-Statistik**. *Zeitschr. f. Socialw.*, 1904, p. 539-574.

Au lieu de s'en tenir aux chiffres globaux que donnent d'ordinaire les statistiques sur la natalité ou sur la mortalité il

gitimes, et aux conclusions un peu vagues qui se dégagent de ces données très générales, M. Spann s'efforce d'introduire dans cette masse confuse de faits d'utiles distinctions, de manière à faire apparaître les conditions sociales très diverses dans lesquelles se trouvent placés les enfants naturels. Car le milieu moral dans lequel vit un enfant naturel est très différent suivant que sa mère est restée célibataire ou s'est mariée, et suivant qu'elle a épousé le père de son enfant ou un étranger. Ce sont les effets naturellement différents, produits par ces divers milieux moraux, que l'auteur essaye de retrouver et de calculer. Ses observations ont porté sur les enfants naturels qui, appelés au service militaire, ont passé la révision à Francfort-sur-le-Mein, de 1870 à 1881 ; ils étaient au nombre de 2.120 dont 632 nés à Francfort même ; les 1.488 autres étaient des immigrés.

Voici les résultats auxquels il est arrivé :

Tout d'abord, le nombre des filles-mères qui se marient après la naissance de leur enfant est relativement élevé : 42 p. 100. Et comme ce chiffre a été établi pour une population très spéciale, formée exclusivement des enfants naturels qui sont parvenus à l'âge du service militaire, il est certainement inférieur à la réalité. Car les filles dont les enfants n'ont pas atteint cet âge doivent avoir encore eu plus de facilité pour se marier.

Dans les mariages ainsi contractés, le mari n'est pas le père réel de l'enfant ; car, s'il était le père, l'enfant eût été légitimé de plein droit par le mariage (sous la réserve d'une déclaration qui se fait généralement dans l'année qui suit) ; par suite, il eût été porté sur les contrôles comme enfant légitime, et non comme enfant naturel. Les familles qui se constituent de cette manière présentent donc cette particularité que l'enfant y est élevé par un parâtre ; de là l'expression de *Stiefvaterfamilie* que l'on trouve dans le titre de l'article.

Or, des faits réunis par notre auteur, il semble résulter que ce genre de famille, quoique anormal en partie, exerce sur l'enfant, sous le rapport physique et moral, une influence salutaire, presque égale à celle que peut exercer une famille parfaitement régulière. Sur 100 jeunes gens élevés dans ces conditions, il y en a plus de la moitié qui sont déclarés bons pour le service actif ; ce qui est à peu près la proportion des enfants légitimes. Au contraire, sur 100 enfants naturels

dont la mère est restée célibataire, la proportion n'est que de 32 p. 100.

De même les enfants naturels, ainsi élevés par un beau-père, parviennent plus facilement à des conditions sociales plus élevées. Donc seuls, les enfants naturels dont les mères ne se marient pas sont exposés à la dégénérescence physique et morale ; seuls, ils sont des enfants naturels au plein sens du mot. Seuls, ils constituent une plaie sociale.

Une autre comparaison fort intéressante est celle qu'institue l'auteur entre les enfants naturels dont la mère est restée célibataire, suivant que celle-ci est morte ou, au contraire. est encore en vie. Il se trouve que les orphelins sont favorisés. Sur 100 enfants naturels dont la mère continue à vivre sans s'être mariée, il n'y en a que 32 p. 100 qui soient bons pour le service, tandis que, pour les orphelins de la même catégorie, la proportion est de 37 p. 100. Ainsi, *pour les enfants naturels, il vaut mieux perdre leur mère que de la conserver si elle ne se marie pas*. Ce qui, suivant M. Spane, explique cette désolante constatation, c'est qu'en pareil cas la mère est avantageusement remplacée par les établissements publics d'assistance.

On ne saurait contester l'intérêt de ces résultats. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la base de l'observation a été très étroite et qu'ils auraient, par conséquent, besoin d'être confirmés par des recherches plus étendues. M. Spann est même obligé de reconnaître que certains des faits sur lesquels a porté son observation ne s'accordent pas très bien, à première vue, avec la théorie. Quand on ne considère que les enfants naturels qui sont nés en dehors de Francfort, ceux qui ont été élevés dans une *Stiefvaterfamilie* ne semblent pas jouir d'une supériorité marquée, du moins au point de vue physique, sur ceux dont la mère est restée fille. La proportion des *bons pour le service* est sensiblement la même dans les deux cas. L'auteur explique cette anomalie en faisant remarquer que les immigrés doivent jouir d'une meilleure constitution congénitale, à la fois parce qu'ils ont vécu à la campagne et que l'immigration, par elle-même, produit une sorte de sélection ; il n'y a en général que des sujets bien trempés qui immigrent vers la ville. La bonne qualité du tempérament naturel neutraliserait donc en partie les mauvaises conditions dans lesquelles ont été élevés ceux dont la famille s'est réduite à la mère. Mais alors la même cause ne

devrait-elle pas renforcer aussi l'avantage dont jouissent ceux qui ont eu une *Stiefvaterfamilie*, c'est-à-dire un beau-père, et par suite ne devrait-on pas s'attendre à ce que l'écart entre ces deux groupes ne disparût pas complètement ? Un doute subsiste donc, mais la méthode ne laisse pas d'être intéressante et il est souhaitable qu'on en fasse une application plus étendue. E. D.

VALENSI (Alfred). — **L'application de la loi du divorce en France.** Tendance générale de la jurisprudence, résultats sociaux, projets de réforme, — Paris, Larose et Tenin, 1905, 344 p. in-8°.

La loi qui a institué le divorce en France fonctionne depuis 1884. Vingt années d'application constituent une période d'observation assez étendue pour permettre d'apprécier les effets de cette institution et le sens dans lequel elle est appelée à se développer. C'est ce qu'a entrepris de faire M. Valensi et on ne peut que louer la méthode qu'il a suivie. Il a cherché, tout d'abord, à dégager ce que le divorce tendait à devenir dans la pratique, c'est-à-dire dans la jurisprudence ; puis, par la statistique, il a essayé de déterminer les résultats sociaux de la loi, la manière dont elle avait affecté les principales manifestations de la vie sociale (natalité, nuptialité, criminalité, etc.) ; et enfin, de cette double recherche théorique, il conclut aux réformes que le régime actuel du divorce lui paraît réclamer.

Tout d'abord, pour ce qui est de la jurisprudence, il n'est pas douteux qu'elle ne tende à rendre plus faciles et plus accessibles les avenues qui mènent au divorce. Dans l'état actuel de notre législation, il existe quatre causes possibles de divorce. Deux sont péremptoires, c'est-à-dire qu'elles sont soustraites à l'arbitre du juge ; elles consistent en des faits définis qui, une fois établis, entraînent nécessairement le divorce : c'est l'adultère et la condamnation d'un des époux à une peine afflictive et infamante. Les deux autres, au contraire, sont facultatives, c'est-à-dire qu'une marge très large est laissée à l'appréciation du juge : ce sont les excès, sévices et injures graves, et la séparation de corps quand elle a duré trois ans. Or, d'une manière générale, le juge a usé de la liberté qui lui a été ainsi accordée dans un sens favorable au divorce. L'injure est devenue « une formule générale qui a

la valeur d'un principe susceptible d'applications indéfinies ». L'indétermination de ce concept a permis aux tribunaux de multiplier les causes de divorce et d'en créer auxquelles le législateur n'avait jamais pensé. Ont été considérées comme injures de simples condamnations correctionnelles, ou même des actes d'improbité et d'indélicatesse qui ne relèvent pas du code pénal, des manques d'égards, etc. De même, alors que la loi laisse au tribunal le soin de décider suivant les espèces, si la séparation de corps doit ou non, au bout de trois ans, être convertie en divorce, en fait, la conversion est devenue à peu près obligatoire ; il est très exceptionnel qu'elle soit refusée. Enfin, la magistrature va jusqu'à faire tout ce qui est en elle pour abaisser les obstacles que la procédure oppose au divorce.

Est-ce donc, comme on l'a dit, que les juges sont animés de je ne sais quel esprit d'anarchie? Nullement, répond notre auteur; ils ne font que céder à la force des choses. Si la loi s'assouplit, c'est que les mœurs réclament cette plus grande souplesse; si le divorce est facilité, c'est que le besoin du divorce croît en intensité. En fait, l'ingéniosité des parties a fait plus encore que l'art juridique des magistrats pour créer des causes nouvelles de divorce. L'incompatibilité d'humeur n'est pas inscrite parmi les motifs légaux de divorce ; et cependant, elle est très souvent la cause réelle de divorces que les juges ne peuvent pas ne pas prononcer. Il est si facile aux parties de trouver quelque prétexte légal pour justifier leur demande ! Adultère fictif, injures convenues, etc., tels sont les moyens qui sont couramment mis en usage. Comment le magistrat, sentant son impuissance, ne céderait-il pas à cette poussée de l'opinion, à cette pression des besoins ?

Mais avant de savoir si le législateur, lui aussi, doit s'incliner devant cette tendance et la consacrer légalement, encore faut-il savoir quels sont les résultats produits par le divorce et s'ils sont assez satisfaisants pour qu'il y ait lieu d'en étendre encore la pratique. C'est à cette question que l'auteur essaye de répondre dans la seconde partie de son ouvrage. Il n'a aucun mal à faire voir que le divorce n'a exercé aucune influence mauvaise ni sur la nuptialité, ni sur la natalité, ni sur la criminalité. Tout au plus y aurait-il lieu de se demander s'il est bien certain que le divorce ne favorise pas la natalité illégitime; la part des naissances naturelles, dans l'ensemble des naissances, semble bien, au moins en France, être brusquement devenue plus considérable au lendemain

l'établissement du divorce. Mais il y a un fait que M. Valensi ne songe pas à contester : c'est le rapport évident que le divorce soutient avec le suicide. Seulement notre auteur ne veut pas que le divorce en soit responsable. Si le suicide et le divorce se développent parallèlement, c'est, suivant lui, pour deux raisons. D'abord, beaucoup de divorcés sont des déséquilibrés, proie facile pour le suicide ; puis, le divorce implique un trouble dans la vie matérielle et morale des époux. Ce trouble n'aurait aucune influence funeste sur des sujets sains ; mais des systèmes nerveux faibles, irritables, ne le supportent pas facilement. De là viendrait la fréquence des suicides là où les divorces sont fréquents ; et par conséquent le mal serait imputable beaucoup plus aux mauvaises dispositions des divorcés qu'à l'institution elle-même (p. 167).

Le divorce étant ainsi innocenté de tous les mauvais effets qui lui ont été imputés, l'auteur ne voit pas de raisons pour que le législateur se refuse davantage à suivre les indications de l'opinion et à élargir encore le divorce. Non seulement M. Valensi demande que de nouvelles causes de divorce soient reconnues par la loi, mais encore, avec un certain nombre de publicistes contemporains, il réclame l'institution du divorce par consentement mutuel, et même, au moins en principe, le divorce par volonté unilatérale.

Mais, quelque souci qu'ait l'auteur de procéder méthodiquement, les faits mêmes qu'il a cités nous paraissent impliquer une conclusion tout à fait opposée. Tout d'abord, de la tendance des tribunaux à faciliter le divorce, il n'y a rien à conclure, car il s'agit de savoir si cette tendance est normale ou non. Le fait que l'opinion semble se prononcer dans le même sens ne suffit pas à trancher la question ; car il peut très bien se faire que ce courant d'opinion soit lui-même morbide. Il est, sans doute, certain que le juge ne fait que suivre les mœurs ; mais les mœurs sont-elles saines ? Il ne sert à rien de constater que les parties parviennent assez facilement à tourner la loi, et, sous un couvert trompeur, à faire reconnaître par les tribunaux des causes de divorce qui n'ont rien de légal : ce n'est pas une raison pour ériger en droit un état de fait qui est peut-être regrettable. Il est bien des actes délictueux qu'il est pratiquement difficile d'atteindre et de réprimer ; on ne songe pas pour cela à leur donner une estampille légale. Cet aveu public d'impuissance serait d'un effet démoralisant sur les consciences. De même, de ce que les époux

arrivent, grâce à d'heureux artifices, à faire prononcer des divorces par consentement mutuel, il ne s'ensuit pas que ce divorce doive être admis par le législateur. Ce qu'il importe de savoir, c'est s'il est ou non justifié ; et si l'on arrivait à se convaincre qu'il est socialement nuisible, alors il faudrait, au contraire, chercher tous les moyens d'armer le juge contre ces fraudes légales, et, même au cas où il serait reconnu que l'on ne peut pas grand'chose contre ces collusions des intéressés, il faudrait se garder de leur donner une consécration officielle qui ne ferait qu'encourager le mal.

Est-il normal que les époux puissent rompre par le seul fait de leur volonté le lien conjugal? Voilà donc tout le problème. Pour le résoudre, on se borne d'ordinaire à opposer le droit des parents à celui des enfants ou inversement, et on le tranche dans un sens ou dans l'autre suivant qu'on est plus sensible à l'un qu'à l'autre, car il est impossible de peser objectivement et les douleurs que le divorce cause aux enfants et celles que cause aux parents le maintien du mariage. La question, croyons-nous, est ailleurs. Qu'il faille permettre aux époux, dans de certaines conditions, de s'évader du mariage, et que, par conséquent, le divorce soit une institution nécessaire, c'est ce qui ne paraît pas contestable. Mais encore faut-il qu'il ne soit pas entendu de telle sorte qu'il contredise et ruine le principe même sur lequel repose l'état de mariage et la famille ; car alors, sous prétexte de remédier à des maux individuels, il constituerait par lui-même une maladie sociale.

Or pour admettre que le divorce puisse résulter du seul consentement des époux, il faut admettre aussi que le mariage soit, lui-même, le produit de la seule volonté des parties et ne soit que ce que les parties veulent qu'il soit : ce qui est la négation même de l'institution matrimoniale. La caractéristique du mariage, c'est que les obligations auxquelles il donne naissance, quoique contractées volontairement, sont, une fois qu'elles sont formées, soustraites à l'arbitre des particuliers. Les devoirs réciproques de l'époux et de l'épouse, ceux des parents envers leurs enfants ne dépendent pas des volontés individuelles. Comment donc les volontés individuelles suffiraient-elles à les modifier aussi gravement que fait le divorce? — On dit que des époux qui ne veulent plus l'un de l'autre ne sont plus dans les conditions nécessaires pour que leur union produise les effets utiles qui sont sa raison d'être, et que, dès lors, il vaut mieux la rompre. Posée dans ces termes, la question

est très différente de celle que nous venons d'examiner. De ce point de vue, ce n'est pas parce que les époux ne veulent plus vivre ensemble qu'il faut les séparer, c'est que leur mariage va contre sa fin naturelle, c'est qu'il est devenu perturbateur de cet ordre domestique dont il devrait être la base. Et il est bien certain qu'un mariage qui ne peut plus s'acquitter de sa fonction normale n'a plus de raison de durer. Mais comment peut-on concevoir que le seul sentiment des parties suffise à établir qu'un mariage est dans cet état ? Ce qui est en question, c'est un fait objectif, à savoir la manière dont fonctionne leur union ; et ce fait demande à être apprécié en lui-même et objectivement. Pourquoi la manière dont les intéressés se représentent ce fonctionnement serait-elle décisive ? Ils ne voient les choses qu'à leur point de vue, tout individuel et subjectif ; ils sentent les heurts, les froissements de la vie quotidienne. Mais quant à savoir si ces froissements sont de telle nature qu'ils vicient l'union conjugale, qu'ils l'empêchent de remplir son rôle social, c'est un problème qui les dépasse. Un malade peut bien dire les douleurs qu'il éprouve ; mais il n'est pas compétent pour apprécier la nature et la gravité de sa maladie. — Si encore les sentiments que les époux croient avoir l'un pour l'autre étaient bien ceux qu'ils éprouvent réellement ! Mais on sait combien les erreurs sont fréquentes. Il arrive sans cesse que nous aimons qui nous croyons haïr ; nous ne nous apercevons des liens qui nous attachent les uns aux autres qu'au moment où ils sont rompus. Que d'époux s'irritent sans cesse l'un contre l'autre, déclarent la vie commune intolérable, et pourtant souffrent cruellement une fois que la mort, par exemple, les a séparés ! L'idée qu'ils se font de leurs relations est donc un bien mauvais critère pour juger de l'état vrai de ces relations. Comment donc attribuer une telle efficacité à la simple déclaration de leur volonté ? Seul, le juge est en mesure d'apprécier si une société conjugale ne peut plus s'acquitter de sa fonction. Il est naturel que les sentiments des époux soient, pour lui, un utile élément d'information ; mais ce qui est inadmissible, c'est qu'ils le lient et suffisent à rompre le lien matrimonial.

Et ce qui montre quelle circonspection il faut apporter dans tout ce qui concerne le divorce, c'est qu'il ne peut se développer sans déterminer un affaiblissement du mariage ; c'est ce que signifie, quoi qu'on en dise, le rapport établi entre les divorces et les suicides. L'explication qu'en donne notre

auteur nous paraît, en effet, bien difficile à soutenir. Suivant lui, comme on a vu, cette relation serait due, d'une part, aux prédispositions des divorcés et, de l'autre, au changement de régime qu'implique la rupture du lien conjugal. Mais, s'il en était ainsi, l'excédent anormal qu'accuse la statistique des suicides dans les pays où fleurit le divorce serait tout entier et exclusivement le fait des divorcés ; si l'on s'y tue beaucoup, c'est parce que les divorcés se tuent beaucoup. Or un calcul très simple montre que l'action du divorce sur le taux des suicides tient à de tout autres causes. En chiffres gros, il y a environ 20.000 divorcés hommes en France, et peut-être un peu plus dans l'autre sexe. D'après les observations faites en Prusse, un million d'hommes divorcés fournissent environ 2.000 suicides et un million de femmes 300. Acceptons ces chiffres pour la France quoiqu'ils soient certainement trop forts, puisqu'on se tue moins en France qu'en Prusse. Les divorcés français fourniraient donc annuellement 40 suicides, et les femmes environ 6 ou 7. Qu'est-ce que ces 50 morts volontaires au milieu de 7 ou 8.000 suicides français ? Une goutte d'eau dans l'océan. Comment, si le divorce n'agissait que de cette manière, son action pourrait-elle s'apercevoir, et d'une manière aussi exacte et aussi nuancée, à travers les chiffres globaux, si énormes, de la statistique des suicides ? Comment cette goutte d'eau pourrait-elle affecter sensiblement les courants qui sillonnent cet océan ? — La vérité, c'est que le divorce ne peut pas progresser sans menacer l'institution matrimoniale ; et ce sont les souffrances individuelles, causées par la maladie d'une institution sociale et fondamentale, qui viennent se traduire dans le chiffre annuel des suicides. Ce n'est pas une raison pour rayer le divorce de nos codes ; car s'il est nécessaire que la réglementation matrimoniale ne s'énerve pas, il ne faut pas davantage qu'elle soit rigide à l'excès. Mais c'est une raison pour en surveiller le développement et le contenir dans de justes limites. C'est une nécessité que plusieurs publicistes et hommes d'État semblent perdre de vue.

E. D.

FEHLINGER (H.). — **Indische Eheverhältnisse.** *Zeitschr. f. Socialw.*, 1904, p. 687-693. (Quelques faits intéressants, empruntés au *Census of India*, sur la nuptialité dans l'Inde.)

FALKENBURG. — **Die Heirathshäufigkeit der niederländischen**

Frauen in der zweiten Hälfte des XIX. Jahrhunderts. *Zeitschr. fr. Socialw.*, 1905, p. 216-224.

SPANN (OTHMAR). — **Die unehelichen Geburten von Frankfurt a. M.** *Zeitschr. fr. Socialw.*, 1904, p. 701-709. (Signale que la paternité est d'autant moins reconnue que la position sociale de la fille-mère est plus élevée.)

SPANN (OTHMAR). — **Untersuchungen über die uneheliche Bevölkerung in Frankfurt a. M. Probleme der Fürsorge**. II. Band. — Dresden, O. V. Böhmert, 1905, p. 178 (23 Tableaux).

III. — LA CRIMINALITÉ EN GÉNÉRAL

Par MM. HALBWACHS ET DURKHEIM

PETERSILIE (E.) — **Untersuchungen über die Kriminalität in der Provinz Sachsen**. Ein Beitrag zur Landeskunde auf statistischer Grundlage. (Recherches sur la criminalité dans la Province de Saxe). *Der Gerichtsaal. Beilageheft zu Band* LXIV. — Stuttgart, Ferdinand Enke, 1904; XIII-196 p. in-8°.

Cette étude s'appuie sur les résultats publiés pour la période 1883-1892, les seuls que nous apporte la statistique criminelle de l'empire, en ce qui concerne les cercles, elle est dès lors, nécessairement, l'étude d'un *état*, et non d'un développement, de la criminalité dans la province de Saxe. On retient d'ailleurs les seuls crimes et délits, (non les contraventions), contre les lois d'empire, (non locales), qui, jugés par des tribunaux civils, (non militaires), ont été l'objet d'une condamnation : il reste 1/5 de toutes les affaires judiciaires, mais, sans doute, les plus importantes ici. — Plusieurs questions générales de méthode se posent. Faut-il considérer les personnes, ou les actes, condamnés ? Mais nombre d'actes ne sont punis qu'après plusieurs répétitions ; il y a des délits prolongés (*fortgesetzte*), qui représentent réellement plusieurs actes ; le compte en est donc incertain. De plus, à connaître les actes, on se trouve renseigné plutôt sur le degré de *sécurité* des habitants que proprement sur la *criminalité*. On considérera donc les personnes : une personne coupable de plusieurs actes sera comptée pour le plus important ; une personne sera comptée aussi souvent qu'elle aura subi de condamnations : la tentative, l'instigation, la compli-

cité, seront assimilées à l'acte. — Rattachera-t-on les personnes au lieu où l'acte a été accompli, ou bien au lieu de leur habitation ? Il vaudrait mieux tenir compte de celui-ci, car c'est là que le caractère s'est formé en général, et qu'il a pu subir des influences durables. Toutefois, comme le lieu de l'habitation souvent n'existe pas, souvent est, par intérêt, faussement rapporté, et ne sert qu'à fixer l'identité, tandis que le lieu de l'exécution est déterminé, en fait, grâce à l'audition des témoins, c'est à ce dernier qu'on se tiendra. — En combien de catégories classera-t-on les délits et les crimes : et lesquels sont le plus caractéristiques du niveau moral d'un peuple? Leur ensemble est compris dans la « criminalité totale ». Mais nous en retranchons les infractions à la conscription, (*Wehrpflicht*), trop souvent involontaires, et qui fausseraient la comparaison entre les hommes, les femmes, et les jeunes gens. Il reste quatre catégories distinguées par la statistique officielle : on peut écarter la dernière, c'est-à-dire les infractions commises dans l'exercice de fonctions officielles, trop peu nombreuses; mais distinguer les infractions suivant qu'elles sont dirigées contre l'État, contre les personnes, contre les propriétés, c'est demeurer dans le vague, et marquer des séparations artificielles : nombre d'infractions rangées dans le premier ou le troisième groupe, si l'on tenait compte des *motifs*, rentreraient dans le second ; d'autre part certaines infractions, (violence simple, offense) ne sont poursuivies que si le lésé risque la procédure dangereuse de la plainte privée, ce qui leur ôte tout caractère représentatif. L'auteur retient, en faisant toutes réserves, quatre espèces d'infractions, qui lui paraissent le mieux expressives de la criminalité : 1° *les violences et menaces à l'égard des fonctionnaires publics* (bien que leur nombre dépende beaucoup de l'appréciation et de la force physique de l'agent de police) ; 2° *les blessures graves* ; 3° *le vol*, (le vol par effraction et le vol simple sont ici réunis, bien que très différents dans leur nature) ; 4° *le dol* (qui implique plus d'intelligence que le vol, en sorte que ses auteurs se recrutent d'ordinaire dans d'autres groupes sociaux que les voleurs).

Après ces remarques générales, on établit que, dans l'empire allemand, la province de Saxe, au point de vue criminel, occupe une situation tout à fait moyenne. Dans l'empire, en effet, la criminalité s'élève quand on va de l'ouest à l'est, et du nord au sud : or la province de Saxe est au centre. A l'in-

térieur de la Prusse, distinguant la criminalité suivant l'âge et le sexe, on remarque que la criminalité des femmes, et surtout celle des jeunes gens (de douze à dix-huit ans), est plus mauvaise en Saxe que dans les autres provinces ; on constate aussi que les récidivistes y sont proportionnellement plus nombreux. — Passant de suite à la recherche des causes, on étudie surtout le pays et ses habitants; (manque d'unité géographique et d'unité ethnique de la province de Saxe ; son histoire : l'établissement de Saxons bas allemands, au nord, à Magdeburg ; de Thuringiens au sud, à Merseburg et Erfurt ; comment la récolte des betteraves attire de nombreux immigrants slaves, polonais ou autres : *die Sachsengänger*). On énumère les autres facteurs de la criminalité, (l'église et l'école, la situation religieuse, l'état des mœurs, les conditions économiques, l'opposition de la ville et de la campagne, la densité de la population, l'âge et le sexe, la profession). Et l'on se propose enfin, s'appuyant sur les « résultats acquis », d'étudier la criminalité dans les dernières circonscriptions administratives, les *Kreise*.

Au cours de cette étude détaillée, où les 45 cercles de la province sont passés en revue, des inductions partielles semblent légitimées par le caractère précis des observations. Les menaces et violences à l'égard des fonctionnaires publics, et le dol sous ses diverses formes, se multiplient surtout dans les grandes villes ; le vol aussi, dans une certaine mesure ; le grand nombre des affaires commerciales, et autres, la nécessité plus grande de s'emparer de suite des malfaiteurs, en peuvent rendre compte. En revanche, les violences y sont plus rares. L'inverse est vrai dans les campagnes ; mais là d'autres distinctions sont à marquer. Comme on constate une correspondance assez régulière entre la fréquence des infractions et la densité de la population, et comme cette dernière paraît s'expliquer par la répartition professionnelle, on cherche à établir des rapports entre la profession des habitants et leur criminalité, en s'aidant de renseignements relatifs à la situation de la propriété, et en introduisant les autres facteurs pour rendre compte des exceptions. C'est ainsi que l'Altmark, pays plat du nord de la province, est très peu criminelle, en raison de son caractère surtout agricole, de la prédominance de la propriété paysanne, des relations patriarcales entre les maîtres et les serviteurs ; tandis que dans la forêt de Thuringe, où la population est très industrielle, et la propriété très morcelée, les

actes punissables sont particulièrement nombreux. Quand les ouvriers, comme dans cette dernière région, travaillent surtout dans les mines et les usines métallurgiques, on constate surtout l'accroissement des blessures ou lésions graves; au contraire, dans le cercle de Muhlhausen, le plus industriel de la province, la prédominance des tisserands explique le petit nombre de ces infractions. D'autre part la proximité des grandes villes imprime à des régions, même agricoles, les caractères de la criminalité urbaine : tandis que, loin des centres, une population pauvre s'adapte au sol infécond et limite ses besoins, près de Magdebourg, par exemple, le respect de la propriété diminue, et certaines espèces de vols n'émeuvent pas l'opinion. Ces dispositions sont, enfin, développées ou contrariées, dans une mesure difficilement calculable, par le mélange, à la population, d'éléments étrangers, de caractère tranquille, comme les Slaves, ou violent, comme les Polonais, par la religiosité, profonde ou extérieure, par les tendances social-démocratiques.

On ne peut reprocher à l'auteur de ce livre d'avoir choisi peut-être en vertu d'idées préconçues les faits qui lui ont paru les symptômes les plus frappants de la criminalité ; il est visible qu'il essaie ici d'une méthode provisoire, et qui doit se juger sur ses résultats. Il faut lui savoir gré de ce qu'il s'est efforcé, à l'aide d'une étude très détaillée et concrète, de mettre en relief l'influence qu'exerce la profession sur la criminalité : il y a là une idée directrice, très sociologique, dont les recherches de ce genre gagneraient à s'inspirer. Mais une erreur de méthode se révèle déjà dans la composition générale du livre, et devient surtout visible lorsqu'on en vient à l'étude particulière de la criminalité dans les cercles : après avoir indiqué en termes très généraux la situation criminelle de la Saxe, par rapport à l'Allemagne et à la Prusse, l'auteur, avant d'étudier la Saxe en elle-même, dans ses subdivisions, énumère les causes de la criminalité. Or il ne peut encore les présenter que comme des causes *possibles*, puisque l'étude réellement précise des faits n'est pas commencée ; mais alors, nécessairement, il en oublie ; (ainsi il ne mentionne pas l'état civil ; il parle de l'alcoolisme et de la prostitution, mais non de la folie, ni de la dégénérescence, non plus que de l'état sanitaire en général). Dautre part, invoquant ensuite, à propos des faits relevés, un certain nombre de ces causes, suivant la région considérée, il pense avoir donné une explication de

ces faits ; mais on voit mal, le plus souvent, la signification du rapport causal, (pourquoi, par exemple, la vie urbaine développe-t-elle la criminalité ? Est-ce qu'elle crée des criminels, ou qu'elle en attire ?) surtout, les faits étant présentés d'ordinaire comme le résultat d'un groupe complexe de causes, on ne peut déterminer, (l'auteur lui-même y renonce), quelle part revient à chacune d'elles.

Il y a donc là plutôt des indications et des suggestions qu'une explication scientifique, et, sans doute, étant donné le champ très limité, dans l'espace et dans le temps, où s'enfermait l'étude, on devait s'y attendre. M. H.

FRAUENSTAEDT (Paul). — **Zwanzig Jahre Kriminalstatistik.** *Zeitschr. f. Socialw.*, 1905, p. 346-359.

L'Office de statistique criminelle de l'empire allemand a publié, avec le compte rendu de l'année 1901, un travail d'ensemble sur les vingt années écoulées depuis la création de l'office. M. Frauenstaedt résume, dans son article, les conclusions les plus générales qui se dégagent de cette étude

En premier lieu, il constate les progrès croissants de la récidive. En vingt ans, la proportion des récidivistes a presque doublé. On voit venir le moment où la moitié des condamnés seront des repris de justice. La loi de sursis, qui fonctionne en Allemagne comme en France, ne doit pas avoir, sous ce rapport, produit d'effet utile appréciable. Sans doute, un cinquième seulement des condamnés qui en bénéficient commettent, dans les trois années qui suivent leur condamnation, un nouveau délit qui leur retire le bénéfice de cette grâce conditionnelle ; mais, sur l'ensemble des condamnés de toute catégorie, la proportion de ceux qui, dans les mêmes limites de temps, tombent en récidive est plutôt inférieure. Il est donc difficile d'admettre que l'application de la loi de sursis ait eu beaucoup d'efficacité pour arrêter les délinquants sur la voie du crime.

Pour ce qui est de la criminalité prise en elle-même, l'aspect en a sensiblement changé au cours de ces vingt ans. Le meurtre, les grands attentats contre les personnes et même contre les choses ont perdu du terrain : mais sur deux points il y a eu progrès. Les petites violences (injures, coups), sont devenues beaucoup plus nombreuses ; maintenant elles sont deux fois plus fréquentes que les vols qu'elles dépassaient à peine au début de cette période. D'un autre côté, la délictuo-

sité astucieuse a crû dans des proportions considérables.

Non seulement la part des femmes dans l'ensemble de la criminalité est beaucoup plus petite que celle des hommes, mais encore il est très remarquable qu'elle ne participe aucunement de l'accroissement général que nous avons constaté : leur pourcentage est resté rigoureusement le même alors que celui des hommes est doublé. Les causes qui ont déterminé cette énorme recrudescence de la criminalité masculine sont donc restées sans action sur la population féminine. C'est que ces causes sont sociales et que les femmes, pour des raisons que nous avons exposées ailleurs (*Le suicide*, p. 231), ne vivant pas aussi directement que l'homme de la vie collective, en subissent moins l'influence et en ressentent moins les variations.

La statistique allemande nous donne quelques renseignements sur les rapports de la criminalité avec les confessions religieuses. La part des catholiques dans l'accroissement général est plus considérable que celle des protestants ; les principaux crimes ou délits commis par les catholiques consistent en violences contre les personnes. La cause en est peut-être à ce fait que les pays où le catholicisme est le plus répandu sont souvent d'une culture intellectuelle plutôt inférieure. La criminalité des Juifs affecte surtout la forme astucieuse. Elle a crû de 31 p. 100. E. D.

GODIN DE SOUHESMES. — **Étude sur la criminalité en Lorraine.** (1473-1737). — Paris, Berger-Levrault.

ROHDEN (G. VON). — **Von den sozialen Motiven des Verbrechens.** — Zeitschr. f. Socialw., 1904, p. 509-531 (Discute la théorie exposée par Hirsch dans son *Verbrechen und Prostitution als soziale Krankheitserscheinungen;* insiste sur l'importance prépondérante du facteur individuel).

IV. — FORMES SPÉCIALES DE LA CRIMINALITÉ

Par M. G. RICHARD

LE MARC'HADOUR (RENÉ). — **Criminalité de l'enfance.** — Rennes, 1903, 124 pages, grand in-8°.

L'auteur, ancien magistrat, cherche quels sont les remèdes les plus efficaces à opposer à la criminalité infantile et juvé-

nile. Il soumet d'abord les données de la statistique à une analyse assez minutieuse et en tire cette conclusion provisoire que depuis 1894 le mouvement de la criminalité de l'enfance est en décroissance, comme l'atteste le tableau suivant :

	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
Mineurs de seize ans poursuivis	6.342	6.743	6.284	5.914	6.118	5.917	5.967	5.680	5.635	5.598
Mineures de seize ans poursuivies. . . .	1.009	1.097	1.097	1.013	1.030	981	934	960	938	882

Mais on ne peut se fier entièrement à cette conclusion. Les jeunes délinquants sont l'objet d'une indulgence qui porte les parquets à classer sans suite les affaires aussi souvent qu'il est possible. « Les chiffres officiels ne sauraient donner une idée exacte du nombre des enfants criminels et la situation est sans doute infiniment plus grave que celle indiquée par les statistiques. » (p. 18). Il faut donc se préoccuper d'agir toujours plus énergiquement sur les causes de la criminalité précoce. Ces causes sont: 1° la confusion de la pensée morale chez l'enfant; 2° l'hérédité morbide, aggravée par l'alcoolisme ; 3° l'affaiblissement des liens de famille et de l'éducation traditionnelle ; 4° la misère.

Quant aux remèdes, la cause principale de l'échec des moyens répressifs ou préventifs est que « deux organismes, trop indépendants l'un de l'autre fonctionnent côte à côte, dans un même but il est vrai, mais sans une entente et une unité de vues suffisantes : la Justice et l'Administration » (p. 33).

L'attitude de l'auteur envers la statistique morale appelle une critique : il est de ceux qui la consultent assez pour lui demander des arguments, mais qui refusent de se soumettre à ses conclusions. La statistique témoigne en faveur d'un abaissement de la criminalité infantile. Refusons-lui cependant notre créance parce qu'il *nous semble* que le phénomène se comporte autrement. Notre preuve est que les affaires laissées sans suite sont très nombreuses ! — Mais la question serait de savoir si elles ont augmenté elles-mêmes. Or, le tableau dressé par l'auteur (p. 17) attesterait au contraire une décroissance régulière. L'enquête statistique ne comporte pas ces fantaisies.

G. R.

LAURENT (ÉMILE). — **Fétichistes et érotomanes**. (Bibliothèque des perversions sexuelles). — Paris, Vigot frères, 1905, p. 270 in-18.

Ce livre fait suite à l'étude sur le *Sadisme et le Masochisme*, que nous analysions ici l'an dernier. Le lien avec la criminologie en est plus indirect. Cependant les perversions sexuelles sont incontestablement des facteurs d'anomalie sociale, même quand la forme en est atténuée. Si le sadisme conduit souvent à l'homicide, l'outrage à la pudeur peut être la conséquence du fétichisme, voire de l'érotomanie.

L'auteur définit le fétichisme en amour « l'adoration de certaines qualités physiques ou psychiques ou même de certains défauts de la femme et qui font qu'on l'aime précisément pour ces qualités ou ces défauts et sans qu'on puisse dire raisonnablement pourquoi... En amour, le fétichisme c'est encore le culte des brimborions, des petits riens symboliques. » (p. 3). C'est au point de vue de la psychiâtrie, « une paresthésie de l'instinct sexuel ayant pour effet de placer la production de l'orgasme génital sous la dépendance nécessaire et exclusive d'un excitant déterminé, le fétiche » (p. 7). On peut donc le définir abréviativement : une *perversion sexuelle obsédante*. L'auteur en trouve l'origine physiologique dans un *instinct de choix* qui guide le spermatozoïde et l'ovule l'un vers l'autre et l'origine psychologique dans une association entre le besoin sexuel et les autres sensations.

L'érotomanie présente un autre caractère. C'est une forme de l'amour morbide en ce sens qu'elle est dégagée de tout appétit charnel. C'est « l'amour-obsession » (p. 126). Il faut donc la classer parmi les variétés de l'automatisme cérébral conscient et y voir un syndrome de la dégénérescence mentale. Les origines de l'érotomanie doivent être cherchées, selon l'auteur, dans une relation entre le sentiment religieux et le sens sexuel.

Le fétichisme présente une forme particulièrement intéressante pour les criminalistes, le sadi-fétichisme, impulsion qui porte le fétichiste à détruire son fétiche. L'érotomanie, de son côté, peut conduire aux mutilations, à l'exhibitionnisme, au vol par amour. L'érotomane est évidemment irresponsable, mais il ne peut être laissé en liberté, car il ne peut manquer de devenir dangereux, soit pour lui-même, soit pour les autres.

G. R.

QUANTER (Rudolf). — **Die Sittlichkeitsverbrechen im Laufe der Jahrhunderte und ihre strafrechtliche Beurteilung.** — Berlin, Bermühler, 1904, p. IV-428 in-8°. (Des détails intéressants sur la moralité sexuelle dans l'Allemagne ancienne.)

Mc. DONALD (Arthur). — **Statistics of crime, suicide, insanity and other forms of abnormality.** — Washington, Government printing office, 1903, p. 121 in-8°. (Quelques chiffres, mais très généraux).

GAUPP. — **Ueber d. Selbstmord.** — München, Verlag den ärztliche Rundschau.

BERENDEI. — **Du crime de fausse monnaie.** — Paris, Pichon et Durand-Auzias.

V. — FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME RÉPRESSIF

Par M. G. Richard

KRAUSS (K.). — **Der Kampf gegen die Verbrechensursachen.** — Paderborn, Schœning, 1905, p. 467 in-8°.

Le titre de ce livre est plein de promesses qui ne sont pas tenues. L'auteur, aumônier de prison, s'est placé au point de vue ecclésiastique, exclusivement. Il voit dans l'incrédulité populaire, l'irréligiosité, la cause principale de la criminalité (*Hauptursache des Verbrechenthums*) et conclut naturellement que l'alliance intime de l'État et des Églises, notamment dans le domaine de l'éducation, est le remède indiqué. Il y ajoute la lutte contre l'alcoolisme et la prostitution. C'est là un pamphlet ecclésiastique, non une œuvre de science. Constatons seulement que les criminalistes de l'école catholique allemande ne savent pas prendre une attitude uniforme et cohérente. Le père Krose, de la Cie de Jésus, dans une œuvre d'ailleurs supérieure à celle-ci [1], expliquait la forte criminalité des populations catholiques de l'Allemagne comparées aux populations protestantes, par l'insuffisance de leur culture et leurs mauvaises conditions économiques. Il niait d'ailleurs que la criminalité fût l'expression véritable de la moralité populaire [2]. Il avait d'avance réfuté l'œuvre de Krauss.

G. R.

1. Der Einfluss der Konfession auf die Sittlichkeit, nach den Ergebnissen der Statistik (Freiburg 1900). — Compte rendu dans l'*Année sociologique*, t. VI, p. 427.

2. *Loco citato*. Section VIIIe, p. 60 et suiv.

GAMBAROTTA. — **Terapia del delitto** (Cure du délit). — Brochure de 72 pages. Alexandrie, Procchio, 1904. Vulgarisation claire et peu originale des vues de l'école de Turin sur la prophylaxie du délit. G. R.

AUBERT (A.). — **La paradélinquance**. Etude des cas atténuables dans les catégories pénales. Paris, Moll, 1905, 324 pages in-8.

On a parlé souvent d'une criminalité latente qui soutiendrait des relations permanentes, quoique indéfinissables, avec celle qui est réellement atteinte par les lois. Le phénomène social morbide que M. Aubert, juge d'instruction à Grasse, a pris pour sujet d'étude, manifeste les états latents de la criminalité sans se confondre absolument avec eux. La paradélinquance est une criminalité atténuée, voisine de la conduite commune et qui est traitée avec indulgence par la loi et par les juridictions répressives. C'est l'aspect morbide de la conduite générale. La société, représentée par ses pouvoirs légaux, sent qu'elle ne pourrait sans cruauté se frapper rigoureusement en l'homme moyen convaincu d'une défaillance à laquelle elle-même succombe en masse ; elle ne peut non plus rester désarmée en face de tendances qui, aggravées, risqueraient de la détruire. De là un problème de droit pénal qui n'intéresse pas moins la pratique que la science.

La conscience populaire, exprimée par le jury et, à un moindre degré, par les tribunaux correctionnels, est encline à la clémence. Le tableau de la justice criminelle publié en 1902 en fournit la preuve. Sur cent poursuites pour crimes contre les propriétés, le jury a rejeté trente accusations dans la période 1881-1885. Le même résultat a été acquis dans les périodes quinquennales de 1886 à 1890 et de 1891 à 1895. De 1896 à 1900, le taux s'est élevé de 30 à 32 p. 100. Quant aux accusations de crimes contre les personnes, les nombres proportionnels des acquittements pendant les mêmes périodes ont été de 19, 19, 19, 21. Les circonstances atténuantes ont été accordées par le jury plus libéralement encore :

74 p. 100 de 1876 à 1885.
73 — 1886 à 1895.
75 — 1896 à 1900.

La déclaration des circonstances atténuantes est la règle en matière d'infanticide, de faux et d'incendie volontaire

leur côté, les tribunaux correctionnels ont accordé les circonstances atténuantes 62 fois pour 100 de 1881 à 1885, 66 fois de 1886 à 1890, 62 fois de 1891 à 1895, 60 fois de 1896 à 1900. Ainsi les trois quarts des affaires criminelles et les deux tiers des affaires correctionnelles donnent lieu à l'application des dispositions légales qui adoucissent la peine. Si l'on ajoute que, d'après le rapport de la justice criminelle en 1901, 44.154 affaires ont été *classées*, on conclut que l'atténuation est la règle, la rigueur légale l'exception.

La conscience sociale se sent donc de plus en plus solidaire du malfaiteur, de plus en plus indulgente pour la défaillance. « La paradélinquance jaillit du développement égalitaire. Le principe d'isonomie et ses applications extensibles tendent sans cesse à limiter les aspérités de l'ancien droit, à aplanir les saillies rugueuses du régime autoritaire afin de créer un système d'accommodation générale, de symbiose tempérée, où s'amortiront les outrances mentales, les emportements émotifs. » (p. 309).

L'aspect négatif de la paradélinquance, c'est l'affaiblissement de la conscience de la responsabilité personnelle. Le caractère stable est aujourd'hui une exception. L'aspect positif, c'est la transformation de la morale sociale, appuyée sur de solides traditions, en morale professionnelle soumise à toutes les variations qu'impriment aux professions les progrès de la technique. Cette transformation morale correspond à l'empiétement croissant de la vie urbaine sur la vie rurale. Chez les ruraux, la conduite normale et la conduite criminelle sont nettement distinctes. Chez les populations urbaines la lésion des droits d'autrui est un incident inaperçu de la compétition universelle et de la mêlée des intérêts. Le cerveau chez le citadin est soumis à une épreuve incessante et à un effort excessif. De là une turgescence ayant pour conséquence un « dénivellement » par hypertrophie de la personnalité. Une agression hypocrite contre les intérêts et les droits des faibles, des naïfs, des arriérés est l'effet de cette hypertrophie. Le commerçant et l'industriel sont bien souvent candidats à la paradélinquance.

Hypertrophie du moi et instabilité du caractère, telles sont les deux causes de cette harmonie troublante entre la délinquance atténuée et la conduite commune. Ces deux phénomènes sont connexes ; le premier est dû à la substitution de la division du travail à tout autre lien social (ce que l'auteur

appelle régime capacitaire) ; le second procède des progrès de la vie citadine. Mais le progrès de la vie urbaine et celui de la division du travail sont deux processus sociaux inséparables.

L'auteur prévoit que la paradélinquance, signe d'instabilité morale, empiétera sur le domaine de la délinquance commune (p. 332). Celle-ci ne comprendra plus que les accusés définitivement incapables de tout relèvement. M. Aubert apporte donc son témoignage de magistrat instructeur à l'appui de la doctrine qui recommande la substitution ordinaire du traitement éducatif à la peine punissante[1].

G. R.

P. POLETTI. — **La condanna condizionale e la delinquenza giovanile.** — *Revista di Diritto penale e Sociol. criminale*, anno V, 1904, p. 186 sqq.

F. GIORDANI. — **L'attuale condizione dei minorenni delinquenti.** Ibid., anno V, 1904, p. 3 sqq.

U. CONTI. — **Statistica carceraria italiana.** — *Rivista di Diritte penale e Sociol. criminale*, anno VI, 1905, p. 9 sqq.

1. Nous ne connaissions pas le livre de M. Aubert quand nous écrivions notre étude sur les *Lois de la solidarité morale* publiée par la *Revue philosophique* en novembre 1905. (Cette étude était d'ailleurs la conclusion d'un cours professé à l'Université de Bordeaux en 1903 et 1904). L'analyse de la statistique criminelle comparée nous avait conduit à des conclusions très semblables à celles de l'auteur.

CINQUIÈME SECTION

SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE

I. — TRAITÉS. — ÉTUDES GÉNÉRALES

Par M. F. Simiand

JEVONS (W. Stanley). — **The principles of economics.** A fragment of a treatise on the industrial mechanism of society and other papers, with a preface by Henry Higgs. London, Macmillan, 1905, xxviii-274 p. in-8°.

Une mort accidentelle a brusquement interrompu, on le sait, la production scientifique de Stanley Jevons; elle l'a notamment empêché d'achever un exposé exotérique d'économie politique dont il avait établi le plan et déjà composé un certain nombre de chapitres, et qu'il considérait, nous dit-on, comme l'œuvre de sa vie. La publication de ce manuscrit fragmentaire, déjà préparée par Mrs Stanley Jevons et le professeur Foxwell (lequel avait même cherché si les notes rassemblées par Jevons pour les chapitres non écrits ne permettaient pas de compléter l'œuvre utilement, mais a dû renoncer à ce projet), a été menée à bien par M. Henry Higgs. Le texte du présent volume est intégralement de Jevons, nous déclare-t-on : l'éditeur n'a fait qu'ajouter à l'occasion un ou deux mots (entre crochets), lorsqu'il était nécessaire, et il s'est seulement donné pour tâche (accomplie non sans peine, nous dit-il) de trouver et d'indiquer les références bibliographiques de toutes les sources utilisées par Jevons. — A ces fragments, l'éditeur a cru bon de joindre quelques essais qu'il n'était pas sans intérêt de publier et de réunir ici (sur Richard Cantillon; sur l'avenir de l'économie politique; sur le projet d'une match-tax; sur l'incidence de l'impôt).

Des soixante-douze chapitres prévus par Jevons dans son plan, vingt seulement sont traités, et de ces vingt encore plusieurs sont manifestement inachevés ou à peine ébauchés. Parmi ceux dont nous ne connaissons que le titre se trouvent

beaucoup des plus importants ou de ceux qu'on aurait surtout désiré avoir. Il n'est donc pas possible de se servir de ce fragment d'œuvre pour prendre une idée exacte et complète de la conception que Jevons a pu se faire de la connaissance économique et il ne serait pas légitime de critiquer son système sur cette base. Après comme avant cette publication, la *Theory of politicial economy* restera l'œuvre essentielle à considérer pour cet objet. Cependant il ne sera pas inutile de pouvoir, dans le présent ouvrage, trouver, au moins sur un certain nombre de points, la forme que prenaient les idées de Jevons, une fois dépouillées de l'appareil mathématique où elles nous apparaissent surtout jusqu'ici, et exposées en langage ordinaire pour le public courant. Il est, notamment, très intéressant de voir ce que deviennent dans un tel exposé les théories maîtresses de l'utilité, de la valeur, du prix (chapitres malheureusement très incomplets), de l'offre et de la demande. Et c'est de nous avoir donné la possibilité de cette étude et de cette comparaison qu'il y a lieu surtout, croyons-nous, d'être reconnaissants aux pieux éditeurs de ces fragments. Quant à l'ensemble de l'œuvre, en effet, quant au plan de cette description du mécanisme industriel de la société que l'auteur voulait nous donner, il est difficile, au vu seul des titres de chapitres, de s'en expliquer l'ordonnance, au premier abord assez confuse et inhabituelle, et, par suite, de pouvoir en apprécier approximativement le sens et la valeur.

F. S.

H. CUNYNGHAME. — **A geometrical political economy,** being an elementary treatise on the method of explaining some of the theories of pure economic science by means of diagrams. Oxford, Clarendon press, 1904, 128 p. in-8°.

M. Cunynghame a voulu traiter, dans ce livre, de l'application des méthodes géométriques à l'étude d'un certain nombre de théories économiques pures. Ce travail est précieux moins par la nouveauté du contenu, dont, sauf sur quelques points, l'auteur ne se pique d'ailleurs pas, que par le groupement condensé et précis, le choix didactique et simplificateur, l'exposé propre et direct qu'il y a fait des notions et des propriétés géométriques dont se servent ou peuvent se servir, sans les rappeler et les présenter ainsi à part et en elles-mêmes, les économistes employant les mathé-

matiques. Après un chapitre de généralités sur le sens et l'usage des courbes ou diagrammes géométriques, M. Cunynghame en montre l'utilisation possible dans la théorie de l'offre et de la demande et de l'échange de biens : il étudie successivement la courbe de la demande, la théorie des « final increments », les courbes de l'offre et la détermination du prix, la « surplus value », et quelques théories un peu plus complexes (impôt, courbes de composition de l'offre et de la demande, monopole, commerce international, discussion des courbes de Marshall), et finit par des considérations sommaires sur les courbes intégrales, et sur le traitement algébrique de l'économie politique.

Pour la matière même de cet exposé, nous ne pouvons ici que renvoyer au livre lui-même. Et ce précis introductif n'est pas non plus une base suffisante à une discussion sur la méthode dite mathématique en économie politique. Pourtant il est permis de faire sur lui quelques constatations : que l'application de la géométrie ne paraît pas faire rien découvrir, mais seulement exprime sous une autre forme, sous une forme peut-être plus commode (en ce que peut-être elle facilite l'analyse et conduit plus aisément et plus vite à certaines conséquences), des propositions qui sont ou doivent être établies directement par ailleurs ; que les propositions formulées en termes géométriques ne font que traduire des propositions en langage ordinaire, auxquelles elles n'ajoutent aucune valeur; que ces propositions semblent se ramener parfois, en réalité, à de simples identités qui, *étant donnés* certains postulats ou certaines hypothèses, sont évidentes, mais qui, dans cette mesure, n'apprennent rien ou peu et laissent échapper l'explication du phénomène économique le plus intéressant (notamment du phénomène dynamique). Mais de telles remarques, pour être appuyées de preuves satisfaisantes, demanderaient à être élargies plus que ne le comportent le cadre et l'objet de cet ouvrage. Dans les limites et pour le but qu'il s'est proposé, ce petit livre est certainement propre à rendre un véritable service aux études économiques. F. S.

F. LIFSCHITZ. — **Zur Methodologie der Wirtschafts-Wissenschaft**. *Archiv für systematische Philosophie*, XI. Bd., 2. H., 1905, p. 178-190.

L'idée principale de cet article paraît être qu'il n'y a pas de

différence de principe, mais seulement de degré entre les deux tendances qui divisent les économistes, la tendance de l'économie classique et celle de l'école historique : la même chaîne de propositions est déduction ou induction suivant qu'on la descend ou qu'on la remonte ; la méthode des économistes historiens comporte l'emploi de l'abstraction comme le comporte toute étude empirique, etc. — Les remarques de cette sorte se succèdent, en une langue qui gagnerait à être plus simple, et finalement ne semblent pas conduire à un résultat fort appréciable. Car, par exemple, que l'économie expérimentale use de l'abstraction, cela n'est pas nié, cela est même nettement déclaré par les partisans d'une telle méthode (nous l'avons ici même rappelé plusieurs fois), et la démonstration n'en est pas nouvelle ; mais ce point acquis, il s'agit justement de discerner et de dire en quoi diffèrent l'abstraction de l'économie positive et l'abstraction de l'économie classique et de l'économie *dite* abstraite, et laquelle est capable de conduire à une connaissance véritablement scientifique de l'objet étudié. C'est la question intéressante : M. Lifschitz ne la pose même pas.

F. S.

CARLILE (William Warrand). — **Economic method and economic fallacies**. London, Arnold, 1904, X-284 p. in-8°.

Nous avons rendu compte antérieurement d'un livre suggestif de cet auteur sur le problème de la monnaie et la façon de le traiter[1]. Celui-ci, plus général d'objet, a les mêmes caractères. Œuvre d'un esprit indépendant des formes de pensée de l'École, affranchi, semble-t-il, de ce respect humain qui empêche de toucher aux thèses les plus hautes et les plus sacrées de la doctrine par peur du reproche d'ignorance ou d'incompréhension, volontiers jeté dédaigneusement au téméraire par les compétences, il nous présente, sous une forme claire et naturelle, des critiques de bon sens, des doutes simples, des réflexions spontanées qui remettent radicalement en question des théories, des méthodes, des principes, ordinairement admis et transmis par la force de la tradition et de l'autorité, et auxquels l'attention critique a perdu l'habitude de se prendre. Ce n'est pas à dire que toutes ces observations portent, ni que même les tendances générales de M. Carlile

1. *The evolution of modern nurcy. Année sociologique*, t. V, p. 475.

nous paraissent valoir de façon positive et avoir chance de constituer à elles seules une science économique satisfaisante; mais à titre de suggestions, et du moins pour leur valeur négative, elles sont profitables et méritent d'être remarquées.

Le présent ouvrage comprend trois parties : une de considérations méthodologiques générales (intitulée *La logique de l'économie politique*), une présentant à titre d'exemple-type une critique de quelques points fondamentaux de la doctrine économique (partie intitulée *Types d'erreur économique*), une enfin appliquant les observations faites et le mode de critique propre à l'auteur au problème du libre-échange et du protectionnisme (intitulée *L'erreur protectionniste*).

De ces trois parties, c'est la seconde qui nous paraît la plus utile à retenir. La troisième, si négativement elle n'est pas sans intérêt, dans la portée positive qu'elle veut avoir, ne semble pas entièrement probante; et du reste c'est là une question particulière qui ne nous intéresse pas proprement à cette place. Quant à la première, elle nous paraît prendre sa faiblesse de sa généralité même. L'auteur y oppose les méthodes qui conviennent aux sciences physiques et celle qui répond aux sciences morales et en particulier à la science économique, et préconise essentiellement un retour de la doctrine économique au langage ordinaire et aux idées et expressions de tout le monde. Sans doute, il n'est pas sans vérité, — ni sans portée, — de nous montrer que ces auteurs mêmes de l'école qui pensent, par leurs spéculations, découvrir des vérités échappant au vulgaire et constituer une discipline en quelque mesure ésotérique, et qui ne craignent pas d'en écarter la foule par un langage rébarbatif, ne laissent pas, à quelque moment de leurs raisonnements et de leur théorie, et sur des points décisifs, de recourir aux constatations du sens commun et de faire appel, comme à l'argument souverain, à la preuve par l'opinion de tout « le monde ». Ce n'est point là une simple malice polémique, et l'indication est bonne à retenir : mais à quelle fin ? à fin de contribuer à montrer qu'en somme l'économie traditionnelle n'est pas comme sont les sciences d'observation proprement constituées un corps scientifique, constitué par une élaboration technique spéciale, par une accumulation de recherches de laboratoire méthodiques et d'expérimentations rigoureuses, reprenant et soumettant à une investigation propre et nouvelle les données de l'expérience courante et n'admettant que les résultats reconnus par

cette épreuve; que cette doctrine à forme technique n'est pas très éloignée, en réalité, d'un empirisme tout simpliste et banal. La critique jusqu'à ce point est, si elle est bien fondée, d'une portée considérable, mais non pas au sens de notre auteur. M. Carlile en tire en effet que l'effort pour rendre technique cette discipline ne fait que conduire à des complications obscurcissantes et nuisibles, et que l'économiste n'a qu'à recommencer à parler comme tout le monde ; et il appuie cette thèse de considérations fort contestables sur la logique des sciences morales et de la science économique opposée à celles des sciences d'observation de la nature. Il faudrait, à notre sens, en tirer au contraire, non pas que, si la discipline économique n'a pas réussi à être technique par cette méthode, c'est qu'elle n'a pas à l'être, mais qu'elle ne doit pouvoir l'être et chercher à l'être que par une autre méthode, par la méthode correspondant, mutatis mutandis, à celle qui a rendu techniques les disciplines d'étude de la nature physique.

Pour cette raison, la seconde partie du livre, dont les remarques, appliquées à des objets plus particuliers, sont dans une assez large mesure indépendantes ou peuvent en tout cas être rendues indépendantes de cette thèse générale, est pour nous la plus importante et la plus suggestive. C'est la loi de la rente de Ricardo, et quelques autres formes de la théorie de la rente, c'est l'économie mathématique et la psychologie où elle s'appuie que M. Carlile ici étudie et critique, non sans verve, avec des arguments variés, inégaux, mais qui font réfléchir et dont plus d'un est véritablement topique et concluant. Notons le rapprochement fait entre les postulats psychologiques de l'économie mathématique, de Jevons et de son école, et la psychologie de l'associationisme anglais et spécialement de Bain, et la confrontation, esquissée seulement, de cette psychologie avec une psychologie plus récente (Stout, Ward). Et enfin M. Carlile reprend, surtout pour les compléter à l'aide de travaux qu'il a connus depuis, notamment du livre de Schurtz que nous avons signalé, les observations de son livre précédent sur la théorie de la monnaie et sur les fondements nouveaux qu'elle doit prendre. C'est bien, je crois, et ce restera le service majeur rendu par l'auteur que d'avoir attiré l'attention des économistes sur l'importance de la monnaie comme monnaie et parce que monnaie et d'avoir indiqué les conséquences d'une telle vue pour la science économique, encore qu'il n'ait pas peut-être dégagé toutes les nouveautés

que contient virtuellement cette thèse et n'ait pas pris pleine conscience des véritables positions méthodologiques d'où elle procède réellement et où il serait nécessaire de se placer sciemment pour apercevoir et développer toutes ces virtualités. F. S.

GUIRAUD (PAUL). — **Études économiques sur l'antiquité.** Paris, Hachette, 1905, 297 p. in-16.

Ce livre réunit des essais d'objet assez divers, qui d'ailleurs ont presque tous été déjà publiés dans des périodiques et ne sont ici que partiellement remaniés. C'est d'abord un article sur l'*Importance des questions économiques dans l'antiquité;* cette importance est établie: par le sentiment rencontré chez les philosophes et les publicistes, par le fait que les Grecs et les Romains avaient le goût des affaires et l'esprit de spéculation, que l'État favorisait les transactions, qu'il existait des droits de douane et des conventions commerciales, que la juridiction consulaire a fonctionné à Athènes, que le commerce de l'argent et l'esprit de lucre ont fleuri à Athènes et à Rome, que le problème des subsistances y a joué un rôle considérable, et enfin par l'action capitale qu'a eue le régime de la propriété et le problème de la répartition des terres sur leur évolution politique et sur les grands événements et grandes directions de leur histoire intérieure et extérieure. — Un second morceau, intitulé l'*Évolution du travail en Grèce* contient une suite d'indications sur ce que nous appellerions le système économique de la société grecque : au début le régime patriarcal (décrit surtout d'après Homère), puis le régime aristocratique avec forme nouvelle de l'esclavage, développement du servage et du colonat, puis l'importance croissante du commerce et de l'industrie et l'avènement d'une démocratie travaillant, puis le développement de la richesse, la part croissante du travail servile dans les grandes exploitations et l'abandon du travail par les citoyens libres, mêmes pauvres, qui arrive aussi à se produire dans cette démocratie, les troubles qui résultèrent de cette situation et les aspirations à un remaniement de la propriété, c'est-à-dire à un « socialisme ». — Les essais III et V traitent de l'*Impôt sur le capital*, respectivement à Athènes et sous la République romaine. — L'essai VI, *Histoire d'un financier romain* (C. Rabirius Postumus), est un récit d'histoire indivi-

duelle, à forme pour une part anecdotique, que, malgré sa valeur d'exemple, nous ne pouvons retenir ici. — L'étude sur l'*Impérialisme romain* (VII) a aussi un caractère surtout historique et n'intéresse même, pour la majeure part, que l'histoire politique. — Quant à l'essai sur la *population en Grèce* (IV), qui tente de réunir des données démographiques sur les esclaves, les affranchis, les étrangers et la population civique et à la fin seulement touche à des questions économiques, il ne relève pas directement de la *sociologie économique*.

On appréciera dans ces études, il est à peine besoin de le dire, une remarquable connaissance des auteurs et de l'histoire de l'antiquité, qui, aisément, avec une érudition discrète, trouve et réunit les faits et en nourrit ses développements. Mais l'économiste n'en regrettera que davantage de ne pas voir ces groupements de faits suffisamment guidés par les directions bien établies de l'analyse économique actuelle, de rencontrer un vocabulaire technique imparfait, et de ne pas trouver faite par l'auteur une organisation, seule instructive, de ces résultats dans le sens et suivant les cadres de la science économique positive. Le lecteur formé à la considération scientifique des phénomènes sociaux sera frappé de la part que paraît prendre dans les explications, au moins par la forme de l'expression, un « artificialisme » ou « conceptualisme » social dont il est aujourd'hui pleinement déshabitué : « *Les idées sur ce point se modifièrent* avec le temps et des règles nouvelles prévalurent... », nous dit-on simplement (p. 12-13) pour rendre compte du passage de la propriété inaliénable, incessible, etc., à la propriété aliénable, léguable, etc. « *On jugea* alors *plus commode* de s'adresser aux ouvriers du dehors et d'acheter aux marchands les objets dont on avait besoin », écrit-on (p. 33) pour expliquer qu'à un moment l'économie familiale fermée s'ouvre davantage et fasse une part plus grande à l'échange. « En Attique, *on eut recours à un procédé différent* » (p. 44) : ainsi nous explique-t-on que dans l'Attique se soit développé plutôt le colonat, alors qu'en Laconie s'était développé plutôt le servage ; et de tels exemples pourraient être multipliés. — Le lecteur passera-t-il sur de telles phrases en y voyant des formules de transition, des tournures d'expressions traditionnelles plutôt que des propositions d'intention explicatrice réfléchie, il cherchera, du moins, ce que sûrement l'auteur présente comme des explications véritables, et il sera surpris de trouver, par exemple, comme conclusion à la première étude :

« Ces divers exemples suffisent, je crois, pour démontrer la vérité que j'énonçais au début. L'homme, dans tous les temps, est conduit par deux mobiles, les idées et les appétits, et il semble que, tout compte fait, il obéit au second plus souvent qu'au premier... Le souci du pain quotidien, entendu au sens le plus large du mot, est pour beaucoup dans la merveilleuse activité que déploie l'humanité, depuis qu'elle existe... Les Grecs n'auraient pas propagé dans tout l'Orient leur langue et leur culture s'ils n'avaient eu le génie du commerce, et les Romains n'auraient pas conquis le monde s'ils n'avaient pas été âpres au gain... » (p. 25-26). Dans le second essai, la thèse générale est que « le régime du travail [il faut entendre par ce mot à la fois le système économique, l'organisation des classes, le régime de la production, etc.] subit [en Grèce] à toutes les époques le contre-coup des changements qui s'opéraient dans les conditions de la vie politique » (p. 27). « Les Grecs étaient persuadés que la fonction capitale du citoyen était le service de l'État. De cette conception fondamentale, tout le reste découla fatalement. C'est parce que les nobles avaient, au début, la charge de gouverner et de combattre qu'ils s'arrogèrent le privilège de l'oisiveté. C'est pour une raison analogue que les bourgeois riches abandonnèrent le travail aux pauvres et aux esclaves. C'est pour avoir le temps de remplir tous leurs devoirs civiques que les pauvres eux-mêmes revendiquèrent, à la fin, le droit au repos et le droit à la propriété » (p. 75-76). Le lecteur familier de la science sociale positive actuelle saura que ces explications par les mobiles généraux de l'humanité n'expliquent rien ; car, s'ils sont constants, ils ne rendent donc pas compte de la diversité et de l'évolution des institutions qui caractérisent une société par rapport à une autre société, ou un stade d'une société par rapport à un autre stade. Et quant à l'explication de l'évolution économique de la Grèce par l'idée grecque du rôle du citoyen dans l'État (outre que, pour l'auteur lui-même, elle n'est pas rigoureuse ni totale, puisqu'il explique l'apparition et le développement de la démocratie par des facteurs économiques premiers), le lecteur se demandera si cette « idée grecque » de la fonction capitale du citoyen se retrouve dans toutes les sociétés où l'on rencontre par exemple une classe guerrière ou dominatrice qui ne fait pas de travail manuel, dans toutes celles où l'on rencontre un esclavage auquel sont réservées certaines occupations et une classe libre qui s'en abstient, etc. Il semble

bien que la thèse ne résisterait pas à une telle recherche.

Enfin notre lecteur ne pourra manquer de noter dans ce livre la fréquence des rapprochements avec le temps présent, des allusions aux phénomènes actuels : « Les questions économiques avaient, dans les sociétés antiques *comme dans la nôtre*, une importance prépondérante » (p. 1). « La juridiction consulaire qui ne date en *France que de trois siècles et demi*, fonctionnait *déjà* chez les Athéniens (p. 7). « Il était naturel que dans leur détresse (les citoyens pauvres) jetassent un regard d'envie sur les biens des riches, et ils n'avaient pas *les mêmes motifs que nous* pour s'abstenir d'y toucher. Une des raisons qui contribuent chez nous à protéger la richesse, c'est la fonction sociale qu'elle remplit. *Le riche jouit aujourd'hui* de sa fortune ; mais il en fait jouir aussi le pauvre par le travail qu'il lui fournit » (p. 73). « *De nos jours,* un des articles du programme démocratique est l'extension, aussi large que possible, des droits du citoyen... En Grèce on était beaucoup plus rigoureux... » (p. 21). Ainsi on paraît chercher dans le passé ce qui ressemble au présent, au lieu d'étudier le passé en lui-même et pour lui-même. Cela semble contraire à l'esprit historique véritable, autant que contraire à l'esprit sociologique ; la méthode comparative, en effet, recommande des rapprochements sans doute, mais entre des sociétés méthodiquement choisies comme pouvant présenter soit des analogies probantes, soit des expériences différentielles précises, et non pas entre deux sociétés prises au hasard : or, ici, la seconde, le terme de comparaison, n'est choisie que par la raison qu'elle est celle où vit l'historien, raison qui est de pure contingence. Il est inévitable que cette sorte de comparaisons ne donne aucun résultat scientifique : car, par exemple, n'est-ce point par un jeu de mots plus que par la moindre raison objective qu'on rapproche démocratie au sens grec (en réalité société aristocratique) et démocratie au sens actuel ? F. S.

DENIS (Hector). — **Histoire des systèmes économiques et socialistes**, t. I. Les fondateurs. Paris, Giard et Brière, 1904, in-8°, 365 p. (Tendances scientifiques sûres. Rendra service par sa bibliographie au courant et ses bonnes analyses).

ISAMBERT (G.). — **Les idées socialistes en France de 1815 à 1848**. Paris, F. Alcan, 1905, in-8° (Ouvrage de faible utilité, documentation insuffisante, méthode criticable).

SABATIER (CAMILLE). — **Le socialisme libéral ou morcellisme.** Paris, Giard et Brière, 1905, 392 p. in-8°. (Cet ouvrage ayant surtout un caractère normatif, nous n'avons pas à l'étudier ici en détail, mais il est, à ce point de vue, intéressant et digne d'être retenu).

BODEVELLES (CH.). — **Principes d'économie politique.** Paris, Giard et Brière, 1905, 261 p. in-18 (Ouvrage sans grande nouveauté intéressante).

COHN (GUSTAV). — **Ueber den wissenschaftlichen Charakter der Nationalökonomie.** *Archiv. f. Sozialwiss. u. Sozialpol.*, XX, 3, p. 461-79, 1905. (En réponse à l'article antérieur de Max Weber sur l'objectivité de la connaissance, signalé ici, t. VIII, p. 539).

TSCHUPROW (A.-A.). — **Die Aufgaben der Theorie der Statistik.** *Schmoller's Jahrb*,, 1905, 2, p. 11-70.

WERTH (A.). — **Albrecht Thaer u. Johann Heinrich von Thünen,** *Zeitsch. f. d. ges. Staatswiss*, 1905, 1, p. 56-70.

LIFSCHITZ (F.) — **Says Methodologie der Wirtschaftswissenschaft.** *Conrad's Jhb.*, 1904, t. II, p. 61-24.

TARBOURIECH (ERNEST). — **Essai sur la propriété** (Bibliothèque socialiste internationale). Paris, Giard et Brière, 1904, 356 p. in-18. (Ne rentre pas assez dans notre cadre pour pouvoir ici être étudié largement; concerne la doctrine socialiste normative; intéressant aussi au point de vue juridique propre).

II. — SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

Par MM. H. BOURGIN et F. SIMIAND

VINOGRADOFF (P). — **The growth of the manor.** London, Swan Sonnenschein, New-York, Macmillan, 1905, VIII-384 p. in-8°.

Cet important ouvrage, en même temps que l'étude des systèmes économiques, intéresse celle de l'organisation politique, celle du droit de propriété, celle des classes sociales. L'auteur s'est proposé de présenter, en s'aidant des travaux récents et aussi de recherches propres, un tableau de nos connaissances actuelles sur les origines, le développement, la constitution du système manorial en Angleterre. Dans un premier livre, il étudie la période antérieure à l'invasion anglo-saxonne; il expose d'abord ce que, par les renseignements directs peu nombreux que nous possédons, par une interprétation prudente des

survivances reconnaissables des institutions de cette société, et aussi par quelque utilisation, plus prudente encore, des données comparatives, nous pouvons établir sur l'organisation celtique, sur le clan, sur le régime du sol, et la condition de personnes en cette société, et il y discerne quelques-uns des éléments qui constitueront plus tard le système manorial, mais à l'état encore incomplet et inorganisé, et obscurcis par l'action d'autres principes (Cf. le résumé très net de cette analyse, p. 35-36). Un second chapitre traite de la période romaine et de l'influence que les types romains d'organisation sociale, d'exploitation économique, de propriété et de droit, ont pu exercer de façon effective et durable en Angleterre; il apparaît à l'auteur que les thèses trop simples sont à écarter, qu'il ne s'est pas produit sous l'action romaine une refonte complète des institutions antérieures ni non plus une superposition d'une couche de civilisation romaine, plus ou moins profonde, à la population celtique subjuguée; il compare plutôt (p. 83) l'action romaine en Grande-Bretagne à celle d'un fleuve se répandant par plusieurs bras dans un pays, qui en fertilise les terres immédiatement riveraines, mais ne suffit pas à en modifier l'aspect général; et il montre l'adaptation particulière des modes romains de propriété et d'organisation politique et économique aux modes celtiques préexistants.

Le second livre, qui est le plus étendu des trois, traite de la période anglaise ancienne (jusqu'à la conquête normande). L'auteur analyse les éléments nouveaux apportés en Grande-Bretagne par l'établissement des Saxons, Angles, Jutes, Frisons et les invasions danoises et scandinaves ultérieures; il montre l'organisation sociale différente, les formes propres du groupement domestique et la force moindre de la liaison tribale, la constitution de groupements d'un type nouveau, nécessitée, en grande partie, par une raison de défense contre les habitants antérieurs du pays; et désignant par le mot de *tún* (town) pris dans un sens spécial bien défini (p. 148-49) cette unité d'organisation, encore rurale à ce moment, il expose ce que sont les *shares* de cette township, caractérise le système de l'*open field* au point de vue de l'exploitation agricole, au point de vue de l'organisation sociale et de l'organisation politique naissante qui y correspondent, définit dans une étude particulière la condition du share holder et retrace l'histoire du holding; il peut alors montrer comment, dans le relâchement de cette organisation sociale, peuvent se développer des forces

individuelles tendant à un arrangement économique et à un ordre légal nouveaux, comment les éléments du système manorial se préparent et se développent progressivement dans ce milieu.

Le troisième livre considère le système manorial enfin pleinement constitué. M. Vinogradoff recherche comment et jusqu'à quel point s'est généralisé ce système et se sont subordonnés plus ou moins directement à lui les différents éléments de structure sociale indépendante ou antérieure. L'organisation manoriale se caractérisant à trois points de vue, au point de vue de la propriété (comme bien fonds entouré de tenures), au point de vue social (combinaison des deux classes, l'une dominante, l'autre subordonnée, militaire et travailleuse) et au point de vue politique (le manoir considéré comme unité de gouvernement local); c'est à ce triple point de vue que l'auteur se place successivement pour décrire les traits propres du système.

On le voit, M. Vinogradoff, dans cet ouvrage, n'est pas préoccupé uniquement ni même surtout, comme l'était M. J. Ashley dans un travail d'un tout autre ordre[1], de définir et d'analyser dans l'organisation manoriale, organisation type du moyen âge, le *système économique*. L'économiste cependant trouvera dans cette œuvre des données dont il pourra utilement tirer parti et qui même n'auront pas toujours besoin d'une élaboration ou adaptation nouvelle pour s'encadrer dans son étude propre. La position de l'auteur est d'ailleurs légitime, et les aspects de l'organisation manoriale autres que l'aspect économique proprement dit méritent à coup sûr d'être autant considérés. Ce qui gênera un peu, peut-être, c'est que ces divers plans d'analyse ne soient pas toujours nettement distingués et que les groupements de faits ne paraissent pas toujours préparés en vue d'un classement méthodique possible. Ce caractère de l'œuvre de M. Vinogradoff est sans doute, pour une part, la conséquence de l'application soutenue et louable qu'il met à se défendre de l'esprit de système, à se garder et à mettre en garde contre une formulation séduisante, mais trop simple, des éléments, en réalité très complexes, observés dans un état donné de société. Il répète à plusieurs reprises qu'un système d'orga-

1. Cf. *Année sociologique*, t. VI, p. 504, le compte rendu de son ouvrage intitulé, *Histoire et doctrines économiques de l'Angleterre*.

nisation sociale ne se présente jamais, historiquement, sous une forme parfaite et entièrement harmonieuse, que dans la réalité sociale véritable, coexistent sans cesse des principes contraires, que des survivances persistantes ou des facteurs de transformation nouvelle sont toujours à reconnaître à côté ou au milieu même du type dominant. De même aussi, il use de la méthode comparative avec beaucoup de discrétion. Ce souci réagit légitimement contre un simplisme qui serait trompeur; mais il porte peut-être M. Vinogradoff à ne pas dégager ou du moins à ne pas marquer fortement les traits de la forme type de chaque institution rencontrée, et cependant, même si ce type ne se trouve en fait jamais réalisé, même si la réalité est plus complexe et mêlée, le savant n'en a pas moins le droit de chercher à le constituer et d'éclairer par là toute son explication. — Dans le cours de l'exposé on notera beaucoup de liaisons de phénomènes heureusement établies : relations entre les formes de la propriété et les stades de l'exploitation agricole (élevage, culture primitive, culture intensive, assolements plus ou moins complexes) ; relations entre les modes d'organisation sociale et les formes de l'habitat humain, etc. Ce livre est au total une réunion, une mise au point très utile d'un nombre assez considérable de connaissances obtenues par la science récente sur une période avec un système économique très important.

F. S.

BERNSTEIN (Ed.). — **Die verschiedenen Formen des Wirtschaftslebens**. Ein Vortrag, gehalten vor Berliner Arbeitern. Berlin, Buchhandlung Vorwärts, 1905, in-16, 32 p.

Cette conférence a été faite par M. Bernstein à la *Maison des syndicats* de Berlin avec l'intention de fournir aux ouvriers syndiqués des armes pour la lutte économique et politique, et pour servir à l'action socialiste. Mais elle mérite d'être retenue ici en raison de ses qualités méthodiques. C'est l'œuvre d'un esprit positif, mettant rationnellement la science à la disposition du socialisme. Il avertit quand il utilise des hypothèses (p. 8 sqq.), quand il prévoit des erreurs possibles d'interprétation. Il est partout clair et net. Son emploi de la terminologie scientifique et ses définitions sont de bonne vulgarisation (cf. p. 15 sqq.).

Cette conférence est la première de six conférences sur l'or-

ganisation économique et son évolution, les cinq suivantes devant étudier les conditions fondamentales de la vie économique, la nature de la société capitaliste moderne, les théories de la valeur, la plus-value et son histoire, la lutte de classe dans la société moderne et l'évolution sociale au socialisme (p. 4). M. Bernstein, dans celle-ci, n'a prétendu rien dire de nouveau, mais seulement retracer de la manière la plus compréhensible l'histoire économique de l'humanité dans ses principales phases (p. 3).

Il définit d'abord l'économie, puis établit la classification des systèmes économiques. Il expose ensuite l'économie hypothétique des peuples primitifs et leur communisme (compatible avec une extension de la propriété privée plus grande qu'aujourd'hui) ; il décrit le matriarcat et le patriarcat. Vient ensuite l'économie des nomades, avec ses communautés de famille et de village, économie fermée, sans échange et sans argent. L'échange naît, et le bétail constitue la monnaie; le marché s'organise, et le burg, puis la ville. Suit une description de l'économie des anciennes nations civilisées, de la ville ancienne (Rome), avec ses classes économiques, l'économie fermée de ses maisons, ses artisans, ses oisifs. La féodalité confond l'ancien type économique et celui que transmettent les barbares conquérants : alors se développent l'artisanerie et les corporations, qui sont d'abord des organisations de résistance d'ouvriers libres, et deviennent ensuite des administrations privilégiées. Du xv[e] au xvii[e] siècle survivent des éléments de l'ancienne économie fermée de village ; mais l'économie d'échange s'étend, avec le crédit et le capital. La manufacture est créée et développée, malgré la résistance des corporations ; puis la fabrique, sans division du travail ; puis la division du travail, le machinisme et la production en grand. L'économie capitaliste moderne est caractérisée par la puissance du capital, par la diminution des rapports entre le capital et le travail, par les progrès de l'échange, l'influence des villes sur les campagnes subalternisées, l'importance croissante des questions ouvrières, l'extension des syndicats. Les germes d'une économie que l'auteur appelle socialiste apparaissent dans les trusts, dans la croissance de la rente, qui ne peut être abolie que par la propriété sociale, dans la politique communale et le socialisme municipal, dans les coopératives et les organes municipaux d'échange et de production.

H. B.

WEBER (Max). — **Die protestantische Ethik und der « Geist » der Kapitalismus.** *Arch. f. Sozialwiss. u Sozialpol.*, XX, 1, p. 1-54, 1904. (Dans quelle mesure la supériorite constatée des protestants dans la conduite des affaires et les grandes entreprises procède de dispositions morales propres et non d'autres causes plus ou moins contingentes).

NOYES (Alexander D.). — **The recent economic history of the United States.** I. The revival after 1896. II. Inflated capitalization and the mania of speculation in 1901. *Quart. Journal of Econ.*, feb. 1905, XIX, 2, p. 167-87.

III. — RÉGIMES DE LA PRODUCTION

Par MM. H. Bourgin et F. Simiand

A. — *Régime de la coopération.*

WEBB (Catherine). — **Industrial co-operation.** The story of a peaceful revolution. Being an account of the history, theory and practice of the co-operative movement in Great Britain and Ireland. Prepared for the co-operative Union by the southern co-operative association, edited by Catherine Webb, with a preface of L. L. Price. Manchester, Co-operative union, 1904, xx-278 p. in-8°.

Cet ouvrage est une œuvre collective de spécialistes éprouvés, dirigée et ordonnée par Miss Catherine Webb, qui est destinée à servir de *manuel* pour l'enseignement coopérateur, pour l'étude de l'histoire, de la théorie et de la pratique de la coopération. Cette origine et ce but donnent aussitôt à ce travail un caractère propre et une valeur pratique considérable. Ce n'est pas à dire que la valeur scientifique en soit par là diminuée ni compromise. Si tout y est disposé d'une part pour donner des connaissances précises de faits, d'autre part pour fournir les éléments d'un jugement et d'une conviction raisonnée, ce double souci y aboutit assez bien en somme à y constituer une *théorie expérimentale* des phénomènes considérés telle que nous souhaitons d'en avoir, et du type que l'économiste et non pas seulement le coopérateur ou le propagandiste peut rechercher et mettre à profit. Même la simple description pratique des organes, des éléments d'une coopérative, l'exposé de propagande destiné à l'application

immédiate, s'il est fait par un coopérateur d'expérience qui sache analyser son expérience et dire exactement et sans construction personnelle ce qu'il a appris et ce qu'il sait par la pratique et l'observation consciente ou inconsciente, peut prendre la valeur d'une analyse scientifique véritable, ou tout au moins en préparer singulièrement l'élaboration L'exposé des questions du jour, des problèmes débattus, des arguments pour et contre les diverses opinions en présence, s'il est fait avec honnêteté et objectivité, peut être un révélateur précieux, dans un mouvement vivant et complexe comme celui-là, de réalités sous-jacentes ou même de simples virtualités dont la connaissance de science doit savoir tenir compte.

Une première partie intitulée Abrégé historique donne un résumé substantiel et clair du mouvement coopérateur en Angleterre, depuis la fin du XVIII[e] siècle et les origines, avec des tableaux confrontant les principaux faits et grandes dates de la coopération avec les grands faits historiques.

La seconde et la plus grosse partie, intitulée Développements pratiques, paraît au premier abord mêler l'histoire, la théorie et la pratique, mais en réalité est bien conçue pour donner le summum de connaissance qui permette de comprendre bien et d'apprécier rationnellement l'ensemble de l'institution coopérative, de s'en expliquer les types et les modes actuels, et de s'en justifier la prévalence, et d'apercevoir avec quelque sûreté le sens véritable du développement. Ce sont d'abord quatre chapitres consacrés à des sujets historiques essentiels : Robert Owen, les premières tentatives coopératives, les pionniers de Rochdale, les socialistes chrétiens. Puis vient une série de chapitres donnant une analyse à la fois théorique, descriptive (historique, dans la mesure nécessaire) et pratique des types d'institutions coopératives réalisés : — l'association de consommateurs, théorie économique ; — les sociétés de détail, objet et situation légale; gouvernement, administration de ces sociétés et situation de leurs employés ; — les sociétés de gros, leur histoire, développement et situation actuelle, situation des employés, organisation, gouvernement, théorie ; — la production coopérative, par les sociétés distributives, par des corporations fédératives, par des coopératives de production ; participation des ouvriers aux bénéfices, développement du système, difficultés, appréciations théoriques, etc. ; — la coopération en Irlande, histoire, organisation, développement ; — la banque coopérative et la coopération de crédit, différentes institutions de cet

ordre; — enfin activité de la coopération en d'autres branches, agriculture, assurance, habitation, etc.

La troisième partie du livre n'a pas un caractère très différent de la précédente; elle est consacrée aussi à une analyse d'institutions conduite de semblable façon : seulement il s'agit ici non plus des fonctions économiques et des réalités fondamentales, mais des fonctions d'éducation et de propagande assumées par la coopération, et des institutions qui y répondent: — l'Union coopérative, son organisation, son action, les congrès annuels; — les comités d'éducation, les guildes. — Et cette matière conduit à deux chapitres derniers de vues d'ensemble sur les problèmes qui se posent à la coopération sur le sens général, les résultats acquis, les besoins présents et l'avenir du mouvement coopérateur. — Une série d'appendices documentaires réunissent des statistiques, données de fait qu'il est commode de trouver ainsi rassemblées.

La préface de M. L. L. Price caractérise heureusement les mérites du livre comme manuel et comme œuvre de science et insiste particulièrement sur les mérites qu'il présente d'offrir sur les questions les plus ardemment débattues (par exemple la situation des employés, les rapports de la production et de la consommation) une argumentation impartiale et une analyse des faits passés et présents qui permettent d'entrevoir une synthèse possible faisant la juste part des opinions opposées. F. S.

CERNESSON (J.). — **Les sociétés coopératives anglaises**. (Les associations coopératives). Paris, Rousseau, 1905, xvi-560 p. in-18.

Ce livre est l'œuvre d'un auteur amoureux de son sujet, d'une sincérité certaine, d'une conscience d'information non suspecte, et constitue à coup sûr la première bonne monographie en langue française [1] des institutions coopératives anglaises. Mais au souci de faire une étude de science, M. Cernesson allie une intention prosélytique évidente, et il est curieux que cette préoccupation doctrinale et extra-scientifique soit plus sensible dans son livre que dans l'ouvrage

1. J'entends : originalement en langue française. Nous signalons plus loin une traduction française récente du livre bien connu de Mme Béatrice Potter-Webb. — Il vaut mieux ne pas rappeler le livre de M. Hubert-Valleroux intitulé : *La coopération*.

dont nous venons de rendre compte et qui est cependant un manuel d'enseignement coopérateur établi par des praticiens dans un but pratique. Cela tient sans doute à ce que la doctrine de M. Cernesson est plus étroitement celle de ce groupe de philanthropes économistes connu sous le nom d'École de Nîmes. doctrine à certains égards apriorique ou du moins impliquant plusieurs préjugés sentimentaux antérieurs ou extérieurs à l'observation même des faits, au lieu que la doctrine des auteurs de l'autre ouvrage est plutôt une application, réfléchie sans doute, mais non autrement tendancieuse. des résultats de l'observation. — De là certaines gênes ou même contradictions dans l'œuvre de M. Cernesson : par exemple, après s'être élevé contre la conception de classe du socialisme, il sera amené, par l'exposé même des faits, à reconnaître que les coopératives où dominent les classes bourgeoises et l'esprit bourgeois n'ont pas réussi à être de véritables coopératives, sans être conduit par cette constatation à retoucher son premier jugement doctrinal. — De là des propositions et notamment des définitions, cependant essentielles, qui, d'un point de vue scientifique, sont très peu satisfaisantes ; par exemple, la définition même de la coopération, p. 86 : « La coopération a pour but de supprimer graduellement et pacifiquement, par le seul jeu des forces de l'association libre, tous les intermédiaires, agricoles, industriels et commerciaux, actuellement établis entre le sol et les consommateurs, qui exploitent les richesses naturelles, fabriquent et vendent les produits manufacturés dans une fin de profit individuel ». Sans doute cette définition n'est pas présentée comme une définition de fait, mais comme la formule du but final attribué par les néo-coopératistes à la coopération ; mais ou bien cette proposition exprime, en effet, le résultat auquel tendent ou au moins peuvent aboutir les institutions coopératives par leur développement réel, et alors c'est à la fin de l'étude et par cette étude même, et non pas préalablement à l'étude elle-même, qu'au point de vue scientifique elle devrait être dégagée; ou bien elle n'exprime qu'une vue apriorique et une aspiration sentimentale de certains esprits, et alors elle n'a aucune valeur scientifique comme expression de la réalité et n'a rien à faire en tête d'une analyse de faits. Et enfin elle est, dans sa formule même, très imparfaite ; car il semble inexact, hors le cas de la coopérative embryonnaire où ce sont des associés qui livrent et manutentionnent et vendent les mar-

chandises, de dire que la coopération supprime des intermédiaires: entre le producteur originaire et le consommateur, il y a toujours une série de fonctions spécialisées remplies par des individus spécialisés; le produit fabriqué dans une usine coopérative et vendu à un membre d'une coopérative affiliée à une wholesale, et le produit d'une fabrique dépendant du Bon Marché, par exemple, et vendu, soit directement, soit même indirectement, par le Bon Marché à un particulier, passent exactement par le même nombre d'intermédiaires et par des intermédiaires accomplissant exactement la même fonction économique ; ce qui différencie les deux organisations, ce n'est pas la suppression des intermédiaires, c'est le fait que ces intermédiaires sont, dans l'une, indépendants et, dans l'autre, directement dépendants et même véritables fonctionnaires du consommateur : c'est une différence non de *forme* de la production, mais de *régime* de la production. Ainsi l'obsession d'une formule doctrinale, traditionnelle mais inexacte, conduit à donner pour essentiel à l'institution coopérative un caractère inexistant et à rejeter dans une incidente de fin de phrase, et encore sous une expression de tour beaucoup trop finaliste et interprétatif, le caractère essentiel. — Les incertitudes du plan ont aussi, sans doute, leur origine dans cette confusion du point de vue de l'analyse positive et de celui du catéchisme doctrinal : le cadre adopté par l'auteur est, dans l'ensemble, historique (du point de vue scientifique propre, ce n'aurait pas été du reste le meilleur); mais, sans cesse, dans cet exposé historique, s'intercalent des exposés de doctrine qui troublent l'unité de ton et rompent le développement (il arrive aussi, par là, que les mêmes sujets soient repris par deux fois, les fédérations et wholesales, chapitre IX et chapitres XII, l'organisation de propagande, chapitre X et chapitre XIV, etc.) — Les quatre premiers chapitres sont, intentionnellement d'ailleurs, une sorte de manifeste des principes coopérateurs plutôt qu'une détermination scientifique concrète du « type » de l'institution coopérative (ce qui serait l'introduction indiquée à un ouvrage de science pure).

Mais toutes ces observations ne sont qu'un témoignage de l'intérêt scientique que nous attachons à ce livre, et à ceux que l'auteur nous promet comme suites, et qui traiteront des institutions coopératives en d'autres pays. Tel quel, il sera une source d'informations précieuse, et un ouvrage de référence très utile. Pour donner une idée de tout son riche con-

tenu, nous transcrivons ici le titre de ses quatorze chapitres : La fondation d'une société coopérative de consommation, Le rôle éducateur des sociétés coopératives de consommation, Les unions de sociétés, La coopération intégrale, Robert Owen, Les pionniers de Rochdale, Les premières sociétés rochdaliennes, Les socialistes chrétiens, Fédération du mouvement coopératif, Organisation intérieure des sociétés coopératives, Les supply associations, Les Wholesales, Les associations de production autonomes, L'union coopérative. F. S.

TOSI (VINCENZO). — **La cooperazione e la sua funzione nell' ordinamento sociale.** Venezia, Garzia, 171 p. in-8°.

Né d'une discussion que l'auteur avait spontanément et pour lui-même entreprise de thèses originales formulées sur la coopération par M. Pantaleoni, repris ensuite en une élaboration plus méthodique et plus sûre, ce travail part de considérations générales et théoriques sur la coopération pour examiner ensuite successivement les différents types de coopération (coopération de production, de consommation, de crédit, de construction) et les questions connexes (participation aux bénéfices), et pour arriver à l'examen des opinions en cours sur le sens et la portée du mouvement coopératif, et à une critique des théories de son évolution. Il conclut que la coopération est incapable de concilier ses deux formes, qu'elle n'est pas en elle-même le germe d'une institution d'avenir, qu'elle est une institution passagère, seulement adaptée à certaines conditions de la vie économique actuelle. L'argumentation est un peu sommaire et les affirmations insuffisamment fondées. F. S.

PUDOR (HEINRICH). — **Das landwirtschaftliche Genossenschaftswesen im Auslande.** 1. Band. **Das landwirtschaftliche Genossendschaftswesen in den skandinavischen Ländern.** Leipzig, Felix Dietrich, 1904, in-8°, VIII-153 p.

Dans ce volume, M. Pudor étudie la coopération agricole dans les pays scandinaves. Après une introduction où il expose « la naissance de la conscience coopérative » et rappelle les précurseurs, il décrit la coopération en Danemark (sociétés de laiterie, produits de la laiterie, volailles et œufs, porcs;

magasins de gros ; coopératives agricoles), en Suède (laiteries coopératives, sociétés de contrôle des produits), en Norvège, en Finlande. La documentation est étendue, quoique parfois négligée, inégale. La composition est désordonnée : le livre apparaît fait de morceaux, de monographies mal liées, d'ailleurs utiles en soi; il déborde, à plusieurs reprises, sur des domaines étrangers au sujet (les caisses d'épargne, p. 80, les écoles populaires supérieures, p. 93). La méthode laisse à désirer : l'introduction est suspendue dans les abstractions, fort loin de la réalité sociale, qui est négligée, superficiellement effleurée, quand il s'agit de questions importantes comme les débuts de la coopération (p. 27). La description est presque exclusivement historique, ou même anecdotique, et, derrière les personnalités directrices auxquelles se rapportent les détails cités, les faits d'ordre collectif et social demeurent ignorés. Aussi l'ouvrage ne présente guère de conclusions générales, sociologiques, à utiliser. H. B.

BERTRAND (Louis). — **Die genossenschaftliche Bewegung in Belgien u. ihre Resultate**. *Arch. f. Sozialwiss. u. Sozialpol.*, XX, 1, 1904, p. 55-79.

LESTELLE (Louis). — **Étude sur le familistère de Guise** (son fondateur J.-B.-A. Godin). Paris, Rousseau, 1904, xvi-751 p. in-8°.

PUDOR (Heinrich). — **Das Kreditgenossenschaftswesen in Russland**. *Conrad's Jhbb.*, 1904, t. II, p. 97-102.

PUDOR (Heinrich). — **Studien zur landwirtschaftlichen Genossenschaftswesen in Dänemark**. *Conrad's Jhbb.*, 1904, t. II, p. 542-45.

POTTER-WEBB (Béatrice). — **La coopération en Grande-Bretagne**. Traduction française, Paris, Cornély, 1905, in-16.

B. — *Régimes divers*.

BREDT (Victor). — **Die Lohnindustrie dargestellt an der Garn-und Textilindustrie von Barmen**. Berlin, Bruer u. Co., 1905, in-8°, x-202 p.

Cette monographie sur l'industrie textile de la région de Barmen commence par des considérations sur l'évolution du travail et les transformations de l'entreprise depuis Charlemagne, et par une série de définitions. Puis l'auteur étudie

l'industrie du blanchiment. Cette industrie naît au milieu du xvᵉ siècle, favorisée par les conditions géographiques, par les cours d'eau de la vallée de la Wupper. L'auteur décrit le procès industriel, et en particulier le rôle des intermédiaires, du crédit, de la banque, qui est considérable. La plupart des producteurs sont alors des artisans, travaillant sur leur propre domaine; mais il existe déjà des salariés, travaillant à domicile pour des marchands. Jusqu'au xviiiᵉ siècle, on constate une différenciation, une séparation croissante des artisans et des marchands. Le grand commerce se développe; les marchands habitent en ville, y ont leurs maisons de vente, tandis que les artisans résident à la campagne. Le travail est minutieusement réglementé jusqu'en 1764; le privilège corporatif est aboli sous la pression des faits, et notamment de la concurrence étrangère. Quant à la communauté corporative, elle perd sa signification propre à la fin du xviiiᵉ siècle et devient une sorte de chambre de commerce avec des attributions de plus en plus restreintes. Les causes de la décadence de l'industrie du blanchiment au xixᵉ siècle sont la croissance de l'industrie textile, les changements de la technique, la diminution de l'emploi du fil de lin.

Dans la deuxième partie de son livre, M. Bredt étudie l'industrie textile, liée à l'industrie du blanchiment, qui en est l'industrie préparatoire. Elle est déjà bien développée au xviᵉ siècle, sous forme d'industrie à domicile, où les marchands enrichis font travailler les habitants les plus pauvres. C'est une industrie libre : il en résulte surproduction et paupérisme; les marchands, en subissant la charge, sont amenés à demander la réglementation de l'industrie (1611). Jusqu'à la fin du xviiiᵉ siècle, cette industrie présente un caractère très net d'artisanerie; les tisseurs forment une corporation bien caractérisée.

Dans la troisième partie, M. Bredt étudie la fabrication actuelle des rubans, cordons et cordonnets : spécialisation de la fabrication, distribution géographique, industries annexes, technique de la fabrication, de l'achat de la matière première, de la vente, du tissage et de la teinture, catégories économiques (fabricants, *hausindustrielle Meister*, *Heimarbeiter*), organisation de l'industrie (associations). Cette partie se termine par ce que l'auteur appelle généralités (législation sociale, conditions de l'habitation, enseignement technique, salaires, rapports entre patrons et ouvriers), et par les con-

clusions, qui insistent sur la séparation croissante des salariés et des patrons, sur la diminution de l'artisanerie, sur la division du travail dans les fonctions industrielles et commerciales.

Ainsi qu'on le voit, la matière du livre de M. Bredt est fort riche. Il l'a puisée dans des travaux antérieurs, dans des documents, dans une enquête personnelle, qui lui a permis de voir de près la difficulté des questions (p. v sqq.). Néanmoins, en plusieurs endroits, les faits manquent, la description est surtout hypothétique et déductive (cf. p. 20 sqq.); certaines propositions ne sont point démontrées par des faits (p. 40 sqq., sur les causes de la décadence de l'industrie du blanchiment); enfin la confusion des points de vue (technologie, forme de l'industrie, biographie des individus marquants, etc.) nuit à la clarté des explications (p. 44 sqq.). Mais l'ensemble est intéressant et utile et comprend de bonnes descriptions de phénomènes topiques : modification des institutions corporatives (p. 37 sqq., 51 sqq.), spécialisation géographique de l'industrie contemporaine (p. 62 sqq.), division du travail et des fonctions, avec les statistiques et l'étude minutieuse qui les font comprendre (p. 80 sqq.), différenciation des classes économiques (p. 114 sqq.). Les conclusions de cette monographie limitée mais approfondie peuvent entrer d'emblée dans la science. H. B.

CHAPMAN (Sidney J.). — **The Lancashire cotton industry**. A study in economic development. Manchester, University press, 1904, VIII-309 p. in-8° (Ouvrage très remarquable; non pas une histoire de l'industrie du coton, mais une analyse scientifique des types de régime de la production, d'organisation économique rencontrés dans cette industrie, et une recherche méthodique des explications).

SANDER (Paul). — **Zur Verständigung über das mittelalterliche Zunftproblem.** *Schmollers Jhb.*, 1904, 4, p. 343-58.

VEBLEN (Thornstein). **Theory of the business enterprise**. New-York (Important. Sera repris ultérieurement).

CHAPMAN (S. J.). — **Are manufactures unstable internationally ?** *Econ. Journ.*, juin 1905 (Discussion intéressante d'une question touchée par M. Cunynghame dans l'ouvrage analysé plus haut p. 457).

KLEIN (Dr Franz). — **Le régime des sociétés anonymes et**

évolution. *Rev. d'écon. polit.*, 1905, p. 46-67 et 126-154 (Plus juridique qu'économique, utile cependant pour l'économiste).

MANUILOFF (A.). — **Der Pacht in Russland**. *Schmoller's Jhb.*, 1904, 4, p. 71-92.

BOEHM (P.). — **Die Rabattsparvereine**. *Zeitsch. f. d. ges. Staatswiss.*, 1905, 1, p. 71-88 (Entente des petits commerçants pour l'uniformisation de la réglementation des rabais).

STIEL (WILHELM). — **Die Gewinnbeteiligung der Arbeit**. Ihre soziale Bedeutung u. Durchführbarkeit, Dresden, Böhmert, 1905, 115 p. in-8°.

SOMARY (FELIX). — **Besteuerung und Entwickelung der Industrie aktien gesells chaften in Oesterreich**. *Schmoller's Jhb.*, 1905, 1, p. 147-60.

CASSOLA (C.) — **I Sindacati industriali** (Cartells, pools, trusts). Bari, Laterza e figli, 1905, XII-341 p. in-16.

GOETZKE (WILHELM). — **Das rheinisch-westfälische Kohlensyndikat** und seine wirtschaftliche Bedeutung. Essen, Baedeker, 1905, 292 p. in-8°.

BELCHER (WALLACE E.). — **Industrial pooling agreements**. *Quart. J. of econ.*, nov. 1904, XIX, 1, p. 111-123.

DE LEENER (GEORGES). — **Les syndicats industriels en Belgique**, 2° édition, revue et augmentée. Bruxelles-Leipzig, Misch et Thron, 1904, XXXI-348 p. in-8° (La seconde édition de cet ouvrage, très proche de la première, est surtout une mise au courant; certains points de cet ouvrage ont été plus développés, la bibliographie complétée. Cf. *Année sociol.* VIII, p. 592).

BRAUER (KARL). — **Unternehmerverbände in Belgien**. *Schmoller's Jhb.*, 1905, 1. p. 311-338 (d'après le livre de Leener qui vient d'être cité).

VOGELSTEIN (THEODOR). — **Zur Frage der Monopolorganisation** insbesondere in Deutschland u. den Versinigten Staaten von Amerika. *Arch. f. Sozialwiss. u. Sozialpol.*, XX, 2, 1905, p. 341-55.

LINDEMANN (D.-H. C. HUGO). — **Arbeiterpolitik u. Wirtschafts pflege in der deutschen Städteverwaltung**. Stuttgart, Dietz, 1904, XII-468 et 405 p. in-8°.

MAXWELL (W.). — **British progress in municipal engineering**. Londres, Constable, 1905, 182 p. in-8°.

TURNER (S.-H.). — **Financial aspects of municipal undertaking**

which extend beyond the municipal boundaries. *Econ. Journ.*, march. 1905, p. 12-22.

IV. — FORMES DE LA PRODUCTION

Par M. Hubert Bourgin

LEVY (Hermann). — **Entstehung und Rückgang des landwirtschaftlichen Grossbetriebs in England.** Wirtschaftliche und sozialpolitische Studien über die landwirtschaftliche Betriebsfrage. Berlin, Springer, 1904, in-8°, VIII-247 p.

Ce sujet est important par les faits qu'il touche et par les conclusions auxquels il conduit, par l'étendue territoriale et la durée de l'expérience, par le nombre, l'amplitude et la diversité des phénomènes qu'il embrasse.

La documentation est fort étendue. M. Lévy a dépouillé, pour les différents moments de l'histoire retracée, les œuvres des publicistes contemporains; il a établi de bonnes et claires statistiques (notamment p. 128 sqq., 174). Parfois l'exposition paraît un peu sommaire et brève, ou bien les chiffres font défaut : c'est que les documents ont manqué, ou ont fourni peu de chose. Parfois aussi les renseignements recueillis présentent un caractère subjectif et sentimental, notamment quand ce sont les « plaintes » des publicistes ; mais ils sont alors donnés comme tels, à titre d'indications.

L'œuvre de M. Lévy est une description de phénomènes économiques successifs, analysés avec une méthode précise, claire, et réaliste, particulièrement en ce qui concerne la prolétarisation des petits cultivateurs dépossédés à la fin du XVIIIe siècle (p. 36 sqq.), la diminution du nombre des petits exploitants après 1815 (p. 62 sqq.), la participation du fermier contemporain au travail agricole (p. 116), l'utilisation des céréales dans les petites exploitations (p. 135 sqq.), l'hostilité rencontrée par les petits exploitants après 1880 (p. 160 sqq.). A la description s'ajoute constamment l'explication, ou du moins des essais d'explication. A la vérité, les démonstrations de l'auteur ne sont pas toujours suffisantes (par exemple, sur l'infériorité des petits cultivateurs pour la culture du blé p. 21 sqq. : il ne prouve pas que la concurrence leur est toujours impossible ou défavorable). Il se contente parfois de déductions et d'hypothèses, d'ailleurs ingénieuses

(p. 24 sqq.). Ailleurs, le raisonnement est incomplet (variations de la rentabilité établies simplement par les variations des demandes de fermage, p. 125 sqq.). Enfin, parfois, les explications laissent une impression de confusion, ou de généralité un peu vague. Toutefois la méthode générale d'explication est bonne. Les phénomènes économiques une fois décrits, M. Levy en recherche les causes avec soin, avec de grandes précautions d'analyse, avec le souci d'aller plus loin que les phénomènes superficiels et verbaux (par exemple, p. 126). Il sait reconnaître, à côté de l'action douteuse des mesures de politique sociale, l'action positive et réelle des causes économiques (p. 159); il sait retrouver dans l'économie les effets souvent considérables des intérêts et des motifs non économiques (p. 165-166), l'importance des éléments de psychologie collective que peut saisir l'analyse (p. 226).

Dans la première partie de son livre, M. Levy étudie la constitution de la grande exploitation agricole en Angleterre (de 1750 à 1780), son développement, puis son arrêt, enfin son déclin, contribution importante à la discussion sur la valeur relative de la grande et de la petite exploitation dans l'agriculture.

Au XVe siècle, la grande exploitation existait déjà dans l'agriculture en Angleterre, mais seulement pour l'élevage et la production de la laine : c'est au XVIIIe siècle qu'elle se généralisa. Il y avait encore, dans la première moitié du XVIIIe siècle, beaucoup de petits exploitants, cultivateurs de parcelles (propriétaires ou fermiers), fermiers de petits biens, petits agriculteurs libres ; les premiers ne produisaient que pour eux-mêmes, les autres produisaient pour la vente, mais surtout d'autres produits que des céréales, et aussi du bétail (lait, etc.) ; ils avaient alors, pour la production et l'écoulement de ces produits, même sur des marchés lointains, la supériorité sur les gros fermiers, gênés par les bas prix du blé. Mais, de 1765 à 1815, les prix s'élevèrent, la situation des travailleurs empira, et, par suite, la consommation de la viande, de la volaille, du beurre diminua ; au contraire la rentabilité de la culture du blé s'accrut, cette culture prit une extension considérable, tandis que l'élevage subissait un recul. La conséquence de ces phénomènes fut la réunion fréquente des petites exploitations et la concentration des grandes. Les petits exploitants étaient forcés d'acheter le blé cher, ou d'engager une concurrence inégale avec les gros exploitants en étendant

leur culture de blé : ces gros exploitants trouvaient des raisons de supériorité dans l'économie de chevaux et de bœufs à surface égale de domaine cultivable, ou dans la prépondérance de leurs capitaux ; la rente s'accrut et les fermes s'agrandirent. Des « inclosures », c'est-à-dire des partages de terrains indivis, très fréquents dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, ce furent les gros exploitants qui profitèrent, et la rentabilité de leurs exploitations grandit encore : presque partout les inclosures servirent à l'augmentation du terrain cultivé aux dépens des prairies, qui diminuèrent surtout après 1790. Il restait encore, cependant, des petits cultivateurs libres sur des domaines moyens; mais ils vendirent leurs terres, pour devenir gros fermiers, situation meilleure et plus rentable. Les dépossédés subirent une prolétarisation croissante, et les campagnes se dépeuplèrent au bénéfice des villes. C'est alors que se firent entendre des plaintes véhémentes contre les gros fermiers et contre les conséquences sociales de la révolution économique.

A partir de 1815 s'étend une période d'impôts douaniers sur les céréales : l'élevage décroît encore et les exploitations continuent à s'agrandir. Une agitation a lieu pour les « allotments », c'est-à-dire pour la création de petits domaines ruraux, mais sans effet appréciable. Après la suppression des droits sur les céréales ont lieu de grandes améliorations techniques, en prévision d'une baisse de prix qui n'a pas lieu. L'élevage manifeste de grands progrès, en même temps qu'augmente la consommation de la viande; mais l'élevage n'est qu'un moyen d'accroître la rentabilité des exploitations, pour supporter les améliorations réclamées par la culture du blé : il y a exploitation combinée, céréales et élevage. Les grandes exploitations conservent leur supériorité pour la culture des céréales et pour l'élevage, les petites seulement pour la production du lait, du beurre, des œufs, de la volaille. Jusqu'en 1885, le nombre s'accroît des exploitations supérieures à 100 acres, ou inférieures à 5 acres ; cette dernière augmentation s'explique par des causes non économiques, mais sociales, qui, grâce à l'augmentation de la richesse générale, permettent l'acquisition de parcelles par des ouvriers, des artisans, de petites gens. Quant aux grandes exploitations, l'histoire de leur développement est en somme l'histoire de la rentabilité croissante de la culture des céréales.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, M. Lévy étudie la ques-

tion de l'exploitation agricole dans le présent, c'est-à-dire après 1880. Après 1880 se produit une baisse considérable dans le prix des céréales et de la viande. L'élevage croît en importance et s'améliore; une grande transformation s'accomplit : on en vient à une économie dans laquelle les prairies sont exploitées pour elles-mêmes et se suffisent. D'autre part, la production des fruits, des légumes, de la volaille se développe : pour la première fois depuis 100 ans, la culture des céréales perd la première place dans l'agriculture anglaise, qui manifeste d'ailleurs un progrès sensible.

On peut constater alors, corrélativement, un changement dans l'importance relative des exploitations de diverses grandeurs. Il existe désormais trois catégories de biens : 1° les biens parcellaires; 2° les petits biens (small holdings), que la famille suffit à exploiter; 3° les biens grands et moyens. D'abord on remarque la participation, nécessaire aujourd'hui, du gros fermier au travail agricole, sous la forme d'une direction effective. En second lieu, l'action de l'État en faveur des small holdings a pu réussir parce qu'elle s'accordait avec les besoins et les intentions des grands propriétaires portés à subdiviser leurs fermages pour augmenter la rentabilité de leurs terres : il en résulte aussi l'augmentation du nombre et de l'étendue totale des petites exploitations. Les causes économiques de ce phénomène doivent être cherchées dans l'étude de la rentabilité. Il ne faut pas s'en tenir à la considération des prix de fermage, mais il faut observer que les demandes de fermage des petites et moyennes exploitations se sont multipliées depuis 1880, tandis que le nombre des demandes pour les grandes exploitations a diminué extrêmement; preuve que la rentabilité a crû dans les premières et diminué dans les dernières. Quelle est la cause de ces changements? On constate que plus les exploitations sont petites, plus y est grande la part des prairies, de l'élevage (dont la rentabilité est accrue), tandis que le blé s'est maintenu dans les plus grandes; et que les branches les plus rentables de l'élevage se trouvent surtout dans les plus petites exploitations. L'économie agraire de l'Angleterre contemporaine, dans l'état où elle se trouve, a rendu désirable la culture en petit : de là la multiplication des petites exploitations.

Ici interviennent des faits d'ordre social et politique. Certains libéraux se font les défenseurs de la petite culture pour combattre le dépeuplement des campagnes : vainement, car

ce que le paysan cherche à la ville, ce ne sont pas de meilleures conditions de travail, mais c'est la vie de la ville même. D'autre part, la question de la propriété se pose d'une manière spéciale en Angleterre : plus que partout ailleurs, le prix du sol est très supérieur à sa valeur capitaliste, et le petit cultivateur a moins d'avantage à devenir petit propriétaire qu'à devenir petit fermier. Aussi les mesures, les tentatives en faveur de la petite propriété rurale ont eu peu de succès : elles ont eu, non pas celui qui pouvait être socialement juste, mais celui qui était économiquement possible (p. 159). D'autre part, les petits exploitants retrouvent contre eux l'opposition des grands propriétaires, hostiles à la parcellation des propriétés, qui nuit à leur beauté, aux commodités de chasse ; ils ont aussi à compter avec l'inimitié politique et sociale des gros fermiers. Ainsi s'établit un conflit entre les intérêts économiques et les intérêts sociaux des grands propriétaires, les premiers étant favorables et les derniers défavorables à la petite culture. Les derniers l'emportent souvent : alors la classe des grands propriétaires devient une classe sans valeur sociale, pour qui la terre n'est qu'un objet de luxe et pour qui le capital foncier perd son efficacité. C'est la forme particulière d'un grave conflit entre la question d'exploitation et la question de propriété. Néanmoins le mouvement en faveur des petites exploitations l'emporte.

Rechercher quels sont les avantages économiques des exploitations de diverses grandeurs pour les différentes branches de production, c'est rechercher les *lois économiques* qui déterminent le *rapport de convenance* entre l'*ordre de la production* et la *grandeur de l'exploitation* (p. 168-169). 1° Pour les céréales, la grande culture se montre supérieure. Le labourage que les céréales réclament revient cher sur les petites exploitations ; elles n'ont pas toujours de travaux annexes pour occuper les chevaux libérés du labour ; la valeur qualitative du travail, par laquelle la petite culture retrouve sa supériorité, n'a qu'une importance médiocre pour la culture des céréales. 2° Pour la production des légumes et des fruits, la supériorité revient aux petites exploitations, qui n'y ont pas de chevaux à employer, qui peuvent utiliser la bêche, qui ont à fournir un travail surtout qualitatif. Il est vrai que les petites exploitations ne sont pas bien placées pour expédier aux marchés centraux leurs produits grevés de frais de transport ; mais elles se maintiennent par leur situation sur les

marchés locaux. 3° Pour l'élevage. les grandes exploitations ont l'avantage de pouvoir employer les fourrages. bien vendre le foin, installer commodément une machinerie, etc.; mais les petites exploitations ont l'avantage de mettre constamment en pratique le travail avec les bêtes. auxquelles constamment s'appliquent les soins individuels, l'intérêt du maître. le travail qualitatif. En somme les grandes exploitations sont supérieures là où prévaut l'*intensité* capitaliste, et les petites exploitations là où prévaut la *qualité* du travail.

La coopération a réussi inégalement dans l'agriculture anglaise. Elle a échoué pour la culture des céréales : il y a trop de différences de grandeur entre les exploitations de céréales et par suite trop peu d'intérêts communs. Elle s'est développée, surtout à l'ouest, dans les pays de petite culture, d'élevage, de production de fruits. etc., où les exploitations sont de grandeur assez uniforme. La coopération peut avoir pour effet de supprimer les désavantages particuliers de la petite culture et de généraliser ses avantages. La lenteur de ses progrès en Angleterre tient à la puissance du capitalisme agraire, qui maintient les fermiers isolés, et à l'absence de vie locale intime dans les villages.

En résumé, la question de l'exploitation agricole n'est pas une : elle se pose différemment selon les temps, les lieux et les branches de production. D'autre part, elle dépend des conditions du marché, dont les variations font varier les modes de production. Dans la lutte entre la grande culture et la petite culture, c'est la rentabilité qui donne la mesure de leurs forces respectives. Cette lutte dépend de la situation et de l'utilisation des débouchés. Or il s'est produit et se produit encore un énorme développement de la consommation, dans les catégories de production où réussit particulièrement la petite culture : il semble que l'avenir se présente bien pour elle, et que son développement soit en harmonie avec les progrès de la richesse générale et du bien-être.

H. B.

STILLICH (OSKAR). — **Eisen und Stahl-Industrie**. Berlin, Siemenroth, 1904, in-8°, XII-238 p.

Ce volume est le premier d'une suite de *Nationalökonomische Forschungen auf dem Gebiete der grossindustriellen Unternehmung*, par laquelle l'auteur espère combler une grosse

·e de cette société est singulièrement
·n transformations. Elle montre le
·nt conduit d'une spécialisation bien

ulle. — Cette entreprise a le désa-
minerais assez riches. qu'elle doit
et l'avantage de trouver dans ses
·lle n'en a besoin. Pour couvrir les
taut de minerais. elle a établi des
oindre développement capitalis-
· de l'extrême bon marché de la
gir comme stimulant.
t été composées par M. Stillich
- la recherche. très fouillée. très
ans l'exposition. très précise et
une série d'expériences écono-
le suivre de près. en découvrant
tees. Mais la description de ces
lesirer : elles ne sont point
t. les unes à côté des autres.
voulu mieux distinguer que
lich les causes particulières.
es que la sociologie écono-
a connaître. car des mono-
si riches que celles de cet
tiles qu'à la condition de
ent.

H. B.



partiellement remplacés par des qualifiés. Les institutions patronales de protection ont surtout pour but de retenir les travailleurs en faisant le minimum de ce qu'on est en droit d'attendre.

2. *Ilseder Hütte.* — De grandes difficultés et des insuccès ont marqué les débuts de cette entreprise, dont la prospérité actuelle a résulté d'une rentabilité exceptionnelle. Les causes de cette rentabilité sont : 1° la richesse naturelle et la rente différentielle ; 2° la politique financière de l'entreprise (économie, fonds de réserve); 3° la fondation d'entreprises industrielles annexées. Une sorte de combinaison, d'union personnelle en la personne des actionnaires assure à la *Ilseder Hütte*, pour ses produits bruts, le débouché du *Peiner Walzwerk*, qui les absorbe presque totalement et les affranchit de la dépendance du marché. Le faible coût des transports et les découvertes tendant à utiliser les déchets de fabrication ont contribué aussi à élever la rentabilité.

3. *Dortmunder Union.* — L'idée qui présida à la constitution de cette société fut de réunir en un tout des entreprises pouvant utilement se combiner. Le péril fut d'engager trop de capitaux dans ces entreprises et dans les nouvelles acquisitions et constructions qui suivirent. Des fautes aussi furent commises dans l'organisation : une centralisation excessive, alourdie par les détails, et laissant trop peu de responsabilité aux directeurs des entreprises particulières; des changements fréquents dans l'administration; des lacunes dans le personnel. Enfin de grands désavantages résultèrent du manque de minerai en quantité suffisante et de l'impossibilité d'utiliser pour la production spéciale une partie du charbon tiré des usines appartenant à l'*Union* et représentant un très gros capital. L'*Union* constitue une entreprise géante par association d'entreprises spécialisées : mais la diversité de la fabrication est extrême et la concentration s'est accomplie à Dortmund au point que les autres exploitations ont considérablement faibli et sont devenues une charge dont il a fallu partiellement se débarrasser. Ce fut une faute d'amalgamer trop d'entreprises pour la production du plus grand nombre possible d'objets divers; on crut faussement par cette spécialisation, par cette diversité, être armé contre les crises: on ne le fut point : le centre, Dortmund, ne cessa de prendre de la force, au détriment des autres entreprises, souvent éloignées, qui dépérirent.

4. *Phönix*. — L'histoire de cette société est singulièrement riche en accidents et en transformations. Elle montre le développement habilement conduit d'une spécialisation bien adaptée et utilisée.

5. *Königs-und Laura Hütte*. — Cette entreprise a le désavantage de manquer de minerais assez riches, qu'elle doit coûteusement faire venir, et l'avantage de trouver dans ses mines plus de charbon qu'elle n'en a besoin. Pour couvrir les frais que lui impose le défaut de minerais, elle a établi des fabriques annexes. Son moindre développement capitalistique et technique provient de l'extrême bon marché de la main-d'œuvre, qui ne peut agir comme stimulant.

Ces cinq monographies ont été composées par M. Stillich avec un très grand soin dans la recherche, très fouillée, très poussée jusqu'au détail, et dans l'exposition, très précise et très claire. Elles présentent une série d'expériences économiques que l'analyse permet de suivre de près, en découvrant les causes qui s'y sont manifestées. Mais la description de ces causes elles-mêmes laisse à désirer : elles ne sont point classées et n'apparaissent point, les unes à côté des autres, avec leur valeur relative. On eût voulu mieux distinguer que ne le permet le livre de M. Stillich les causes particulières, accidentelles, des causes générales que la sociologie économique a toujours à rechercher et à connaître, car des monographies, même aussi pleines, aussi riches que celles de cet ouvrage, ne sont complètement utiles qu'à la condition de dégager leur généralité d'enseignement.

H. B.

LANG (Alexander). — **Die Maschine in der Rohproduktion.** 1. Teil. Allgemeines. 2. Theil. Die Maschine in der Landwirtschaft. Berlin, Georg Siemens, 1904. 2 vol. in-8°, 101-120 p.

M. Lang a composé cet ouvrage pour les techniciens, pour les économistes, enfin pour le public, généralement ignorant des techniques économiques ; il s'est surtout proposé de mettre les résultats des travaux techniques à la disposition des économistes et des lecteurs (t. I, p. 10). Après une définition de la machine, instrument de travail servi par l'homme (p. 23), M. Lang expose les principes du développement de la machine dans le sens de la rationalisation du travail, l'histo

machinisme. la classification des machines, le développement du machinisme moderne (moteurs et machines de travail, l'application de la science au machinisme; puis, dans le tome II, il étudie la machinerie agricole (en Allemagne): causes de l'introduction des machines dans l'agriculture (crise agraire, nécessité d'une culture plus intensive et plus scientifique), diverses sortes de machines et leur rentabilité (machines de travail, surtout la charrue, et moteurs), influence du machinisme agricole sur l'entreprise (peu d'élévation du produit net, peu de remplacement de la force animale, mais réduction des frais d'exploitation et diminution de main-d'œuvre), sur les travailleurs (la machine ne les a pas supplantés, mais elle a comblé les manques résultant du dépeuplement des campagnes et de l'intensification de la culture; relèvement de la condition matérielle, intellectuelle et sociale des travailleurs), sur l'économie (augmentation de la rentabilité; les machines peuvent être employées sur les petites exploitations et par les coopératives).

On voit que la matière des deux petits volumes de M. Lang est abondante. Ils contiennent des élements de connaissance positive, notamment sur la classification des machines, sur les moteurs (t. I, p. 45 sqq), sur les machines agricoles (t. II, p. 40 sqq.); ils contiennent aussi d'utiles indications sur des phénomènes insuffisamment explorés. Mais précisément cette insuffisance de recherche ou d'exposition se manifeste trop souvent : ainsi l'histoire du machinisme est plus que sommaire, dépourvue de dates, beaucoup trop livresque; la description des applications de la science au machinisme n'est guère qu'une sèche énumération; le tome II repose sur des généralités ; l'étude de l'influence de la machinerie sur les travailleurs est peu approfondie; une bonne partie de l'ouvrage apparaît superficielle. Sur bien des points, c'est la théorie qui a caché à l'auteur la recherche de la réalité : les chapitres dans lesquels il expose l'histoire et le développement du machinisme sont remplis de pures abstractions logiques et déductives. Même les avantages particuliers des machines agricoles sont calculés dans cette sorte d'abstrait, c'est-à-dire dans la conjecture (t. II, p. 23 sqq.); de même aussi sur leur influence sur l'exploitation (t. II, ch. 3), les faits positifs font défaut. Il en résulte que, presque partout, ce livre n'est pas réellement explicatif. Au reste, quand l'auteur recourt à des démonstrations en forme, il s'abuse plus d'une fois sur leur

valeur: c'est ainsi que les causes attribuées par lui à l'introduction des machines dans l'agriculture sont a priori et conjecturales (t. II, p. 21 sqq.), ou encore que la corrélation mentionnée entre l'emploi des machines et l'augmentation des salaires (p. 111 sqq.), ne peut suffire pour une induction rigoureuse de causalité. H. B.

ANSIAUX (MAURICE). — **Que faut-il faire de nos industries à domicile?** (Institut Solvay, Actualités sociales). Bruxelles et Leipzig, Misch et Thron, 1904, in-16, VIII-131 p.

Le but de ce livre est un but de polémique contre l'école conservatrice. Cette intention ne saurait suffire pour infirmer les propositions qu'il peut contenir; mais il présente des défauts positifs. Il est plus d'une fois sommaire et superficiel, ou confus (notamment p. 20 sqq.). Dès les premières pages, il mélange et confond les concepts (p. 2). Il restreint singulièrement le problème, en ne traitant que des industries anciennes. Il indique des causes qui demeurent sans recherche et sans analyse (p. 18). Pourtant, il n'est pas sans utilité : il expose des faits, souvent avec détail, avec clarté, avec bon sens; et il expose aussi quelques conclusions positives et réalistes. — Il peut se résumer ainsi : décadence des anciennes industries à domicile, ses causes; efforts de l'école conservatrice pour les sauver; critique : le transport de la force motrice n'est pas une panacée; il est plus économique pour le travailleur de se rendre à la fabrique centralisée que de faire venir la force motrice à domicile; les mesures douanières, l'enseignement professionnel ont une efficacité très limitée. Faut-il considérer la disparition des industries à domicile comme un mal social? Pour l'ouvrier, elles signifient bas salaires, truck-system, emploi des enfants et des vieillards, insalubrité; pour la société, elles ne représentent pas une réserve de paix sociale ni de forces morales. Il ne faut pas chercher à combattre l'évolution économique vers la concentration, qui les fait disparaître.

STEINBACH (RUDOLPH). — **Die Verwaltungsunkosten der Berliner Grossbanken**. *Schmoller's Jhb.*, 1905, 2, p. 71-110.

BARTENS (A.). — **Ueber die Lage des Kolonialwaren-Kleinhandels in Magdeburg**. Eine gewerbesteuer-statistische Studie

situation du petit commerce des denrées coloniales a Magdebourg) *Schmoller's Jhb.*, 1904, 3, p. 129-184.

HERZ (Hugo). — **Die Heimarbeit und der Notstand der Heimarbeiter in der mährischen Textilindustrie**. Brünn, Irrgang. 1904, III, 75 p. in-8°.

VAN ANROOY (Josephine). — **Die Hausindustrie in der schweizerischen Seidenstoffweberei**. Züricher volkswirtsch. Studien Hgg. v. H. Herkner. Zurich, Kuscher, 1904, 192 p. in-8°.

DYRENFURTH (Gertrud). — **Die weibliche Heimarbeit**. *Conrad's Jhbb.*, janv. 1905, p. 21-42.

HADWIGER (Adolf). — **Staatliche Weberpolitik in Oesterreichisch-Schlesien, 1740-1800**. *Zeitsch. f. d. ges. Staatswiss.*, 1904, p. 403-452. (Intéressante contribution historique à l'étude de l'industrie à domicile du tissage en Autriche sur un des points les plus caractéristiques).

V. — VALEUR, PRIX, MONNAIE

Par M. Maurice Halbwachs

VON RENAULD (Joseph). — **Beiträge zur Entwickelung der Grundrente und Wohnungsfrage in München**. Leipzig, C.-L. Hirschfeld, 1904, 210 p. in-8°.

Le titre de ce livre semble le rattacher à deux groupes d'études qui ont depuis longtemps droit de cité dans l'économie politique. Toutefois, à considérer son contenu, on s'aperçoit qu'il rentre plutôt dans la catégorie des recherches sur les prix. Sans doute on y examine bien, à propos des ordonnances du bâtiment successives, et des transformations de la ville dues à l'initiative des princes, l'action de l'État sur la vie économique, telle qu'elle s'est manifestée jusqu'ici; et, constatant le nombre insuffisant des logements à bas prix par rapport à la population, on indique suivant quelle méthode cette même action se pourrait utilement développer à l'avenir : toutefois, l'influence de cette réglementation ne s'étant exercée qu'à intervalles, et en définitive assez faiblement, et les propositions de réformes n'étant présentées d'ailleurs qu'à titre de conclusions pratiques, il était légitime de ne pas voir dans ces parties l'essentiel de l'ouvrage. Comme étude de la rente foncière sous sa forme urbaine, convenait-

il, d'autre part, de l'analyser au chapitre des *éléments de la répartition*? Mais on ne se demande pas dans quel rapport le profit que le propriétaire retire de son immeuble se trouve avec l'intérêt des capitaux placés autrement; si on parle de la rente née du monopole, et de la rente née de l'amélioration des fonds, on ne recherche ni quelle partie elles constituent de la richesse générale, ni dans quelle relation elles se trouvent avec le travail effectué, ou le service rendu, par le propriétaire. — En définitive, ce qu'on étudie ici, c'est bien le prix des immeubles, considérés comme objets aliénables, et le prix du logement ou le loyer, en vue de déterminer quel rapport existe entre leurs variations : recherche strictement scientifique, et dont la place était tout indiquée sous cette rubrique.

Il y a d'abord dans ce livre une grande richesse de matériaux : l'auteur n'a négligé aucun de ceux qui lui pouvaient apporter un enseignement, voire une suggestion quelconque, mais n'a point caché leurs lacunes, et parfois leur qualité douteuse. Les sources principales sont celles qui nous instruisent sur le mouvement des fonds, les variations de leurs prix, l'intensité de leur circulation, et sur la hausse et la baisse des loyers, dans les différentes parties de la ville. — Un extrait des livres fonciers, (ouverts pour chacun des quatre grands quartiers dès 1489), conservé dans les archives de Munich, permet de connaître, de 1696 à 1807, pour chaque année, le nombre des ventes de maisons, et leur prix. Les actes des ventes faites par la ville qui embrassent environ 2.000 immeubles, à partir de 1840, et les registres officiels des transcriptions, qui embrassent 22.000 ventes d'immeubles privés, à partir de 1862, nous permettent d'étudier année par année, et dans chacun des 24 arrondissements de la ville, les prix des immeubles. (L'auteur retient, à chaque fois, les prix moyen, maximum, minimum). D'autres sources concernent des phénomènes voisins, en relations plus ou moins étroites avec ceux-ci : 1° l'activité privée du bâtiment (nombre des maisons principales construites) peut être suivie année par année, grâce à la fois aux communications de l'office statistique de la ville et aux rapports annuels des chambres du commerce et de l'industrie (chiffres globaux) ; on y rattache la liste des prix de la main-d'œuvre (pour huit périodes), et des matériaux (pour 4 périodes), dans le bâtiment, à Munich, de 1835 à 1901, d'après des documents très divers ; 2° le déve-

loppement des 15 principales sociétés de terrains de Munich et le mouvement des prix de leurs fonds, sont l'objet de deux grands tableaux ; les données relatives au second de ces deux phénomènes sont du reste présentées sous toutes réserves : 3° enfin les ordonnances du bâtiment, en particulier celles de 1879 et de 1895, et la *Staffelbauordnung* toute récente qui prescrit des types de construction différents suivant les zones, sont analysées dans le détail. — Pour les loyers, antérieurement à 1861, il n'y a pas de sources importantes. Une description de toutes les maisons et de tous les foyers de Munich en 1731, document d'archive, ne nous renseigne guère que sur le nombre des logements qui sont à tel ou tel étage, dans chacun des quatre quartiers primitifs. En 1861, on a le recensement dressé à l'occasion des « contributions obligatoires en vue de l'assistance des pauvres », sorte d'impôt proportionnel au loyer et progressif. Surtout on a les dénombrements officiels, pour toutes les habitations, en 1876, seulement pour les habitations dont le prix est indiqué (*mit Preisangabe*), en 1885, 1890, 1895 et 1900. On peut ainsi comparer, pour ces années successives, bien que les cadres des statistiques ne coïncident pas entièrement, le nombre des loyers des différentes catégories. D'autre part, rapprochant de la statistique des logements les listes (*Strassenverzeichnisse*) dressées par la commission locale du bâtiment, où les rues sont réparties en deux catégories, suivant que leurs maisons sont surtout des pavillons indépendants (*offenes Bausystem*), ou des bâtiments en continuité (*geschlossenes B. s.*), on peut déterminer le loyer moyen, le nombre des habitants pour chaque catégorie de loyers, le loyer moyen des habitations de chaque grandeur, dans les six quartiers actuels, en particulier dans Ostend et Westend. — On voit que l'étude repose sur des données très diverses, de valeur variable sans doute, mais dont aucune n'apparaît de prime abord insignifiante et hors du sujet ; elles ont été d'ailleurs élaborées avec grand soin.

Les résultats de la recherche sont extrêmement complexes, parfois nuls (les faits, tels quels, ne paraissant point se prêter à une systématisation), très souvent négatifs. Voici ce qui paraît le plus à retenir. Le facteur qui agit d'une façon décisive sur le prix des maisons serait la conjoncture, c'est-à-dire l'état du marché en général dans son rapport avec le mouvement de la population. L'assurance et la surassurance des édifices n'exercent en effet qu'une influence subsidiaire, les

primes fortes diminuant la valeur de la maison en temps de baisse, l'augmentant en temps de hausse ; l'imposition du fonds et du sol, de même, tend à se reporter sur le vendeur, quand les prix diminuent, sur l'acheteur, quand ils s'élèvent : enfin l'influence du crédit réel sur la valeur du fonds varie de même, on prête plus ou moins sur les maisons suivant que le marché n'est pas, ou est, resserré, suivant que les institutions de crédit se font ou ne se font pas concurrence, suivant que la population est plus ou moins nombreuse. Il est certain d'autre part que le type d'édifices adopté contribue fortement à faire hausser ou baisser le prix de la maison : dans les quartiers bâtis en pavillons, le prix du sol, qui n'est pas récupéré sur les logements nombreux, entre pour une plus forte part dans les frais généraux (prix du sol + prix des matériaux + prix de la main-d'œuvre, etc.), ce qui entraîne une hausse des loyers, non seulement dans les pavillons, mais aussi par contre-coup dans les quartiers bâtis en grandes maisons, puisque la demande y est dès lors accrue ; et la hausse des loyers entraîne à son tour une hausse des fonds. Mais la diffusion même, à l'origine, du système des pavillons, tient à ce que les logements déjà existants ne suffisent pas pour une population accrue (c'est ce qui se produit à Munich, au XVIIIe siècle, par suite des fortifications où la ville était resserrée; au XIXe, sous l'influence des ordonnances du bâtiment, qui entravaient la construction de grandes maisons) ; la cause fondamentale, ici encore, ce sont les accroissements de population, et la hausse générale des prix. Il faut maintenir qu'en général les loyers haussent dès que la demande augmente, même sans augmentation des frais de construction, et que, quand la demande baisse, même avec augmentation de ces frais, les loyers ne haussent pas. — L'étude de la courbe des prix des fonds conduit directement à cette conclusion ; elle descend en 1866-70, monte nettement en 1871-75, très nettement en 1876-80 (période de grand essor), baisse nettement en 1881-85, remonte fortement en 1886-90, avec moins d'intensité en 1891-95, très fortement en 1896-1900. Le nombre des logements bon marché évolue de façon à confirmer ces résultats ; il diminue aux périodes ou le prix des fonds va hausser, et inversement, la hausse des loyers entraîne la hausse des fonds, la baisse leur baisse. — La spéculation sans doute y trouve son compte, mais elle utilise les circonstances plutôt qu'elle ne les crée : ce n'est point par hasard que les sociétés de terrains se

sont multipliées vers 1900, à une époque où, les logements bon marché étant en trop petit nombre, on sentit le besoin de donner à la construction une impulsion nouvelle par des règlements qui distinguaient des zones de hautes et de petites ou moyennes maisons : à ce moment il devint avantageux d'acquérir et de conserver des terrains, aux environs immédiats, où le système des pavillons pourra se développer de nouveau, dès que, les hautes maisons, à logements de prix moyens, prenant la place des pavillons actuels et attirant de nouveaux habitants, le prix du sol haussera pour toute la ville. — En définitive on ne peut espérer voir ce prix, et le prix des logements, baisser sous l'influence d'une construction extensive : bien au contraire, c'est au niveau déjà atteint que les prix du sol nouvellement bâti se hausseront, et ce niveau a été, de période en période, déterminé par l'état général du marché et le nombre des habitants.

Sur cette question du taux des loyers et du prix des fonds, les économistes sont loin d'être d'accord, les uns expliquant leurs variations par le jeu de l'offre et de la demande et le monopole du sol, les autres attribuant plus de poids à l'influence des organisations sociales et juridiques. — L'auteur se rattache sans doute à la première tendance, en ce qu'il considère la conjoncture comme le facteur capital. Toutefois le type des habitations joue suivant lui un rôle très important, et ce type est déterminé en partie par les ordonnances du bâtiment. En particulier, comparant Ostend et Westend, le premier bâti surtout en blocs continus, le second en pavillons, il constate que les loyers haussent beaucoup plus vite dans celui-ci que dans celui-là, et l'explique par la nécessité où se trouvent les propriétaires de retrouver dans le loyer la valeur du fonds. Mais d'abord le fait lui-même n'est pas bien clairement établi, puisqu'un grand nombre des appartements sont divisés par les propriétaires, sans que ces divisions apparaissent dans les statistiques : on répond que les locations par parties étaient déjà en usage dès 1861 ; mais l'étaient-elles autant ? car c'est leur nombre qui importe ici. D'autre part, Westend est un quartier d'habitations riches, et c'est une raison pour que les loyers chers y soient plus nombreux : on répond qu'il y en a aussi dans Ostend, et que d'ailleurs, Ostend étant plus près du centre, il y a là un motif pour que ses loyers aussi soient majorés : les deux divergences s'équivaudraient ; mais dans quelle mesure ces exceptions entrent-elles

en compte? là est toute la question. — On a l'impression qu'un aspect important du problème est trop négligé, savoir le rôle joué par les locataires, leur attitude, leurs exigences ou leur faiblesse, le jeu exact qu'ils laissent dès lors à l'action du propriétaire du fonds ; on voudrait que la répartition suivant les groupes sociaux professionnels ou les classes de revenus des habitants ait pu être étudiée dans ses variations, et confrontée avec le mouvement des loyers : c'était le seul moyen de donner un contenu, une signification concrète, et un degré nécessaire de précision, à la loi de l'offre et de la demande. Sous ce rapport, les sources accessibles étant insuffisantes, les conclusions ou inductions devaient au moins être présentées sous plus de réserves. — En tous cas ce livre, très touffu, contient une quantité de faits importants, rassemblés au prix de beaucoup de temps et de peine, et dont la science peut dès maintenant faire son profit.

M. H.

GINGER (Theodor). — **Beitrag zur Theorie des wirtschaftlichen Wertes**. *Conrad's Jhbb.*, juin 1905, p. 740-56.

FOELDES (Béla). — **Die Getreidepreise im 19. Jahrhundert**. *Conrad's Jhbb.*, avril 1905, p. 467-518. (Réunion précieuse d'abondantes données statistiques correspondant aux divers pays. Voir un complément dans le numéro de mai 1905, p. 674-75).

CHAPMAN (S. J.) a. DOUGLAS KNOOP. — **Anticipation in the cotton market**, *Econ. journ.*, déc. 1904, p. 541-554. (Essai fort curieux d'induction sur le mouvement futur des prix du coton d'après l'analyse des mouvements passés et des faits concomitants).

LÉVY (Raphael-Georges). — **Psychologie des placements**. *Rev. d'Écon. polit.*, 1905, p. 97-125. (Intéressant. Caractère des différents capitalistes, rentier et spéculateur, caractères des différents marchés de valeurs).

Questions monétaires contemporaines, par MM. Paul Alglave, Lucien Brocard, Paul Cahen, Edouard Dolléans, Emmanuel Fochier, René Lafarge, Jacques Lyon, Christian Paultre, Léon Polier, Barthélemy, Raynaud. Préface de MM. P. Cauwès, A. Souchon, M. Bourguin. Paris, Larose et Tenin, 1905, XII-852 p. in-8°. (Cet important ouvrage a paru trop tard pour que nous puissions l'analyser cette année. Il sera étudié dans le prochain volume).

BIERMER (Magnus). — **Die neuzeitliche Goldproduktion und ihr Einfluss auf das Wirtschaftsleben**. Vortrag. Dresden, Zahn et Jensch, 1905, 48 p. in-8°.

DECHESNE (LAURENT). — **Influence de la monnaie et du crédit sur les prix**. *Rev. d'écon. polit.*, 1904, p. 702-20.

PALLAIN (JACQUES). — **Les changes étrangers et les prix**. Paris, Guillaumin, 1905, in-8°.

HEYN (OTTO). — **Das Steigen des Rupienkurzes nach der Aufhebung der indischen Silberwährung** u. seine Ursachen. *Conrad's Jhbb.*, 1904, II, p. 160 sq et 289 sq.

LACOMBE (ELIE J.). — **Étude sur le change espagnol**. Paris, Guillaumin, 1905, in-18.

LANDRY (ADOLPHE). — **La rapidité de la circulation monétaire**. *Revue d'écon. polit.*, fév. 1905, p. 155-74.

RIEDL (RICHARD). — **Die Währungsreform in Oesterreich-Ungarn**. *Schmoller's Jhb.*, 1904, 3, p. 185-223.

KAULLA (RUDOLF). — **Die Lehre vom gerechten Preis in der Scholastik**. *Z. f. d. ges. Staatswiss.*, 1904, p. 579-602.

VI. — CLASSES ÉCONOMIQUES

PAR M. H. BOURGIN, M. HALBWACHS ET F. SIMIAND

NICEFORO (ALFREDO). — **Les classes pauvres**. Recherches anthropologiques et sociales (Bibliothèque sociologique internationale, XXXI). Paris, Giard et Brière, 1905. 344 p. in-8°.

Par ce travail M. Niceforo pense frayer la voie vers une science nouvelle : « Les nouveaux résultats des recherches scientifiques modernes, dit-il, permettent qu'on détache du grand arbre des sciences anthropologiques une nouvelle branche autonome consacrée à l'*étude naturelle* des hommes appartenant aux basses classes sociales, à ces classes qui vivent dans un état de misère chronique et qui forment la grande armée du paupérisme. Cette nouvelle branche constitue ainsi une partie de l'anthropologie des classes sociales, et plus précisément l'*anthropologie des classes pauvres*... [Jusqu'ici] on étudiait le paupérisme et tous les différents aspects de ce qu'on a appelé le problème ouvrier, d'une manière abstraite, en laissant dans l'ombre l'homme de chair et d'os. Il faut, au contraire, faire passer ce personnage en première ligne, et en faire l'étude naturelle comme la zoologie fait l'étude de l'ani-

mal, ou la botanique celle de la plante... On a étudié le côté économique et le côté moral de la misère, oubliant l'étude humaine, c'est-à-dire l'*étude naturelle du pauvre*, — *étude qui doit cependant former la base essentielle de toute recherche de ce genre*[1] (p. 333-35). »

Essayons donc, par le contenu de ce livre, de nous faire une idée de cette *étude naturelle* des classes pauvres qui doit désormais fonder l'étude scientifique du paupérisme. — Dans une première partie, intitulée *Caractères physiques*, l'auteur rapporte un certain nombre de constatations anthropométriques faites par lui sur un petit nombre d'enfants de Lausanne, classés par degré d'aisance des parents, et sur quelques groupes d'étudiants et d'ouvriers, et un certain nombre de constatations faites par divers observateurs : taille, poids absolu, poids relatif (par rapport à la taille), périmètre et indice de la dilatation du thorax, force (pression au dynamomètre), résistance à la fatigue (mesurée par une série de pressions au dynamomètre), circonférence de la tête, hauteur du front, capacité probable du crâne, poids probable de l'encéphale, type cranien (dolicocéphale ou brachycéphale), couleur des yeux et des cheveux, anomalies de la physionomie, envergure, main, menstruation. Que ressort-il au total des tableaux, graphiques et analyses où ces résultats nous sont présentés ? Les moyennes de ces diverses mensurations sont plus élevées chez les enfants aisés que chez les enfants pauvres du même âge, du même sexe et du même pays (ces différences ne tiennent pas d'ailleurs à une différence de type, car elles se retrouvent respectivement entre enfants riches et enfants pauvres d'un même type, dolichocéphale, ou brachycéphale); bien plus, si l'on fait trois groupes, aisés, moins aisés et pauvres, les moyennes s'abaissent du premier au second et du second au troisième ; la coloration claire des yeux et des cheveux est plus fréquente chez les enfants pauvres que chez les enfants riches. Et enfin ces différences de moyennes tiennent — la répartition autour de la moyenne, également étudiée par l'auteur, le montre — à ce que les petites mensurations sont plus fréquentes chez les pauvres, et les grandes chez les aisés, et le taux de plus grande fréquence plus élevé chez les aisés. — De même, entre les adultes, s'établit à divers points de vue l'infériorité physique des individus appartenant aux

1. C'est nous qui soulignons.

[illegible]

[illegible] universelles [illegible]

[illegible] physiognomonique, phy- [illegible] Les hommes des [illegible] inférieur parce qu'ils [illegible] inférieurs, ou bien

sont-ils physiquement et psychologiquement inférieurs parce qu'ils se sont trouvés placés dans cet état social inférieur ? — M. Niceforo croit pouvoir indiquer que l'infériorité physique s'explique par les conditions de l'alimentation (quelques indications d'analyse scientifique de diètes observées, un curieux tableau, qui d'ailleurs n'est pas de l'auteur, confrontant les variations de la mortalité et du prix du blé), par la fatigue due au travail et la diminution de sensibilité qui en résulte, par les conditions du logement, par les conditions du travail en usine; et que l'infériorité psychologique s'explique d'abord par l'infériorité physique, par la sensibilité moindre, par les conditions de la vie agglomérée en de petits logements, par la dissolution de la famille due au travail à l'usine, par l'arrêt du développement de l'individu mis trop tôt au travail.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les observations, objections, réserves, qu'au cours de son développement décousu et fragmentaire appelle ce livre. Mais à un ouvrage qui vise à fonder une science et à réformer tout un ordre de recherches, on doit d'opposer les critiques de méthode qu'il paraît soulever. Tout d'abord, on ne peut qu'être frappé d'une énorme disproportion entre la somme de faits présentée et la largeur et l'assurance des conclusions que l'auteur en tire *sans faire la moindre réserve méthodique*. L'apport d'observations propres de l'auteur est en somme assez mince : à part les mensurations de quelques centaines d'enfants et d'un nombre d'adultes encore moindre, et la description des quinze familles de Rome, tout le reste de la documentation du livre est emprunté de-ci, de-là, de sources fort diverses, à des époques, à des milieux, à des temps différents, sans une critique propre qui établisse la valeur en soi et ensuite la comparabilité de toutes ces données. Quant aux données anthropologiques, je sais bien que l'auteur s'appuie sur Quételet et autres auteurs pour se contenter de moyennes établies sur un petit nombre d'observations et soutenir qu'un nombre plus grand les modifierait sans doute très peu : encore est-il insuffisamment fondé de conclure d'observations faites sur quelques centaines d'individus, mettons même sur quelques milliers, d'un temps et d'un lieu très limités à la constatation scientifique et positive des caractères anthropologiques des classes pauvres de tous les temps et de tous les pays (puisque l'auteur ne limite pas ses affirmations, nous pouvons en effet aller jusque-là). Et quant aux données ethnographiques et psycho-

logiques, un fait pris en Bretagne, un autre piqué en Italie, un autre en Espagne, ici une citation des romans de Zola (comme observation sur les classes populaires en France), là une citation de Spencer, ou de Lubbock, un peu partout des propositions de forme générale et vague sans référence précise et sans preuve convenable à l'appui, tous ces apports divers, inégaux de sens et de valeur, réunis sans principe de choix et sans limitation définie, quelque nombreux qu'ils soient, variés, pittoresques, amusants parfois et quoiqu'ils témoignent d'une lecture assez étendue et d'une information assez curieuse, ne constituent pas un établissement de faits tel qu'en exige une science d'observation vraiment digne de ce nom.

Vaudraient-ils même davantage en soi, ils ne constitueraient pas encore une preuve satisfaisante des propositions de l'auteur. En effet, à la racine même de toutes ces observations, gît une confusion de notions irrémédiable. L'auteur, très consciemment, confond, dans une même notion, « classes pauvres », « classes populaires », « classes ouvrières, « bas peuple » ou simplement « peuple ». Mais une telle indétermination est inadmissible en une discipline précise et ne peut conduire qu'à des résultats sans valeur. Même les distinctions où l'auteur, dans ses propres observations, a fondé sa répartition en aisés, moins aisés et pauvres, sont assez criticables. Plus insuffisantes encore sont les constatations alléguées dans presque toute la seconde partie, où souvent sont mis à la charge et traitées comme caractéristiques des seules classes pauvres bien des faits qui en réalité sont communs à tout le peuple : le folklore est-il la propriété des basses classes, les croyances bretonnes une spécialité des bretons pauvres seulement, etc. ? Et même si, en effet, ces phénomènes survivaient particulièrement dans les classes pauvres, il serait indispensable pour la thèse de l'auteur d'établir qu'ils tiennent vraiment à l'état de pauvreté et non pas, par exemple, à l'état d'ignorance (lequel n'est pas nécessairement lié à l'état de pauvreté). Dans les classes pauvres elles-mêmes, il aurait fallu distinguer (comme l'ont fait les Booth et les Rowntree, que l'auteur cependant paraît ne pas ignorer) des catégories en effet fort distinctes : cela seul, par exemple, lui aurait évité de conclure, du cas de ses quinze familles romaines d'extrême indigence, à l'immoralité, à la disparition des sentiments de famille, de pudeur, etc., dans tout l'ensemble des « classes pauvres ».

Admettons même que la thèse de l'auteur soit valable-

ment établie. Que prouverait-elle ? que les caractères physiques, psychologiques, anthropologiques, ethnographiques des classes pauvres n'expliquent pas la pauvreté, mais s'expliquent par elle. Et certes ce résultat n'est pas sans intérêt pour la connaissance des classes pauvres. Mais en quoi fonde-t-il la valeur primordiale et essentielle de l'*étude naturelle* du pauvre, s'opposant à l'étude économique et sociale qui seule en aurait été donnée jusqu'ici ? Puisque les caractères « naturels », les caractères d' « observation de fait, d'observation de laboratoire », les caractères physiques, psychologiques du pauvre, sa force au dynamomètre, son périmètre thoracique, sa difficulté à abstraire, etc., sont des résultats et non des causes de la condition économique de ce pauvre, comment donc serait-il plus explicateur de cette condition du pauvre d'étudier ces effets avant et plutôt que d'en étudier les causes ? Bien loin que l'économiste ait besoin des phénomènes anthropologiques pour rendre compte du paupérisme, c'est l'anthropologiste qui a besoin du paupérisme pour rendre compte des phénomènes anthropologiques : comment donc veut-on nous montrer dans cette étude la *base essentielle* de toute recherche sur la misère ? Que si l'auteur, dans cette étude naturelle du pauvre, à côté des recherches anthropologiques, fait entrer des recherches précises et positives sur les conditions de l'habitation, de l'alimentation, du travail, etc., et conseille de mener ces recherches en s'aidant, s'il y a lieu, des sciences biologiques ou psycho-physiologiques, il est certes légitime de préférer ce genre d'investigations à toutes ces dissertations sur la nature, les causes et les remèdes du paupérisme dont la littérature économique a une stérile abondance ; mais si c'est là l'ordre de recherches que M. Niceforo préconise, il n'est pas nouveau, et de Villermé jusqu'à Rowntree nous pourrions citer nombre de travaux de ce genre, d'une méthode de plus en plus complète et sûre, que celui-ci ne semble pas devoir faire oublier.

F. S.

HUNTER (ROBERT). — **Poverty**. New-York, Macmillan, 1905, XII-382 p. in-16.

Ce livre américain n'est pas, comme l'ouvrage anglais du même titre, dont nous avons rendu compte antérieurement[1],

1. *Poverty*, par M. B. S. Rowntree. *Année sociol.*, VII, p. 611.

un exposé original de faits, un compte rendu d'une enquête propre et directe, un travail d'économie expérimentale à résultats scientifiquement établis et méthodiquement élaborés. C'est une suite d'essais, de forme à demi littéraire, qui groupent et commentent sur le thème général du paupérisme un nombre d'ailleurs considérable et un choix assez varié de données et d'observations empruntées aux ouvrages et documents déjà connus. La pauvreté (c'est-à-dire la condition qui ne permet pas la conservation et la restitution de l'efficience humaine normale), l'indigent (distingué du pauvre au sens précédent, l'indigence étant la condition qui ne permet même pas d'entretenir la vie et appelle un secours étranger), le vagabond, le malade, l'enfant, l'immigrant : tels sont les titres des chapitres que constituent ces divers essais. On trouvera que la lecture n'en est pas sans agrément ni même sans profit, si l'on n'y cherche pas toutefois d'analyses de faits complètes et rigoureuses, ni de théories expérimentales précises et concluantes. — Au point de vue de l'exécution matérielle de l'ouvrage, notons que le renvoi de toutes les notes et indications de sources à la fin du volume est un système très malcommode pour les lecteurs soucieux de ces références, et il faudrait s'appliquer à l'éviter. F. S.

CLAASSEN (WALTER). — **Die soziale Berufsgliederung des deutschen Volkes nach Nahrungsquellen und Familien**. Kritische Bearbeitung der deutschen Berufszählungen von 1882 und 1895. Staats-und sozial-wissenschaflliche Forschungen herausgegeben von Schmoller und Sering. Bd. XXIII, Heft I. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1904, 164 p. in-8°.

L'auteur aborde l'étude des deux dénombrements professionnels de 1882 et de 1895, et cherche s'il est possible de les utiliser immédiatement, en vue de déterminer la composition sociale du peuple allemand. Dans une première partie, il examine les principes d'une répartition de la population, et en distingue deux, l'un économique : à la création de quelles valeurs l'individu participe-t-il ? l'autre social : dans quel degré de dépendance s'effectue cette participation ? Or, à cette seconde question on ne peut répondre qu'en soumettant les dénombrements à plusieurs corrections. La statistique officielle a mal défini la profession : l'activité exercée au moment du dénom-

brement ; il fallait l'envisager plutôt comme une sorte de devoir dont nous nous acquittons au cours de notre vie; ainsi on aurait évité de compter comme dépendant le fils de l'artisan destiné à remplacer son père, ou encore les apprentis qui deviendront maîtres, et de grossir artificiellement le contingent des prolétaires. — Dans une deuxième partie, la division officielle de la population d'après la source d'où chacun tire sa subsistance est l'objet d'une critique très détaillée et rigoureuse. Le concept de « population nourrie par la profession ». ne correspond pas à une réalité sociale, puisqu'on écarte de la famille non seulement les étrangers nourris par elle, mais aussi les parents qui se nourrissent eux-mêmes, et encore le petit nombre des parents qui habitent au dehors ; la communauté de l'habitation est ce qui passe au premier plan. De là des erreurs graves en ce qui touche le rapport du nombre de ceux qui gagnent à ceux qui n'ont pas de gain, dans les différentes classes : on compte comme « recevant un gain » dans la classe des ouvriers qualifiés les fils d'artisans (qui contribuent cependant à nourrir leur famille) ; dès lors les membres nourris par chaque ouvrier qualifié paraissent moins nombreux que ceux que nourrit chaque ouvrier non qualifié, ce qui est faux. Des remarques de psychologie révèlent l'incertitude et l'obscurité de quelques autres données : le paysan a souvent confondu l'occupation accessoire avec la principale, parce qu'il attache son attention surtout à l'occupation rémunérée en argent liquide, et la détourne de son labeur quotidien comme d'une fonction qui va de soi; d'autre part il indique rarement que sa femme travaille, parce qu'il distingue mal du travail domestique son travail en vue d'un gain, parce qu'il répugne à ranger sa femme parmi les travailleurs dépendants. — Dans une troisième partie, l'auteur entreprend de diviser la population professionnelle, en considérant comme unité la famille, y compris les étrangers nourris par elle et les domestiques ; il s'attache à la profession du chef de famille, quelles que soient celles des membres, et combine la division professionnelle avec une répartition fondée sur l'état civil et le sexe (suivant que le chef est un homme marié, un veuf, une veuve) : il constitue ainsi deux tableaux détaillés (pour 1882 et 1895), donnés en annexe, à l'aide des chiffres officiels corrigés ; il pense établir l'exactitude de son postulat que la composition de la famille est la même pour les diverses professions, par un rapprochement entre les chiffres offic

et les chiffres où lui-même parvient pour les non qualifiés, et l'exactitude de ses tableaux, par une comparaison avec les chiffres officiels pour deux groupes, les enfants de moins de quatorze ans et les hommes de trente ans et plus. — Les résultats de l'étude sont les suivants. La population indépendante est beaucoup plus nombreuse qu'il ne ressort des statistiques officielles : le prolétariat, majorité d'après celles-ci, est minorité d'après Claassen. La diminution de la population rurale porte surtout sur les travailleurs ; l'augmentation du nombre des salariés de l'industrie résulte de l'immigration des salariés de l'agriculture. Quant aux fils de paysans, ils sont attirés dans l'industrie indépendante ; la classe des indépendants conserve une grande stabilité. Les travailleurs à domicile sont comptés comme dépendants non qualifiés par Claassen à la différence de la statistique officielle ; il n'est pas exact d'ailleurs que, comme le prétend Sombart, 9/10 d'entre eux n'aient pas été dénombrés : il apparaît qu'ils ont diminué. Les non qualifiés représentent la moitié presque de la population industrielle, 9/10 de la population commerciale. L'impression d'ensemble est que les différences de situation sont plus profondes qu'il ne paraît : ce ne sont pas seulement les faits de la statistique, c'est surtout la représentation que chacun possède de son état, qu'il faut en effet considérer (la sécurité, par exemple, dont jouit l'employé, appartient aussi à certains groupes de salariés). — Mais la méthode historique, pour étudier la composition professionnelle, devrait, au lieu de comparer seulement des états, déterminer les forces anthropologiques qui mènent de l'un à l'autre, c'est-à-dire poser la question de l'origine (die Abstammung) des familles. Il faut critiquer d'ailleurs la théorie de May, d'après qui les indépendants auraient plus d'enfants, et les salariés moins, qu'il n'en faut pour reproduire leur classe : il s'est laissé tromper par les chiffres officiels. — M. Claassen souhaite en terminant que les faits ci-dessus indiqués, qu'on ne peut atteindre aujourd'hui que par appréciation, soient l'objet d'un dénombrement rigoureux.

Cet ouvrage est extrêmement touffu, et d'expression trop ésotérique, pour que les lecteurs non initiés aux cadres complexes de la statistique officielle allemande s'y puissent facilement reconnaître. Il faut le regretter, car les idées pénétrantes n'y manquent pas. Notons l'essai de classer la profession militaire parmi les autres (p. 20 et 44), l'examen du tra-

vail agricole au point de vue qualification (p. 48), la discussion avec R.-E. May sur le caractère dépendant ou non des directeurs d'entreprises et de succursales sans capital propre, des gros représentants de commerce (p. 75-77). D'autre part beaucoup d'ingéniosité se révèle, par exemple dans le calcul du nombre des orphelins d'après les statistiques des maisons où une partie d'entre eux sont élevés (p. 53), dans les conclusions générales tirées de l'enquête locale de Heiser sur le changement de profession dans les classes rurales (p. 94, 98). On fera des réserves sur nombre de ces remarques et inductions, on corrigera quelques-unes de ces corrections : le livre n'en reste pas moins des plus suggestifs pour les économistes sociologues, et une bonne partie des critiques présentées seront sans doute retenues par les statisticiens.

M.-H.

MOST (Otto). — **Die berufliche und soziale Gliederung der Bevölkerung Oesterreichs** nach den Ergebnissen der Volkszählung vom 31. Dez. 1900. *Schmoller's Jhb.*, 1905, 2, p. 277-316.

JONES (J.-R.). — **The sociology of a New York city block.** (Columbia University Studies). New-York, Macmillan, 1904, 134 p. in-8°. (Étude de la population d'un cityblock d'un point de vue de classification sociologique.)

SEFFEN (Gustav. F.). — **Studien zur Geschichte der englischen Lohnarbeiter** mit besonderer Berücksichtigung der Veränderungen ihrer Lebenshaltungen. II. u. III. Bd. Deutsche, vom Verfasser bearbeit. Ausg., übersetzt v. M. Langfeldt. Stuttgart, Hobbing u. Büchle, 1904-1905, vi-337 et viii-385-p. in-8°.

En signalant le premier volume[1] de cette traduction allemande du travail étendu de M. Steffen, nous avons indiqué déjà quel était le dessein et la méthode de cet ouvrage, à quel ordre de faits s'était attaché essentiellement l'auteur et quelle sorte de documents et de sources il avait utilisée. Ces diverses caractéristiques de l'œuvre restent sensiblement les mêmes dans les deux présents volumes, qui la mènent au terme, avec cette circonstance toutefois que les informations peuvent, bien entendu, devenir plus abondantes et plus sûres

1. *Année sociologique*, 5e année, p. 540.

à mesure qu'elle avance et se rapproche de notre époque, et que le développement de l'exposé s'étend et s'enrichit en conséquence.

Le deuxième volume est consacré tout entier à la période 1760-1830 que l'auteur croit pouvoir caractériser par la « rupture du système de la fabrique ». Ce sont d'abord des données numériques sur les différents phénomènes spécialement considérés par M. Steffen qui nous sont fournies : mouvement des prix (en hausse considérable entre 1770 et 1820), mouvement des salaires des ouvriers, pouvoir d'achat des salaires (fléchissement), travail et salaires des femmes et des enfants; puis une étude descriptive des conditions du travail en fabrique, des conditions de la vie ouvrière (mortalité, dégénérescence physique et morale). M. Steffen s'attache alors à analyser le régime industriel tel qu'il le trouve en Angleterre à ce moment (primitif et routinier). Il revient de là à l'étude du paupérisme et à celle de la condition des ouvriers agricoles. Il retrace ensuite les commencements de la législation protectrice, en même temps qu'il rappelle les principes dominants à cette époque sur la liberté du contrat de travail. Enfin il traite du mouvement ouvrier, des premières organisations professionnelles et du mouvement qui a abouti à la suppression du délit de coalition.

Le troisième volume sensiblement plus étendu est consacré à la période 1830-1890, période du « développement du système de la fabrique ». Les premiers chapitres sont employés, comme dans le précédent, à grouper et analyser des renseignements numériques sur les variations des prix, celles des salaires, la variation du pouvoir d'achat du salaire (en augmentation), dans cette période ; à étudier (ici avec plus de lonnées que dans les précédentes périodes) la durée du [illegible]avail journalier ou hebdomadaire, le manque de travail et [illegible] chômage ; enfin à traiter du travail des femmes et des [illegible]ants et à réunir les observations faites sur la condi[illegible] de vie des ouvriers. Ensuite il passe, comme dans le [illegible] précédent, à l'analyse du régime industriel dans la [illegible], en étudiant les changements dans le mode de pro[illegible] qu'a entraînés le développement du régime de la [illegible], et les effets qu'ils ont eus sur la condition de la vie [illegible]. Puis il s'occupe de la législation protectrice et de [illegible] jusqu'à nos jours, et expose d'autre part l'action [illegible] eux-mêmes pour le maintien des conditions de

vie, c'est-à-dire principalement l'action des trade unions, dont le développement est assez brièvement retracé. Le chapitre dernier contient des considérations générales sur le socialisme, sur son caractère propre en Angleterre et sur « l'idéalisme » social véritable de l'ouvrier anglais.

Il est difficile de juger pleinement la portée de cette œuvre, alors que l'auteur réserve pour plus tard d'en tirer, dans un nouvel ouvrage, quand elles auront eu le temps de « mûrir » en lui, les conclusions théoriques (préface du t. III, p. v). Ce n'est pas une histoire de l'ouvrier anglais qu'il a voulu faire; il n'a pas prétendu traiter personnellement et de façon complète et neuve un tel sujet; il a voulu donner des *études*, des contributions, pour servir à cette histoire. Son attention s'est particulièrement portée, nous le savons, sur le salaire et le pouvoir d'achat du salaire; et assurément, pour la connaissance d'une condition ouvrière, cet élément est important, peut-être même le plus important. Mais, d'abord, il faut l'établir : et non seulement les seules données dont a pu se servir M. Steffen, surtout pour les débuts de son historique, et même, on peut le dire, jusqu'au XIXe siècle, sont fragmentaires, de sens incertain, manquent de généralité et n'ont pas une valeur sûrement comparable ; mais encore, réserve faite de la qualité des matériaux, l'élaboration technique des données, telle qu'en exige une analyse de cette sorte pour être vraiment d'une portée scientifique utile, apparaît souvent imparfaite, sinon même déficiente. Nous cherchons, notamment dans les derniers volumes, des séries bien constituées, critiques, complètes, probantes, des établissements d'index numbers, ou de termes relatifs précis et calculés avec les précautions et suivant les règles nécessaires, etc. ; les suites de données établies par Bowley, par exemple[1], nous en apprennent peut-être plus, plus sûrement et plus vite, que toutes les observations juxtaposées par notre auteur; et sans doute on ne peut reprocher à M. Steffen de n'avoir pas connu et suivi ces travaux, puisqu'ils sont antérieurs à l'édition suédoise de son ouvrage, mais on peut regretter qu'il ne paraisse pas avoir songé à se donner pour tâche essentielle, étant donnée la question même qu'il se posait, de tendre à une élaboration de cette sorte. Ce regret porte plus loin encore : de simples juxtapositions de données même abondantes conduisent tout au

1. *Année sociologique*, t. IV, p. 534.

plus à quelques relations de faits toutes grossières et extérieures (par exemple à celle-ci que le salaire et son pouvoir d'achat a baissé, ou bien a haussé en telle période), et je sais bien qu'on se contente souvent de pareils résultats ; mais en somme ils sont assez vains, et de peu de signification véritable, tant que la cause, l'explication de ces relations, n'est pas recherchée et établie : or, ces constatations « à vue de nez » sont trop peu précises, trop peu introspectives, pour permettre et fonder une détermination vraiment satisfaisante des causes. On ne peut qu'apercevoir des concomitants assez vagues, dont le lien avec le phénomène considéré reste assez lâche et l'action proprement causale fort indémontrée : c'est ainsi que M. Steffen est amené à étudier, d'une part, le régime de la production, à invoquer une action mal définie et insuffisamment établie des variations de ce régime sur la condition ouvrière, et à considérer, d'autre part, soit une action de la société et de la loi, soit l'action des ouvriers eux-mêmes comme facteurs aussi de la condition ouvrière (dans quelle mesure, par quelle voie, à quelles conditions le sont-ils ?) ; mais ces diverses actions ne paraissent pas fournir une explication précise et intégrale des phénomènes qu'il s'agirait justement d'expliquer. — Enfin l'auteur nous indique, par quelques incidentes, qu'il ne considère pas le développement de l'industrie anglaise et de la condition de l'ouvrier anglais comme typique et représentative de l'évolution normale correspondante dans les nations occidentales : voici un résultat de science que, s'il est vraiment fondé, on aimerait à voir explicitement et méthodiquement établi. F. S.

FUCHS. — **Die Verhältnisse der Industriearbeiter in 17 Landgemeinden bei Karlsruhe**. Bericht erstattet an das Grossherzogliche Ministerium des Innern und herausgegeben von der Grossherzoglich Badischen Fabrikinspektion. Karlsruhe, G. Braun, 1904, in-8°, VIII-272 p.

En étudiant la situation des ouvriers de l'industrie dans 17 communes rurales voisines de Karlsruhe, M. Fuchs a fait œuvre utile parce que les conditions économiques choisies par lui comme sujet étaient des conditions typiques et valables pour un vaste territoire (p. 6 sqq.). Son travail manque d'ordre en plus d'un endroit (p. 78, p. 88 sq). Mais la matière est riche et la documentation d'une conscience et d'une précision

rares. L'enquête personnelle de M. Fuchs s'est portée vers les patrons, les ouvriers, les municipalités, les prêtres, souvent bien renseignés, sans compter le recours constant aux statistiques (p. 4-5). La probité scientifique dont il fait partout preuve donne à penser que, pour chaque cas, il a fait la critique du témoignage. Il a poursuivi les données numériques par l'ingéniosité et la rigueur de questionnaires, qu'on regrette seulement de ne connaître que par leurs résultats.

A l'élaboration de ces matériaux il a appliqué une méthode positive et rigoureuse et a préparé d'utiles groupements de données qui pourront être utilisés par d'autres travailleurs. Signalons, entre autres, les tableaux de la population et du mouvement de la population, avec indications d'âge, sexe, religion, profession (p. 8 sqq.), les chiffres bien critiqués, exposant le détail des situations ouvrières (p. 49-50), les tableaux du groupement par industries (p. 54 sqq.), les tableaux des salaires, concernant environ 10.000 ouvriers et ouvrières (p. 66 sqq.), les observations de détail, précises et intéressantes, sur les industries et les établissements divers (p. 78), les renseignements minutieusement variés sur l'exploitation agricole dans les communes (p. 99), les données nombreuses, les tableaux sur les prix des fermages et les revenus (p. 102), les renseignements sur le bétail dans les exploitations de diverses grandeurs (p. 111-112), les détails menus et précis sur la nourriture, avec tableaux concernant 14 familles et présentant jusqu'à l'évaluation des calories produites par les repas (p. 119 sqq.), les détails encore et les tableaux sur le mobilier (p. 148-167), sur les budgets, sur l'évaluation des dépenses (p. 181 sqq.), le tableau sur la mortalité ouvrière (p. 197), l'analyse de la vie de famille dans les conditions de l'enquête (p. 205 sqq.), l'étude positive et concrète de la moralité selon le sexe, les occupations, le travail, le moment, etc. (p. 210 sqq.).

Ces matériaux, M. Fuchs a su lui-même les utiliser partiellement de façon heureuse. Il faut noter, par exemple, les observations précises et rigoureusement inductives sur les tableaux de population (p. 8 sqq., notamment sur ce qu'on peut appeler l'hérédité industrielle dans les familles ouvrières), ou encore sur des statistiques où se trouvent confrontés les salaires des hommes et les salaires des femmes (p. 87). Partout l'auteur calcule les nombres relatifs, les rapports, [illegible] quand les faits ne peuvent permettre la déterminatio

rapports, il en dégage du moins les remarques de portée générale (par exemple p. 186, sur les différentes catégories de dépenses dans les familles ouvrières); et quand il ne peut même pas aboutir à des conclusions fermes, il déclare nettement les limites de sa connaissance, et fait le bilan des résultats acquis (p. 188-189). Son analyse pénètre, délicate mais objective, dans la psychologie collective des groupes familiaux et professionnels, connue par des séries de faits concrets (p. 203). Toujours le fait instruit et le fait explique.

1. L'*Introduction* montre l'importance générale de la population industrielle habitant les campagnes.

2. Il est impossible, dit l'auteur, d'enquêter sur un territoire étendu, à cause des diversités ethniques, économiques, sociales; il faut un territoire *homogène*. M. Fuchs a choisi 17 communes groupées au nord et au sud de Karlsruhe, dont presque tous les habitants ouvriers sont occupés dans les fabriques de la ville et forment une population assez homogène. Le *mouvement de la population* manifeste une augmentation, surtout de 1890 à 1900, et surtout dans les communes industrielles et voisines de Karlsruhe. Les femmes d'ouvriers ont une place prépondérante dans l'agriculture, dont elles s'occupent pendant que les hommes sont retenus par leurs métiers industriels. Au contraire, il n'y a qu'une faible proportion de femmes dans l'industrie: elles sont presque complètement absentes des industries qui sont ordinairement des industries à forte proportion d'ouvrières (textile, cigares). M. Fuchs décrit ensuite le *groupement des ouvriers par industrie*, la situation des établissements, le développement des industries, le groupement par âge : le plus grand nombre des ouvriers sont dans la force de l'âge: les plus jeunes et les plus vieux sont laissés à l'agriculture: au contraire les jeunes filles sont nombreuses, par nécessité de chercher du travail à la fabrique. De même les artisans sont de plus en plus obligés d'y envoyer leurs enfants. La proportion des ouvriers qualifiés est très variable selon les communes; elle est la plus grande relativement autour de Karlsruhe. M. Fuchs termine ce chapitre par l'exposition des relations entre Karlsruhe et les différentes localités (voies, distances, prix, nombre des voyageurs, conditions du voyage); il montre comment l'éloignement cause à l'ouvrier une perte de temps, et la diminution ou la suppression de la vie de famille.

3. L'importance du *gain industriel* est grande pour les

familles des paysans vivant sur un domaine minime. Parmi les *salaires*, ceux des femmes sont très faibles. Les salaires des ouvriers domiciliés dans les communes rurales sont sensiblement inférieurs à ceux des ouvriers domiciliés à Karlsruhe. Ces derniers forment une espèce d'aristocratie de travailleurs qualifiés; les premiers sont plutôt des journaliers et des manœuvres. Les plus bas salaires sont ceux des ouvriers habitant des localités non directement desservies par le chemin de fer, les salaires s'élèvent à mesure qu'on se rapproche de Karlsruhe. Dans les localités les plus proches de la ville ont pu s'établir des ouvriers qualifiés.

4. Pour ce qui est du *travail agricole*, on constate la prédominance de la petite culture, de la petite propriété. La plupart des familles exploitent un domaine; le nombre des familles ayant une exploitation est généralement en raison inverse du nombre des ouvriers industriels habitant la commune. La grandeur moyenne des propriétés est petite, et inférieure aux nécessités d'entretien d'une famille. La plus grande partie du domaine cultivable est occupée par des exploitations de moins de deux hectares; l'industrialisation favorise et multiplie les petites exploitations. 59 p. 100 du domaine sont exploités en faire valoir direct, 16 p. 100 en fermage, 25 p. 100 en communaux. Ces proportions varient beaucoup selon les communes; le faire valoir atteint la plus grande extension là où domine la population agricole, et la moins grande là où domine la population industrielle. Les terrains communaux jouent un rôle important, en fournissant aux ouvriers un complément de ressources, en les retenant à la terre et en les préparant à exercer le travail accessoire de la culture. Pour les ouvriers industriels en particulier, 71 p. 100, c'est-à-dire une très forte proportion, font de la culture; la grandeur moyenne de leurs exploitations est très petite (67 ares). L'intérêt des ouvriers industriels à la culture est donc plutôt celui de consommateurs que de producteurs agricoles ; la moitié des exploitations ouvrières sont des exploitations naines, incapables même de subvenir à elles seules à l'entretien d'une famille; les ouvriers agriculteurs produisent uniquement pour leur consommation, et encore sans y suffire. Le travail des champs et le soin des animaux incombent en première ligne aux femmes et aux enfants; c'est pour les femmes un travail bien déterminé, et qui ne se confond pas avec les travaux du ménage. La rentabilité des exploitations ouvrières est faible : les dimensions

sont trop restreintes, les frais relativement trop élevés, l'élevage insuffisant.

5. En ce qui concerne l'*alimentation*, la condition des ouvriers domiciliés à la campagne est fort mauvaise : ils dépensent relativement beaucoup pour des repas peu nourrissants, et en somme insuffisants. Les dépenses ménagères concernant la nourriture sont souvent très élevées relativement au pouvoir nutritif de l'alimentation ; et la part afférente aux boissons alcooliques y est relativement très grande.

6. L'*habitation* ouvrière des campagnes, peu étudiée jusqu'à présent, ne comporte pas uniquement des avantages. Au prix du loyer, qui se trouve généralement au-dessous des prix urbains, il faut ajouter le prix du chemin de fer, les pertes de temps, la difficulté ou l'impossibilité de participer aux commodités de la ville. Dans les maisons ouvrières de la campagne, l'entassement, l'insuffisance de logement, de cube d'air, etc., ne sont souvent guère moins graves que dans les maisons ouvrières des villes. Il y a d'ailleurs d'assez grandes différences selon les localités. Dans l'ensemble, les deux tiers des maisons sont habitées en location.

7. M. Fuchs établit le *bilan économique* des ménages ouvriers, par l'étude des recettes et des dépenses. Il constate l'importance de la dette hypothécaire, et la faible proportion des dépenses consacrées à la culture intellectuelle et à l'hygiène. Il y a des ouvriers capables de faire des économies et d'acquérir un capital, mais un grand nombre vivent au jour le jour, sans qu'on puisse établir exactement la proportion des uns et des autres.

8. Les questions d'*hygiène* et de vie *physique* sont difficiles à traiter, faute de statistiques suffisantes. On peut toutefois constater le ralentissement des naissances, surtout dans les communes les plus industrialisées ; la diminution de la mortalité ; la mortalité encore élevée, surtout dans les communes les plus industrialisées, des enfants en bas âge ; le nombre des victimes de la tuberculose parmi les ouvriers ; leur mortalité très précoce.

9. La *vie intellectuelle et morale* des ouvriers est difficile à étudier ; toutefois on peut, par la comparaison des renseignements subjectifs, établir une moyenne de valeur objective. Dans les villages, la vie des ouvriers est plus rapprochée, plus intime qu'à la ville ; il en résulte plus de surveillance morale, mais aussi plus d'étroitesse et une influence plus grande des

préjugés. L'ouvrier habitant la campagne vit comme un paysan ; il se sent plus près des paysans que des ouvriers des villes. La vie familiale est généralement ordonnée, rangée ; la vie sentimentale est peu active. L'éducation des enfants est nécessairement négligée en raison des conditions de la vie et du travail ; les sentiments filiaux paraissent en décroissance. L'industrialisation n'a pas accru le nombre des naissances illégitimes ; la moralité des ouvriers n'est pas inférieure à celle des paysans. Il n'existe pas de sentiments d'union entre les ouvriers habitant la ville et ceux qui habitent la campagne ; ces derniers, ayant moins besoin du syndicat, y sont moins portés. M. Fuchs termine en décrivant l'activité politique des ouvriers paysans et les progrès de l'action socialiste parmi eux.

On a pu noter, au cours de l'analyse, combien il est, non seulement instructif, mais suggestif. Ses conclusions, nettes et précises, sur beaucoup de points, fournissent autant de jalons pour des études ultérieures. H. B.

FEURSTEIN (Heinrich). — **Lohn und Haushalt der Uhrenfabrikarbeiter des badischen Schwarzwalds**. Karlsruhe, Braun, 1905, 208 p. in-8°.

Die Lage der Bäckereiarbeiter Deutschlands. Nach statist. Erhebgn. des Vorstandes des deutschen Bäckerverbandes in Januar 1904. Hamburg-Leipzig, Lipinski, 1904, 189 p. in-8°. (A rapprocher des études statistiques d'origine syndicale analogue, signalées dans le volume précédent, p. 563 et suiv.).

LORENZONI (Giov.). — **I lavoratori delle Risaie**. Inchieste sulle condizioni del lavoro nelle risaie della Lomellina, del Vercelleze e del Novarese. Milan, Civelli, 1904, 165 p. in-4°. (Fait partie des publications de la Société humanitaire de Milan. Bonne documentation.)

Inventarien von 87 Dresdener Arbeiterhaushalten aufgenommen in November 1903. Mitteil. d. Stat. Amts. der Stadt Dresden. Dresde, Zahn u. Jensch, 1904, 36 p. in-8°. (Bon exemple d'enquête statistique limitée et précise sur les divers éléments d'un ménage.)

STIEDA (Wilhelm). — **Die Mittelstandsbewegung**. *Conrad's Jhbb.*, janv. 1905, p. 1-20. (Exposé nourri.)

PLATZER (Hans). — **Geschichte der ländischen Arbeitsverhältnisse in Bayern** (Altbayerische Forschungen II, III). München, Leutner, 1904, vii, 220 p. in-8°.

LIEVEN (Max). — **Die Arbeiterverhältnisse des Grossgrundbesitzes in Kurland.** Berlin, Puttkamer u. Mühlbrecht, 1903-1904.

ASHLEY (W. J.). — **The progress of the german working classes** in the last quarter of century. Voir plus loin sect. IX, A, p. 549.

VII. — INSTITUTIONS DE LA RÉPARTITION

Par MM. H. Bourgin, M. Halbwachs et F. Simiand.

A. — *En général.*

GIDE (Charles). — **Économie sociale.** Les institutions du progrès social au début du xxe siècle. Paris, Larose, 1905, viii-465 p. in-8°.

Ce volume reproduit sous un format plus commode et à un prix plus accessible, avec seulement quelques notes en plus, le rapport général sur l'Exposition d'économie sociale en 1900, déjà publié dans la série officielle des rapports sur cette exposition (Introduction générale aux Rapports du jury international, t. V). Nous ne pouvons songer à en analyser ici tout le riche contenu. Les nombreux exemples des nombreuses institutions représentées à cette exposition fournissent à M. Gide la matière d'un exposé d'ensemble abondant et nourri, dégagé des descriptions particulières (qu'on trouvera dans les rapports spéciaux, notamment du groupe XVI, dus à différents autres auteurs), et riche en idées, jugements, suggestions, où la personnalité de l'auteur met la marque attrayante qui caractérise tous ses travaux.

Nous voulons seulement ici en prendre thème pour deux observations de méthode. — I. Dans les considérations générales introductives qui forment les premières pages de son œuvre, l'auteur s'arrêtant d'abord sur le terme même d'*économie sociale* oppose cette notion à celle *d'économie politique* : « Ce sont, écrit-il, deux disciplines distinctes par leur domaine et par leur objet et qui peuvent même se rendre plus de services par leur dédoublement que par leur confusion. La première qu'on commence à appeler « l'Économie politique pure » s'attache de plus en plus à étudier les rapports spontanés, nécessaires qui s'établissent entre les hommes et les choses, rapports d'équilibre, d'échange ou de succession ; elle s'efforce de les découvrir, de les expliquer, de les calculer même ma-

thématiquement en les réduisant à quelques mobiles dégagés par abstraction de tous les autres. Même quand elle devient « Économie politique appliquée », elle cherche seulement les moyens les plus économiques d'utiliser ces lois naturelles, mais s'abstient de toute appréciation sur la valeur morale de ces applications. L'Économie sociale descend de ces sphères sereines dans la réalité et dans les préoccupations de la vie : elle étudie de préférence les rapports volontaires, contractuels, quasi contractuels ou légaux que les hommes forment entre eux en vue de s'assurer une vie plus facile, un lendemain plus certain, une justice plus bienveillante et plus haute que celle qui porte pour tout emblème les balances du marchand. Elle ne se fie point au libre jeu des lois naturelles pour assurer le bonheur des hommes, ni d'ailleurs aux inspirations du dévouement ou d'une vague philanthropie, mais elle croit à la nécessité et à l'efficacité de l'organisation voulue, réfléchie, rationnelle, et en somme elle répond assez bien à la définition... « l'effort pour perfectionner l'art de vivre en société » (p. 3-4).

Disons nettement, — sans pouvoir ici développer ces observations autant que le sujet le mériterait, — qu'une telle opposition nous paraît, presque à chaque mot, appeler des critiques radicales : 1° Nous sommes surpris d'abord d'y trouver à ce point subsistante une superstition qu'on pouvait croire disparue chez les économistes échappés à la stricte observance de la tradition de l'école : c'est la superstition que les « lois » de l'économie politique traditionnelle sont *naturelles, nécessaires*, alors que les relations formulées par l'économie dite sociale ne le sont pas ; mais en quoi donc un salaire établi par le libre jeu de l'offre et de la demande, ce qui veut dire, entendons-nous, établi par un prétendu libre contrat entre un ouvrier isolé, entre chaque ouvrier pris isolément et le patron, est-il plus *naturel*, plus *nécessaire* qu'un salaire établi par un accord collectif entre un ensemble d'ouvriers, osons même dire entre un syndicat et ce même patron ? En quoi les trusts et les cartells, que M. Gide me paraît réserver à l'économie politique, sont-ils plus *naturels* et *nécessaires* que les coopératives de production ou de consommation attribuées à l'économie sociale ? En quoi est-ce que les lois *naturelles* jouent plus librement dans l'hypothèse de l'*anomie* économique chère à l'économie classique que dans l'hypothèse d'une législation, d'une intervention de l'État dans la vie économique, conforme

aux tendances et aux besoins réels d'une société ? — 2° L'économie ne serait-elle donc naturelle, les lois économiques ne seraient-elles nécessaires, les rapports économiques ne seraient-ils spontanés, que si les mobiles auxquels on rapporte les actions économiques des hommes sont ces mobiles simples et généraux, — ceci n'est pas assez dire, — sont ces mobiles de l'intérêt personnel que l'économie orthodoxe veut seule invoquer ? Mais, du point de vue scientifique, ou bien l'analyse de la réalité découvre que des mobiles d'autre sorte que ceux-ci, ou que des mobiles beaucoup plus spéciaux et plus précisément définis que ceux-là jouent un rôle dans la vie économique : et alors la discipline, s'il y en a une, qui s'obstine à n'en tenir aucun compte, ne mérite pas le nom de science économique, et il n'y a qu'une seule et véritable science de la réalité économique, c'est celle qui explique ou veut expliquer toute cette réalité, et non pas telle ou telle abstraction arbitraire tirée de cette réalité plus ou moins indirectement et sans raison méthodique valable ; ou bien ces mobiles autres ne jouent effectivement aucun rôle ou ne jouent qu'un rôle insignifiant : et alors, si l'on ne peut interdire les spéculations plus ou moins libres qui font intervenir de tels facteurs dans une vie économique proposée comme idéal, une discipline scientifique comme telle n'a rien à prendre de ces constructions imaginatives et sentimentales, et ici encore il n'y a pas deux disciplines économiques, il n'y en a qu'une. — 3° Et enfin, si le caractère de l'économie sociale est d'être une discipline d'action réfléchie, rationnelle, sur la réalité économique, elle n'est donc qu'une « économie appliquée », et elle ne se distingue pas en nature propre, mais seulement par la fin proposée à l'action, de cette « économie politique appliquée » qu'on y oppose. Qu'une action réfléchie sur la vie économique tende à la justice « qui porte pour tout emblème les balances du marchand », ou tende à une autre justice « plus bienveillante et plus haute », ce sont là deux pratiques relevant d'une même science appliquée et non pas deux sciences appliquées différentes, pas plus que la chirurgie qui emploie des anesthésiques et celle qui n'en emploie pas ne font deux chirurgies. S'opposent-elles en ce que l'une croit que le plus grand bonheur possible est réalisé par le jeu des règles dites « lois naturelles », tandis que l'autre estime qu'une action indépendante de ces lois ou conforme à d'autres règles conduirait à un bonheur plus grand : c'est là une question de

fait qui peut n'être pas résolue actuellement, mais qu'on conçoit soluble par des preuves de fait (étant une fois défini le bonheur dont on parle, et la façon de le mesurer); et ce jour-là l'une aura tort et l'autre raison : une solution fausse et une solution exacte d'un même problème pratique, cela ne fait pas deux règles d'action, deux types de science appliquée que l'on puisse opposer. — 4° Il n'est pas niable cependant que, dans les études dites d'économie sociale, aient été pris en considération des phénomènes, des institutions, que l'économie classique avait ordinairement laissés en dehors d'elle ; mais il ne s'ensuit : *a*) ni qu'ils ne soient pas susceptibles, autant que ceux étudiés par cette dernière, d'une étude de science, descriptive, explicative, et non pas normative, éthique et finaliste, et qu'ils n'obéissent pas eux aussi à des lois, qui, pour être autres de forme et de contenu, ne sont pas autres de nature ; *b*) ni, cela accordé, qu'ils soient d'un autre ordre et doivent former la matière d'une science distincte : par exemple, le syndicalisme ouvrier manifeste dans son développement, dans son action, des rapports réguliers, des concomitances et des séquences de phénomènes qui sont des lois, autant et du même genre que peuvent en offrir la concentration des entreprises ou la spécification des industries ; et, d'autre part, les syndicats ouvriers ne relèvent pas d'une science, et les syndicats patronaux, cartells, trusts, d'une autre, d'une science, le salaire par contrat individuel, et d'une autre le salaire par contrat collectif ou même le salaire par fixation légale, etc. En réalité, l'économie dite sociale, une fois dégagée des considérations finalistes et normatives qui communément encombrent les études qui s'en réclament, une fois distinguée de la discipline pratique qui y correspond (d'ailleurs très légitimement), n'est pas autre chose que l'étude des phénomènes économiques de répartition, plus spécialement de ce que nous appelons ici institutions de la répartition, matière en effet négligée par l'économie classique, qui est plus proprement une étude des phénomènes de la production ; or, non seulement il n'y a pas là deux ordres de phénomènes différents, ceux-ci qui seraient les phénomènes économiques proprement dits et ceux-là qui seraient autre chose, mais il n'y a même pas toujours des phénomènes économiques de deux classes distinctes, il n'y a souvent que deux faces d'un même phénomène, deux points de vue sur la même réalité.

II. S'attachant aux institutions qui firent spécialement

l'objet de l'Exposition d'économie sociale (et qui ne sont pas toutes celles qui pour lui-même rentrent sous sa définition), c'est-à-dire aux institutions tendant à élever la condition du peuple, M. Gide pose un problème de classification qui est d'une portée générale. Il énumère trois classifications possibles : 1° la classification de ces institutions « d'après leurs *caractères*, en choisissant le plus important, comme on fait pour les animaux et les végétaux. C'est le système le plus simple en apparence », mais il a l'inconvénient de « rapprocher des institutions essentiellement différentes et d'en séparer de très semblables » ; 2° la classification d'après leurs *buts* : c'est « la plus logique, car il est évident que toute institution sociale n'est qu'un moyen adapté à une certaine fin et que c'est cette fin qui est sa seule raison d'être et qui seule la rend intéressante », mais les institutions à buts multiples sont ainsi (dans une Exposition) dissociées et le but principal est souvent difficile à déterminer ; 3° la classification d'après leurs *sources*, selon qu'elles émanent de l'initiative individuelle, de l'association libre, du patronage ou de l'État, classification d'un grand intérêt, mais ayant l'inconvénient de séparer les institutions de ces différentes sources qui se trouvent avoir le même but. Finalement M. Gide adopte pour son exposé une classification selon les buts, que, de quatorze énumérés en détail, il ramène et réduit à quatre généraux : salaire plus élevé avec peine moindre; confort sous toutes ses formes ; sécurité contre tous les risques sociaux ; indépendance économique.

Sans doute, M. Gide se place ici surtout au point de vue d'une classification d'Exposition et organise son développement lui-même de ce point de vue plutôt que d'un point de vue d'analyse scientifique propre. Mais les observations qu'il fait se transporteraient aussi en matière d'exposé scientifique et à cet égard elles nous paraissent appeler de graves réserves. — 1° La classification d'après les sources est, semble-t-il, au point de vue d'une étude économique d'institutions économiques, assez secondaire et ne peut en tout cas servir de base d'étude, car il n'est a priori nullement certain que l'unité d'origine, État, initiative individuelle, association, établisse ipso facto entre les institutions de cette origine une communauté de caractères réels de quelque importance ; ne nous y arrêtons pas. — 2° La classification d'après les buts est une classification exactement contraire à l'esprit de la science positive. La matière

sociale ne s'oppose pas sur ce point à la matière biologique, par exemple, comme le dit M. Gide (p. 17) : en science sociale comme en toute autre ce finalisme est condamné. Les lecteurs de l'*Année sociologique* n'ont pas besoin qu'on leur explique une fois encore pourquoi non seulement il n'est pas évident, mais même il est très souvent absolument faux que « toute institution sociale ne soit qu'un moyen adapté à une certaine fin et que cette fin soit sa seule raison d'être », surtout lorsqu'on entend par là, comme on le fait ici (le contexte le prouve), non pas même toujours la fin qu'attribuent à l'institution les hommes qui la créent ou l'entretiennent, mais encore et plutôt la fin qu'attribue à cette institution un tiers observateur, au jugé, d'après son impression, sans méthode ni détermination scientifiques. — 3° Avant de se résoudre à l'adopter, il faudrait avoir établi que toute autre est plus mauvaise. Or les raisons données pour éliminer la première ne laissant pas de surprendre. La classification par les caractères, nous dit-on, rapproche des institutions essentiellement différentes et en sépare de très semblables, et on nous donne comme preuve à l'appui qu'elle conduirait à rapprocher, dans le groupe syndicats professionnels, des institutions aussi différentes que les syndicats ouvriers, les syndicats patronaux et les syndicats agricoles : et nous accordons, en effet, cette différence, depuis longtemps signalée ici même ; mais en quoi le fait que ces institutions possèdent *en français* (car ce rapprochement ne se rencontre pas en anglais ni en allemand par exemple) un vocable ou partie de vocable commun, le mot *syndicat*, constitue-t-il un *caractère* de ces institutions assez important pour décider de leur classification ? Eliminera-t-on de la biologie la classification selon les caractères par la raison qu'elle conduirait à ranger sous le même groupe du chien le chien de mer et le chien ordinaire ? Et de même la classification selon les caractères, *bien employée*, ne conduirait nullement, comme le dit M. Gide, à séparer des institutions d'assurances les sociétés de secours mutuels, s'il est vrai qu'elles soient essentiellement une forme d'assurance contre la maladie : car ce *caractère commun* sera justement une raison de les rapprocher (s'il n'y a pas d'autre caractère majeur). — 4° Et enfin il est encore plus surprenant que notre auteur ne paraisse pas songer à la classification qui, en cette matière, serait, je le crois bien, la plus scientifique (à mesure qu'elle se perfectionnerait, la précédente

tendrait d'ailleurs à s'en rapprocher), je veux dire la classification d'après *la fonction* remplie par l'institution (qu'il faut bien se garder de confondre avec la classification selon les buts telle que nous venons de la rencontrer : l'une est finaliste, interprétative, subjective, celle-ci est explicatrice, causative fondée sur une analyse positive) : fonction de production, fonction de répartition, et toutes les spécifications de l'une et de l'autre de ces grandes fonctions économiques, par exemple, pour la dernière, fonction de répartition entre les collaborateurs de la production économique, fonction d'assurance contre les risques, etc. Comment une étude de science pourrait-elle se contenter d'éliminer par simple prétérition ce type supérieur de classification scientifique ? Mais nous ne devons pas oublier que l'œuvre présente de M. Gide était essentiellement un rapport d'Exposition et non pas une œuvre de théorie expérimentale propre.

F. S.

WEILL (GEORGES). — **Histoire du mouvement social en France (1852-1902)**. Paris, F. Alcan, 1905, in-8°, 494 p.

M. Weill commence cette histoire du mouvement social par l'exposition des doctrines socialistes de la première moitié du XIXe siècle et de la situation écomique au début du second empire. Puis il étudie les théoriciens ayant vécu sous l'empire, depuis les conservateurs jusqu'aux socialistes. Il décrit ensuite « le réveil de la classe ouvrière », en exposant sa situation, ses tendances, ses institutions (compagnonnage, associations, etc.), jusqu'au *Manifeste des soixante* et à la loi de 1864. Suit l'histoire de l'agitation pour la réduction de la journée de tavail, des grèves, de la presse ouvrière, de l'action du pouvoir ; puis de l'Internationale et du mouvement révolutionnaire, puis de la Commune, puis de l'Assemblée nationale. L'auteur étudie ensuite le mouvement syndical et ouvrier durant les premières années de la troisième République, et l'histoire du parti socialiste jusqu'en 1902 (« La renaissance du collectivisme, Républicains et socialistes, Socialistes et anarchistes, Le socialisme parlementaire, Le conflit socialiste »). Les derniers chapitres sont consacrés à la législation ouvrière, au mouvement social chrétien, à la coopération et à la mutualité, à l'organisation ouvrière (syndicats, grèves, bourses, syndicalisme, grève générale, confédération du travail), à la

littérature sociale et socialiste, enfin aux conclusions, qui présentent un résumé de la situation économique et sociale en 1902.

L'utilité de ce livre n'est pas douteuse. La documentation en est étendue et variée, et il contient une masse considérable de renseignements souvent bien groupés. D'autre part, c'est une histoire politique (p. 1) bien faite. Les courants politiques y sont analysés avec minutie et avec précision. Est-ce une histoire du mouvement social ? Ici les réserves s'imposent.

D'abord dans la documentation, il y a quelques négligences, d'ailleurs peu nombreuses. (M. Weill n'utilise qu'à peine, et par l'intermédiaire de Lavollée, l'enquête de 1860 sur l'industrie à Paris ; et il n'utilise pas du tout, pour une comparaison, celle de 1848, p. 15-16). Sur les grèves du second empire, il cite les journaux, les journaux ouvriers en particulier ; mais les journaux judiciaires ? La statistique des poursuites pour faits de grève est donnée d'après Batbie (p. 73). Ce qui est plus grave, c'est qu'une bonne partie du livre est faite, en l'état présent de la science, avec du provisoire *qui n'est pas donné comme tel*, et qui ne peut dissimuler les lacunes, les incertitudes, les causes d'erreur.

Il est inadmissible, par exemple, de se contenter d'exposer l'action des municipalités de Lille et de Dijon pour faire connaître le socialisme municipal (p. 296), d'estimer la valeur actuelle de la petite bourgeoisie au moyen de quelques statistiques empruntées à M. Gide (p. 447). Sans doute l'auteur peut dire (p. 1) qu'il se préoccupe surtout, ou seulement, de la manière dont les questions ont été posées et résolues par les gouvernements et les partis. Mais c'est justement là qu'est la faute initiale de perspective et d'appréciation. Les faits individuels, personnels, peuvent être bien vus ; les faits collectifs, les faits de conscience et d'action collectives, qui sont ici les plus importants, sont négligés souvent ou sacrifiés. Les idées, les théories sont analysées avec beaucoup de soin ; et dans cette analyse il arrive que les faits, qui donnent toute leur valeur aux idées, disparaissent. Ainsi M. Weill utilise les idées du rapport de Ducarre sur l'Internationale (enquête de 1872) sans exposer les résultats positifs de l'enquête (p. 168 sqq.) : mais que sont et que valent les idées de Ducarre dans le mouvement social, et par rapport à lui ? Sur les associations de production (p. 251), M. Weill voit les faits à travers les termes des enquêtes et les déclara-

tions des rapports, et non en eux-mêmes. Et quand il s'agit de la littérature sociale, les œuvres littéraires étudiées semblent des phénomènes extra-sociaux dont il est impossible de comprendre sociologiquement l'action (ch. xix).

Au moment où il va exposer « la renaissance du collectivisme », M. Weill déclare qu'à ce moment on ne se doute pas que le parti socialiste va renaître (p. 203). Cet aveu topique exprime simplement l'impossibilité de prévoir, c'est-à-dire en réalité d'expliquer les faits sociaux dont traite l'auteur en s'en tenant au système des causes superficielles qui laissent ignorées ou méconnues les causes profondes. *On ne se doute pas* signifie *qu'on ignore* les faits positifs dont la connaissance aurait pour effet une prévision au moins approximative. Ailleurs (chap. vi), dire que le proudhonisme eut peu d'action parce qu'il ne convenait qu'à une élite, et que le communisme réussit parce qu'il était plus simple (p. 114), c'est donner des raisons qui, ainsi présentées sans autre preuve, n'ont aucune valeur positive; et dire que l'esprit révolutionnaire était ambiant, latent dans les faubourgs depuis 1488 (*ibid.*), c'est exprimer l'apparence et l'impression de phénomènes complexes qui restent à analyser et à démontrer.

Il s'y ajoute des défauts de plan : les chapitres sont divisés *chronologiquement*, et pourtant le plus souvent subordonnés à un titre *logique;* si bien que la matière n'apparaît nettement classée ni selon le temps ni selon les phénomènes. La répartition paraît souvent arbitraire : pourquoi l'étude du mouvement syndical commence-t-elle seulement au chapitre 9, après l'étude des lois de 1872 et de 1874 ? et si ce chapitre 9 est réservé à l'étude du mouvement syndical, qu'est-ce que vient y faire l'exposition des tentatives politiques, électorales des ouvriers (p. 194 sqq.) ? Le chapitre 12, « Socialistes et anarchistes », n'appartient à un ordre ni chronologique, ni sociologique, ni logique. La disposition du chapitre 17, sur la coopération et la mutualité, est tout énumérative, empirique, une disposition de manuel et de dictionnaire : *passons* à la coopération (p. 373), *passons* à la coopération de crédit (p. 378) ; et de même la disposition du chapitre 18, sur l'organisation ouvrière, est une disposition de commodité, et non pas de science.

De telles imperfections, dans un ouvrage aussi considérable et important, ne peuvent s'expliquer que par une erreur initiale : le sujet même du livre n'a pas été exactement déterminé.

Par *mouvement social*, M. Weill entend l'ensemble des efforts faits pour améliorer la condition économique de la classe ouvrière (p. 1) : soit ; mais, faute de définir chacun des termes de cette définition, ou faute de s'en tenir à l'acception une fois donnée de ces termes, M. Weill a pu s'égarer, à chaque instant, dans sa recherche. L'étude par le détail des doctrines économiques et socialistes sous le second empire dépasse singulièrement ces limites; et que ne pourra-t-on pas y comprendre s'il faut y faire rentrer des phénomènes tels que l'« aspiration vers l'instruction » (p. 47) ? ou bien un pareil livre sur le « mouvement social » peut-il prétendre à l'entreprise impossible de relater tous les phénomènes d'action « sociale » dans une société donnée ? Et si, dans la conclusion, l'ouvrage de M. Weill touche successivement à la petite bourgeoisie, aux questions agraires, à la petite propriété, à la hausse des salaires, au féminisme, etc., comme pour nous présenter, en un tableau d'ensemble, la situation de notre société contemporaine, il exprime ainsi à plein l'erreur de son auteur qui, n'ayant point déterminé le sujet, l'a traité avec inégalité et avec arbitraire.

Notons qu'il l'a incliné, de temps en temps, dans le sens de ses préoccupations personnelles, et, en particulier, de ses préoccupations politiques, du moins par une sorte de partialité d'intérêt dans les sujets traités. Il semble que partout prédomine, plus ou moins explicitement, la question des rapports théoriques et pratiques entre les républicains et le socialisme. Et on trouve de véritables jugements, subjectifs et déplacés ici, sur le caractère « de nature envahissant, dominateur » du syndicat (p. 396), sur les « défauts » et les « qualités » du parti socialiste (p. 467), et même une sorte de profession de foi étatiste qui termine le livre sur une note personnelle (p. 472).

Au total, le livre de M. Weill, avec tous ses mérites, et en raison du labeur même qu'il représente, est un témoignage décisif de la nécessité d'aborder une telle matière avec une tout autre direction d'esprit et méthode d'étude.

H. B.

B. — *Associations professionnelles.*

BRINGMANN (August). — **Geschichte der deutschen Zimmerer-Bewegung**, herausgegeben im Auftrage des Zentralverbandes der Zimmerleute und verw. Berufsgenossen

Deutschlands. 1. u. 2. B. Stuttgart, Dietz, 1903-1905, 2 vol. in-8°, XII-399 et XXXII-340 p.

M. Bringmann, secrétaire du syndicat central des charpentiers, s'est proposé d'écrire l'histoire de sa corporation, et il y a été autorisé par les congrès du syndicat (t. I, p. VII sqq.). Et ainsi l'existence même d'une pareille œuvre est déjà un fait social important.

Primitivement l'ouvrage devait comprendre trois parties, en trois volumes : 1° l'histoire de la corporation ; 2° son organisation actuelle ; 3° ses branches et sa situation sociale (t. I, p. IX); mais le second volume, par suite d'une extension de la matière, ne représente que la moitié du plan qui lui était assigné (t. II, p. XXXI-XXXII).

Dans le premier volume, M. Bringmann prend les charpentiers allemands à la naissance même de leur métier dans les marches, où l'emploi du bois de la forêt commune était réglementé. Les origines des corporations de charpentiers sont obscures; leur reconnaissance dans les villes date du XIIIe au XVIe siècle. Les salaires des charpentiers, travaillant ordinairement la matière première à eux confiée, étaient réglés par des taxes déterminées par l'autorité. Leurs corporations avaient pour objet essentiel la défense contre les non-qualifiés; elles tendaient à un exclusivisme qu'elles ne purent atteindre (p. 10 sqq.). Des règlements furent faits aussi pour limiter le travail que devait fournir chaque maître, sorte de tentative pour égaliser le travail. Du XVIe au XVIIIe siècle, le caractère de la corporation s'effaça sous une abondance de mesures gouvernementales, réglementaires et protectrices; puis apparut la liberté de l'industrie. Enfin, il faut noter, à côté des corporations, l'existence d'une population flottante de compagnons (*Gesinde*), qui devaient être organisés. Les compagnons pouvaient entrer dans les fraternités, et y avoir droit au secours. A partir du XVIe siècle ils constituèrent des corporations particulières, mais rarement. Les compagnons étaient tenus à l'acquisition du droit au travail local et au voyage de compagnonnage. Un certain nombre, indépendants, formaient des associations spéciales, ayant leurs coutumes propres. Et ces différentes organisations se sont perpétuées jusqu'à nos jours, mais sans conserver de forces réelles. — Les salaires, au temps des corporations, étaient peu variables. Les variations avaient lieu par l'effet d'actes municipaux

et gouvernementaux, difficiles à obtenir. Les compagnons pouvaient user de la grève, mais ils étaient exposés à des peines graves, en cas de répression. Des conflits, en nombre croissant, avaient aussi lieu entre maîtres et compagnons.

M. Bringmann étudie ensuite (p. 72 sqq.) le développement de l'industrie de la charpente. Cette industrie réunissait originairement les travaux du charpentier, du maçon, du menuisier, qui se sont ensuite différenciés. Les métiers du bâtiment se sont transformés surtout en raison de l'agrandissement des villes; il s'y est accompli une spécialisation croissante des tâches (part de l'architecte, de l'ingénieur); surtout, les constructions en bois ont diminué. Au début du XIX[e] siècle, il y avait peu de grandes entreprises dans l'industrie de la charpente; les ouvriers étaient assez indépendants du patron, travaillaient sur les chantiers des propriétaires d'immeubles à construire, touchaient parfois leur salaire directement (jusque vers 1860). Aujourd'hui, il existe de grandes entreprises à personnel très mobile; le patron est intéressé de près à la construction ; l'opposition grandit entre le patron et les ouvriers.

D'après les rares données satistiques utilisables, il s'est produit au XIX[e] siècle une grande augmentation du nombre des charpentiers, qui a crû beaucoup plus vite que la population ; et il s'est produit aussi une augmentation du nombre des ouvriers relativement au nombre des patrons. De la statistique de 1882 à celle de 1895, le nombre des charpentiers s'est élevé, celui des ouvriers aussi, mais relativement moins (il a augmenté dans les villes, mais diminué dans les campagnes). Il y a encore une proportion relativement forte de charpentiers ayant un métier accessoire (*Nebenberuf*), d'ailleurs presque exclusivement dans les campagnes, et aussi d'artisans ayant le métier de charpentier comme métier accessoire.

La fondation de syndicats modernes, en Allemagne, est due au mouvement ouvrier politique. Et, à ce propos, M. Bringmann retrace l'histoire de ce mouvement. — Le volume se termine par une étude d'Adolf Braun sur *le socialisme et les syndicats*, et par une série d'annexes (ordonnances, règlements, statuts) et de reproductions de documents.

Dans le second volume, M. Bringmann retrace l'histoire de l'*Allgemeine deutsche Zimmererverein*, de sa fusion avec l'*Allgemeine deutsche Arbeiterunterstützungsverband*, du *Deutsche*

Zimmererbund, de *l'Association internationale des maçons et charpentiers*, du *Deutsche Zimmererverein*, du *Deutsches Zimmerergewerk* jusqu'à sa dissolution en 1878, des *organisations patronales* dans les industries du bâtiment de 1868 à 1881, de la *Zentral-Kranken-und Sterbekasse der Zimmerer*, qui manifeste toute la vigueur créatrice d'institutions d'assistance dans le syndicalisme allemand, qui d'ailleurs a été rendue complètement indépendante de l'organisation syndicale, pour permettre le développement libre et sûr des deux œuvres. Une série étendue d'annexes termine le volume (procès-verbaux, statuts, documents judiciaires).

La documentation de cet ouvrage est très abondante, et généralement établie avec un souci évident d'esprit critique (par exemple, t. I, p. 5 sqq.) ; les chiffres statistiques sont souvent accompagnés d'observations, de discussions utiles : sur les calculs de Schmoller (t. I, p. 92 sqq.), sur la statistique de l'empire (p. 95 sqq.), sur les lacunes des statistiques (p. 94). Les deux volumes sont remplis de faits, le plus souvent précis, inédits et importants : sur les corporations de charpentiers dans les différentes villes, p. 11 sqq. ; les compagnons, et en particulier ceux d'Altona, p. 30 sqq. ; l'organisation des compagnons, 35 sqq., p. 54 sqq. ; le métier primitif, p. 72 sqq. ; la *Betriebsstatistik,* p. 102 sqq. ; l'histoire interne des syndicats modernes et des organisations patronales, t. II, notamment p. 144 sqq. Sans commentaires, le récit montre l'importance que prennent, dans un mouvement syndical, les questions de salaire et de durée du travail ; la seule revue des grèves contient tout un enseignement (t. II, p. 1 sqq.). La lutte pour le salaire, avec ses incidents et ses événements, s'explique à la lumière des faits, d'une valeur documentaire de premier ordre (p. 66 sqq.).

Mais on regrettera, en un pareil ouvrage, l'absence complète de références, que l'auteur ne justifie pas en disant qu'il pouvait s'en dispenser, ses sources étant sûres, et d'ailleurs souvent orales, et, de plus, souvent incorporées au texte même (t. I, p. xi). Quant aux documents, longuement cités in extenso dans le texte, sans commentaire et même sans analyse suffisante (notamment t. I, p. 11 sqq., 21, 61 sqq., t. II, p. 1 sqq.), cette pratique, assez usitée en ces travaux, nuit à la compréhension. M. Bringmann reconnaît lui-même combien il est malaisé de réunir les documents les plus utiles, par exemple sur les corporations (t. I, p. 11) ; mais comment le lecteur pourra-t-

il apprécier la valeur des résultats obtenus s'il ne peut, par les indications bibliographiques, faire une critique de la documentation employée? Des chiffres de salaires, fournis sans indication de sources, sont des données toutes relatives (p. 61 sqq.). Une quantité de documents statistiques, enfouis dans des archives, ou entièrement perdus, sont reconnus comme inutilisés, ou inutilisables, parfois sans recours possible (p. 92 sqq.) : mais alors quelle est la valeur provisoire des résultats acquis à défaut d'eux? Enfin le second volume tout entier renferme une masse énorme de matériaux tout prêts pour une œuvre sociologique ; mais vraiment tout y serait à reclasser, à contrôler, à épurer, à organiser. Et c'est un gros dommage que cette préparation mauvaise et mal prise, après un tel labeur d'information.

Un plan méthodique, presque partout, fait défaut. Le second volume est le plus indigeste, mais dès le premier, le désordre apparaît (notamment p. 25 sqq., 61 sqq., 77 sqq., 85 sqq.). La matière y est souvent comme répartie en une suite de petites monographies parfois mal liées. Les statistiques sont présentées en bloc au lieu d'être analysées et utilisées par parties aux places auxquelles revenaient les différents éléments. L'exposition est inégale : à côté de passages bourrés de faits, des passages ou indigents ou imprécis (par exemple, t. I, p. 16 sqq., p. 70-71). Surtout à partir de la troisième partie du premier volume (p. 105 sqq.), le développement souvent s'étend outre mesure ou s'égare dans les généralités, dans l'histoire; et les considérations topiques et démonstratives disparaissent. Dans la seconde partie du premier volume (p. 72 sqq.), qui est plus particulièrement une histoire et une description du développement de l'industrie de la charpente, les dates et les conditions de la différenciation du métier de maçon et du métier de charpentier (p. 72 sqq.) et de la spécialisation de l'industrie de la charpente (p. 76) ne sont pas assez précisées. Plus loin, la description de la transformation de l'industrie et des métiers du bâtiment est encombrée de généralités, sans rapport direct au sujet, et qui, s'étendant au développement entier du capitalisme, ne peuvent que paraître incomplètes et vagues (p. 77 sqq.).

Il n'est pas douteux que les conditions de vie et de travail de l'auteur ne soient responsables de la plupart des défauts qui viennent d'être signalés; mais son livre donne de lui une assez haute idée pour qu'on ait pu croire

utile, pour la science même, de les critiquer méthodiquement. H. B.

MITCHELL (John). — **Organisierte Arbeit**. Ihre Aufgaben und Ideale unter Berücksichtigung der gegenwärtigen u. zukünftiger Lage der amerikanischen Lohnarbeiterschaft. Dresden, Böhmert, 1904, 206 p. in-8°. (Utile traduction de cet exposé représentatif du trade unionisme américain.)

PRAGER (Max). — **Grenzen der Gewerkschaftsbewegung**. *Arch. f. Sozialwiss. u Soziapol.*, XX, 2, p. 229-300.

COMMONS (John R.). — **Labor conditions in meat packing and the recent strike**. *Quart. j. of Econ.*, nov. 1904, XIX, 1, p. 1-32.

COMMONS (J. R). — **Types of american labor organization. The teamsters of Chicago**. *Quart. j. of Econ.*, march 1905, XIX, 3, p. 400-433. (Cette étude et la précédente sont de bonnes indications.)

RAYNAUD (B.). — **Une industrie sans grèves. Les mines anglaises**. Paris, Rousseau, 1905, in-18.

De ROCQUIGNY. — **Le prolétariat rural en Italie; Ligues et grèves de paysans**. Paris, Rousseau, 1904, xv-291 p. in-18.

PISTOR (Ernst). — **Anerkennung der Unions in U. S. A.** *Schmoller's Jhb.*, 1904, 3, p. 103-128.

KLEEBERG (Auguste). — **Ein Beitrag zur Revision der Begriffe Strike, Lockout and Boycott**. *Schmoller's Jhb.*, 1904, 3, p. 225-262.

C. — *Institutions dites de conciliation et institutions diverses.*

PIGOU (A. C.). — **Principles and methods of industrial peace**. London, Macmillan, 1905, 240 p. in-12°.

On s'est proposé, dans ce livre, de résoudre un problème d'éthique, savoir suivant quels principes et quelles méthodes les différends industriels *doivent* être réglés : et l'on a dû toutefois s'inspirer des faits pour fixer les limites de ce qui paraît réalisable. — Dans une première partie, dite historique et descriptive, on montre les conditions du développement de l'action organisée des travailleurs : leur différenciation et leur stabilité en tant que classe, leur mise en relations plus facile; les armes dont ils disposent, violence, action politique, action

économique, ces deux dernières tendant à substituer, comme base d'organisation, la profession à la localité; l'entrée en jeu des organisations patronales, la nécessité, pour éviter les conflits coûteux, de négocier, et de créer des institutions permanentes à cette fin ; le développement des méthodes pacifiques, tour à tour négligées et reprises, progressant dans l'ensemble. Dans une seconde partie, les *principes* de la paix industrielle sont envisagés : lorsque deux organisations négocient, on ne peut déterminer, en tant que donnée de science positive, le résultat à venir, mais il appartient à la science économique proprement éthique de rechercher les lois normatives, c'est-à-dire les principes, dont les parties doivent s'inspirer. — Le groupe de différends le plus important concerne la fixation des salaires : il y a un niveau normal du salaire, et il peut y avoir, pour les arbitres, des motifs sérieux de s'en écarter, notamment le désir d'élever les salaires aux dépens des riches : mais s'il en résulte une diminution dans l'offre des capitaux et des emplois, l'effet sera mauvais pour la communauté en général, et cela d'autant plus que cette influence en retour se fera plus nettement sentir : toutefois ce n'est vrai que sous réserves, car la productivité du travail en peut être augmentée ; et d'ailleurs les ouvriers occupés peuvent pour leur part en profiter. — Qu'on s'écarte ou non du niveau normal, il faut apprendre à le déterminer lui-même. Le définir la moyenne des salaires effectifs, c'est laisser voir la difficulté pratique de le calculer. Toutefois, la méthode de Bowley, de l' « index of change », permet de rapporter les salaires actuels à ceux d'une année choisie comme normale. Mais le salaire auquel on s'arrête peut être normal sans rester immobile. L'auteur s'efforce d'établir dans l'abstrait que si le salaire oscille également de part et d'autre du niveau moyen, en suivant les mouvements temporaires de l'offre et de la demande, il représente plus de travail, et un plus large dividende national, que s'il demeure fixé à ce niveau. Il étudie d'autre part l'élasticité de l'offre et de la demande, c'est-à-dire la plus ou moins grande souplesse et intensité avec laquelle l'une répond aux variations de l'autre, et ses conséquences en ce qui touche l'importance du changement de salaire à décider.

Reste à examiner à l'aide de quels *mécanismes* concrets la paix industrielle doit tendre à s'établir, et c'est, à vrai dire, le problème fondamental, pour qui s'intéresse surtout au jeu

réel ou concevable des institutions. Cherchant un principe de classification, l'auteur envisage : 1° l'indépendance, ou la subordination des parties en présence, par rapport aux associations étendues dont elles seraient des branches ; mais le lien de dépendance est susceptible de degrés; 2° la présence ou l'absence d'une affirmation théorique commune aux parties ; mais il y en a toujours une; par exemple : que la décision doit être juste, ou même, que la justice implique un rapport constant entre le salaire et certaines données extérieures, salaires voisins, ou prix. Il est plus rationnel de partir de la nature même des différends, de les distinguer suivant qu'ils portent sur l'interprétation des clauses actuelles dans leur détail, ou sur la fixation des clauses générales du contrat de travail à venir ; au reste, toutes ces classifications convergent en un sens, puisque les différends du premier genre intéressent surtout les branches, et impliquent qu'on s'entend sur l'essentiel, au contraire des seconds, en général du moins. — Les différends *d'interprétation* se multiplient surtout lorsque les branches locales sont très indépendantes, et risquent vite, alors, de s'envenimer et de revêtir une forme personnelle ; il importe de les résoudre dès le point de leur origine, en multipliant les formes de conciliation intermédiaires, avant l'appel au conseil et aux arbitres ; ces différends sont vite et sûrement apaisés, quand l'association générale est très centralisée : le groupe est trop directement atteint par tout ce qui touche ses branches, et jouit d'ailleurs d'assez de force pour leur imposer ses décisions. — Les différends *généraux* intéressent l'association entière, en tant que telle, et doivent être résolus par un appel non plus d'un groupe restreint au groupe étendu, mais de la volonté momentanée à la volonté durable du groupe, telle qu'elle s'exprime dans les accords, et aussi dans les conseils quasi permanents. — Les *accords* peuvent se présenter sous quatre formes : 1° une détermination rigide du salaire ; 2° une échelle mobile; 3° une entente en vue de régler, par la conciliation et l'arbitrage, tous les différends à venir ; 4° une même entente, mais sans spécifier l'arbitrage. Une échelle mobile est supérieure à un salaire rigide en ce qu'elle peut être établie pour une plus longue durée : elle entraîne alors moins d'occasions de conflits ; toutefois le conflit, au terme, peut être plus grave, parce que se produisant plus tard. Quant à l'exactitude scientifique, elle est, ou non, du côté

de l'échelle, suivant que les décisions fixes ne peuvent pas ou peuvent être convenablement prises pour des périodes très courtes, c'est-à-dire suivant que les relations courantes entre les parties sont mauvaises, ou bonnes. Les avantages de l'arbitrage l'emportent-ils sur ses inconvénients ? On y trouve, sans doute, un moyen sérieux d'éviter les grèves et lockouts, mais en même temps un motif pour ne pas accepter la conciliation pure et simple, pour multiplier aussi les conflits, assuré qu'on est d'en sortir pacifiquement. — Les *conseils* de conciliation doivent être, suivant les cas, constitués différemment, suivant que l'union est faiblement centralisée, ou qu'elle est forte. L'essentiel, dans la procédure, est d'écarter tout ce qui est technique et juridique, afin de réduire à un minimum l'opposition apparente ; de ne point délibérer en public, de ne point en appeler du conseil à ses constituants. Les *arbitres* d'autre part doivent posséder une réputation d'impartialité et de compétence réelle : le mieux est qu'il n'y en ait qu'un, d'une supériorité incontestable, et sans attaches politiques quelconques. — L'intervention d'un médiateur, au cas où l'amour-propre des parties est en jeu, a le bon effet de les acheminer à une entente en ménageant leurs susceptibilités. Ce peut être un personnage éminent, étranger à l'industrie; ou bien un conseil permanent, en particulier un conseil gouvernemental, chaque forme a ses avantages. Mais les médiateurs doivent toujours user de discrétion, sous peine de limiter l'action, toujours préférable, des institutions de conciliation.

Le livre se termine par un important chapitre touchant l'*intervention par contrainte* (coercive intervention). On en peut prévoir plusieurs modes. Les parties elles-mêmes (associations) peuvent décider d'avance que leur entente aura la force obligatoire des décisions de la cour arbitrale. Quant à l'État, il peut étendre l'accord à des personnes qui n'y ont pas directement participé, afin d'empêcher la concurrence mauvaise de quelques-uns : il reste d'ailleurs très difficile de déterminer dans quelles limites, en raison des ressemblances nombreuses entre industries. Il peut surtout obliger les parties à recourir à l'arbitrage, sans leur consentement antérieur, au cas de tort causé par le conflit à des personnes étrangères à l'industrie : ce qui rend l'arrêt du travail moins probable, par crainte des sanctions de l'opinion ou des sanctions légales. — L'intervention par contrainte peut

se produire automatiquement, ou à la discrétion d'un organe de l'État. Le système *automatique* offre les avantages d'une intervention assurée avant le fait, mais il substitue par là même son action à celle des règlements pacifiques, possibles jusqu'à la dernière minute; d'autre part il entraîne, pour la solution de différends nombreux, l'existence d'un corps permanent d'arbitres de capacité moyenne, qui risquent d'être partiaux par incompétence ou par préoccupation politique, en tout cas de passer pour l'être. Une paix industrielle sur ces bases pourrait être plus mauvaise que la guerre. L'intervention *discrétionnaire* du législatif, après le fait, au moyen d'une loi, est nécessaire dans les cas où l'intérêt de la communauté apparaît sérieusement en jeu; celle de l'exécutif est à écarter en gouvernement démocratique, où son action serait entravée par le législatif; celle du judiciaire peut être plus libre, plus capable de se limiter, de se plier à l'expérience. Mais, en Angleterre, le Parlement n'accorderait pas une telle puissance à un corps indépendant : là, l'intervention de contrainte doit être limitée à certaines industries d'une importance particulière, s'exercer de préférence à la discrétion d'un ministre, et se contenter des sanctions de l'opinion.

On retrouve, dans ce livre, les qualités de rigueur et de clarté logique de l'école abstraite, mais aussi ses défauts, en particulier l'abus de l'arbitraire et de l'apriori, et trop de partis pris moraux. Dire qu'il y a pour chaque moment un salaire normal, et qu'il est déterminé par sa relation fonctionnelle avec des données économiques voisines, c'est définir ce qu'on entend par le juste salaire; mais rien ne prouve que cette notion ait quelque réalité dans les consciences. Quand même les parties s'entendraient sur l'obligation d'être justes, juste peut signifier pour elles raisonnable, et raisonnable à leur point de vue, c'est-à-dire conforme aux représentations dominantes du groupe : en sorte qu'on n'en est pas plus avancé. Attribuer, d'autre part, aux institutions de conciliation une valeur absolue, préférer en tout cas, non seulement aux grèves et lockouts, mais à l'intervention et à l'arbitrage, le règlement à l'amiable en matière de différends industriels, c'est le signe d'un respect marqué pour la liberté individuelle, mais peut-être pour une liberté toute formelle. Ce qui le prouve, c'est l'importance qu'attache l'auteur à ce que les questions, en conciliation, soient posées en termes enveloppés, à ce que les parties n'y prennent point une cons-

cience nette des points sur lesquels elles s'opposent; c'est aussi la préoccupation de ne pas laisser d'autre recours, le plus souvent, que la conciliation ou la violence, en vue de limiter le nombre des différends, et de hâter la solution de ceux qui ont éclaté; l'inconscience et la crainte seraient les sûrs moyens d'obliger les parties à s'accorder : il est dangereux de considérer a priori des ententes ainsi obtenues comme les meilleures fins sociales. — Quant aux institutions, l'auteur envisage méthodiquement toutes leurs formes possibles, et les juge ; mais il s'agit d'une possibilité logique; quant à décider si elles sont réalisables, et en quels cas, lui-même nous renvoie à l'expérience, plus précisément à l'observation pratique, puisque seuls, suivant lui, les hommes d'un métier et d'un endroit peuvent juger de ce qui s'y peut adapter. Entre les formes logiques et les cas individuels il reste cependant des types généraux et réels, qui seuls nous intéresseraient ; l'auteur dit lui-même que les mécanismes ici importent peu, que l'état bon ou mauvais des sentiments et relations est l'essentiel : il y avait lieu, dès lors, d'étudier les mécanismes dans leur rapport avec les tendances collectives diverses, c'est-à-dire sous leur forme positive ; et cela seul était vraiment matière de science.

M. H.

SCHMELZER (Fritz). — **Tarifgemeinschaften** : ihre wirtschaftliche, sozialpolitische und juristische Bedeutung, mit besondererer Berücksichtigung des Arbeitgeberssstandpunktes. Leipzig, Deichert, 1906, 144 p. in-8°.

L'auteur donne d'abord quelques indications sur le développement des contrats collectifs en Allemagne depuis une dizaine d'années (le contrat collectif national des imprimeurs, les contrats collectifs locaux dans le bâtiment) ; sur leur caractère essentiel d'ententes entre deux groupes organisés d'ouvriers et de patrons ; sur leur contenu, accessoire, touchant la durée, la prolongation, l'exécution du contrat, et les mesures de transition, et principal, relatif aux conditions du travail. Il les distingue des règlements d'atelier, juxtapositions de plusieurs contrats individuels. Il insiste sur la nécessité pour les patrons de s'associer, en vue de leur conclusion, note l'attitude théorique et pratique des syndicats ouvriers à leur égard, et écarte l'éventualité de l'intervention

de tiers, juristes ou administrateurs, dénués de connaissances pratiques spéciales, et non intéressés. — Les contrats collectifs soulèvent la question préliminaire de la reconnaissance des associations ouvrières par les patrons : il y a lieu de leur reconnaître le droit d'intervenir, sinon sur un pied d'égalité (Gleichberechtigung), du moins à titre de coopération (Mitberechtigung), avec les patrons, dans la formation des contrats, en vertu de la faculté de se coaliser, inscrite dans la loi, étant donné surtout le rôle économique joué par les ouvriers, le droit, pour qui participe à l'action, de participer au conseil. Ces raisons ne valent pleinement, il est vrai, que si les patrons eux aussi sont associés : dès lors, leur isolement ne les met plus en état d'infériorité ; d'autre part, ayant renoncé par là à leur indépendance entière, ils ne sont plus fondés à la revendiquer vis-à-vis de leurs ouvriers prêts à s'associer.

Les effets généraux des contrats collectifs sont envisagés surtout au point de vue des patrons. En tant que résultantes de désirs et exigences très diverses, ils simplifient et rendent plus facile la conclusion des contrats de travail individuels à venir. Ils sont un principe d'unification par rapport aux conditions du travail, là même où elles apparaissent extrêmement variées (l'imprimerie et ses 8.264 modes de salaire) ; un principe de stabilité, donc, par rapport aux frais de production. Ils limitent la concurrence, à l'avantage de l'ensemble des employeurs (influence sur les soumissions). Ils limitent aussi la liberté individuelle, et on leur en fait grief : mais la liberté totale n'est, en économie, jamais possible, puisqu'ouvriers et patrons dépendent toujours, en définitive, les uns des autres. Ils suppriment, non les oppositions de classes, mais les inimitiés personnelles, et rendent les conflits violents à la fois plus rares, plus courts, plus graves et plus décisifs. Ils n'ébranlent point la discipline, si les patrons maintiennent leurs droits, celui notamment d'employer à leur gré tous les membres de la profession, syndiqués ou non; (et certains socialistes eux-mêmes ne s'y opposent point). Ils ont pour eux l'opinion, ils auront les fonctionnaires publics, quand ils seront l'objet d'une reconnaissance officielle.

Les effets spéciaux de ces contrats sur les conditions du travail soulèvent les plus grosses objections. On dit que, fixer le salaire pour une période définie, c'est le soustraire au jeu normal de l'offre et de la demande. Mais le salaire n'est pas plus à comparer au prix que le travail à une marchandise ; le tra-

vail étant inséparable de la personne de son propriétaire, et se réalisant toutefois plus souvent que tout autre objet, le salaire se fixe en tenant compte de plus de facteurs, et d'une manière plus durable, que ce n'est le cas pour le prix : ainsi les ententes deviennent possibles, à terme d'ailleurs aussi court qu'il convient. Au reste, dans la mesure où on peut parler d'un niveau naturel des salaires, il semble que les salaires des contrats collectifs ne s'en écartent point : ou, s'ils le dépassent, ce n'est pas au détriment de l'employeur, pour diverses raisons. — On dit que, par ces contrats, la concurrence entre ouvriers est supprimée, et leur production diminuée. L'objection, inapplicable au travail aux pièces, l'est aussi en partie au travail au temps, qu'il est possible d'individualiser, l'est en somme à tout travail, en raison de l'intérêt qu'a le travailleur à augmenter sa productivité. Il reste qu'il convient et qu'il est d'ailleurs possible, de fixer par le contrat, en même temps que le salaire, l'intensité du travail (Normalleistung). De même sa durée doit être arrêtée collectivement (raisons humanitaires et techniques). Mais les patrons trouvent un autre moyen de défense, dans leur droit de renvoyer, ou de suspendre le travail, sans indiquer de motifs, droit imprescriptible, sous la seule réserve de ne point poursuivre par là une nouvelle réglementation.

L'étude se termine par un examen de la nature juridique du contrat collectif. Posant des règles générales, auxquelles se doivent conformer les contrats particuliers à venir, et s'appliquant à une série d'individus indéterminés en tant que tels, il s'occupe de possibilités et se distingue ainsi de tous les contrats conclus pour être appliqués entre des personnes précisément désignées. D'autre part, privé de sanctions officielles, et restant essentiellement bilatéral, il se distingue des règlements du travail par décret (Arbeitsordnungen), dont la forme est toutefois très voisine de la sienne. En réalité il représente une forme de la coalition (association ou entente en vue d'améliorer les conditions du travail). Or, en tant que coalition, le contrat collectif n'a pas d'effets juridiques véritables ; mais il en acquiert indirectement, quand il s'agit d'interpréter des contrats individuels, et que l'intention des parties de se conformer au contrat collectif est formellement ou implicitement établie ; toutefois ce n'est plus alors la règle générale en elle-même qui est en jeu. — L'auteur insiste sur les avantages, principalement du point de vue patronal, de dispositions

légales qui reconnaîtraient la fonction arbitrale des commissions de tarif, et assimileraient progressivement les contrats collectifs aux règlements sur le travail par décret.

On voit que ces institutions de paix sociale sont envisagées ici du point de vue des employeurs : à propos de chaque problème soulevé, on montre comment les intérêts des patrons se trouvent réellement liés à certains principes de convenance et de justice qu'implique le contrat collectif. L'étude de ce qu'ont été, et l'étude de ce que devraient être les « Tarifgemeinschaften » se mêlent, en apparence fâcheusement. Toutefois leur développement est si récent qu'entre la forme des ententes et les intentions de leurs promoteurs des relations très étroites subsistent, et qu'on ne peut guère bien comprendre l'une qu'au moyen des autres. Or cet ouvrage est très représentatif de l'attitude un peu équivoque de beaucoup de partisans du contrat, disposés à voir en lui plutôt le moyen d'une trêve en armes que d'une paix définitive. A ce titre (et en dépit de bien des longueurs et de quelque confusion), il constitue une analyse instructive d'objets d'un caractère encore un peu trouble en raison de leur nouveauté.

M. H.

KNOOP (Douglas). — **Industrial conciliation and arbitration.** Introd. by Prof. S. J. Chapman. London, 1905, in-8°.

GILMAN (N. P.). — **Methods of industrial peace**. Boston, Houghton, Mifflin, Londres, Macmillan, 1904, 436 p. in-8°.

IMLE (Fanny). — **Gewerbliche Friedensdokumente**. Entstehungs- u. Entwickelungsgeschichte der Tarifgemeinschaften in Deutschland. Jena, Fischer, 1905, VI-566 p. in-8°. (Surtout historique et documentaire, mais fort précieux.)

DOCHOW (Franz). — **Arbeitskammern**. *Schmoller's Jhb.*, 1904, 3, p. 263-78. (D'après l'ouvrage de Harms, cité, t. VIII, p. 570.)

FUCHS (R.). — **Arbeiterkammern**. *Arch. f. Sozialwiss. u. Sozialpol.*, XX, 1, 1904, p. 101-113.

LARONZE (G.). — **De la représentation des intérêts collectifs et juridiques des ouvriers dans la grande industrie**. Paris, Rousseau, 1905, in-8°.

CONRAD (Carl). — **Die Organisation des Arbeitsnachweises in Deutschland**. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1905, in-8°. (Bonne monographie.)

VARLEZ (L.). — **Rapport sur les bureaux de placement en Allemagne**. Gand, Nouvelle imprimerie, 1905, 76 p. in-12.

BERENDT (Otto). — **Der kaufmännische Arbeitsnachweis,** seine Bedingungen u. Formen. Leipzig, Hirschfeld, 1905, 138 p. in-8°.

BRABROOK (E.-W.). — **Progress of friendly societies** and institutions connected with the friendly societies registry office 1894-1904. *J. of statist. soc.*, june 1905, p. 320-52. (Bien documenté, auteur très compétent.)

HENDERSON (Charles Richmond) and others. — **Modern methods of charity**. New-York, Macmillan, 1904, xiv-715 p. in-8°. (Description utile des différents types d'institutions charitables dans les divers pays.)

ISTEL (Paul). — **L'assurance contre la maladie en Allemagne**. Paris, Larose, 1905, 347 p. in-8°.

VIII. — ÉLÉMENTS DE LA RÉPARTITION

par M. F. Simiand.

CARVER (Thomas Nixon). — **The distribution of wealth.** New-York, Macmillan, 1904, xii-290 p. in-16.

Nous résumerons d'abord l'introduction de cet ouvrage, parce qu'elle est caractéristique et montre bien la conception de la science, la direction d'esprit et la position méthodologique de l'auteur. Rappelant la définition de la science économique donnée par Marshall (l'étude des actions de l'homme dans les affaires ordinaires de la vie) et remarquant que l'affaire ordinaire de la vie est d'obtenir de quoi vivre, il tient que « la science économique est l'étude des efforts de l'homme pour obtenir de quoi vivre », étant bien entendu qu'elle s'occupe des moyens d'obtenir et d'employer la richesse plutôt que de la nature et des formes de la richesse : les activités économiques et non pas les biens économiques, voilà la matière propre de cette science.

Pour la diviser (car « il est plus aisé, croit devoir expliquer M. Carver, de concentrer l'attention sur une part du sujet que sur le tout »), c'est donc sur une classification des activités économiques qu'il faut se régler. Notre auteur en trouve trois groupes : activités dirigées vers la production des biens (c'est-à-dire tendant à ajouter de l'utilité aux choses, — le commerce

est donc compris ici autant que la production proprement dite), activités consistant à extraire l'utilité des choses (consommation des biens), activités consistant en l'évaluation des biens. Ces trois groupes sont assez distincts pour comporter une étude propre ; et d'autre part ils épuisent la catégorie des activités économiques, si chacun d'eux est divisible.

Dans la section Évaluation, M. Carver propose la division suivante : Évaluation des biens (biens de consommateurs — biens de producteurs, sol et agents naturels, capital, travailleurs au cas d'esclavage). Évaluation des services (du sol et des agents naturels, ou rente; du capital, ou intérêt; des travailleurs, ou salaires ; des hommes d'affaire, ou profits). Le présent ouvrage se propose de traiter ce dernier sujet, l'évaluation des services, en y mettant en tête toutefois, comme une introduction nécessaire, une étude de la valeur en général.

Un petit nombre de brèves propositions formulent ensuite quelques idées de M. Carver sur la science économique et la méthode qui y convient. Bien que le sujet de l'évaluation soit celui qui touche le plus la psychologie, l'auteur pense montrer que la science économique n'est pas psychologique dans le principe, il désire qu'elle demeure, comme elle a toujours été, une science concrète dont l'objet est d'expliquer les faits de vie économique comme on les voit et les observe d'abord dans notre milieu économique et ensuite, peut-être, dans l'ensemble du monde; elle n'est pas une théorie abstraite dont l'objet soit de suivre l'action d'un principe unique sous toutes les conditions possibles. L'économiste sorti de la métaphysique est satisfait d'expliquer les faits de la vie économique autour de lui, et d'indiquer, par suite, des améliorations pour la société où il vit; il ne prétend pas en indiquer d'applicables à tous les types de civilisation; M. Carver ne s'est pas soucié de l'homme primitif ou de l'oriental ou de tel autre peuple éloigné, il s'est proposé surtout d'expliquer pourquoi les hommes évaluent les choses comme ils le font dans les sociétés qu'il connaît, dans une civilisation à laquelle il participe. Quant à sa méthode, elle est une étude analytique des motifs qui gouvernent les hommes dans la vie industrielle : ce n'est certes pas là une méthode métaphysique, ni même strictement déductive. L'économiste, en cherchant à expliquer les faits relatifs à l'évaluation des choses et des services, doit nécessairement porter son étude dans le champ subjectif comme dans l'objectif ; mais elle ne devient pas pour cela déductive,

encore qu'il y ait certains faits de commune expérience qui ont seulement besoin d'être constatés et n'ont pas besoin d'une expérimentation laborieuse pour être établis ; mais, en tenant de tels faits pour acquis sans démonstration, l'économiste ne procède pas autrement que le statisticien ou l'historien, lequel, par exemple, doit bien postuler que les hommes passés étaient mus par la faim et la soif, l'amour et la jalousie, l'intérêt personnel et le patriotisme, comme le sont les hommes d'aujourd'hui : un tel postulat est aussi fort à admettre que n'importe lequel de ceux de l'économiste analytique.

C'est donc avec une telle méthode et en un tel sens que M. Carver entreprend l'étude de la distribution de la richesse. Il reprend d'abord, comme il l'a indiqué, la théorie de la valeur en général : c'est, retrouvée par une voie d'exposition et d'analyse assez claire et ingénieuse, la théorie jevonsienne connue, dite de l'utilité limite ou utilité marginale. Puis il établit la théorie, pour lui fondamentale, des rendements non-proportionnels. Et après un chapitre sur les formes de la richesse et du revenu, il aborde enfin, vers le milieu du volume, l'étude des différents ordres d'évaluation de services qu'il a distingués : salaires, rente, intérêt, profits. Nous n'analyserons pas ici le contenu de ces chapitres où l'auteur ne prétend pas du reste apporter des théories originales, mais qui ont certainement le mérite de présenter les théories connues de cette école économique en un exposé clair, relativement simple, et bien ordonné.

Un tel livre nous paraît utile parce qu'il fait remarquablement apparaître les caractères et les insuffisances d'une science économique consistant en spéculations de cette sorte. Des diverses positions que peut prendre l'économie analytique, celle-ci à vrai dire est la plus faible où cette économie prétend à être une expression de la réalité économique courante dans le milieu considéré. D'une légitimité défendable apparaît en soi l'économie analytique qui veut être une analyse de la conduite économique humaine, *étant supposé* que cette conduite est gouvernée par un certain nombre de principes définis. A une telle conception on peut opposer sans doute qu'elle ne fait pas ce qu'elle dit, qu'elle ne déduit pas exactement ou ne déduit pas toutes les conséquences analytiques de ses principes, qu'elle fait intervenir inconsciemment d'autres données, que le choix de ces principes ou bien est arbitraire (et alors pourquoi cette économie de l'intérêt personnel, plu-

tôt qu'une économie du désintéressement ou que n'importe quelle autre concevable ?) ou bien ne l'est pas (et alors il faut, avant toute chose, nous montrer que ces principes sont bien ceux qui guident les hommes, ou dans quelle mesure), etc. Mais cette analyse peut (si elle ne l'a pas encore fait peut-être, il est du moins concevable qu'elle le fasse) prendre une forme de plus en plus rigoureuse, éliminer les apports extérieurs les plus inaperçus, déduire tous les possibles, prendre une conscience exacte et complète de tous ses postulats, enfin reconnaître avec exactitude et déclarer spontanément sa propre valeur hypothétique. Il ne resterait qu'à attendre le rapprochement final avec la réalité, cette réalité que, malgré tout, l'on se propose bien tout de même, consciemment ou non, de pouvoir finalement comprendre et expliquer : mais, après tout, elle pourrait ne pas prétendre rejoindre la réalité, ou du moins toute la réalité, et se contenter d'expliquer ce qu'elle explique, quel qu'en soit le degré ou la possibilité de réalité concrète. Resterait à montrer qu'une autre méthode *réussit* mieux, et peut, elle, expliquer véritablement une réalité véritable. Ainsi, au total, une telle position ne laisse pas d'être assez forte et d'avoir plusieurs échelons de défense.

Mais cette économie analytique qui se propose d'expliquer tout directement la réalité de la vie économique dans une certaine société, qui pense, en prenant quelques données d'une vague psychologie prétendue générale, en glanant ici et là quelques observations de la vie courante, telles qu'un chacun en fait tous les jours sans critique et sans méthode, fonder ainsi toutes ses théories ultérieures sur une base positive suffisante, et leur conférer une valeur pleinement explicatrice des phénomènes économiques effectivement réalisés, celle-là s'offre tout entière à des objections tout indiquées.

Où est la démonstration que ces théories expliquent les phénomènes, tous les phénomènes de l'ordre considéré que nous observons autour de nous, ou seulement même les plus apparents d'entre eux ? Par exemple, où est la démonstration que la théorie du salaire qui nous est donnée explique l'élévation de salaires qui a été constatée dans la seconde moitié du siècle et qui est cependant un fait dominant de la matière ? et qu'elle explique que cette élévation ait eu lieu aux moments et dans la mesure où elle a eu lieu ? Quelle est l'explication des variations effectivement subies par le taux de l'intérêt que nous donne le chapitre du présent volume sur l'intérêt ? Et

les questions de ce genre pourraient se multiplier. Et de fait, d'où pourrait venir à ces spéculations simplistes la valeur explicative d'une réalité aussi complexe, ou même des traits les plus saillants de cette réalité complexe ?

Mais valent-elles du moins en elles-mêmes, pour ce qu'elles se bornent quelquefois à vouloir être ? Si elles échouent à rendre compte des faits les plus apparents et les plus proches de la réalité environnante, parce que les faits seraient le résultat trop complexe de combinaisons d'actions multiples, expliquent-elles du moins quelques manifestations générales de la vie économique, nous donnent-elles vraiment une analyse des phénomènes les plus simples, des actions économiques élémentaires? Mais où sont les preuves de fait, complètes et valables, que les mobiles de conduite humaine dont on raisonne sont effectivement des mobiles conduisant les hommes de la société considérée, même dans la vie courante et dans la vie d'affaires prise à part, que ces mobiles sont saisis sous leur forme exacte et intégrale, avec leur valeur réelle, absolue et relative? Et de même pour toutes les « assomptions » nécessaires à une telle construction.

Les postulats de l'économiste, nous dit-on, ne sont pas plus osés en somme que ceux dont se sert forcément l'historien. Mais justement l'exemple que donne M. Carver de ces postulats de l'historien se retourne contre lui : en effet, la légitimité de tels postulats est contestable et est contestée ; et en effet l'historien qui croit expliquer le passé par ces prétendus mobiles généraux de l'action humaine, faim, soif, amour, jalousie, etc., *n'explique rien :* et le recours à ces causes générales est tout à fait incapable de rendre compte des particularités d'action et des particularités de règles d'action spéciales à un temps, à un pays, à une société ; et seule une investigation propre et directe des causes qui ont vraiment agi et eu ces effets est susceptible d'apporter une explication propre. C'est par une présomption traditionnelle il est vrai mais injustifiée que M. Carver croit pouvoir, dans le domaine psychologique (qu'il confond du reste, par une impropriété de termes déjà souvent relevée, avec le domaine subjectif), constater certains faits de commune expérience sans plus de démonstration. Nous n'avons pas la place et ce n'est peut-être pas le lieu d'instituer une discussion des affirmations psychologiques sur lesquelles repose toute la construction théorique de cette économie et qu'à la vérité M. Carver n'est pas le pre-

mier à soustraire à toute critique ; mais il faut bien dire qu'il est insuffisant, pour établir la loi de l'offre et de la demande, de simplement affirmer qu'elle se fonde sur une observation et une expérience générale, ou, pour valider le principe de la décroissance des besoins à proportion de la satisfaction obtenue, de déclarer que c'est un fait tout à fait élémentaire et qu'il n'y a pas d'exception connue à cette loi : car c'est là justement ce qu'il faudrait démontrer.

F. S.

HOMBURGER (PAUL). — **Die Entwickelung des Zinsfusses in Deutschland von** 1870-1903. Volkswirtschaftliche Studie, Frankfurt-a.-M. n. Sauerländer, 1905, 99 p. in-8°.

Ce travail est une étude de faits, détaillée, chronologique, sur les variations du taux de l'intérêt en Allemagne depuis 1870. Les données sont groupées par périodes (la guerre et la période originaire 1870-73, la crise et la dépression subséquente 1873-79, l'amélioration de la situation économique 1879-83, la stagnation des années 1884-88, la poussée de la fin de la décade et la réaction, la stagnation 1891-1895, les circonstances favorables 1895-1900, le passé immédiat 1900-03); l'explication des mouvements observés est prise surtout dans les phénomènes immédiats. Au total, l'influence dominante paraît être à l'auteur celle de la situation économique générale. La situation politique, intérieure ou extérieure, la législation, tel autre facteur ont pu avoir une action, mais secondaire. C'est le mouvement général des affaires en expansion et dépression successives, c'est la « conjoncture » économique qui essentiellement cause les mouvements de l'intérêt : hausse au flux montant, baisse au flux descendant. Et toutefois, alors que le mouvement d'affaires malgré ces baisses et arrêts n'a fait au total que s'élever, le taux de l'intérêt, malgré des hausses, a dans l'ensemble baissé : l'auteur reconnaît dans ce phénomène l'influence du développement de la richesse générale, amené d'ailleurs, lui-même, par l'expansion économique. Un court chapitre traite spécialement du taux de l'intérêt hypothécaire, et des tableaux en appendice réunissent les séries de chiffres essentiels. On regrettera l'absence de tout graphique représentant ces dernières. Un certain nombre d'études semblables sur d'autres pays ou d'autres périodes permettrait d'éprouver les relations établies par

M. Homburger et sans doute de pénétrer plus avant dans l'analyse explicative et la théorie expérimentale de l'intérêt.

F. S.

ZWIEDINECK-SUEDENHORST (OTTO VON). — **Beiträge zur Lehre von den Lohnformen**. Tübingen, Laupp, *Zeitschrift. f. d. ges. Staatswissenschaft*, Ergänzungsheft XIV, 1904, VIII-127 p. in-8°.

L'auteur, spécialiste en ces questions, qui est connu par un ouvrage dont nous avons rendu compte[1], nous donne ici un travail de caractère normatif plutôt que d'observation explicative : il tend à présenter une méthode de détermination du salaire répondant à certaines fins considérées comme désirables, et s'il expose des méthodes employées en fait, il les juge et en expose les avantages et les inconvénients au point de vue des fins adoptées. Mais ce n'est pas à dire que l'économie positive n'ait beaucoup à prendre dans ce livre : abstraction faite de ces vues d'application pratique, les descriptions des méthodes d'établissement du salaire, les distinctions entre les principes et les modalités de ces méthodes, les analyses de conséquences et de résultats sont faites dans un esprit positif, sur une base d'observation et d'expérimentation objective. Et on appréciera aussi la portée méthodologique des observations préliminaires sur la classification et la terminologie à adopter pour caractériser les formes de salaire, et sur la distinction à faire entre la classification juridique et la classification économique.

F. S.

CARMAN (EDWIN). — **The division of income.** *Quart. J. of econ.*, May 1905, XIX, 3, p. 341-49.

HASBACH (Prof.). — **Fallende und steigende Stücklohnsätze.** *Conrad's Jhbb.*, Juni 1905, p. 721-39. (A rapprocher du travail de M. Zwiedineck-Südenhorst qui vient d'être analysé.)

MAHAIM (E.). — **Changes in wages and real wages in Belgien.** *J. of statist. soc.*, sept. 1904, p. 431-38. (Analyses documentées, graphiques.)

BOWLEY (A. L.) a. G. H. WOOD. — **Statistics of wages in the United Kingdom during the last hundred years**. Part X, XI.

1. *Année sociolog.*, 4e année, p. 536.

Engineering and shipbuiding. *J. of statist. soc.*, march et june 1905. (Suite des travaux déjà signalés, années précédentes.)

Die Fortschritte der amtlichen Arbeitsstatistik in den wichtigsten Staaten. (Beiträge zur Arbeiterstatistik, Bearb. in Kais. Statist. Amt). — Berlin, Heymann, 1904, in-8°. (Renseignements utiles.)

Bulletin of the Bureau of Labor, n° 54, september 1904. **Exhibit of the Bureau of labor at the Louisiana purchase exposition.** Washington. Government print. off., 1904. XIV-1488 p. in-8°. (Recueil très riche et très soigné de tous les documents, tableaux, statistiques, graphiques exposés par l'Office du travail américain à Saint-Louis en 1904).

IX. — ACTION DE L'ÉTAT SUR LA VIE ÉCONOMIQUE

par MM. H. BOURGIN et M. HALBWACHS.

A. — *Politique commerciale.*

ASHLEY (PERCY). — **Modern tariff history. Germany, United States, France.** With a preface by R. B. Haldane. London, S. Murray, 1904, 368 p. in-8°.

La préface de ce livre nous apprend comment il a été composé : un membre important du parti libéral, ayant jugé opportun de fonder scientifiquement ses opinions sur la politique fiscale, a été assisté dans son travail par un professeur d'économie politique de mêmes tendances : après un an de lectures et de dépouillements, ils ont décidé de présenter au public anglais, sous forme d'un ouvrage historique, le développement du système protectionniste dans les trois grands pays qui l'ont adopté. C'est donc un livre de vulgarisation, écrit en vue d'un but pratique ; il était naturel, dès lors, que certains passages en fussent tendancieux, que l'essor continu et puissant de l'industrie américaine ait été interprété comme le résultat de forces étrangères au régime douanier ; qu'en revanche la stagnation relative de la France au point de vue économique fût expliquée par ses hauts tarifs. Il est curieux toutefois de noter que les économistes anglais les plus libre-échangistes cherchent de plus en plus à faire reposer leur doctrine sur la connaissance étendue et comparative des faits.

Ce qui nous intéresse ici dans cette revue des événements de politique commerciale en plusieurs pays, c'est surtout la

possibilité de les détacher à la fois de la théorie générale, et des branches spéciales, de l'économie politique, et de les présenter sous forme de systèmes nationaux relativement autonomes. Les trois régimes protectionnistes dont il s'agit s'expliquent en effet, dans leur nature et leur évolution, par d'autres causes que le besoin rationnel et abstrait de dégager, des forces économiques en présence, l'équilibre qu'elles comportent. En Amérique, les formules générales (à l'origine, l'argument des infant industries, plus tard, la self sufficiency, et aussi la défense des hauts salaires nationaux, qui en est l'expression populaire), sont invoquées au nom d'intérêts particuliers et égoïstes ; les variations de tarifs expriment, en leurs péripéties diverses, les luttes politiques souvent confuses, où les vainqueurs n'hésitent pas à pousser leurs avantages. En Allemagne, la préoccupation de constituer l'unité politique, plus tard le besoin d'une armée forte et de vivres suffisants en cas de guerre, déterminent le traitement privilégié garanti à certaines régions, puis à certaines classes de l'Empire. En France, tantôt les vues personnelles des empereurs, tantôt l'action prépondérante d'une bourgeoisie et d'une classe paysanne, en qui la prudence inquiète l'emporte sur l'esprit d'entreprise, passent au premier plan. Il y a, en somme, des modes d'action propres à certains états et à certaines époques, une diversité d'institutions et de situation politique, qui imposent une forme originale et une unité sui generis à l'ensemble des faits économiques du pays ou de la période considérés. Quelle qu'ait été l'intention de l'auteur, c'est bien l'impression générale qu'on retire de cette lecture.

De ce point de vue, on peut trouver que le livre s'est grossi de développements inutiles ici (détail sur les droits successifs. sur le développement des branches spéciales de l'industrie ou de l'agriculture, sur les doctrines des économistes venues après coup, et pour justifier ce qui s'est effectué sans elles). — Autre critique : la nécessité de limiter dans le temps leur étude, et d'en présenter le contenu en trois compartiments distincts, a conduit les auteurs, par exemple, à commencer en 1789 seulement l'étude de la politique commerciale française, sans dire un mot du mercantilisme ; à exposer isolément le blocus continental, et l'attitude commerciale de l'Amérique sous Napoléon Ier, le traité conclu par Napoléon III avec l'Angleterre, et la crise traversée à la même époque par le Zollverein, alors que, dans chaque cas, le premier fait est

cause du second. Si ce n'est point tronquer l'histoire, c'est du moins la découper suivant une méthode un peu arbitraire. — Quant à la documentation, elle est surtout de seconde main. L'auteur a lu beaucoup, et avec soin ; si ses matériaux ne sont pas toujours très assimilés, son livre, par l'abondance des faits, et la clarté de l'exposition, demeure des plus instructifs. M. H.

L. GLIER. — **Die Meistbegünstigungs-Klausel**. Eine entwickelungsgeschichtliche Studie unter besonderer Berücksichtigung der deutschen Verträge mit den Vereinigten Staaten von Amerika und mit Argentinien. Berlin, Georg Reimer, 1905, 434 p. in-8°.

On s'est proposé ici, à l'occasion de difficultés d'interprétation soulevées par certains traités de commerce encore en vigueur (entre la Prusse et les États-Unis en 1828, entre le Zollverein et la Confédération Argentine en 1857), d'étudier le contenu de la clause de la nation la plus favorisée, suivant les pays et aux différentes époques, depuis le début du XVIII[e] siècle. — Cette clause, suivant qu'elle est appliquée sans conditions, ou sous condition, change en effet profondément de caractère, et révèle chez les contractants des attitudes presque opposées. Sans condition, elle implique que le tarif *conventionnel* d'un pays se trouve tout entier et mécaniquement étendu à la nation la plus favorisée : c'est ainsi que l'empire allemand la conçoit et l'applique ; mais si ce tarif s'écarte considérablement du tarif général (et c'est ici le cas), c'est une série de très grosses concessions qui se trouvent ainsi d'un seul coup généralisées ; d'autre part l'État contractant ne sait jamais exactement, au moment où il spécifie la clause, à quoi il s'engage, quels sont les avantages que lui-même, quels sont ceux que l'autre partie, seront conduits à conférer aux autres nations. La clause sous condition signifie que les avantages consentis à d'autres pays s'appliqueront au plus favorisé, sans compensation de sa part, si l'avantage est accordé purement et simplement, mais contre compensation, si l'avantage n'est concédé qu'à ce prix : c'est la solution où, de bonne heure, se sont arrêtés les États-Unis ; pour eux, la *réciprocité* (most perfect equality and reciprocity) est à la base de tous les traités commerciaux ; dès lors, spécifiant la clause, ils conservent tout pouvoir, à chaque avantage qu'ils accor-

dent moyennant retour à une autre nation, de considérer en quelle mesure le pays dit le plus favorisé en profitera, et de réclamer de lui, pour leur part, un avantage équivalent : la relation entre eux et chacune des nations qu'ils déclarent les plus favorisées reste individuelle, et leurs calculs ou prévisions s'appliquent toujours à des grandeurs déterminées. — Que deux nations attachant à la clause deux significations aussi éloignées, l'introduisent dans un traité qui les lie, il est nécessaire que l'une soit sacrifiée. L'attitude de l'Allemagne se rapproche en ce sens de celle de l'Angleterre, qui accorde l'entrée libre de ses ports à toutes les marchandises, alors que les pays importateurs frappent les produits anglais de droits très inégaux: c'est, en fait, la négation de ce principe de réciprocité, auquel les Américains depuis le XVIII[e] siècle sont demeurés fidèlement attachés.

On voit que l'étude de cette modalité des traités fait apparaître les principes caractéristiques des diverses politiques commerciales, et par suite les tendances propres aux nations qui les pratiquent. Mais ce qu'il faut noter surtout, c'est la quantité énorme de textes (l'auteur a étudié plus de 500 traités) cités souvent tout au long dans le livre, et soumis à un examen et à une critique très minutieuse. C'est ce qui donne leur particulière solidité à ces résultats. — Quant aux conclusions pratiques, ce sont celles du parti très réaliste et peu libéral dont le professeur Julius Wolf (l'auteur de la préface) est un représentant caractérisé.

M. H.

ASHLEY (W. J.). — **The progress of the german working classes in the last quarter of century**. — London, Longmans a. Co., 1904, in-16, XVI-164 p.

Le but de ce livre est pratique : l'auteur se propose d'en élucider le sujet en vue de la controverse fiscale, les partisans du statu quo en Angleterre alléguant l'exemple de l'Allemagne pour condamner le protectionnisme (p. v). Mais il n'en a pas moins traité de façon scientifique la question de méthode et plusieurs questions économiques importantes qui y touchent.

M. Ashley commence par poser deux propositions fondamentales : 1° Si une *comparaison* peut être instaurée entre l'Angleterre et l'Allemagne de manière à fournir des argu-

ments en vue des discussions fiscales, ce qui n'est pas certain, il est sûr, du moins, que la comparaison est difficile, et, d'autre part, que l'avantage de cette comparaison peut être contesté à l'Angleterre; 2° Quoi qu'il en soit, on ne peut nier le grand progrès de la classe ouvrière en Allemagne durant le dernier quart du XIXe siècle, période de protection. — L'auteur ne veut pas prouver que ce progrès *résulte* de la protection douanière, mais seulement que la protection n'est pas incompatible avec un tel progrès. Il n'affirme pas non plus que les tarifs allemands soient *nécessairement applicables* à l'Angleterre; du moins les progrès dus à la réforme sociale en Allemagne paraissent-ils favorables aux idées de ceux qui, comme l'auteur, sont réformistes d'abord, impérialistes ensuite (p. V-VI).

Est-il possible de tirer argument de la comparaison économique entre deux pays sur la valeur d'un tarif douanier? Il ne semble point : bien des causes, outre celle qu'on présuppose, peuvent modifier la situation économique de ces deux pays. Pour l'Angleterre et l'Allemagne, en particulier, une comparaison générale est impossible : leur structure économique est trop différente; la part de l'agriculture est beaucoup plus considérable en Allemagne; il n'y a pas en Angleterre de classe correspondant à la classe des paysans propriétaires allemands. Si l'on ne prétend comparer que les classes industrielles, d'autres difficultés se présentent, et d'abord celle qui résulte de l'état précaire de la statistique des *salaires* : la correspondance n'est pas établie dans cette statistique de pays à pays, des dénominations analogues ne désignent pas les mêmes classes d'ouvriers, il y aurait lieu de tenir compte de la forme des contrats et des salaires d'appoint, des enquêtes particulières contredisent la supériorité reconnue à l'Angleterre par les statistiques officielles. Si l'on considère la *durée du travail*, on doit observer qu'un nombre égal d'heures de travail ne signifie pas nécessairement un travail égal; une durée du travail plus longue en Allemagne peut comporter une vie plus calme et meilleure; la réduction de la durée peut entraîner une grande intensification. Il reste d'autres considérations : comment les ouvriers sont-ils protégés? Et il est à remarquer que la législation sociale protectrice des ouvriers en Allemagne fait partie du même système économique et administratif que son protectionnisme. Enfin il faudrait examiner le *coût de la vie* ; noter, pour la nourriture,

la supériorité certaine, et, pour l'habillement, la supériorité probable de l'Allemagne; conclure peut-être aussi de la même manière pour le logement, si on admet que, plus une famille est pauvre, plus grande est la part du loyer dans ses dépenses. Au total, la comparaison apparaît comme extrêmement difficile, mais la supériorité de l'Angleterre n'en ressort point. Il y a, de part et d'autre, des avantages et des désavantages : le jugement qu'on peut en porter dépend de la conception qu'on se fait de la société. Peut-être y a-t-il en Angleterre une plus haute élite et de plus bas résidus : cela vaut-il mieux? En tout cas, il est salutaire que le jugement hésite beaucoup.

M. Ashley considère alors l'Allemagne en elle-même. Il ne veut même pas suggérer, dit-il, que les progrès qu'il va décrire résultent du protectionnisme. Approuver en tout le protectionnisme ne serait pas d'un esprit plus critique que d'approuver en tout le libre-échange. Il s'agit d'établir les faits (p. 53 sqq.).

Pour l'agriculture, le phénomène patent est l'importance des paysans propriétaires. Quelque prix qu'on attache à leur présence et à leur nombre dans un pays, on doit reconnaître qu'ils forment une partie considérable de la classe ouvrière. Deux faits sont à noter, l'augmentation des exploitations paysannes de 2 à 20 hectares et la diminution des grandes propriétés de 20 à 1 000 hectares. Mais les paysans n'ont-ils pas souffert de l'élévation des droits? D'abord, la plupart sont partisans de la *Ligue agraire*, protectionniste; d'autre part, la plupart des techniciens affirment que, sauf les tout petits exploitants, les cultivateurs sont intéressés à l'élévation des droits. Enfin il semble que la situation des ouvriers agricoles se soit améliorée; mais la question est trop complexe pour ne pas exiger la prudence dans les conclusions.

Si maintenant on passe aux ouvriers industriels, on constate, comme un fait d'évidence, les progrès des salaires et du bien-être *pendant* l'application de la politique protectionniste, que ce soit *à cause* d'elle ou *malgré* elle. Les témoignages des libres-échangistes concordent sur ce point. D'autre part, les objets de consommation n'ont pas généralement augmenté de prix.

Ces faits particuliers une fois établis, M. Ashley passe en revue un certain nombre de « critères de la prospérité croissante ». Ainsi la statistique de l'impôt sur le revenu en Saxe, statistique très soignée dans un pays très industrialisé, fait

connaître la diminution relative du revenu total et du nombre des individus dans les classes inférieures de l'imposition. On peut noter aussi : l'augmentation des dépôts dans les caisses d'épargne, l'augmentation du nombre des coopératives ouvrières, l'augmentation de la consommation par tête, une petite diminution de la consommation des spiritueux, la diminution graduelle de la durée du travail, une forte diminution de la mortalité, surtout dans les villes, la diminution des suicides, la diminution de l'émigration, la diminution du paupérisme, les progrès du contrat collectif, l'amélioration de l'habitation ouvrière.

Il reste à considérer la dépression de 1901-1902, dont on a tiré argument contre le régime économique et douanier de l'Allemagne. Mais d'abord c'est une faute de méthode de ne considérer que ces deux années, en négligeant tout le reste ; puis les faits montrent qu'il ne s'agit pas là d'une catastrophe sans remède, mais d'une dépression seulement. Les syndicats n'ont point perdu de membres ; les effets de la crise se sont exprimés en un ralentissement économique, sans plus ; enfin les rapports de l'inspection du travail pour 1903 constatent presque partout une amélioration.

Ce résumé permet d'apprécier l'ensemble de la thèse. M. Ashley ne se soucie guère de la rigueur du plan ; il présente souvent les arguments, c'est-à-dire les faits, sans ordre (notamment dans le chapitre IV). La documentation, bien qu'étendue et curieuse, appelle des réserves ; il est vrai que, par elle, M. Ashley prétend souvent ne formuler que des réserves aussi. Sur la nourriture des ouvriers en Allemagne (p. 21 sqq.), sur l'habillement (p. 29 sqq.), sur le logement (p. 31 sqq.), sur des questions obscures et difficiles, où M. Ashley trouve cependant des témoignages sérieux mais isolés (p. 74, 88), l'information, telle que les travaux existants permettent de l'obtenir, est encore bien peu satisfaisante (cf. p. 101, 135). Il en résulte que le livre de M. Ashley ne peut pas être un livre explicatif, et il n'y prétend pas. Mais c'est un livre d'avertissement, qui pose les questions, montre où elles en sont, et qui, tout modeste qu'il est, donne encore beaucoup plus qu'il ne promet. Ses connaissances multiples, diverses, précises, M. Ashley les met en œuvre avec la clarté d'un esprit critique, conscient des fins scientifiques à poursuivre et de la méthode à appliquer. Dans ce livre à but pratique comme dans ses œuvres d'ordre scientifique antérieures,

la théorie est toujours positive, les arguments y sont toujours des faits, et le contenu de ces faits est pleinement exprimé en des conclusions nettes, en des réflexions fines et pénétrantes (cf. p. 73, 105).

H. B.

GANNAY (Paul). — **L'impérialisme économique et la grande industrie anglaise.** Paris, Pichon, 1905, in-8°.

SCHMOLLER (Gustav). — **Die künftige englische Handelspolitik, Chamberlain und der Imperialismus.** *Schmoller's Jhb.*, 1904, 3, 1-24. (Important.)

RADUCANU (J.-J.). — **Die deutsch-rumänischen Handelesbeziehungen.** *Schmoller's Jhb.*, 1904, 4, p. 299-324.

BALLOD (Carl). — **Schnellverkehr u. Tarifreform.** *Schmoller's Jhb.*, 1904, 4, p. 1-34. (Cf. en outre un échange d'observations entre Em. Fränkel et l'auteur, 1905, 2, p. 317-23.)

LOTZ (W.). — **The effect of protection on some german industries.** *Econ. Journ.*, oct. 1904, p. 515-26.

DIETZEL (H.). — **Free trade and the labour market.** *Econ. Journ.*, march 1905, p. 1-11.

XXX. — **Economic effects of cattle disease legislation.** *Econ. Journ.*, juin 1905, p. 156-63. (Curieux.)

TRUCHY (Henri). — **Étude sur le commerce extérieur de la France de 1881 à 1902.** *Revue d'économie polit.*, 1904, p. 543-87.

B. — *Législation sociale.*

La protection légale des travailleurs. Discussions de la Section nationale française. Paris, F. Alcan, 1904, in-16, XII-372 p.

Il y a dans ce livre un véritable intérêt sociologique. C'est un chapitre de l'histoire d'un organisme social nouveau qui y est écrit; et les différentes manifestations du groupement qui s'y exprime, avec ses volontés d'action et ses actes, sont des faits sociaux qui apparaîtront peut-être un jour comme importants. C'est aussi un intérêt positif et sérieux que celui qui s'attache aux dépositions, aux témoignages des techniciens ouvriers. Les questions traitées dans ce volume sont : la protection légale des femmes avant et après l'accouchement,

la réglementation hebdomadaire de la durée du travail, l'admission des enfants au travail industriel, la ligue sociale d'acheteurs, la protection légale des employés, la réglementation du travail dans les mines, la réglementation du travail en chambre, la protection des travailleurs indigènes aux colonies, l'emploi des enfants dans les théâtres et les cafés-concerts, le droit de citation directe pour les associations. Cette liste de sujets paraît un peu longue et disparate; mais le principal reproche à faire à la matière, ainsi recueillie, c'est le caractère encore généralement trop subjectif des discussions et des propositions. Les « je crois, j'estime » y ont une trop grande place, au préjudice de l'étude et de l'estimation objectives. C'est dans le sens de l'objectivité qu'un effort devrait être fait universellement. H. B.

La durée légale du travail. Des modifications à apporter à la loi de 1900. (Association nat^le. fr^se. pour la protection légale des travailleurs, 2e série). Paris, F. Alcan, 1905, 299 p. in-16°. (Même série de publications que le précédent, même caractère. Ce volume contient les rapports de MM. Fagnot, Millerand et Strohl et la discussion importante qui les a suivis).

VAN DER BORGHT (R.). — **Grundzüge der Sozialpolitik.** Hand. u Lehrbuch. d. Staatswiss., beg. v. K. Frankenstein. Leipzig, Hirschfeld, 1904, XII, 366 p. in-8°.

X. — ÉCONOMIES SPÉCIALES

Par MM. Georges et Hubert Bourgin

A. — *Économie agraire.*

WALTZ (Wilhelm). — **Vom Reinertrag in der Landwirtschaft.** Eine historich-kritische Studie. Stuttgart et Berlin, Cotta'sche Buchhandlung, 1904, in-8°, x-121. p.

M. Waltz s'est proposé dans ce livre l'étude historique et critique du revenu net dans l'agriculture. Il a constaté que le grand travail d'enquête et de recherche dont les conditions de la production agricole ont été l'objet depuis un certain nombre d'années conduisait à cette conclusion que les agriculteurs manquent d'esprit commercial, qu'ils n'ont point de comptabilité, ou que leur comptabilité est mauvaise. Or, il importe que cette comptabilité existe, et qu'elle comprenne

l'évaluation et la connaissance la plus précise possible du revenu net. De cette connaissance dépendent l'exploitation scientifique du sol, l'enseignement professionnel de l'agriculture, la juste taxation de la terre; à cette question sont liées des questions très importantes d'économie politique (p. 1-9). Ce problème est particulièrement difficile, vu la diversité de la production agricole en ses branches différentes.

La bibliographie de l'ouvrage est abondante, la documentation étendue. — M. Waltz établit d'abord le « principe » du revenu net. Le premier, Thaer démontra que ce qui importait, dans l'agriculture, c'était, non la production, mais le revenu net. Après lui, Liebig, favorable à la plus haute production naturelle possible, préconisa au contraire la recherche du produit brut. Deux faits contribuèrent à la victoire de ses idées : les progrès énormes de la science agricole, et l'élévation croissante du prix des céréales; la technique l'emporta sur l'économie. Après 1870, von der Goltz tenta une conciliation des deux théories, en même temps que des deux intérêts, celui de la collectivité, que doit servir le plus haut revenu brut, et celui de l'agriculteur, que doit servir le plus haut revenu net. Plus conséquents, R. Meyer et A. Wagner admirent le sacrifice du second intérêt au premier. — Le second chapitre étudie la « notion » du revenu net. Thaer, le premier, commença à distinguer les concepts de *Einkommen*, revenu subjectif (avec considération de la personne), et de *Ertrag*, revenu objectif; le progrès, après lui, a consisté dans la différenciation de ces deux concepts. Le revenu net, *Reinertrag*, se compose du revenu brut, moins les frais de l'économie (*Wirtschaftskosten*). Les frais comprennent : 1° les salaires (pour la direction, difficile à estimer d'ailleurs, et pour le travail manuel mis dans l'exploitation, et dont il faut faire état, même quand c'est celui de l'agriculteur et de sa famille); 2° les dépenses pour le fond (capital courant, et capital fixe). On peut considérer d'où vient le revenu net, et comment il doit être réparti. — Le troisième chapitre est consacré à l'historique de la comptabilité agricole. — Dans le chapitre IV, l'auteur expose les difficultés de la comptabilité s'appliquant aux produits intermédiaires pour lesquels n'existe pas de marché (par exemple, le fourrage et les fumiers); la valeur d'usage et la valeur d'échange de ces produits sont très différentes; leur valeur réelle ne peut pas être calculée d'après les prix; il faut recourir à des méthodes techniques d'appré-

ciation. — Le chapitre v montre qu'il ne peut y avoir de comptabilité véritable que dans les grandes exploitations, où l'exploitation est séparée du ménage; et le chapitre vi calcule l'intérêt des différents capitaux. — Dans sa conclusion, l'auteur montre que l'agriculture a évolué de l'*Hauswirtschaft* à l'*Erwerbswirtschaft*; mais si la question de la comptabilité simple, faisant connaître le revenu total, y est résolue, la question de la comptabilité en partie double, avec spécification des revenus, y est encore pleine de difficultés qu'il convient d'élucider.

Ce livre contient de nombreux éléments de fait, éléments de connaissance; en particulier, il faut noter l'analyse des conditions favorables au développement des théories de Liebig (p. 25), l'analyse des éléments de la comptabilité agricole (p. 33 sqq.), l'exposition de l'inventaire (p. 47 sqq.). Mais par ailleurs l'exposition des doctrines, d'ailleurs intéressante, est d'une ampleur excessive. La description de la comptabilité est trop théorique: les auteurs apparaissent tout de suite, et non les données de fait. L'étude de la répartition du revenu (p. 57 sqq.) est surtout une discussion d'idées; l'étude de la spécialisation des comptes (ch. iii) est presque purement une étude des opinions doctrinales dans leur évolution. Cet ouvrage a, du moins, démontré l'intérêt sociologique de son sujet.

H. B.

WOLTERS (Fritz). — **Studien über Agrarzustände und Agrarprobleme in Frankreich von 1700 bis 1790** (Staats-und sozialwissenschaftliche Forschungen hgg. von Gustav. Schmoller und Max Sering, Bd. xxii, H. 5). Leipzig. Duncker et Humblot, 1905, in-8°, ix-438 p.

On a beaucoup écrit, dans ces dernières années, sur l'histoire des classes agricoles au xviiie siècle. Parmi les travaux de Kareiew, Loutschisky, Marion, Sagnac, Minzès, la contribution de M. Wolters ne fera pas mauvaise figure. Nous n'avons pas là, à vrai dire, un essai d'ensemble sur l'agriculture française avant la Révolution, mais une série d'études spéciales, parallèles, et dont les conclusions synthétiques ne sont pas même tirées par M. Wolters. C'est ce qui fait qu'à l'intérieur de chacun de ces morceaux, l'intérêt ne cesse pas d'être considérable, mais M. Wolters a été amené forcément à revenir sur certains points; et ces répétitions gênent le lecteur lors-

qu'il lit tout d'une traite l'ouvrage. D'ailleurs ce défaut s'explique : M. Wolters a bien vu l'impossibilité de construire aujourd'hui une synthèse définitive, et si aux questions de toute espèce qu'on doit se poser lorsqu'il s'agit de l'économie agricole au XVIIIe siècle, il n'apporte que des éléments fragmentaires de réponse, nous devons les recueillir avec soin et l'en remercier.

On trouve dans le livre de M. Wolters quatre essais. Le premier est un résumé d'ensemble commode et bien fait de ce que nous savons aujourd'hui sur la proportion de la grande et de la petite propriété, sur la répartition du sol entre les différentes classes au XVIIIe siècle. Ce résumé ne peut être que provisoire, et M. Wolters, qui connaît admirablement la littérature du sujet, comprend bien tout ce que le dépouillement des archives pourra apporter de précision, d'extension, de changement aux constatations ou aux hypothèses actuellement accueillies. Ce premier essai est le seul, d'autre part, où M. Wolters se soit préoccupé en premier lieu des faits. Dans les trois autres, il ne s'y attache qu'en tant qu'ils sont la conséquence ou l'origine des théories, et c'est aux théories qui ont trait à divers aspects du problème agraire au XVIIIe siècle qu'il donne ses efforts. — La seconde partie est donc consacrée au communisme agraire. M. Wolters en étudie un peu trop longuement les origines ou plus exactement les similitudes anciennes. Deux idées, qui proviennent des théoriciens du droit naturel, ont été les points de cristallisation autour desquels se sont groupés les programmes de rénovation sociale : il faut assurer à chacun une propriété privée, ou tout ce qui est utile pour l'entretien de chaque homme. C'est à la lumière de ces deux idées qu'on étudia l'administration de type communiste des Jésuites au Paraguay, et les lois agraires de l'antiquité. Ces interprétations aprioriques donnèrent une sorte de base expérimentale aux théories juridiques, et les livres où s'élaboraient les doctrines firent place, à partir de 1780, aux brochures plus aptes à exprimer les opinions populaires. — Dans la troisième partie, où M. Wolters étudie le mouvement agraire de 1750 à 1789, il suit concurremment les faits et les idées. Comment, sous l'influence de « l'anglomanie », par la critique du mercantilisme industriel, le « monde », puis l'État s'occupèrent des questions agricoles et des questions connexes, c'est ce que M. Wolters nous montre en des pages denses, où, là encore, il est probable que des

travaux d'archives apporteraient des précisions encore plus grandes. M. Wolters a eu raison de ne point négliger la technologie agricole, qui, en supprimant les vieilles entraves (assolement, parcours, vaine pâture, communaux), en introduisant de nouvelles formes d'exploitation (prairies artificielles). servit l'essor de la culture. Mais cet essor se heurta au complexus des droits féodaux, qui, sous l'influence de causes encore mal déterminées, après Wahl et Sagnac, reprirent une nouvelle vigueur dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Aussi c'est contre ces droits que sont dirigées la plupart des réclamations des cahiers de 1789, par l'examen desquels (au moins pour ceux qui ont été publiés) se termine ce troisième essai. — Le quatrième est un chapitre fort intéressant d'histoire administrative et d'histoire des doctrines juridiques et philosophiques. Moins que toute autre mesure « révolutionnaire », la « spoliation » des biens du clergé a été improvisée. La pratique gouvernementale de la monarchie absolutiste, servie par la critique « anticléricale » et les théories réformistes du XVIII[e] siècle, devait aboutir normalement aux décrets de l'Assemblée constituante. La réussite de la révolution sur ce point s'explique avant tout par le travail antérieurement accompli contre la position capitalistique du clergé en France D'ailleurs tout le livre de M. Wolters peut servir de contribution à une théorie de la « révolution » : la révolution pourrait être ainsi définie la conscience soudainement claire et générale des changements opérés dans les représentations collectives des phénomènes sociaux.

G. B.

BRODNITZ (GEORG). — **Die irische Agrarreform**. *Conrad's Jhbb.*, 1905, mai, p. 577-641. (Important.)

STEINERT (VALENTIN). — **Zur Frage der Naturalteilung**. Eine Untersuchung über die bäuerlichen Verhältnisse des fränkischen Grabfeldes. Leipzig, Deichert, 1906, 60 p. in-8°.

LÉVY (HERMANN). — **Zur Geschichte der Agrarkrisis**, eine Studie über den Verlauf der landwirtschaftlichen Depression in den östlichen Teilen der Vereinigten Staaten. *Conrad's Jhbb.*, 1904. t. II. p. 471-487.

BEHRE (ERNEST). — **Die preussische Getreide**. Stafeltarif in seiner Wirkung auf Posen und Bayern. *Schmoller's Jhb.*. 1904. 4, p. 233-58.

NAUDE (Wilhelm). — **Die brandenburgisch-preussische Getreidehandelspolitik von 1713-1803**. *Schmoller's Jhb.*, 1905, 4, p. 161-190.

WINTERS (Max). — **Zur Organisation der süd-amerikanischen Getreide-Exporthandels**. *Schmoller's Jhb.*, 1905, 1, p. 191-264.

HOLLMANN (A.-H.). — **Die Entwickelung der dänischen Landwirtschaft** unter dem Druck der internationalen Konkurrenz und ihre gegenwärtige Stellung auf dem Weltmarkt. Berlin. Parey. 1904, v-156 p. in-8°.

AUGÉ-LARIBÉ (Michel). — **Le rôle du capital dans la viticulture languedocienne**. *Rev. d'écon. polit.*, 1905, p. 195-222.

HERKNER (Heinrich). — **Betriebseinrichtungen und Rentabilität der schweizerischen Landwirtschaft**. *Schmoller's Jhb.*, 1904, 3, p. 25-45.

B. — *Économie industrielle. Économies spéciales diverses.*

Le charbon dans le nord de la Belgique. Institut Solvay (Actualités sociales). Bruxelles et Leipzig, Misch et Thron, 1904, in-16, VIII-217 p.

Ce petit volume a des lacunes et des insuffisances: il contient des généralités élémentaires ; il a un but déterminé de politique économique, conforme à la conception d'une sorte d'étatisme fiscal. Tel quel, il a son utilité. — M. G. de Leener expose « le point de vue technique » : production et consommation des charbons de diverses catégories en Belgique; le nouveau bassin de la Campine : conditions, avantages et désavantages. — M. L. Wodon expose « le point de vue juridique » : bases d'un droit minier; le droit minier actuel, la loi de 1810 et les projets de revision. — M. E. Waxweiler expose « le point de vue économique et social » : l'industrie belge n'est pas intéressée à l'exploitation du nouveau bassin, les ouvriers n'en ont pas besoin ; néanmoins, il ne faut pas mettre le bassin en réserve: l'État pourrait y instituer des exploitations (notamment pour la production de la houille nécessaire à ses chemins de fer) et des mines fiscales.

H. B.

STOEPEL (T.). — **Die deutsche Kaliindustrie und das Kalisyndicat**. Eine volks-und staatswirtschaftliche Studie. Halle, Tausch und Grosse, 1904, in-8°, VIII-329 p.

En se proposant d'étudier l'industrie de la potasse en Allemagne, et plus particulièrement le syndicat de la potasse, M. Stoepel a abordé un sujet susceptible d'interprétations sociologiques. Il comportait, en effet, essentiellement la recherche des causes sociales qui ont eu pour conséquences le développement de cette industrie particulière et la supériorité manifeste que l'Allemagne s'y est acquise. Malheureusement cette œuvre ne répond pas exactement à l'intérêt du sujet, et ne résout pas les questions qu'il pose.

Sans doute, elle est faite avec beaucoup de conscience, et fournit un grand nombre de renseignements utiles. Bien que l'auteur se soit défendu d'avoir voulu s'engager à fond dans les questions techniques, il donne, avec beaucoup de clarté, des explications sur les principaux faits où la compréhension de la technique est nécessaire. D'autre part, il multiplie les données numériques, les statistiques, les tableaux, sur les points les plus divers, et même sur les détails. Dans la première partie de son livre, il fait en quelque sorte la géographie et l'histoire du sujet : début et progrès techniques (1839-1875), tentatives pour constituer une entente des producteurs, d'abord par fixation des prix, puis par contrat de répartition (1875-1889), enfin constitution du syndicat ; influence sur la production, sur les prix, sur la situation de l'industrie; organisation et développement du syndicat. Dans la deuxième partie est exposée la « valeur sociale de l'industrie de la potasse » : valeur pour l'agriculture, pour l'industrie (étude des diverses branches et des diverses applications), pour le capitalisme; plaintes du commerce; influence sur la condition des ouvriers, qui paraît améliorée et stabilisée. Enfin, dans la troisième partie, l'auteur fait connaître les projets de réforme, législatifs et statutaires.

Il y aurait bien des réserves à faire dans le détail du livre : l'ordre y manque et la clarté, et souvent la précision. C'est la méthode qui surtout a fait défaut : le système des preuves est généralement insuffisant; l'auteur n'a pas puisé dans la réalité, rigoureusement observée et analysée, les raisons des choses; il s'est contenté bien souvent d'à peu près d'explication, superficiels ou théoriques. H. B.

MOLL (Ewald). — **Die preussische Alaunhüttenindustrie** und das Alaunsyndikat von 1836-1844. *Schmoller's Jhb.*, **1905**, 1, p. 265-310 et 2, p. 183-236. (Étude importante.)

SPECHT (W.) — **Zur Geschichte der Deckenindustrie in Burg a. d. Wupper.** Elberfeld, 1905, 31 p.

LEVY (HERMANN). — **Die Entwickelungsgeschichte einer amerikanischen Industrie.** Studien über den Einfluss der Zolltarife und Trusts auf die Weissblechindustrie der Vereinigten Staaten. *Conrad's Jhbb.*, feb. 1905, p. 145-181.

SCHLENKER. — **Die Schwarzwälder Uhrenindustrie und insbesondere die Uhren industrie auf d. württemberg. Schwarzwald.** Stuttgart, Grüninger, 1904, VII-96 p. in-8°.

MARTIN (RUD.). — **Die Eisenindustrie in ihrem Kampf um den Absatzmarkt.** Eine Studie über Schutz-Zölle und Kartelle. Leipzig. Duncker u. Humblot, 1904, IX-332 p. in-8°.

SCHWARM (FRED.). — **Die bayerische Textilindustrie u. seine Entwickelung seit 1875.** Munich, Schweitzer, 1904, VIII-232 p. in-8°.

ROSENDORFF (RICHARD). — **Die deutschen Banken im überseeischen Verkehr.** *Schmoller's Jhb.*, 1904, 4, p. 93-134.

EEKERT (CHRISTIAN). — **Deutsche Seefahrten nach Südamerika.** *Schmoller's Jhb.*, 1904. 4, p. 35-70.

AFLALO (P.-E.). — **The sea fishing industry in England and Wales.** London, Stanford, 1904. in-8°.

MANES (ALFRED). — **Versicherungswesen** (Teubners Handb. f. Handel u. Gewerbe). Leipzig, Teubner, 1905, XII-468 p. in-8°.

VAN DER BORGHT (R.). — **Finanzwissenschaft.** Sammlung Göschen. Leipzig, Göschen, 1905, 172 p. pet. in-16.

KOCHLER. — **Das Buch im Strom des Verkehrs.** Leipzig, Teubner, 1905, 1 vol. in-8°.

SIXIÈME SECTION

MORPHOLOGIE SOCIALE

I. — BASES GÉOGRAPHIQUES DE LA VIE SOCIALE

Par M. VACHER.

PHILIPSON (A.). — **Das Mittelmeergebiet**. Seine geographische und kulturelle Eigenart. — Leipzig, Teubner. 1904. 266 p., 9 fig., 15 pl., in-8°.

Notre Méditerranée, celle du vieux Monde, n'isole pas les uns des autres les rivages qu'elle baigne de ses flots; entre eux au contraire elle est comme un lien : le littoral méditerranéen de la France présente plus de ressemblances avec les côtes d'Italie, d'Algérie ou de Grèce qu'avec les côtes de la Bretagne. Il y a un monde méditerranéen : la mer est au centre; autour du grand lac intérieur parsemé d'îles les terres, frangées le plus souvent de hautes montagnes, forment couronne.

Le monde méditerranéen est constitué par une mosaïque d'éléments empruntés à trois continents différents; il a néanmoins son unité. Elle lui vient d'abord de la mer qui est son centre; cette mer ne se distingue pas seulement par la coloration de ses eaux et l'allure découpée de ses rivages; son individualité tient à la genèse même de ses formes : les géologues ont montré qu'elle devait son existence à des effondrements tout récents; les océanographes savent que ses eaux ont une salinité et une température élevées, que le phénomène des marées y présente une allure originale. Les terres qui l'entourent ont en commun ce caractère, qu'elles sont labourées de ces cicatrices qu'on appelle des failles et qu'elles correspondent à l'une des parties les moins stables de l'écorce terrestre. Les météorologues considèrent le climat méditerranéen comme un climat-type.

Fortement individualisée au point de vue physique, la région méditerranéenne a joué un rôle unique dans l'histoire de la

civilisation occidentale. Cette civilisation est née tout près des bords où les vagues de la Méditerranée expirent : l'Égypte et la Mésopotamie, deux grandes oasis, ont été ses berceaux ; de là elle s'est avancée de proche en proche vers les contrées occidentales ; elle a cheminé tantôt à travers la mer et tantôt le long des rivages. La civilisation qui s'épanouit aujourd'hui aux bords de la Seine, de la Tamise, de la Sprée ou du Rhin est l'héritière de civilisations nées aux confins des steppes et des déserts. Pareille transplantation suppose une adaptation : les différences de milieu sont grandes, à comparer l'Europe occidentale et centrale et l'Égypte ou la Mésopotamie ; à la civilisation en marche d'est en ouest, le monde méditerranéen a ménagé les transitions ; il est un, mais non pas partout identique à lui-même ; ses diversités régionales se fondent dans son harmonieuse unité.

Il est légitime d'étudier et de décrire isolément une partie de la terre dont l'unité physique est si forte ; le rôle historique qu'elle a joué est un indice qu'entre elle et les hommes qui l'habitent les liens sont étroits et facilement discernables.

Le livre de M. Philipson confirme cette impression. Ce n'est pas une œuvre de science pure; l'auteur y a condensé une série de conférences faites, pendant un cours de vacances, à des institutrices allemandes; c'est un ouvrage de vulgarisation, mais il est admirable de précision et de clarté. Le meilleur esprit géographique l'anime : la nature y est étudiée non seulement pour elle-même, mais aussi pour l'influence qu'elle exerce sur l'homme.

L'auteur indique dans sa préface que son souci constant a été de dégager les rapports qui existent entre les conditions géographiques : sol, climat, végétation, et les phénomènes humains. Eût-il omis cette indication que nous aurions deviné sa préoccupation dominante, rien qu'à considérer l'ordonnance de son livre ; la mer est à tous points de vue le centre de la région méditerranéenne, le livre débute par l'étude de sa structure, des qualités physiques de ses eaux, de la morphologie de ses côtes ; le climat est un second agent de différenciation, le plus important après la mer, il est étudié en lui-même, puis dans ses conséquences : le régime des eaux courantes, la végétation et les cultures. Quelques pages sont consacrées à la faune ; une étude des modes de l'activité humaine couronne en quelque sorte l'ouvrage. A l'exception de ce der-

nier chapitre tous les autres pourraient être de simples monographies de géographie physique ; dans aucun d'eux cependant l'élément humain n'est oublié : la mer, les côtes, le climat, la végétation ne sont pas étudiés uniquement pour eux-mêmes ; une observation se présente toujours à temps pour dégager ce qui dans la nature peut expliquer une partie de l'activité humaine.

De cette méthode, il faut citer un exemple précis. Les dislocations récentes dont la région méditerranéenne a été le théâtre ont dérangé de leur position horizontale primitive les couches sédimentaires, déposées au fond des eaux pendant la seconde partie de l'époque tertiaire, elles les ont portées à des altitudes diverses. Ces couches, constituées par des formations meubles, telles que sables, argiles ou marnes, sont infiniment plus fertiles que les calcaires compacts dont sont bâties les hautes chaînes qui se dressent en bordure de la Méditerranée : entre le rivage et les hauts sommets dénudés, elles forment souvent un gradin fertile. Cette heureuse combinaison est-elle réalisée, les hommes se répandent à la surface des collines tertiaires, ils s'y pressent, des groupements urbains naissent et se développent, centres de culture intellectuelle, d'où la civilisation rayonne. L'un des cas les plus typiques en ce genre est fourni par le golfe de Corinthe : sur le rivage nord, la haute montagne calcaire domine immédiatement la mer, le rivage est demeuré désert ; au sud, des collines, formées par les terrains tertiaires, s'intercalent entre la mer et l'arrière pays montagneux, de tout temps il s'est rencontré là une zone de peuplement intense.

On éprouve toutefois un regret en fermant le livre : la partie uniquement consacrée à l'homme est courte ; on a le sentiment que nombre de questions intéressantes ont été seulement effleurées. Les groupements humains prennent de préférence l'aspect de villes aux bords de la Méditerranée, mais il y a villes et villes ; on souhaiterait connaître les divers types. L'eau manque aux cultures par suite de la sécheresse du climat, il faut irriguer. L'irrigation a une série de conséquences sociales : le caractère de propriété passe de la terre à l'eau, des modes d'appropriation collective apparaissent ; les différentes parties de la région méditerranéenne ne subissent pas toutes une sécheresse identique, l'irrigation ne revêt pas dans chacune d'elles le même caractère de nécessité, les pays méditerranéens semblent donc particulièrement

propices pour la notation des nuances que peuvent présenter les phénomènes sociaux, conséquences de l'irrigation. L'absence de tout gisement de charbon au voisinage de la Méditerranée a banni la grande industrie de ses rivages, du moins jusqu'à nos jours. Et pourtant la grande industrie s'insinue dans la banlieue des grands ports comme Marseille ou Gênes : on y débarque tant de matières premières que la tentation est forte de les transformer tout près du point de débarquement ; si cette transformation requiert seulement de la houille, on peut essayer de la faire venir même de très loin : il en coûte si peu de la transporter par eau. La production de la canne à sucre et du coton se fait de plus en plus intense en Égypte, grâce au développement de l'irrigation. Qu'en coûtera-t-il à la grande industrie de venir s'y installer ? Le transport du charbon. On eût aimé à voir ces questions traitées avec quelque détail. Mais ce ne sont là que des regrets ; M. Ph. a rempli 250 pages ; il lui en eût fallu davantage pour prévenir ces regrets. Tel qu'il est, le livre demeure un bon livre. A. V.

KARL WEULE. — **Das Meer und die Naturvölker**. Ein Beitrag zur Verbreitungsgeschichte der Menschheit. Sonderdruck aus der *Sammelwerke zu Friedrich Ratzel's Gedächtnis*. Leipzig, Seele und C°, 1904, 50 p. (foliotées 413-462), in-8°.

La plaquette de M. K. Weule fait partie du volume de *Mélanges* que les élèves de Friedrich Ratzel voulaient offrir à leur maître à l'occasion de son soixantième anniversaire ; le maître trop tôt disparu, ils ont pieusement dédié l'œuvre commune à sa mémoire.

Les cinquante pages de M. K. W. sont comme une broussaille : on y circule malaisément. On se rend compte non sans peine de ce que l'auteur a voulu démontrer ; il semble qu'on puisse résumer comme suit l'idée qui l'a guidé : la mer est pour l'humanité un moyen de se répandre à la surface de l'œkoumène ; dans quelle mesure les peuples dont l'état de civilisation est primitif en usent-ils ? La conclusion s'énonce ainsi : l'homme ne va pas naturellement à la mer ; il s'y aventure sous la pression de la nécessité : est-il encore tout voisin de l'état de nature, il peut y être jeté par un besoin physiologique, celui de la nourriture ; s'est-il élevé jusqu'

premiers degrés de la civilisation, il aborde la mer poussé par le désir conscient d'améliorer les conditions de sa vie présente et de son développement ultérieur. L'utilisation de la mer comme moyen de communication est un phénomène qu'on n'observe pas dans toutes les sociétés humaines ; on ne le constate que chez les groupes sociaux parvenus à leur maturité. Pour justifier cette conclusion, l'auteur fait une revue rapide des peuples actuels, qui, en contact avec la mer, ont un état de civilisation encore primitif.

On ne peut s'empêcher de trouver que la démonstration est superficielle. Je n'en veux pour exemple que la question du peuplement des terres insulaires semées à la surface du Pacifique. Les Indonésiens et leur métis occupent l'archipel asiatique ; la Nouvelle-Guinée et les archipels avoisinants sont l'habitat des Mélanésiens; les Polynésiens sont disséminés dans les îles et îlots du Pacifique oriental. Les trois races sont somatiquement distinctes ; les langues qu'elles parlent sont parentes à cause de leurs affinités avec les idiomes malais. On admet par suite que le centre de dispersion de ces trois races est le sud-est de l'Asie.

On peut se refuser à discuter à nouveau cette dernière question du point de vue somatique ou linguistique. Mais il s'agit de peuples encore asservis aux conditions de nature. Pourquoi dès lors ne pas dégager avec précision, même dans l'hypothèse de la migration d'ouest en est les conditions géographiques dans lesquelles la migration s'est produite? Les îles n'ont pas toutes les mêmes dimensions et sont séparées entre elles par des distances plus ou moins grandes : l'archipel asiatique comprend des îles étendues et rapprochées; à mesure qu'on va vers l'est les terres se résolvent en poussière à la surface de l'océan presque infini. Le régime des vents n'est point identique sur tout le Pacifique, et les moussons asiatiques ont dû jouer un rôle dans les premières navigations humaines Comment sont les côtes de toutes ces îles? Sont-elles faciles à aborder, ont-elles des plages en pente douce, des falaises abruptes avec des hâvres profonds? On aimerait à savoir ces choses, elles sont purement géographiques, mais elles constituent un fondement solide de l'anthropogéographie.

M. K. W. nous promettait dans son titre une contribution, il nous a donné un discours.

A. V.

V. SCHWOBEL. — **Die Verkehrswege und Ansiedlungen Galilaas** in ihrer Alhängigkeit von den natürlichen Bedingungen. *Zeitschrift d. Deut. Palastina Vereins*, 1904. XXVII, p. 1-152.

J.-P. KNIGSLAMD. — **Man and his environment.** — Murray, London, 1904.

II. — MOUVEMENT DE LA POPULATION EN GÉNÉRAL

Par M. Halbwachs

J. BERTILLON. — **Parallélisme des mouvements de population dans les différents pays de l'Europe.** *Journal de la Société de statistique*, octobre 1904, p. 333-356.

La base de cette étude est le tableau comparé de la nuptialité, de la natalité et de la mortalité, dans les différents pays de l'Europe, depuis cinquante ans, dressé par M. Bertillon, d'après les tableaux statistiques recueillis ou établis par les soins du comité d'étude de la Commission extraparlementaire de la dépopulation (ministère de l'Intérieur) ; ce tableau est reproduit en annexe, (mouvement de la population pour 6 grandes puissances et 20 États européens à partir de 1851).

L'auteur estime que les faits autorisent à formuler une *loi du parallélisme*, qui est la suivante : « en général, la natalité et la mortalité sont élevées, ou faibles, dans les mêmes pays ; la nuptialité varie de même, mais moins constamment ». C'est ce qui résulte de la comparaison des pays où la mortalité est faible avec ceux où elle est forte, et entre eux suivant leur place dans la série ; en Finlande, natalité et mortalité sont le moins faibles, dans la série des pays à mortalité faible ; le plus fortes en Russie, dans la série des mortalités fortes. Déjà William Farr, en 1872, classait de la même façon les districts anglais, et arrivait aux mêmes conclusions ; comme il l'avait prévu, dans les trente années suivantes, la mortalité s'étant abaissée, dans ce pays, de 22 à 18 p. 100, la natalité a baissé parallèlement, et passé de 35 à 30 p. 100 ; cette diminution concerne tous les âges, jusqu'à quarante-cinq ans : de 0 à 5, de 5 à 10, etc. — Suivant M. Bertillon, l'explication de ce fait doit être très simple : tout décès tend naturellement à provoquer une naissance, quel que soit l'âge du décédé : les parents veulent remplacer un enfant mort : la mort d'un adulte laisse un emploi vacant : d'où un nouveau

ménage. et au moins un nouvel enfant : un vieillard est une charge, qui empêche peut-être ses enfants de se marier : son héritage facilite, en tout cas, leur établissement. — A la lumière de cette idée, l'auteur étudie le mouvement de la population dans un pays à forte mortalité (la Saxe), dans un pays à mortalité faible (la Suède), dans un pays où une alternance s'est manifestée (la Bavière). Dans ce dernier cas, la mortalité des enfants pauvres a été le facteur décisif : très accrue à partir de 1862, époque où la législation qui interdisait, au nom d'idées philanthropiques, les mariages entre pauvres. fut abolie. elle a déterminé un accroissement de la natalité ; diminuée depuis trente ans, par suite des progrès de l'hygiène. elle a entraîné une diminution parallèle des naissances. En France, natalité et mortalité décroissent simultanément, mais celle-là avec une rapidité anormale : la France par sa natalité est très au-dessous des pays de même mortalité : d'autre part, la mortalité y est plus faible qu'il ne conviendrait à son climat (si l'on admet que, du Sud au Nord, la mortalité va diminuant). — On peut, dit M. Bertillon, comparer une société humaine à « un bassin d'une capacité donnée et muni d'un flotteur, de façon à le tenir toujours rempli d'eau » ; il y a un robinet d'entrée et un de sortie ; « il est impossible d'ouvrir l'un sans que l'autre s'ouvre » ; en d'autres termes, la mort mesure la vie, et la vie la mort. D'où cette conclusion pratique : la lutte que les médecins dirigent contre la mort serait de nul intérêt au point de vue du mouvement de la population ; ou plutôt, le seul effet en peut être de diminuer le nombre des naissances. — Affirmations bien générales et graves. qu'il importerait de voir soumettre à une critique sérieuse.

LOWENTHAL (Dr.). — **Essai sur les rapports entre la mortalité et la natalité**. Considérations sur la mortalité française. *Journal de la Société de Statistique*, 1905, janvier. p. 10-31. février. p. 49-67, mars. p. 85-109.

La thèse ci-dessus exposée a rencontré en M. Lowenthal un adversaire résolu, d'ailleurs sagace et documenté. — La loi du parallélisme se découvre, nous dit-il, sous des formes d'apparence moins scientifique, dès la plus haute antiquité : c'est d'abord un obscur instinct, chez les primitifs et les sauvages, qui tuent les enfants et les femmes ; plus tard, quand les

familles de l'époque patriarcale tendent à s'accroître indéfiniment, c'est, chez Socrate, Platon, Aristote, l'affirmation théorique que l'État doit proportionner le nombre des enfants aux ressources de la cité ; c'est, chez Malthus, l'assimilation apriorique de la vie à un banquet aux places en nombre limité, et l'indication de la contrainte morale comme remède possible ; c'est la formule d'Achille Guillard, « là où il y a un pain, il naît un homme », et l'affirmation, fondée sur des statistiques imparfaites, que la productivité naturelle du sol règle la densité de la population ; c'est enfin, avec M. Bertillon, l'expression la plus rigoureuse du parallélisme, puisque selon lui, la mort mesure mathématiquement la vie, et la vie mesure mathématiquement la mort. — La thèse se posant dès lors sous une forme apparemment plus précise, puisqu'on nous présente une équation, et qu'on prétend la tirer des faits fidèlement enregistrés, c'est une discussion de statistique qui doit s'engager : on ne peut ici qu'indiquer les résultats où arrive M. Lowenthal.

La notion de mortalité générale, dit-il, n'a qu'une signification vague, tant qu'on ne s'attache pas à la mortalité par âges, en entendant par âges de très courtes périodes : à procéder ainsi, on constate que la mortalité est tout particulièrement forte au début de la vie, (les enfants de moins d'un an, en France, comptent autant de décès que les groupes d'âges compris entre un an et vingt-neuf ans). D'où il résulte d'abord qu'à intensité de mortalité égale, le pays à haute natalité accuse une mortalité générale supérieure à celle du pays de natalité inférieure. Mais, malgré cela, l'accroissement de la natalité n'entraîne pas fatalement celui de la mortalité, si en même temps la mortalité générale, grâce au progrès, se trouve diminuée, (c'est ce qui est arrivé en Angleterre, de 1841 à 1860 : la natalité ayant augmenté de 2,8 p. 100, la mortalité a baissé cependant de 1 p. 100). — D'autre part les faits, correctement analysés, ne correspondent pas aux propositions qu'en tire M. Bertillon. *A*. Considérant, de 1841 à 1900 l'Angleterre, de 1801 à 1900 le Danemark, la Norvège, la Suède, la Finlande, la Prusse, la Bavière, la Saxe, les Pays-Bas, l'Italie, l'Autriche l'auteur montre que la natalité et la mortalité n'y varient point dans le même sens : considérant l'Allemagne, la Belgique et la France, il n'a pas de peine à établir que les analogies des deux courbes ne peuvent s'exprimer sous une for[illegible] mathématique. *B*. M. Bertillon, en ce qui touche la Fr

disait qu'elle a peu de décès, étant donnée sa latitude, « si peu qu'il faudrait une espèce de prodige pour qu'elle en eût moins ». Mais, d'après les chiffres de la période 1896-1900, on trouve que sur 25 pays rangés suivant la mortalité croissante, la France occupe le onzième rang, que sur ces mêmes pays disposés suivant l'intensité croissante de mortalité (différence des taux de natalité et de mortalité), elle occupe le dernier rang : le faible taux de sa natalité cache donc l'importance de sa mortalité. D'ailleurs : 1° le classement par mortalité n'est pas le classement par latitude ; 2° le classement des pays d'après la mortalité varie profondément d'une époque à l'autre. Conclusion pratique : l'abaissement de la mortalité est encore possible en France.

Sans doute la natalité peut influer sur la mortalité, mais c'est toujours la natalité infantile, et les cas en sont rares. Sans doute aussi la mortalité peut influer sur la natalité, mais seulement après une guerre, ou une peste, ou une famine, et dans une faible mesure. (En France la natalité s'est relevée très peu en 1872, puis a baissé continuellement : les vides ont été si peu comblés que le sexe féminin prédomine toujours bien plus qu'avant la guerre.) Au reste, si le rapport dont parle M. Bertillon existait, l'accroissement physiologique, l'augmentation de la population totale, devrait toujours être le même : or il varie, non seulement d'une période à l'autre, mais d'une année à l'autre. Dans l'immense majorité des pays, en ce demi-siècle, la mortalité et la natalité ont baissé ; cependant l'accroissement physiologique s'est accéléré, grâce à la baisse plus grande de leur mortalité, (la France, Paris, la Hollande, l'Allemagne, et d'autres).

M. Lowenthal établit enfin que même si, sauvant tel nombre d'existences, nous supprimions un nombre égal de naissances, il y aurait gain quantitatif, par suite de la grosse mortalité infantile ; que la population n'en serait pas plus chétive, — car la lutte est dirigée surtout contre la morbidité, en voie de conséquence seulement contre la mortalité, — ni plus âgée, car il n'y a pas un rapport fixe entre le taux de la mortalité et la proportion de la population âgée : que l'utilité sociale d'une prolongation, même courte, de la vie, est d'ailleurs démontrée par les fâcheux effets du veuvage au point de vue mortalité, criminalité, suicide.

Ce qui ressort de ce débat, c'est qu'il n'y a pas entre la mortalité et la natalité un rapport mathématique, ni entre leurs mouvements une véritable équation. Au cours de la discussion orale qui suivit, M. Bertillon reconnut lui-même qu'il faut parler ici de concordance, non de parallélisme. Mais cette concordance encore, M. Lowenthal prétend qu'elle n'est jamais qu'un accident, qu'elle s'explique toujours par la forte mortalité infantile. Assurément il a bien dégagé à ce propos le caractère équivoque de la notion de mortalité générale. Mais, d'une part, préoccupé de réfuter le parallélisme, il a passé trop vite sur les cas de concomitance, incontestablement nombreux et frappants, en France, en Suisse, en Italie, en Belgique, et dans l'empire allemand (p. 60-65), c'est-à-dire dans des pays en réelle continuité. D'autre part, l'importance même qu'il attache à la mortalité infantile vient en un sens à l'appui de la thèse de M. Bertillon, puisque celui-ci explique en partie l'influence de la mortalité sur la natalité par le besoin ressenti par les parents de remplacer les enfants qu'ils perdent : s'ils en perdent beaucoup, ce facteur doit donc passer au premier plan. — Mais ce qu'il fallait surtout reprocher à M. Bertillon, c'est, puisqu'il invoquait des raisons qui ne sont point purement économiques, comme la tendance à combler les vides ainsi entendue, de n'avoir point mentionné aussi le rôle joué par les représentations sociales de divers ordres, (religion, patriotisme, sentiments de famille, idées touchant l'hygiène, etc.). Si les faits démographiques ont une réalité propre, indépendante de la situation matérielle et de ses changements, ce n'est point ailleurs qu'il en faut sans doute chercher la substance ; et c'était, à vrai dire, le moyen de légitimer la position du problème en ces termes, c'est-à-dire la recherche d'une relation entre la natalité et la mortalité abstraitement envisagées.

M. H.

FERD. GOLDSTEIN. — **Die Malthusische Theorie und die Bevölkerung Russlands.** *Globus*, 1905. I, p. 46-50.

RUPPIN. — **Das Wachstum der jüdischen Bevölkerung in Preussen.** *Zeitchrift für Demographie und Statistik der Juden.* 1re année, fasc. 6.

J. BERTILLON. — **Données nouvelles sur les lois d… phiques de la natalité.** (Documents de la Nouvelle-G…

Sud). *Journal de la Société de statistique de Paris*, juillet et août 1904. (Expose les résultats de l'étude de Coghlan, *the Decline in the Birth rate of New South Wales and other phenomena of Child.-birth* Sydney, 1903).

YVES GUYOT. — **Le rapport de la population et des subsistances**. *Journ. de la Soc. de statist. de Paris*. Juin 1905, p. 187-208.

III. — RÉPARTITION DE LA POPULATION

Par M. HALBWACHS

MAYR (Dr AUGUST). — **Untersuchungen über die Agglomerationsverhältnisse der Bevölkerung im Königreich Bayern**. — München, Reinhardt, 1904, 86 p., gr. in-8°.

Ce que l'auteur de ce livre s'est proposé, ce n'est pas seulement de rechercher quelle est dans un pays la population moyenne par unité de surface, mais, distinguant des unités de population (villes et villages de diverses catégories, hameaux et fermes), d'étudier leur distribution, leur nombre, et de mesurer leur isolement ou leur proximité. — Comme les communes (*Gemeinde*), pour réaliser leur autonomie administrative, doivent être suivant les cas étendues ou resserrées, il s'attache aux localités (*Ortschaften*), unités d'établissement plus naturelles, qui seront à classer quantitativement, d'après leur population. Mais il faut définir la localité elle-même : appeler ainsi les seuls endroits qui portent un nom géographique, c'est trop étroit, et c'est trop large qu'y voir simplement un endroit isolé, (moulins, tuileries, etc.) ; on a été amené à tenir compte en chaque cas des circonstances : de là un certain flottement. Au reste, on procède à l'examen de la distribution des localités dans les districts de juridiction (*Amtsgerichtsbezirke*), divisions en même temps assez grandes et assez petites pour que les moyennes correspondantes soient représentatives, et toutefois ne cachent point les particularités importantes. Enfin on ne tient pas compte des villes officielles, (*unmittelbare*), les plus grandes du royaume en fait, ou du moins on ne leur consacre qu'un court chapitre, comme en annexe, parce qu'il s'agit surtout ici d'étudier la forme des établissements de la campagne.

La base de l'étude, ce sont 8 tableaux (1 par cercle), où la

population de chaque district est répartie entre 12 catégories de localités, définies d'après le nombre de leurs habitants, et 7 cartogrammes, dont chacun distingue les districts suivant la proportion de leurs habitants d'une des catégories à leur population totale. — On remarque d'abord, en général, que le nombre des localités en Bavière est très grand par rapport au nombre des habitants, que le nombre des localités de 1 à 20 habitants y est aussi exceptionnel, puisqu'il représente la moitié du nombre total des localités. Elles sont d'ailleurs inégalement réparties : dans les trois cercles du sud-est (Haute et Basse-Bavière, Haut-Palatinat), les localités de 1 à 100 habitants sont très nombreuses, celles de 100 à 1 000 beaucoup moins ; c'est l'inverse dans le Palatinat rhénan, la Haute, la Basse, et la Moyenne Franconie : la Souabe se rattache, par sa partie méridionale, aux cercles du sud-est, par sa partie septentrionale, aux autres. — L'objet principal de l'étude est de déterminer les régions qui appartiennent surtout au système de village, ou au système de ferme (*Hofsystem*). Le second système se distingue du premier en ce que les bâtiments d'habitation ou de travail d'un groupe sont dispersés, en ce qu'aussi la propriété de chacun forme un tout continu, au lieu d'être divisée, et mêlée aux biens des autres. Or, le système de ferme s'est développé aussi dans l'angle sud-est de la Bavière, et dans la Souabe du Sud, c'est-à-dire le long des premiers massifs alpestres, et de l'Inn, et un peu au nord du Danube, au pied du Fichtelgebirge. — La raison la plus apparente de cette répartition, c'est la nature et la configuration du sol (pays montagneux, profondes vallées creusées par érosion, tourbières, marécages, etc.), qui se divisait de lui-même en îlots. D'autre part, l'industrialisation de certains cercles, en particulier de la Franconie, voisine de l'Allemagne moyenne, et du Palatinat rhénan, entraîne une concentration croissante des habitants et un développement particulier de la vie urbaine. Toutefois ces explications ne s'appliquent point partout, et ne suffisent pas à rendre compte de l'intensité du phénomène ; le « résidu » des faits se rattache aux contingences historiques : Meitzen a établi que les envahisseurs allemands, après avoir dépossédé les Celtes et les Romains d'abord installés en Bavière, ne détruisirent point partout leurs fermes et hameaux pour bâtir à la place leurs villages de type traditionnel, mais les utilisèrent de même que leurs habitants primitifs ; de plus, dans la Souabe du Sud

sous l'influence des évêques de Kempten, préoccupés de mettre fin au régime du *Flurzwang*, une dispersion artificielle des établissements se produisit, qui aboutit à faire prédominer maintenant encore le système de ferme en cette région. Les données de la statistique et de l'histoire s'éclairent ainsi mutuellement.

L'auteur, qui avait surtout en vue une étude statistique, la complète toutefois par un examen rapide de l'évolution de ces phénomènes morphologiques depuis 1875. De 75 à 85, il y a augmentation de population partout, principalement dans les grandes villes et les villes moyennes; mais il est curieux de noter que, tandis que dans les localités de 100 à 500 habitants l'augmentation n'est que de 1,9 p. 100, elle est de 2,3 p. 100 dans celles de 1 à 100 habitants, c'est-à-dire précisément dans le groupe du système de ferme. De 85 à 1900 il y a diminution dans les districts agricoles du nord et de l'ouest; mais augmentation dans les districts également agricoles du sud-est, c'est-à-dire dans la « province statistique » du système de ferme à l'état pur. Tout se passe donc comme si les fermes faisaient preuve d'une capacité de résistance, plus forte que celle des villages, à l'attraction urbaine. Ce sont les résultats où Rauchberg arrivait déjà pour l'Autriche; et le Wurtemberg voisin manifeste ces mêmes phénomènes. Sans doute il faut tenir compte du nombre des villages qui, s'étant développés, ont passé dans la catégorie des villes, ce qui fausse les comparaisons d'une période à l'autre. Il reste que, dans l'état économique moderne, le système de ferme paraît capable de se maintenir et d'être développé, parce qu'il laisse à l'individu la possibilité de choisir son exploitation, et de s'adapter mieux à la fois aux conditions locales et aux conjonctures du marché.

M. H.

Korte Beschrijving van het Landschap Bila. *Bijdragen tot de Taal, Land en Volkenkunde van Nederlandsch Indië*, 1904, Deel LVI, p. 546-556.

Mededeelingen betreffende het Landschap Panei en het Radjah-gebied, *Ibidem*, p. 557-587.

Mededeelingen betreffende de Atgeesche Ouderhoorigheden, *Ibidem*, p. 587-602.

Ces trois courtes monographies heureusement publiées par

le gouvernement néerlandais dans une revue scientifique sont de simples rapports administratifs. Mais leur intérêt dépasse la simple description. Pour l'étude de la répartition de la population à la surface du sol ; de la formation des agglomérations ; de la constitution des petits États et de leurs frontières, ils constituent d'excellents documents originaux, enrichis de cartes. Sur l'organisation politique, juridique, sur la religion on trouvera quelques renseignements excellents.

J.-A. BAINES —**The geographical distribution of Population in India**. *Journal of the royal statistical society*, décembre 1904, p. 661-670.

IV. — LES PHÉNOMÈNES DE MIGRATION

Par M. HALBWACHS

SCHWEGEL (Dr H.). — **Die Einwanderung in die Vereinigten Staaten von Amerika**, mit besonderer Rücksicht auf die österreichisch-ungarische Auswanderung. *Zeitschrift für Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung*, Bd. XIII, p. 161-207.

Les États-Unis ont reçu, depuis leur fondation, 19 millions d'immigrés européens, dont 7 de Grande-Bretagne, 4 d'Irlande, plus de 5 d'Allemagne, 1 et demi d'Italie, d'Autriche-Hongrie et de Russie. Le point de départ principal de ce mouvement migratoire s'est d'ailleurs déplacé : les Allemands affluèrent surtout vers 1890, mais furent trois fois moins nombreux de 91 à 1900 que dans la décade antérieure ; les trois derniers pays, par contre, envoyèrent plus des leurs, de 81 à 90, que pendant le demi-siècle précédent, et, de 91 à 1900, le double. L'immigration, par son intensité, et parce qu'elle se présente ainsi comme une translation de groupes nationaux, a depuis longtemps inquiété les Américains ; les uns craignent que leur caractère et leurs traditions n'y perdent leur originalité et leur unité ; les autres, les ouvriers, redoutent la concurrence de la main-d'œuvre à bon marché. —Aux premiers l'auteur objecte, non seulement qu'eux-mêmes furent jadis des immigrants, mais surtout que le péril signalé n'existe pas : le nombre des immigrants reste toujours inférieur à la moitié du nombre des naissances, et son rapport à

la population totale décroît. Ces naissances, il est vrai, représentent pour une part considérable et croissante des fils d'immigrés. Mais, pour s'américaniser, les familles de ceux-ci n'attendent même pas une génération, et leurs enfants viennent grossir et renforcer la nation, entendue au sens étroit et exclusif. Au reste, si le caractère américain court, dans ces conditions, le risque sérieux d'une déformation, il faut dire qu'un composé aussi instable mérite à peine d'être préservé. — Aux seconds, il faut concéder que l'afflux des étrangers, agriculteurs trop pauvres pour gagner les prairies de l'ouest, ouvriers résistants, mais peu cultivés, de l'Europe orientale, tend à faire baisser le niveau de vie : toutefois, le taux des salaires a constamment monté aux États-Unis (de 2,18 dollars en 76 à 2,45 en 97); d'autre part, les travailleurs américains préfèrent les situations où ils dirigent et prennent des responsabilités, et laissent volontiers à d'autres les travaux pénibles et non qualifiés : dès lors, ils ont peu à craindre la concurrence des ouvriers étrangers instruits (ceux-ci représentent seulement 14,5 p. 100 de l'immigration totale); si, cependant, ils cherchaient à éliminer surtout la main-d'œuvre flottante qui alourdit le marché du travail et se plie de mauvais gré à la discipline des organisations ouvrières, ils ont eu tort d'exiger une législation qui écarte les seuls étrangers engagés d'avance par un employeur américain (*Kontraktarbeitergesetz*). — Réellement, du fait de l'immigration, les pays des immigrants subissent une perte, qui doit se traduire en gain pour les États-Unis : sans doute il est difficile de faire la balance de l'argent liquide que les immigrants emportent ou reçoivent, et de celui qu'ils renvoient aux leurs; mais, par eux-mêmes, ils représentent déjà tout ce qui fut dépensé pour les conduire jusqu'à l'âge d'homme. Si la législation américaine ne les exclut point systématiquement, ce n'est plus au nom du libéralisme invoqué jadis par le président Cleveland, ni en raison seulement de la grande prospérité du Commonwealth, mais surtout parce que les grands organismes industriels des États-Unis ont besoin d'eux.

Les statistiques américaines de l'immigration n'échappent pas au reproche d'arbitraire; elles définissent l'immigrant comme le passager d'entrepont, ce qui n'est exact qu'en gros; jusqu'à ces dernières années, elles distinguaient mal ou point du tout les nationalités, s'attachant au pays d'où venaient les immigrants, groupant sous le nom de Russes ou d'Autri-

chiens les variétés ethniques les plus hétérogènes. L'auteur s'est aidé sans doute des résultats des recensements décennaux, et a cité les statistiques dressées par les pays des immigrants eux-mêmes, mais on ne peut dire qu'il ait confronté et critiqué ces données suivant une méthode quelconque. — Une des parties les plus attachantes de son étude est celle où il décrit les institutions de l'immigration aux États-Unis, de l'émigration dans les pays européens : mais le ton tantôt anecdotique et tantôt véhément nous avertit que l'auteur est préoccupé surtout par l'aspect pratique de ce problème. En somme, les faits sont disposés, et choisis peut-être, en vue de fonder une opinion. — Il y avait toutefois moyen d'aborder scientifiquement le problème de l'influence exercée par l'immigration sur l'unité nationale aux États-Unis, soit qu'on envisageât une région limitée, en vue de déterminer, par exemple, si certains groupes de villages, ou certains quartiers des grandes villes, conservent le caractère de colonies strictement étrangères, soit qu'on s'en tint à un phénomène général, comme la fréquence relative des mariages entre immigrés ou fils d'immigrés et Américains authentiques. L'auteur n'a pas même posé la question en ces termes précis, et ne paraît pas s'être aperçu que le souci de tout embrasser l'obligeait à rester toujours fragmentaire. M. H.

MEURIOT (Paul). — **De l'influence des migrations internes sur la répartition des langues et des cultes en Suisse**. *Journal de la Société de statistique de Paris*, août 1904, p. 274-282.

La seconde partie de cet article (influence sur la répartition des cultes), nous intéresse seule ici. — L'auteur ne retient que les deux grandes confessions catholique et protestante (les israélites ne représentent que 0,37 p. 100 de la population), et étudie leur mode de répartition en 1850, 70 et 1900. La proportion de l'une à l'autre n'a guère changé : toutefois, à partir de 1888, il y a eu une hausse légère et brusque de la population catholique, due à l'immigration d'étrangers de ce culte venus de l'Italie et de l'Allemagne du Sud. Mais la distribution de leurs membres s'est modifiée d'une façon sensible, par suite des migrations internes, qui ont mélangé de plus en plus les confessions, c'est-à-dire *fortifié partout les minorités* et à peu près dans la même propor-

tion. Les minorités catholiques demeurent néanmoins plus importantes : à Genève, la minorité catholique est devenue majorité en 1870; de plus, dans les 12 cantons de majorité protestante, les catholiques représentent toujours plus de 10 p. 100, et plus de 20 p. 100 dans 6 cantons, alors que, dans les 12 cantons catholiques, les protestants représentent 8 fois moins de 10 p. 100, et 3 fois seulement plus de 20 p. 100. Cela tient à ce que les régions protestantes renferment en majeure partie les centres industriels et provoquent davantage l'immigration : en effet, sur les habitants nés hors du canton de résidence, 65,6 p. 100 se trouvent dans les cantons protestants, 34,4 p. 100 dans les cantons catholiques; d'autre part, pour 1 habitant de religion protestante gagné par le groupe catholique, le groupe protestant gagne 5 habitants de religion catholique. La population catholique a un caractère plus sporadique que la population protestante, et ce caractère s'accentue. — L'étude, sous le même rapport, des districts et des villes principales, conduit à des résultats identiques.

Malheureusement M. Meuriot, qui ne nous ménage pas les chiffres d'ordinaire, s'est borné ici à des indications : les faits ici présentés ne suffisent pas pour poser et résoudre les questions réellement importantes. Il ne nous dit point, par exemple, si les cantons protestants reçoivent surtout des catholiques étrangers, ou des catholiques venus de cantons voisins de majorité catholique ; — si, dans ces derniers cantons, la force croissante des minorités protestantes ne résulte pas surtout d'une émigration des catholiques ; — surtout, il n'examine pas comment l'intensité du phénomène varie suivant les régions, et, puisqu'il s'agit de courants migratoires, s'il est possible de marquer leur place et leur direction. — Ces lacunes sont d'autant plus regrettables que de tels mouvements de population exercent une sérieuse influence sur la vie et l'organisation religieuse : une confession présente, en effet, certaines particularités, suivant que ses membres sont les plus ou les moins nombreux, et suivant aussi que l'écart entre la majorité ou la minorité est plus ou moins grand. Il se peut qu'un groupe religieux adopte une attitude, et possède une cohésion tout exceptionnelle, lorsqu'un vaste champ est ouvert à son ardeur prosélytique, mais aussi lorsqu'il aperçoit ses progrès, et le succès proche. Il y a là toute une série de cas qu'il appartient au sociologue d'observer de près.

M. H.

V. — LES VILLES ET LES CAMPAGNES

Par M. Halbwachs

NICOLAI (Edmond). — **La dépopulation des campagnes et l'accroissement de la population des villes**. Rapport présenté au Congrès international d'hygiène et de démographie tenu à Bruxelles en 1903. — Bruxelles, Weissenbruch, 1903, 72 p. in-8°.

La question proposée au Congrès et qui a suscité ce rapport était ainsi libellée : « Migrations intérieures. Dépopulation des campagnes. Accroissement des villes. Avantages et inconvénients. Causes et mesures à prendre. » Ainsi, à des recherches de fait se devaient superposer des appréciations, et des conclusions pratiques.

Peu de pays se prêtent mieux que la Belgique à des études de cette sorte, puisqu'elle dresse *annuellement* une statistique complète de sa population, puisque des registres de population, d'un type uniforme, sont tenus à jour *dans toutes ses communes*.

Comment l'auteur a-t-il tiré parti de ces incontestables avantages? — Il procède d'abord à une répartition des communes, en rurales, industrielles et urbaines, déterminant les deux premières catégories à l'aide de la statistique professionnelle, et (au cas où l'industrie et l'agriculture comptent autant de membres qui *vivent* dans une commune) du recensement des industries et métiers (où l'on compte les ouvriers de chaque branche *occupés* dans chaque commune), faisant entrer d'autre part dans le groupe des communes urbaines toutes les villes qui ont plus de 20.000 habitants, et tous les chefs-lieux d'arrondissement. Remarquons le caractère peu scientifique d'une pareille classification : il semble que, pour l'auteur, le grand nombre des habitants soit un caractère distinctif, au même titre que la prédominance d'une profession. Il dit : « Ce qui caractérise les centres urbains, c'est le rôle accessoire que ces éléments (les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie) y jouent ; ils sont dominés par les facteurs qui constituent la vie des villes. Les classes dirigeantes y ont des habitudes et des goûts que l'on ne rencontre qu'accidentellement au dehors, et la contagion de l'exemple entraîne les autres habitants et unifie les idées et les usages. » Mais, à ce

moment de la recherche, qu'en sait-il? Il dit aussi que les chefs-lieux d'arrondissement qui comptent moins de 20.000 habitants peuvent être joints aux autres sans inconvénient, parce qu'étant peu peuplés ils ont aussi peu d'influence sur les résultats généraux de la statistique urbaine. Mais c'est l'aveu que ce rattachement est arbitraire. Et, dès le début, l'emploi simultané, pour la fixation des catégories sur lesquels on va travailler, de trois principes aussi hétérogènes, est une source certaine de confusion.

Après avoir indiqué que les communes rurales prédominent, comme nombre et comme population, dans toutes les provinces, et dans presque tous les arrondissements, que dans les communes rurales et industrielles le nombre des hommes est supérieur au nombre des femmes, et, dans les communes urbaines, l'inverse, l'auteur aborde le problème du mouvement de la population. — Une première méthode consiste à étudier. 1° *Les migrations* : *a.* en elles-mêmes (elles sont très considérables dans les centres urbains, importantes dans les communes industrielles, et bien moindres dans les rurales, avec excès des émigrations sur les immigrations dans le dernier groupe, et l'excès contraire dans les deux premiers); *b.* à l'aide de la statistique des habitants, distingués d'après leur lieu de naissance (dans les campagnes, près des trois quarts des habitants sont indigènes; dans les centres industriels et ruraux, un peu plus de la moitié : depuis dix ans le mouvement est le même, si ce n'est que le nombre des femmes indigènes diminue). 2° *Le rapport des naissances au décès* (les centres industriels sont le mieux placés sous ce rapport; ensuite viennent les centres ruraux. Par les naissances, dans les trois groupes de communes, les provinces du Nord tiennent la tête.) On retranche alors les « sorties », décès et émigrations, des « entrées », naissances et immigrations. — Une seconde méthode consiste à comparer les *recensements de la population* en 1890 et 1900. — Rapprochant les résultats généraux où l'on aboutit par les deux voies, l'auteur déclare qu'ils ne diffèrent qu'en ce que les résultats de la seconde méthode sont un peu plus faibles que ceux de la première, mais que, pour le reste, ils concordent et se fortifient. Le lecteur, ayant vu les tableaux (p. 45 et 46) ne pourra pas ne pas remarquer que le taux d'accroissement de la population dans les centres urbains apparaît plus fort que dans les centres industriels d'après la première méthode, et nettement plus faible, d'après la seconde,

— et il s'étonnera de ce que l'auteur ne l'ait point noté le moins du monde. Ces résultats se peuvent exprimer ainsi : la population, dans ces dix dernières années, a augmenté partout; dans les campagnes, grâce à l'excédent des naissances sur les décès, car les migrations leur sont défavorables; dans les centres industriels, surtout par la première cause, mais aussi par la seconde, et dans les centres urbains, surtout par la seconde, mais aussi par la première.

A ces conclusions, extrêmement générales, font suite des développements sur les causes du faible accroissement des campagnes et de la surpopulation des villes, et sur les mesures à prendre. Ils ne nous retiendront pas, et ne nous apprendraient d'ailleurs rien d'utile. L'auteur constate que les villes « sont le siège endémique, par suite de la populosité et de la promiscuité de vie de leurs habitants, de la tuberculose, de la syphilis, et d'autres maladies si pas honteuses [*sic*] du moins contagieuses »; que les villes, encore, « sont pavées de gens sans énergie », et qu'on y voudrait « voir mouler plus solidement les caractères ». Le reste à l'avenant. Ces trente dernières pages du livre n'ont aucune espèce de rapport avec les cinquante premières : et cela aussi est significatif.

BAUER (D[r] méd. LUDWIG). — **Der Zug nach der Stadt und die Stadterweiterung**. Eine rassenhygienische Studie. — Stuttgart, W. Kohlhammer, 1904, XI-172, p. in-8°.

Dans ce livre, où les données démographiques sont utilisées surtout pour poser et tenter de résoudre des problèmes d'hygiène publique et de politique sociale, L. Bauer se préoccupe moins d'expliquer le phénomène général de l'émigration vers les villes que de faire connaître ses conséquences, provisoirement mauvaises à son sens, et de chercher par quelles réformes on les pourrait limiter ou rendre heureuses. Retenons les points les plus intéressants de cette étude assez touffue. — Dans l'empire allemand, depuis 1887, le mouvement d'émigration s'est ralenti, mais les *migrations vers les villes* ont augmenté : c'est seulement dans les communes de la campagne, de moins de 2.000 habitants, que des pertes se sont fait sentir : même dans les provinces dont la population a diminué, les villes ont grandi. *Les femmes* sont proportionnellement très nombreuses dans les campagnes par suite du départ des hommes, et dans les grandes villes, parce qu'elles

y trouvent du travail. Un tiers des travailleurs de l'agriculture, et près de la moitié des travailleurs d'industrie sont *mariés* ou veufs; aux mariages fréquents et précoces des prolétaires urbains ne répond pas un haut chiffre de *naissances*; la fécondité légitime et naturelle est moindre à la ville qu'à la campagne. La *mortalité*, dans les grandes villes, est plus forte qu'à la campagne, pour toutes les catégories d'âges, sauf au delà de soixante ans : les causes de mort restent d'ailleurs entre elles dans un rapport constant et normal, ce qui prouve que la vie urbaine affaiblit en général l'organisme; la mortalité des femmes, à la ville, se rapproche davantage de leur mortalité à la campagne : c'est que la ville suppose ici une première sélection, que les métiers exercés par les femmes à la ville usent moins vite, et c'est aussi qu'à la campagne les femmes doivent remplacer les hommes émigrés et se charger de durs travaux. Sans doute, depuis quinze ans, la mortalité a baissé plus vite à la ville qu'à la campagne, en suite des progrès de la thérapie et de l'hygiène industrielle; mais il faut voir ce que deviendront les progénitures de ces immigrés; il faut noter aussi que les villages qui se transforment en villes présentent la situation sanitaire la plus exécrable.

Il serait plus nécessaire au citadin, qu'au campagnard presque toujours à l'air libre, de posséder une habitation vaste et saine. Or les statistiques diverses de l'habitation dans les grandes villes nous apprennent : 1° que les jardins d'habitation sont très rares, et les maisons qui ne donnent pas sur la rue, de plus en plus nombreuses; 2° que les petits logements, dans les étages supérieurs, se multiplient, et que la mortalité y est plus forte; 3° que plus le logement est petit, plus est grand le nombre de ceux qui y vivent ensemble dans une même pièce; 4° que le nombre des ménages par maison a toujours crû, de même que le nombre des locataires étrangers à la famille. L'auteur est nettement partisan de la maison anglaise, réservée à la famille, qui répond le mieux aux exigences de l'hygiène et de la morale telles qu'il les conçoit. Il admet toutefois que, jusque dans les quartiers d'affaires et de circulation, on pourrait édifier de grands pâtés de maisons suivant ce plan : sur la rue, et entourant le terrain total plus ou moins entièrement, de hautes maisons, ménageant des passages étroits vers l'intérieur; derrière celles-ci, et leur tournant le dos, à une faible intervalle, d'autres maisons, dont toutes les fenêtres donneraient vers des jardins cen-

traux, d'une largeur égale au moins à une fois et demi la hauteur des maisons. On aurait ainsi, jusque dans les parties centrales de la ville, les avantages, à peu près, de la maison de famille.

Mais les grandes villes, par la façon dont les maisons s'y trouvent groupées, sont en elles-mêmes une source de désavantages physiques et sociaux. On n'y trouve pas assez d'espaces libres, si bien que l'aération, en général, y est imparfaite. La fumée des usines remplit l'atmosphère. Il s'y constitue des quartiers riches, dont les avantages ne profitent pas à tout le monde, et des quartiers pauvres, où la saleté et l'incurie deviennent habituelles. D'ailleurs, de bien des façons, les maladies infectieuses développées dans ceux-ci s'étendent jusqu'à ceux-là; de plus, à vivre ainsi isolées, les deux classes tendent à s'opposer. — Il faut constituer des quartiers de fabriques, séparés des quartiers d'habitation, assez spacieux, les usines étant entourées de dépôts, de magasins, à proximité d'une gare de marchandise : les établissements agricoles, écuries, étables, seront de même transportés à la périphérie ; des cimetières, des plantations, les isoleront du reste de la ville. Les villas des riches, loin d'être concentrées en un endroit, seront disséminées dans les différentes parties de la cité, avec leurs jardins étendus. Une place sera réservée aux grandes maisons à étages, dans les quartiers de commerce et de circulation. Partout ailleurs, des maisons de famille, ou des maisons peu élevées, abriteront des hommes de toutes les classes. — Considérant que l'obstacle principal à une transformation en ce sens de la ville et des maisons actuelles, c'est la parcellation du terrain, et son haut prix, L. Bauer, après un examen des différents règlements en vigueur, ou proposés, aboutit, naturellement, à municipaliser le sol.

L'auteur traite, en passant, nombre de questions économiques (le travail à domicile, l'évolution de la domesticité, les facteurs divers du loyer), ou techniques (l'aération et l'éclairage des logements, les moyens de transport) : ce ne sont pas les parties les moins solides ni les moins suggestives du livre. Il expose aussi ses conclusions, qui sont très générales. Pour lui, la question sociale par excellence est celle de « l'hygiène des races » (en prenant le mot race en un sens très large) : le principe de la santé d'une nation, c'est la sélection ; et par sélection il entend, non la destruction de beaucoup d'êtres en vue de produire quelques surhommes, mais le développement

de toutes les forces bonnes qui se trouvent en germe parmi les membres du groupe : or, l'existence campagnarde et l'existence urbaine s'opposant à la sélection en l'état actuel, il faut les modifier l'une par l'autre : la dissolution (*die Auflösung*) de ces groupements humains trop organiques et concentrés que sont les villes, permettra aux citadins de participer aux avantages de la vie paysanne ; l'installation d'établissements industriels en pleine campagne, non de fabriques isolées, mais de vrais quartiers de fabrique, laissant aux ouvriers une certaine latitude de choix, élèvera les campagnards au niveau des ouvriers de la ville.

Il ne s'agit en somme de rien moins, dans ce travail, que de déterminer en quel sens les apôtres de l'hygiène sociale doivent prendre à tâche de modifier les conditions matérielles de la vie collective : sur ce point il ne faut pas craindre que les médecins nous laissent manquer de projets et de solutions ; toutefois, le problème sociologique est différent, et doit se poser correctement ainsi ; quelles représentations sociales, touchant l'hygiène publique, tendent à prévaloir en un pays donné ? Ce qui implique la question du but, et la question des moyens. — Admettons que sur la première on soit d'accord, et qu'il s'agisse bien pour la société, comme le veut l'auteur, de parvenir à une utilisation aussi exacte que possible de toutes ses valeurs, — ce qui n'est d'ailleurs qu'une hypothèse assez vague. Sur la seconde, les divergences sont manifestes : pour l'auteur, le meilleur procédé serait de réunir les avantages de la ville et de la campagne : mais, suivant l'importance attachée à la culture intellectuelle, ou à la vie physique en pleine nature, à la concurrence, ou à la préservation artificielle des faibles, des systèmes pratiques très différents seront proposés. En tant que sociologue, on doit se borner d'abord à déterminer l'étendue et l'intensité de ces représentations. — On doit ensuite calculer leurs chances de réussite, c'est-à-dire leurs rapports avec d'autres institutions et tendances collectives : les hygiénistes les plus attachés à leur système propre sont bien obligés eux aussi de s'en rendre compte, pour apprécier au moins la force des résistances à vaincre. De ce point de vue, il serait évidemment utile de connaître quel rapport existe en fait entre la forme de la famille et la structure, la disposition intérieure de la maison ; et encore, dans quelle mesure la distribution naturelle des divers groupes sociaux dans une ville, (telle qu'elle résulte par exemple des diffé-

rences de classe), se laisse artificiellement modifier. Toutes questions qu'il y aurait avantage à étudier en elles-mêmes, et non dans leur seule connexion avec un problème de pratique, cette dernière méthode entraînant toujours à confondre un état de fait avec une des multiples conséquences logiquement possibles qu'il enferme. M. H.

VI. — L'EXPANSION DES GROUPES SOCIAUX SUR LE SOL

PAR M. HUBERT

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — **Les Celtes depuis les temps reculés jusqu'en l'an 100 avant notre ère.** — Étude historique. — Paris, Fontemoing, 1904, XII, 220 p. in-8°.

Dans ces claires et subtiles leçons, car ce livre est le produit d'un cours, M. d'Arbois de Jubainville retrace l'histoire d'un de ces peuples antiques, dont le passé ne se reconstitue que par conjecture. L'histoire des individus n'absorbe pas ici l'attention aux dépens de celle des groupes. En revanche, si l'on peut suivre à la trace les déplacements et l'extension variable de ceux-ci, on ignore à peu près entièrement les causes sociales et générales de ces mouvements, aussi bien que leurs causes physiques et accidentelles. Les Celtes établis à l'âge du bronze, c'est-à-dire entre 2.500 et 1.000 avant Jésus-Christ, entre la Suisse, l'Elbe, le Rhin et la mer du Nord ont envoyé un de leurs rameaux, les Goidels, dans les Iles Britanniques avant le premier âge du fer. Au IVe siècle avant Jésus-Christ, la masse celtique déborde de toutes parts. Ils occupent les trois quarts de la Gaule, atteignent l'Espagne, s'établissent vers 400 dans l'Italie du Nord, occupent la vallée du Danube et gagnent les Balkans. Vers 300, les Germains, jusque-là soumis aux Celtes, se mettent à déborder à leur tour. Ils passent l'Elbe, provoquent de nouveaux déplacements de groupes celtiques. Les Belges envahissent le Nord de la Gaule ; des Celtes d'Allemagne s'établissent en Espagne au milieu des Ibères ; de nouvelles bandes arrivent en Italie ; d'autres descendent jusqu'à Delphes et finissent par s'établir au centre de l'Asie Mineure, où ils fondent les tétrarchies galates. Ce qui frappe, dans ces mouvements du peuple, c'est leur brusquerie. Ce n'est pas l'extension lente de populations qui étendent progressive-

ment leurs domaines et leurs cultures suivant la croissance de leurs besoins ; ce sont des mouvements d'une grande amplitude, de véritables guerres de conquête, qui semblent faites suivant un dessein conscient et méthodique. Cependant, les groupes celtiques qui se déplacent ne sont pas à proprement parler des armées, mais de véritables essaims d'émigrants. Ce ne sont pas non plus des bandes en quête de pillage comme celles des Cimbres et des Teutons. Elles s'établissent sur le sol conquis, soit dans des villages ouverts, comme en Gaule, soit dans des forteresses fermées, comme en Espagne. Nous savons, par l'exemple des Helvètes, combien ces nations gauloises, encore peu attachées au sol qu'elles occupaient, étaient capables de se déplacer à la recherche d'un domaine meilleur. Mais il ne paraît pas que, en général, elles se soient déplacées en bloc. On trouve des Boïens à la fois en Bavière, en Bohême, dans la Haute-Italie et la Bourgogne; pendant qu'une fraction de Volques se maintient en Souabe contre les Germains, d'autres s'établissent en Aquitaine ; une de leurs tribus, celle des Tectosages, se rencontre à la fois autour de Toulouse et en Galatie. S'agit-il de colonies, à la façon des Grecs et des Latins? s'agit-il de clans ou de fractions de tribus? Nous l'ignorons. Nous savons que les émigrés n'ont pas perdu tout contact avec le gros de la nation. Nous savons aussi que des bandes de tribus diverses s'associent en confédérations. De ces confédérations nous savons peu de chose, sauf en ce qui concerne les Galates. Quant aux conditions dans lesquelles se sont accomplis leurs déplacements et à leurs causes nous ne savons rien, sinon qu'il devait y avoir entre les nations gauloises les rudiments d'une organisation internationale permettant les mouvements d'ensemble que nous constatons.

M. d'Arbois de Jubainville, qui n'est pas du tout archéologue, utilise surtout pour construire cette histoire une seule série de faits. Ce sont les noms géographiques qui perpétuent sur le sol, longtemps après l'éloignement de ceux qui les ont institués et la disparition des langues qui en ont fourni les éléments, le souvenir des anciens occupants.

H. H.

J. MONDSCHEIN. — **Zur Kartenskizze der Vertheilung der ing-Orte in Niederbayern.** *Beiträge zur Anthropologie und Urgeschichte Bayerns*, 1904, p. 159-170.

A. VIERLING. — **Zur Kartenskizze der Vertheilung der ing-Orte**

in der Oberpfalz und den angrenzenden Bezirken Frankens. *Ibid.*, p. 171-174.

WHITBECK. — **Geographic Names in the United States and the Stories they tell.** *The National Geographic Magazine*, 1905, p. 165-181.

K. RHAMM. — **Die Ethnographie im Dienste der germanischen Altertumskunde.** *Globus*, 1905, XXXVII. p. 131-136 (L'étude de la maison, du costume, des instruments peut renseigner encore aujourd'hui sur les relations anciennes des groupes.)

L. ERHARDT. — **Die Einwanderung der Germanen in Deutschland und die Ursitze der Indogermanen.** *Historische Viertejahrschrift*, 1905, p. 478-508. (L'*Ursitze* est placée par l'auteur en Transcaucasie, dans la vallée de la Kur.)

ZABOROWSKI. — **Origine der Slaves.** *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1904, p. 671-720 (Les Slaves sont identifiés avec les peuples incinérateurs de l'Europe centrale.)

E. BRANDENBURG. — **Kyzylbasch-und Jürükendörfer in der Gegend des Turkmendag.** *Zeitschrift für Ethnologie* (*Verhandlungen*) 1905, p. 188-197 (Ilots ethniques correspondant à des sectes. Particularités ethnographiques répondant à leur isolement et au mépris où les tiennent les Turcs.)

P. TRAEGER. — **Die Jürüken und Konjaren in Makedonien.** *Ibid.*, p. 198-206.

SEPTIÈME SECTION

DIVERS

I. — SOCIOLOGIE ESTHÉTIQUE

Par M. H. Hubert.

MARGUERY (E.). — **L'œuvre d'art et l'évolution**. — Paris, Alcan, 1904, 2e édit. revue, 175 p. in-16.

L'auteur est plus artiste que sociologue. Il cherche à définir l'œuvre d'art en elle-même et non en tant que fait social. Son travail ne nous intéresse donc qu'indirectement. Dans son réalisme, l'auteur tend à confondre l'œuvre d'art, résultat du travail humain, et l'objet qualifié de beau. Il fait rentrer la notion de beauté dans celle de la chose même qui est exprimée : « l'art est l'expression des harmonies de la nature » (p. 17). Il essaye donc de définir ce qu'est en elle-même une harmonie naturelle, et nous bâtit toute une philosophie, faite surtout d'images analogiques. Son effort intéresse, car M. Marguery est un esprit original et sincère. D'ailleurs il pressent, sans pouvoir arriver à une définition claire, qu'à la base de l'œuvre d'art se trouvent des faits sociaux : « Si peu avancé que soit la psychologie des foules, il est constant qu'il y a une âme dans les hommes assemblés, âme qui se superpose à l'âme individuelle, vibre avec elle et augmente chez chaque individu la capacité émotionnelle. C'est cette âme sociale que l'œuvre d'art supérieure cherche à éveiller » (p. 49). Un sociologue dirait que les œuvres d'art sont à quelque degré des représentations capables d'émouvoir une collectivité.

On trouve dans ce petit livre sans prétention beaucoup d'idées ingénieuses, d'observations fines, de réflexions judicieuses ; un ouvrage sur l'art écrit avec sincérité par quelqu'un qui sent fortement les diverses œuvres d'art est toujours à tout le moins un bon document.

R. Chaillié.

LE BRAZ (A.). — **Essai sur l'histoire du théâtre celtique.** Paris, Calmann-Lévy, 1904, VIII-544 p. in-8°.

Voici un livre qui est à joindre à ceux de MM. H. Reich (*der Mimus*) et Chambers (*The Mediæval Stage*), dont nous rendions compte l'année dernière à cette place, et tout particulièrement à ce dernier, car M. Le Braz nous présente le théâtre celtique comme une branche de ce théâtre médiéval de France et d'Angleterre, qui est lui-même, en dernière analyse, héritier du mime latin. En Irlande, point de théâtre, du moins qui nous soit connu par des textes écrits. Dans le Pays de Galles, la Cornouaille et la Bretagne, nous trouvons des mystères et des moralités du type ordinaire. Mystères et moralités, mais plus spécialement ces derniers sont désignés dans le Pays de Galles par le mot *anterlwt*; nous y reconnaissons l'*interlude* anglais, petit drame profane ou conte dialogué, intercalé dans les fêtes laïques. M. Le Braz ne fait pas remonter au delà des premières années du XVIe siècle les représentations de mystères dans la Bretagne bretonnante. Elles s'y introduisirent à l'imitation de la Bretagne gallo et, même là, elles étaient récentes. Elles y témoignaient du développement croissant de l'influence française.

Ce théâtre étranger, artificiel, qui passa par simple transposition dans la littérature celtique, y devint très vite un théâtre populaire. Transplanté en Bretagne par l'imitation littéraire au moment où il commençait à dépérir en France, il y retrouva les conditions de culture et de milieu qui avaient favorisé sa croissance dans les siècles précédents. C'est comme théâtre populaire, comme théâtre paysan qu'il fleurit en Bretagne, en dépit des arrêts du parlement de Rennes, et qu'il y subsista jusqu'à nos jours. M. Le Braz nous donne une juste idée de son caractère, d'une part dans le chapitre où il traite des copistes paysans qui reproduisent les pièces introduites par le colportage, de l'autre dans le chapitre relatif aux acteurs et aux représentations. Ces représentations n'ont rien de régulier. On les donne quand l'idée de jouer est dans l'air, quand un besoin de drame agite la communauté rurale. M. Le Braz nous montre comment la troupe s'organise à l'auberge, autour de quelque grand acteur de village, dépositaire de la tradition; comment pendant de longs mois on l'instruit et avec quels moyens primitifs elle réalise son dessein. Le drame agite la foule d'émotions profondes et tragiques. Il s'y mêle,

parfois au beau milieu d'une scène, des intermèdes qui nous reportent aux origines les plus lointaines et les plus sauvages du théâtre. De temps à autre, au commandement du régisseur, la troupe toute entière paraît sur la scène, dansant une sarabande effrénée et criant à tue-tête.

Tout est-il récentet demi-artificiel dans le théâtre celtique? L'épopée irlandaise et galloise témoigne de l'esprit dramatique des poètes celtes. Quelques textes hagiographiques nous parlent, en termes vagues, des folles agitations des calendes de janvier. D'autres, des danses et bouffonneries des fêtes. Il est à croire qu'il y avait, comme ailleurs, dans les pays celtiques, des éléments inorganiques de drame qui n'ont trouvé leur expression littéraire que sous la forme du mystère et de la moralité médiévale.

Tel qu'il nous est parvenu, le théâtre breton contient encore des éléments qui se rattachent directement aux fêtes populaires. Ce sont des farces destinées à être jouées au Carnaval et construites sur le thème de la vie de Carnaval.

H. H.

B. SALIN. — **Die altgermanische Thierornamentik.** (Traduit du suédois par J. Mestorf). — Stockholm, K.-L. Beckman; Berlin, A. Asher, 1904, xiv-383 p. in-8°.

Les principaux des objets étudiés dans ce livre sont des fibules, qui ont pour prototype des fibules provinciales romaines de l'époque impériale. Ces fibules sont décorées, presque dès le principe, de figures animales, d'abord simplement déformées, puis stylisées, puis contournées, qui finissent par disparaître dans les méandres les plus capricieux en apparence, mais où se maintiennent avec persistance les éléments caractéristiques des originaux. Ce sont les principaux monuments d'un art nouveau, issu de l'art celtique, de l'art romain, et qui a reçu sans doute, à travers la Scythie, de lointaines influences asiatiques, venues de la Sibérie et du Caucase. Cet art, qui se constitue chez les nations germaniques, au Nord de l'Empire romain, se répandit avec elles à l'Ouest et à l'Est. M. Salin y distingue des branches diverses et des périodes. Il y a un art du Nord et un art du Sud. De l'un à l'autre, il y a des passages et des imitations réciproques. Les monuments de cet art jalonnent les traces des peuples germains dans leurs déplacements et leur commerce. En ce qui

concerne des études générales et sociologiques sur l'art, on trouvera dans ce livre des faits et des documents sur l'enchevêtrement et la superposition des conventions esthétiques d'une part, de l'autre sur leur limitation à des bases ethniques.

H. H.

Y. HIRN. — **Der Ursprung der Kunst**. *Eine Untersuchung ihrer psychischen und sozialen Ursachen*. Aus dem Englischen übersetzt von M. Barth. — Leipzig, J. A. Barth, 1904, VIII-338 p. in 8°.

J. HERTEL. — **Der Ursprung des Indischen Dramas und Epos**. *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, 1904, XVIII, n° 58.

A. S. RIGGS. — **The Drama of the Filipinos**. *Journal of American Folklore*, 1904, XVII, p. 279 sq.

H. VON PREEN. — **Drischlegspiele aus dem oberen Innviertel**. *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde*, 1904, p. 361-376.

A. TOBLER. — **Der Volkstanz in Appenzellerlande**. *Schweizerisches Archiv für Volkskunde*, 1904, VIII, p. 1-24.

R. BRANDSTETTER. — **Die altschweizerische Dramatik als Quelle für volkskündliche Forschungen**. *Schweizeriches Archiv für Volkskunde*, 1904, VIII, p. 24-36.

A. GROSS. — **Die Sitchomythie in der griechischen Tragödie und Komödie**. *Ihre Anwendung und ihr Ursprung*. — Berlin, Weidmann, 1905, 108 p. in-8°.

H. REICH. — **Der König mit der Dornenkrone**. *Neue Jahrbücher für das klassische Altertumsgeschichte* 1904, p. 705-733.

E. B. HADDON. — **The dog-motive in Bornean Art**. *Journal of the Anthropological Institute*, 1905, p. 113-125.

D. H. KRAEMER. — **Die Ornamentik der Kleidmatten und der Tatauierung auf den Marshallinseln**. *Archiv fur Anthropologie*, 1904, II, p. 1-28 (étude importante d'ornamentique et de symbolistique).

C. LUMHOLTZ. — **Decorative Art of the Huichol Indians**. *Memoirs of the American Museum of Natural History*, 1904, III, 3, p. 281-326. (Dessins de broderie).

L. DE VAN PANHUYS. — **About the Ornamentation in use by Savage Tribes in Dutch Guiana and its Meaning**. *Bijdragen tot de Taal Land en Volkenk. v. Ned. Ind.*, 1904, LVI, p. 618 sq.

J. A. LŒBER. — **Timorresch Snijwerk en Ornament**. La Haye, Nijhoft, 1904, 82 p. in-8°.

WOLF. — **Etwas über jüdische Kunst und ältere jüdische Künstler**. *Mitteilungen der Gesellschaft für jüdischen Volkskunde*, 1904, p. 1-15.

KELLER. — **Ueber Maler und Malerei in Abessinien**. *Jahresbericht der Geographisch-Ethnographischen Gesellschaft in Zürich*, 1903-1904.

F. GRABOWSKY. — **Musikinstrumente der Dajaken Südost. Borneos**. *Globus*, 1905, XXXVII, p. 102-105.

II. — TECHNOLOGIE

H. BEHLEN. — **Der Pflug und das Pflügen** *bei den Römern und in vorgeschichtlicher Zeit*. — Dillenburg, C. Seels, 1904, 192 p. in-8°.

L'auteur compare les formes diverses de la charrue romaine avec celles des instruments de labour employés dans la Germanie antique. Il conclut de cet examen que la charrue de la Germanie et, par extension, de l'Europe centrale, diffère entièrement de la charrue méridionale. Les formes anciennes de l'outil de labour germanique ont subsisté dans certaines régions de l'Allemagne jusqu'au XVIIIe siècle. M. Behlen se livre à quelques considérations intéressantes sur la culture en Allemagne, aux âges préhistoriques : à l'époque de la Tène toute la Germanie du sud était cultivée ; surviennent les invasions : ce coin de l'Europe se vide et les forêts empiètent sur les anciens terrains de culture ; aujourd'hui encore on en est à regagner ce terrain perdu : la protection des forêts, l'importation des céréales surtout, sont causes de cet état de choses.

Ce travail est intéressant, mais des plus confus.

H. BEUCHAT.

R. KANDT. — **Gewerbe in Ruanda**. *Zeitschrift für Ethnologie*, 1904, p. 329-372.

La première partie de l'article est surtout économique : spécialisation des industries dans un pays fort peuplé ; développement d'industries locales ; le marché et ses effets. La

seconde est une description technologique fort bien illustrée de certains travaux : fabrication de flèches, travail du bois, du métal, des peaux, vannerie.

M. BUECHNER. — **Das Bumerangwerfen.** *Globus*, 1905, xxxviii, p. 37-41.

G. H. PEPPER. — **The throwing-stick of prehistoric people of the Southwest** (Reprinted from the *Transactions of the International Congress of Americanists*, 1902).

A. KRAEMER. — **Der Wert der Südseekeulen für Volkerbeziehungen**. *Globus*, 1904, xxxviii, p. 125-128, (hache de Tongatabou dans un tumulus péruvien, liste d'objets de la mer du Sud trouvés *in situ* en Amérique.)

H. SCHMIDT. — **Der Bronzesichelfund von Oberthau, Kr. Merseburg.** *Zeitschrift für Ethnologie*, 1904, p. 416-452 (Étude générale sur les faucilles de bronze, la chronologie, leur dispersion et leur répartition en Europe.)

RANDALL-MACIVER. — **The manufacture of pottery in Upper Egypt**. *Journal of the Anthropological Institut*, 1905, p. 20-29.

H. B. WALTERS. — *History of ancient pottery, greck, etruscan roman*. Based on the work of S. Birch. — Londres, 1905, 2 vol. 550 et 620 p. in-8°.

E. L. HEWETT. — **Studies on the ancient Pueblo of Pecos.** *American Anthropologist*. 1904, vi, p. 426 sq. (formation des grandes maisons communes du pueblo ; époque de concentration ; intégration parallèle de la société et des mythes de clans.)

J. W. FEWKES. — **Two Summers Work in Pueblo Ruins**. 22[d] *Annual Report of the Bureau of American Ethnology*, 1900-1901, Part. I, p. 3, p. 197. Washington 1904, in-4° (Important pour l'étude de l'état ancien des Pueblos, spécialement de leur morphologie, de leurs objets et lieux de cultes.)

SCHMIDT (M.). — **Ableitung südamerikanischer Geflechtmuster aus der Technik des Flechten**. *Zeitschrift für Ethnologie*, 1904, p. 490-512.

LENTNER. — **Ueber Volkstracht im Gebirge**. *Zeitschrift für österreichische Volkskunde*, 1905, fasc. 132, p. 25-32 et 75-86.

A. E. JENKS. — **Bontoc Igorot Clothing**, Reprinted from the *American Antropologist.*, 1904.

III. — LE LANGAGE

Par M. A. Meillet.

WUNDT (W.). — **Voelkerpsychologie.** Eine Untersuchung der Entwicklungsgesetze von Sprache, Mythus und Sitte. Erster Band. *Die Sprache*, in-8°. Erster Theil xv-667 p.; zweiter Theil, x-673 p., zweite umgearbeitete. Auflage.

La seconde édition de la *Sprache* de M. Wundt a suivi de près la première, dont il a été rendu compte dans le cinquième volume de l'*Année* (1902). Mais les quatre années qui séparent les deux éditions et qui ont été remplies de discussions suscitées en grande partie par le livre permettent d'en apprécier mieux la portée : l'ouvrage est venu à une heure où l'on commençait à sentir que la linguistique ne se suffit pas à elle-même, et que si les langues ne s'expliquent pas sans histoire des langues, l'histoire et l'étude des langues considérées en elles-mêmes ne sauraient tout expliquer : on voit par là comment se sont réalisés beaucoup de faits, mais on ne découvre jamais ou presque jamais les causes réelles. M. Wundt a eu le mérite éminent de protester contre l'insuffisance d'un « historicisme unilatéral ».

L'auteur a très soigneusement tenu compte des critiques de détail qu'on lui a faites; il a effacé ou atténué ce qui était ou trop contestable ou inexact dans ses indications et ses théories sur les faits linguistiques, notamment sur la loi de Grimm; par ailleurs il a complété, ajouté; mais dans l'ensemble le livre est resté le même, et les idées fondamentales n'ont pas été modifiées, non plus que la disposition générale.

Cette fois encore, il s'agit d'un ouvrage de psychologie linguistique, et la considération des faits sociaux n'y tient presque aucune place : c'est dire que les modalités psychiques des faits linguistiques sont analysées comme peut le faire M. W., et qu'on voit à merveille par quels procédés sont susceptibles de se réaliser des innovations phonétiques, morphologiques ou sémantiques, mais, que les causes qui, étant donnés ces procédés universels et humains, déterminent les innovations n'apparaissent que rarement et sont peu étudiées.

Néanmoins, surtout dans l'Introduction, M. W. tient cette fois un peu plus compte de la sociologie. Il discute, vol. I, p. 14 et suiv., la théorie de l'imitation ; trop de linguistes

semblent encore croire que les innovations linguistiques sont le fait d'individus isolés et se propagent par imitation; les innovations seraient non pas générales, mais généralisées, ainsi qu'on l'a dit; M. W. répond que les innovations linguistiques n'ont pas ce caractère, et que, pour qui reconnaît que certaines causes générales agissent simultanément sur tous les sujets parlants, il est évident que les mêmes effets doivent se produire chez tous; et il en est de même de tous les faits sociaux : l'objet de la *Völkerpsychologie* est précisément, suivant M. W., de mettre en évidence les innovations qui résultent de l'union des membres d'une société et des actions et réactions des uns sur les autres. Tel est le principe fondamental dont on doit partir, d'après M. W., pour expliquer les faits linguistiques, et notamment les innovations phonétiques. On regrettera qu'il ne l'ait pas appliqué plus constamment et mis en plus grande évidence. Car rien n'est plus propre à établir la spécificité d'un groupe social, d'une communauté que le fait de l'innovation linguistique spontanée normale : tous les enfants nés en une certaine période en un certain groupe présentant indépendamment la même innovation. A. M.

GAUCHAT (L.). — **Gibt es Mundartgrenzen?** (dans *Archiv fur das Studium der neueren Sprachen*, vol. CXI = nouv. sér. XI, p. 365-403), et L'*unité phonétique dans le patois d'une commune* (dans *Aus romanischen Sprachen und Literaturen, Festschrift H. Morf*, p. 175-232).

Les questions traitées dans ces deux articles sont exactement inverses, mais se relient naturellement : dans le premier, l'auteur se demande s'il existe vraiment des dialectes, et dans l'autre quel est le degré d'unité du parler dans une localité donnée.

M. Schuchardt et les romanistes français (G. Paris, M. Paul Meyer, etc.) ont soutenu qu'il n'y a pas à proprement parler de dialectes : dans le domaine occupé par une langue donnée, on observe des divergences de prononciation, de grammaire, de vocabulaire, mais l'aire de chacune des formes divergentes est particulière à cette forme et ne concorde avec aucune autre ; un simple coup d'œil jeté sur un atlas linguistique, notamment sur celui de M. Gilliéron qui est hautement instructif à cet égard, permet de s'assurer que le principe est

rigoureusement exact. Néanmoins, si un grand nombre de limites linguistiques concordent approximativement, il restera légitime en un certain sens de parler de dialectes : il y aura dialecte défini dans l'aire où l'on trouvera un grand nombre de particularités communes ; et c'est en effet ce qu'une enquête poursuivie dans une partie de la Suisse romande a fait constater à M. Gauchat. La notion de dialecte doit donc subsister à condition de la définir ; et ceci n'a rien que d'attendu, car elle répond à un sentiment réel qu'ont les sujets parlants d'une même région de parler sensiblement d'une même manière.

En France où l'extension de la langue littéraire a réduit les parlers à n'être plus que des patois isolés de localités déterminées, on peut nier l'existence des dialectes ; en Allemagne où l'on a gardé le sens de l'unité linguistique de chaque province naturelle, bien peu de savants s'y sont jamais résignés. — Il va de soi que l'on ne doit tenir compte à ce point de vue que des aires continues où il ne s'est produit aucune dislocation historique : les déplacements de certaines populations, les faits de colonisation occasionnent des contacts de parlers autrefois très distants, et qui ne sauraient intervenir ici ; les ruptures de relations entre parlers voisins, par exemple les ruptures résultant du changement de religion de certaines régions, provoquent aussi la création de limites dialectales nettes ; enfin et surtout, l'imitation de la langue de certains centres tend à créer des oppositions absolues entre les parlers de localités voisines qui se rattachent à des centres différents. Mais, abstraction faite de tous ces cas, il semble légitime de parler de dialectes. (On lira aussi sur cette question l'article de M. Tappolet, *Ueber die Bedeutung der Sprachgeographie*, dans la Festschrift H. Morf, p. 385 et suiv.).

Dans l'article sur l'*Unité phonétique,* M. G. examine, d'après une enquête personnelle qu'il a faite dans un village du canton suisse de Fribourg, quelle est l'étendue des différences de parler qu'on observe entre gens de la même localité, parlant un même patois. Il a pu refaire ainsi, sur un domaine tout différent, l'observation de M. l'abbé Rousselot sur le parler de Cellefrouin (Charente) : les hommes continuent à prononcer comme ils le faisaient étant enfants, et les innovations phonétiques sont apportées par les nouvelles générations ; on observe donc dans un même village plusieurs stades pour les phonèmes qui sont en voie d'évolution : une

génération ancienne continue l'état ancien, tandis que les générations suivantes présentent diverses étapes de changement. Il a pu suivre ainsi l'histoire des changements phonétiques dans le parler d'un village, et il a fait toute une série de remarques importantes. Il constate par exemple que le passage de *l* mouillé à *y*, qui est commun à tout le français du Nord, se produit d'une manière autonome dans le village observé ; et, d'une manière générale, les innovations phonétiques réalisées, qui ne sont nullement propres à la localité, s'y sont produites d'une manière indépendante. Et, chose remarquable, un autre village observé, situé à trois quarts d'heure du premier et sans relations spéciales avec celui-ci, présente à peu près les mêmes faits : « A Cerniot, le parler des jeunes s'éloigne de celui des vieux de la même façon et au même degré qu'à Charmey. » Les observations de M. G. confirment donc d'une manière éclatante tout ce que l'on a enseigné sur l'indépendance et le parallélisme des innovations linguistiques.

D'autre part, M. G. n'a constaté nulle part que les innovations phonétiques se transmettent par imitation ; ses matériaux n'offrent aucune trace d'influence personnelle, et, en tout cas, l'imitation est inconsciente et involontaire, dans la mesure où elle peut exister.

Il y aurait à discuter sur certaines assertions de M. G. Par exemple les faits qu'il allègue, et qui sont des faits de mode, n'établissent pas sa doctrine que les femmes seraient en avance en matière d'évolution linguistique. Et le doute qu'émet l'auteur sur la constance des lois phonétiques n'est pas justifié par les faits invoqués : il est vrai qu'un même groupe *st* est traité de manières diverses dans divers cas ; mais c'est que ces cas se présentaient en des conditions non identiques : un démonstratif est dans une tout autre situation qu'un substantif, et les conditions que présente un démonstratif ne sont pas identiques avec celles présentées par d'autres mots : un traitement spécial n'a donc rien que de très explicable.

A. M.

GILLIÉRON (J.) et MONGIN (J.). — **Étude de géographie linguistique. Scier, dans la Gaule romane**, Paris, 1905, in-4°, 30 p. et 5 cartes.

Quand on observe une langue qui s'est perpétuée en un

lieu donné entre deux dates données, et qu'on retrouve aux deux dates un même mot, on est tenté au premier abord de considérer que ce mot s'est transmis de génération en génération dans le lieu en question : c'est l'hypothèse simple qu'on fait tout d'abord. Toutefois, la façon dont sont traités les éléments phonétiques du mot, et aussi les témoignages historiques ont fait reconnaître depuis longtemps qu'un mot peut se retrouver au terme de la période observée par suite d'emprunt et sans qu'il y ait eu tradition ininterrompue, que par exemple tel mot latin qui se retrouve dans le français d'aujourd'hui n'a pas été transmis d'une façon continue, qu'il a disparu à un moment donné de l'usage courant et qu'il a été par la suite emprunté ou à la langue des livres ou à une autre langue romane qui l'avait conservé : le latin *pedem* subsiste dans le français *pied*, mais *pédestre* est un emprunt au latin écrit *pedestris; champ* est le latin *campus*, mais *camp* est l'italien *campo*. On a essayé de montrer ci-dessus comment les variations de sens peuvent, en un grand nombre de cas, faire soupçonner qu'un mot a passé de la langue d'un groupe social particulier à la langue générale, ou inversement. M. Gilliéron, avec le concours de son élève fidèle, M. Mongin, propose un nouveau critère, d'une singulière importance, à savoir la répartition géographique ; il examine l'aire occupée par les vocables qui désignent un même objet ou une même action et cherche à s'en expliquer les limites.

Si un mot ancien se rencontre sur un certain nombre de points différents et manque ailleurs sans raison appréciable, c'est sans doute qu'il a existé sur une aire étendue, et qu'il a été partiellement éliminé pour des raisons qui se laissent souvent deviner. Soit par exemple un mot latin *serrare* « scier » qui s'est maintenu notamment en italien et en espagnol ; si l'on rencontre ce mot dans les Hautes-Pyrénées, dans les Pyrénées-Orientales, dans un groupe étendu du Sud-Est (Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes) et, enfin soit par lui-même soit par un dérivé, dans une aire assez vaste à l'Est encore, mais plus au Nord (Loire, Rhône, Ain, Jura, Doubs, Haute-Saône), on sera en droit de supposer que le représentant de *serrare* occupait autrefois tout le sud de la France et que la limite septentrionale était à peu près une ligne droite tracée de Bordeaux aux Vosges ; au nord de cette ligne, *secare* est arrivé au sens de « scier ».

Pour des raisons diverses, *serrare* a été éliminé; mais le mot substitué n'est pas le même partout, et l'examen des aires occupées par les mots qu'on rencontre actuellement montre que le mot employé n'a pas pris immédiatement la place de *serrare*, et qu'il remplace un premier substitut de *serrare*. Les représentants de *secare* qui occupent tout le sud-ouest de la France ont sans doute eux-mêmes été substitués à des représentants de *serrare*, et ne continuent pas directement le latin *secare*. L'histoire d'un mot ainsi présentée est non pas celle d'une persistance, mais celle d'une série de substitutions successives : là où, avec ses ressources antérieures, le linguiste ne pouvait conclure qu'à une persistance pure et simple, la géographie révèle des faits très complexes, — la complexité que l'on doit attendre *a priori* dans le fait social qu'est le langage.

En même temps — et ceci est dans une certaine mesure indépendant du principe nouveau de la considération des aires géographiques — MM. Gilliéron et Mongin rattachent aux variations de la forme d'un outil tous les faits relatifs à l'histoire du mot *scier*. Pour couper le blé, pour le *secare*, on a employé la faucille dentelée; et c'est ainsi que *secare* a été amené à signifier non plus « couper » d'une manière générale, mais « scier ». Puis la faucille dentelée a été abandonnée, et l'expression « scier du blé » est devenue inintelligible; elle a été abandonnée elle aussi. Toute l'histoire du mot « scier » est commandée par l'histoire de la technique de la moisson : ceci coïncide avec les conclusions obtenues d'ailleurs par M. Schuchardt et M. Meringer. A. M.

POPOVICI (J.). — **Rumænische dialekte**, I, Halle, 1905, in-8°, XI-168 p.

Ce premier fascicule des recherches dialectales de M. Popovici sur le roumain renferme toute une partie intitulée « Conditions sociales », et M. Popovici a eu l'heureuse idée d'y indiquer sommairement l'état économique, et aussi chose capitale et trop négligée, les relations de mariage : dans toute étude de dialecte, on devrait examiner avec soin d'où viennent les femmes; car, suivant qu'elles sont du même village et ont le même parler, ou de villages voisins et ayant des parlers peu différents, ou enfin de localités à parler tout autre, la stabilité du parler de la localité considérée sera ou

confirmée ou ébranlée ; il est clair que, si les femmes ont des manières de parler différentes de celles de leurs maris et différentes entre elles, il en résulte un trouble ; et, si cette cause de trouble se reproduit durant une suite de générations, si les enfants sont élevés par des femmes dont le parler ne concorde pas avec celui qui est en usage dans la localité, ils seront de plus en plus portés aux innovations. Malheureusement, le reste du chapitre de M. Popovici n'est plus qu'une étude, curieuse en elle-même, mais sans intérêt sociologique immédiat, sur les noms propres de personnes; et l'auteur ne constate pas de rapports définis entre les faits sociaux et les faits linguistiques observés par lui.

A. M.

SETÄLÄ (E.-N.). — **Ueber die Sprachrichtigkeit,** p. 20-79 de la revue *Finnisch-ugrische forschungen*, IV (année 1904).

L'éminent professeur de finnois à l'Université d'Helsingfors, M. Setälä, est revenu sur la question de la bonne langue, de la langue correcte discutée par M. Noreen, dans un article qui a paru en adaptation allemande dans le premier volume des *Indogermanische Forschungen* (1892). M. Noreen, repoussait et le principe de ceux qui se tiennent à une forme ancienne, supposée particulièrement correcte, d'une langue, et le principe de ceux qui veulent s'en tenir à l'usage de la langue parlée ; il défendait les droits de la raison et faisait intervenir des raisons d'appropriation de la langue aux besoins de clarté, de convenance. M. Setälä met en évidence ce qu'il y a d'excessif dans chacun des trois principes, et critique celui de M. Noreen, comme les deux autres. Il conclut très justement, avec Horace et Vaugelas, que l'on doit se conformer à l'usage : une faute de langue est ce qu'interdit l'usage d'une communauté linguistique à un moment donné. Le linguiste constate cet usage, il n'en dispose pas ; et le principe rationnel invoqué par M. Noreen n'a d'application que dans la mesure toujours restreinte où l'usage laisse une liberté de choix entre plusieurs modes d'expression.

La conclusion de M. Setälä semble inattaquable. Mais il reste à la justifier théoriquement. Il existe une correction dans tout groupe linguistique, quel qu'il soit, et, à certains égards, les parlers populaires sont plus susceptibles à cet égard que certaines langues littéraires. Par le fait même que la langue est

le moyen de communication entre les membres d'une communauté, elle doit être sensiblement identique chez tous. Dans un pays où chaque groupe de population est plus ou moins complètement autonome, il existe autant de manières de parler correctes que de groupes locaux; tel était le cas des cités grecques vers le v[e] siècle avant Jésus-Christ, ou des villages de l'Europe occidentale au xii[e] siècle. Quand au contraire, des relations fréquentes s'établissent entre les groupes locaux, il se crée des langues communes à de vastes groupes ; c'est ce qu'on observe dans la période hellénistique de l'histoire grecque ou dans les nations de l'Europe moderne. Ces langues communes sont relativement stables par suite du fait qu'étant employées sur des étendues considérables et par des groupes divers, une réaction se produit contre toute innovation ; l'emploi de l'écriture, en fixant les langues, en a beaucoup accru la stabilité, que l'enseignement scolaire a rendu presque absolue : alors la question de la correction est tranchée sans discussion possible, au moins pour un temps : la langue correcte est celle qui est employée par les autorités du groupe, par la littérature officielle, et qu'enseigne l'école. Mais il y a deux moments où la question de correction se pose : d'abord celui où le groupe social fixe définitivement sa langue, et en second lieu celui où la langue officielle fixée depuis longtemps est très éloignée de la langue parlée et doit être apprise comme une sorte de langue étrangère; le premier cas s'est produit en France dans les deux premiers tiers du xvii[e] siècle, et le second tend à se produire actuellement. Dans l'un comme dans l'autre, le choix des formes correctes est déterminé non par la valeur intrinsèque des formes adoptées, mais surtout par le parler des groupes dominants de la société en question et par les idées qui y règnent. L'étude de ces faits se poursuit de divers côtés et constitue l'un des côtés les plus importants de la linguistique. A. M.

BRAUNE (Wilhelm). — **Ueber die Einigung der deutschen Aussprache**. Akademische Festrede, Halle, Niemeyer, 1905, 32 p.

Une prononciation normale tend à s'établir en Allemagne et fait disparaître les *prononciations* provinciales (je ne dis pas les dialectes). M. Braune montre que ce n'est la prononciation ni d'une province allemande, ni d'un groupe quelconque qui

en a fourni le principe, c'est un usage fondé sur la langue écrite, et qui vise à conformer la langue allemande parlée aux graphies de la langue littéraire. — L'étude des cas particuliers, et spécialement du vocalisme, prouve qu'on a cherché à rendre dans la prononciation des différences graphiques qui existaient dans l'orthographe saxonne, c'est-à-dire dans l'orthographe de la langue de chancellerie sur laquelle repose l'allemand littéraire. La diphtongue *ie* du moyen haut allemand est devenue en allemand moderne un *i* long, sans changer de graphie. Mais quand *i* était à l'initiale (mha *ie*, *ieman*), la graphie saxonne avait introduit un *j*. La prononciation s'est conformée à cette orthographe, et on a introduit ainsi un contraste artificiel entre *je*, *Jemand* et *nie*, *Niemand*.

Les raisons qui ont permis l'établissement d'une prononciation d'après l'orthographe sont multiples, et toutes de nature historique. C'est d'abord l'absence, au moment où elle se répand, d'un groupe linguistique jouissant d'une situation politique et sociale prédominante (à la différence de l'Angleterre et de la France); c'est ensuite la diffusion de l'imprimerie et de l'enseignement scolaire. — Il est regrettable que M. B. n'ait fait qu'indiquer ces raisons sans les développer. L'occasion s'offrait au savant germaniste de poser un problème propre à éclairer l'une des causes sociales de l'évolution du langage, celui de la réaction de la forme écrite sur la forme parlée. On en a signalé en anglais des traces évidentes; les exemples ne manqueraient pas en français (par exemple la prononciation très répandue *moignon* pour *mognon*.) — Avant la découverte de l'imprimerie, la forme écrite de la langue était peu répandue; la tradition orale était tout. L'imprimerie a changé cette situation; elle a répandu le livre, rendu possible l'enseignement populaire, l'école. De nos jours est apparu le journal, encore plus lu que le livre. Le livre, le journal, l'école, par leur action concordante, tendent à favoriser la réaction de la forme écrite sur la forme orale du langage. Le fait est connu en ce qui concerne l'école. Il n'est pas moins net, quoique moins remarqué, pour le livre et le journal. Les mots étrangers qui s'introduisent par les imprimés se prononcent généralement comme ils s'écrivent (en français *rail*, *wagon*, etc.), à l'inverse des mots venus par tradition orale, qui s'écrivent comme ils se prononcent (exemple *bifteck*). — C'est que, pour le lecteur, ces mots nouveaux, dont il ignore la prononciation, sont vraiment des mots étrangers. Si on

réfléchit au nombre de termes inconnus de la langue populaire que le journal répand chez l'ouvrier, surtout le paysan qui n'a presque jamais l'occasion de les entendre prononcer, on comprendra comment la règle tend à s'établir de « prononcer comme on écrit ». A ce point de vue, les langues modernes se trouvent dans une situation nouvelle, et il y faut compter avec un facteur d'évolution dont le rôle dans les périodes antérieures a été nul ou presque nul.

Ceci conduit à une autre question. Quand un Saxon, adoptant la prononciation allemande normale, dit *müssen* et *schön* au lieu de *missen, schēn,* il s'accomplit dans son parler un changement phonétique ; mais ce changement n'est pas une lente évolution de son, c'est une substitution de son. L'action de la forme écrite a pour résultat d'introduire des substitutions de son à la place des évolutions de son. Mais la question se pose précisément de savoir si le domaine des changements phonétiques par évolution ne doit pas être restreint au profit des changements par substitution. Même dans des cas où l'action de la forme écrite est exclue, l'évolution phonétique semble se produire de cette manière. M. Meillet en signalait l'an dernier ici-même un cas, à propos de l'étude de M. Hirt sur un dialecte serbe ; il est probable qu'il en a été souvent de même dans les cas analogues.

J. Poirot.

CLEVE. — **Ueber die Frauensprache.** *Zeitschrift für Ethnologie,* 1904, p. 460-463 (Souaheli, Wakonde : tabous de langage et règles de convenance. Chez les Wakonde la langue des femmes n'est pas devenue langue secrète ; les hommes l'emploient. Cette institution est en période de croissance).

GRASSERIE (R. de la). — **De l'expression de l'idée de sexualité dans le langage.** *Revue Philos.,* septembre 1904 (Il s'agit des genres masculin et féminin et de la répartition, dans ces genres, des êtres dépourvus de sexualité).

DITTRICH (O.). — **Grundzüge der Sprachpsychologie.** — Halle, 1904. bespr. v. H. Siebeck. Literaturblatt f. Germanische u. Romanische Philologie Heilbronn, 1905.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

MÉMOIRES ORIGINAUX

I. — Comment les mots changent de sens.

Par A. Meillet.

II. — Essai sur les variations saisonnières des sociétés Eskimos.

Étude de morphologie sociale.

Par M. Mauss.

DEUXIÈME PARTIE

ANALYSES

PREMIÈRE SECTION. — *SOCIOLOGIE GÉNÉRALE*

I. — Méthodologie. Conception générale de la Sociologie.

Par MM. Durkheim, Bouglé, Hourticq, Mauss, Richard.

II. — Philosophie sociale. Théories générales diverses.

par MM. Durkheim, Hourticq, Fauconnet, Lapie, Aubin et Richard.

III. — Psychologie des groupes.

A. — *Psychologie des groupes en général.*

Par MM. Durkheim, Hourticq, Lapie.

B. — *Psychologie de groupes sociaux déterminés.*

Par M. Lapie.

IV. — Types de civilisation.

Par MM. Bouglé et Lapie.

V. — Races et Sociétés.

Par M. Hubert.

DEUXIÈME SECTION. — *SOCIOLOGIE RELIGIEUSE*

I. — Philosophie religieuse. Conceptions générales.

Par MM. Hubert et Mauss.

II. — Systèmes religieux.

A. — *Religions des sociétés inférieures.*

Par MM. Hertz, Hubert et Mauss.

B. — *Religions nationales.*

Par M. Hubert.

C. — *Religions universalistes.*

Par MM. Hertz et Hubert

III. — Systèmes religieux des groupes secondaires. Les sectes.

IV. — Cultes spéciaux.

Par M. Hubert.

V. — Croyances et pratiques dites populaires.

Par M. Hubert.

VI. — La Magie.

Par M. Hubert.

VII. — Croyances et rites concernant les morts.

Par M. Hubert.

VIII. — Le Rituel.

Par MM. Hubert et Mauss.

A. — *Le calendrier religieux et les fêtes.*

B. — *Cérémonies complètes et rites manuels.*

C. — *Mécanismes rituels divers.*

D. — *Rites oraux.*

E. — *Objets de culte.*

Par M. MAUSS.

IX. — Représentations religieuses.

Par MM. HUBERT et MAUSS

A. — *Représentations religieuses d'êtres et de phénomènes naturels.*

B. — *Représentations des êtres spirituels.*

C. — *Les Mythes.*

D. — *Légendes, contes et épopées.*

E. — *Dogmes.*

F. — *Les livres sacrés.*

X. — Les sociétés religieuses, leur morale et leur organisation.

Par MM. DE FELICE et HUBERT.

TROISIÈME SECTION. — *SOCIOLOGIE JURIDIQUE*

(*Etude des règles morales et juridiques considérées dans leur genèse.*)

I. — Morale et droit en général.

Par MM. DURKHEIM, LAPIE, FAUCONNET et PARODI.

II. — Systèmes juridiques et moraux.

Par MM. DURKHEIM, FAUCONNET et RICHARD.

III. — Organisation sociale.

Par MM. DURKHEIM et HALBWACHS.

A. — *Les classes sociales.*

B. — *Organisation communale.*

IV. — Organisation politique.

Par MM. HOURTICQ, PARODI, DURKHEIM.

V. — Organisation domestique.

Par M. DURKHEIM.

A. — *La famille.*

B. — *Le mariage, la condition de la femme.*

C. — *La morale sexuelle.*

VI. — Le droit de propriété.

Par MM. MAUSS, DURKHEIM, EM. LEVY.

VII. — Le droit contractuel, le droit commercial, droit des obligations.

Par MM. HUVELIN et DURKHEIM.

VIII. — Le droit pénal.

Par M. FAUCONNET.

A. — *Théories générales de la peine.*

B. — *Droit pénal dans les différentes sociétés.*

C. — *Procédure pénale.*

QUATRIÈME SECTION. — *SOCIOLOGIE CRIMINELLE ET STATISTIQUE MORALE*

(*Etude des règles juridiques et morales considérées dans leur fonctionnement.*)

I. — Le fonctionnement des institutions politiques.

Par M. Halbwachs.

II. — Fonctionnement des institutions domestiques et matrimoniales.

Par M. Durkheim.

III. — La criminalité en général.

Par MM. Halbwachs et Durkheim.

IV. — Formes spéciales de la criminalité.

Par M. Richard.

V. — Fonctionnement du système répressif.

Par M. Richard.

CINQUIÈME SECTION. — *SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE*

I. — Traités. Études générales.

Par M. Simiand

II. — Systèmes économiques.

Par MM. Bourgin et Simiand.

III. — Régimes de la production.

Par MM. Bourgin et Simiand.

A. — *Coopération.*

B. — *Régimes divers.*

IV. — Formes de la production.

Par M. H. Bourgin.

V. — Valeur, prix, monnaie.

Par M. Halbwachs.

VI. — Classes économiques.

Par MM. Bourgin, Halbwachs et Simiand.

VII. — Institutions de la répartition.

Par MM. Bourgin, Halbwachs et Simiand.

A. — *En général.*

B. — *Associations professionnelles.*

C. — *Institutions dites de conciliation et institutions diverses.*

VIII. — Éléments de la répartition.

Par M. Simiand.

IX. — Action de l'État sur la vie économique.

Par MM. Bourgin et Halbwachs.

A. — *Politique commerciale.*

B. — *Législation sociale.*

X. — Economies spéciales

Par MM. G. et H. Bourgin.

A. — *Économie agraire.*

B. — *Économie industrielle, économies spéciales diverses.*

SIXIÈME SECTION. — *MORPHOLOGIE SOCIALE*

I. — Bases géographiques de la vie sociale.

Par M. Vacher.

II. — Mouvement de la population en général.

Par M. Halbwachs.

III. — Répartition de la population.

Par M. Halbwachs.

IV. — Les phénomènes de migration.

Par M. Halbwachs.

V. — Les villes et les campagnes.

Par M. Halbwachs.

VI. — L'expansion des groupes sociaux sur le sol.

Par M. Hubert.

DIVERS

I. — Sociologie esthétique.

Par M. Hubert.

II. — Technologie.

Le langage.

Par M. A. Meillet.

INDEX DES NOMS D'AUTEURS

DONT LES TRAVAUX SONT L'OBJET D'ANALYSES

OU D'INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

EVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

71


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01069 4258